



# SCoT du Périgord Noir

Diagnostic territorial

État Initial de l'Environnement

Version mars 2025

# SOMMAIRE

<b>1. Préambule.....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 - Le territoire du Périgord Noir .....</b>	<b>8</b>
<i>a - Contexte géographique.....</i>	<i>8</i>
<i>b - Les grandes étapes de construction du Pays Périgord Noir .....</i>	<i>10</i>
<i>c - La contractualisation avec les échelles régionales et nationales .....</i>	<i>10</i>
<i>d - Les programmes de subventions et les missions thématiques portées par les politiques publiques .....</i>	<i>10</i>
<i>e - Le Syndicat Mixte du Périgord Noir pour mener l'élaboration du SCoT .....</i>	<i>10</i>
<b>1.2 - Motivation de l'élaboration du SCoT.....</b>	<b>11</b>
<i>a - La démarche de SCoT .....</i>	<i>11</i>
<i>b - L'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme .....</i>	<i>11</i>
<i>c - Le contenu d'un SCoT.....</i>	<i>12</i>
<i>d - Les objectifs définis par le Périgord Noir .....</i>	<i>12</i>
<i>e - Un projet commun pour le territoire issu du CRTE .....</i>	<i>14</i>
<b>1.3 - Des EPCI engagés dans des démarches de planification et d'études opérationnelles.....</b>	<b>14</b>
<i>a - La planification sur le territoire .....</i>	<i>14</i>
<b>2. Le Périgord Noir et ses paysages .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1 - Des paysages façonnés par les vallées de la Dordogne et de la Vézère.....</b>	<b>20</b>
<i>a - Le socle physique du territoire .....</i>	<i>20</i>
<i>b - Organisation et perceptions des grands paysages.....</i>	<i>24</i>
<b>2.2 - Un patrimoine paysager, architectural et bâti fort, largement porteur de l'identité du territoire.....</b>	<b>29</b>
<i>a - Un patrimoine très qualitatif, reconnu par de nombreux périmètres de protection et/ou de mise en valeur .....</i>	<i>29</i>
<i>b - Patrimoine et formes urbaines.....</i>	<i>38</i>
<b>2.3 - La mobilisation foncière sur le territoire du Périgord Noir .....</b>	<b>43</b>
<b>2.4 - Synthèse   Le Périgord Noir et ses paysages.....</b>	<b>44</b>
<b>3. Le Périgord Noir face aux défis des transitions.....</b>	<b>47</b>
<b>3.1 - Enjeux écologiques, Trame Verte, Bleue et Noire.....</b>	<b>47</b>
<i>a - Périmètres d'inventaires, de gestion et de réglementation .....</i>	<i>47</i>
<i>b - Description générale de la biodiversité rencontrée sur le territoire.....</i>	<i>60</i>
<i>c - La Trame Verte et Bleue .....</i>	<i>77</i>
<b>3.2 - Synthèse   Enjeux écologiques, Trame Verte et Bleue et Noire .....</b>	<b>82</b>
<b>3.3 - Une ressource en eau qualitative et disponible, cependant vulnérable au changement climatique .....</b>	<b>84</b>
<i>a - Une planification par grands bassins versants.....</i>	<i>84</i>
<i>b - Des ressources en eau à préserver .....</i>	<i>86</i>
<i>c - Une ressource vulnérable face au changement climatique.....</i>	<i>91</i>
<b>3.4 - Synthèse   Ressource en eau .....</b>	<b>94</b>
<b>3.5 - Une transition énergétique engagée, des potentiels à investir .....</b>	<b>96</b>
<i>a - Les consommations énergétiques majoritairement induites par le secteur résidentiel, de l'industrie et des transports.....</i>	<i>96</i>
<i>b - Les émissions de gaz à effet de serre largement induites par l'activité agricole .....</i>	<i>97</i>
<i>c - Vers une transition énergétique du territoire .....</i>	<i>99</i>
<i>d - Potentialité de stockage carbone du territoire .....</i>	<i>102</i>

3.6 - Synthèse   Transition énergétique.....	103
<b>4. Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques.....</b>	<b>106</b>
4.1 - Les risques naturels.....	106
<i>a - Un risque d'inondation connu par débordement de cours d'eau connu, atténué par des documents cadres</i> .....	106
<i>b - Les inondations par remontée de nappe phréatique</i> .....	110
<i>c - Des risques de mouvements de terrain</i> .....	111
<i>d - Un territoire sensible au risque d'incendie de forêt</i> .....	114
4.2 - Des risques technologiques.....	116
<i>a - Des risques industriels localisés</i> .....	116
4.3 - Synthèse   Les risques naturels et technologiques.....	119
4.4 - La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables.....	121
<i>a - La relation santé-environnement</i> .....	121
<i>b - Les outils</i> .....	123
<i>c - Les facteurs environnementaux</i> .....	124
4.5 - Synthèse   La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables.....	130
<b>5. Habiter en Périgord Noir.....</b>	<b>133</b>
5.1 - Une dynamique démographique fragile.....	133
<i>a - Une croissance démographique en demi-teinte</i> .....	133
<i>b - Une séniorisation du Périgord Noir</i> .....	139
<i>c - Une taille moyenne des ménages en diminution</i> .....	141
<i>d - Une qualification faible de la population</i> .....	143
<i>e - Une hausse tendancielle de la part des ménages d'une seule personne</i> .....	144
<i>f - Des disparités de revenus au sein du territoire du SCoT</i> .....	145
<i>g - Des taux de chômage parmi les plus élevés de la Nouvelle-Aquitaine</i> .....	146
<i>h - Une surreprésentation des artisans/commerçants parmi les actifs</i> .....	147
5.2 - Un profil de territoire rural.....	148
<i>a - Un nombre de logements en hausse</i> .....	148
<i>b - Une offre de résidences secondaires difficile à maîtriser</i> .....	150
<i>c - Des logements vacants</i> .....	152
<i>d - Des logements sociaux concentrés</i> .....	153
<i>e - Un marché locatif en difficulté</i> .....	153
<i>f - Avec un poids conséquent de la maison individuelle</i> .....	156
<i>g - La question de l'offre de logements saisonniers à saisir</i> .....	157
<i>h - Des logements trop grands sur le territoire</i> .....	158
<i>i - Un parc de logements anciens</i> .....	160
<i>j - La rénovation du bâti</i> .....	160
<i>k - Marché immobilier</i> .....	161
<i>l - Comparaison entre croissance démographique et construction de logements</i> .....	163
<i>m - Les programmes sur l'habitat</i> .....	164
5.3 - Scénarios démographiques.....	165
<i>a - Les projections de population (INSEE)</i> .....	166
5.4 - Synthèse   Habiter le Périgord Noir.....	169
<b>6. S'épanouir dans le Périgord Noir.....</b>	<b>173</b>
6.1 - Synthèse   Les équipements.....	190
6.2 - Les capacités des réseaux.....	193
<i>a - Alimentation en eau potable</i> .....	193
<i>b - Organisation de l'assainissement</i> .....	200
<i>c - Réduire la production et poursuivre la valorisation des déchets</i> .....	206

6.3 - Synthèse   Les capacités du territoire .....	209
<b>7. Consommer dans le Périgord Noir .....</b>	<b>212</b>
7.1 - Une offre commerciale en progression .....	212
7.2 - Une poursuite de la croissance du plancher commercial .....	215
7.3 - Un rôle important des tournées alimentaires .....	216
7.4 - Une offre artisanale en forte hausse .....	217
7.5 - Les activités de services .....	219
7.6 - Synthèse   Consommer dans le Périgord Noir .....	221
<b>8. Se déplacer dans le Périgord Noir .....</b>	<b>224</b>
8.1 - Des linéaires qui irriguent le territoire .....	224
8.2 - Une dépendance forte à la voiture liée à une offre de transports collectifs encore limitée .....	226
<i>a - L'importance de l'automobile .....</i>	<i>226</i>
<i>b - L'offre de transports collectifs .....</i>	<i>226</i>
8.3 - Une fréquentation des gares ferroviaires en hausse .....	228
8.4 - Les modes de déplacement doux .....	230
8.5 - L'optimisation des déplacements .....	232
8.6 - Des programmes et actions en faveur d'un territoire plus mobile .....	233
▪ <i>Le lancement du Contrat Opérationnel de Mobilité Périgord Noir .....</i>	<i>233</i>
▪ <i>Des EPCI qui oeuvrent pour les mobilités pour tous .....</i>	<i>234</i>
8.7 - Synthèse   Se déplacer dans le Périgord Noir .....	236
<b>10. L'agriculture du Périgord Noir .....</b>	<b>266</b>
10.1 - Une production locale marquée par l'élevage bovin et la polyculture ainsi que les sigles de qualité .....	266
<i>a - Type de production .....</i>	<i>266</i>
<i>b - Une étroite relation entre le territoire et les activités agricoles .....</i>	<i>272</i>
10.1 - Un contexte de déprise agricole .....	276
<i>a - Un enjeu fort de transmission des exploitations agricoles .....</i>	<i>276</i>
<i>b - Des conséquences écologiques et paysagères négatives .....</i>	<i>277</i>
10.2 - Une agriculture qui se diversifie progressivement .....	279
10.3 - Une agriculture à faire évoluer : vulnérabilité face au réchauffement climatique .....	279
10.4 - Synthèse   L'agriculture dans le Périgord Noir .....	281
<b>11. La forêt du Périgord Noir .....</b>	<b>284</b>
11.1 - Un présence boisée importante mais disparate .....	284
11.2 - La sylviculture et la filière bois, activités importantes sur le territoire .....	286
11.3 - L'adaptation des milieux boisés au changement climatique .....	287
11.4 - Le cadre et les outils publics de gestion forestière .....	288
11.5 - Synthèse   La forêt du Périgord Noir .....	290
<b>12. Le tourisme du Périgord Noir .....</b>	<b>293</b>
12.1 - Une activité touristique historique .....	293
12.2 - Des filières touristiques très développées .....	296
<i>a - Les sites préhistoriques et les sites troglodytiques .....</i>	<i>296</i>
<i>b - Le patrimoine bâti historique .....</i>	<i>297</i>
<i>c - Des villages classés « Plus Beaux Villages de France » .....</i>	<i>297</i>
<i>d - Les activités de pleine nature .....</i>	<i>297</i>
<i>e - Le patrimoine culinaire .....</i>	<i>298</i>

<i>f - Un patrimoine protégé.....</i>	<i>299</i>
12.3 - Le tourisme, force vive de l'économie locale, créateur de limites.....	302
12.4 - Le trafic sur les plateformes de gestion du locatif .....	303
12.5 - Un territoire vivant : animations et activités culturelles.....	305
12.6 - Synthèse   Le tourisme du Périgord Noir .....	306

DOCUMENT DE TRAVAIL

## **Glossaire**

*ABF : Architecte des Bâtiments de France*

*SPR : Site Patrimonial Remarquable*

*PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal*

*PLH : Programme Local de l'Habitat*

*SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale*

*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale*

*CCDVP : Communauté de Communes Domme – Villefranche du Périgord*

*CCPF : Communauté de Communes Pays de Fénelon*

*CCSPN : Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir*

*CCTHPN : Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir*

*CCVDFB : Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède*

*CCVH : Communauté de Communes Vallée de l'Homme*

*PPN : Pays du Périgord Noir*

*PPA : Personnes Publiques Associées*

DOCUMENT DE TRAVAIL



1

# Préambule



PAYS DU  
PÉRIGORD  
NOIR

# 1. Préambule



## Un diagnostic co-construit !

Le SCoT Périgord Noir s'est construit à travers des données quantitatives (statistiques, etc.) mais un territoire s'analyse aussi selon les projets locaux et avec le regard des élus et techniciens du territoire.

Pour cela, des tours-bus ont été organisés par le Syndicat Mixte du SCoT pour redécouvrir le territoire et s'imprégner de certains projets portés par les communes et communautés de communes.

Les différentes parties de ce diagnostic incluront un encart présentant quelques éléments qualitatifs évoqués lors de ces journées. Si ces éléments constituent des marqueurs importants - ils sont ce qu'ont souhaité mettre en valeur les élus des EPCI lors de ces visites inter-territoires - ils ne constituent pas forcément l'ensemble des éléments saillants qui caractérisent le territoire. Par conséquent, les listes présentées en encart tels que celui-ci ne sont pas exhaustives, elles mettent en lumière les projets marquants, les préoccupations des EPCI, de leurs élus, à un instant T, le printemps 2024.

De fait, des éléments qui constituent l'un des piliers économique du Périgord Noir tels que le tourisme ne sont pas forcément évoqués pleinement.

## 1.1 - Le territoire du Périgord Noir

### a - Contexte géographique

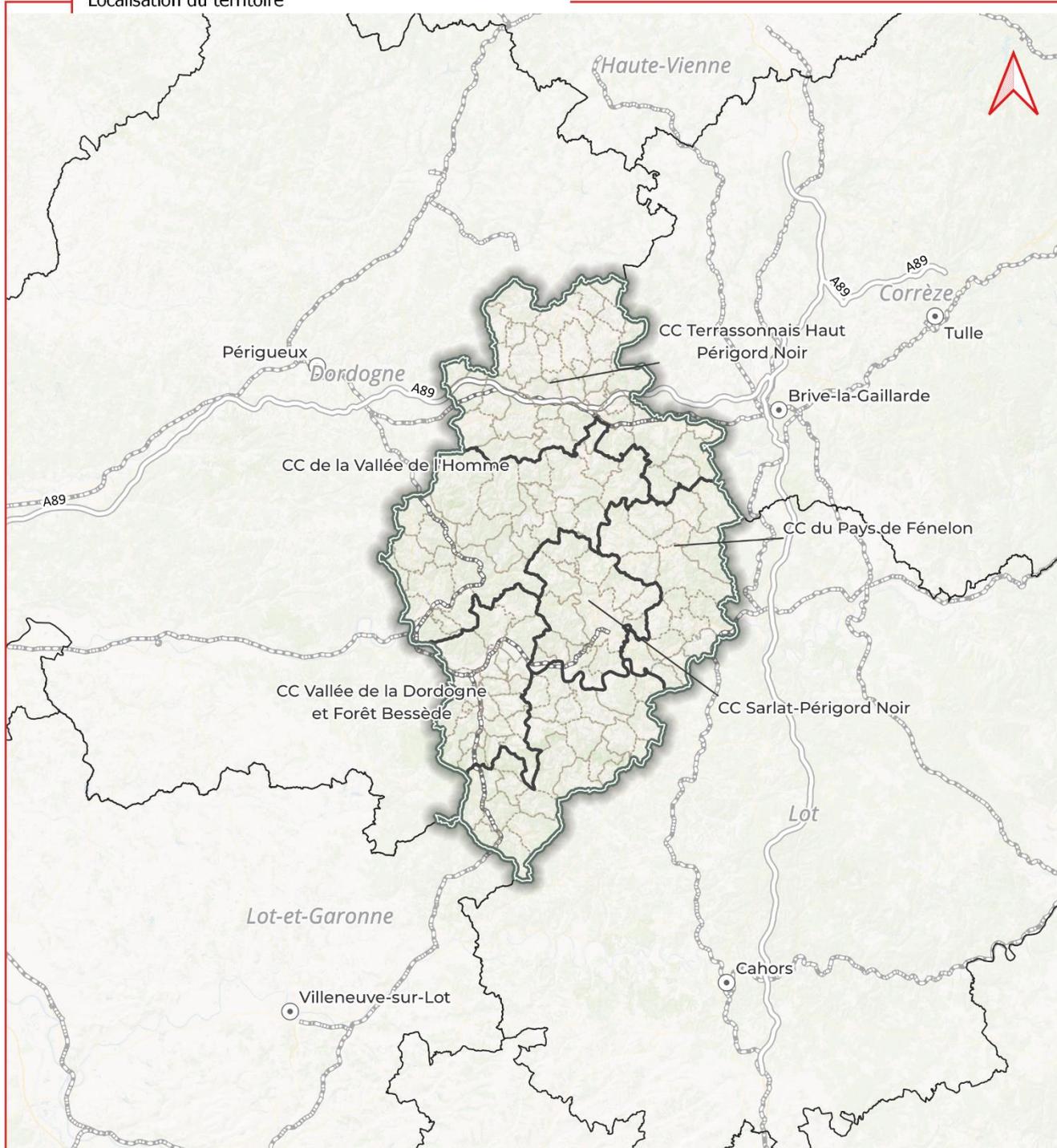
Situé à l'est du département de la Dordogne, le Périgord Noir se compose de six communautés de communes. **Territoire de transition** entre les plaines de l'Aquitaine et les contreforts du Massif central, il s'étend sur 2 273 km<sup>2</sup>, ce qui représente 1/4 du département de la Dordogne. Le territoire du Périgord Noir est traversé par les rivières Vézère et Dordogne qui comptent de nombreux affluents.

Ces deux cours d'eau majeurs constituent un élément incontournable du paysage et forment le support à partir duquel se sont développées l'urbanisation et l'agriculture. Ils concentrent aujourd'hui encore une forte partie de la population et des activités et les usages se sont multipliés.

Constitué de 136 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Pays du Périgord Noir se caractérise par un territoire rural à forte identité culturelle et bénéficie d'une renommée nationale et internationale.

Il se situe, via le réseau autoroutier, à égalité de temps entre les métropoles de Bordeaux, Toulouse et Limoges et entre les capitales départementales de Périgueux, Brive et Cahors. Cette réalité interrégionale se traduit également par un positionnement stratégique au carrefour des autoroutes A 20 (Vierzon/Toulouse) et A 89 (Bordeaux/Lyon).

**Le territoire compte 81 048 habitants au 1er janvier 2020 et 81 151 au 1er janvier 2024 (population légale – INSEE)**



## Légende

-  Périgord Noir
-  Limites départementales
-  Limites des EPCI
-  Limites des communes du SCot
-  Autoroutes
-  Voies ferrées

Réalisation : Citadia Conseil, sept..2024  
Sources : IGN, Basemap



## b - Les grandes étapes de construction du Pays Périgord Noir

- 1988 : « Maison de développement local du Sarladais », qui regroupe les communes de plusieurs cantons du grand Sarladais ;
- 1995 : Le Pays du Périgord Noir est retenu par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) comme un des quarante-deux Pays de préfiguration à l'échelle nationale ;
- 1999 : Constaté Pays « Pasqua » par arrêté préfectoral du 21 octobre 1999
- 2001 : L'association « Maison de développement local du Sarladais » devient « Maison du Périgord Noir ». Elle a alors pour objet d'initier et d'animer la démarche de Pays. Elle étend son champ géographique à huit nouveaux cantons pour couvrir tout le Périgord Noir, soit 146 communes, qui valident en 2003 la Charte de Pays. Ce périmètre est reconnu officiellement par arrêté préfectoral en 2004 ;
- 2005 : L'association prend le nom de « Pays du Périgord Noir », toujours utilisé aujourd'hui.

## c - La contractualisation avec les échelles régionales et nationales

En 2008, le premier Contrat de Pays est signé (2 avril 2005) avec la Région Aquitaine et l'État.

En parallèle, deux projets de développement du Pays du Périgord Noir ont aussi été labellisés « Pôle d'Excellence Rurale » par l'État : tout d'abord, le projet « Tourisme, patrimoine, environnement » (labellisation en 2006, signature de la convention cadre le 16 mars 2007) et le projet « Création d'un réseau intégré d'accès aux soins en milieu rural » (labellisé en 2011, signature de la convention cadre le 20 février 2012).

Par ailleurs, après la définition d'un contrat territorial unique pour la période 2015-2020, un nouveau contrat a vu le jour : Contrat de Développement et de transitions (2023-2025). Il permet au territoire de s'accorder sur une stratégie partagée et articulée autour de 4 axes :

1. Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique
2. Diversifier le tissu économique local pour stimuler le développement des entreprises
3. Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire
4. Fédérer les démarches relatives au tourisme

## d - Les programmes de subventions et les missions thématiques portées par les politiques publiques

**Depuis 2008, les démarches se sont fortement structurées et se sont inscrites avec succès dans le cadre des politiques territoriales.**

La première convention LEADER, fonds européen pour le développement territorial rural à été signée en 2009 pour la période 2009/2014.

La première convention LEADER, fonds européen pour le développement local rural, a été signée en 2009 pour la période 2009/2014. En suivant, une seconde programmation a été contractualisée entre 2014 et 2020. Pour cette troisième programmation 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine, une partie d'un autre fonds est venue s'agréger au LEADER, l'OSS du FEDER, on parle désormais du Volet Territorial des Fonds Européens (VTFE).

Afin de constituer une candidature solide et représentative du territoire, le Pays a concerté les différents acteurs tels que les acteurs économiques classiques, de l'ESS, les différents partenaires institutionnels...

La stratégie écrite lors de ces trois candidatures représente bien l'habitude de démarche collégiale et partenariale menée à l'échelle Pays, sur laquelle l'élaboration du SCoT pourra s'appuyer.

## e - Le Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir pour mener l'élaboration du SCoT

Depuis le début de l'année 2013, le Pays du Périgord Noir a amorcé une réflexion relative à la définition, à la mise en œuvre et à la gestion d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui traduit la volonté de développement, d'équilibre du territoire et d'aménagement de l'espace portée par les acteurs. Le 22 décembre 2017, un arrêté publie le périmètre du SCoT constitué par un territoire d'un seul tenant et sans enclave composé des six communautés de communes actuelles. Afin de mener à bien la démarche SCoT, de renouveler la gouvernance locale, de renforcer la structure du Pays et de mener des projets communs, **les membres du Pays ont approuvé la création du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir entre les six communautés de communes.**

Le Scot (en plus de son rôle lié à la planification) vient créer un chapeau « projet de territoire » qui doit rendre compte d'une stratégie globale pour le Périgord Noir en matière d'aménagement du territoire.

## 1.2 - Motivation de l'élaboration du SCoT

### a - La démarche de SCoT

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique globale d'aménagement à l'échelle intercommunale, le SCoT, grâce à un urbanisme coordonné et intégré à l'échelle de bassins d'emplois ou d'aires urbaines, fournit de nouvelles marges de manœuvre pour accompagner le développement local de façon durable.

Destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, il assure la cohérence des questions d'organisation d'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement tout comme **il assure la cohérence des différents documents de planification communaux ou intercommunaux** : Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ; Plans de Déplacements Urbains (PDU) ; Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) et cartes communales.

Ainsi, le SCoT garantit un développement maîtrisé des territoires qui le composent et répond de manière collective aux enjeux de développement durable, tout en favorisant les complémentarités des communes pour assurer le maintien de solidarités intercommunales.

### b - L'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme

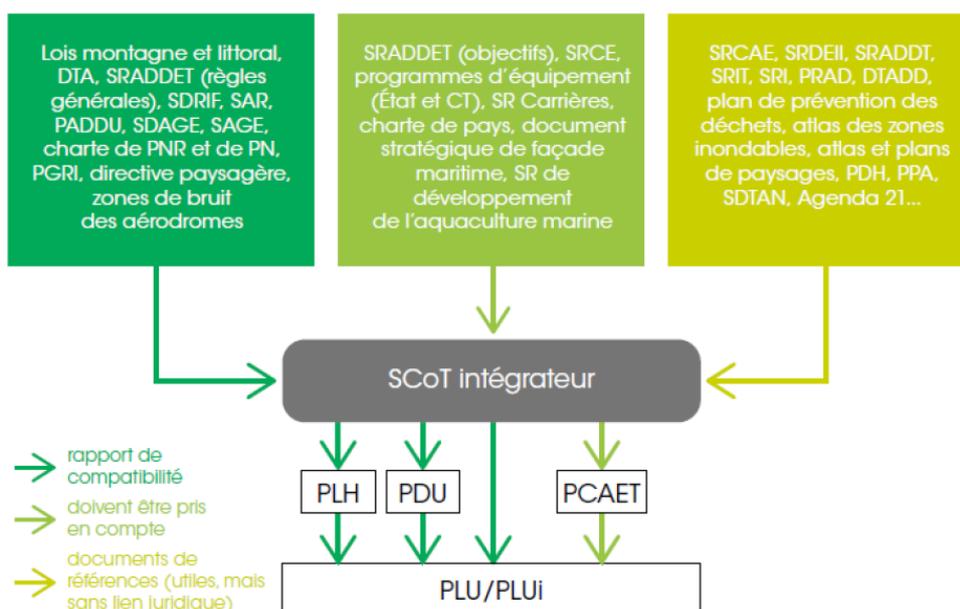
Dans le cadre d'un rapport de compatibilité, l'autorité en charge d'élaborer une décision n'est pas tenue de reproduire à l'identique la norme supérieure. La notion de compatibilité exprime une obligation de non-contrariété de la norme inférieure aux aspects essentiels de la norme supérieure.

Dans le cadre de la prise en compte, selon le Conseil d'État, elle impose de « ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt [de l'opération] et dans la mesure où cet intérêt le justifie »

Enfin, certains documents dits « de référence » ne s'imposent pas au SCoT, ni au travers du lien de conformité, ni du lien de compatibilité, ni à celui de prise en compte. En revanche, les plans et programmes de référence sont des éléments de connaissance non négligeable et doivent être intégrés dans la réflexion à la décision. D'autant que leur ignorance peut conduire à révéler une « erreur manifeste d'appréciation » entraînant l'illégalité du document.

## Schéma d'articulation du SCOT avec les autres documents supra-communaux

(source : DGALN)



### c - Le contenu d'un SCoT

**Le contenu du Schéma de Cohérence Territoriale est inscrit dans le code de l'urbanisme des articles L141-1 à L145-1.**

**le schéma de cohérence territoriale comprend :**

- Un projet d'aménagement stratégique PAS : ce document définit le projet formulé par les membres du Comité Syndical en concertation avec divers acteurs en matière de développement et d'aménagement pour un horizon à 20 ans
- Un document d'orientation et d'objectifs DOO : ce document détermine les conditions d'application du PAS, il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires. Sa constitution repose sur trois axes qui reprennent différentes thématiques de l'aménagement du territoire de manière transversale
- Des annexes Ils regroupent l'ensemble des éléments qui servent à la construction du PAS puis du DOO, ils font ressortir les enjeux, justifient les choix actés, permettent de vérifier la bonne concertation des Personnes Publiques Associées, des citoyens etc. Dans le détail il s'agit des documents suivants ; le diagnostic, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, l'analyse de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, l'ensemble des documents ayant servi à l'élaboration du SCoT.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le SCoT peut également être accompagné d'un programme d'action visant à accompagner sa mise en œuvre.

### d - Les objectifs définis par le Périgord Noir

#### ■ Les objectifs issus de la prescription

L'élaboration du SCoT a été prescrite par délibération du **Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Noir le 12 octobre 2018**.

Le choix des élus est ainsi de bâtir un projet pour le territoire au travers d'un SCoT mieux à même de prendre en compte les évolutions du territoire, d'assurer la cohérence entre les différentes actions publiques comme l'habitat, les mobilités, le développement économique, la qualité du cadre de vie, ... et d'intégrer les évolutions législatives.

**Les objectifs principaux ont été définis dans le cadre des thématiques retenues par les travaux collectifs antérieurs effectués dans le cadre d'un travail mené avec la DDT, les élus et les techniciens :**

- Porter un projet de territoire partagé, cohérent et équilibré, selon les principes généraux de la réglementation de l'urbanisme (article L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme), soutenir les ambitions des acteurs et préserver l'identité du Pays du Périgord Noir ;
- Préserver l'environnement et la qualité des paysages, maîtriser le foncier :
  - o Préserver les paysages, les sites, les milieux naturels et la biodiversité,
  - o Définir une consommation économe de l'espace, maîtriser l'étalement urbain, et défendre la qualité urbaine, architecturale et paysagère,
  - o Contribuer à la lutte contre le changement climatique en priorisant la performance énergétique des bâtiments ;
- Organiser le développement équilibré et solidaire de l'habitat, des déplacements et de la mobilité des acteurs :
  - o Prendre en compte les différents types d'habitat du territoire (urbain, péri- urbain et rural),
  - o Favoriser la mixité sociale,
  - o Considérer les difficultés liées à l'isolement et l'enclavement,
  - o Lutter contre le déclin des centre- bourgs et renforcer leur attractivité,
  - o Assurer la revitalisation et/ou la pérennisation des polarités du territoire, pour un territoire équilibré et solidaire dans son développement,
  - o Prendre en compte les problématiques d'accessibilité des services et les besoins de mobilité en zones rurales peu denses, notamment celles des publics les plus fragiles, et les besoins de déplacements quotidiens des acteurs (emploi, commerces, services) ;
- Assurer les conditions du développement économique territorial :
  - o Préserver les espaces dédiés aux activités agricoles et forestières,
  - o Encourager les dynamiques de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme
  - o Soutenir l'équipement commercial et artisanal et les zones d'activités économiques et veiller à leur équilibre territorial ;
- Favoriser l'attractivité du territoire
  - o Anticiper les besoins d'équipements et de services,
  - o Assurer les conditions du développement des équipements numériques,
  - o Assurer les complémentarités des polarités du territoire,
  - o Prendre en compte les interfaces avec les territoires voisins ;
- Les objectifs et enjeux issus d'un travail de priorisation des élus

Lors de travaux préparatoires avec les services de l'État, le comité syndical a retenu en 2019, trois enjeux prioritaires, déclinaisons de l'enjeu principal et transversal de l'attractivité du territoire :

**1. Le développement équilibré du territoire** : si les atouts du territoire sont forts, le modèle de développement du Périgord Noir présente toutefois des déséquilibres qui ne permettent pas de porter une dynamique économique vectrice de cohésion sociale. Le projet de territoire défini par le SCoT doit redynamiser les composantes productives du territoire, diversifier l'économie résidentielle et soutenir la consommation locale. L'attractivité économique et l'adaptation aux mutations constituent des objectifs essentiels. Une place particulière devra être accordée à l'agriculture, aux ressources forestières et à la maîtrise foncière.

**2. Les mobilités effectives du territoire** : les déplacements et les mobilités influent sur l'attractivité du territoire et posent question quant au développement territorial des prochaines années. Les acteurs du territoire présentent différents profils qui entraînent différents besoins de mobilité, notamment en fonction des caractéristiques d'organisation de l'habitat et de l'accès à ce dernier. Une réflexion à l'échelle du périmètre du SCoT doit être engagée et s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre des démarches de Pays. La complémentarité des actions en faveur de la mobilité et le désenclavement du sud-ouest du territoire constituent les objectifs incontournables, auxquels la problématique de l'accès à l'habitat pourra être associée, en fonction des éléments dégagés dans la phase de diagnostic.

**3. L'engagement dans la transition énergétique** : dans la continuité de la dynamique initiée par les communautés de communes, la démarche SCoT doit intégrer l'accompagnement de la transition énergétique des modes de vie à l'échelle du territoire du Périgord Noir. L'ambition portée doit permettre d'adapter le territoire au changement climatique (anticiper les impacts du changement climatique et accompagner les acteurs dans l'adaptation de leurs pratiques) et favoriser la production d'énergies renouvelables.

## e - Un projet commun pour le territoire issu du CRTE

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Le CRTE fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 8 novembre 2021 :

- **Orientation 1** : Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique
- **Orientation 2** : Soutenir le développement de l'économie productive du Périgord Noir
- **Orientation 3** : Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire
- **Orientation 4** : Améliorer l'employabilité des actifs

## 1.3 - Des EPCI engagés dans des démarches de planification et d'études opérationnelles

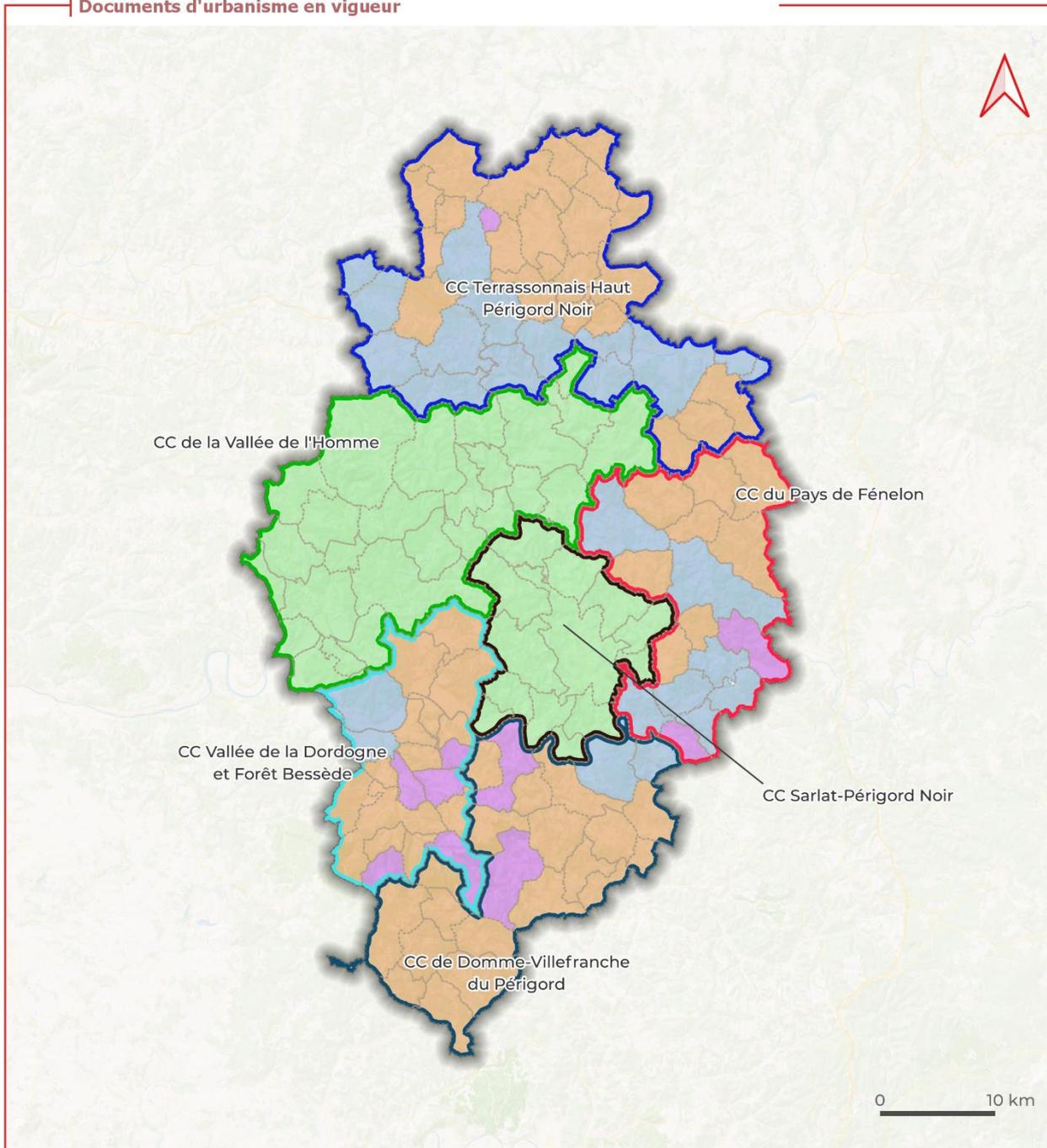
### a - La planification sur le territoire

EPCI	Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Document d'urbanisme en cours d'élaboration
CCDVP	Besse	CC	PLUi
	Bouzac	CC	PLUi
	Campagnac-lès-Quercy	CC	PLUi
	Castelnaud-la-Chapelle	RNU	PLUi
	Cénac-et-Saint-Julien	CC	PLUi
	Daglan	CC	PLUi
	Domme	PLU	PLUi
	Florimont-Gaumier	CC	PLUi
	Groléjac	PLU	PLUi
	Lavaur	CC	PLUi
	Loubejac	CC	PLUi
	Mazeyrolles	CC	PLUi
	Nabirat	CC	PLUi
	Orliac	CC	PLUi
	Prats-du-Périgord	CC	PLUi
	Saint-Aubin-de-Nabirat	CC	PLUi
	Saint-Cernin-de-l'Herm	CC	PLUi
	Saint-Cybranet	CC	PLUi
	Saint-Laurent-la-Vallée	CC	PLUi
	Saint-Martial-de-Nabirat	CC	PLUi
Saint-Pompont	RNU	PLUi	
Veyrines-de-Domme	CC	PLUi	
Villefranche-du-Périgord	CC	PLUi	
CCPF	Archignac	CC	PLUi

	Borrèze	CC	PLUi
	Calviac-en-Périgord	PLU	PLUi
	Carlux	PLU	PLUi
	Carsac-Aillac	PLU	PLUi
	Jayac	CC	PLUi
	Nadaillac	CC	PLUi
	Paulin	CC	PLUi
	Pechs-de-l'Espérance	RNU	PLUi
	Prats-de-Carlux	CC	PLUi
	Saint-Crépin-et-Carlucet	CC	PLUi
	Saint-Geniès	PLU	PLUi
	Saint-Julien-de-Lampon	PLU	PLUi
	Sainte-Mondane	PLU	PLUi
	Salignac-Eyvignes	PLU	PLUi
	Simeyrols	CC	PLUi
	Veyrignac	RNU	PLUi
CCTPHN	Ajat	CC	PLUi
	Auriac-du-Périgord	PLU	PLUi
	Azerat	PLU	PLUi
	Bachellerie	PLU	PLUi
	Badefols-d'Ans	CC	PLUi
	Bars	PLU	PLUi
	Beauregard-de-Terrasson	CC	PLUi
	Boisseuilh	CC	PLUi
	Cassagne	CC	PLUi
	Chapelle-Saint-Jean	CC	PLUi
	Châtres	CC	PLUi
	Coteaux Périgourdins	CC	PLUi
	Chourgnac	CC	PLUi
	Condat-sur-Vézère	PLU	PLUi
	Coubjours	CC	PLUi
	Dornac	CC	PLUi
	Feuillade	PLU	PLUi
	Fossemagne	PLU	PLUi
	Gabillou	CC	PLUi
	Granges-d'Ans	CC	PLUi
	Hautefort	CC	PLUi
	Lardin-Saint-Lazare	PLU	PLUi
	Limeyrat	PLU	PLUi
	Montagnac-d'Auberoche	PLU	PLUi
	Nailhac	CC	PLUi
	Pazayac	PLU	PLUi
	Peyrignac	CC	PLUi
	Sainte-Eulalie-d'Ans	CC	PLUi
	Sainte-Orse	PLU	PLUi
	Saint-Rabier	CC	PLUi
Sainte-Trie	CC	PLUi	
Teillots	CC	PLUi	
Temple-Laguyon	RNU	PLUi	

	Terrasson-Lavilledieu	PLU	PLUi
	Thenon	PLU	PLUi
	Tourtoirac	CC	PLUi
	Villac	CC	PLUi
CCSPN	Beynac-et-Cazenac	PLUi	Aucun
	Marcillac-Saint-Quentin	PLUi	Aucun
	Marquay	PLUi	Aucun
	Proissans	PLUi	Aucun
	Roque-Gageac	PLUi	Aucun
	Saint-André-Allas	PLUi	Aucun
	Sainte-Nathalène	PLUi	Aucun
	Saint-Vincent-de-Cosse	PLUi	Aucun
	Saint-Vincent-le-Paluel	PLUi	Aucun
	Sarlat-la-Canéda	PLUi	Aucun
	Tamniès	PLUi	Aucun
	Vézac	PLUi	Aucun
	Vitrac	PLUi	Aucun
CCVDFB	Allas-les-Mines	CC	PLUi
	Pays de Belvès	CC	PLUi
	Berbiguières	CC	PLUi
	Carves	RNU	PLUi
	Castels et Bézenac	CC	PLUi
	Cladech	RNU	PLUi
	Coux et Bigaroque-Mouzens	PLU	PLUi
	Doissat	RNU	PLUi
	Grives	CC	PLUi
	Larzac	CC	PLUi
	Marnac	CC	PLUi
	Meyrals	CC	PLUi
	Monplaisant	CC	PLUi
	Sagelat	RNU	PLUi
	Saint-Cyprien	CC	PLUi
	Sainte-Foy-de-Belvès	CC	PLUi
	Saint-Germain-de-Belvès	CC	PLUi
	Saint-Pardoux-et-Vielvic	CC	PLUi
	Salles-de-Belvès	RNU	PLUi
	Siorac-en-Périgord	PLU	PLUi
CCVH	Aubas	PLUi	Aucun
	Audrix	PLUi	Aucun
	Bugue	PLUi	Aucun
	Campagne	PLUi	Aucun
	Chapelle-Aubareil	PLUi	Aucun
	Eyzies de Tayac Sireuil	PLUi	Aucun
	Fanlac	PLUi	Aucun
	Farges	PLUi	Aucun
	Fleurac	PLUi	Aucun
	Journiac	PLUi	Aucun
	Limeuil	PLUi	Aucun
	Mauzens-et-Miremont	PLUi	Aucun

Montignac-Lascaux	PLUi	Aucun
Peyzac-le-Moustier	PLUi	Aucun
Plazac	PLUi	Aucun
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	PLUi	Aucun
Coly-Saint-Amand	PLUi	Aucun
Saint-Avit-de-Vialard	PLUi	Aucun
Saint-Chamassy	PLUi	Aucun
Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart	PLUi	Aucun
Saint-Léon-sur-Vézère	PLUi	Aucun
Savignac-de-Miremont	PLUi	Aucun
Sergeac	PLUi	Aucun
Thonac	PLUi	Aucun
Tursac	PLUi	Aucun
Valojoux	PLUi	Aucun



Réalisation: Citadia Conseil, nov..2024  
Sources : IGN, SODOCUH





2

# Le Périgord Noir et ses paysages



PAYS DU  
PÉRIGORD  
NOIR

## 2. Le Périgord Noir et ses paysages



Lors des visites, certaines problématiques prégantes pour le territoire ont été évoquées : **les fermetures de milieu avec notamment le couvert forestier qui gagne du terrain**. Un point depuis le haut de la Tour de Moncalou a permis d'observer cette évolution. Des vignes étaient présentes dans le fond de la vallée, aujourd'hui la forêt domine et les perceptions paysagères ont évolué.

Sur le territoire, des **essences en présence sont perçues comme de réels marqueurs du paysage** : noyers, truffiers, vignes, ... Leur préservation va de pair avec le maintien de la culture et de l'identité du Périgord Noir.

Le territoire du Périgord Noir est attractif à travers son relief, ses falaises et ses habitats troglodytes. **Un projet est en cours à Belvès pour ouvrir visuellement le site depuis la place de la halle**. Différents châteaux sont également visibles depuis la vallée de la Dordogne.

Le **label grand site de France de la Vallée Vézère** a été accordé en 2020. Cette labellisation implique différentes actions à mener : aménagement des falaises, aménagement des points de vue remarquables, préservation de l'environnement et de la biodiversité.

### a - Le socle physique du territoire

#### ■ Un socle géologie dominé par les formations calcaires

La géologie du département de la Dordogne s'organise en étages parallèles au Massif Central, en une suite de gradins orientés selon une direction nord-ouest/sud-est.

Le territoire du Périgord Noir s'étend majoritairement sur des formations de calcaires hétérogènes du crétacé ponctuées par des formations calcaires lacustres et molasses continentales du Tertiaire. Des formations de calcaires durs du Jurassique sont plus présents sur la partie est et nord du territoire, au niveau d'Hautefort, de Terrasson-Lavilledieu et Carlux. Ces formations de calcaires donnent naissance à des paysages caractérisés par de hautes falaises escarpées et friables et de vastes plateaux densément peuplés de chênes verts et pubescents.

Au nord du territoire, on retrouve des formations roches cristallines métamorphiques du Cambrien-Silurien qui constituent le dernier contrefort du Massif Central. Cette géologie est le socle de sols plus acides, propices au développement des boisements de résineux et de châtaigniers assez dense, ainsi qu'à des landes à bruyères. Un chapelet de bassins fertiles (grès du Permien notamment) accueille les principaux pôles urbains du secteur : Hautefort et Terrasson-Lavilledieu.



Carte 1 : Carte géologique du Périgord / @ Esprit de Pays

<https://espritdepays.com/portfolio/cartographie-dordogne-geologie>

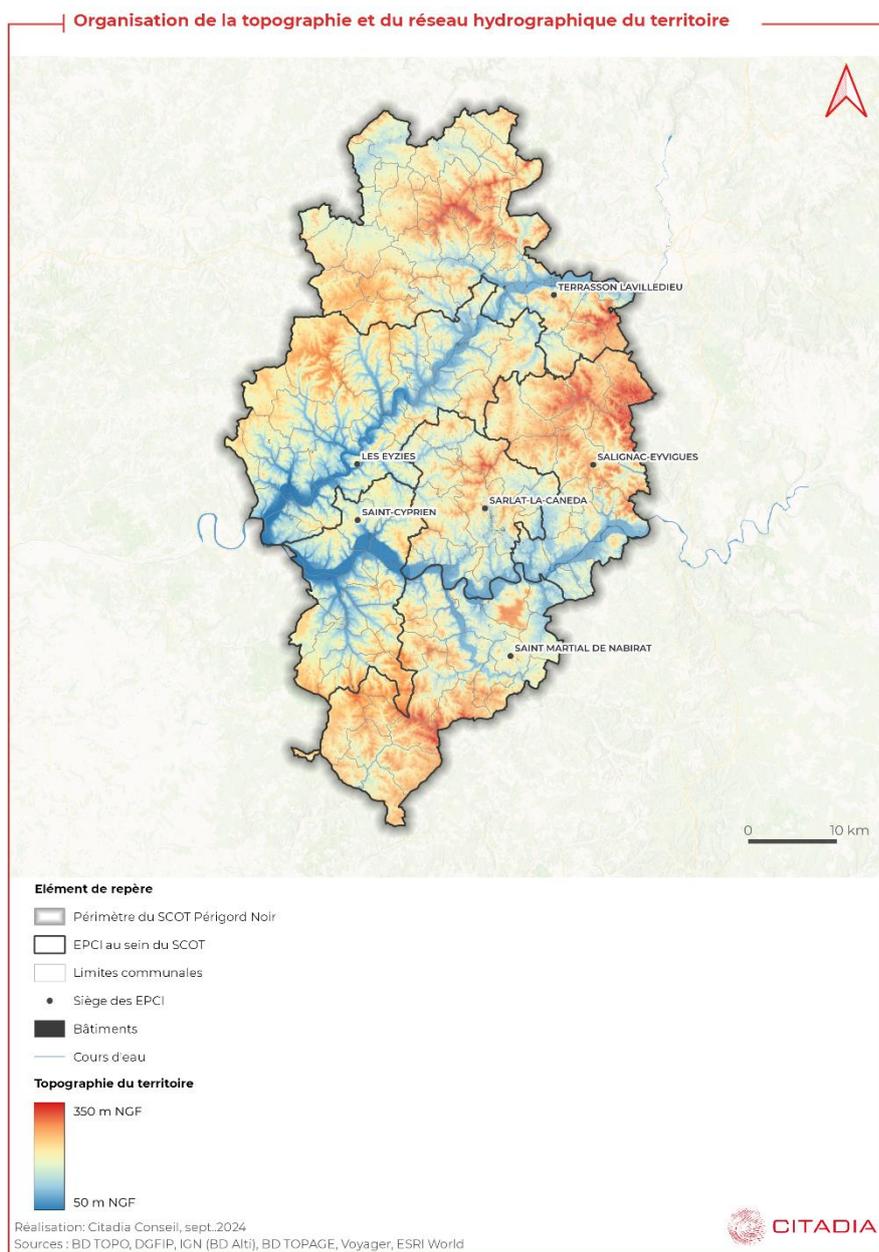
## ■ Un réseau hydrographie et une topographie organisée par les vallées de la Dordogne et de la Vézère

Le réseau hydrographique du territoire est structuré par la Dordogne, et son affluent, la Vézère.

La Dordogne est un cours d'eau qui prend sa source au niveau d Puy de Sancy, dans le Massif Central. Elle traverse ensuite six départements sur environ 483 kms et conflue avec la Garonne pour former l'Estuaire de la Gironde, qui débouche sur l'Océan Atlantique.

La Vézère, affluent de la Dordogne, prend sa source dans la tourbière de Longéroux, sur le plateau des Millevaches, dans le Massif Central. Elle se jette dans la Dordogne en rive droite sur la commune de Limeuil, commune située à l'ouest du territoire.

Ces deux cours d'eau sont le point de départ de nombreux affluents, qui drainent l'intégralité du territoire en structurant un relief modelé. Les points les plus hauts du territoire sont situés au nord sur les coteaux du Cern, et à l'est.



Carte 2 : Organisation de la topographie et du réseau hydrographique du territoire / EVEN Conseil

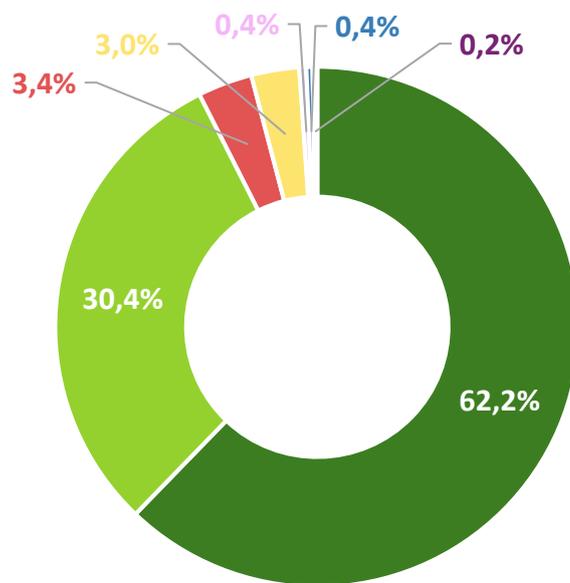
## ■ Une occupation du sol largement marquée par les boisements

D'après la base de données OSO (millésime 2022), l'occupation du sol du territoire est largement dominée par les boisements, qui couvrent 62,2% de la surface totale du territoire. Ces boisements sont répartis partout sur le territoire. Il s'agit essentiellement de boisements de feuillus.

Les espaces de prairies occupent 30,4% de la surface totale du territoire, et constitue le type d'espaces agricoles dominants. Ces prairies sont également réparties sur tout le territoire, mais sont particulièrement denses sur le secteur de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir. Les espaces agricoles cultivés sont minoritaires, puisque recouvrant 3,0% de la surface totale du territoire.

L'occupation du sol est également ponctuée par des espaces de vergers (0,4%), des espaces en eau (0,4%) et des espaces de vignes (0,2%).

Les espaces urbanisés représentent, au total, 3,4% de la surface totale du territoire. Ces espaces urbanisés se retrouvent principalement dans les secteurs de vallée.

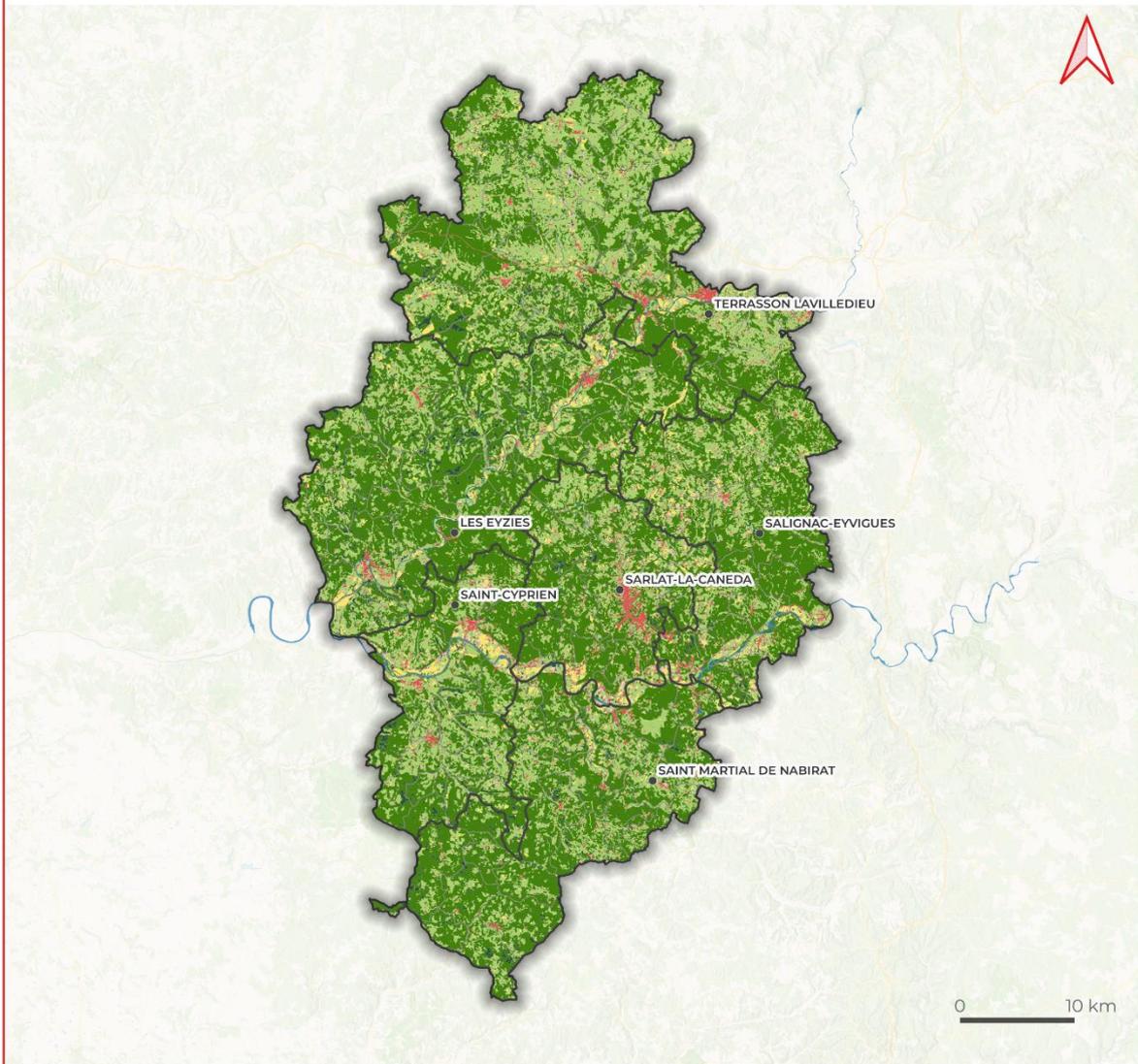


■ Boisements ■ Prairies ■ Zones urbanisées ■ Espaces cultivés ■ Vergers ■ Eau ■ Vignes ■ Pelouses et landes

Graphique 1 : Occupation du sol à l'échelle du Pays du Périgord Noir / OSO 2022

DOCUMENT DÉFINI

## Occupation du sol du territoire



### Éléments de repère

- Périmètre du SCOT Périgord Noir
- EPCI au sein du SCOT
- Siège des EPCI
- Cours d'eau

### Occupation du sol (OSO 22)

- Urbain dense
- Colza
- Prairies
- Vergers
- Vignes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Pelouse
- Surfaces minérales
- Plages et Dunes
- Glaciers et neiges éternelles
- Eau

Réalisation: Citadia Conseil, sept..2024  
Sources : IGN, BD TOPAGE, OSO 22, Voyager, ESRI World Hillshade



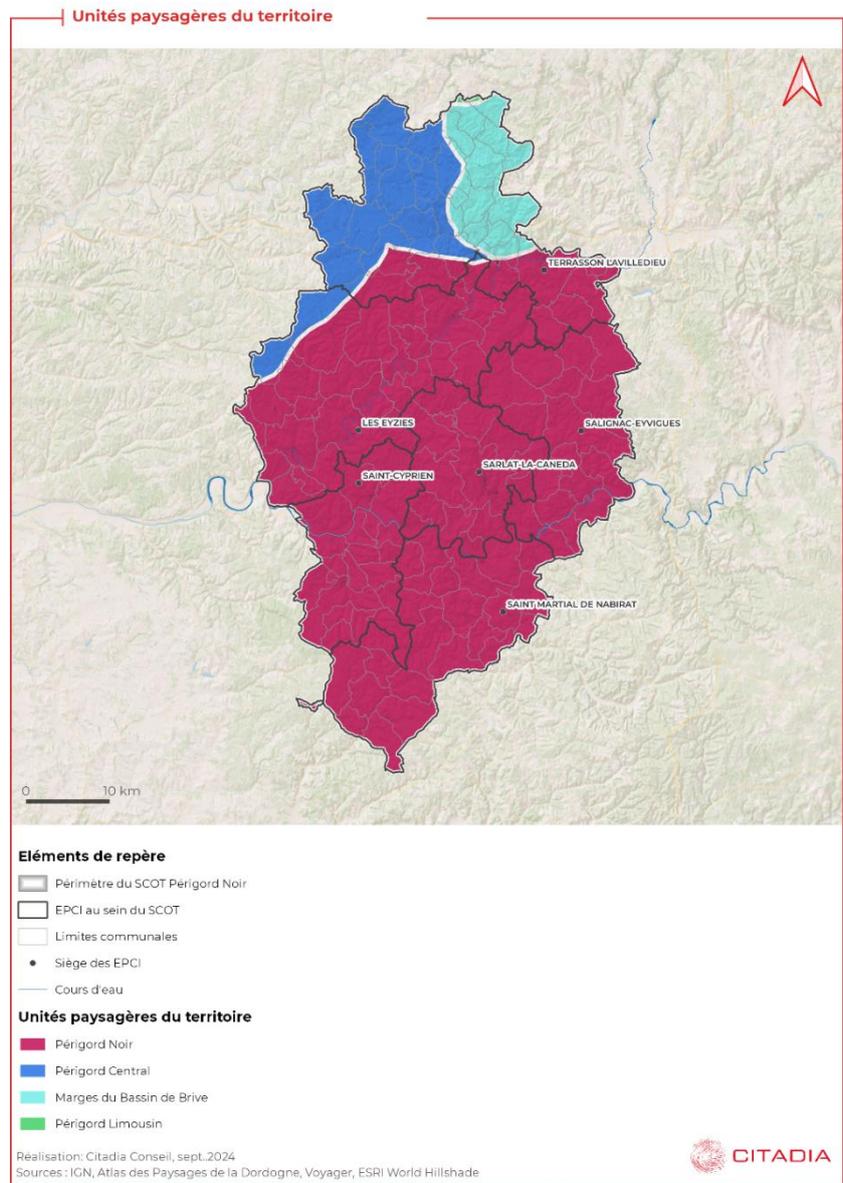
Carte 3 : Occupation du sol du territoire / EVEN Conseil

## b - Organisation et perceptions des grands paysages

### ■ Une organisation en 3 grandes unités paysagères

D'après l'Atlas des Paysages de la Dordogne, le territoire du SCoT Périgord Noir est caractérisé par trois entités paysagères :

- Le Périgord noir, qui est la principale entité paysagère du territoire ;
- Le Périgord central ;
- Les marges du bassin de Brive ;
- Périgord Limousin.



### ■ Le Périgord Noir

- *Des grands paysages marqués par leur diversité et leur couverture forestières*

*Carte 4 : Unités paysagères du territoire / EVEN Conseil*

Le Périgord Noir est caractérisé par un paysage vallonné et forestier, où des paysages très hétérogènes créés des paysages variés et contrastés. Ces paysages forestiers s'ouvrent ponctuellement autour d'une multitude de clairières et de vallées : la vallée de la Dordogne et la vallée de la Vézère, formant de larges couloirs agricoles, dans lesquels se concentrent l'urbanisation.

Cette entité paysagère est caractérisée par un relief plus accentué et boisé que sur le reste du département. Le relief est sculpté par de multiples vallons et vallées, qui s'enfoncent dans la roche calcaire blanche. Depuis le haut des crêtes, des panoramas lointains s'ouvrent régulièrement, donnant à cette entité paysagère de larges respirations.

- *Un territoire marqué par une grande diversité de lieux et sites singuliers*

Le territoire recèle de nombreux éléments emblématiques, à de multiples échelles. Cela va par exemple d'éléments ponctuels tels que des châteaux, ou village à un vaste périmètre, comme un cingle. Ces éléments sont diversifiés et concentrés, rendant cette entité paysagère emblématique. Dans de nombreux sites, plusieurs facteurs interagissent pour composer une ambiance particulière : présence de l'eau, relief abrupt, château, etc.



Figure 1 : Bloc diagramme de l'entité paysagère du Périgord Noir. / Source : Atlas des paysages de la Dordogne.

- Une unité paysagère organisée en 5 sous-unités

Les paysages de cette entité paysagère étant très variés, des sous unités paysagères sont identifiables :

- La Dordogne des cingles ;
- La vallée de la Vézère ;
- Le Causse de Terrasson ;
- Le Causse de Daglan ;
- La Bessède.

### La Dordogne des cingles

Cette vallée est caractérisée par la présence de profil varié avec notamment la présence de larges méandres formant des « cingles », ou encore la présence de petits méandres sinueux successifs au fond étroit dominé par les coteaux, resserrant la perception. Les coteaux sont souvent dissymétriques, avec une falaise abrupte dominant la Dordogne et celle-ci divague d'un bord à l'autre en assurant sa place fondatrice au sein de la vallée. Le fond agricole de la vallée contraste avec les coteaux boisés.

Cette vallée est également marquée par la présence de sites renommés tels que des châteaux ou villages, mettant en exergue des sites incontournables. Les villages se sont implantés au fil de la vallée, en pied de coteau, non loin de l'eau.

### La vallée de la Vézère

Cette vallée diffère bien de la vallée de la Dordogne : moins ample, elle révèle un univers plus confidentiel et intimiste, presque isolé et sauvage par endroits. Elle forme un couloir ouvert et bien lisible comparé aux vallons et collines boisés alentours. La rivière est souvent masquée derrière une ripisylve dense, ne se dévoilant qu'aux abords d'un pont ou d'un village. Également, celle-ci est caractérisée par une forte présence de falaises, en partie dissimulée par la végétation.

Cette vallée est caractérisée par la présence d'un ensemble préhistorique, donnant à cette vallée sa nature emblématique.

### Le Causse de Terrasson

Ce causse présente un paysage contrasté entre vallons encaissés et boisés et clairières. La végétation devient plus rabougrie, les pelouses sèches et une forêt maigre s'imposent face à une déprise agricole.

Au sud, le causse présente des ambiances contrastées ou les clairières agricoles s'ouvrent sur les hauteurs, offrant des lieux de panoramas. Les collines sont entaillées de vallées et vallons étroits, formant des petits couloirs intimes. Le fond de la vallée est

occupé par des paysages agricoles, cadré par des coteaux pentus aux bois sombres et des villages en pied de coteaux ponctuent les routes des fonds de vallée.

Plus au nord-est, le causse devient plus régulier et s'étire, avec un relief ondulé de causse sèches. De clairières y forment des chambres successives.

### **Le Causse de Daglan**

Le Causse de Daglan s'organise autour de la vallée du Céou et de ses affluents. Le paysage est caractérisé par la présence de collines boisées, ponctuées de clairières sur les hauts, ouvrant des panoramas sur un horizon forestier. La vallée du Céou ouvre un couloir à fond plat, dominée par des coteaux raides ou certains pans révèlent la pierre et l'aridité des lieux. Des villages en pied de coteaux ponctuent la vallée du Céou.

### **La Bessède**

Cette partie du territoire est la plus boisée du département, ou peu de clairières sont présentes. Le nord est caractérisé par la présence de cépées de châtaigniers et de pins au tronc oranger, conférant une ambiance paysagère particulière. Les ouvertures sont rares, donnant au lieu un caractère intime. Les villages sont peu nombreux et sont principalement localisés dans des petites vallées ou en périphérie de la Bessède. Des bastides se sont implantées à proximité. Les vallées sont rares et peu profondes.

Au sud-est, La Lémance et ses affluents forment de petits couloirs plus affirmés mais discontinus en raison de la végétation qui cloisonne les fonds de vallées agricoles. Les vallées captent les routes les plus importantes, offrant des vues rapprochées.

#### ■ **Le Périgord central**

- *Un paysage de collines et vallons traversé par de longues vallées*

Le Périgord central est marqué par une succession d'ouvertures et de fermetures au fil des vallons et des collines. Les boisements d'étendues variables sont très présents et cloisonnent l'espace. De petites clairières se succèdent et s'ouvrent autour d'un vallon, formant des « chambres » successives. Les ambiances sont répétitives mais différentes, comme de petites scènes successives qui se complètent et déclinent une variété de nuances. De temps en temps, une vue lointaine s'ouvre, révélant une succession de collines étirées aux horizons forestiers.

Les principales vallées forment des sillons ou des couloirs de grande longueur, créant des ouvertures et des perspectives appréciables, qui donnent des directions et orientent le paysage.

Les paysages du Périgord central sont souvent similaires mais chaque vallée principale apporte une touche unique. Leur largeur et leur faciès varient pour chacune au fil du parcours.

Globalement, les vallées principales fédèrent les bourgs ou les villages les plus importants ponctuent leur parcours. Les autres villages, hameaux et fermes isolés se sont installés plutôt sur les vallonements ou les petits plateaux, sans mode d'implantation spécifique. Dans ces paysages forestiers, les silhouettes urbaines restent peu perceptibles de loin.



*Figure 2 : Bloc diagramme du Périgord central. / Source : Atlas des paysages de la Dordogne.*

Le territoire du SCoT est plus spécifiquement marqué par la sous unité paysagère des Causses de Savignac, Cubjac et Thenon. Ce causse est marqué par une atmosphère particulière où les vues se referment un peu plus, les arbres deviennent plus petits, le sol semble plus sec, la géologie s'affirme avec les restes de murets ou des affleurements calcaires, ... Le paysage est plus aride, hormis dans les vallées de l'Auvézère et de l'Isle. Des clairières agricoles s'ouvrent par endroits, notamment vers Chourgnac et Gabillou où ces ouvertures sont plus étendues et habitées, donnant des vues sur certaines silhouettes de village.

#### ■ Les marges du bassin de Brive

Cette entité paysagère est marquée par de larges vues panoramiques s'ouvrant depuis les crêtes ouvertes. Ce paysage se donne donc dans un premier lieu à voir depuis les hauts ouverts dans lequel de larges respirations et des vues lointaines s'imposent. L'horizon est partiellement boisé et quelques buttes et villages forment des repères.

Les vallées offrent des paysages plus intimes. Au nord de Badefols-d'Ans, les vallées sont amples, linéaires et régulières, orientées est/ouest. Dans la partie sud, les vallées orientées nord/sud sont plus complexes, offrant un relief plus encaissé avec des parcours plus sinueux. Les profils des vallées sont variés et peuvent changer au fil d'un même cours d'eau, créant un panel de profils qui se décline, participant au charme du territoire.

Au nord, les boisements répartis sur l'ensemble des vallées offrent une alternance régulière et un certain équilibre. Dans la partie sud, la répartition est moins diversifiée et les contrastes sont plus marqués, accentués par le relief. Les forêts, plus étendues, laissent place à des surfaces agricoles ouvertes plus grandes. Dans la partie central, les vergers de noyers apportent une touche graphique par la répétition des arbres semblables.

Ce territoire possède de nombreux villages, hameaux, fermes perceptibles de loin, qui ponctuent régulièrement le territoire. Ces villages sont installés sur le rebord d'un coteau d'une vallée, d'autres sur le rebord d'une butte étirée ou encore en crête. Certains châteaux forment des repères forts sur une crête. Le grès rouge est un marqueur des constructions anciennes des Marges du Bassin de Brive, accompagné du calcaire blanc que l'on retrouve sur les buttes.



Figure 3 : Bloc diagramme de l'entité paysagère des marges du Bassin de Brive. / Source : Atlas des paysages

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Paysage

- Le risque de fermeture des paysages, lié à la déprise agricole, est réel. Actuellement, cette dernière impacte majoritairement les coteaux. L'OGS de la Vallée de la Vézère contribue activement à la prise de conscience des acteurs et fait émerger des actions dédiées. La CCVH fait part de l'incidence des peupleraies sur le paysage.
- L'authenticité des paysages emblématiques du Périgord Noir doit être conservée.

## 2.2 - Un patrimoine paysager, architectural et bâti fort, largement porteur de l'identité du territoire

### a - Un patrimoine très qualitatif, reconnu par de nombreux périmètres de protection et/ou de mise en valeur

#### ■ **Les sites classés et les sites inscrits**

La loi du 2 Mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque a été codifiée aux articles L. 341-1 à 22 (et R. 341-1 à 31) du Code de l'Environnement. Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. La loi comprend 2 niveaux de servitudes :

- **Les sites classés** dont la valeur patrimoniale justifie une politique rigoureuse de préservation. Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation préalable du ministre de l'Écologie, ou du Préfet de Département après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France et, le plus souvent de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Il s'agit ainsi d'une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni sa gestion ni sa valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.
- **Les sites inscrits** dont le maintien de la qualité appelle une certaine surveillance. L'inscription à l'inventaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Le territoire du Pays du Périgord Noir compte au total 38 sites inscrits, dont la majorité couvre la vallée de la Vézère et la vallée de la Dordogne. De nombreux villages sont également concernés par une identification en site inscrit : Daglan, Saint-Martial-de-Nabirat, Sarlat-la-Canéda, Berbiguières, Sainte-Eulalie-d'Ans, Hautefort, Saint-Amand-de-Coly, Salignac-Eyvignes, Belvès, Fanlac, Coux-et-Bigaroque, Montfort, Limeuil, Villefranche-du-Périgord, Marnac, Saint-Vincent-de-Cosse.



Photo 1 : De gauche à droite : Daglan, Hautefort et Belvès / commons.wikimedia.org

Le territoire compte également 11 sites classés qui recouvrent :

- Des éléments de patrimoine bâti : moulin à eau, bief et abords de moulin sur la commune de Sainte-Eulalie-d'Ans, les cabanes du Breuil à Saint-André-Allas ;
- Des éléments naturels : grotte de Bara-Bahau sur la commune du Bugue, le cingle de la Dordogne sur la commune de Limeuil, etc. ;
- Des éléments de patrimoine paysager : parcs des châteaux de Marqueyssac et de Lacoste.



Photo 2 : De gauche à droite : les cabanes du Breuil sur la commune de Saint-André-Allas, le cingle de la Dordogne sur la commune de Limeuil et le parc du château de Marqueyssac / commons.wikimedia.org

### ■ Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Un Site Patrimonial Remarquable (SPR) est une « ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Ce classement constitue une servitude annexée aux documents d'urbanisme Créés en 2016, les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et aux secteurs sauvegardés. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis conforme pour toutes les demandes d'autorisation de travaux sur la base des règles édictées par le classement en SPR.

Le territoire du Pays du Périgord Noir compte 14 Sites Patrimoniaux Remarquables qui couvrent les bourgs de Beynac-et-Cazenac, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Domme, Les Eyzies, Groléjac, la Roque-Gageac, Saint-Cyprien, Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu, Vézac et Vitrac, et les secteurs du Pays de Belvès.

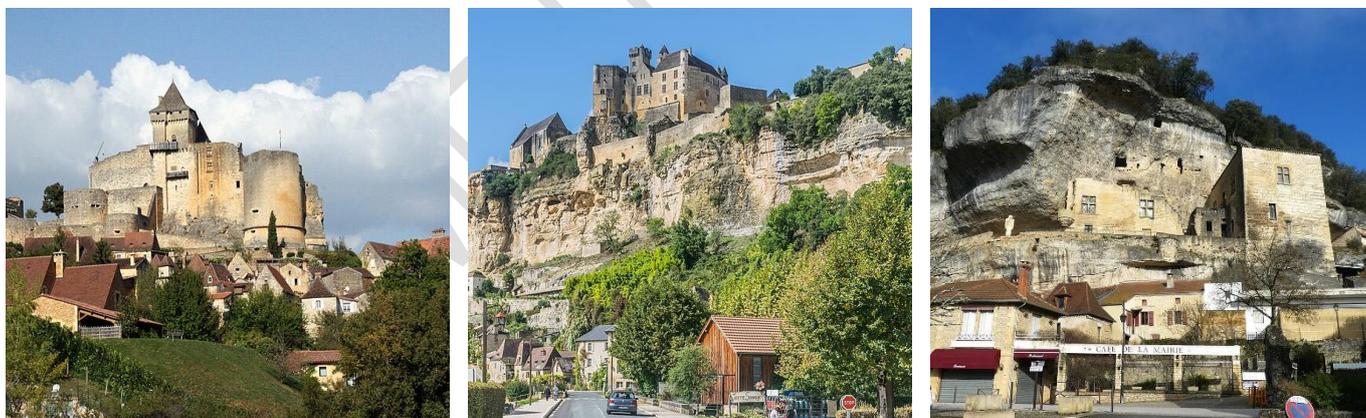


Photo 3 : De gauche à droite : Castelnaud-la-Chapelle, Beynac-et-Cazenac, les Eyzies / commons.wikimedia.org

## ■ Les immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques

La réglementation concernant les monuments historiques est codifiée aux articles L.621-30 à L.621-32 du Code du Patrimoine. Le classement ou l'inscription comme monument historique est une servitude d'utilité publique visant à protéger un édifice remarquable de par son histoire ou son architecture. Dès lors qu'un monument a fait l'objet d'une procédure de classement ou d'inscription, l'acte instituant cette SUP est :

- Automatique pour un périmètre de 500 mètres (R500) ;
- Un arrêté préfectoral ou lié à la modification ou la révision d'un PLU pour un périmètre de protection modifié (PPM)
- Un arrêté préfectoral pour un périmètre de protection adapté (PPA)

En application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les monuments historiques inclus dans un site patrimonial remarquable (ZPPAUP, AVAP ou secteur sauvegardé) ne génèrent pas de servitude.

En cas de co-visibilité avec un monument historique, l'Architecte des Bâtiments de France doit être consulté. Généralement, l'ABF est également consulté quand un projet se situe à moins de 500 m du monument historique.

Le territoire compte 385 immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques :

- 117 immeubles classés ;
- 209 immeubles inscrits ;
- 5 immeubles partiellement classés ;
- 9 immeubles partiellement classés/inscrits ;
- 45 immeubles partiellement inscrits.

Ces protections visent notamment des sites archéologiques (essentiellement des grottes), des éléments d'architecture religieuse (église, chapelle, cathédrale), des éléments d'architecture militaire (remparts, portes fortifiées, forts, enceintes, ...), des éléments d'architecture industrielle (forge des Eyzies), des éléments d'architecture domestique (châteaux, maisons particulières, ...) et des éléments d'architecture agricole (bories).



Photo 4 : De gauche à droite : Grottes de Lascaux sur la commune de Montignac, forge sur la commune des Eyzies et manoir de Tarde sur la commune de La Roque-Gageac / commons.wikimedia.org

## ■ Le patrimoine archéologique

*Afin de sauvegarder le patrimoine archéologique lorsqu'il est menacé par des travaux d'aménagement, l'État a mis en place le régime juridique de l'archéologie préventive (articles L.521-1 à 524-16 du Code du Patrimoine). Ainsi, les services de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles), sous l'autorité du préfet de la région, peuvent prescrire des mesures visant à la détection, à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine avant tous travaux. Les opérations d'archéologie préventive sont financées par les aménageurs et réalisées par des organismes publics ou privés, agréés à cet effet.*

*Lorsqu'un projet d'aménagement est susceptible de porter atteinte au patrimoine archéologique, le préfet de région peut prescrire :*

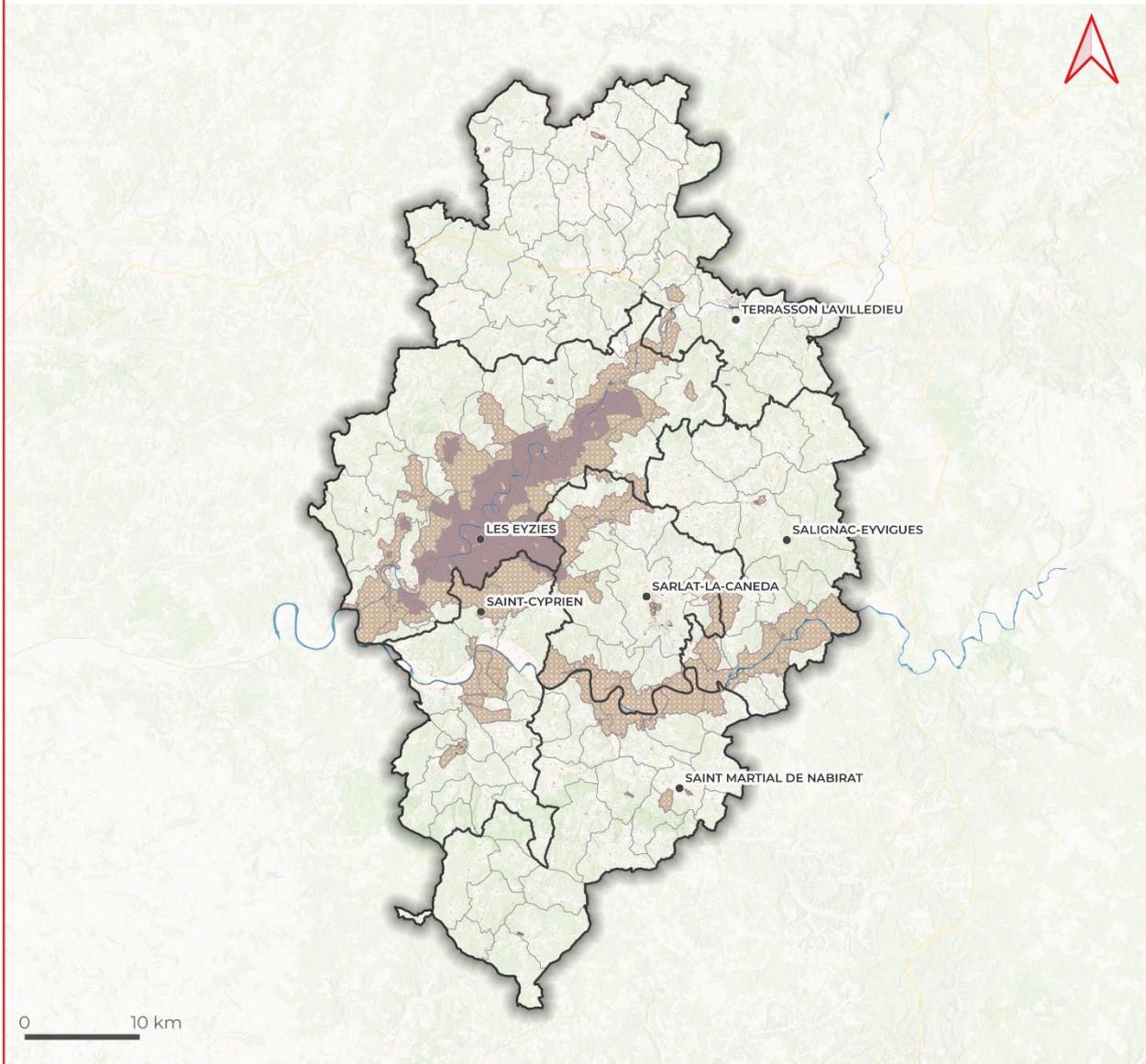
- *Un diagnostic préalable à tous travaux qui vise à déterminer la présence éventuelle d'un patrimoine archéologique sur le site ;*
- *Des fouilles, après diagnostic, ou sans diagnostic préalable si les informations sont suffisantes ;*
- *La modification du projet, tout ou en partie (nature des fondations, modes de construction ou déconstruction, ...) pour éviter la réalisation des fouilles.*

*Le Code du patrimoine prévoit en outre la possibilité d'établir, commune par commune, des zones dans lesquelles s'appliquent des dispositions particulières, spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans un arrêté préfectoral. Ces zones dites "de présomption de prescription archéologique", viennent compléter le dispositif général en l'affinant. Dans ces zones, le préfet de région est obligatoirement saisi :*

*soit de tous les permis de construire, d'aménager, de démolir, ainsi que des décisions de réalisation de zone d'aménagement concerté ;  
soit de ces mêmes dossiers "lorsqu'ils portent sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage".*

Le territoire du Pays du Périgord Noir est très riche en termes de vestiges archéologiques. Il est recensé au total 168 Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) datées de toutes les époques : paléolithique, néolithique, Moyen-Âge, vestiges plus modernes.

Le plus important de ces sites est celui couvrant la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil, capitale mondiale de la Préhistoire.



**Eléments de repères**

-  Périmètre du SCOT Périgord Noir
-  EPCI au sein du SCOT
-  Limites communales
-  Siège des EPCI
-  Bâtiments
-  Cours d'eau

**Sites classés et sites inscrits**

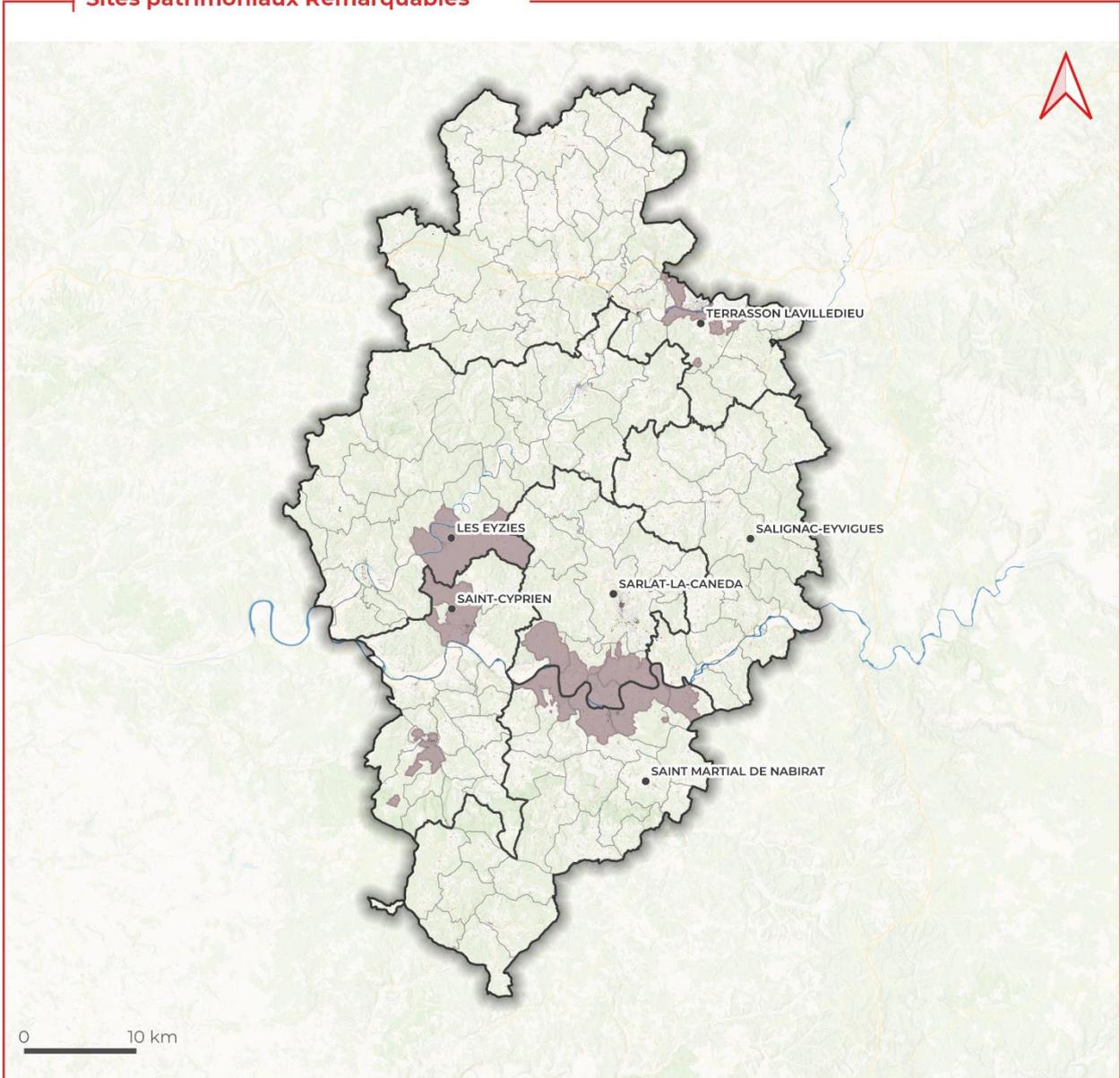
-  Sites classés
-  Sites inscrits

Réalisation: Citadia Conseil, sept.2024  
Sources : BD TOPO, DGFIP, IGN, Atlas des Patrimoines 2023, Voyager, ESRI World Hillshade



Carte 5 : Sites inscrits et sites classés du territoire / EVEN Conseil

## Sites patrimoniaux Remarquables



### Éléments de repère

-  Périmètre du SCOT Périgord Noir
-  EPCI au sein du SCOT
-  Limites communales
-  Siège des EPCI
-  Bâtiments
-  Cours d'eau

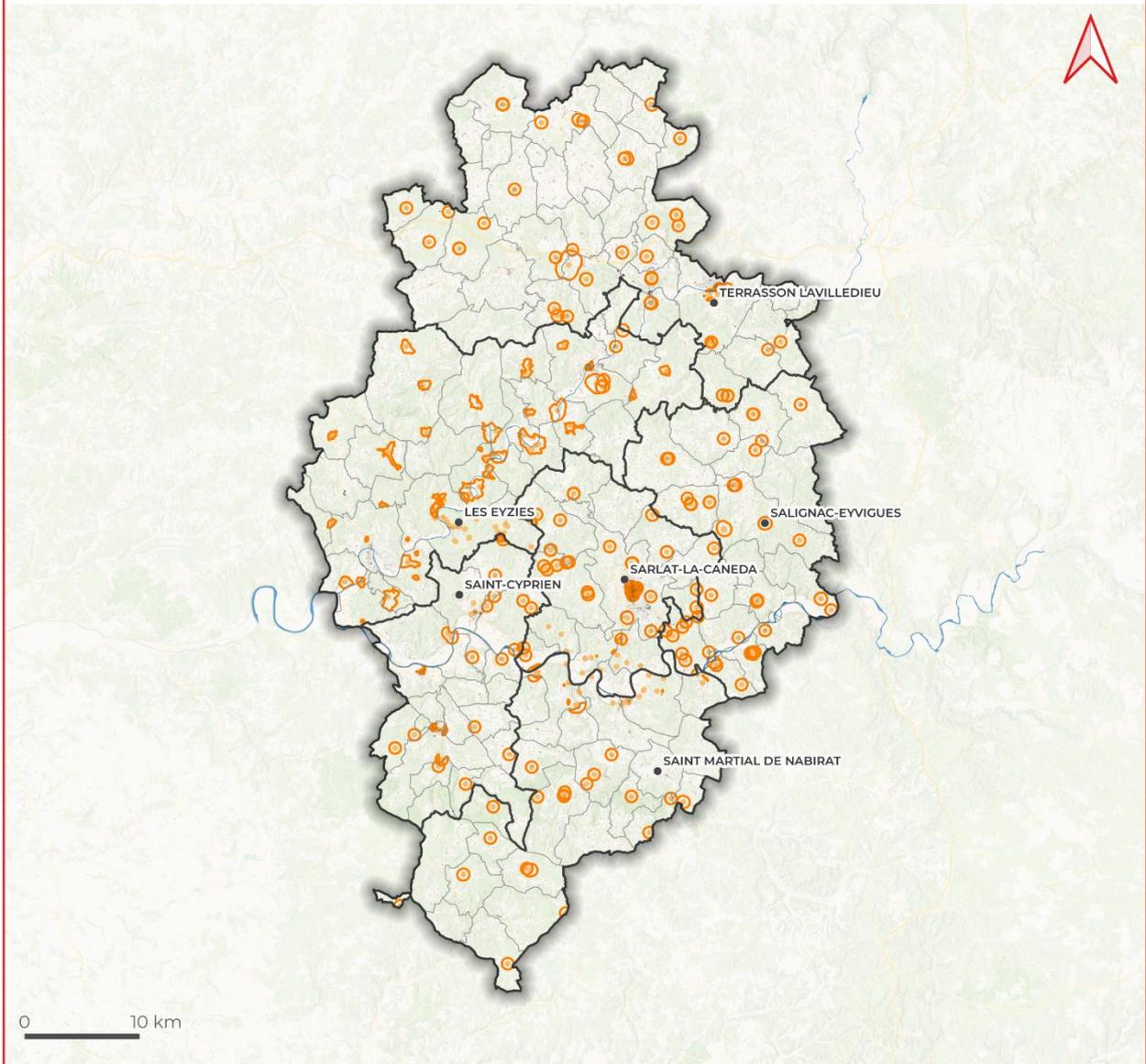
 Sites Patrimoniaux Remarquables

Réalisation: Citadia Conseil, sept. 2024  
Sources : BD TOPO, DGFIP, IGN, Atlas des Patrimoines 2023, Voyager, ESRI World Hillshade



Carte 6 : Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) du territoire / EVEN Conseil

## Immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques



### Éléments de repère

- Périmètre du SCOT Périgord Noir
- EPCI au sein du SCOT
- Limites communales
- Siège des EPCI
- Bâtiments
- Cours d'eau

### Immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques

- Immeuble classé ou inscrit
- Périmètre de protection de 500m ou Périmètre Délimité des Abords

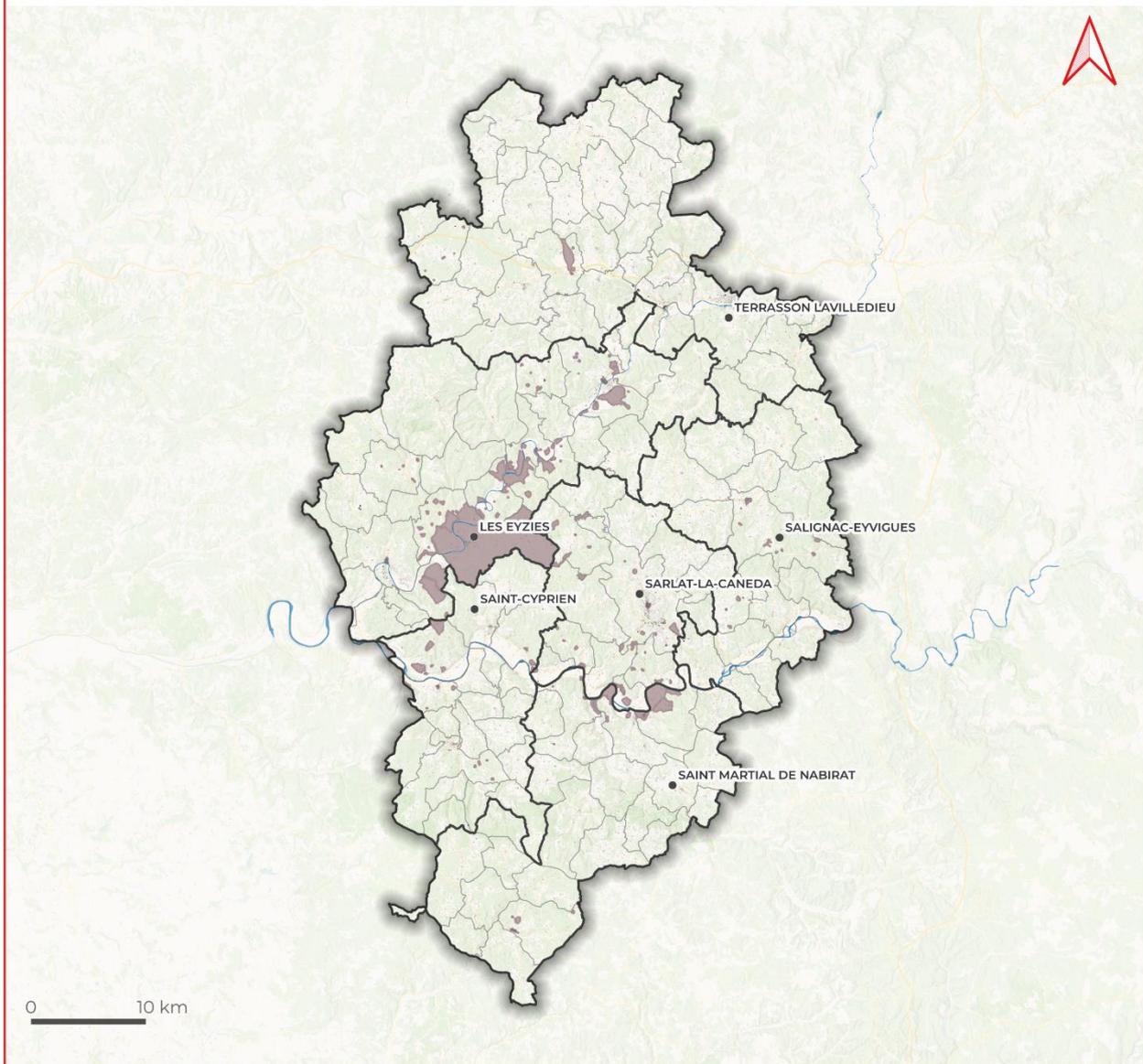
Réalisation: Citadia Conseil, sept.2024

Sources : BD TOPO, DGFIP, IGN, Atlas des Patrimoines 2023, Voyager, ESRI World Hillshade



Carte 7 : Immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques / EVEN Conseil

## Les Zones de Présomption de Protection Archéologique



### Éléments de repère

-  Périmètre du SCOT Périgord-Noir
-  EPCI au sein du SCOT
-  Limites communales
-  Siège des EPCI
-  Bâtiments
-  Cours d'eau

### Zones de Présomption de Protection Archéologique (ZPPA)

Réalisation: Citadia Conseil, sept.2024  
Sources : BD TOPO, DGFIP, IGN, Atlas des Patrimoines 2023, Voyager, ESRI World Hillshade



Carte 8 : Zones de Présomption de Prescription Archéologique / EVEN Conseil

### ■ Le patrimoine bâti non-protégé

Le patrimoine vernaculaire regroupe tous les éléments bâtis en lien avec les pratiques de la vie quotidienne, qui ne font généralement pas l'objet d'une protection particulière au titre des monuments historiques.

Les documents d'urbanisme peuvent être mobilisés pour protéger ce patrimoine. Il est en particulier possible de classer ce patrimoine dans les PLU, permettant par exemple de conditionner tout travaux ayant pour effet de détruire un élément remarquable identifié à la délivrance d'une autorisation préalable.

Le Périgord Noir dispose d'un patrimoine vernaculaire particulièrement riche. On retrouve :

- Des puits, des lavoirs et des fontaines constituant le patrimoine lié à l'eau ;
- Des croix, des calvaires, des chapelles renvoyant au patrimoine religieux ;
- Des fours à pain, des travaux, des granges, des loges, des pigeonniers et des cabanes en pierre sèche : éléments caractéristiques du patrimoine lié à l'activité humaine ;
- Des châteaux, des maisons de maîtres relevant du patrimoine monumental.

Plusieurs études portant sur cette thématique ont été menées notamment par la CAUE de la Dordogne.



Photo 7 : Maison en pierre sèche à Daglan / PLUi CCDVP



Photo 5 : Four à pain à Domme / PLUi CCDVP



Photo 8 : Halles de Salignac / PLUi du CCPF

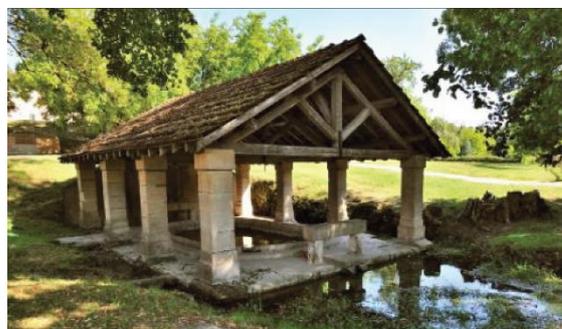


Photo 6 : Lavoir à Carsac-Aillac / PLUi CCPF

Également, des séchoirs à tabac sont présents sur le territoire, dont l'architecture de bois contraste avec l'architecture traditionnelle. Ces bâtiments typiques de la région viennent souvent compléter le corps de ferme et ses annexes. Ils sont en revanche toujours isolés et indépendants du reste des bâtiments.



Photo 9 : Séchoir à tabac sur la commune de Coux-et-Bigaroque / PLUi CCVDFB

Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Paysage

- La mauvaise qualité des formes urbaines récentes est relevée.

- Les paysages urbains sont offerts par les bourgs. Il n'existe pas de continuité urbaine entre les différentes communes comme c'est le cas en agglomération. Certaines collectivités regrettent le manque d'harmonisation dans l'aménagement urbain sur l'ensemble du territoire, d'autres font part d'une dégradation des paysages urbains engagée dans le dernier quart du XXème siècle, contenue aujourd'hui uniquement par le manque de dynamisme du territoire. De nombreux centres- bourgs ont engagé des travaux de mise en valeur au cours des quinze dernières années.
- Les sites protégés permettent un certain contrôle des constructions. Toutefois, il faut aussi prendre en compte le coût économique des constructions. Il y a un équilibre à trouver.

## b - Patrimoine et formes urbaines

- Un patrimoine architectural identitaire, encore fortement présent dans les paysages

Les formes architecturales traditionnelles du territoire ne se résument pas à un modèle unique et figé. Des différences apparaissent au gré de la géographie et des paysages et suivent l'évolution de la société.

Sur le Périgord Noir, les maisons traditionnelles évoluent de la pièce unique à la maison bourgeoise. Les maisons à étages (où tous les niveaux sont dédiés au logement humain) sont les plus représentées. Certains bourgs et hameaux comptent également des maisons à superposition, dont le rez-de-chaussée était utilisé pour une activité commerciale, artisanale ou agricole. Les maisons à rez-de-chaussée sont non majoritaires mais se rencontrent sur l'ensemble du territoire.



*Photo 10 : Photo 11 : Maison à rez-de-chaussée à Loubéjac / PLUi CCDVP*



*Photo 12 : Maison à étages à Archignac / PLUi CCPF*



*Photo 13 : Maison à superposition à Saint-Cernin de l'Herm / PLUi CCDVP*

L'ensemble de ces formes architecturales traditionnelles partagent des **caractéristiques communes**. La qualité architecturale du territoire vient de la grande profusion de maisons en pierre. Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, la matière première est prélevée dans les carrières locales. Ainsi, pierre de taille, moellons et lauze s'érigent en murs et toitures. Les pierres calcaires utilisées adoptent des teintes beiges à ocre, tirant parfois sur le gris.

Il est encore possible d'observer quelques toitures couvertes au moins partiellement de petites lauzes de calcaires, sinon largement disparues et remplacées par les tuiles plates qui sont aujourd'hui caractéristiques de la Dordogne.



Photo 14 : Divers façades en pierre / PLUi CCSPN



Photo 15 : Prieuré de Meyrals avec une toiture en lauze – PLUi CCVDFB

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Paysage

- La protection des sites classés est jugée efficace par les collectivités. Cependant, elles regrettent l'absence de contraintes en périphérie immédiate de ces sites, ce qui favorise la dégradation de ces paysages. L'intégration du bâti aux abords du patrimoine remarquable pose question. Ce sujet doit être traité dans les PLUi. Les collectivités soulignent l'importance du travail de sensibilisation des acteurs.
- Une sensibilité moindre aux paysages qu'aux bâtiments est relevée. Toutefois, il faut mettre en avant une bonne prise en compte du patrimoine architectural dans les travaux menés par les collectivités et une demande réelle de montée en qualité (guides du CAUE et pour CCVH : guichet unique, OGS). La question de la gestion et de la réglementation de l'habitat insolite est aussi posée. Pour les bâtiments agricoles, la priorité de la problématique n'est pas homogène pour les collectivités.

#### ■ Des formes urbaines historiques diversifiées

L'atlas des paysages de la Dordogne distingue 6 familles de formes urbaines à l'échelle du département, qui se retrouvent toutes sur le territoire. Les formes urbaines résultent de 3 leviers principaux :

- Le pouvoir politique, qui a présidé à la fondation des bastides, l'édification des villages fortifiés ou des enceintes autour des abbayes ;
- Les flux, les voies d'eau, voies d'échange, voies marchandes, voies de circulation qui réunissent les villes et villages implantés dans les vallées, mais également ceux que la voie ferrée a desservis, ou la déviation et maintenant l'autoroute ;
- La géographie, la qualité des terres, la topographie, l'orientation qui ont imprimé leur marque sur les villages perchés ou les villages agricoles qui se tiennent serrés sur leurs terres

## 1. Les bastides

La bastide est un modèle urbain volontaire et original, conçue la plupart du temps à partir d'un tracé régulier, protégée par des fortifications. Il s'agit d'une sorte de grand lotissement fondé au XIII<sup>ème</sup> siècle par un pouvoir politique qui souhaitait voir s'implanter une population d'actifs sur son territoire. Sur le territoire, deux bastides notoires sont présentes : Domme et Villefranche du Périgord. Ces deux bastides sont restées pratiquement dans l'emprise de l'enceinte médiévale du fait de contraintes diverses. Elles accueillent une relative hétérogénéité architecturale, puisque peuvent s'y côtoyer des façades d'aspect médiéval avec d'autres à l'architecture de la fin du XIX sans que le regard ne soit heurté, ni même que le promeneur ou l'habitant ne soient conscients de l'hétérogénéité de l'architecture.



*Photo 16 : Bastide de Villefranche du Périgord / Fédération des bastides d'Aquitaine*

## 2. Les sites défensifs, villages défendus



*Photo 17 : Village de Hautefort / Office de tourisme Vézère Périgord Noir*

Les sites défensifs, dont l'origine est médiévale, ont investi à l'origine de leur fondation, un lieu particulier qui présentait une protection naturelle ou des intérêts économiques. La forme urbaine est ainsi déduite de la topographie même du site, sur laquelle a été édifée une enceinte fortifiée ou un château au pied duquel le village s'est développé. Nulle orthogonalité dans ces sites défensifs, au contraire une forme urbaine souvent compacte, « organique » qui a souvent perduré jusqu'à nos jours.

## 3. Les villages et villes en vallée

Les vallées ont offert des voies de communication facilitées qui elles-mêmes ont favorisé les implantations humaines. Selon l'importance de la rivière, sa navigabilité, son régime de crues et le profil de ses berges, les villes et les bourgs se sont établis tantôt en rive, tantôt à distance, s'éloignant de l'eau ou préférant une terrasse pour se mettre à l'abri des hautes eaux. La Dordogne est ainsi jalonnée de villages et de villes qui se sont établies au bord de l'eau pour se développer autour de l'activité portuaire, La Vézère également a accueilli sur ses rives, des bourgs et des villages, comme le Bugue ou Montignac. Quand la berge est longée par une voie publique, cela favorise l'édification d'une façade urbaine continue qui se découvre et se contemple depuis la rive opposée ou depuis les ponts, comme à La Roque-Gageac en rive de Dordogne. D'autres villes ou villages se sont implantés sur des terrasses bien à l'abri des inondations et dominant la vallée. Dans ces situations de terrasse, la ville présente souvent une forme urbaine asymétrique. Tenue côté rivière par le tracé de la berge, elle tend à s'étaler en amont, en fonction de la localisation du franchissement et des routes qui s'y greffent.

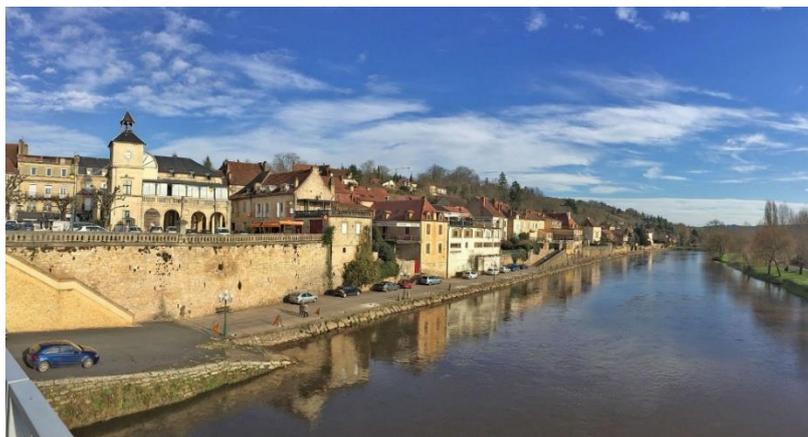


Photo 19 : Le Bugue / Guide du Périgord

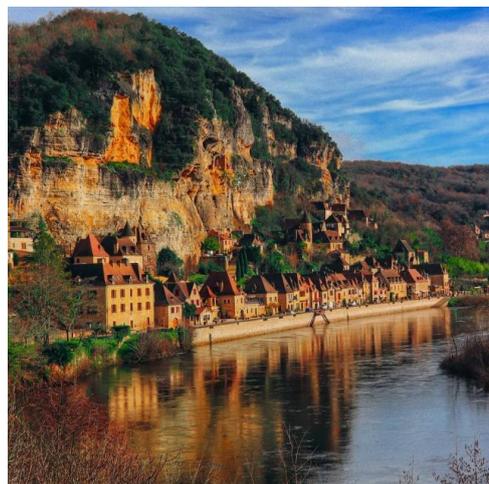


Photo 18 : La Roque-Gageac / Vallée de la Dordogne

#### 4. Les villages qui s'étirent ou se déplacent



Photo 20 : Beynac / Dordogne Périgord Tourisme

De nombreux villages ou bourgs se sont étirés, voire « déplacés » au fil de l'histoire. Ils ont développé une nouvelle polarité. Plusieurs facteurs ont pu motiver cette évolution : un site d'implantation trop contraint qui ne permettait pas l'extension du village en continuité avec le noyau d'origine, la création de voies de communication, l'arrivée du train, la construction d'un nouveau pont ou plus récemment encore le passage de l'autoroute. Dans la plupart des cas, les nouvelles infrastructures modifient la forme urbaine, notamment parce qu'elles induisent une nouvelle manière d'arrivée, d'entrer dans le village ou la ville. Elles donnent naissance à un nouveau quartier, le quartier de la gare par exemple. Il arrive que le noyau bâti d'origine se fige ou pire, se vide tandis que les extensions privilégient la nouvelle « entrée », c'est-à-dire la proximité de la gare ou de la voie nouvelle. Ces infrastructures qui améliorent la desserte ont

quelquefois comme corollaire de marquer une coupure, voir une frontière.

#### 5. Les villes et villages en haut relief

Certains villages et bourgs se sont implantés sur des ensembles de collines et de plateaux. Les configurations sont variables, selon la forme même des reliefs et, de ce fait, les effets dans le paysage sont plus ou moins sensibles ou spectaculaires. Si à l'origine cette implantation en hauteur permettait d'amples vues alentour, la situation a souvent évolué. Sur le territoire, le village de Beauregard-Terrasson est par exemple implanté sur un haut de relief peu contraignant : d'une forme primitive en étoile, il s'est développé le long des routes, à la faveur des replats.



Photo 21 : Beauregard-de-Terrasson / Ville de Beauregard-de-Terrasson

#### 6. Les villages agricoles groupés

Les villages agricoles groupés sont souvent implantés dans des clairières. Ces villages témoignent la plupart du temps d'un système agraire ancien, lié à la nature du sol qui conditionnait l'activité agricole, sa répartition et son organisation. Ils se

caractérisent par des ensembles agglomérés, voire compacts, plus ou moins grands ou typiques. La forme dense du village groupé était motivée par le souci de préserver au mieux la terre agricole.

- Entrées de ville

La majorité des entrées de ville des principales agglomérations (Sarlat et Terrasson) sont situées dans des zones d'activités. Il existe donc des enjeux forts d'intégration paysagère des nouveaux bâtiments en particulier et de travail sur l'espace libre ainsi que de contrôle de l'affichage publicitaire.



*Photo 22 : Entrée de ville en zone d'activité à Sarlat / Google Street View*



*Photo 23 : Entrée de ville de Sarlat en zone d'activité avec des éléments végétaux barrières abritant le lycée / Google Street View*



*Photo 24 : Entrée de ville de Terrasson en zone d'activité / Google Street View*

## Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Paysage

- La qualité des entrées de villes s'est très fortement dégradée depuis 20/ 40 ans. Les PLUi ont vocation à être ambitieux sur cette thématique, à moins que ce soit le SCoT qui impose des règles à l'échelle du Périgord Noir. La CCVH répond à cette problématique dans le cadre de son RLPI et de son travail sur la signalétique locale
- Parmi les nuisances, une collectivité relève la pollution visuelle liée aux panneaux publicitaires.

### 7. Agir en faveur des paysages : Présentation du Grand Site de France Vallée de la Vézère

Le label Grand Site de France vise à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage ainsi qu'à générer un développement local bénéficiant aux habitants tout en visant à mieux accueillir les visiteurs. Ce label de l'Etat existe depuis 2003.

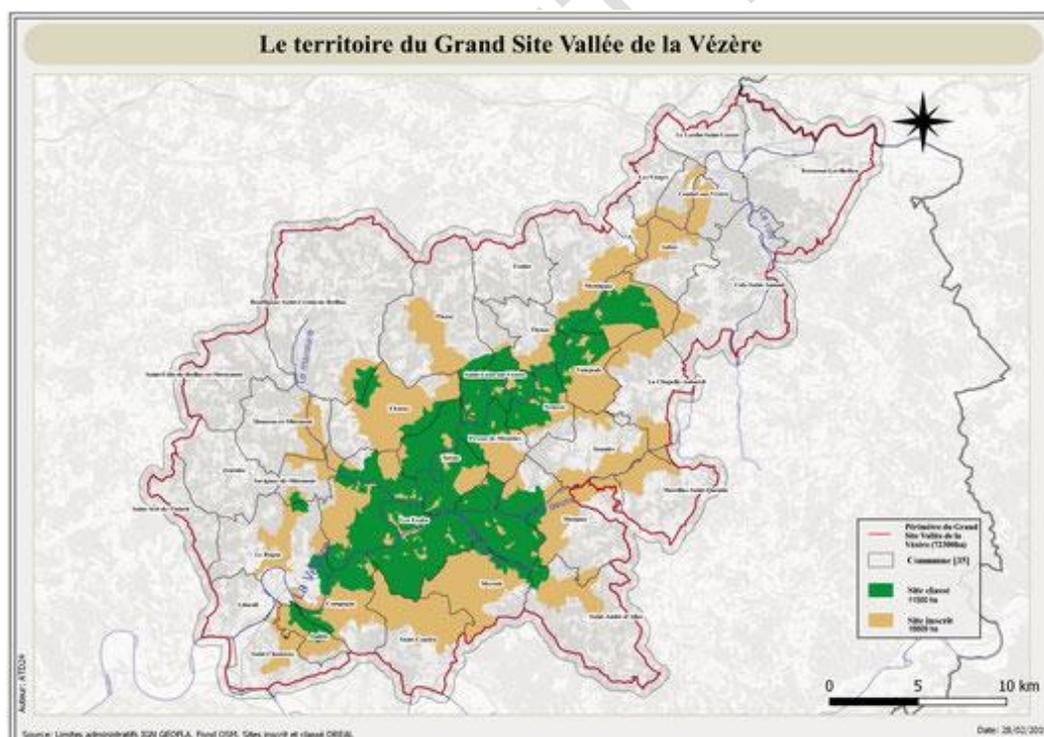
La Vallée de la Vézère a été labellisée « Grand Site de France » par le Ministère en charge de l'Environnement en janvier 2020 (GSVV) Cela faisait suite à un travail préparatoire d'une dizaine d'année mené pour la préservation des paysages par l'EPCC du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire. Le label a été décerné pour une durée de 6 ans sur la base d'un programme d'actions articulé autour de six axes et 53 actions.

Le GSVV couvre l'entièreté du territoire de la Vallée de l'Homme et est présent sur certaines communes de 3 autres EPCI (la CCSPN, la CCTHPN et la CCDV).

Les axes sont les suivants :

- Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère
- Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti
- Maintenir, conforter et développer la diversité agricole
- Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement
- Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable
- Renforcer le partage et la transmission du projet de territoire Grand Site de France

Les actions portées par le Grand Site mettent en lumière les différentes dimensions du paysages – d'abord par leur diversité, naturel, agricole, bâti puis également par leurs usages et les visions projetées.



### 2.3 - La mobilisation foncière sur le territoire du Périgord Noir

Une note méthodologique sera annexée au présent diagnostic.

## 2.4 - Synthèse | Le Périgord Noir et ses paysages



CHIFFRES-CLEFS

3

Nombre d'unités paysagères principales du territoire

62,2%

Part du territoire occupée par des boisements

49

Sites classés ou inscrits (dont 38 inscrits et 11 classés)



### PERSPECTIVES D'EVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'augmentation des températures moyennes annuelles de l'air fait évoluer les paysages vers des faciès plus adaptés. Certains paysages de l'eau, notamment les zones humides, sont susceptibles de se raréfier. La hausse des épisodes climatiques extrêmes (inondation, feu de forêt...) entraînera une modification des paysages naturels et urbains dans les zones les plus à risques.



Un territoire structuré par la Dordogne et de la Vézère

Le territoire du Pays du Périgord Noir est structuré par la Dordogne et son affluent la Vézère, qui traversent le territoire d'est en ouest. Ces deux cours d'eau sont le départ de nombreux affluents qui drainent l'intégralité du territoire en structurant un relief modelé. Ces cours d'eau sillonnent les fonds de vallées.



Un territoire à la naturalité importante

Le Pays du Périgord Noir est largement dominé par les espaces agro-naturels car les boisements représentent 62,2% et les prairies 30,4%. Les espaces urbanisés représentent uniquement 3,4% de la superficie du territoire et se retrouvent particulièrement dans les fonds de vallées.

Il faut également mentionner les falaises : elles sont très importantes pour les éléments du paysage puisqu'il y en a un peu partout et nous en avons parlé lors des tour bus. Elles structurent également le tracé des cours d'eau puisqu'elles sont présentes le long de la Vézère, de la Dordogne...Elles constituent également un milieu spécifique et à préserver (CF l'atlas de la biodiversité de la CCVH).

Les paysages urbains sont principalement présents autour des principales pôles urbains (Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu, ...), complétés par de nombreux bourgs et hameaux qui maillent le territoire.



Un patrimoine paysager riche reconnu et protégé

La qualité paysagère et architecturale du territoire est reconnue par divers périmètres de protection et/ou de valorisation du paysage : 38 sites inscrits, 11 sites classés, 14 Sites Patrimoniaux Remarquables, 385 immeubles classés ou inscrits, 168 Zones de Présomption de Prescription Archéologique.



## ATOUS / OPPORTUNITÉS

- Un territoire caractérisé par de nombreux espaces agro-naturels participant grandement à la qualité paysagère du Périgord Noir ;
- De nombreux périmètre de protection et/ou de valorisation du patrimoine paysager et architectural.



## POINTS DE VIGILANCE

- Une déprise agricole pouvant participer à la fermeture des milieux ;
- Des extensions urbaines et des zones d'activités périphériques pouvant participer à la banalisation des paysages.



## ENJEUX

- Protéger et préserver les éléments de paysages : coupures d'urbanisation, routes-paysagères, paysages agricoles de qualité, reliefs marquants, massifs forestiers ;
- Entretenir le paysage en limitant la déprise agricole et les fermetures des paysages ;
- Maintenir la lisibilité des falaises et ouvrir des vues pour mettre en valeurs les vallées et crêtes ;
- Mettre en valeur les paysages de l'eau, des berges aux champs d'expansion des crues sans freiner l'aménagement du territoire ;
- Maintenir des lisières forestières, maîtriser l'expansion de l'urbanisation sur les crêtes et notamment le long des axes routiers structurants ;
- Réhabiliter et requalifier les zones commerciales et d'activités, les extensions urbaines et les entrées et traversées de villes et villages (constitution de lisières agro-urbaines plantées, reconnexion avec les centres-bourgs par des liaisons douces piétons-cyclistes).



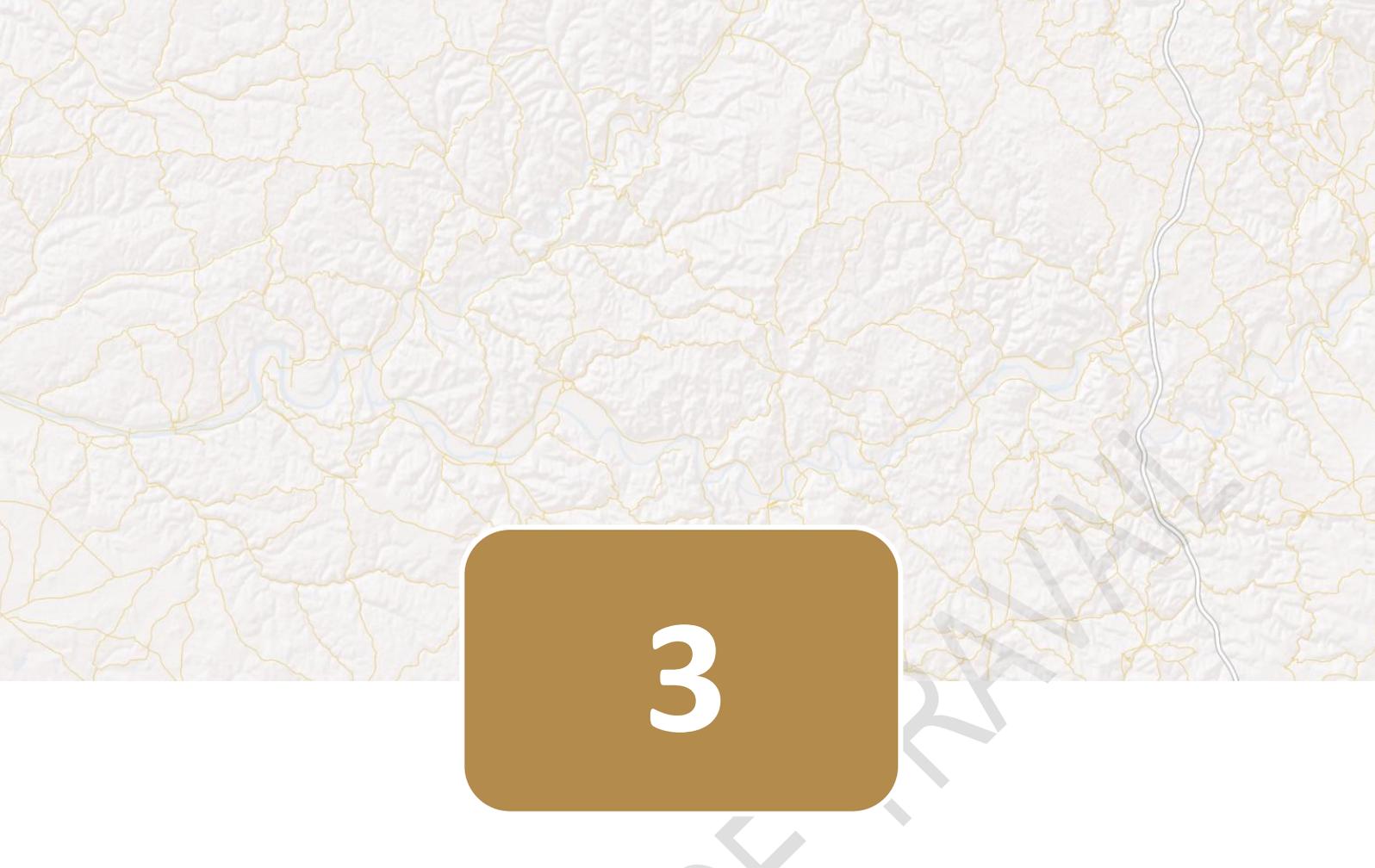
## Leviers d'action du SCoT

- Le contrôle et la qualité de l'urbanisation : valorisation de sites déjà anthropisés, densification des espaces urbanisés, ... ;
- La protection des motifs paysagers identitaires et structurants : ripisylves, linéaires de haies, ...

## Politiques et outils existants



- L'Atlas des Paysages de la Dordogne ;
- Les périmètres de protection du patrimoine : Monuments historiques, Sites Classés et Inscrits, SPR, ZPPA ;
- Le Grand Site de France Vallée de la Vézère.



3

# Le Périgord Noir face aux défis des transitions



### 3. Le Périgord Noir face aux défis des transitions



Certaines communes du sud du territoire sont couvertes à plus de 80% par le bois. **Les transitions du territoire doivent obligatoirement traiter de la gestion des massifs forestiers.**

**Le développement de parcs photovoltaïques et la création de zones d'accélération ENR** ont été évoqués par les différents EPCI. Des projets ont été présentés comme le parc photovoltaïque de Thenon ou encore la volonté de la CCSPN d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments.

Les **enjeux de cheminements** alliant des usages de loisirs et de déplacements domicile-travail ont été évoqués pour répondre aux attentes des habitants, notamment au travers des voies vertes et véloroutes.

En anticipant les futures évolutions de l'urbanisme, des **projets de renaturation ont été évoqués pour réadapter du foncier délaissé ou créer des îlots de fraîcheur**. Différents exemples : la renaturation de l'ancienne gravière de Veyrignac ou encore la renaturation d'une rue face à la médiathèque de Sarlat, aménagée pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

**L'eau est une ressource sensible qu'il s'agit de préserver et de maîtriser**. En particulier dans les centres-urbains et dans les terrains bordants des départementales (ruissellement et risques d'inondations...).

À l'aune des transitions, la **réhabilitation de bâtis semble également pertinente** pour venir implanter des projets écologiques. C'est le cas par exemple pour l'ancienne piscine de Montignac qui a été transformée en un lieu de baignade écologique.

#### 3.1 - Enjeux écologiques, Trame Verte, Bleue et Noire

##### a - Périmètres d'inventaires, de gestion et de réglementation

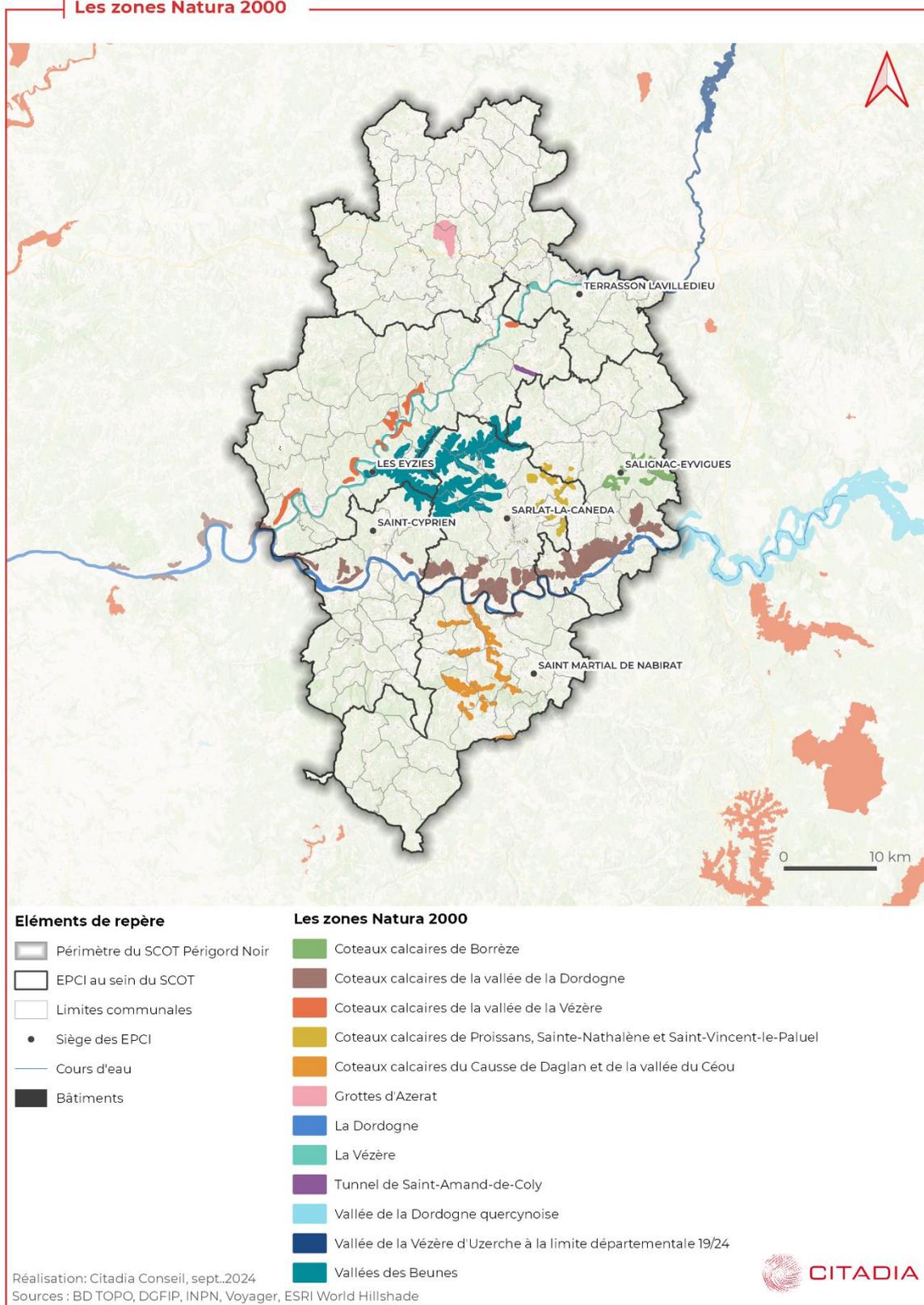
- **De l'inventaire à la protection réglementaire : les sites Natura 2000 et les ZNIEFF**
- **Un territoire à fort responsabilité concernant les sites Natura 2000**

*En 1992, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de biodiversité sur ses territoires par la création d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. Ce réseau est mis en application grâce à deux directives :*

- *La Directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats » du 27 octobre 1992 portant adaptation à la Directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;*
- *La Directive 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS).*

*Les états membres ont donc l'obligation de répertorier ces deux types de sites sur leur territoire. Ces derniers font donc partie intégrante du réseau Natura 2000 et doivent donc garantir la préservation des espèces et les habitats.*

Le territoire du Pays du Périgord Noir compte 12 sites Natura 2000, uniquement des ZSC, dont 7 sont entièrement incluses dans le périmètre du Pays du Périgord Noir. Le territoire a donc une très forte responsabilité concernant la conservation de ces espaces.



Carte 9 : Les zones Natura 2000 présentes sur le territoire / Even Conseil

□ *Le site Natura 2000 FR7200676 - Coteaux calcaires de Borrèze*

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
416 ha	416 ha soit 100% du site Natura 2000	Borrèze, Salignac-Eyvigues, Simeyrols

Ce site Natura 2000 couvre des coteaux calcaires sub-méditerranéens et/ou sub-montagnards. Le site est éclaté entre 7 entités distinctes, essentiellement boisées, sur lesquelles subsistent plusieurs secteurs de pelouses sèches et faciès d'embuissonnement. Les terrains minces et caillouteux, peu propices aux cultures, donnent aux causses des allures de rugosité à l'aspect grisâtre et sec. La forêt se compose de taillis de chênes pubescents, plus ou moins rabougris, parsemés de nombreuses pelouses sèches. Les cultures y sont rares et la végétation de petite taille. Les causses sont adaptés à l'élevage ovin. Les cours d'eau sont rares, cependant les causses recèlent d'innombrables réseaux souterrains appelés karst.

*Tableau 1 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200676 - coteaux calcaires de Borrèze – Formulaire standard de données du site Natura 2000*

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon / absence de fauche</li> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Plantation forestière en milieu ouvert</li> <li>• Véhicules motorisés</li> <li>• Modification de la composition spécifique (succession)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage</li> </ul>

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 5 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont aucun sous forme prioritaire.

Le site Natura 2000 est concerné par 1 espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit d'un papillon de jour, le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*).



*Photo 25 : Damier de la Sucisse (Euphydryas aurinia) / J.M. Mourey, inpn.mnhn.fr*

□ *Le site Natura 2000 FR7200672 – Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée du Céou*

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
1 196 ha	1 196 ha soit 100% du site Natura 2000	Bouzig, Campagnac-lès-Quercy, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Daglan, Saint-Cybaret, Saint-Pompon, Veyrines-de-Domme

Ce site Natura 2000 couvre des coteaux calcaires sub-méditerranéens et sub-montagnards selon les expositions. Le site est éclaté en 7 entités distinctes essentiellement boisées sur lesquels subsistent plusieurs secteurs de pelouses sèches et faciès d'embuissonnement. Le site est concerné par la régression progressive des habitats ouverts/semi-ouverts, consécutif à l'absence d'entretien/activité sur ces milieux.

*Tableau 2 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200672 – Coteaux calcaires du Causse de Daglan et de la vallée du Céou – Formulaire standard de données du site Natura 2000*

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retournement des prairies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche non-intensive</li> </ul>

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Plantation forestière en milieu ouvert</li> <li>• Zones urbanisées, habitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage extensif</li> <li>• Production forestière non-intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied).</li> </ul>

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 6 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont aucun sous forme prioritaire.

Le site Natura 2000 est concerné par 5 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

- 2 espèces d'invertébrés, tous des papillons de jour : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*) ;
- 3 espèces de mammifères, uniquement des chiroptères : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).



Photo 26 : De la gauche vers la droite : Cuivré des marais (*Lycaena dispa*) – E. Sansault. Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) – D. Sirugue. Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) – J-C. de Massary. Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) – L. Arthur. / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

- Le site Natura 2000 FR7200665 - Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
428 ha	428 ha soit 100% du site Natura 2000	Proissans, Saint-Crépin-et-Carlucet, Saint-Vincent-le-Paluel, Sainte-Nathalène

Le site est constitué de coteaux calcaires très boisés avec la présence très localisée de complexes d'habitats naturels ouverts et semi-ouverts (pelouses sèches, landes, fruticées) dépendants d'activité agricoles anciennes aujourd'hui abandonnées.

Les calcaires hétérogènes du crétacé ont façonné ce territoire. Les érosions successives de ces matériaux ont créé une topographie à fortes amplitudes altimétriques et parfois accidentée. Sur ces sols peu riches, ce sont les taillis de Chênes et de Châtaigniers qui se développent sur les coteaux et les collines.

Le calcaire du jurassique peu présent en affleurement sur le site est caractéristique des formations du Haut Quercy qui se prolongent à l'Est du département de la Dordogne formant ainsi les Causses périgourdins.

Tableau 3 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200665 - Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon, absence de fauche</li> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Plantation forestière en milieu ouvert</li> <li>• Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle</li> <li>• Modification de la composition spécifique</li> </ul>	-

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 4 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont aucun sous forme prioritaire.

Le site Natura 2000 est concerné par 1 espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit d'un papillon de nuit, l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).



Photo 27 : Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) - J. Thevenot / inpn.mnhn.fr

- Le site Natura 2000 FR7200667 - Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Ce site Natura 2000 est concerné par un projet de modification du périmètre, qui aurait pour conséquence une augmentation de la superficie de ce site. En effet, le périmètre du site Natura 2000 a été modifié par arrêté préfectoral mais celui-ci est en attente de validation par le MNHN.

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
598 ha <i>Projet</i> : 790 ha	598 ha soit 100% du site Natura 2000 <i>Projet</i> : 790 ha soit 100% du site Natura 2000	Aubas, Le Bugue, Les Eyzies, Limeuil, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Saint-Léon-sur-Vézère, Tursac. <i>Projet</i> : Les mêmes communes seront concernées ainsi que Condat-sur-Vézère, Les Farges, Montignac, Campagne, Audrix et Saint-Chamassy.

Le site couvre un vaste archipel de coteaux secs présentant de nombreux faciès subméditerranéens thermophiles, biotopes d'alimentation pour de nombreux chiroptères.

Tableau 4 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200667 - Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives</li> <li>• Modifications des conditions abiotiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche non intensive</li> <li>• Pâturage extensif</li> <li>• Production forestière non intensive</li> <li>• Sylvopastoralisme</li> </ul>

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 12 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont 5 sous forme prioritaire :

- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea*
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*.

Le site Natura 2000 est concerné par 10 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de :

- 9 espèces de mammifères, uniquement des chiroptères ;
- 1 espèce d'invertébré, un papillon de jour : le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*).

- Le site Natura 2000 FR7200673 - Grottes d'Azerat

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
463 ha	463 ha soit 100% du site Natura 2000	Azerat, Saint-Rabier

Il s'agit d'une grotte en système karstique accueillant des colonies de chiroptères.

Tableau 5 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200673 - Grottes d'Azerat – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coupe forestière</li> <li>Élimination du sous-bois</li> <li>Élimination des arbres morts ou dépérissant</li> </ul>

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 3 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont aucun sous forme prioritaire. Le site Natura 2000 est concerné par 7 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de 7 espèces de chiroptères.

□ Le site Natura 2000 FR7200795 - Tunnel de Saint-Amand-de-Coly

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
63 ha	63 ha soit 100% du site Natura 2000	Coly-Saint-Amand

Le site couvre un tunnel ferroviaire désaffecté. Il s'agit d'un site exceptionnel par l'importance de la colonie d'hivernage de barbastelles, l'une de plus importantes d'Aquitaine et vraisemblablement de France.

Tableau 6 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200795 - Tunnel de Saint-Amand-de-Coly – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés</li> <li>Véhicules motorisés</li> </ul>	-

Le site Natura 2000 n'est pas concerné par la présence d'habitats inscrits à l'annexe I.

Le site Natura 2000 est concerné par 7 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de 7 espèces de chiroptères.

□ Le site Natura 2000 FR7200666 - Vallées des Beunes

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
5 520 ha	5 520 ha soit 100% du site Natura 2000	La Chapelle-Aubareil, Les Eyzies, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Meyrals, Peyzac-le-Moustier, Saint-André-Allas, Saint-Géniès, Sarlat-la-Canéda, Sergeac, Tamniès, Tursac

Ce site couvre en large système imbriqué de plateau karstique, de pente sèches et de vallons secs à hygrophiles.

Tableau 7 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200666 - Vallées des Beunes – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>Plantation forestière en terrain ouvert</li> <li>Autres intrusions et perturbations humaines</li> <li>Pollution des eaux de surface</li> <li>Changement des conditions hydrauliques induits par l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pâturage extensif</li> </ul>

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 7 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont 1 sous forme prioritaire. Il s'agit de l'habitat 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Le site Natura 2000 est concerné par 7 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de :

- 4 espèces de mammifères, uniquement des chiroptères : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- 3 espèces d'invertébrés dont :
  - 2 libellules/demoiselles : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*),
  - 1 papillon de jour, le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*).



Photo 28 : Grand Murin (*Myotis myotis*) - L. Arthur / inpn.mnhn.fr

- Le site Natura 2000 FR7200664 - Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
3 696 ha	3 327 ha soit 90% du site Natura 2000	Beynac-et-Cazenac, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Castels-et-Bézenac, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Domme, La Roque-Gageac, Limeuil, Pechs-de-l'Espérance, Saint-Chamassy, Saint-Vincent-de-Cosse, Vézac, Vitrac.

Ce site recouvre un système de coteaux calcaires boisés bordant la Dordogne. Le site est reconnu pour l'abondance et la qualité de ses boisements thermophiles à chêne vert, avec un développement ponctuel de la végétation des étages collinéen et montagnard. Le site Natura 2000 abrite également quelques pelouses xérophiles, habitat rare en, Aquitaine.

Tableau 8 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200664 - coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage</li> <li>• Coupe forestière</li> <li>• Zones urbanisées, habitations</li> </ul>	-

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 5 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont aucun sous forme prioritaire.

Le site Natura 2000 est concerné par 2 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de deux espèces de chiroptères, le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

- Le site Natura 2000 FR7200668 - la Vézère

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
1 677 ha	448 ha soit 27% du site Natura 2000	Aubas, Campagne, Condat-sur-Vézère, La Feuillade, Le Bugue, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Eyzies, Les Farges, Limeuil, Montignac-Lascaux, Pazayac, Peyzac-le-Moustier, Saint-Chamassy, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Terrasson-Lavilledieu, Thonac, Tursac, Valojoux

Ce site Natura 2000 comprend :

- Le cours de la rivière où l'on trouve les herbiers aquatiques, la végétation des berges, des boisements alluviaux mais aussi les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire comme les poissons, les libellules, la loutre d'Europe ;
- La vallée avec des habitats agro-pastoraux comme les prairies humides et les espèces associées : les papillons, les libellules ;
- Des versants rocheux et boisés.

Tableau 9 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200668 - la Vézère – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des pratiques culturales</li> <li>• Modification du régime de mise en eau</li> <li>• Captage des eaux de surface</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche non intensive</li> <li>• Pâturage extensif</li> </ul>

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 22 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont 6 sous forme prioritaire :

- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* ;
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* ;
- 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) ;
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*) ;
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*.

Le site Natura 2000 est concerné par 18 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de :

- 1 espèce de mammifère (carnivore), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- 8 espèces de poissons ;
- 9 espèces d'invertébrés dont :
  - 3 libellules/demoiselles : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ; l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*),
  - 2 papillons de jour : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Sucisse (*Euphydryas aurinia*),
  - 3 coléoptères : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*),
  - 1 crustacé d'eau douce, l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).



Photo 29 : De gauche à droite : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) – J. Touroult. Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) – J. Touroult. Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) – F. Merlier. Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) – Fédération de pêche 33 / inpn.mnhn.fr

□ Le site Natura 2000 FR7200660 - La Dordogne

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
5 685 ha	897 ha soit 16% du site Natura 2000	Allas-les-Mines, Berbiguières, Beynac-et-Cazenac, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Caselnaud-la-Chapelle, Castels-et-Bézenac, Cénac-et-Saint-Julien, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Domme, Groléjac, La Roque-Gageac, Marnac, Pechs-de-l'Espérance, Saint-Cyprien, Saint-Julien-de-Lampon, Saint-Vincent-de-Cosse, Sainte-Mondane, Siorac-en-Périgord, Veyrignac, Vézac, Vitrac.

Ce site Natura 2000 couvre : les cours de la rivière où l'on trouve des herbiers aquatiques, la végétation des berges, des boisements alluviaux, mais également les habitats de vie des espèces d'intérêt communautaire, comme les poissons migrateurs, les libellules, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe et l'Angélique des estuaires.

Tableau 10 : Menaces, pressions et activités ayant une incidence significative sur le site Natura 2000 FR7200660 - La Dordogne – Formulaire standard de données du site Natura 2000

INCIDENCES NÉGATIVES	INCIDENCES POSITIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des eaux de surfaces</li> <li>• Modifications du fonctionnement hydrographique</li> <li>• Captage des eaux de surface</li> <li>• Endigages, remblais, plages artificielles</li> </ul>	-

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 7 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont 1 sous forme prioritaire. Il s'agit de l'habitat 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Le site Natura 2000 est concerné par 17 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de :

- 1 espèce de mammifère (carnivore), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- 10 espèces de poissons ;
- 1 espèce de plante à fleurs, l'Angélique à fruits variés (*Angelica heterocarpa*)
- 4 espèces d'invertébrés, uniquement des libellules/demoiselles : la Cordulie splendide (*Macromia splendens*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ; l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) ;
- 1 espèce de reptile (tortue), la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).



Photo 30 : De gauche à droite : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) – R. Kuhn. Angélique à fruits variés (*Angelica heterocarpa*) – A. Le Nevé. Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) – O. Delzons / inpn.mnhn.fr

□ Le site Natura 2000 FR7300898 - Vallée de la Dordogne quercynoise

Surface totale du site Natura 2000	Surface du site Natura 2000 incluse dans le territoire	Communes concernées par le site Natura 2000
6 954 ha	1 ha soit 0,01% du site Natura 2000	Pechs-de-l'Espérance

Le site couvre une grande vallée à fort méandrement, encaissée dans des sédiments calcaires jurassiques. La couverture boisée est importante en versant, dominée par la chênaie pubescente subméditerranéenne.

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de 20 types d'habitats inscrits à l'annexe I, dont 5 sous forme prioritaire.

Le site Natura 2000 est concerné par 25 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE. Il s'agit de :

- 9 espèces de mammifères dont 1 carnivore et 8 chiroptères ;
- 7 espèces de poissons ;
- 8 espèces d'invertébrés dont 2 papillons de jour, 2 papillons de nuit, 2 libellules/demoiselles et 2 coléoptères ;
- 1 espèce de plante à fleurs, le Flûteau nageant (*Luronium natans*).

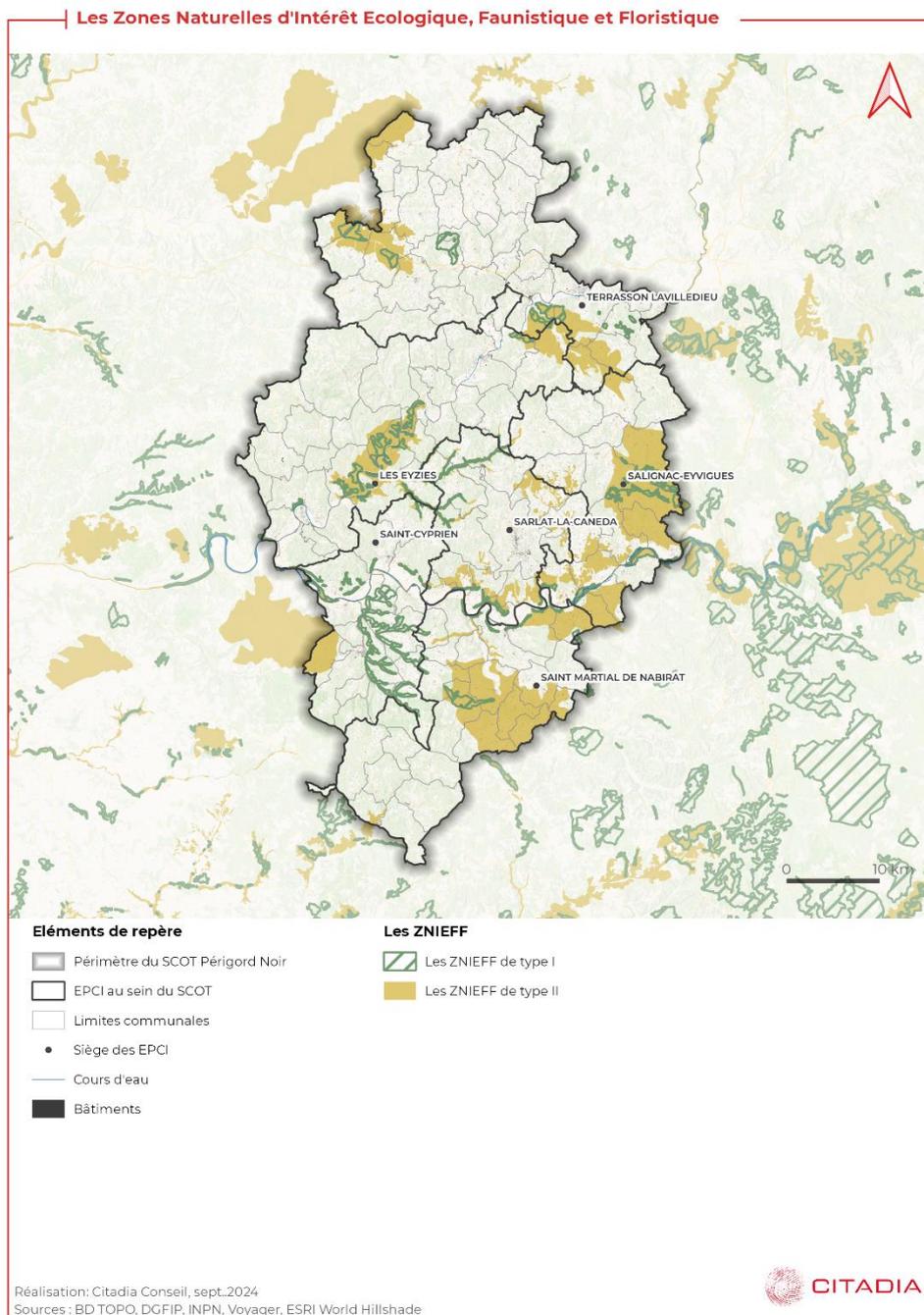
## ■ Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs généralement de surfaces réduites, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ce sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des possibilités biologiques importantes. Elles contiennent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux : les espèces patrimoniales sont plus « riches ». Plusieurs ZNIEFF de type I peuvent être inclus dans une ZNIEFF de type II.

Le territoire du Pays du Périgord Noir compte au total 36 ZNIEFF de type I, qui couvrent au total 7 072 ha, soit 3% de la surface du territoire et 16 ZNIEFF de type II, qui couvrent 40 232 ha soit 17% de la surface totale du territoire. Le tableau suivant fait la synthèse des caractéristiques de ces zones.

Ces ZNIEFF couvrent 18,5% du territoire. Elles sont essentiellement présentes aux abords des cours d'eau et à l'est du territoire.



Carte 10 : Les ZNIEFF présentes sur le territoire / Even Conseil

Tableau 11 : Les ZNIEFF présentes sur le territoire

HABITATS DÉTERMINANTS		ESPÈCES DÉTERMINANTES	
<b>ZNIEFF 720030110 - Buttes calcaires du terrassonnais</b>			
Communes concernées : La Dornac, Les Coteaux Périgourdins, Terrasson-Lavilledieu		Surface de la ZNIEFF 111 ha	Surface dans le territoire 111 ha soit 100%
-		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 espèce d'oiseau le grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)</li> <li>• 26 espèces de phanérogames</li> <li>• 1 espèce de reptile, la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008188 - Cingle de Montfort</b>			
Communes concernées : Nabirat		Surface de la ZNIEFF 45 ha	Surface dans le territoire 45 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 45.3 - Forêts de Chênes verts méso- et supra méditerranéennes</li> <li>• 62 - Falaises continentales et rochers exposés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 espèce d'oiseau, le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008195 - Coteau calcaire de Saint-Pompon</b>			
Communes concernées : Daglan, Saint-Pompon		Surface de la ZNIEFF 375 ha	Surface dans le territoire 375 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 - Landes, fruticées, pelouses et prairies</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 espèces de phanérogames</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720020055 - Coteau de Bois Nègre</b>			
Communes concernées : Ajat		Surface de la ZNIEFF 167 ha	Surface dans le territoire 167 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>• 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</li> <li>• 34.33 - Prairies calcaires subatlantiques très sèches</li> <li>• 41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 181 espèces de phanérogames</li> <li>• 10 espèces de lépidoptères</li> <li>• 4 espèces de mammifères</li> <li>• 30 espèces d'oiseaux</li> <li>• 3 espèces de reptiles</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008224 - Coteau de l'Escaleyrou</b>			
Communes concernées : Aubas		Surface de la ZNIEFF 114 ha	Surface dans le territoire 114 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 - Landes, fruticées, pelouses et prairies</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 espèces d'oiseaux : le Choucas des tours (<i>Corvus mobedula</i>), le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) et l'Hirondelle de rochers (<i>Ptyonoprogne rupestris</i>).</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008214 - Coteau de la Roque-Saint-Christophe</b>			
Communes concernées : Carsac-Aillac, Vitrac		Surface de la ZNIEFF 14 ha	Surface dans le territoire 14 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>• 62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 espèces de coléoptères</li> <li>• 1 espèce d'oiseau, le Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720020012 - Coteau de Marzac</b>			
Communes concernées : Peyzac-le-Moustier		Surface de la ZNIEFF 14 ha	Surface dans le territoire 14 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>• 62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> <li>• 41.2 - Chênaies-charmaies</li> <li>• 85 - Parcs urbains et grands jardins</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 espèces d'oiseau</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008208 - Coteau de Saint-Cirq du Bugue et des Eyzies</b>			
Communes concernées : Les Eyzies		Surface de la ZNIEFF 111 ha	Surface dans le territoire 111 ha soit 100%

HABITATS DÉTERMINANTS	ESPÈCES DÉTERMINANTES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> <li>31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>41.7 - Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce d'oiseau, le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008215 - Coteau de Saint-Léon-sur-Vézère (cote de Jord)</b>		
Communes concernées : Saint-Léon-sur-Vézère	Surface de la ZNIEFF 136 ha	Surface dans le territoire 136 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>62 - Falaises continentales et rochers exposés</li> <li>31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>34.33 - Prairies calcaires subatlantiques très sèches</li> <li>34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>9 espèces de phanérogames</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008211 - Coteau de Tursac (la Madeleine)</b>		
Communes concernées : Fleurac, Les Eyzies, Tursac	Surface de la ZNIEFF 275 ha	Surface dans le territoire 275 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>45.3 - Forêts de Chênes verts méso- et supra méditerranéennes</li> <li>31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>31.82 - Fruticées à Buis</li> <li>62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 espèces d'oiseaux : le Choucas des tours (<i>Corvus mobedula</i>), le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) et l'Hirondelle de rochers (<i>Ptyonoprogne rupestris</i>).</li> <li>1 espèce de phanérogame : l'Orchis des marais (<i>Orchis palustris</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008212 - Coteau de Tursac (rive gauche)</b>		
Communes concernées : Peyzac-le-Moustier, Tursac	Surface de la ZNIEFF 50 ha	Surface dans le territoire 50 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 espèces d'oiseaux</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008209 - Coteau des Eyzies</b>		
Communes concernées : Carsac-Aillac, Vitrac	Surface de la ZNIEFF 30 ha	Surface dans le territoire 30 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 espèces d'oiseaux</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008210 - Coteau des Eyzies et de Manaurie</b>		
Communes concernées : Les Eyzies	Surface de la ZNIEFF 30 ha	Surface dans le territoire 30 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 espèces d'oiseaux</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008207 - Coteau du Bugue</b>		
Communes concernées : Le Bugue	Surface de la ZNIEFF 39 ha	Surface dans le territoire 39 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>62 - Falaises continentales et rochers exposés</li> <li>65 - Grottes</li> <li>34.33 - Prairies calcaires subatlantiques très sèches</li> <li>34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 espèces d'oiseaux</li> <li>1 espèce de ptéridophyte, la Capillaire de Montpellier (<i>Adiantum capillus-veneris</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720013098 - Coteaux calcaires du pays de Belvès</b>		
Communes concernées : Berbiguières, Carves, Castelnaud-la-Chapelle, Cladech, Doissat, Grives, Marnac, Orliac, Pays de Belvès, Sagelat, Saint-germain-de-Belvès, Saint-Laurant-la-Vallée, Sainte-Foy-de-Belvès, Siorac-en-Périgord, Veyrines-de-Domme	Surface de la ZNIEFF 1 699 ha	Surface dans le territoire 1 699 ha soit 100%

HABITATS DÉTERMINANTS		ESPÈCES DÉTERMINANTES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>3 - Landes, fruticées, pelouses et prairies</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce de phanérogame, le Laïche humble (<i>Carex humilis</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720030097 - Coteaux calcaires du secteur de Borrèze</b>			
Communes concernées : Borrèze, Salignac-Eyvignes, Simeyrols		Surface de la ZNIEFF 535 ha	Surface dans le territoire 535 ha soit 100%
-		<ul style="list-style-type: none"> <li>44 espèces de phanérogames</li> <li>1 espèce de reptile : la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008203 - Coteaux de Castels et de Bézenac</b>			
Communes concernées : Castels-et-Bézenac, Saint-Vincent-de-Cosse		Surface de la ZNIEFF 54 ha	Surface dans le territoire 54 ha soit 100%
<ul style="list-style-type: none"> <li>3 - Landes, fruticées, pelouses et prairies</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce de phanérogame : le Pomme-de-Pin (<i>Rhaponticum coniferum</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720030111 - Coteaux du Coly</b>			
Communes concernées : Coly-Saint-Amand, Condat-sur-Vézère, Terrasson-Lavilledieu		Surface de la ZNIEFF 474 ha	Surface dans le territoire 474 ha soit 100%
-		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 espèce d'odonate : le Gomphe à crochets (<i>Onychogomphus uncatus</i>)</li> <li>1 espèce d'oiseau, le Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)</li> <li>40 espèces de phanérogames</li> <li>1 espèce de reptile : le Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720020054 - Coteau du Raysse</b>			
Communes concernées : Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche		Surface de la ZNIEFF 339 ha	Surface dans le territoire 323 ha soit 95%
<ul style="list-style-type: none"> <li>34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</li> <li>31.88 - Fruticées à Genévriers communs</li> <li>34.33 - Prairies calcaires subatlantiques très sèches</li> <li>65 - Grottes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>2 espèces de mammifères : le Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) et le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)</li> <li>5 espèces de phanérogames</li> <li>2 espèces de reptiles : la Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>) et le lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 720008198 - Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne</b>			
Communes concernées : Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Limeuil, Saint-Chamassy, Saint-Cyprien		Surface de la ZNIEFF 363 ha	Surface dans le territoire 165 ha soit 45,5%
<ul style="list-style-type: none"> <li>3 - Landes, fruticées, pelouses et prairies</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>2 espèces de phanérogames : la Sabline des chaumes (<i>Arenaria controversa</i>), et l'Euphorbe de Séguier (<i>Euphorbia seguieriana</i>)</li> </ul>	
<b>ZNIEFF 730030059 - Boisement des Vitarelles</b>			
Communes concernées : Les Eyzies		Surface de la ZNIEFF 57 ha	Surface dans le territoire 10 ha soit 17,5%
<ul style="list-style-type: none"> <li>62.4 - Falaises continentales dénudées</li> <li>62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>6 espèces d'oiseaux</li> </ul>	

➔ Coteaux du Moustier

■ **Les Arrêtés de Protection de Biotope**

L'arrêté de protection de biotope (APB), pris soit par le préfet de département soit par le représentant de l'État en mer, est une aire de protection réglementaire dont l'objectif est de préserver les milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces animales ou végétales protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement. Il est constitué d'un règlement et d'une carte : le règlement fixe au cas par cas les mesures d'interdiction ou de restriction des activités pouvant porter atteinte au milieu des espèces visées, la carte matérialise le périmètre à l'intérieur duquel les mesures s'appliquent.

Le territoire du Pays du Périgord Noir est concerné par 5 Arrêtés de Protection de Biotope, détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Arrêtés de Protection de Biotope - Source : INPN

Date de création	Espèces motivant la protection	Biotope protégé	Communes du SCoT concernées
<b>Biotope du Saumon sur le Cours Lotois de la Dordogne</b>			
03/12/1991	Saumon atlantique ( <i>Salmo Salar</i> ), Grande alose ( <i>Alose Alosa</i> ), Alose feinte ( <i>Alose Fallax Fallax</i> ), Lamproie fluviatile ( <i>Lampetra Fluviatillis</i> ), Lamproie Marine ( <i>Petromyzon Marinus</i> )	Section de la rivière Dordogne dans le département de la Dordogne	Allas-les-Mines, Berbiguières, Beynac-et-Cazenac, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Castelnau-la-Chapelle, Castels et Bézenac, Cénac-et-Saint-Julien, Coux et Bigaroque-Mouzens, Domme, Groléjac, La Roque-Gageac, Limeuil, Marnac, Peyrillac-et-Millac, Saint-Chamassy, Saint-Cyprien, Saint-Julien-de-Lampon, Saint-Vincent-de-Cosse, Sainte-Mondane, Siorac-en-Périgord, Veyrignac, Vézac, Vitrac
<b>Tunnel de Saint-Amand-de-Coly</b>			
10/01/2013	Chiroptères	Tunnel en lui-même et abords proches (1.8 ha)	Saint-Amand-de-Coly
<b>Ilot de Fonchopine</b>			
15/07/1986	Oiseaux et mammifères (sans plus de précision)	Ilot situé sur la rivière Dordogne (environ 10 ha)	Vitrac, La Roque-Gageac
<b>Sites à Faucon Pèlerin</b>			
14/03/1990	Grand corbeau, Faucon pèlerin, Hibou grand-duc	3 alignements de falaises, d'une longueur respective d'1,2 à 1.5km	Domme, Les Eyzies, Vézac
<b>Cours Lotois de la Dordogne</b>			
08/04/1987	Saumon Atlantique ( <i>Salmo Salar</i> )	Ensemble du parcours lotois de la Dordogne (domaine public fluvial)	Pechs-de-l'Espérance, Saint-Julien-de-Lampon

## b - Description générale de la biodiversité rencontrée sur le territoire

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Environnement

- Les collectivités sont attentives aux milieux naturels sensibles et à la protection de la biodiversité. Des ressentis très disparates sont en revanche relevés quant aux mesures de protection mises en place (de « insuffisantes » à « satisfaisantes »).
- Le travail préparatoire mené au sein des collectivités montre que la biodiversité demeure un champ à investir à l'échelle du SCoT, afin de faire le lien entre les orientations du SRADDET et les dispositions des PLUi. La question de la biodiversité est directement liée à celle de la gestion des paysages et à celle de la gestion de l'eau. Elle constitue donc une clé d'entrée pour réunir plusieurs thématiques. Le degré d'ambition sur cette thématique devra être arbitrée en comité syndical.
- Les collectivités mettent en avant les actions en faveur du pastoralisme, l'identification des secteurs sensibles dans les documents d'urbanisme, les investissements et la gestion de l'assainissement, la définition d'une politique claire dans le futur SCoT.

L'Agence Régional de la Biodiversité outil a conçu et développé la plateforme intercommunalites.biodiversité-nouvelle-aquitaine.fr, qui permet de porter à connaissance l'état global et général de la biodiversité sur les intercommunalités de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette partie se base donc sur les données déclinées par la plateforme.

#### ■ **Des milieux naturels riches**

Certains milieux abritant un patrimoine naturel remarquable ont déjà été présentés plus hauts. Néanmoins, les milieux plus ordinaires sont aussi le siège d'une vie animale et végétale riche et procurent des services écosystémiques tout aussi importants.

#### ■ **Les zones humides et surfaces en eau**

Le territoire du SCoT du Périgord Noir est caractérisé par un réseau hydrographique dense, long de plus de 1 230 km, structuré autour de la Dordogne et de la Vézère qui traverse le territoire d'Est en Ouest (cf. carte 2).

Outre ces deux cours d'eau principaux, l'ensemble des milieux aquatiques, du ruisseau jusqu'au cours d'eau important, forment, avec les zones humides adjacentes qui en dépendent, des réseaux écologiques et paysagers particuliers.

Le bon fonctionnement des cours d'eau permet la fourniture de services importants : régulation des inondations, biodiversité, ressource en eau, etc. Ces cours d'eau sont des corridors écologiques et offrent des milieux de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les zones humides, zones de transition entre terre et eau, sont caractérisées par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou dans le sol, de façon permanente ou temporaire. Il existe une grande diversité de zones humides : tourbières, prairies inondées, marais, prés salés, forêts alluviales, etc. Elles fournissent également de multiples services utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines :

- Rétention d'eau en période d'inondation ;
- Préservation de la ressource en eau en période de sécheresse ;
- Epuration de l'eau, en particulier l'azote et le phosphore ;
- Limitation de l'érosion des sols ;
- Stockage du carbone ;
- Régulation climatique ;
- Fourniture de ressources naturelles ;
- Réservoir de biodiversité pour de nombreuses espèces.

Pour autant, les zones humides sont des espaces particulièrement menacés. Les activités humaines sont les principales causes de disparition des milieux humides, les principales menaces étant induite par :

- L'artificialisation des sols par l'urbanisation et la création d'infrastructure de transports ;
- L'intensification de l'agriculture (drainage, pollution, pesticides) ;
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

De nombreuses données existent sur les zones humides. Celles-ci sont cependant formalisées par des instances différentes, multipliant ainsi les échelles étudiées et les données livrées.

#### □ *Les zones humides Ramsar*

*La convention sur les zones humides, ou convention de Ramsar, tire son nom de la ville iranienne de Ramsar, où elle a été adoptée le 2 février 1971. Ses objectifs sont la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leur ressource. L'inscription de zones humides au titre de la convention de Ramsar constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.*

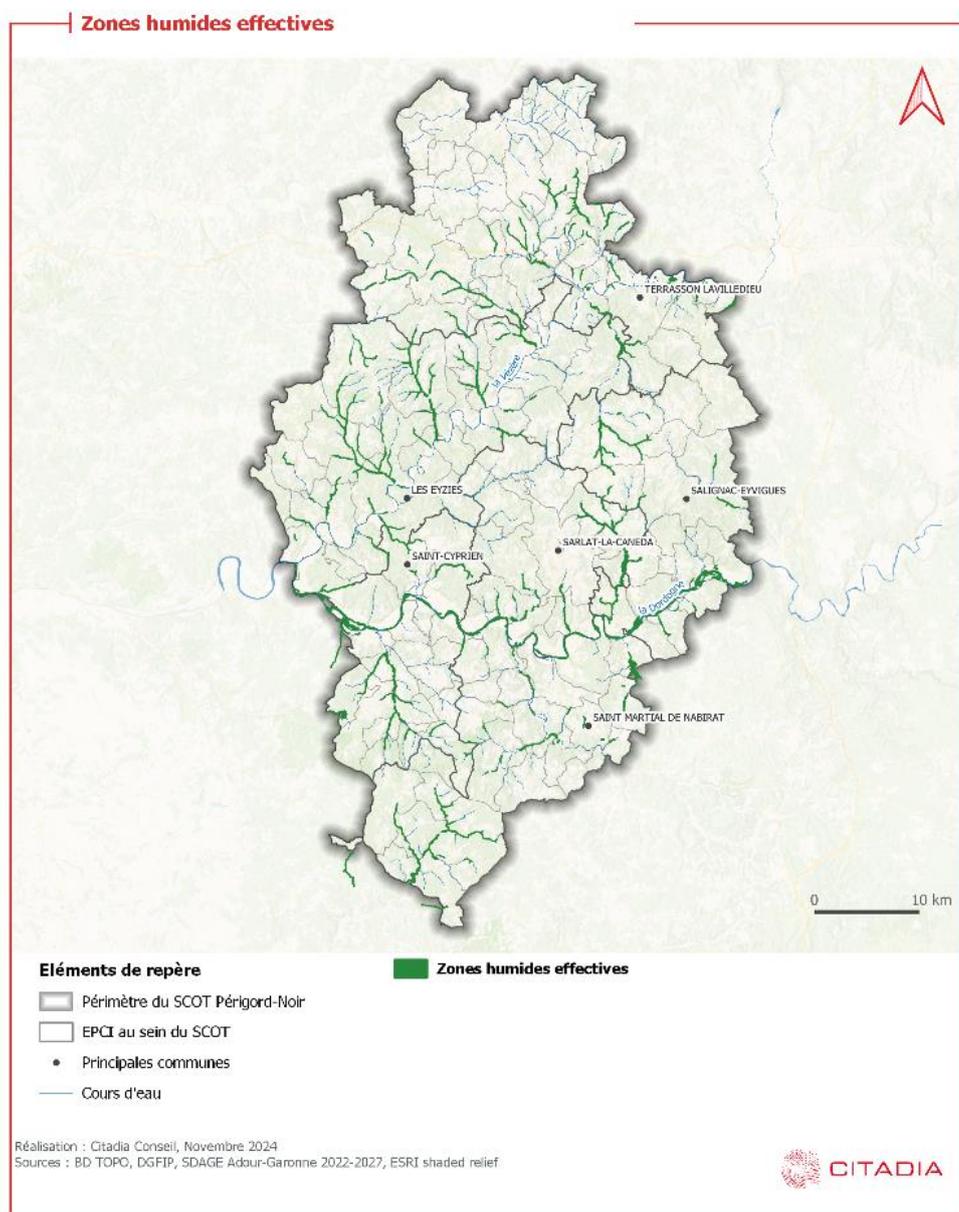
Il n'existe pas de zones humides reconnues au titre de la convention Ramsar sur le territoire du SCoT.

#### □ *Les zones humides effectives du bassin Adour-Garonne*

*L'Agence de l'Eau Adour-Garonne contribue à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du bassin en aidant les inventaires et cartographies, première étape pour définir une politique d'intervention. Elle est appuyée pour cela par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) qui assure l'assistance technique, la réception et la compilation des inventaires financés par l'Agence de l'Eau. Les zones humides identifiées répondent aux critères légaux.*

Sur le territoire du SCoT, un peu plus de 2 800 ha de zones humides effectives sont recensées. La plus importante de ces zones humides est celle localisée sur les communes de Prats-de-Carlux, Saint-Vincent-le-Paluel et Carsac-Aillac, le long des ruisseaux d'Énéa de Furge.

Les emprises de ces zones humides, provenant d'inventaires spécifiques, doivent être reprises dans les documents d'urbanisme du territoire.

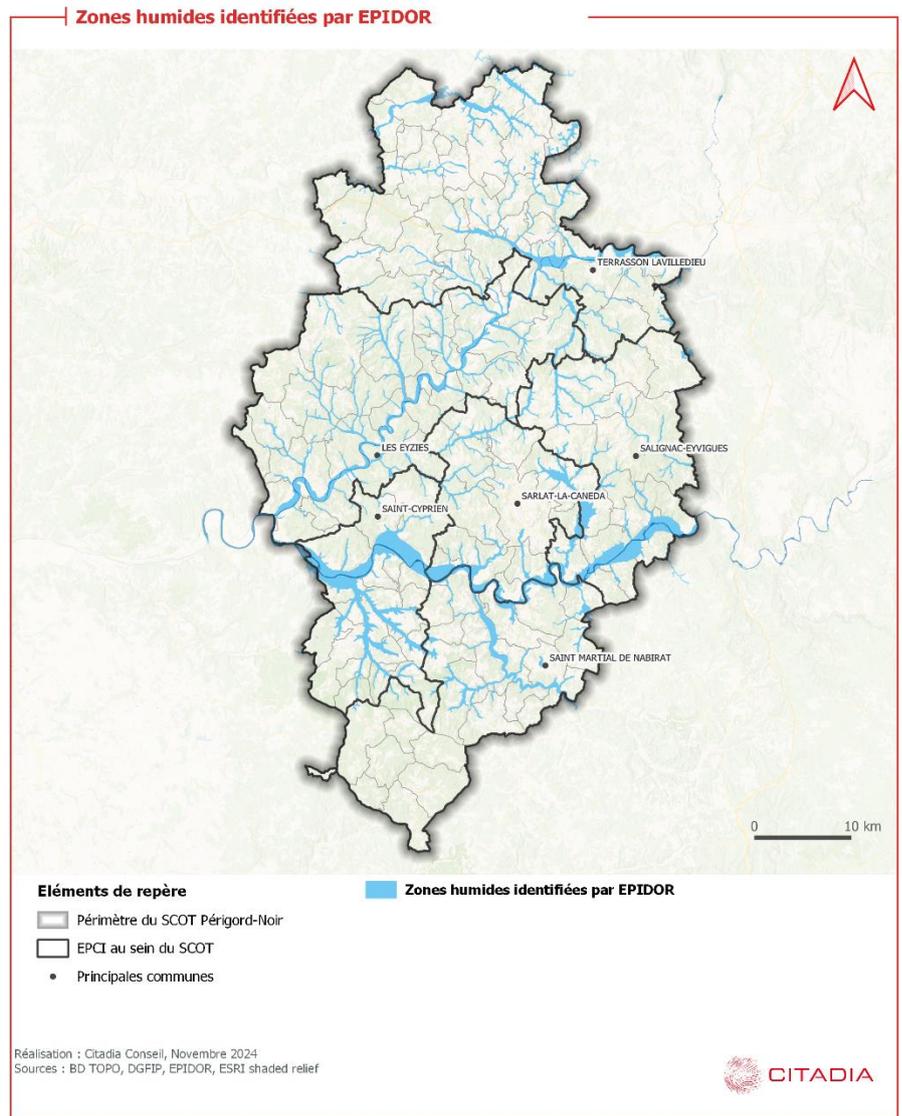


*Carte 11 : Zones humides effectives / SDAGE Adour-Garonne 2022-2027*

□ *Les zones potentiellement humides identifiées par EPIDOR*

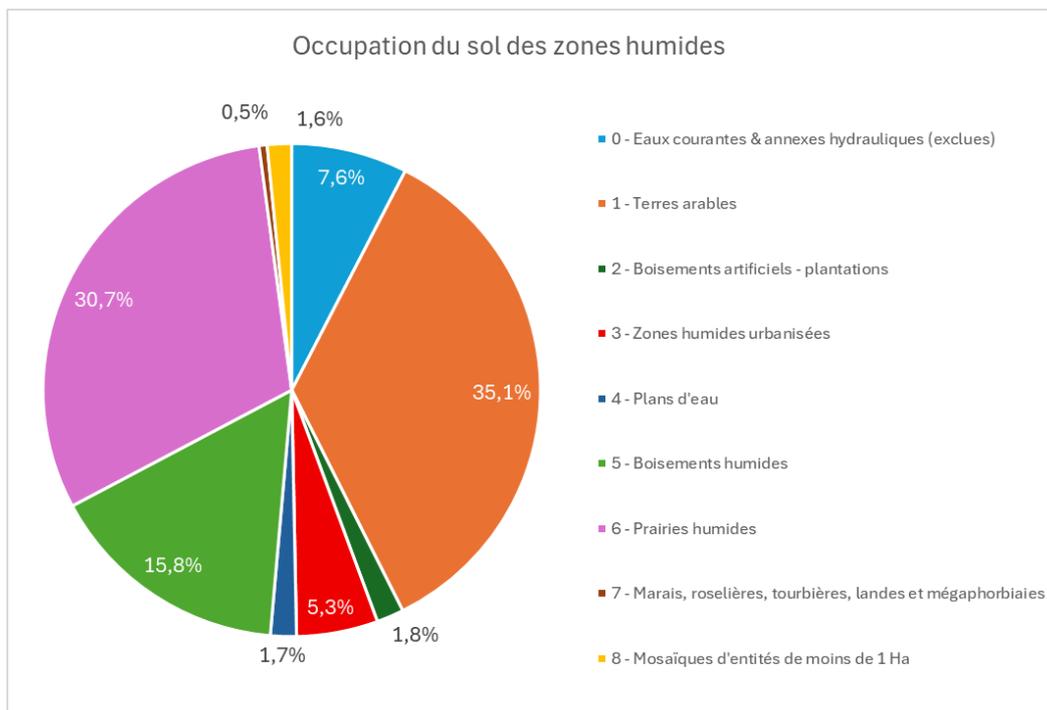
Sur le territoire, EPIDOR a recensé, sur une cartographie exploitable au 1/50 000ème, les Zones à Dominante Humide du bassin de la Dordogne, par photo-interprétation d'orthophotoplans, d'images satellites complétées de relevés de terrain. Cette délimitation vise à réaliser un porter-à-connaissance de l'emplacement de ces zones pour les communes du territoire afin qu'elles intègrent les enjeux relatifs aux zones humides dans leurs documents d'urbanisme.

D'après cette cartographie d'EPIDOR, les zones à dominante humide représentent près de 25 000 ha sur le territoire du Périgord Noir. 44% d'entre elles sont considérées comme altérées.



*Carte 12 : Les zones potentiellement humides identifiées par EPIDOR / EPIDOR*

La figure ci-dessous décrit l'occupation des sols des zones à dominante humide sur le territoire du SCoT. 35,1% des zones humides du territoire sont des terres arables et 30,7% des prairies humides.



*Graphique 2 : Occupation du sol des zones humides du territoire identifiées par EPIDOR / EPIDOR*

#### ■ Les milieux ouverts agro-pastoraux

D'après la base de données OSO 2022, les milieux ouverts représentent 34% de la superficie de l'emprise du SCoT. Deux typologies distinctes de milieux ouverts sont présentes sur le territoire :

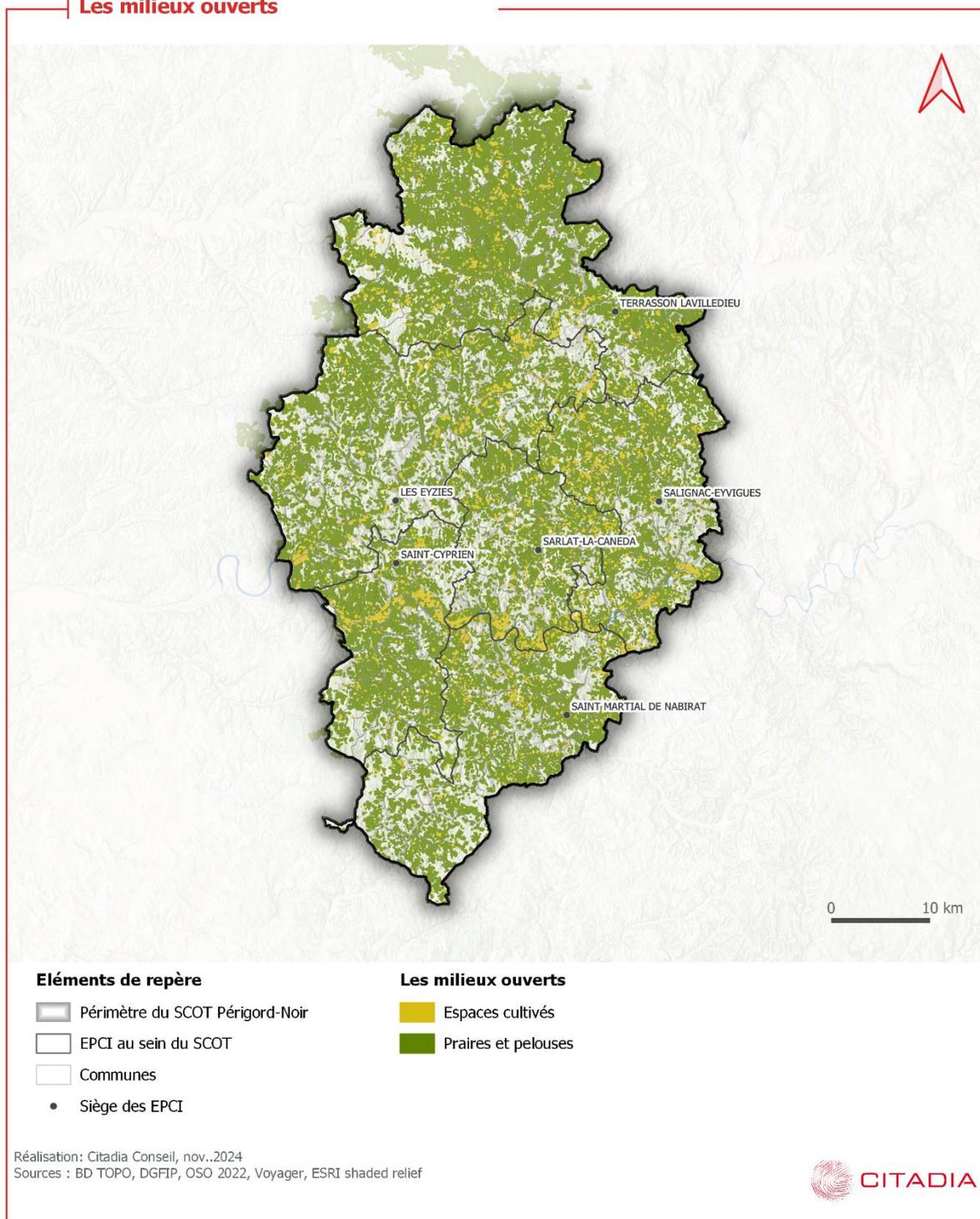
- Les milieux cultivés comprenant les secteurs de grandes cultures, en particulier le colza, mais aussi les cultures agro-sylvicoles tels que les vergers ou les vignes.
- Les prairies et les pelouses présentant des qualités écologiques plus importantes que les milieux cultivés, notamment sur les espaces gérés de manière extensive.

Cependant, les milieux cultivés sont minoritaires à l'échelle du SCoT. Ils se concentrent principalement le long des cours d'eau principaux du territoire, où sont cultivés en large majorité des céréales (en particulier du maïs).

Le territoire du SCoT est donc majoritairement concerné par les prairies, qui représentent 30% des milieux ouverts. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire, et de façon plus importante au Nord et au Sud-Ouest. Les pâturages et prairies de fauche sont généralement des parcelles de taille modérée où des haies, bosquets et ripisylves sont présents. Ils jouent un rôle majeur dans le maintien et le fonctionnement des écosystèmes et des continuités écologiques, de manière plus ou moins importante suivant leurs modalités d'exploitation. Le maintien de l'agriculture traditionnelle est garant de la préservation de ces milieux assez fragiles.

Parmi les milieux ouverts, un complexe original de pelouses et de prairies alluviales s'observe encore au sein de certaines parcelles du lit majeur de la vallée de la Dordogne où se mélangent des sols calcaires et des alluvions acides provenant du Massif central. Ces milieux d'intérêt patrimonial très élevé et méconnus de la Dordogne périgourdine n'ont pas été intégrés au sein des zones réglementaires (Natura 2000) ou d'inventaires comme les ZNIEFF alors qu'ils sont en voie de disparition en raison des barrages qui ont réduit fortement les crues moyennes et qui ont permis à l'agriculture intensive de cultiver des céréales et/ ou des noyers.

## Les milieux ouverts



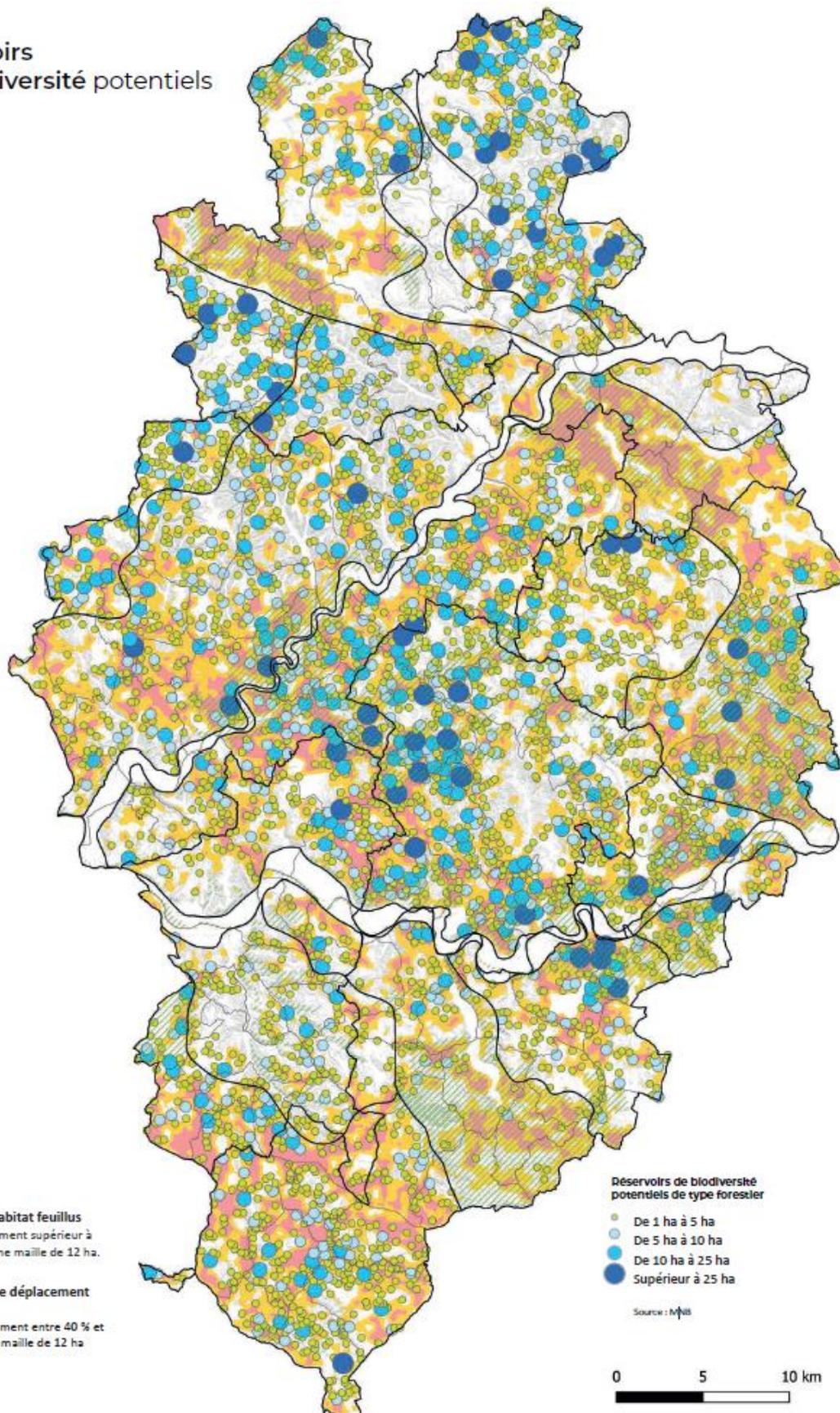
Carte 13 : Les milieux ouverts / Even Conseil

### ■ Les milieux boisés et landes

D'après la base de données BD forêt V2, les milieux boisés et les landes représentent 56 % de la superficie de l'emprise du SCoT. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire, à l'exception des plaines alluviales de la Dordogne et de la Vézère, dominées comme indiqué plus haut par des espaces cultivés.

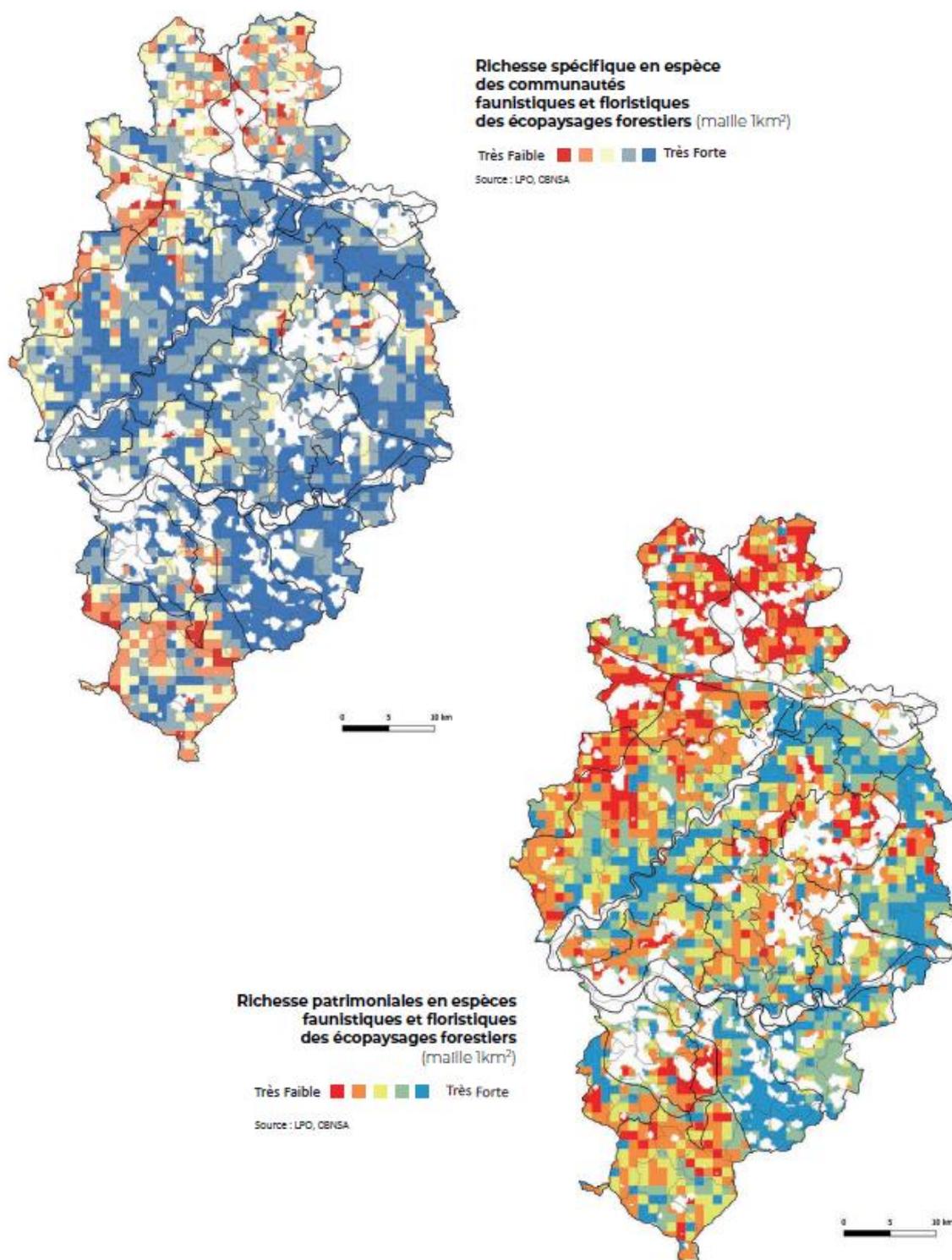
Les forêts du territoire abritent une biodiversité importante : elles constituent des réservoirs de biodiversité importants et accueillent une richesse spécifique des communautés faunistiques et floristiques très forte.

## Réservoirs de biodiversité potentiels



Carte 14 : Réservoirs de biodiversité potentiels de type forestier / Pays du Périgord Noir

## Indices d'évaluation de la biodiversité spécifique et patrimonial



Carte 15 : Indices d'évaluation de la biodiversité spécifique et patrimoniale des écopaysages forestier du territoire / Pays du Périgord Noir.

Pour plus de détails sur les boisements, se référer à la partie dédiée (partie 11 intitulée « La forêt du Périgord Noir »).

■ **Une faune riche et diversifiée (source : base de données FAUNA)**

■ **Des mammifères majoritairement inféodés aux milieux boisés**

<b>91</b> Espèces totales	<b>32</b> Espèces protégées	<b>11</b> Espèces menacées	<b>11</b> Espèces constituant un enjeu régional
------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	--

D'après la base de données FAUNA, 91 espèces de mammifères ont été répertoriées sur le territoire du Pays du Périgord Noir entre 2000 et 2020. Il s'agit essentiellement :

- De chiroptères, dont le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), fréquemment observé ;
- De rongeurs de petite taille, comme le mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) ou le campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*), mais également de taille plus importante, tel que le ragondin (*Myocastor coypus*), espèce identifiée comme exotique ;
- De carnivores inféodés au milieu aquatique, tels que la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ou encore le vison d'Amérique (*Mustela vison*), ou aux milieux forestiers, comme le renard roux (*Vulpes vulpes*) ou le blaireau européen (*Meles meles*) ;
- Des musaraignes, hérissons et taupes ;
- Des ongulés de grande taille, tels que le sanglier (*Sus scrofa*) ou le cerf élaphe (*Cervus elaphus*), inféodés aux milieux forestiers ;
- Des lagomorphes (lièvres d'Europe *Lepus europaeus* et lapins de Garenne *Oryctolagus cuniculus*).

Le tableau suivant récapitule le statut de ces différentes espèces :

Tableau 13 : Statut des espèces de mammifères identifiées sur le territoire entre 2000 et 2020 / FAUNA

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées
Chiroptères <i>Chiroptera</i>	35	24	6
Rongeurs <i>Rodentia</i>	21	3	1 (Campagnol amphibie, <i>Arvicola sapidus</i> )
Carnivores <i>Carnivora</i>	14	3	2
Musaraignes, hérissons et taupes <i>Eulipotyphla</i>	10	2	1 (Crossope aquatique, <i>Neomys fodiens</i> )
Ongulés <i>Cetartiodactyla</i>	9	-	1 (Mouflon d'Arménie, <i>Ovis gmelinii</i> )
Lagomorphes <i>Lagomorpha</i>	2	-	-

11 de ces espèces de mammifères sont reconnus comme à enjeu à l'échelle régionale. Il s'agit de :

- 8 chiroptères : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Minoptère de Scribers (*Miniopterus schreibersii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), le Petit Murin (*Myotis blythii*), la Pipistrelle de Nathuius (*Pipistrellus nathusii*) et le Rhinolphe euryale (*Rhinolophus euryale*) ;
- 1 carnivore, le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) ;
- 1 musaraigne, le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) ;
- 1 rongeur, le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*).

■ Des espèces d'oiseaux diversifiés, majoritairement protégées

<b>198</b> espèces totales	<b>140</b> Espèces protégées	<b>93</b> Espèces menacées	<b>49</b> Espèces constituant un enjeu régional
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	--

D'après la base de données FAUNA, 198 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le territoire du Pays du Périgord Noir entre 2000 et 2020. Ces oiseaux sont inféodés à des milieux très diversifiés : boisements, coteaux secs ou espaces agricoles, milieux humides et aquatiques. Il s'agit essentiellement :

- De passereaux, les plus observés étant le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) ou encore la Mésange charbonnière (*Parus major*) ;
- D'ansériformes (canards, oies, cygnes) et notamment le Canard colvert (*Spatula clypeata*) et le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) ;
- De rapaces diurnes, tels que la Buse variable (*Buteo buteo*) et le Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- De Phalacrocoracidés (hérons, aigrettes, spatules, etc.) tels que le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Grande aigrette (*Ardea alba*) ou encore le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*) ;
- De charadriiformes, tels que la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) ou encore le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Le tableau suivant récapitule le statut de ces différentes espèces :

Tableau 14 : Statut des espèces d'oiseaux identifiées sur le territoire entre 2000 et 2020 / FAUNA

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées
Passereaux <i>Passeriformes</i>	99	79	37
Ansériformes <i>Anseriformes</i>	17	2	7
Rapaces diurnes <i>Accipitriformes</i>	16	14	10
Phalacrocoracidés <i>Pelecaniformes</i>	12	12	11
Charadriiformes <i>Charadriiformes</i>	11	6	8
Piciformes <i>Piciformes</i>	7	7	4
Rapaces nocturnes <i>Strigiformes</i>	6	6	4
Colombidés <i>Columbiformes</i>	6	-	2
Gallinacés <i>Galliformes</i>	5	-	1 (Caille des blés, <i>Coturnix coturnix</i> )
Falconidés <i>Falconiformes</i>	5	3	2
Gruiformes <i>Gruiformes</i>	4	1 (Grue cendrée, <i>Grus grus</i> )	3
Caprimulgiformes <i>Caprimulgiformes</i>	3	3	-
Coraciidés <i>Coraciiformes</i>	3	3	2
Phœnicoptéridés <i>Phoenicopteriformes</i>	2	2	2
Bucerotiformes	1 (Huppe fasciée, <i>Upupa epops</i> )	1	0
Cuculidés	1	1	0

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées
<i>Cuculiformes</i>	(Coucou gris, <i>Cuculus canorus</i> )		

49 de ces espèces d'oiseaux sont reconnus comme présentant un enjeu à l'échelle régionale. Il s'agit de :

- 21 passereaux dont l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), une espèce menacée mais non-protégée ;
- 6 hérons, aigrettes, échassiers, etc. dont la grande aigrette (*Ardea alba*) et l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) ;
- 6 rapaces diurnes, les plus observés sur le territoire étant le Milan royal (*Milvus milvus*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- 5 canards, cygnes, oies, dont la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) ;
- 4 charadriiformes, dont la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) et le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), ces deux espèces étant menacées, mais pas protégées ;
- 3 piciformes : le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) et le Pic cendré (*Picus canus*, 1 itération sur le territoire entre 2000 et 2020) ;
- 1 colombidé, la Touterelle des bois (*Streptopelia turtur*), également menacée, mais non-protégée ;
- 1 coracidé, le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), espèce protégée ;
- 1 falconiforme, le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- 1 chouette, l'Effraie des clochers (*Tyto alba*), espèce protégée.

#### ■ Des espèces d'amphibiens largement protégées

<b>18</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
Espèces totales	Espèces protégées	Espèces menacées	Espèces constituant un enjeu régional

D'après la base de données FAUNA, 18 espèces d'amphibiens ont été répertoriées sur le territoire du Pays du Périgord Noir entre 2000 et 2020. Il s'agit de :

- De grenouilles et crapauds, dont les plus observés sur le territoire sont l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Pélodyte (*Pelodytes punctatus*), ou encore le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) ;
- De tritons et de salamandres telles que la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

Tableau 15 : Statut des espèces d'amphibiens identifiées sur le territoire entre 2000 et 2020 / FAUNA

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées
Anura <i>Grenouilles, crapauds</i>	15	11	2
Urodela <i>Tritons, salamandres</i>	3	3	-

La grande majorité de ces espèces d'amphibiens (14 sur 18) est reconnue comme présentant un enjeu à l'échelle régionale. Il s'agit de :

- De 4 anura : la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ;
- Des 3 urodela identifiés sur le territoire, à savoir : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Triton palmé (*Triturus marmoratus*) ;

#### ■ Les reptiles essentiellement inféodés aux milieux secs

<b>11</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
Espèces totales	Espèces protégées	Espèces menacées	Espèces constituant un enjeu régional

D'après la base de données FAUNA, 11 espèces de reptiles ont été répertoriées sur le territoire du Pays du Périgord Noir entre 2000 et 2020. Il s'agit de :

- De lézards et de haut, dont le plus observé est le Lézards des murailles (*Podarcis muralis*) ;
- De tortues, telles que la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*).

Tableau 16 : Statut des espèces de reptiles identifiées sur le territoire entre 2000 et 2020 / FAUNA

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées
Squamata <i>Lézards, serpents</i>	9	8	4
Chelonii <i>Tortues</i>	2	1	-

5 de ces espèces sont identifiées comme présentant un enjeu à l'échelle régionale. Il s'agit de :

- 4 lézards et ou serpents : la Coronelle girondine (*Coronella girondica*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*) et le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ;
- 1 tortue, la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce de milieu humide, dont les populations sont en déclin à l'échelle européenne.

■ Des espèces de poissons ne relevant pas d'un enjeu de préservation à l'échelle régionale

<b>40</b> Espèces totales	<b>8</b> Espèces protégées	<b>7</b> Espèces menacées	<b>0</b> Espèces constituant un enjeu régional
------------------------------	-------------------------------	------------------------------	---

D'après la base de données FAUNA, 40 espèces de poissons ont été répertoriées sur le territoire du Pays du Périgord Noir entre 2000 et 2020. Il s'agit de :

- De Cypriniformes (carpes et espèces associées), dont l'espèce la plus observée est le Goujon (*Gobio gobio*) ;
- De Perciformes (perches et espèces associées), dont les espèces les plus observées sont la Perche (*Perca fluviatilis*) et la Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) ;
- De Salmoniformes (saumon, truites, etc.) tels que la Truite de mer (*Salmo trutta*) ;
- De Siluriformes : le Silure glane (*Silurus glanis*) et le Poisson-chat (*Ameiurus melas*) ;
- D'Esociformes comme le Brochet (*Esox lucius*) ;
- De Petromyzontiformes (lamproies) : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ;
- D'Anguilliformes, l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*).

Tableau 17 : Statut des espèces de poissons identifiées sur le territoire entre 2000 et 2020 / FAUNA

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées
Cypriniformes	214	2	2
Perciformes	5	-	-
Salmoniformes	4	3	2
Siluriformes	2	-	-
Esociformes	2	1	1
Petromyzontiformes	2	2	1
Anguilliformes	1	-	1

Aucune de ces espèces ne constitue un enjeu à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

■ De très nombreuses espèces d'invertébrés

<b>2 940</b> Espèces totales	<b>14</b> Espèces protégées	<b>55</b> Espèces menacées	<b>38</b> Espèces constituant un enjeu régional
---------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	--

Les invertébrés (animaux dépourvus de colonne vertébrale) comprennent de nombreuses branches : insectes, crustacés, mollusques, araignées, vers, etc. En dépit de leur importance numérique, et des rôles essentiels qu'ils jouent au sein des écosystèmes, la connaissance des invertébrés affiche d'importantes lacunes.

D'après la base de données FAUNA, 2 940 espèces d'invertébrés ont été répertoriées sur le territoire du Pays du Périgord Noir entre 2000 et 2020. Les insectes font partis des invertébrés les plus observés sur le territoire. Le tableau suivant récapitule le statut de ces différentes espèces :

*Tableau 18 : Statut des espèces d'invertébrés identifiées sur le territoire entre 2000 et 2020 / FAUNA*

Famille	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces menacées	Nombre d'espèces identifiées comme enjeu régional
Araignées <i>Arachnida</i>	278	-	2	-
Mollusques <i>Bivalvia</i>	12	-	3	-
Crustacées <i>Branchiopoda, Copepoda, Malacostraca, Ostracoda</i>	34	1	1	-
Myriapodes <i>Chilopoda, Diplopoda</i>	10	-	-	-
Nématodes <i>Clitellata, Enoplea</i>	19	-	-	-
Eponges <i>Demospongia</i>	2	-	-	-
Hexapodes <i>Entognatha</i>	1	-	-	-
Gastéropodes <i>Gastropoda</i>	119	1	-	-
Hydrozoaires <i>Hydrozoa</i>	1	-	-	-
Insectes <i>Insecta</i>	2 464	12	49	38

38 espèces d'invertébrés sont identifiées comme présentant un enjeu à l'échelle régionale. Il s'agit uniquement d'insectes.

#### ■ Les espèces animales exotiques envahissantes

Les très importantes dynamiques de colonisation de certaines espèces exotiques dans leur territoire d'accueil amènent à les considérer comme envahissantes (espèces invasives) et à les gérer comme telles. Évaluées dans leur ensemble, ces espèces invasives constituent une des principales causes de pertes de biodiversité à l'échelle mondiale. Hormis dans le cas des systèmes insulaires où elles peuvent être directement cause de disparitions d'espèces indigènes, leurs introductions volontaires ou involontaires peuvent fréquemment provoquer de fortes modifications du fonctionnement des habitats et des régressions locales quelquefois critiques d'espèces indigènes appartenant aux diverses communautés vivantes des sites colonisés.

#### □ Les mammifères

7 espèces de mammifères sont considérées comme exotiques envahissantes sur le territoire : la Ragondin, le Rat musqué, le Rat surmulot, le Raton-laveur, le Cerf sika, le Vison d'Amérique et le Daim européen. Les espèces les plus rencontrées sur le territoire entre 2000 et 2020 sont le Ragondin et le Rat Musqué.



Photo 31 : Ragondin /  
inpn.mnhn.fr

#### **Le Ragondin *Myocastor coypus***

D'abord introduit en France hexagonale pour le nettoyage des plans d'eau et l'exploitation de sa fourrure, le ragondin s'est bien adapté au territoire et a vu sa démographie exploser.

Incidences négatives : effondrement des berges, attaque aux cultures, diminution du couvert végétal des zones humides, contamination des eaux douces par les urines et les excréments, risque de transmission à l'homme de maladies.



Photo 32 : Rat musqué /  
inpn.mnhn.fr

#### **Le Rat musqué *Ondatra zibethicus***

Initialement importé pour sa fourrure, le Rat Musqué a comme le Ragondin colonisé les milieux humides et aquatiques du territoire.

Incidences négatives : effondrement des berges, diminution du couvert végétal des zones humides.

#### Les oiseaux

5 espèces d'oiseaux rencontrées sur le territoire sont identifiées comme exotiques envahissantes : le Canard mandarin (*Aix galericulata*), l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*), la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), le Faisan vénéré (*Syrnaticus reevesii*) et le Cygne noir (*Cygnus atratus*). L'espèce la plus fréquemment rencontrée est le Canard mandarin.

#### Les amphibiens

1 espèce d'amphibien, la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) est identifiée comme espèce exotique envahissante.

#### Les reptiles



Photo 33 : Trachémyde écrite /  
inpn.mnhn.fr

1 espèce de reptile, la Trachémyde écrite (*Trachemys scripta*), dite « tortue de Floride », est identifiée comme espèce exotique envahissante. Cette tortue a été importée en Europe dans les années 70. Ces tortues sont suspectées d'avoir des effets négatifs sur la flore et la faune aquatique, en particulier sur les amphibiens et les invertébrés. La Tortue de Floride rentre, de plus, en compétition avec la Cistude d'Europe, espèce autochtone protégée en France et dont les effectifs sont en forte régression.

#### Les poissons

14 espèces de poissons rencontrées sur le territoire sont identifiées comme espèces exotiques envahissantes. Il s'agit : de la Perche-soleil, du Silure glane, du Grémille, du Poisson-chat, de la Carpe commun, du Carassin commun, de l'Epirine lippue, du Pseudorasbora, de l'Achigan à grande bouche, de la Truite arc-en-ciel, du Sandre, du Carassin argenté, de l'Amour blanc et de l'Ombre commun. Les espèces les plus rencontrées sur le territoire sont la Perche-soleil et le Silure glane.



Photo 34 : Perche-soleil /  
inpn.mnhn.fr

#### **La Perche-soleil *Lepomis gibbosus***

La Perche-soleil est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en Europe comme poisson d'agrément. Certains particuliers les ont ensuite relâchées dans les rivières.

*Incidences négatives* : compétition avec les espèces indigènes pour la nourriture, prédation des œufs et juvéniles des espèces indigènes, pression importante sur les amphibiens, mais également les insectes, contamination des espèces indigènes par des parasites, etc.



Photo 35 : Silure glane /  
inpn.mnhn.fr

#### **Le Silure Glane *Silurus glanis***

Originaire de l'Europe de l'Est, le Silure a été introduit sur le territoire notamment pour la pêche de loisir.

*Incidences négatives* : pression sur les espèces de poissons indigènes, perturbation des frayères et des espèces migratrices.

#### □ *Les invertébrés*

36 espèces d'invertébrés rencontrées sur le territoire sont identifiées comme espèces exotiques envahissantes. Les 3 espèces les plus rencontrées sur le territoire sont l'Écrevisse de Californie, le Frelon à pattes jaunes et l'Écrevisse Américaine.



Photo 36 : Écrevisse de Californie / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

#### L'Écrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus*

Originnaire de la côte ouest des Etats-Unis, les premiers individus furent introduits en France hexagonale dans les années 1970 par l'intermédiaire d'un élevage.

Incidences négatives : apport de pathogènes, pouvoir de reproduction plus important que les espèces locales, compétition pour la nourriture et les abris, résistance à la dégradation de la qualité de l'eau, capacité de colonisation rapide.



Photo 37 : Écrevisse américaine / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

#### L'Écrevisse Américaine *Faxonius limosus*

L'Écrevisse américaine est une espèce originaire de l'est des Etats-Unis, introduite il y a plus de 100ans en Europe.

Incidences négatives : concurrence avec les espèces locales, résistance aux maladies et aux pollutions, fragilisation des berges des cours d'eau.



Photo 38 : Frelon à pattes jaunes / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

#### Le Frelon à pattes jaune *Vespa velutina*

L'espèce a été introduite en France hexagonale en 2004 par une cargaison de poteries provenant de Yixing à l'ouest de Shanghai et livrée dans le Lot-et-Garonne.

Incidences négatives : pression importante sur les populations d'insectes locaux, en particulier les abeilles domestiques.

### ■ La flore

Au même titre que la faune, la flore du territoire est elle aussi remarquable. En effet, le tableau ci-dessous qui répertorie le nombre d'espèces floristiques observées sur le territoire fait état d'un nombre important d'espèces protégées (Protection nationale, régionale ou départementale) et menacées (listes rouges nationale et régionale). Néanmoins, la présence d'une petite vingtaine d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire constitue un point de vigilance important.

Tableau 19 : Nombre d'espèces floristiques observées par EPCI / ARB Nouvelle-Aquitaine

	Nombre d'espèces de plantes vasculaires	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces de la Directive Habitat	Nombre d'espèces menacées	Nombre d'espèces déterminantes de l'inventaire ZNIEFF	Nombre de taxons d'orchidées	Nombre d'espèces de plantes exotiques envahissantes
Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir	1261	61	1	35	29	41	21
CC du Pays de Fénélon	1281	45	3	38	24	38	19

CC de Domme-Villefranche du Périgord	1274	53	3	41	39	38	17
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	1162	37	2	28	33	41	17
CC de la Vallée de l'Homme	1400	64	2	42	36	47	21
Sarlat Périgord Noir	1161	47	1	33	19	41	19

Parmi les espèces exotiques envahissantes recensées sur l'ensemble du territoire, on relève par exemple :



Photo 39 : Ambrosie annuelle / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

#### **L'ambrosie annuelle *Ambrosia artemisiifolia***

Originaire d'Amérique du Nord, les premiers individus furent introduits en France hexagonale en 1960 dans l'Allier.

*Incidences négatives* : plante allergisante, pouvoir de reproduction très importante et donc compétition intense avec les espèces locales.



Photo 40 : Renouée du Japon / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

#### **Renouée du Japon *Reynoutria japonica***

La Renouée du Japon vient d'Asie centrale, introduite en France dès le Moyen-Age.

*Incidences négatives* : Très compétitive (croissance rapide et taille importante) ce qui impacte la diversité spécifique et perturbe les écosystèmes, frein hydraulique en cas de peuplement dense.



Photo 41 : Érable frêne / [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr)

#### **L'érable frêne *Acer negundo***

L'Érable frêne est une espèce originaire de l'est de l'Amérique du Nord, introduite il y a plus de 100ans en Europe.

*Incidences négatives* : pouvoir de reproduction très important, compétition pour la lumière avec les espèces locales, modifications des communautés végétales présentes.

## c - La Trame Verte et Bleue

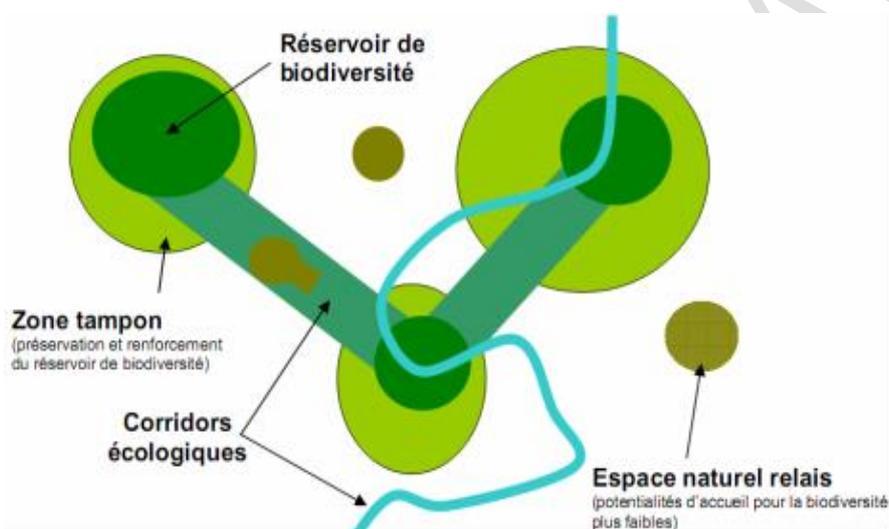
### ■ Définitions

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire instauré par les Grenelle I et II de l'environnement. Cet outil vise à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle de vie et de survivre.

Deux grands types d'espaces sont définis au sein de cette trame verte et bleue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : zones les plus riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle biologique (alimentation, reproduction, repos). Ils comprennent tout ou partie des espaces protégés ;
- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore afin de relier entre eux les réservoirs de biodiversité. Les corridors peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent notamment les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales présentes au sein de la matrice agricole ou urbanisée.

L'objectif de l'élaboration d'une TVB est d'identifier les secteurs à forts enjeux pour la faune et la flore ; ainsi que les besoins en déplacements des espèces pour accomplir leurs cycles vitaux afin de protéger ces espaces.



*Figure 4 : Schéma représentatif des principales composantes de la TVB.*

Lors de l'élaboration d'une TVB pour un document de planification territoriale, l'enjeu est de définir les secteurs les plus favorables à la faune et à la flore, sur lesquels l'urbanisation sera proscrite ou tolérée sous conditions.

La TVB s'identifie à différentes échelles (continentale, nationale, régionale, supra-communale, communale, d'un projet...). Il existe donc plusieurs trames vertes et bleues d'échelles variées sur un même territoire.

Leur « superposition » est un élément nécessaire à la compréhension du fonctionnement écologique d'un territoire. En effet, les analyses plus globales (nationales ou régionales) guident le travail aux échelles inférieures afin d'assurer l'intégration locale de grands enjeux écologiques régionaux ou nationaux.

### ■ La Trame Verte et Bleue régionale : SRCE et SRADET

Les Schéma régionaux de cohérence écologique (SRCE), établis à l'échelle des ex-régions, visent à décliner les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Ils identifient une Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de la région, en identifiant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour les différentes sous-trames retenues par région.

Sur le territoire du Périgord Noir, le SRCE Aquitaine identifie :

Pour la trame verte :

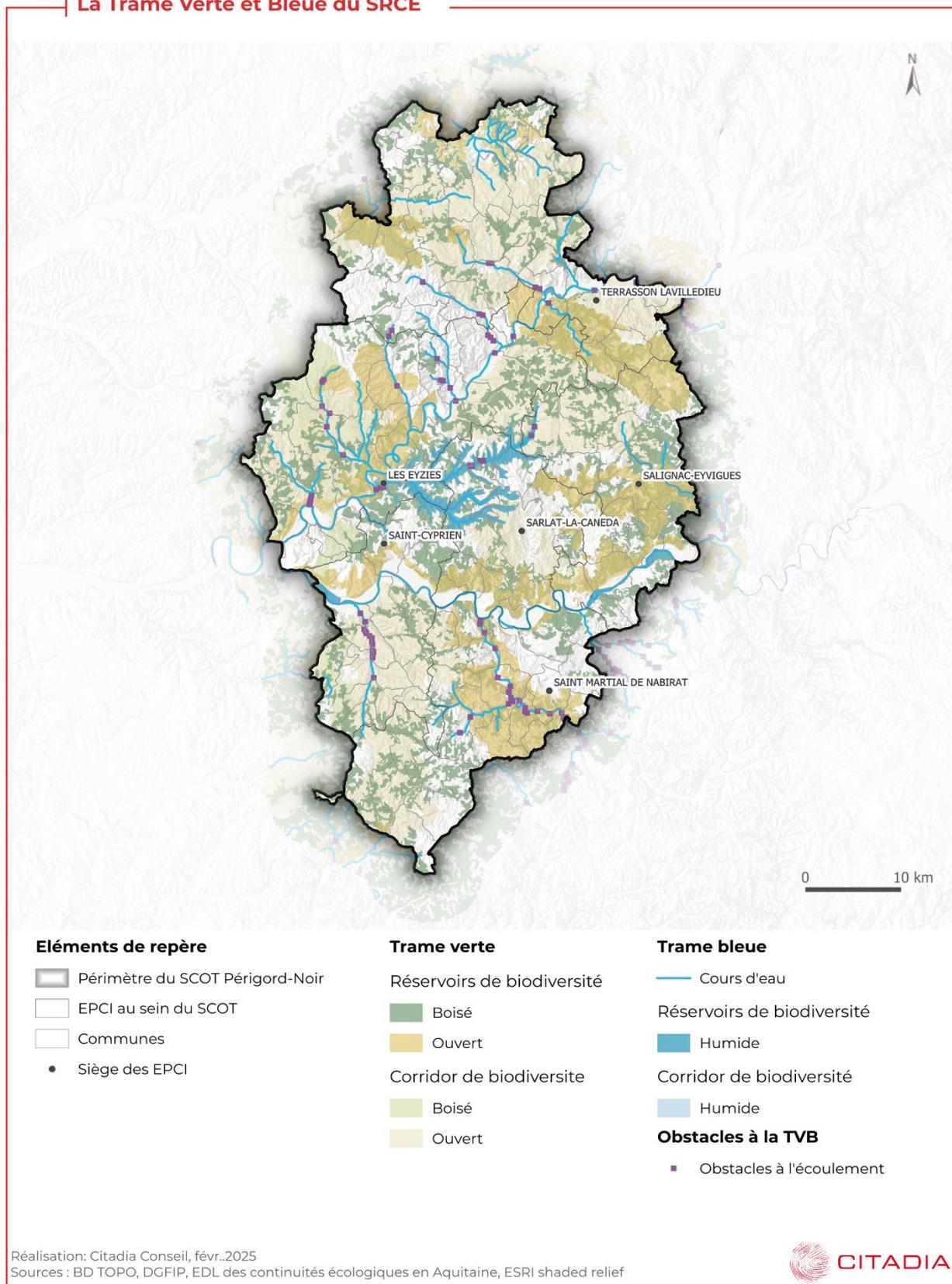
- La Trame Verte et Bleue du SRCE identifie 12 réservoirs de biodiversité de la trame verte sur le territoire. Plus spécifiquement, 2 réservoirs de milieux boisés (dont 1 de feuillus, 1 de conifères) et 9 réservoirs de milieux ouverts (dont 7 de pelouses sèches, 1 de bocage et 1 site à chiroptères).
- Également, 15 corridors sont identifiés dont 2 de milieux boisés et 10 de milieux ouverts.

Pour la trame bleue :

- La plupart des cours d'eau sont identifiés en tant que réservoirs et/ou corridors de la trame bleue
- 3 réservoirs de biodiversité de milieux humides sont identifiés ;
- 2 corridors de milieux humides sont également identifiés.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## La Trame Verte et Bleue du SRCE



Carte 16 : La Trame Verte et Bleue du SRCE Aquitaine.

## ■ La Trame Verte et Bleue du SCoT

Le territoire du Périgord Noir est majoritairement compris dans l'entité paysagère du Périgord Noir, caractérisé un paysage vallonné et forestier, où le relief peut être plus important que sur le reste du département.

### ■ Méthodologie d'élaboration de la trame verte et bleue du SCoT

Tout d'abord, un travail sur la définition des sous-trames a été réalisé. Les sous trames correspondent à un ensemble d'espaces constitués par un même type de milieu. Dans le cadre de la trame Verte et Bleue du SCoT du Périgord Noir, cette sous trame a été constituée à partir des données d'occupation du sol OCS GE, et plus spécifiquement à partir des données « Couverture du sol », datant de 2021.

La définition des réservoirs de biodiversité du territoire s'est réalisée en utilisant les périmètres de gestion et de protection du patrimoine naturel (données INPN) La détermination des typologies de réservoirs s'est réalisée grâce au croisement de plusieurs paramètres :

- La proportion de couverture du sol du site grâce à l'OCSGE et aux données du formulaire standard de données. En effet, pour chaque site Natura 2000 sont donnés les classes d'habitat et leur pourcentage de couverture. Cela permet de déterminer l'habitats majoritaire sur le secteur.
- Les typologies d'habitats communautaire identifiés par l'annexe I de la directive 92/43CEE ainsi que les habitats prioritaires présents sur le site Natura 2000 d'après le formulaire standard de données. Les habitats d'intérêt communautaire correspondent à des habitats sélectionnés selon les critères suivants :
  - En danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
  - Ayant une ire de répartition réduite par suite de leur régression de leur aire intrinsèquement restreinte ;
  - Ou constituant des exemples remarquables propres à une région biogéographiques européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

La prise en compte des habitats d'intérêt communautaire permet d'identifier les habitats à enjeux plus importants sur le site.

- Les vulnérabilités du site Natura 2000 lorsque peut donner des indications.

Concernant les ZNIEFF de type I et de type II, la typologie de réservoir a été déterminée en croisant les habitats déterminants de la ZNIEFF, les vulnérabilités et menaces ainsi que les typologies de réservoirs identifiés par le SRCE.

4 typologies de réservoirs sont définies :

- Réservoirs de milieux fermés ;
- Réservoirs de milieux ouverts ;
- Réservoirs de milieux aquatiques ;
- Réservoirs de milieux humides.



### **Point de vigilance sur les typologies de réservoirs de biodiversité**

La détermination des typologies de réservoirs de biodiversité permet de mettre en évidence dans le réservoir de biodiversité la typologie de milieu pour laquelle l'enjeu est le plus fort. Cependant, le territoire du Périgord Noir est caractérisé par des vastes paysages forestiers s'ouvrant ponctuellement. En ce sens, les milieux ouverts et fermés cohabitent.

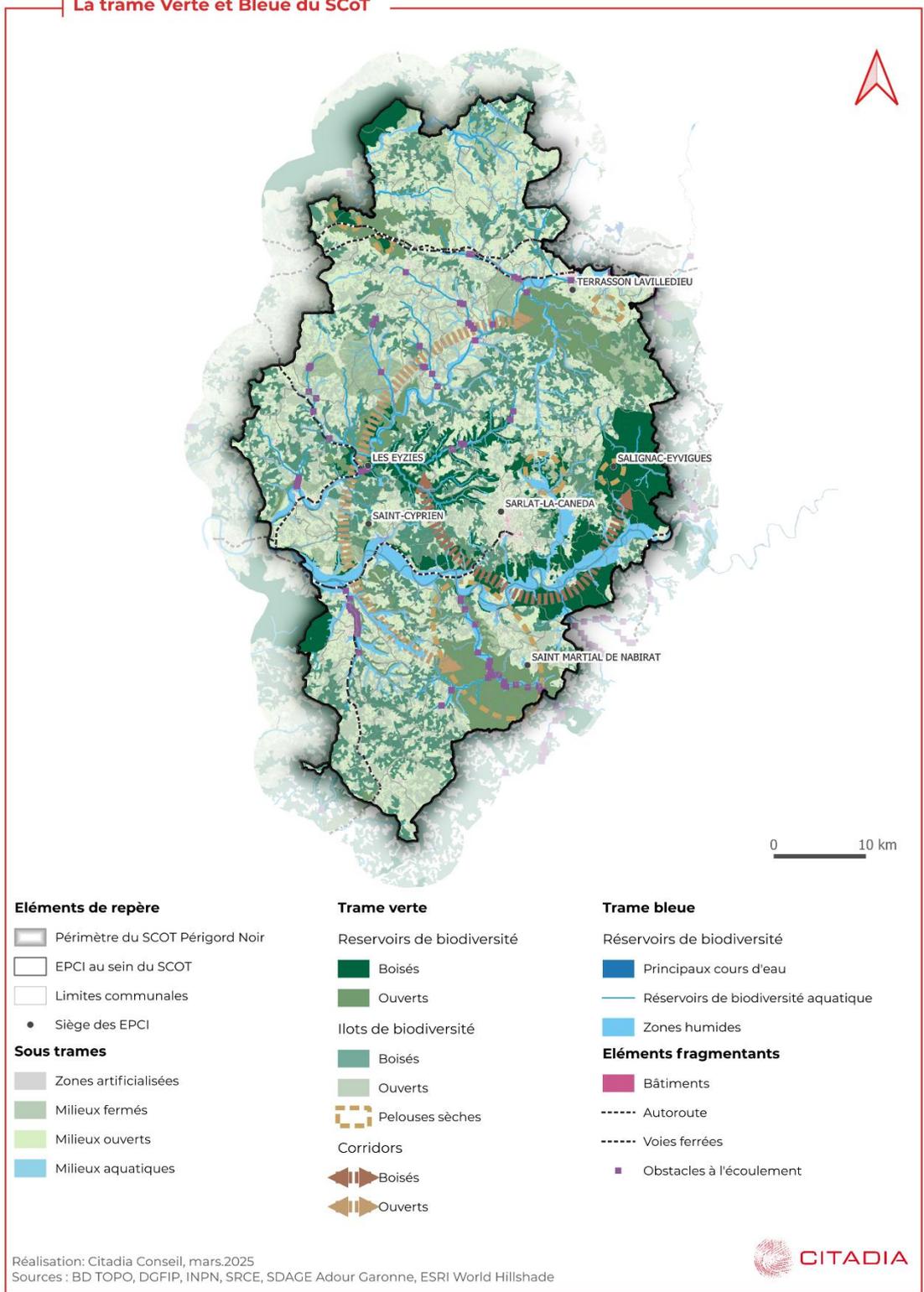
Les réservoirs de biodiversité aquatiques ont été définis en intégrant les cours d'eau identifiés par le SRCE ainsi que les cours d'eau de la liste 1 identifiés par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027.

### ■ Définition des îlots de biodiversité

Le territoire du Périgord Noir est concerné par des milieux naturels riches, notamment sur les coteaux calcaires, où des pelouses sèches cohabitent avec boisements calcaires et prairies, créant un maillage de milieux naturels présentant une biodiversité riche.

Ces pelouses sèches accueillent une faune et une flore d'intérêt patrimonial, qu'il convient de protéger. La Trame Verte et Bleue identifie donc les secteurs sur lesquels les pelouses sèches se localisent préférentiellement. Ces secteurs ont été localisés grâce aux données des sites Natura 2000 et des ZNIEFF.

Enfin, la trame verte et bleue identifie des îlots de biodiversité correspondant aux réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE, ne correspondant pas à un périmètre de protection et/ou de gestion de la biodiversité.



Carte 17 : La Trame Verte et Bleue du SCoT.

## 3.2 - Synthèse | Enjeux écologiques, Trame Verte et Bleue et Noire



21%

Part du territoire concernée par un périmètre de protection ou d'inventaire

12

Sites Natura 2000

52

ZNIEFF de type I et II



### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution des paramètres climatiques (températures et précipitations) induira des mutations des milieux naturels et agricoles impactant, de facto, les habitats et les espèces actuelles. Les milieux naturels sensibles (ZH, pelouses, ...) et, les espèces endémiques recensées sur le territoire, adaptées aux conditions locales contemporaines seront en premier lieu impactés.



### Des milieux naturels omniprésents et diversifiés

Le Périgord Noir comporte de nombreux espaces naturels qui représentent 96,6% de la superficie du territoire. Ces milieux naturels sont majoritairement représentés par les boisements, qui occupent 62% de la superficie territoriale et qui se retrouvent principalement sur les coteaux.

Ses milieux naturels permettent d'accueillir une biodiversité riche et diversifiée. D'après la base de données FAUNA, 91 espèces de mammifères ont été répertoriés sur le territoire du Périgord Noir, correspondant majoritairement à des espèces inféodées aux milieux boisés. Également, 198 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dont 49 de ces espèces d'oiseaux sont reconnues comme présentant comme un enjeu à l'échelle régionale, 18 espèces d'amphibiens, 11 espèces de reptiles et de nombreux invertébrés.



### Des milieux protégés par des périmètres de protection

Le territoire est couvert par de nombreux périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel. En effet, sont présents sur le territoire 12 Zones Spéciales de Conservation dont 7 sont intégralement incluses dans le périmètre du Pays du Périgord Noir, 36 ZNIEFF de type I, 16 ZNIEFF de type II et 5 Arrêtés de Protection de Biotope (APB).



## ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Des milieux naturels très présents et diversifiés sur le territoire ;
- De nombreuses espèces d'importance régionale recensées ;
- De nombreux périmètres de protection de et de valorisation de la biodiversité.



## POINTS DE VIGILANCE

- Une urbanisation majoritairement présente en fond de vallée à proximité des cours d'eau, pouvant générer des pressions sur la trame bleue ;
- Des infrastructures de transports pouvant fractionner les continuités écologiques.



## ENJEUX

- Préserver les richesses écologiques du territoire ;
- Limiter la fragmentation des continuités écologiques ;
- Préserver les milieux naturels à fort intérêt écologique ;
- Maintenir la diversité des peuplements forestiers ;
- Maintenir les ripisylves et boisements alluviaux ;
- Maintenir la mosaïque des milieux et plus précisément préserver les milieux ouverts d'intérêt.



## Leviers d'action du SCoT

- La mise en cohérence des besoins d'extension de l'urbanisation avec le développement du territoire pour limiter la perte de milieux naturels et agricoles à enjeux écologiques ;
- La préservation des éléments identifiés comme structurant la TVB du territoire ;
- L'encadrement du développement des énergies renouvelables (ENR).



## Politiques et outils existants

- Les périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel ;
- Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine ;
- Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ;
- Les différents SAGE existants sur le territoire ;
- L'ABC biodiversité de la Vallée de l'Homme.
-

### 3.3 - Une ressource en eau qualitative et disponible, cependant vulnérable au changement climatique

#### a - Une planification par grands bassins versants

##### ■ **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016–2021 définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, dans l'intérêt général et le respect des principes de la directive cadre sur l'eau.

La période 2022-2027 représente le dernier cycle de gestion prévu par l'Union européenne pour atteindre le bon état des eaux. Le document cadre associé (SDAGE 2022-2027) est approuvé depuis le 10 mars 2022. Ce document propose, au regard des éléments de l'état des lieux, des objectifs environnementaux ambitieux et d'intégrer les mesures issues du Plan d'adaptation au changement climatique (PACC). Des objectifs environnementaux sont définis :

- Ne pas détériorer l'état des masses d'eau,
- Atteindre le bon état des eaux : le SDAGE 2022-2027 propose l'atteinte du bon état sur 70% des ME superficielles du bassin et justifie une dérogation pour la non-atteinte du bon état sur les 30% restants,
- Inverser les tendances à la hausse des polluants dans les eaux souterraines,
- Réduire l'émission de substances dangereuses,
- Permettre l'atteinte des objectifs du Document stratégique de façade (DSF) - Milieu marin,
- Permettre la réalisation des objectifs spécifiques des zones protégées (6 zones).

Ainsi, le SDAGE 2022-2027 constitue un document de planification fondamentale pour le territoire. Il fixe des principes fondamentaux d'actions et 4 orientations fondamentales, déclinées en 172 dispositions. Une partie d'entre elles concerne l'urbanisme et l'aménagement, certaines s'adressant directement aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement.

Sur les 172 dispositions, 34 sont directement concernées et sont réparties de la manière suivante : 4 au sein des principes fondamentaux d'action, 12 au sein de l'orientation A relative à la gouvernance, 4 au sein de l'orientation B relative à la réduction des pollutions, 4 dans l'orientation C relative à la gestion quantitative et 10 au sein de l'orientation D relative aux milieux aquatiques. Ces dispositions visent à concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire. Il s'agit des dispositions relatives au partage de la connaissance entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme et des dispositions visant à intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement.

La mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures (PDM) se fait à l'échelle de commissions territoriales permettant de renforcer la capacité de proposition des acteurs locaux et le suivi des actions sur les territoires. Huit commissions territoriales instituées sur les principaux sous bassins hydrographiques du bassin Adour-Garonne, rassemblent des membres des trois collèges du comité de bassin concernés par le secteur géographique : Charente, Dordogne, Garonne, Littoral et fleuves côtiers, Lot, Nappes profondes, Tarn-Aveyron et Adour.

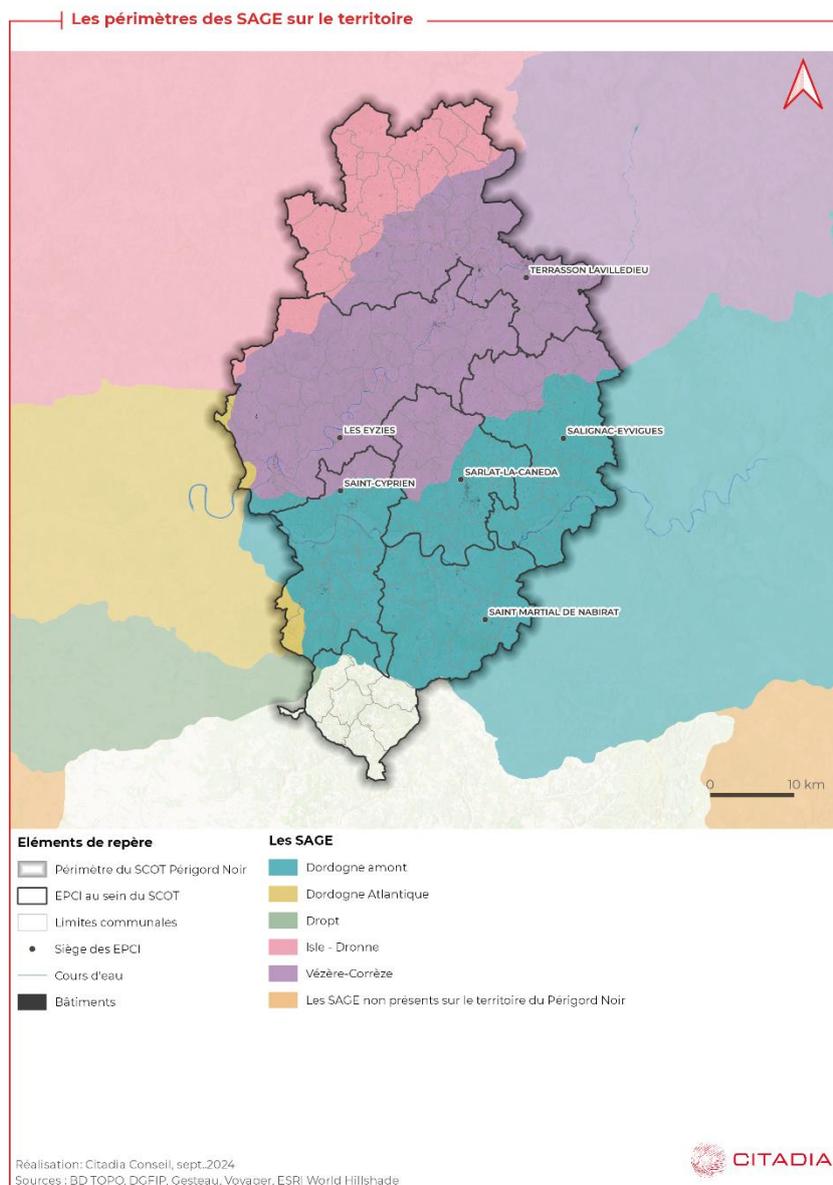
La stratégie territoriale Adour fixe sur la période 2020-2024 les priorités de coordination à l'échelle de son bassin versant afin de renforcer le déploiement de la politique de l'eau sur ses territoires. Ce dernier identifie les enjeux suivants :

- Disposer d'une gouvernance à une échelle intercommunale du petit cycle de l'eau, et à l'échelle du bassin versant pour le grand cycle de l'eau ;
- Préserver et reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'usage eau potable ;
- Réduire les pollutions bactériennes afin d'améliorer la qualité des secteurs de baignade et des activités nautiques ;
- Faciliter l'accès aux habitats et aires de colonisation pour les poissons migrateurs ;
- Contribuer au bon fonctionnement des rivières en restaurant la dynamique fluviale, la continuité écologique ;
- Protéger les écosystèmes aquatiques et les zones humides ;
- Concilier le développement de l'hydro-électricité et le maintien de la biodiversité ;
- Assurer un partage équilibré de la ressource par bassin et par aquifère ;
- Retrouver l'équilibre quantitatif sur les bassins de l'Adour en amont de Aire-sur-Adour et sur le Midour ;

- Réduire la vulnérabilité des territoires face au changement climatique.

■ **Les Schémas d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du territoire**

Le territoire du Pays du Périgord Noir est couvert par 5 SAGE différents :



Carte 18 : Le périmètre des SAGE sur le territoire du Pays du Périgord Noir

■ **Le SAGE Dordogne Amont**

Le territoire du SAGE Dordogne Amont s’étend des sources de la Dordogne jusqu’à la confluence de la Vézère à Limeuil. Il comprend la Dordogne et ses principaux affluents, et couvre au total 591 communes. Lancé en 2013, ce SAGE est actuellement en cours d’élaboration. Il se structure autour 4 enjeux :

- Prévenir et lutter contre les pollutions diffuses et le risque d’eutrophisation des plans d’eau ;
- Restaurer des régimes hydrologiques plus naturels et adapter les usages ;
- Restaurer des milieux dynamiques et fonctionnels propices à la biodiversité ;
- Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines.

#### ■ Le SAGE Dordogne Atlantique

Le SAGE Dordogne Atlantique couvre le territoire situé entre la Dordogne Amont et la Vézère. Il couvre au total 311 communes. Lancé en 2015, ce SAGE est actuellement en cours d'élaboration. Il se structure autour de 5 grands enjeux :

- Améliorer la qualité de l'eau ;
- Préserver les milieux naturels et protéger les espèces remarquables ;
- Gérer la ressource en eau ;
- Sensibiliser et informer ;
- Développer un tourisme respectueux de l'environnement.

#### ■ Le SAGE Dropt

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne. Il prend sa source sur la commune de Capdroit et se jette dans la Garonne au niveau de la commune de Caudrot. Le SAGE Dropt, approuvé le 13 janvier 2022, est structuré autour de 4 grands enjeux : gestion quantitative, qualité des eaux, milieux aquatiques et gouvernance, communication et suivi. Le SAGE décline également 3 règles :

- Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable
- Réduire le phénomène d'érosion et son impact sur les milieux aquatiques
- Protéger les zones humides.

#### ■ Le SAGE Isle-Dronne

Les rivières Isle et Dronne prennent leurs sources sur le département de la Haute-Vienne pour rejoindre la rivière Dordogne à Libourne en Gironde. Le bassin Isle-Dronne s'étend sur 7 500 km<sup>2</sup>, six départements et la région Nouvelle-Aquitaine. Le SAGE Isle-Dronne a été adopté par arrêté inter préfectoral le 2 août 2021. Il s'articule autour de :

- Un enjeu général, le bon état des eaux du bassin Isle-Dronne ;
- Quatre enjeux particuliers :
  - Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau pour préserver et maintenir les milieux et les usages,
  - Partager la ressource en eau entre les usages,
  - Préserver et reconquérir les rivières et les milieux humides,
  - Réduire le risque d'inondation.
- Deux enjeux transversaux :
  - Améliorer la connaissance
  - Coordonner, sensibiliser et valoriser.

Ces enjeux sont traduits opérationnellement sous forme de 3 règles :

- Protéger les zones humides ;
- Limiter la création de nouveaux plans d'eau sur le territoire ;
- Mettre en place une gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

#### ■ Le SAGE Vézère-Corrèze

La principale cours d'eau, la Vézère, prend sa source sur le plateau de Millevaches, au pied du Puy Pendu, elle parcourt sur 211 km avant de rejoindre la Dordogne à Limeuil. La Corrèze est le principal affluent, rive gauche, de la Vézère ; les deux cours d'eau confluent à l'aval immédiat de Brive la Gaillarde. Ce SAGE est actuellement en cours d'élaboration. Il se décline autour de 5 enjeux :

- L'amélioration ou la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- La gestion équilibrée et durable des ressources ;
- La lutte contre les risques d'inondations ;
- La préservation et la restauration des milieux et de la biodiversité ;
- Le maintien de l'activité économique et des usages.

#### b - Des ressources en eau à préserver

##### ■ Les masses d'eau superficielles du territoire

##### ■ Une légère amélioration de l'état écologique des masses d'eau superficielles du territoire

Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 identifie 58 masses d'eau superficielles sur le territoire du Pays du Périgord noir. Ces masses présentent un état écologique globalement bon. 36,2% d'entre elles présentent un état écologique moyen.

Tableau 20 : Évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles du territoire / EDL du SDAGE Adour-Garonne

ETAT ECOLOGIQUE MESUP	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NB DE MESUP	% DE MESUP	NB DE MESUP	% DE MESUP
<b>TRES BON</b>	0	0	0	0
<b>BON</b>	30	51,7	35	60,3
<b>MOYEN</b>	27	46,6	21	36,2
<b>MEDIOCRE</b>	1	1,7	2	3,5
<b>MAUVAIS</b>	0	0	0	0
<b>NON CLASSE</b>	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	58	100	58	100

La comparaison de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021 avec le SDAGE 2022-2027 permet de mettre en avant que :

- 10 masses d'eau superficielles ont vu leur état écologique s'améliorer ;
- 6 masses d'eau superficielles ont vu leur état écologique se dégrader.

Le tableau suivant fait la synthèse de l'évolution des masses d'eau du territoire dont l'état écologique a évolué entre les deux cycles de SDAGE.

Tableau 21 : Synthèse de l'évolution de l'état écologique des masses d'eau superficielles du territoire / SDAGE Adour-Garonne

ÉTAT ÉCOLOGIQUE MESUP	ÉTAT ÉCOLOGIQUE SDAGE 2016-2021	ÉTAT ÉCOLOGIQUE SDAGE 2022-2027
<b>MASSES D'EAU CONCERNÉES PAR UNE AMÉLIORATION DE LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE</b>		
FRR47_2 – La Lourde	MÉDIOCRE	BON
FRR341_2 – La Beune	MOYEN	BON
FR75 – La Borrèze		
FRR73_1 – La Lousse		
FRR341_5 – La Seignolle		
FRR47_1 – Le Dalon		
FRR527_1 – Le Pouchard		
FRR76_2 – Ruisseau de Langlade		
FRR78_1 – Ruisseau de Lavaure		
FRR44_1 – Ruisseau de Saint-Geyrac		
<b>MASSES D'EAU CONCERNÉES PAR UNE DÉGRADATION DE LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE</b>		
FR580 – La Beune	BON	MÉDIOCRE
FR81 – La Couze	BON	MOYEN
FR528 – La Laurence		
FR47 – L'Auvézère du confluent du Dalon au confluent de l'Isle		
FRR341_6 – Le Vimont		
FR341 – La vèzère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne	MOYEN	MÉDIOCRE

La masse d'eau FR580 – La Beune, située sur les communes de La Chapelle-Aubareil, Les Eyzies, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Saint-Geniès, Sarlat-la-Canéda et Tamniès est la masse d'eau ayant connu la plus forte dégradation de son état écologique.

■ Une évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles difficile à qualifier

Les masses d'eau superficielles du territoire présentent également un état chimique globalement bon. À noter que plus de la moitié d'entre elles présentent un état chimique non-classé (58,6%).

Tableau 22 : Évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles du territoire / EDL du SDAGE Adour-Garonne

ÉTAT CHIMIQUE MESUP	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NB DE MESUP	% DE MESUP	NB DE MESUP	% DE MESUP
<b>BON</b>	41	70,7	24	41,4
<b>MAUVAIS</b>	4	6,9	0	0
<b>NON CLASSE</b>	13	22,4	34	58,6
<b>TOTAL</b>	58	100	58	100

La comparaison de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021 avec le SDAGE 2022-2027 permet de mettre en avant que :

- 4 masses d'eau superficielles ont vu leur état chimique s'améliorer ;
- 24 masses d'eau superficielles ont vu leur état chimique évoluer de bon à non-classé.

Tableau 23 : Synthèse de l'évolution de l'état chimique des masses d'eau superficielles du territoire / SDAGE Adour-Garonne

ÉTAT CHIMIQUE MESUP	ÉTAT CHIMIQUE SDAGE 2016-2021	ÉTAT CHIMIQUE SDAGE 2022-2027
FR75 – La Borrèze	<b>MAUVAIS</b>	<b>BON</b>
FR108 – La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau		
FR341 - La Vézère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne		
FR529 – le Thonac		
FR580 – La Beuze	<b>NON-CLASSE</b>	<b>BON</b>
FR486 – Le Manoire de sa source au confluent du Saint-Geyrac		
FR526 – L'Elle de sa source au confluent du Savignac (inclus)		

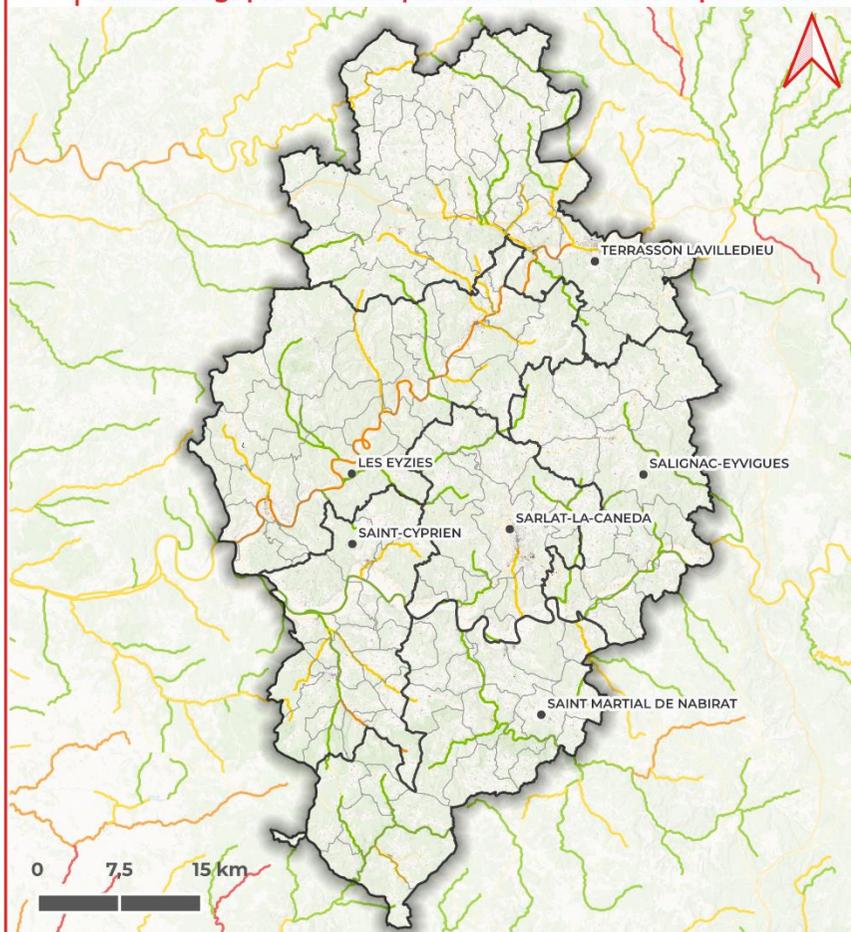
■ Des masses d'eau superficielles peu soumises aux pressions

Les masses d'eau superficielles du territoire sont concernées à la marge par des pressions significatives d'origine diverse :

- 14 masses d'eau superficielles du territoire (soit 24%) sont concernées par des pressions induites par des rejets de stations d'épuration collectives ;
- 1 masse d'eau superficielle, la masse d'eau FR486 - Le Manoire de sa source au confluent du Saint-Geyrac est concernée par une pression induite par la présence de pesticides. Cette masse d'eau est également concernée par une pression induite par l'altération de sa morphologie.

Les masses d'eau superficielles du territoire ne sont donc pas concernées de manière significatives par des pressions induites par les prélèvements (irrigation, alimentation en eau potable) ou par l'activité agricole (présence de pesticides et/ou d'azote d'origine agricole). L'enjeu est donc ici le contrôle des infrastructures d'assainissement collectif, et notamment la qualité du rejet dans le milieu naturel.

## Etat écologique et chimique des masses d'eau superficielles

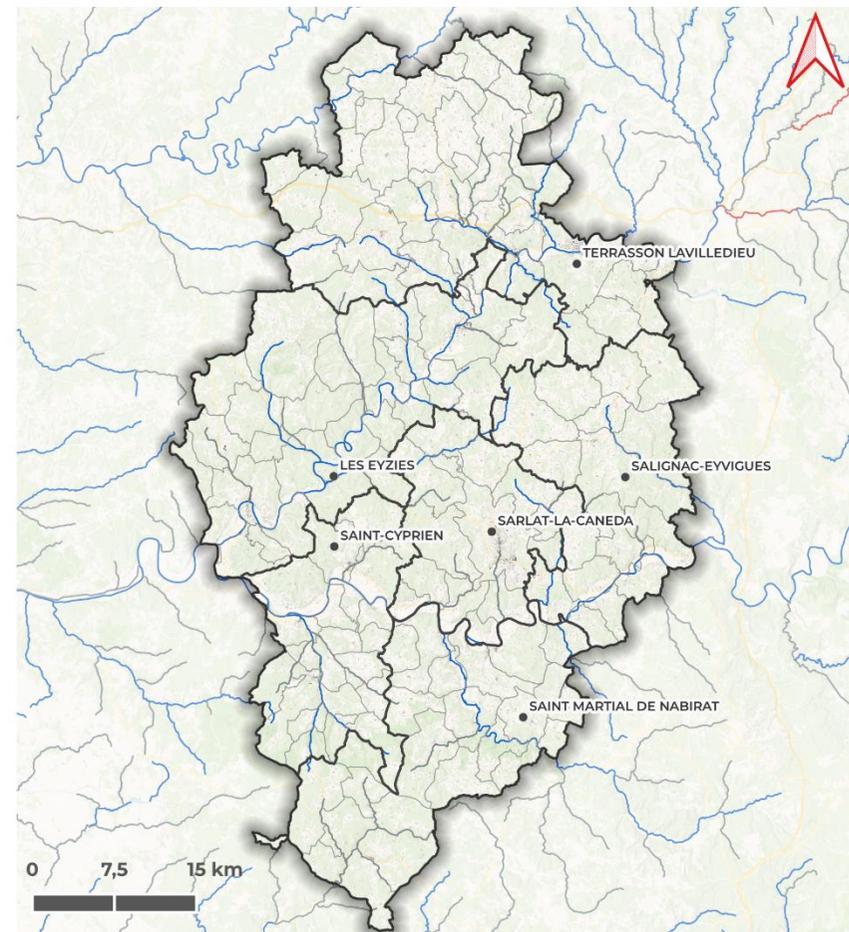


### Eléments de repère

- Périmètre du SCOT Périgord Noir
- EPCI au sein du SCOT
- Limites communales
- Siège des EPCI
- Cours d'eau
- Bâtiments

### Etat écologique des masses d'eau superficielles

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



### Etat chimique des masses d'eau superficielles

- Bon
- Mauvais
- Non classé

Réalisation: Citadia Conseil, sept..2024  
Sources : BD TOPO, DGFIP, SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, Voyager, ESRI World



Carte 19 : Etat écologique et état chimique des masses d'eau superficielles du territoire.

### ■ Les masses d'eau souterraines du territoire

Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 identifie 24 masses d'eau souterraines sur le territoire du Pays du Périgord Noir. Ces masses d'eau présentent un état chimique globalement bon. L'évolution de cet état chimique entre le cycle 2016-2021 et 2022-2027 du SDAGE Adour-Garonne peut être suivi mais de manière approximative, car le nombre de masses d'eau souterraines référencées a évolué. Une amélioration globale est toutefois observable.

Tableau 24 : Évolution de l'état chimique des masses d'eau souterraines du territoire / EDL du SDAGE Adour-Garonne

ÉTAT CHIMIQUE MESUP	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NB DE MESUP	% DE MESUP	NB DE MESUP	% DE MESUP
<b>BON</b>	9	52,9	17	77,3
<b>MAUVAIS</b>	8	47,1	5	22,7
<b>TOTAL</b>	17	100	22	

Ces masses d'eau présentent également un bon état quantitatif, qui n'a pas évolué entre le cycle 2016-2021 et le cycle 2022-2027 du SDAGE Adour-Garonne.

Tableau 25 : Évolution de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines du territoire / EDL du SDAGE Adour-Garonne

ÉTAT QUANTITATIF MESUP	SDAGE 2016-2021		SDAGE 2022-2027	
	NB DE MESUP	% DE MESUP	NB DE MESUP	% DE MESUP
<b>BON</b>	71	100	22	100
<b>MAUVAIS</b>	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	17	100	22	100

Au total, 7 masses d'eau souterraines sont communes à l'analyse menée pour le SDAGE 2016-2021 et pour le SDAGE 2022-2027. Le tableau suivant fait la synthèse de l'évolution de l'état de ces masses d'eau.

Tableau 26 : Synthèse de l'évolution de l'état global des masses d'eau identifiées dans le SDAGE 2016-2021 et le SDAGE 2022-2027 / EDL du SDAGE Adour-Garonne

NOM MASSES D'EAU SOUTERRAINE	ÉTAT CHIMIQUE		ÉTAT QUANTITATIF	
	2016-2021	2022-2027	2016-2021	2022-2027
FRFG099 – Alluvions de la Vézère	BON	BON	BON	BON
FRFG003 - Calcaires du Jurassique moyen des bassins versants de l'Isle et de la Dronne	MAUVAIS	BON	MAUVAIS	BON
FRFG039 - Calcaires du Jurassique moyen des Causses du Quercy dans le bassin versant de la Dordogne moyenne	BON	BON	BON	BON
FRFG040 - Calcaires du Jurassique moyen des Causses du Quercy dans le bassin versant de la Vézère	MAUVAIS	BON	BON	BON
FRFG012 - Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du bassin versant de la Dordogne	BON	BON	BON	BON
FRFG033 - Grès du Permo-Trias du bassin de Brive	BON	BON	BON	BON
FRFG004 - Socle des bassins versants de l'Isle et de la Dronne	BON	BON	MAUVAIS	BON

Également, 3 masses d'eau identifiées dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 ont été découpées dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 :

Tableau 27 : Synthèse des évolutions de l'état global des masses d'eau souterraines identifiées dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et détaillé dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 / EDL du SDAGE Adour-Garonne

	NOM MASSES D'EAU SOUTERRAINE	ÉTAT CHIMIQUE	ÉTAT QUANTITATIF
2016-2021	FRFG024 – Alluvions de la Dordogne	MAUVAIS	BON
2022-2027	FRFG024B - Alluvions de la Dordogne aval	MAUVAIS	BON
	FRFG024A - Alluvions de la Dordogne moyenne jusqu'à la confluence de la Vézère	BON	BON
2016-2021	FRFG080 - Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	BON	BON
2022-2027	FRFG080A - Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	BON	BON
	FRFG080B - Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif entre Dordogne et Lot	BON	BON
2016-2021	FRFG078 - Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	MAUVAIS	BON
2022-2027	FRFG078A - Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain	BON	BON
	FRFG078B - Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien majoritairement captif de l'Est du Bassin aquitain	BON	BON

Enfin, 9 masses d'eau souterraines identifiées dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ne sont pas répertoriées dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, et 5 masses d'eau souterraines identifiées dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 ne sont pas répertoriées dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

Les masses d'eau souterraines du territoire sont globalement peu concernées par la présence de pressions significatives :

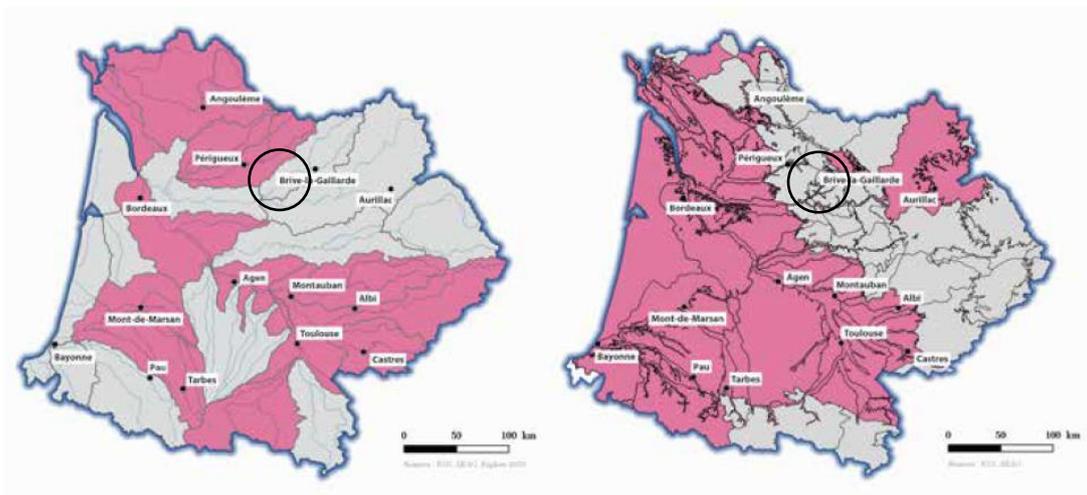
- 2 masses d'eau souterraines sont concernées par des pressions induites par les prélèvements. Il s'agit de la masse d'eau FRFG024A - Alluvions de la Dordogne moyenne jusqu'à la confluence de la Vézère et de la masse d'eau FRFG119 - Calcaires, calcaires crayo-marneux, grès et marnes du Crétacé supérieur du bassin versant du Dropt ;
- 1 masse d'eau souterraine est concernée par des pressions induites par la présence de produits phytosanitaires. Il s'agit de la masse d'eau FRFG024A - Alluvions de la Dordogne moyenne jusqu'à la confluence de la Vézère.

### c - Une ressource vulnérable face au changement climatique

Pour donner suite aux engagements du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique pris dans le cadre de la COP21, le comité de bassin a initié en mai 2016 l'élaboration d'un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC). Le bassin Adour-Garonne est particulièrement vulnérable au changement climatique, et est amené à connaître des modifications hydrologiques majeures avec des répercussions importantes pour la gestion de l'eau et pour les milieux aquatiques. Quatre grands défis sont identifiés sur le territoire :

**Faire face à une baisse et à une plus grande variabilité de l'hydrologie naturelle et limiter l'effet des sécheresses** : En termes de disponibilité en eau, cela concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. La vulnérabilité des eaux superficielles s'évalue en croisant la sensibilité actuelle et la tendance à la baisse généralisée des débits d'étiage sous l'effet du changement climatique. Les bassins de la Garonne (qui concerne le territoire), de l'Adour, de l'Isle ou encore de la Dronne y sont particulièrement vulnérables. Pour les eaux souterraines, la vulnérabilité s'évalue en croisant la sensibilité actuelle et la baisse de la recharge évaluée par le BRGM.

Le territoire du Pays du Périgord Noir est ainsi identifié comme secteur à vulnérabilité « disponibilité en eaux superficielle ».



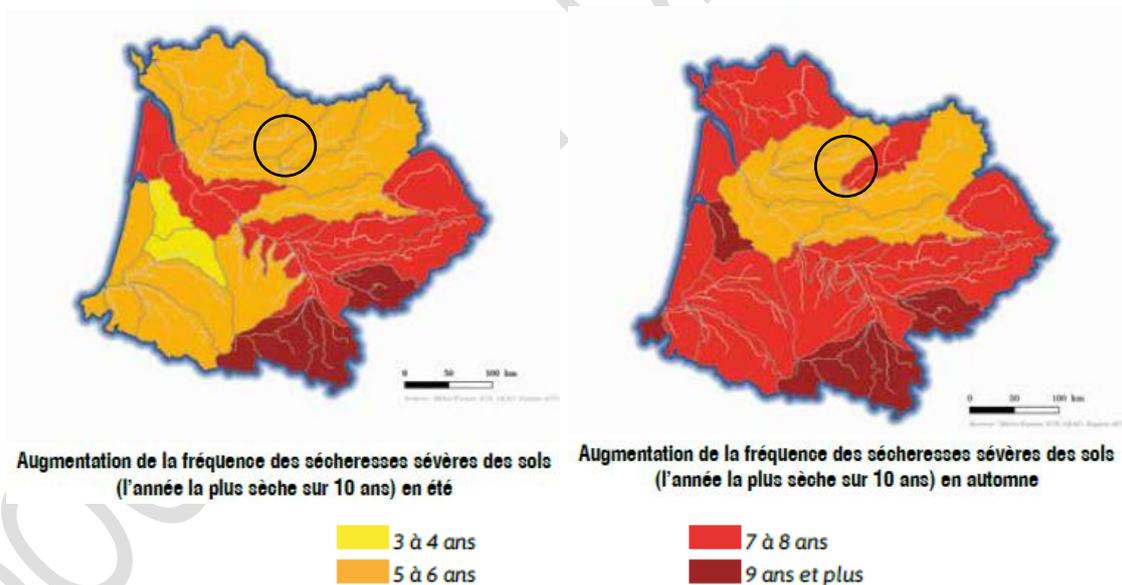
La vulnérabilité « disponibilité en eau superficielle »  
à l'échelle des sous-bassins

La vulnérabilité « disponibilité en eau souterraine »  
à l'échelle des masses d'eau souterraines

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

Carte 20 : Vulnérabilité de la disponibilité en eau superficielle et souterraine / Source : PACC du bassin Adour-Garonne

L'augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols va amplifier le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau, notamment en été et en automne. Face à cette évolution, les gestionnaires de la ressource et les acteurs économiques doivent s'engager dans des mesures structurantes permettant d'équilibrer, dans le temps et dans l'espace, besoins et ressources en eau.



Augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols  
(l'année la plus sèche sur 10 ans) en été

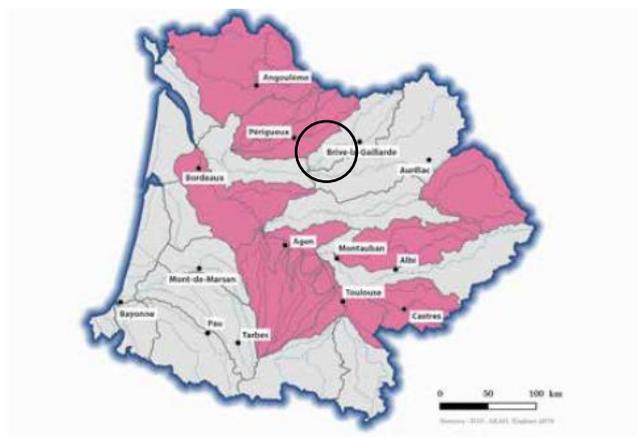
Augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols  
(l'année la plus sèche sur 10 ans) en automne

- 3 à 4 ans
- 5 à 6 ans

- 7 à 8 ans
- 9 ans et plus

Carte 21 : Augmentation de la fréquence des sécheresses des sols en été et en automne / Source : PACC du bassin Adour-Garonne

**Préserver la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques** : La diminution des débits croisée à une augmentation de la température de l'eau et à la succession d'événements hydrologiques extrêmes devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le risque d'eutrophisation des eaux de surface constitue un indicateur pour cet enjeu. Le territoire du SCot du Pays du Périgord Noir se situe en partie dans un secteur à vulnérabilité forte.

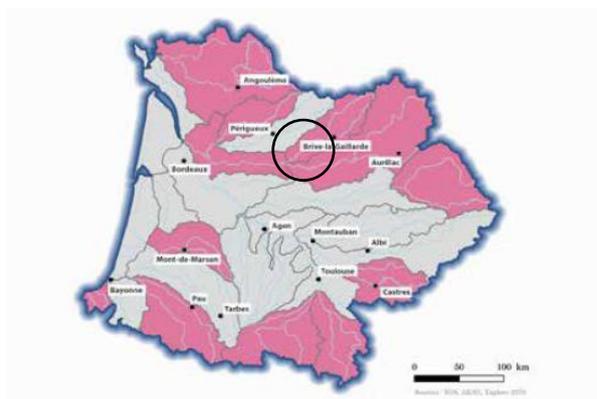


**La vulnérabilité « eutrophisation des cours d'eau »**

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

*Carte 22 : Vulnérabilité à l'eutrophisation des cours d'eau / Source : PACC du bassin Adour-Garonne*

**Accompagner la mutation des écosystèmes aquatiques** : L'évolution de la disponibilité en eau et de la qualité de l'eau ont des impacts sur les écosystèmes aquatiques (cours d'eau et zones humides). La vulnérabilité des cours d'eau est évaluée en croisant l'existence actuelle de zones d'intérêt écologique à des critères d'altération morphologique actuelle et des facteurs d'exposition au changement climatique que sont la baisse attendue des débits d'étiage et l'augmentation de la température de l'eau. La vulnérabilité des zones humides est quant à elle, évaluée principalement par l'accroissement du déficit hydrique. Le territoire du Pays du Périgord Noir est ainsi identifié comme secteur à vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau » forte, notamment sur sa partie sud.



**La vulnérabilité « biodiversité en cours d'eau »**

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)



**La vulnérabilité « biodiversité des zones humides »**

- secteurs à vulnérabilité modérée nécessitant des mesures d'adaptation génériques, flexibles et réversibles (classes 1, 2 et 3 pour plus de la moitié des projections)
- secteurs plus vulnérables nécessitant des actions d'adaptation fortes et plus structurantes (classes 4 et 5 pour plus de la moitié des projections)

*Carte 23 : Vulnérabilité « biodiversité et cours d'eau » et « zones humides » / Source : PACC du bassin Adour-Garonne*

**Réduire la vulnérabilité face aux événements extrêmes** : L'augmentation de la fréquence des événements extrêmes va notamment augmenter le risque de ruissellement et de coulées de boues. Les territoires les plus vulnérables sont ceux où l'artificialisation est importante.

Pour répondre à ces défis, le PACC du bassin Adour-Garonne a identifié de nombreuses mesures d'adaptation pouvant être mise en œuvre à différentes échelles et par tout type d'acteurs. In fine, elles doivent permettre aux territoires de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique.

### 3.4 - Synthèse | Ressource en eau



#### CHIFFRES-CLEFS

**60,3%**

Part des masses d'eau superficielles en bon état écologique

**24%**

Part des masses d'eau superficielles concernées par une pression induite par les rejets de STEP

**77,3%**

Part des masses d'eau souterraines en bon état chimique



#### PERSPECTIVES D'EVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire risque de connaître des problèmes d'approvisionnement en eau, tant en termes de disponibilité que de qualité, pénalisant les activités humaines et les milieux naturels, aquatiques et humides. En effet, la diminution des débits, qui a pour effet d'amoindrir la capacité de dilution des rejets d'effluents, conjuguée à une augmentation de la température de l'eau devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Des masses d'eau superficielles qualitatives, actuellement peu concernées par des pressions

Le territoire compte au total 58 masses d'eau superficielles. Il y en a 60% qui présentent un état écologique bon, et 36% un état écologique moyen. Aucune d'entre elles ne présentent un état écologique très bon.

L'état chimique des masses d'eau superficielles du territoire est difficilement identifiable : quasi 60% d'entre elles sont non-classées en ce qui concerne ce point.

Globalement, les masses d'eau superficielles du territoire sont concernées par peu de pressions significatives et ce malgré le caractère très agricole du territoire (possibilité de pollution diffuse à l'azote ou aux phytosanitaires élevée). Environ ¼ des masses d'eau superficielles du territoire sont concernées par des pressions induites par les rejets de STEP collectives, ce qui pose la question de l'efficacité et de la vétusté de ces installations.



Des masses d'eau souterraines également en bon état global

Le territoire est localisé sur 24 masses d'eau souterraines. Celles-ci présentent un état chimique et quantitatif globalement bon. De même que pour les masses d'eau superficielles, les masses d'eau souterraines sont très peu soumises à des pressions significatives, de quelque nature que ce soit.



#### ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Des masses d'eau souterraines et superficielles en bon état global, peu soumises à pression significative ;
- Un territoire largement couvert par des SAGE, permettant la mise en place d'actions opérationnelles pour la préservation de la ressource.



#### POINTS DE VIGILANCE

- Une dégradation importante de la masse d'eau superficielles FR580 – La Beune entre le cycle 2016-2021 et 2022-2027 du SDAGE ;
- Des pressions induites par les rejets de STEP et la présence de pesticides ou de phytosanitaires, à la marge cependant.



#### ENJEUX

- Assurer une gestion durable des ressources en eau sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- Promouvoir une gestion économe de l'eau ;
- Préserver la bonne qualité de la ressource en eau du territoire, notamment par :
  - Le contrôle du bon fonctionnement des stations d'épuration collectives,
  - La préservation des abords afin de limiter les risques de pollution diffuse ;
- Prendre en compte les effets du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau, notamment pour le secteur agricole (territoire sensible à l'augmentation des risques de sécheresse des sols).



#### Leviers d'action du SCoT

- La préservation des abords des cours d'eau du territoire ;
- La mise en cohérence des objectifs de développement du territoire avec les capacités de celui-ci, notamment concernant l'alimentation en eau.

#### Politiques et outils existants



- Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 ;
- Les différents SAGE existants sur le territoire.

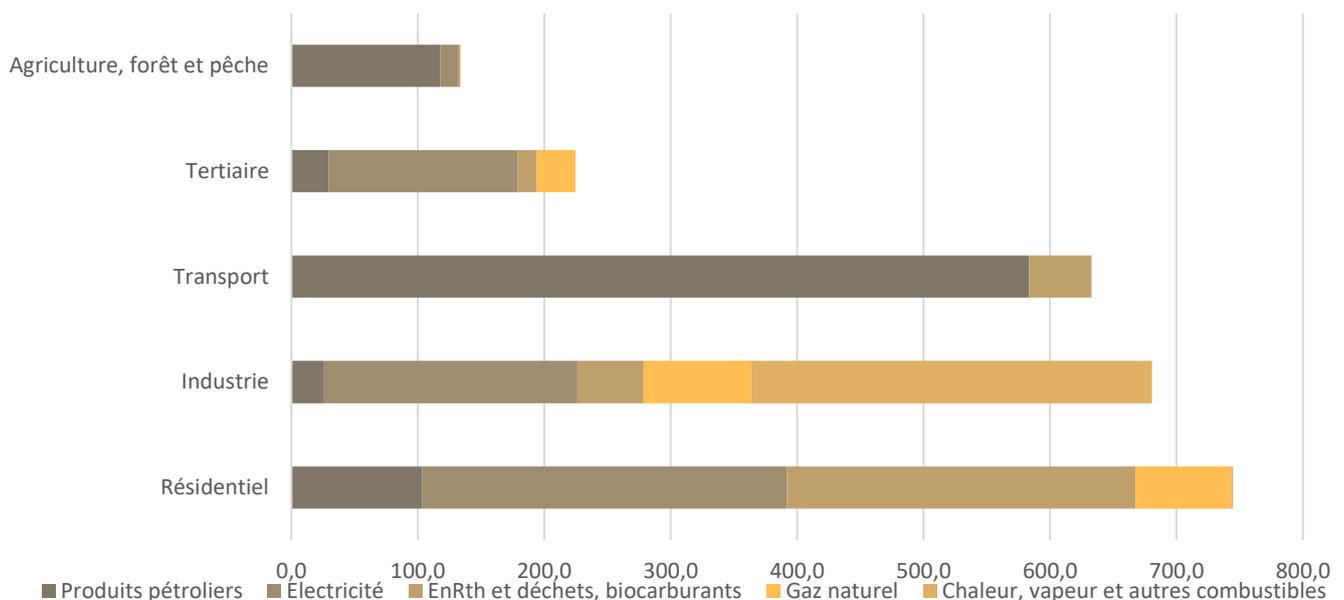
### 3.5 - Une transition énergétique engagée, des potentiels à investir

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Energie

- CCTHPN : trois projets photovoltaïques et projets de méthanisation agricole
- CCVH : méthaniseur à Journiac, projets de parcs photovoltaïques ou sur bâtiments.
- CCTHPN : Plan Climat Air Energie Territorial approuvé
- CCVH : Plan Climat Air Energie Territorial
- CCSPN : Plan Climat Air Energie Territorial
- Les collectivités souhaitent que les objectifs liés à la transition énergétique soient intégrés dans le SCoT afin de pouvoir couvrir les EPCI sans PCAET.

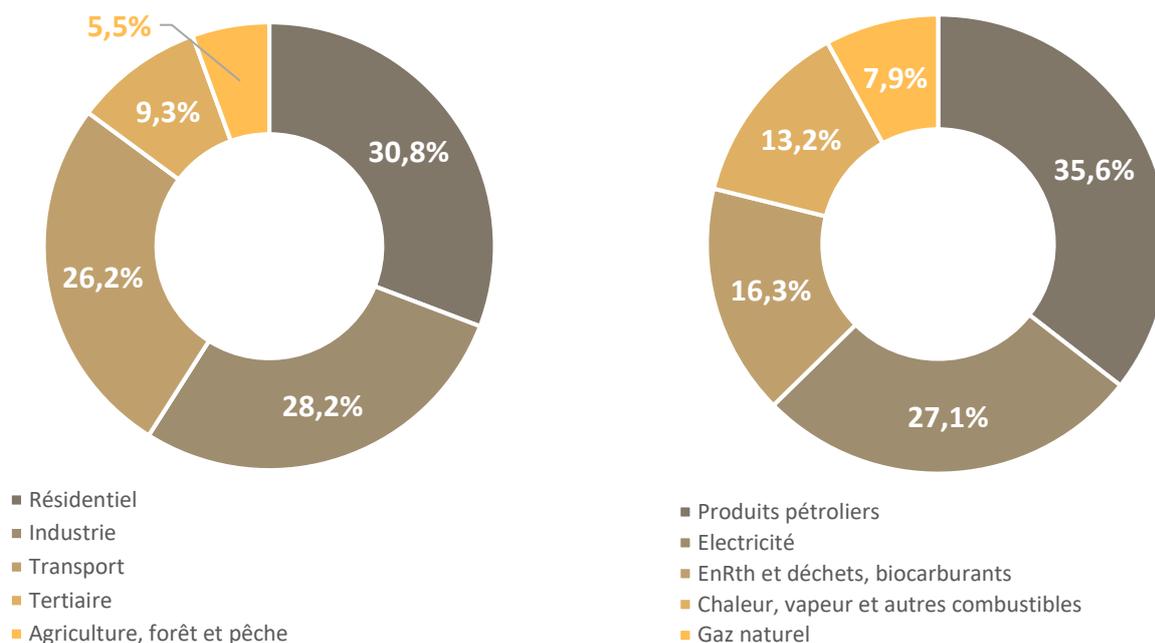
#### a - Les consommations énergétiques majoritairement induites par le secteur résidentiel, de l'industrie et des transports

D'après la base de données TerriStory, en 2020, les consommations énergétiques totales du territoire du SCoT Périgord Noir s'élevaient à 2 416,5 GWh, soit 29,8 MWh/hab (au-dessus de la moyenne départementale qui en 2020 s'élevaient à 25,4 MWh/hab). La répartition de ces consommations est présentée ci-dessous, par secteur et par type de combustible :



Graphique 3 : Synthèse des consommations énergétiques par secteur et par source d'énergie en GWh à l'échelle du Pays du Périgord Noir / Source : TerriStory, 2020.

En 2020, les secteurs le plus consommateurs d'énergie étaient le secteur résidentiel et notamment l'utilisation du chauffage, (30,8% des consommations énergétiques totales du territoire), le secteur industriel, (28,2%) et le secteur des transports, notamment les transports routiers (26,2%). Ces consommations énergétiques étaient issues essentiellement des produits pétroliers (à hauteur de 35,6%), et de l'électricité (à hauteur de 27,1%).

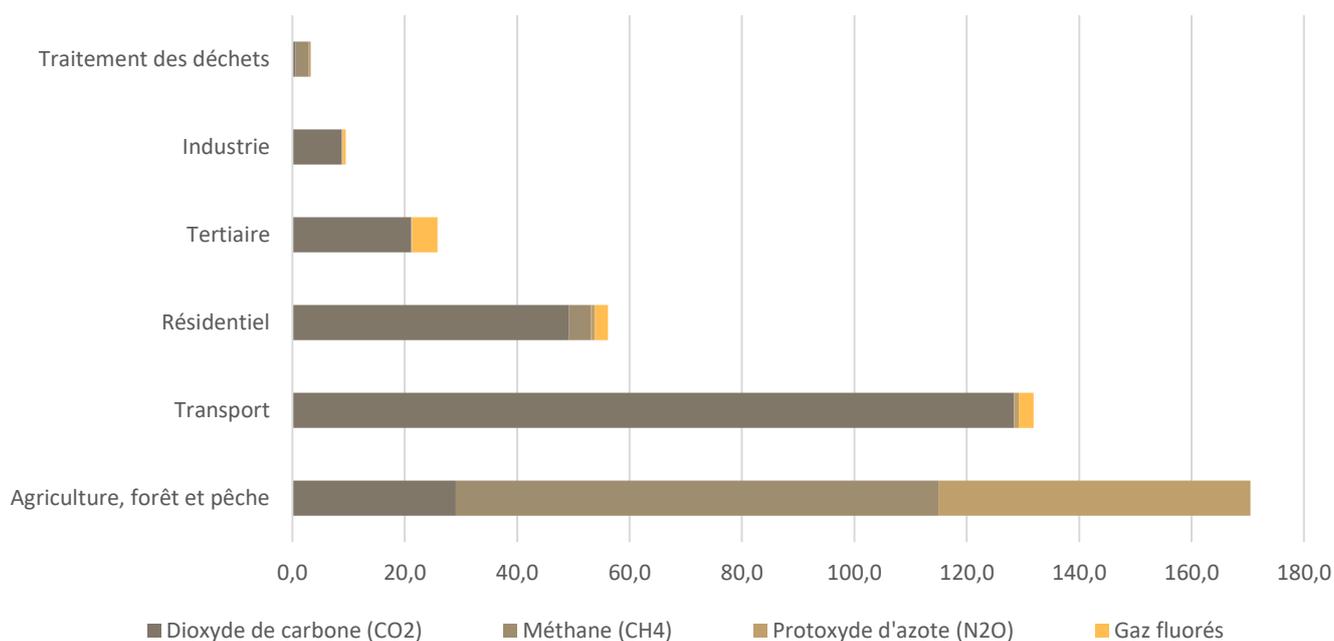


*Graphique 4 : A gauche, consommations énergétiques du territoire par secteur, en GWh. À droite, consommations énergétiques par source d'énergie, en GWh / Source : TerriStory, 2020.*

Entre 2019 et 2020, les consommations énergétiques du territoire ont baissé d'environ 18%. Cette diminution est toutefois induite par la pandémie de COVID-19, qui a eu une incidence importante sur tous les secteurs, et notamment celui des transports. L'analyse des données de l'année 2021 et des années suivantes, actuellement non-disponibles sur TerriStory, permettront de qualifier plus précisément les tendances des consommations à la suite de la pandémie.

#### **b - Les émissions de gaz à effet de serre largement induites par l'activité agricole**

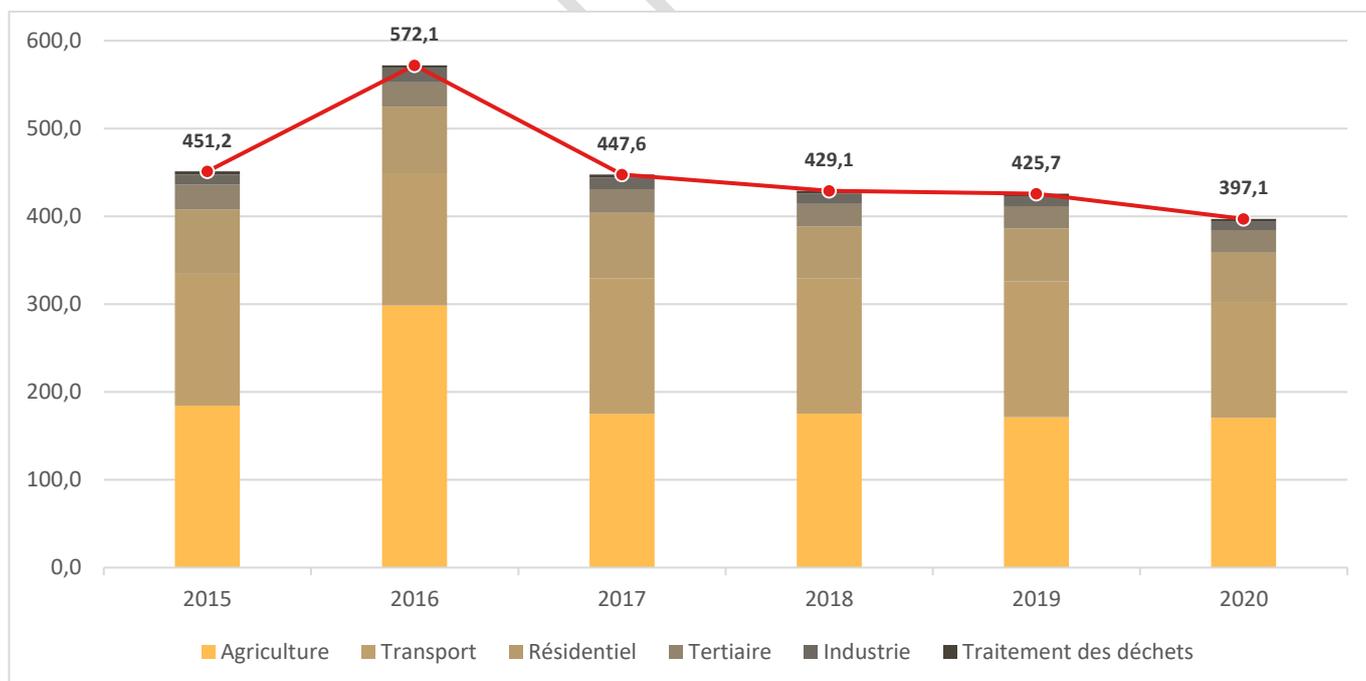
D'après la base de données TerriStory, en 2020, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire de Pays du Périgord Noir s'élevaient à 397,1 ktéq CO<sub>2</sub>, soit 4,9 téq CO<sub>2</sub>/hab (bien en-dessous de la moyenne départementale, située à 6,9 téq CO<sub>2</sub>/hab en 2020). La répartition de ces émissions est présentée ci-dessous, par secteur et par type de combustible.



*Graphique 5 : Synthèse des émissions de GES (en Ktéq CO<sub>2</sub>) par secteur et par type de gaz à l'échelle du Pays du Périgord Noir / Source : TerriStory, 2020.*

En 2020, le secteur le plus émetteur de GES était le secteur de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, qui représentait au total 42,9% des émissions de GES du territoire. Venaient ensuite le secteur des transports (33,2%) et le secteur résidentiel (14,1%). Ces émissions étaient majoritairement énergétiques, c'est-à-dire issues de la combustion, et le type de gaz majoritairement émis était du CO<sub>2</sub>, à 59,7%.

Entre 2015 et 2020, les émissions de GES du territoire ont visiblement baissées d'environ 12%. Cette diminution est seulement de 5,6% si on exclut l'année 2020 de l'analyse.



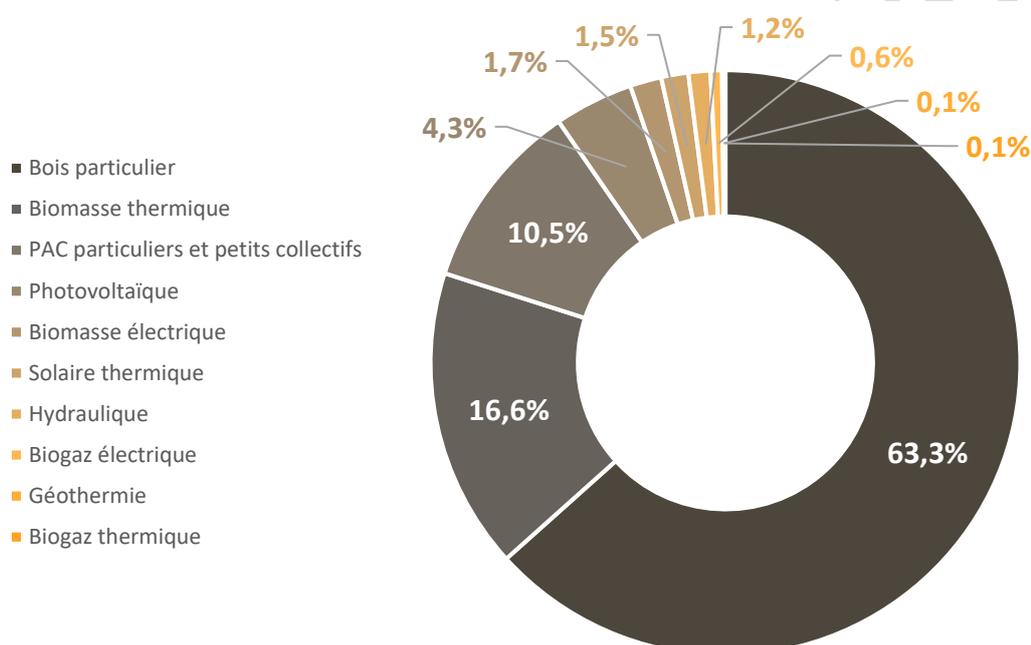
*Graphique 6 : Évolution des émissions de GES (en Ktéq CO<sub>2</sub>) entre 2015 et 2020 sur le territoire du Pays du Périgord Noir / Source : TerriStory, 2020*

Cette forte diminution est notamment due l'évolution des émissions de GES dans le secteur résidentiel, qui ont diminué de -23,5% entre 2015 et 2020. L'analyse des données de l'année 2021 et des années suivantes permettront de qualifier plus précisément les tendances à la suite de la pandémie.

### c - Vers une transition énergétique du territoire

D'après TerriStory, en 2020, le territoire du Pays du Périgord Noir a produit 382,7 GWh d'énergie renouvelable, soit 20,2% de la production d'énergie renouvelable totale du département. Cette production permettait de couvrir 15,8% des consommations énergétiques du territoire, contre 20,0% à l'échelle du département.

D'après TerriStory, la production d'énergie renouvelable sur le territoire est essentiellement induite par l'utilisation de bois énergie (valorisation thermique) chez les particuliers, qui représente 63,3% de la production d'énergie renouvelable du territoire.



*Graphique 7 : Production d'énergie renouvelable (en GWh) sur le territoire par source de production / Source : TerriStory, 2020.*

Les territoires de la CC Sarlat Périgord Noir, la CC Vallée de l'Homme, la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède ont réalisé ou sont en cours de réalisation de leur PCAET. Celui-ci évalue, pour chacun de ces territoires, les potentiels de développement des énergies renouvelables.

#### ■ Potentiel de développement des énergies renouvelables sur la CC Sarlat Périgord Noir

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du potentiel de production d'énergie renouvelables du territoire, et de potentiel mobilisable total, toute filières confondues.

*Tableau 28 : Synthèse des potentiels de production d'énergie renouvelable sur la CC Sarlat Périgord Noir / Source : PCAET de la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède*

FILIÈRE ENR	SOUS-CATÉGORIE	POTENTIEL EN GWH
Solaire photovoltaïque	Bâtiments	15
	Centrales au sol	14
	<b>TOTAL</b> solaire photovoltaïque	29
Solaire thermique	Logements	3
	Bâtiments tertiaire	7

FILIÈRE ENR	SOUS-CATÉGORIE	POTENTIEL EN GWH
	<b>TOTAL</b> solaire thermique	10
Éolien	Grand éolien	21
Méthanisation	Tout type (chaleur, cogénération et injection)	25
Bois énergie	Bois sur pied	37
Hydroélectricité	Potentiel négligeable	ND
Géothermie	Potentiel existant non-quantifiable	ND
POTENTIEL ENR TOTAL, toute filière confondue		122

Le potentiel ENR est donc estimé à 122 GWh, ce qui représentait 33% des consommations énergétiques de 2020 (données TerriStory). Ce chiffre ne tient pas compte du potentiel géothermique qui est existant mais non quantifiable, ni de potentiels considérés comme non-exploitable.

■ Potentiel de développement des énergies renouvelables sur la CC Vallée de l'Homme

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du potentiel de production d'énergie renouvelables du territoire, et de potentiel mobilisable total, toute filières confondues.

*Tableau 29 : Synthèse des potentiels de production d'énergie renouvelable sur la CC Vallée de l'Homme / Source : PCAET de la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède*

FILIÈRE ENR	SOUS-CATÉGORIE	POTENTIEL EN GWH
Solaire photovoltaïque	Bâtiments	29
	Centrales au sol	23
	<b>TOTAL</b> solaire photovoltaïque	52
Solaire thermique	Logements	3
	Bâtiments tertiaire	2
	<b>TOTAL</b> solaire thermique	5
Éolien	Grand éolien	25
Méthanisation	Tout type (chaleur, cogénération et injection)	31
Bois énergie	Bois sur pied	94
Hydroélectricité	Potentiel négligeable	ND
Géothermie	Potentiel existant non-quantifiable	ND
POTENTIEL ENR TOTAL, toute filière confondue		204

Le potentiel ENR est donc estimé a minima à 204 GWh, ce qui représentait 55% des consommations énergétiques de 2020 (données TerriStory). Ce chiffre ne tient pas compte des potentiels hydroélectricité et géothermie, qui sont existants mais non-quantifiables, ni de potentiels considérés comme non-exploitable, comme, par exemple les 30Gwh d'éolien.

La CC Vallée de l'Homme présente un potentiel de développement des ENR conséquent, dont une grande partie liée au bois énergie.

■ Potentiel de développement des énergies renouvelables sur la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du potentiel de production d'énergie renouvelables du territoire, et de potentiel mobilisable total, toute filières confondues.

*Tableau 30 : Synthèse des potentiels de production d'énergie renouvelable sur la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir / Source : PCAET de la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède*

FILIERE ENR	SOUS-CATEGORIE	POTENTIEL TOTAL EN GWH	POTENTIEL SUPPLEMENTAIRE (hors potentiel déjà mobilisable) EN GWH
Solaire photovoltaïque	Bâtiments	69	63
	Centrales au sol	35	35
	<b>TOTAL</b> solaire photovoltaïque	104	98
Solaire thermique	Logements	4	4
	Bâtiments tertiaire	3	3
	<b>TOTAL</b> solaire thermique	7	7
Éolien	Grand éolien	89	89
Méthanisation	Tout type	58	58
Bois énergie	Forêts	82	67
Hydroélectricité	-	2	0
<b>POTENTIEL ENR TOTAL, toute filière confondue</b>		<b>342</b>	<b>319</b>

Le potentiel ENR supplémentaire est donc de 319 GWh, ce qui représente 29% de la consommation d'énergie en 2020.

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir présente donc un potentiel de développement des ENR conséquent et bien équilibré entre filières et vecteurs (électricité et chaleur).

#### ■ Potentiel de développement des énergies renouvelables sur la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du potentiel de production d'énergie renouvelables du territoire, et de potentiel mobilisable total, toute filières confondues.

*Tableau 31 : Synthèse des potentiels de production d'énergie renouvelable sur la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède / Source : PCAET de la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède*

FILIERE ENR	SOUS-CATEGORIE	POTENTIEL THEORIQUE EN GWH	POTENTIEL MOBILISABLE EN GWH
Solaire photovoltaïque	Bâtiments bien orientés > 50m <sup>2</sup>	21	13,28
	Centrales au sol (0,15% de la surface du territoire)	30	30
	<b>TOTAL</b> solaire photovoltaïque	51	44
Solaire thermique	Logements	1,6	0,8
	Bâtiments tertiaire	5,7	1,7
	<b>TOTAL</b> solaire thermique	7,3	2,5
Éolien	Grand éolien	73	21
Méthanisation	Type collectif agricole, en cogénération	16	0
Bois énergie	Co-produit de l'exploitation forestière	236	29
Hydroélectricité	Faible, non-quantifiable	0	0

Géothermie	Potentiellement important, non-quantifiable	NC	NC
POTENTIEL ENR TOTAL, toute filière confondue		383	96

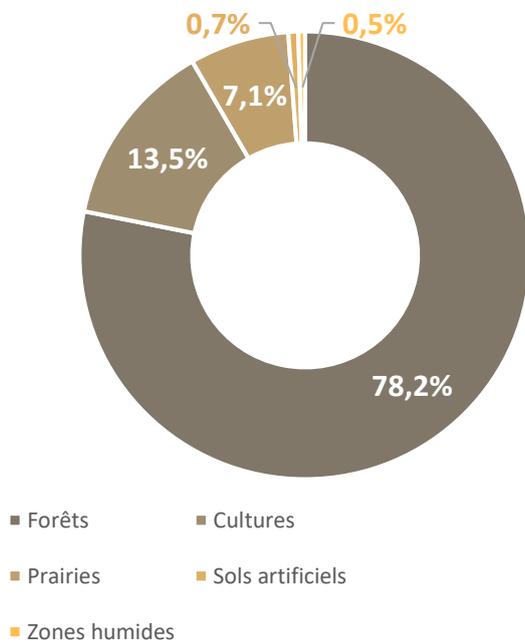
À l'échelle du territoire, le potentiel ENR mobilisable total est donc de 96 GWh, ce qui représentait 52% de la consommation d'énergie du territoire lors de l'élaboration du PCAET. Le potentiel théorique est, quant à lui, bien plus élevé.

Malgré des ressources conséquentes, la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède présente donc un potentiel de développement des énergies renouvelables relativement limité, principalement lié aux filières solaire et bois énergie.

#### d - Potentialité de stockage carbone du territoire

D'après l'outil de calcul ALDO, développé par l'ADEME, le territoire du Pays du Périgord Noir présente une séquestration nette de 497,6 ktCO<sub>2</sub>e par an, et un stock total de 29,1 MtC.

Le stock de carbone se trouve à 74% dans les boisements du territoire, et à 13% dans les espaces cultivés. Les espaces boisés séquestrent au total 488 977 tCO<sub>2</sub>e par an, tandis que les espaces de sols artificiels émettent 2 805 tCO<sub>2</sub>e par an.



Graphique 8 : Stock de carbone par occupation du sol / Source : ALDO

## 3.6 - Synthèse | Transition énergétique



**2 416,5 GWh**

Part des consommations énergétiques du territoire en 2020

**15,8%**

Part des consommations énergétiques du territoire couvertes par la production d'énergie renouvelable

**63,3%**

Part de la production d'énergie renouvelable due à l'utilisation du bois énergie



### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bien que difficile à quantifier, le changement climatique pourrait avoir des impacts sur la consommation d'énergie (réduction du chauffage en hiver et augmentation de l'utilisation des systèmes de climatisation en été). Cela pourrait également affecter la production d'énergies renouvelables en modifiant les conditions météorologiques et hydriques locales (évolution du débit des cours d'eau ou de l'ensoleillement par exemple).



Des consommations énergétiques et des émissions de GES globalement en baisse

Le secteur résidentiel, le secteur de l'industrie et le secteur des transports sont à l'origine de 85% des consommations d'énergie du territoire, à parts globalement égales. Ceci est dû à la nature des logements (anciens, souvent peu isolés, très consommateurs, notamment au niveau du chauffage), à la présence d'industries (industrie du bois, du papier, de l'imprimerie, du secteur agro-alimentaire) et à l'utilisation prédominante de la voiture individuelle sur un territoire au caractère rural. Entre 2019 et 2020, les consommations énergétiques ont diminués de 18%. Ce chiffre est à mettre en perspective avec la pandémie de COVID-19, qui a eu une incidence forte sur tous les secteurs.

Le secteur agricole est à l'origine de 43% des émissions de GES du territoire, ce qui s'explique par l'importance de l'activité agricole sur celui-ci (27% de sa surface était déclarée au Registre Parcellaire Graphique (RPG) sur l'année 2022). Entre 2015 et 2020, les émissions de GES du territoire ont baissé d'environ 12%. Cette diminution est seulement de 6% si on exclut l'année 2020 de l'analyse.



Le bois-énergie, une filière majeure à structurer

Sur le territoire, les productions d'énergie renouvelables sont essentiellement dues à l'utilisation du bois-énergie par les particuliers. Le territoire présente des potentialités de production importante via la consolidation de cette filière bois-énergie, mais également via le développement de la filière solaire (en encadrant cette filière, notamment au regard de l'impact sur le paysage).



Les espaces boisés, levier majeur de la séquestration carbone sur le territoire

Sur le territoire, 74% du stock de carbone se trouve dans les espaces boisés. De plus, ceux-ci participent largement à la séquestration du carbone sur le territoire. Ces espaces sont donc à protéger et à mettre en valeur, notamment par les choix de gestion qui y sont appliqués.



## ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Une baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES, à mettre en relation cependant avec la pandémie de COVID-19 ;
- Des productions d'énergie renouvelable en hausse (+4,6% entre 2015 et 2022) ;
- Un potentiel mobilisable pour le solaire, notamment le solaire photovoltaïque ;
- Des boisements à la forte naturalité, levier important pour la séquestration carbone sur le territoire et pour la production d'énergie renouvelable.



## POINTS DE VIGILANCE

- Un territoire à dominante rurale et une implantation historiquement dispersée de l'habitat, rendant la maîtrise énergétique du secteur des transports complexe ;
- Un parc de logement anciens, induisant des consommations énergétiques importantes, et globalement peu adapté aux évolutions du climat ;
- Un développement des ENR potentiellement impactant pour les paysages et les milieux naturels.



## ENJEUX

- Mieux connaître, appréhender et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers aux conséquences du changement climatique ;
- Faire de l'adaptation des forêts une cause commune en dotant le territoire du SCoT de l'ambition et de la visibilité nécessaires au renforcement de la résilience et au renouvellement forestier ;
- Soutenir / encadrer le développement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers ;
- Réduire les consommations énergétiques, notamment dans les secteurs des transports et de l'habitat ;
- Maîtriser les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel, le secteur industriels et le secteur des transports ;
- Maîtriser les émissions de GES dans le secteur agricole et dans le secteur des transports ;
- Encadrer le développement des énergies renouvelables, dans les secteurs urbanisés du territoire (développement des réseaux d'énergie, prise en compte des enjeux patrimoniaux dans la plupart des centres-villes/centres-bourgs, ...), mais également dans les secteurs agricoles et naturels (consommation d'espace, incidences dans les paysages, ...)
- Préserver les boisements et notamment les boisements anciens, véritable levier pour le stockage carbone du territoire.



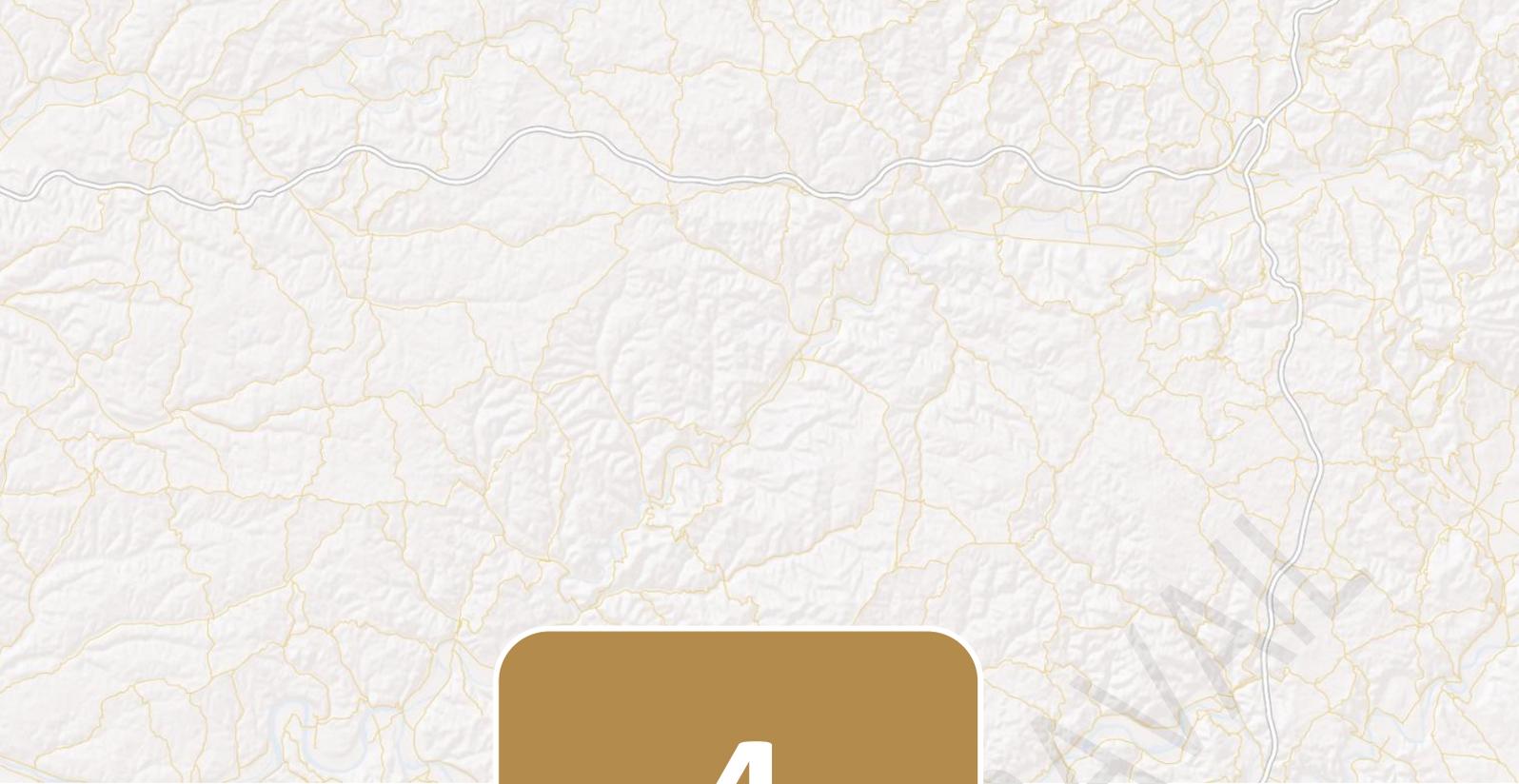
## Leviers d'action du SCoT

- L'identification de zone privilégiées pour le développement des ENR ;
- La prise en compte d'objectifs de performance énergétique dans les projets d'aménagement ;
- Le déploiement de modes de construction adaptés aux évolutions du climat.

## Politiques et outils existants



- Les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur les CC Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme, Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et Vallée Dordogne Forêt Bessède ;
- Le Contrat de Développement et de Transition 2023-2025 ;
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026
- Le travail d'identification des ZAENR mené par les communes



4

**Un territoire soumis à des  
risques naturels et  
technologiques**



## 4. Un territoire soumis à des risques naturels et technologiques

Les risques naturels, anthropiques et technologiques doivent être pris en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme afin de limiter au maximum l'exposition des personnes et des biens aux aléas présents sur le territoire.

Le risque résulte de la présence simultanée d'un événement naturel ou anthropique, dit aléa, et d'enjeux humains ou matériels.

### 4.1 - Les risques naturels

#### a - Un risque d'inondation connu par débordement de cours d'eau connu, atténué par des documents cadres

Sous un climat océanique, très marqué, présentant de longues pluies en période hivernale et de violents orages en période estivale, le département de la Dordogne est concerné par des inondations de plaine plus ou moins rapides. Des crues s'apparentant à des phénomènes torrentiels et liées à des phénomènes de ruissellement sont possibles lors de pluies intenses et exceptionnelles sur de petits bassins versants et des zones urbanisées. Il s'agit cependant de phénomènes rares et localisés. Les secteurs les plus vulnérables sont situés sur les rivières de la Dordogne, de la Vézère et de l'Isle.

La cartographie des zones inondables et la représentation des aléas sur l'ensemble du département de la Dordogne ont été effectuées par le CEREMA entre 2000 et 2003. L'AZI n'a pas de portée réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'élaboration des PPRN et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs.

Ces risques d'inondation par débordement de cours d'eau sont encadrés à plusieurs échelles par des documents cadres.

#### ■ **Au niveau national : la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)**

*Sous l'impulsion de la directive inondation, la France s'est dotée d'une stratégie qui impose une approche proactive en matière de prévention des inondations sur l'ensemble des territoires à risques : l'ambition de cette politique est de porter une attention particulière aux secteurs les plus exposés, les territoires à risque important d'inondation (TRI), mais également aux secteurs épargnés par les inondations ces dernières décennies.*

*Issue d'une consultation nationale auprès du grand public, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation vise à assurer la cohérence des actions menées sur le territoire. Elle a été arrêtée par les ministres de l'Environnement, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement le 7 octobre 2014.*

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) présente 3 objectifs prioritaires :

- Augmenter la sécurité des populations exposées ;
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

#### ■ **Au niveau du district géographique : Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRi)**

Le PGRi du bassin Adour-Garonne, approuvé en mars 2022, s'applique sur le district hydrographique du territoire du SCoT du Périgord Noir. Ce plan de gestion présente 7 objectifs stratégiques :

- Objectif stratégique n°0 : Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolutions démographiques)
- Objectif stratégique n°1 : Poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes ;
- Objectif stratégique n°2 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés
- Objectif stratégique n°3 : Poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.
- Objectif stratégique n°4 : Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires
- Objectif stratégique n°5 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
- Objectif stratégique n°6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

#### ■ **Au niveau local**

### □ Les Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation

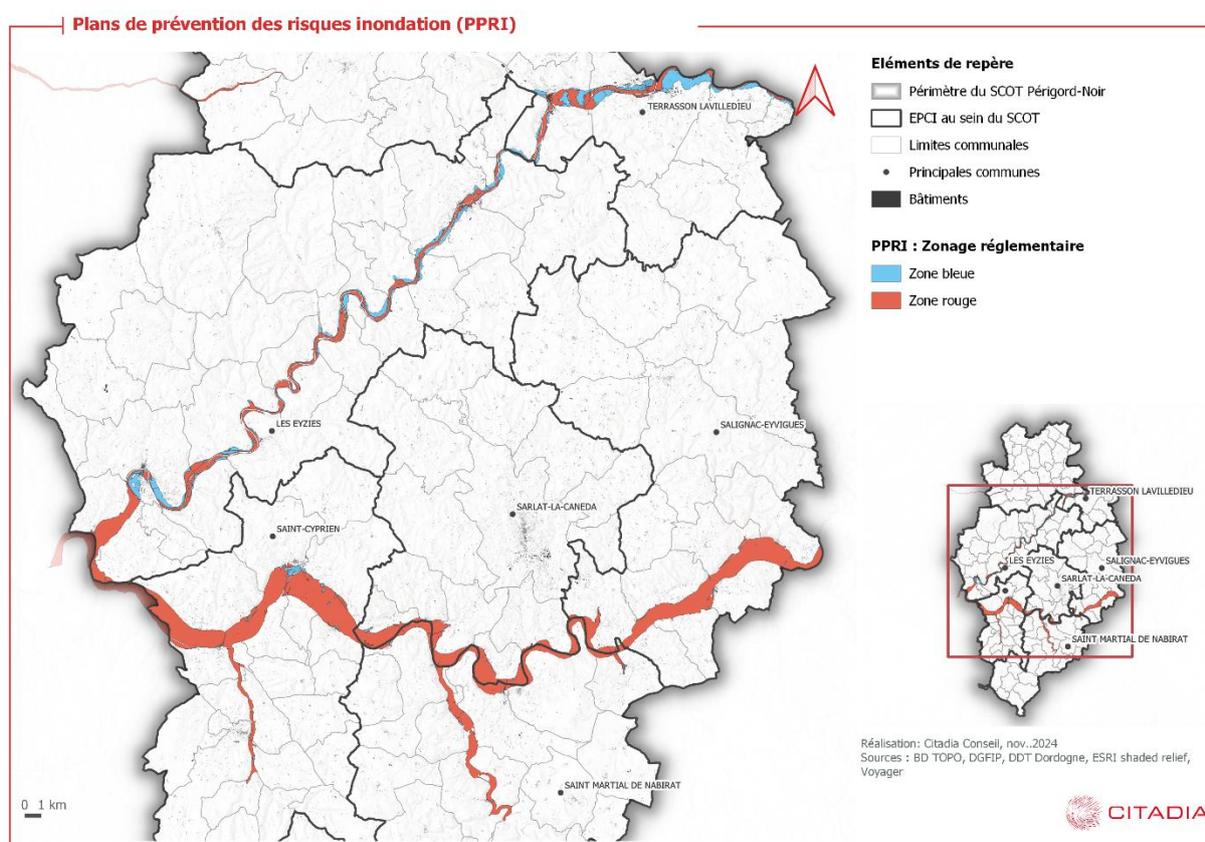
Établi par l'État, le PPRI définit des zones d'interdiction et des zones de prescription ou constructibles sous réserve. L'objectif est double : le contrôle du développement de l'urbanisation en zone inondable et la préservation des champs d'expansion des crues.

Le PPR s'appuie sur deux cartes : la carte des aléas et la carte de zonage. Cette dernière définit trois zones :

- La zone inconstructible (habituellement représentée en rouge) où, d'une manière générale, toute construction est interdite, soit en raison d'un risque trop fort, soit pour favoriser le laminage de la crue ;
- La zone constructible avec prescription (habituellement représentée en bleu) où l'on autorise les constructions sous réserve de respecter certaines prescriptions, par exemple une cote de 1er plancher aménagé à édifier au-dessus du niveau de la crue de référence ;
- La zone non réglementée car non inondable pour la crue de référence.

Le zonage du PPRI constitue une Servitude d'Utilité Publique (SUP) qui s'impose au PLU.

Sur le territoire du SCOT, 60 communes sont couvertes par l'un des 32 Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) en vigueur sur le territoire. Le zonage réglementaire s'étend le long de la Dordogne et de la Vézère principalement.



Carte 24 : Les PPRI / Even Conseil

### □ Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

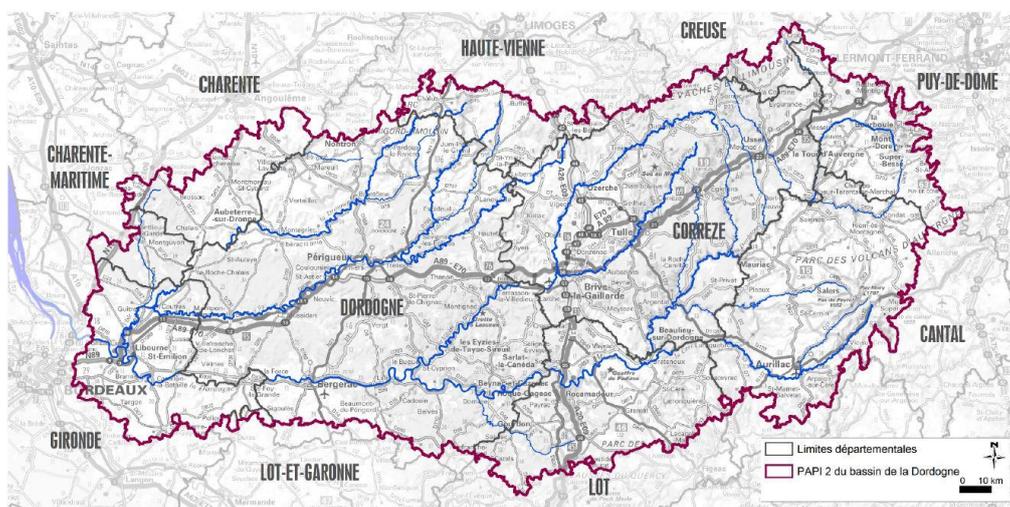
Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), lancés en 2002, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le territoire du Pays du Périgord Noir est concerné par un PAPI, le PAPI Dordogne, porté par EPIDOR. Un premier PAPI avait porté sur la période 2008-2012, qui mettait l'accent sur la connaissance et la culture du risque.

Dans la continuité de ce travail, un second programme avait été engagé sur la période 2015-2019. Ce programme couvrait les différents volets de gestion du risque : connaissance et culture du risque, surveillance et prévision, alerte et gestion de crise, prise en compte dans l'aménagement du territoire, réduction de vulnérabilité, ralentissement des écoulements, gestion des ouvrages de protection.

Ce PAPI 2 a été révisé en cours de route : des actions ont été rajoutées, certaines ont été réorientées, et le programme a été prolongé jusqu'en 2022. Le PAPI de la Dordogne est ainsi arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé.

Le déploiement d'un nouvel outil stratégique de gestion du risque inondation est en cours de réflexion.



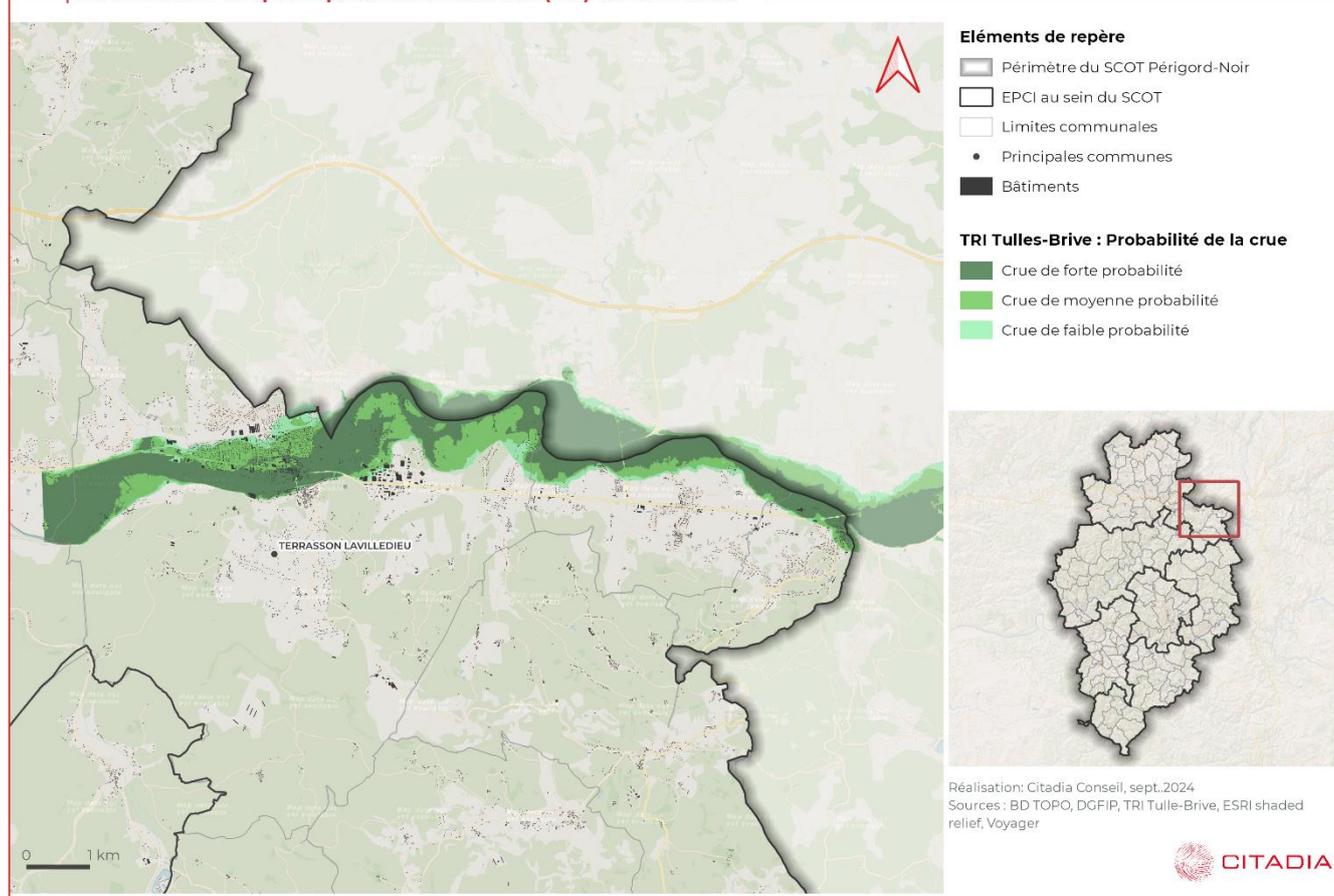
Carte 25 : Périmètre du PAPI de la Dordogne (source : Programme d'Actions de Prévention des Inondations Bassin de la Dordogne / Dossier de présentation du périmètre / 2015-2019)

#### □ Les Territoires à Risque d'Inondation (TRI)

Les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), lancés en 2002, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Bien que le territoire soit fortement exposé au risque inondation du fait de son réseau hydrographique dense, seule la commune de Terrasson-Lavilledieu est incluse dans le périmètre du TRI de Tulle-Brive.

### Le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Tulle-Brive



Carte 26 : Le TRI Tulle-Brive sur le territoire du Pays du Périgord Noir.

Le TRI Tulle-Brive indique que la commune de Terrasson-Lavilledieu concentre des enjeux en termes de population et d'emploi qui sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32 : Les populations et emplois exposés à un risque d'inondation à Terrasson-Lavilledieu. / Source : TRI Tulle-Brive

	Crue de forte probabilité	Crue de moyenne probabilité	Crue de faible probabilité
Population permanente en zone inondable	650	2 750	3 151
Nombre d'emplois en zone inondable	714	1 582	2 558

#### □ La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), approuvée en septembre 2016 ; s'applique sur le territoire du TRI Tulle-Brive, et donc sur la commune de Terrasson-Lavilledieu. Cette Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation définit 7 objectifs :

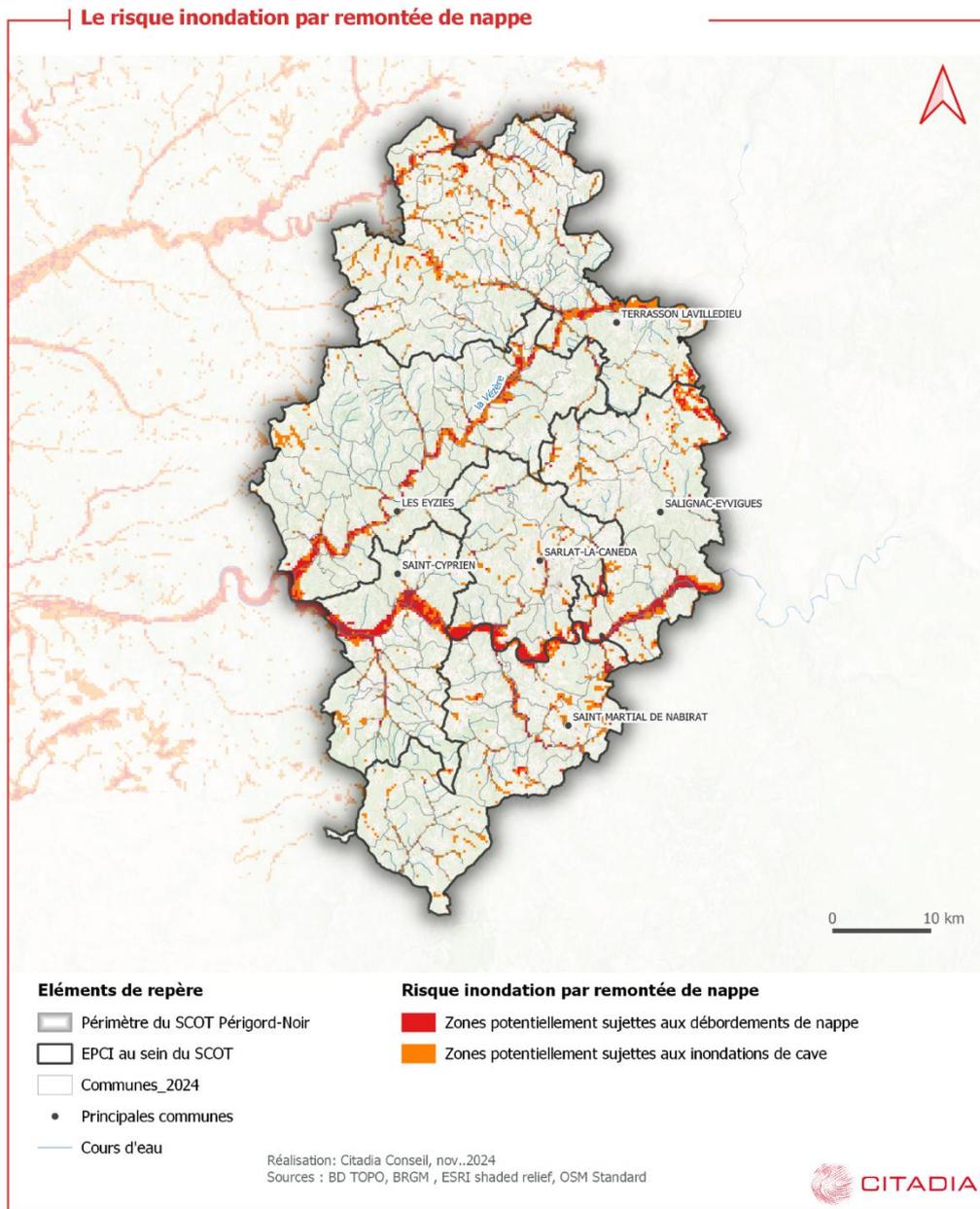
- Objectif n°1 : Gouvernance ;
- Objectif n°2 : Connaissance et culture du risque ;
- Objectif n°3 : Préparation et gestion de crise ;
- Objectif n°4 : Aménagement durable des territoires ;
- Objectif n°5 : Capacités d'écoulement et zones d'expansion de crue ;
- Objectif n°6 : Ouvrages de protection ;

- Objectif n°7 : Inondation par ruissellement.

### b - Les inondations par remontée de nappe phrénatique

Les épisodes de remontée de nappes surviennent lorsqu'un évènement pluvieux exceptionnel recharge la nappe à tel point que son niveau atteint la surface du sol.

Sur le territoire, le risque inondation par remontées de nappe est localisé le long des deux cours d'eau principaux : la Dordogne et la Vézère.



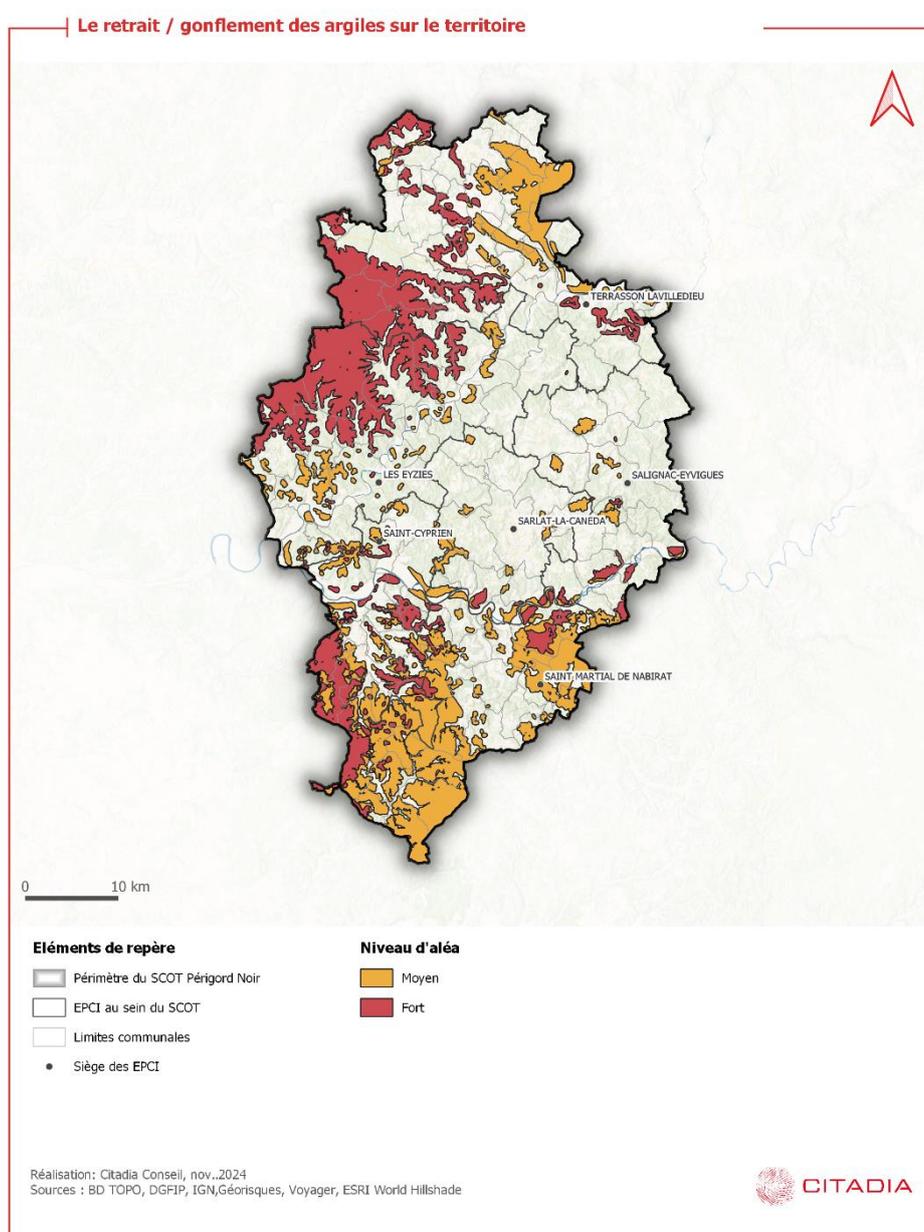
*Carte 27 : Les inondations par remontées de nappe / Even Conseil*

## c - Des risques de mouvements de terrain

### ■ Le retrait-gonflement des argiles

Lorsqu'un sol est argileux, il peut être fortement sensible aux variations de sa teneur en eau et se comporte comme une éponge. Ainsi, il va se rétracter lorsqu'il y a évaporation en période sèche (dessiccation ou retrait), et il va gonfler en période pluvieuse ou humide lorsque l'apport en eau est important (réhydratation). Ces fortes variations de volume dans le sol créent des mouvements de terrain (tassement différentiel) sous les constructions. Ce tassement différentiel peut perturber l'équilibre des ouvrages et créer des désordres de plus ou moins grande ampleur sur les fondations comme en surface (fissures, tassements, etc.), pouvant dans les cas les plus graves rendre la maison inhabitable.

Le risque retrait /gonflement des argiles concerne surtout le Nord-Ouest du territoire et le Sud. En tout, 16,3 % du territoire est concerné par un aléa fort de retrait-gonflement des argiles et 17,9% par un aléa moyen.



Carte 28 : Le risque retrait/gonflement des argiles sur le territoire / Even Conseil

### ■ **Les cavités souterraines**

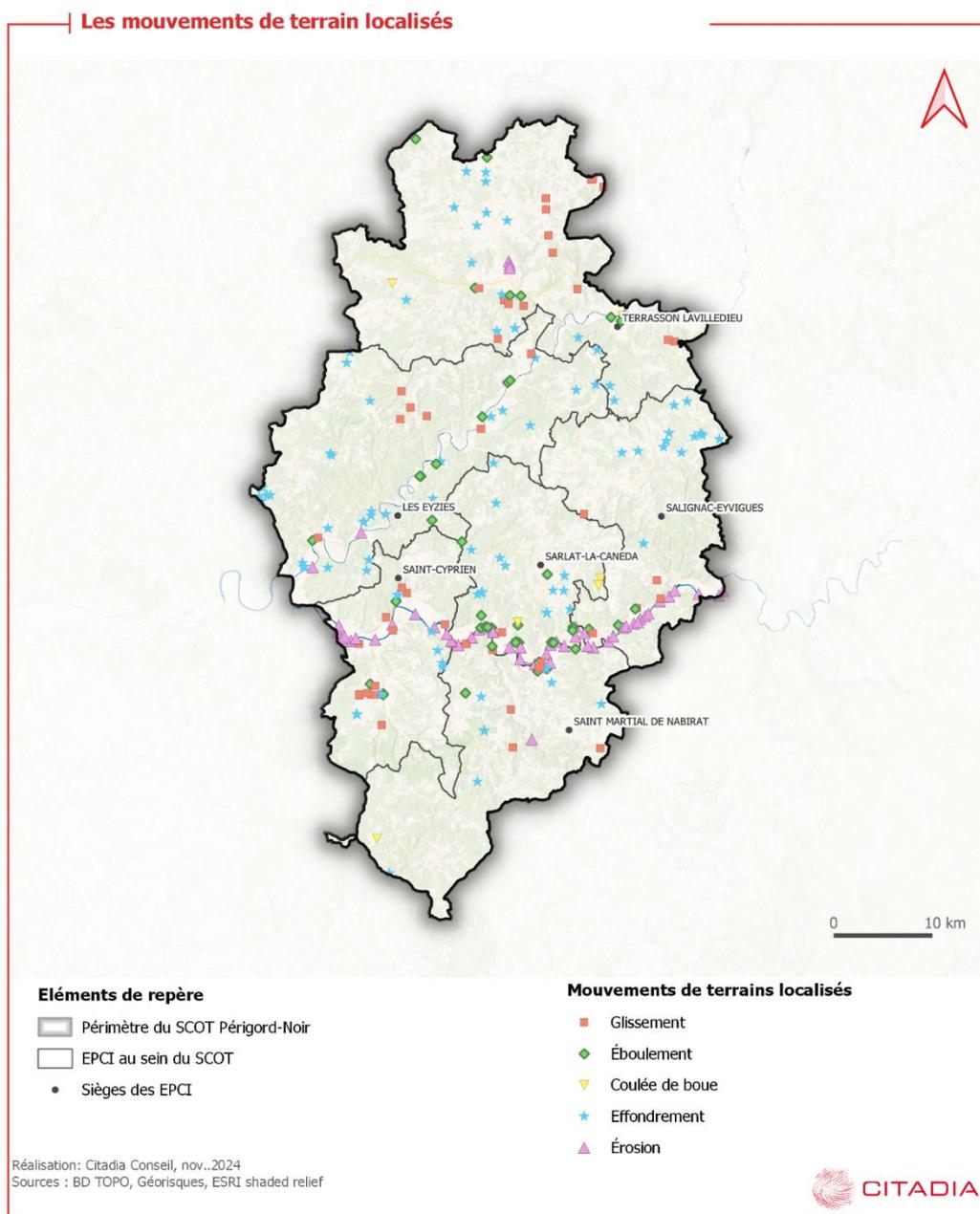
*Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. Qu'elles soient d'origine naturelle (creusées par l'eau), ou atrophique (marnières, tunnels), les cavités souterraines peuvent affecter la stabilité des sols. La dégradation subite de ces cavités, par affaissement ou effondrement, peut mettre en danger les constructions et les habitants.*

Une carrière souterraine est une cavité creusée par l'homme pour extraire la roche. Le risque est qu'un affaissement plus ou moins brutal se produise à plus ou moins long terme. Trois communes du territoire VDFB sont concernées : Allas les Mines, Saint Cyprien et Berguigières. Les enjeux les plus importants sont à Malemort à Saint Cyprien (habitations) et à Allas les Mines (camping de Tambourinayre et habitations du hameau du Bousquet)

### ■ **Les mouvements de terrain ponctuels**

*Les mouvements de terrain sont des déplacements naturels de sols et de sous-sols. Leur occurrence dépend de nombreux paramètres, comme la nature du sol, la configuration des lieux, en surface et en sous-sol, ou la météo. Les mouvements de terrain peuvent prendre des formes très diverses : glissement de terrain, effondrements de cavités souterraines, éboulements, chutes de blocs rocheux, coulées de boue, retrait-gonflement des argiles, etc.*

Les services du BRGM ont recensé 268 mouvements de terrain sur le territoire du SCoT, présentant une grande variété, dont certains au contact de zones aménagées.



*Carte 29 : Mouvements de terrain localisés sur le territoire du SCoT / Even Conseil*

10 communes sont concernées par un PPR Mouvement de terrain :

*Tableau 33 : PPR Mouvements de terrain sur le territoire / Géorisques*

Date d'approbation du PPR	Communes concernées	Types de risque
19/02/2010	Cénac-et-Saint-Julien, Beynac-et-Cazenac, Domme, Vézac, Vitrac	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affaissements et effondrements</li> <li>• Eboulement ou chutes de pierres et de blocs</li> <li>• Glissement de terrain</li> </ul>
03/09/2016	Allas les Mines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tassements différentiels</li> <li>• Affaissements et effondrements</li> </ul>

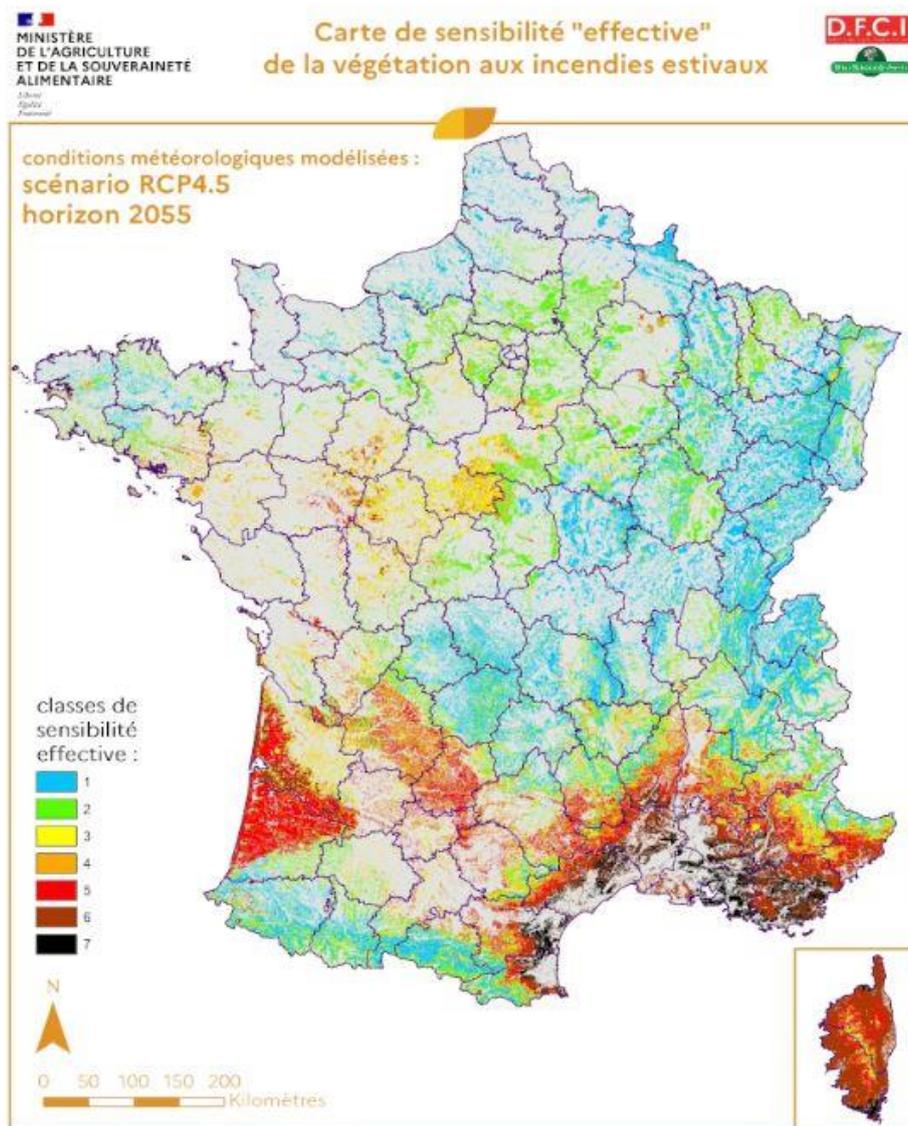
22/12/2008	Limeuil, Saint-Chamassy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Glissement de terrain</li> </ul>
24/11/2003	Terrasson-Lavilledieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eboulement ou chutes de pierres et de blocs</li> <li>• Glissement de terrain</li> </ul>
11/10/2001	La Roque-Gageac	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eboulement ou chutes de pierres et de blocs</li> <li>• Glissement de terrain</li> </ul>

■ **L'exposition sismique**

Le territoire du SCoT est faiblement exposé au risque sismique. Il est concerné par la zone de sismicité 1/5, soit un niveau de sismicité très faible.

d - **Un territoire sensible au risque d'incendie de forêt**

Du fait de l'importance de sa surface forestière, l'ensemble du département de la Dordogne est particulièrement exposé au risque d'incendie. Le territoire du SCoT du Périgord Noir, avec un taux de boisement supérieur à la moyenne départementale et s'élevant à près de 55%, est fortement concerné par ce risque.



Sur la carte ci-dessus, le Pégord Noir apparait globalement en rouge vif, soit en classe de sensibilité 5 sur 7 aux incendies estivaux à horizon 2055.

Les peuplements résineux, dont la surface tend à augmenter ces dernières années, présentent une forte sensibilité au risque incendie. Par ailleurs, les taillis de châtaignier, peuplements caractéristiques du Pégord, qui présentent une sensibilité moyenne au risque incendie lorsqu'ils sont sains, voient leur sensibilité augmenter très fortement en cas de dépérissement (bois mort sur pied ; développement d'une strate herbacée et arbustive fortement inflammable). Or, le dépérissement du châtaignier concerne plusieurs dizaines de milliers d'hectares de taillis. À noter que le changement climatique pourrait avoir pour effet d'augmenter la sensibilité des peuplements (accélération des phénomènes de dépérissement et substitution d'essence).

Le règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts, adopté par arrêté préfectoral le 16 juin 2023, définit la zone sensible au risque. Cette zone est composée de l'ensemble des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases et landes et d'une zone périphérique de 200 mètres de large autour de ces formations, quelle que soit l'occupation du sol. Au sein du territoire du SCoT, la zone sensible couvre plus de 208 000 hectares, dont près de 32 000 hectares sont soumis à une obligation légale de débroussaillage.

À l'échelle du territoire du SCoT du Pégord Noir, le risque incendie est encadré par le Plan interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PidPFCI) qui vise, d'une part, à définir la cohérence des actions de protection des forêts contre

les incendies et d'autre part, à orienter la stratégie et les actions de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs de la DFCI en matière de prévention, prévision et lutte. Cinq objectifs prioritaires ont été retenus :

- Améliorer la cohérence à l'échelle du bassin de risque ;
- Diminuer l'aléa feu de forêt ;
- Protéger les enjeux ;
- Prendre en compte le contexte environnemental et les attentes sociétales ;
- Préserver la forêt source d'emploi.

Par ailleurs, depuis 2018, les collectivités sont regroupées au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert Départemental de DFCI de la Dordogne qui regroupe le Département, les EPCI et les communes. Le syndicat a pour missions de coordonner et / ou d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux, la réalisation d'études sur la protection des massifs forestiers, l'ingénierie financière pour des programmes de ses membres, la représentation du réseau et le schéma départemental de DFCI.

L'Atlas départemental du risque d'incendie de forêt, publié en 2011, donne des recommandations à destination des documents d'urbanisme :

- La limitation de la dispersion de l'habitat et la gestion des interfaces urbain/forêt ;
- L'organisation de la défendabilité en aménageant des voies d'accès normalisées pour les secours et des réserves d'eau suffisantes.

Une charte de constructibilité en milieux agricoles et forestiers a été signée par le préfet de la Dordogne le 27 septembre 2013. Cette charte a vocation à proposer une démarche visant l'intégration simultanée des trois grands enjeux qui sont l'urbanisme, l'agriculture et la forêt.

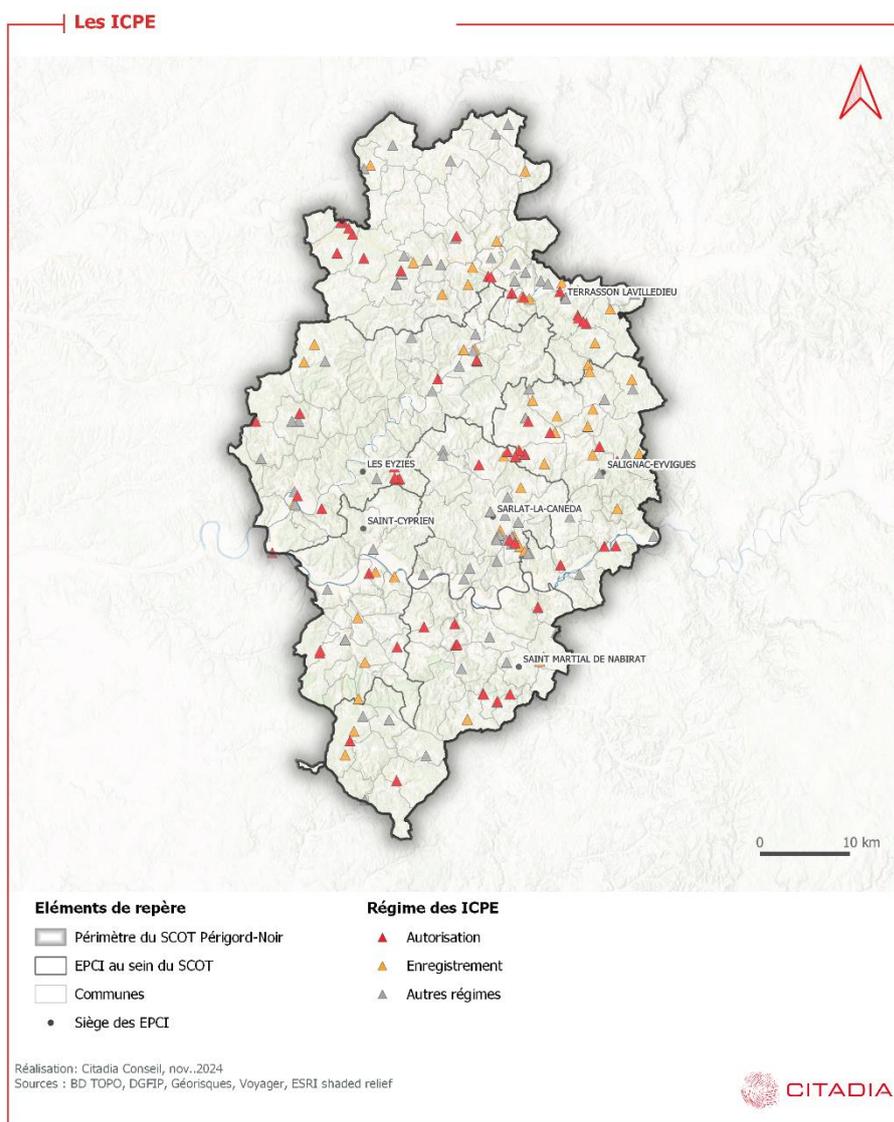
## 4.2 - Des risques technologiques

### a - Des risques industriels localisés

### ■ Accident industriel

Le territoire est exposé à des risques industriels localisés à proximité des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Toutefois, du fait de l'absence de site classé SEVESO, le territoire du SCoT est relativement préservé des risques industriels.

Le territoire du SCoT compte 201 ICPE, dont 61 soumises à autorisation.



### ■ Les risques hérités du passé

*Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes et l'environnement. L'origine de ces pollutions peut être attribuée à des épandages fortuits ou accidentels, à des retombées au sol de polluants atmosphériques ou à d'anciennes pratiques d'élimination des déchets. Il existe deux bases de données nationales qui permettent de recenser les sites potentiellement pollués et les sites où la pollution est avérée : BASOS (anciens sites industriels et d'activités de service pouvant avoir engendré des pollutions) et BASIAS (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics).*

Le territoire du SCoT compte 451 sites BASIAS et 4 sites BASOL (cf. partie 4.4c sur les facteurs environnementaux).

### ■ Risque de rupture de barrage

*Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage dont les causes peuvent être diverses. La rupture peut être progressive ou brutale et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. L'onde de submersion ainsi que l'inondation et les matériaux transportés, issus du barrage et de l'érosion intense de la vallée, peuvent occasionner des dommages considérables.*

Plusieurs communes du SCoT du Périgord Noir sont exposées à un risque de rupture des barrages de Bort-les-Orgues et de Monceaux-la-Virolle. Ces barrages font partie d'un réseau de surveillance et font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

### ■ **Risque lié au transport de matières dangereuses**

*Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Les produits dangereux sont nombreux : ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.*

Le risque de TMD par voie routière se concentre principalement au nord du territoire sur la RD6089 et l'autoroute A89 qui traversent la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir d'est en ouest.

Le SCoT du Périgord Noir est impacté par des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression appartenant à GRTgaz sur 19 communes. Le périmètre de danger est de 305 m de part et d'autre de la canalisation et le périmètre de sécurité du public de 505 m.

### ■ **Risque minier**

Sur le territoire de la CCDV, le risque minier concerne trois communes :

- Castelnau-la-Chapelle : présence d'aléas miniers à l'emplacement des anciens travaux miniers des concessions de lignite de la Chapelle Péchaud. Cette concession est renoncée et la police des mines ne s'exerce plus.
- Saint-Laurent-la-Vallée : concernée par la concession « la Chapelle Péchaud ». Pas d'aléas sur la commune, la police des mines ne s'exerce plus. Mine replacée dans la situation de gisement ouvert aux recherches.
- Veyrines-de-Domme : concernée par les anciens travaux miniers des concessions de lignite de la Chapelle Péchaud et de Veyrines. Les deux concessions sont renoncées et le permis d'exploitation « le Dantou » est expiré depuis 1950. En conséquence, la police des mines ne s'exerce plus.

Sur le CC Pays de Fénelon il existe un risque minier sur la commune de Simeyrols concernant la concession des mines de lignite de la Serre.

## 4.3 - Synthèse | Les risques naturels et technologiques



### CHIFFRES-CLEFS

60

Nombre de communes du Périgord Noir couvertes par un PPRI

15,5%

Part du territoire concerné par un aléa retrait gonflement des argiles fort

201

Nombre d'ICPE présentes sur le territoire



### PERSPECTIVES D'EVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'augmentation des épisodes de précipitations intenses induira des épisodes d'inondation et de ruissellement plus fréquents et intenses, augmentant les risques de pollution de la ressource en eau. L'augmentation des températures aggravera l'intensité des feux de forêt, mais également des mouvements de terrain, notamment ceux liés à la teneur en eau tels que les retraits-gonflement des argiles.



Un territoire concerné par un risque inondation principalement induit par débordement de cours d'eau

Le territoire du Périgord Noir est concerné par un risque d'inondation de plaine, induit par des crues s'apparentant à des phénomènes torrentiels et lié à des phénomènes de ruissellement lors de pluies intenses (bien que ces phénomènes restent rares). Ces risques sont encadrés à plusieurs échelles notamment 60 communes du Périgord Noir sont concernées par des Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation et la commune de Terrasson-Lavilledieu est incluse dans le périmètre du TRI Tulle-Brive.



Un territoire concerné par un risque mouvement de terrain

Le territoire est concerné par un risque mouvement de terrain induit par un retrait gonflement des argiles et par 268 mouvements de terrain ponctuels, correspondant pour plus d'un tiers à des effondrements.



Un territoire concerné par un risque mouvement de terrain

Du fait de son importante surface forestière, le territoire du Périgord Noir est particulièrement exposé au risque feu de forêts. Une charte de constructibilité en milieux agricoles et forestiers, le Plan interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies et l'Atlas Départemental du Risque d'Incendie de Forêt permettent d'encadrer ce risque.



Un risque technologique principalement induit par la présence d'installations classée pour la protection de l'environnement

Le territoire du Périgord Noir est concerné par un risque industriel principalement induit par la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Au total, 201 ICPE sont présentes sur le territoire. Aucune n'est classée SEVESO.



## ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Des risques naturels connus qui sont globalement encadrés par des documents réglementaires ;
- Un territoire peu urbanisé, limitant le phénomène de ruissellement.



## POINTS DE VIGILANCE

- Un territoire fortement concerné par des risques d'inondation, qui pourraient s'accroître en lien avec les effets du dérèglement climatique ;
- Un risque feu de forêt présent, accentué par les pratiques humaines, pouvant s'accroître avec le dérèglement climatique.



## ENJEUX

- Prendre en compte les risques naturels (inondation, feux de forêts...) lors des choix d'urbanisation ;
- Maîtriser l'imperméabilisation des sols pour réduire le risque inondation ;
- Lors de réhabilitations en zone à risque d'inondation, réhabiliter en réduisant la vulnérabilité au risque inondation et aux autres risques (feux, argiles, ...), et plus particulièrement dans les zones les plus exposées ;
- Maîtriser le ruissellement des eaux pluviales et l'érosion des sols ;
- Favoriser les projets de renaturation.



## Leviers d'action du SCoT

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique, afin de limiter l'exposition des habitants ;
- Le maintien des zones naturelles le long des cours d'eau pour conserver des champs d'expansion de crues ;
- Le maintien des structures de ripisylve aux abords des cours d'eau ;
- Le contrôle de l'urbanisation dans les zones à risques connus.

## Politiques et outils existants



- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 24) ;
- Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN / PPRI) ;
- Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) ;
- Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Le Plan interdépartemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PidPFCI) ;
- L'Atlas Départemental du Risque Feu de Forêt.
-

## 4.4 - La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables

### a - La relation santé-environnement

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Les facteurs influençant l'état de santé de la population peuvent être nombreux et de différents types :

Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants		
Famille de déterminants	Exemples de déterminants	Principales caractéristiques
Biologie humaine	Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires.	Facteurs généralement non modifiables.
Environnements	Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols,...	Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées.
	Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics,...	
Habitudes de vie	Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social,...	Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel.
	Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire,...	
Organisation des soins de santé	Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés,...	Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel.

Figure 5 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) – Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

La biodiversité en est l'un des déterminants majeurs et l'une des clés pour l'obtention d'un meilleur niveau de santé. Selon l'OMS, 23 % des décès dans le monde et 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux. À titre d'exemple, la destruction de forêts riches en biodiversité pour les substituer par des monocultures accroît les contacts entre humains et animaux ce qui favorise l'émergence de maladies zoonotiques transmissibles. Par ailleurs, le manque de nature et la déconnexion des hommes à leur environnement, conduit à une augmentation des maladies chroniques et à des déséquilibres du bien être mental.

Traversées par un fleuve et une rivière, la Dordogne et la Vézère, de nombreuses communes du Périgord Noir sont soumises au risque inondation par débordement des cours d'eau. Ce risque identifié a fait l'objet de plans spécifiques en Dordogne pour prévenir ces situations et les conséquences pour les populations. Pouvant entraîner des répercussions importantes dans le quotidien des habitants du territoire, il est primordial à rappeler dans l'élaboration de nombreux projets d'aménagements du territoire, notamment ceux liés au développement des mobilités douces, et de sensibiliser la population sur la gestion du risque.

La pollution des sols est également un élément surveillé en France. Un inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, est conduit depuis 1994 au niveau national. Il en ressort que, sur le Périgord Noir, **5 sites sont recensés, soit une densité relativement faible de sites en comparaison à d'autres territoires.**

Concernant la qualité bactériologique de l'eau de consommation humaine, 2,3 % des analyses bactériologiques étaient **non conformes sur au moins 1 des 4 paramètres parmi l'ensemble des analyses réalisées entre 2012 et 2014**, taux comparable à celui de la Nouvelle-Aquitaine. Cependant, en 2014, respectivement 3 % et 2,7 % de la population étaient desservis par une eau non conforme aux paramètres nitrate et fluor contre 0,4 % sur la région pour chacun de ses paramètres. En outre, cette part était de 0,9 % pour la turbidité contre 0,1 % sur la région. La turbidité est un indicateur essentiel de la qualité de l'eau dont des pics peuvent être observés en raison des excès de pluie ou de sécheresse.

**Un autre enjeu lié à la santé est celui de l'utilisation des pesticides.** Bien que quantitativement il soit difficile d'avancer des données précises sur cette question, la littérature scientifique au niveau international a démontré les liens avérés entre utilisation de produits phytosanitaires et dégradation de l'état de santé. Sensibiliser aux risques et adapter les pratiques peut permettre de prévenir le développement de certaines pathologies pour les agriculteurs mais également pour l'ensemble de la population (jardinage, produits ménagers...).

Concernant l'air extérieur, l'association ATMO Nouvelle-Aquitaine a implanté sur la région des capteurs permettant d'en suivre quotidiennement la qualité (stations à Périgueux et Brive où la qualité de l'air est globalement bonne).

Le département de la Dordogne est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département. La prolifération du moustique-tigre doit être surveillée, et si possible contenue, tant pour les risques encore mineurs de transmission de pathologies, que pour la gêne occasionnée au quotidien.

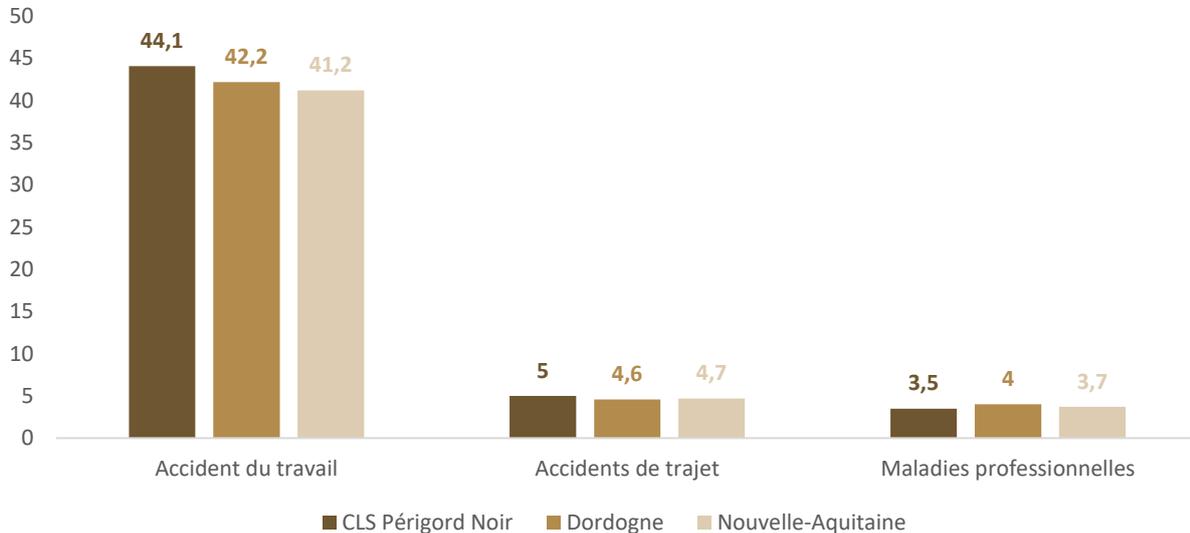
En termes de politiques publiques, les municipalités ou communautés de communes peuvent également jouer un rôle important dans le développement de conditions propices à des comportements bénéfiques pour la santé comme des structures facilitant les déplacements actifs. Si le taux d'équipements sportifs implantés sur le territoire est supérieur aux moyennes régionale et départementale, le taux de licences sportives délivrées auprès des jeunes de 5 à 19 ans se révèle, quant à lui, inférieur au taux régional notamment chez les garçons. Aussi, des actions pourraient être développées pour encourager la pratique de sport (données ORS).

Le milieu du travail est en constante évolution et les conditions de travail peuvent engendrer des conséquences sur la santé qu'il est important de prévenir. La santé au travail s'applique ainsi à une grande variété d'aspects touchant aux conditions physiques et psychosociales, à l'environnement, à l'organisation... En France, des données sont recueillies pour suivre les fréquences d'accidents du travail, de trajets ou de maladies professionnelles en fonction des secteurs d'activités.

Sur le Périgord Noir, les indices de fréquence des accidents du travail et des accidents de trajet sont légèrement au-dessus des moyennes de la Dordogne et de la Nouvelle-Aquitaine en 2016 pour les salariés du régime général (avec 657 accidents du travail recensés et 75 accidents de trajet). Trois secteurs montrent des indices de fréquence d'accidents de travail élevés par rapport aux niveaux départemental et régional : cela concerne les salariés de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics ainsi que ceux des services.

L'indice de fréquence des maladies professionnelles reconnues (au nombre de 52 pour les salariés du régime général) est, quant à lui, légèrement inférieur aux autres échelons géographiques. Les troubles musculosquelettiques représentent 92 % d'entre elles.

## Indice de fréquence des accidents en 2016 (pour 100 salariés du régime général) | Source Carsat 2016 exploitée par ORS



### b - Les outils

#### ■ Le plan régional santé environnement

Le Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine (PRSE) vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Le 3ème Plan régional santé environnement Nouvelle Aquitaine est adopté pour 5 ans (2017-2021) en complément d'autres plans et programmes régionaux concernant la santé environnement. Ce plan est piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

#### ■ Le contrat local de santé (CLS)

*Outil porté conjointement par une Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.*

*Un programme de santé publique à l'échelle d'un petit territoire : le Périgord Noir*

- Être au plus près des réalités locales ;
- Faciliter le déploiement d'actions appropriées au territoire ;
- Répondre aux problématiques spécifiques du territoire.

*Deux grands objectifs :*

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en Périgord Noir ;
- Trouver des réponses aux problématiques de santé posées sur ce territoire.

Le Périgord Noir est concerné par un contrat local de santé, s'appliquant sur les 6 communautés de communes du territoire. Ce contrat local de santé a été signé le 29 septembre 2017 pour la période 2017/2020. Depuis, le contrat a été renouvelé deux fois, en 2020 et 2023. Celui appliqué actuellement court jusqu'en octobre 2026. Il est financé par l'ARS de la Dordogne et les six communautés de communes.

Le CLS permet de construire une dynamique de santé sur le territoire, fédérer l'ensemble des partenaires autour des problématiques concrètes, valoriser les actions de santé menées sur le territoire par les associations, collectivités et entreprises.

Les signataires sont les suivants : les six intercommunalités, l'Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, le Conseil Départemental, la CARSAT, la MSA, les directions des Centres Hospitaliers de Périgueux-Sarlat-Domme, Vauclaire, Bergerac-Belvès, l'inspecteur d'académie Dordogne, la CPAM, la Mutualité Française de la Dordogne, le représentant de l'URPS, la Mission Locale du Périgord Noir et de Service de Santé au Travail de la Dordogne.

Le CLS, ce sont des collectivités qui saisissent l'opportunité de développer une politique de santé cohérente sur leurs territoires afin d'améliorer le bien-être de leurs populations. C'est un processus de co-construction impliquant les citoyens, les élus, les institutions qui s'unissent pour déployer des actions concrètes sur leurs milieux de vie.

Ce contrat local de santé comporte 6 axes stratégiques :

- Axe 1 : Améliorer et développer l'offre de soin en Périgord Noir,

Cet axe consiste à favoriser l'implantation de nouveaux professionnels de santé et en coordonnant l'offre sur le territoire, à développer des pratiques innovantes en santé et à informer sur le recours aux services d'urgence.

- Axe 2 : Améliorer les conditions de vie des populations vulnérables

Pour cela, le contrat local de santé souhaite communiquer auprès des professionnels, associations et auprès des usagers et créer des partenariats plus étroits. Également, le CLS souhaite connaître et faire connaître les dispositifs aux professionnels de santé. Enfin, celui-ci souhaite repérer concrètement les personnes en situation de vulnérabilité et leur proposer l'assistance des différents services et associations du territoire.

- Axe 3 : Développer la coordination des acteurs et la prévention pour les personnes âgées ou en déficit d'autonomie

Le CLS indique souhaiter travailler sur les transitions de modes de vie et souhaite agir globalement sur la santé des 55 ans et plus en adoptant la logique du bien vieillir.

- Axe 4 : Promouvoir des environnements et habitudes de vie favorables à la santé

Le CLS souhaite prendre en compte la sexualité, vie sentimentale, nutrition, santé environnementale, promotion de la vaccination et souhaite mettre en place un village prévention annuel.

- Axe 5 : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale sur le territoire

En mettant en place des actions de prévention, déstigmatisation et partage d'information et en créant des nouveaux outils.

- Axe 6 : Observation de la santé sur le territoire, évaluation et communication

Cet axe ne nécessite pas la mise en place de réunions de travail, il consiste à faire connaître et à valoriser les actions réalisées dans le cadre du CLS ou par les partenaires du secteur. La communication est destinée aux professionnels de santé et du médico-social, aux partenaires du CLS, aux élus et au grand public.

### c - Les facteurs environnementaux

#### ■ L'air extérieur et habitat

Aujourd'hui, le lien entre polluants atmosphériques et effets sanitaires est clairement démontré, à moyen comme à long terme. La pollution de l'air accroît le risque de maladies respiratoires aiguës comme la pneumonie ou chroniques comme le cancer du poumon ainsi que de maladies cardio-vasculaires.

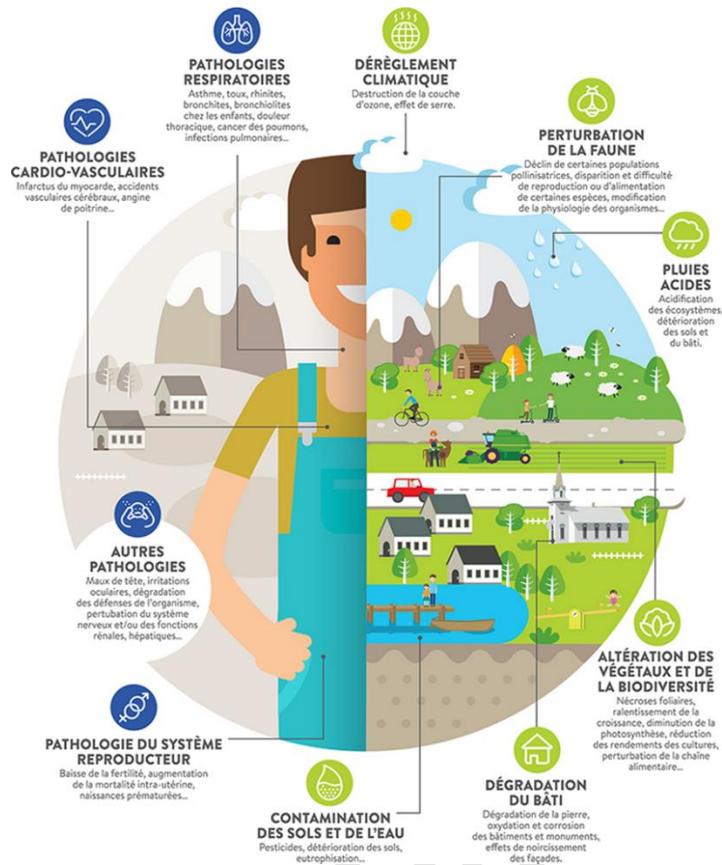


Figure 6 : Effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement. / Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Le département de la Dordogne est concerné par une station fixe ATMO permettant de mesurer la qualité de l'air, localisée dans la commune de Périgueux. En ce sens, aucune station ne permet de suivre la qualité de l'air sur le territoire du Périgord Noir.

Le département de la Dordogne a connu en 2023 deux épisodes de pollution au PM10, correspondant à un dépassement du seuil d'information et de recommandations. Le premier épisode de pollution était lié à la formation de particules secondaires à partir de précurseurs issus d'activité d'épandage agricole, combinées aux activités de chauffage au bois. Le deuxième épisode correspondait à des particules désertiques en provenance du Sahara.

#### ■ **L'air intérieur et habitat**

Bien souvent moins médiatisée que la qualité de l'air extérieur, la qualité à l'intérieur des bâtiments est tout aussi importante à considérer. Elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. En effet, nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos, c'est pourquoi il faut être attentif à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. En espace clos, de nombreuses pollutions peuvent être présentes en fonction des caractéristiques du bâti et de l'ameublement, des activités menées, des comportements (tabagisme par exemple) et peuvent entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des personnes. Ces risques sont d'autant plus susceptibles d'apparaître lorsqu'un logement est qualifié d'indigne.

#### ■ **Une présence importante de parc immobilier en mauvais état (ppi)**

Lorsqu'il est insalubre, l'habitat peut être source de problèmes de santé. Selon l'état du logement et l'utilisation qui en est faite, des pathologies comme les maladies respiratoires liées à l'humidité et au manque d'aération peuvent être provoqués ou accentués. La présence d'installations électriques défectueuses ou tout équipements en mauvais états peuvent également soumettre les personnes à des risques accrus d'accidents domestiques.

En 2015, le territoire du SCoT comptait 3 906 logements dégradés à potentiellement indignes, soit 9,86% des résidences principales. Ce taux est bien supérieur au niveau départemental qui est de 7,35%.

#### ■ **Une exposition au risque radon localisée**

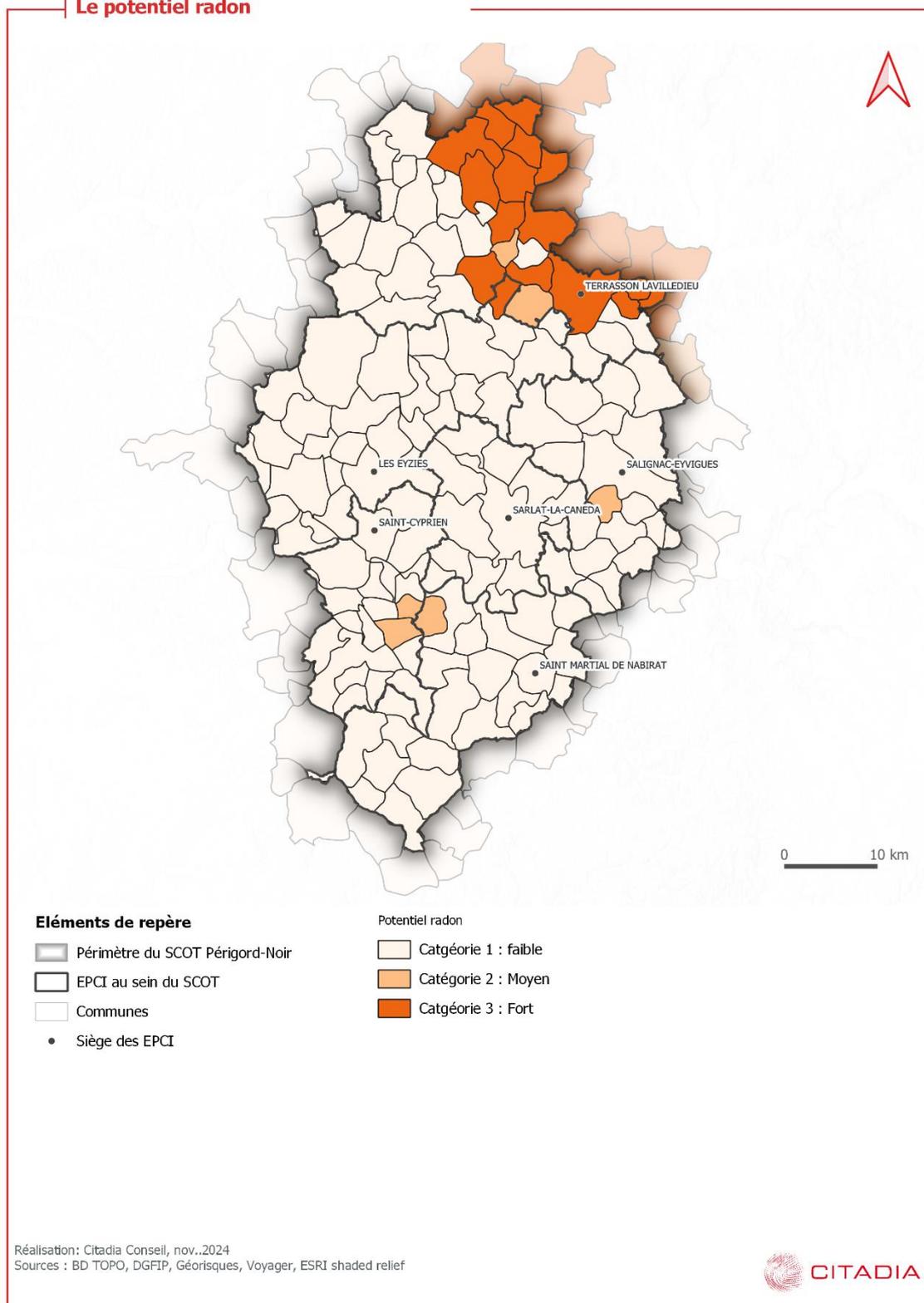
L'exposition au **risque radon**, gaz radioactif naturel qui provient essentiellement des sols granitiques et volcaniques, peut également être source de problèmes de santé.

Il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels les bâtiments et les habitations en particulier l'hiver du fait du manque d'aération. Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme, classé depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer.

L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire a réalisé une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable, avec une catégorisation du risque par commune. Sur le territoire, le potentiel radon varie entre 1 et 3 en fonction des communes. La majorité du territoire est concerné par un risque radon de catégorie 1 mais quelques communes dispersées sont caractérisées par un risque radon 2 et les communes localisées au nord-est du territoire sont exposées à un risque 3. En effet, 126 communes sont classées en catégorie 1, 6 en catégorie 2 et 16 en catégorie 3.

La CCTHPN fera l'objet prochainement d'une campagne de mesure du radon pour ses 18 communes classées en niveau 3. Cette étude sera pilotée par l'ARS.

## Le potentiel radon



Carte 30 : Le potentiel radon / Even Conseil

### ■ Les agents chimiques

L'impact des polluants de l'environnement sur la santé est un des sujets majeurs lorsqu'on parle de santé environnement. Quotidiennement, nous sommes exposés à des pollutions d'origines chimiques, physiques (antennes, téléphonie mobile, écran) et biologiques (pollens, moisissures, microbes).

Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Les risques pour la santé dépendent de plusieurs facteurs : substance considérée, mode d'exposition, durée de l'exposition, susceptibilité génétique, etc.

Parmi ces substances, les produits phytosanitaires font l'objet d'une attention particulière, notamment du fait du lien établi entre l'utilisation de pesticides et de l'augmentation du risque de cancers. Différentes actions sont portées par les politiques publiques à ce sujet.

#### ■ **Les agents biologiques**

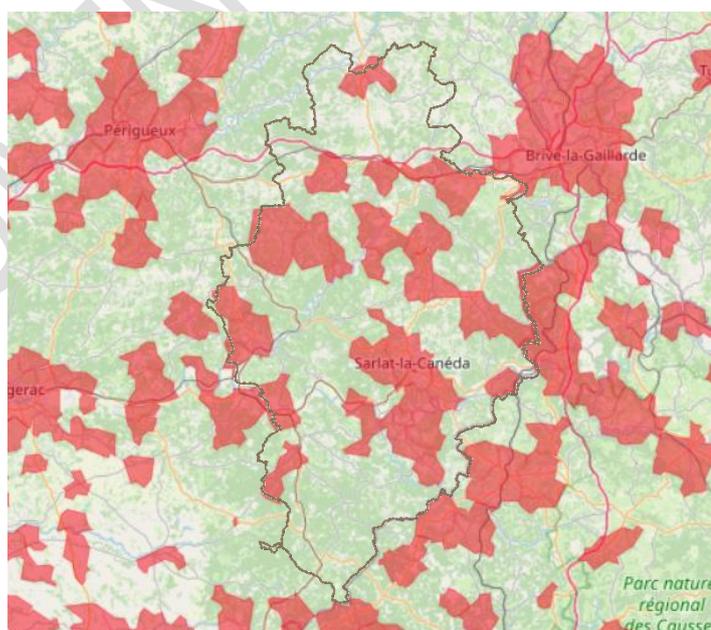
La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme. Néanmoins, certains peuvent être à l'origine de maladies plus ou moins graves pour l'Homme. Comme pour les agents chimiques, les effets sur la santé dépendent de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs propres à l'individu. Les allergies peuvent être une des répercussions d'agents biologiques sur la santé.

L'un des agents biologiques sources d'allergie et particulièrement suivi en France hexagonale est **l'ambroisie**. Trois espèces d'ambroisie font l'objet d'une surveillance : L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*). Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture, et pour la biodiversité.

D'après ATMO Nouvelle-Aquitaine, le département de la Dordogne est particulièrement concerné par la présence d'ambroisie. En effet, celui-ci indique qu'en France, l'ambroisie est particulièrement présente dans la vallée du Rhône et dans certains secteurs géographiques de la Nouvelle-Aquitaine, notamment en Charente et Dordogne. L'ambroisie est particulièrement présente dans les zones de grandes cultures, les champs, certaines jachères et le bord des routes.

Le département de la Dordogne a pris un arrêté préfectoral le 22 mai 2018, « relatif à la lutte contre les ambrosies et prescrivant leur destruction obligatoire ».

Également, ces dernières années une apparition de maladies vectorielles dans des zones géographiques qui étaient épargnées jusque-là a pu être observée. Les épidémies de maladies infectieuses transmises par des insectes vecteurs sont ainsi favorisées. Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales. En France, 71 départements métropolitains sont touchés par le moustique tigre, dont le département des Pyrénées Atlantiques. Ce moustique peut être à l'origine de nuisances locales et parfois devenir un vecteur de maladies. Éviter sa prolifération est un enjeu essentiel.



Carte 31 : localisation des communes colonisées ou partiellement colonisées par le moustique tigre au 6 octobre 2021. / Source : Portail de signalement du moustique tigre.

#### ■ **Les agents physiques**

Les agents physiques tels que le bruit, les vibrations peuvent avoir des effets néfastes sur l'audition mais également des effets extra-auditifs : perturbation du sommeil, gêne notamment. D'autant plus que le bruit constitue une nuisance très présente au

quotidien. En France, le seuil de danger causé par une exposition au bruit est estimé à 85dB. Cependant, les nuisances liées au bruit peuvent avoir un impact même en étant bien en dessous de ce seuil. Les transports représentent 80 % du bruit émis dans l'environnement.

Le département de la Dordogne est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur la période 2018-2023. Ce PPBE a été approuvé le 21 février 2020.

#### ■ Les sites et sols pollués

##### ■ Les secteurs d'information sur les Sols (SIS)

Le territoire du Périgord Noir est concerné par la présence de 5 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Ils comblent un vide juridique en imposant aux maîtres d'ouvrage la réalisation d'une étude de sols, ainsi que la mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution pour les aménagements et changements d'usage de ces sites.

Ces sites sont :

- Le site « Simply Market » sur la commune de Terrasson Lavilledieu ;
- Le site « CONDAT dépôt de carbonates » sur la commune de Condat-sur-Vézère ;
- Le site « CONDAT décharge de la Plaine » sur la commune de Condat-sur-Vézère ;
- Le site « ancienne usine à gaz – Agence clientèle EDF-GDF Services » sur la commune de Sarlat-la-Canéda ;
- Le site « CONDAT décharge des Farges » sur la commune Les Farges.

##### ■ Les sites pollués ou potentiellement pollués (ex-sites BASOL)

La base de données des sites et sols potentiellement pollués (ex BASOL) regroupe des secteurs pour lesquels une pollution des sols ou des eaux est suspectée ou prouvée. Elle appelle une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Sur le territoire du Périgord Noir, 4 sites BASOL sont présents :

- Le site « Souillac » dans la commune de Sarlat-la-Canéda. Ce site potentiellement pollué a eu recours, dans le cadre de ses activités, à des produits de préservation du bois. Aujourd'hui les eaux souterraines ne sont pas surveillées, en lien avec la présence d'un sous-sol fracturé, du niveau d'argile et de l'absence de nappe.
- Le site « Maury » sur la commune de Salles-de-Belvès. Ce site correspond à une scierie avec traitement du bois pouvant être à l'origine de pollution potentielle du sol et sous-sol. Un diagnostic a été réalisé en 2005 et a mis en évidence la présence d'une source de pollution des sols par des hydrocarbures. Un arrêté préfectoral a donc fixé une surveillance du site.
- Le site « Gascogne Wood Products ex CBP » localisé dans la commune de Saint-Pardoux-et-Vielvic. Ce site correspond à une installation de carbonisation de bois, consistant à produire du charbon de bois à partir de sous-produits provenant de la fabrication du parquet, du lambris, du papier ou de travaux d'exploitation de la forêt. À la suite de 2 incendies sur ce site, un arrêté a prescrit un diagnostic initial ainsi qu'une évaluation simplifiée des risques du site. L'étude a permis de catégoriser le site est assimilable à un site de classe 3, c'est à dire un site banalisable ne nécessitant pas d'autres investigations.
- Le site « Dépôt Pneus Usagés CONDAT PNEUMATIQUES » sur la commune de Thenon, correspondant à un site de stockage de pneus où la quantité est évaluée entre 500 et 2 000 tonnes de pneumatiques et de broyats. Ce site présente un risque de pollution des eaux souterraines par l'infiltration potentielle des eaux d'extinction de l'incendie du 29 avril 2005 qui a détruit une partie des pneumatiques stockés. Aucun diagnostic des sols et de la nappe n'a été réalisé.

##### ■ La Cartographie des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS)

Le territoire du Périgord Noir compte 451 recensés par la CASIAS : Cartes des Anciens Sites Industriels et Activités de Services. Ces secteurs sont essentiellement présents dans les secteurs urbains. Sur ces 451 sites, 317 sont identifiés comme étant en arrêt et 134 sont identifiés comme « indéterminé ».

## 4.5 - Synthèse | La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables



### CHIFFRES-CLEFS

9,86%

Part du parc de logements privés potentiellement indignes (donnée 2015)

16

Nombre de communes concerné par un potentiel radon de niveau 3

5

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)



### PERSPECTIVES D'EVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique pourrait avoir des effets sur le confort thermique des habitants, notamment durant les périodes estivales où la durée et la fréquence des vagues de chaleur pourraient augmenter. Les modifications des conditions météorologiques peuvent favoriser le développement d'organismes pathogènes pouvant impacter la santé. La qualité de l'air pourrait également se dégrader et les organismes allergènes se développer.



### Des pollutions de l'air pouvant impacter la santé des habitants

Le territoire du Périgord Noir peut être concerné par des pollutions de l'air intérieur et extérieur pouvant avoir des effets sanitaires. En 2023, le département de la Dordogne a connu deux épisodes de pollution au PM10, liés pour le premier épisode à la formation de particules secondaires à partir de précurseurs issus d'activité d'épandage agricole, combinées aux activités de chauffage au bois et pour le deuxième, à des particules désertiques en provenance du Sahara. Concernant la qualité de l'air intérieur, 9,86% des résidences principales étaient dégradés à potentiellement indigne, pouvant exposer les habitants à des pollutions atmosphériques.



### Une exposition au risque radon hétérogène sur le territoire

L'exposition au radon est hétérogène sur le territoire. Bien que la majorité des communes soit concernée par une exposition faible, 6 communes sont concernées par une exposition moyenne et 16 par une exposition forte.



### Des habitants pouvant ponctuellement être exposés à des pollutions de sol

Le territoire du Périgord Noir est concerné par 5 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), 4 sites pollués ou potentiellement pollués et 451 sites CASIAS, pouvant potentiellement exposer des personnes à des pollutions.



## ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Un contrat local de santé en cours.



## POINTS DE VIGILANCE

Un parc de logements potentiellement indigne relativement important ;  
Les effets du dérèglement climatique accentuant les phénomènes naturels d'aléas (feux de forêts, inondations, sécheresses, mouvements de terrain, ...) & générant des risques pour les populations et installations à proximité.



## ENJEUX

- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public en lien avec le CLS ;
- Prendre en compte des sites et sols pollués dans les choix d'urbanisation ;
- Sensibiliser les habitants sur les aides existantes pour favoriser les rénovations des bâtiments anciens ;
- Limiter l'urbanisation le long des axes principaux de circulation, concernés par des pollutions atmosphériques et des nuisances sonores.



## Leviers d'action du SCoT

- La lutte contre l'habitat indigne et pour l'inclusion des populations ;
- La limitation de l'urbanisation le long des axes principaux de circulation, concernés par des pollutions atmosphériques et des nuisances sonores ;
- L'adaptation du développement en fonction des risques de pollutions

## Politiques et outils existants



- Le plan régional Santé Environnement de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Contrat Local de Santé ;
- Les Secteurs d'Information des Sols.



5

# Habiter en Périgord Noir



PAYS <sup>DU</sup>  
PÉRIGORD  
NOIR

## 5. Habiter en Périgord Noir



Le territoire souhaite mettre l'accent sur la création de liens intergénérationnels que ce soit au sein d'un immeuble ou d'un centre-bourg. Le territoire vieillit et il a dû mal à capter les jeunes, il faut rééquilibrer et offrir des logements pour tous. On note par exemple le projet abouti de l'ancienne maison de retraite de Carsac-Aillac transformés en partie en logements. Un enjeu d'offres locatives ressort également des échanges.

Le territoire est soumis à des enjeux de revitalisation et de redynamisation des centres-bourgs. Des communes comme Villefranche-du-Périgord et Belvès mettent l'accent dessus.

La question de la typologie des habitats a également été abordée. À Saint-Cyprien, l'habitat est constitué de nombreux pavillons et de logements peu qualitatifs. Il y a la volonté d'instaurer une certaine densité.

### 5.1 - Une dynamique démographique fragile

#### a - Une croissance démographique en demi-teinte

##### ■ Un territoire de faible densité de population

Le territoire du Périgord Noir compte 81 048 habitants en 2020, correspondant à environ 20 % de la population de la Dordogne, pour un territoire de près de 2 273 km<sup>2</sup>. La densité y est relativement faible, avec une moyenne de 36,6 habitants/km<sup>2</sup>, bien inférieure à la valeur départementale (45,7 hab./km<sup>2</sup>).

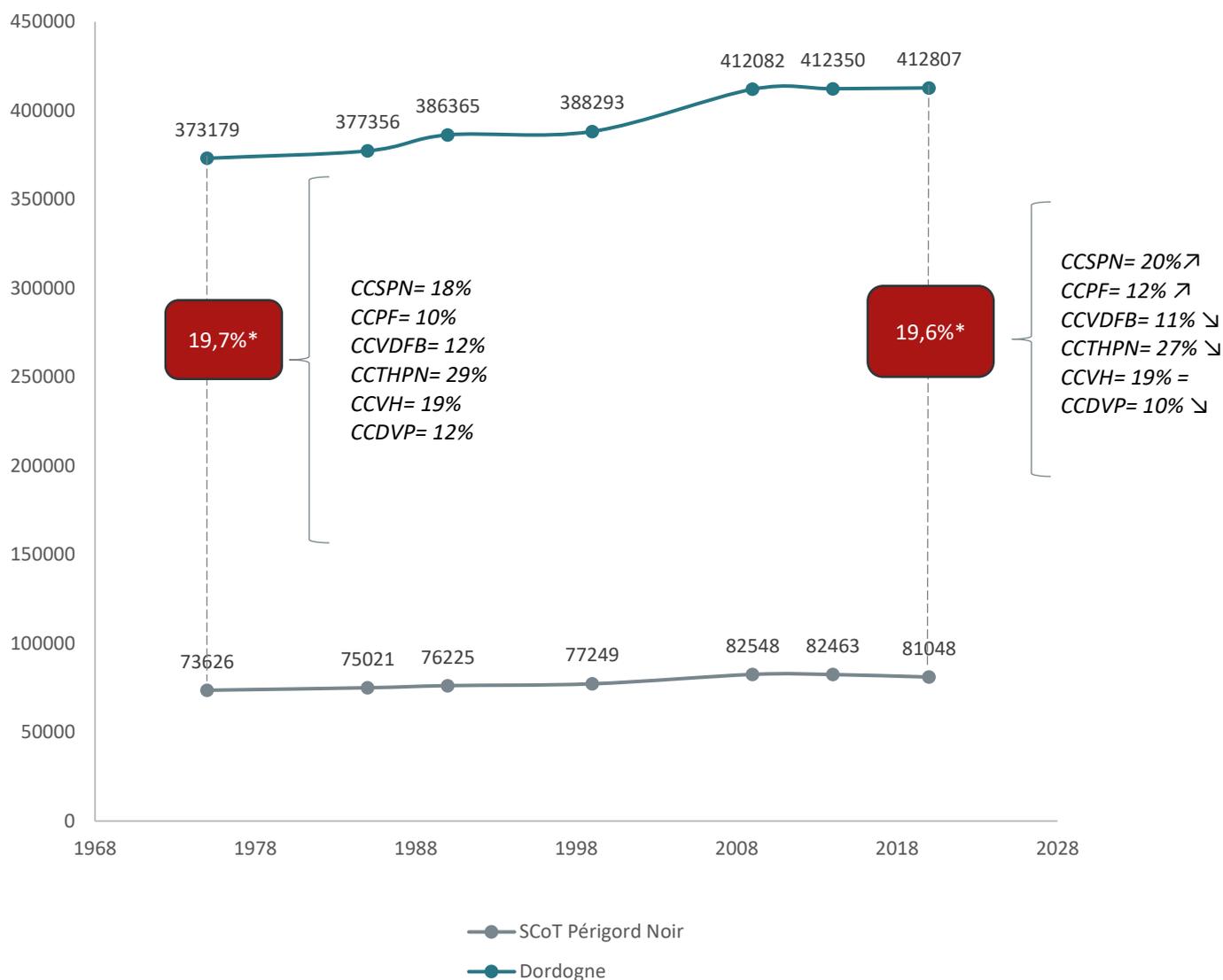
EPCI	Nombre d'habitants en 2020	Densité de population
CCSPN	16 106	70,59 habitants au km <sup>2</sup>
CCPF	9 654	30,03 habitants au km <sup>2</sup>
CCVDFB	8 942	35,74 habitants au km <sup>2</sup>
CCTHPN	22 134	38,92 habitants au km <sup>2</sup>
CCVH	15 725	29,79 habitants au km <sup>2</sup>
CCDVP	8 487	22,54 habitants au km <sup>2</sup>
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>81 048</b>	<b>35,65 habitants au km<sup>2</sup></b>

##### ■ Six EPCI avec des poids de population hétérogènes

Les populations se concentrent dans l'axe de la vallée de la Dordogne, le Sarladais ainsi qu'à Terrasson et sa proximité en continuité du pays de Brive, **le long de l'axe de la RD 6089 (parallèle à l'A89)**.

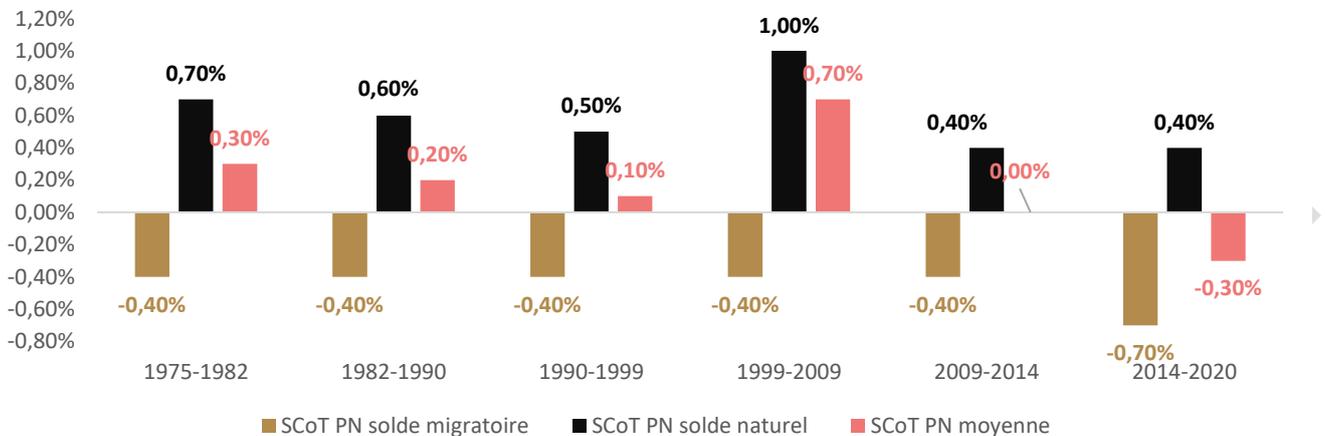
*\*Part de la population du SCoT au sein du Département.*

## Evolution de la population entre 1968 et 2020 | INSEE

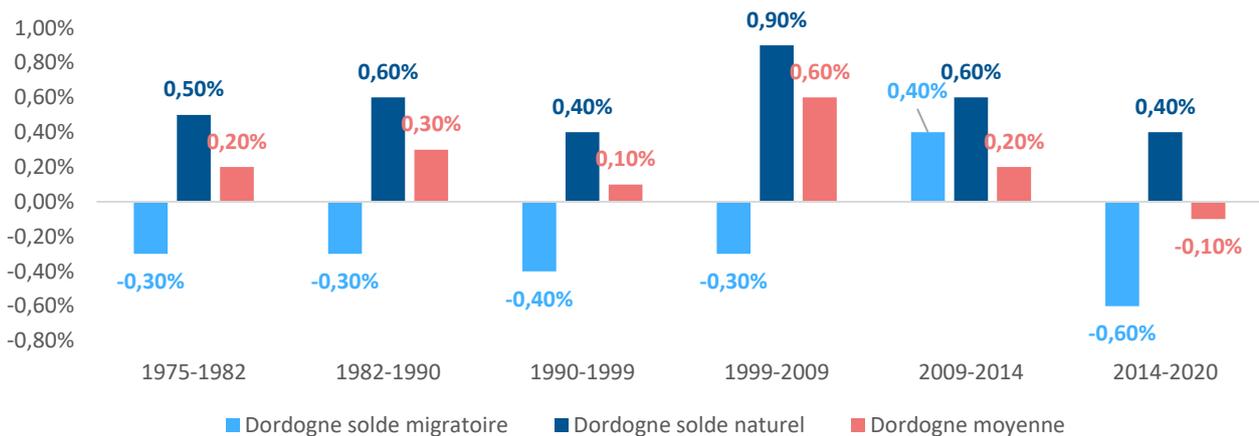


Le département de la Dordogne connaît depuis 2014 une baisse démographique, principalement liée au solde naturel qui n'est pas compensé par le solde migratoire. Pour le territoire Périgord Noir, la tendance démographique est identique à celle du département. Sur la dernière période quinquennale 2011-2016, le solde migratoire positif à 0,2 % est néanmoins insuffisant pour compenser la variation due au solde naturel (-0,5%).

## Les évolutions des soldes naturels et migratoires de la population 1975-2020 | INSEE



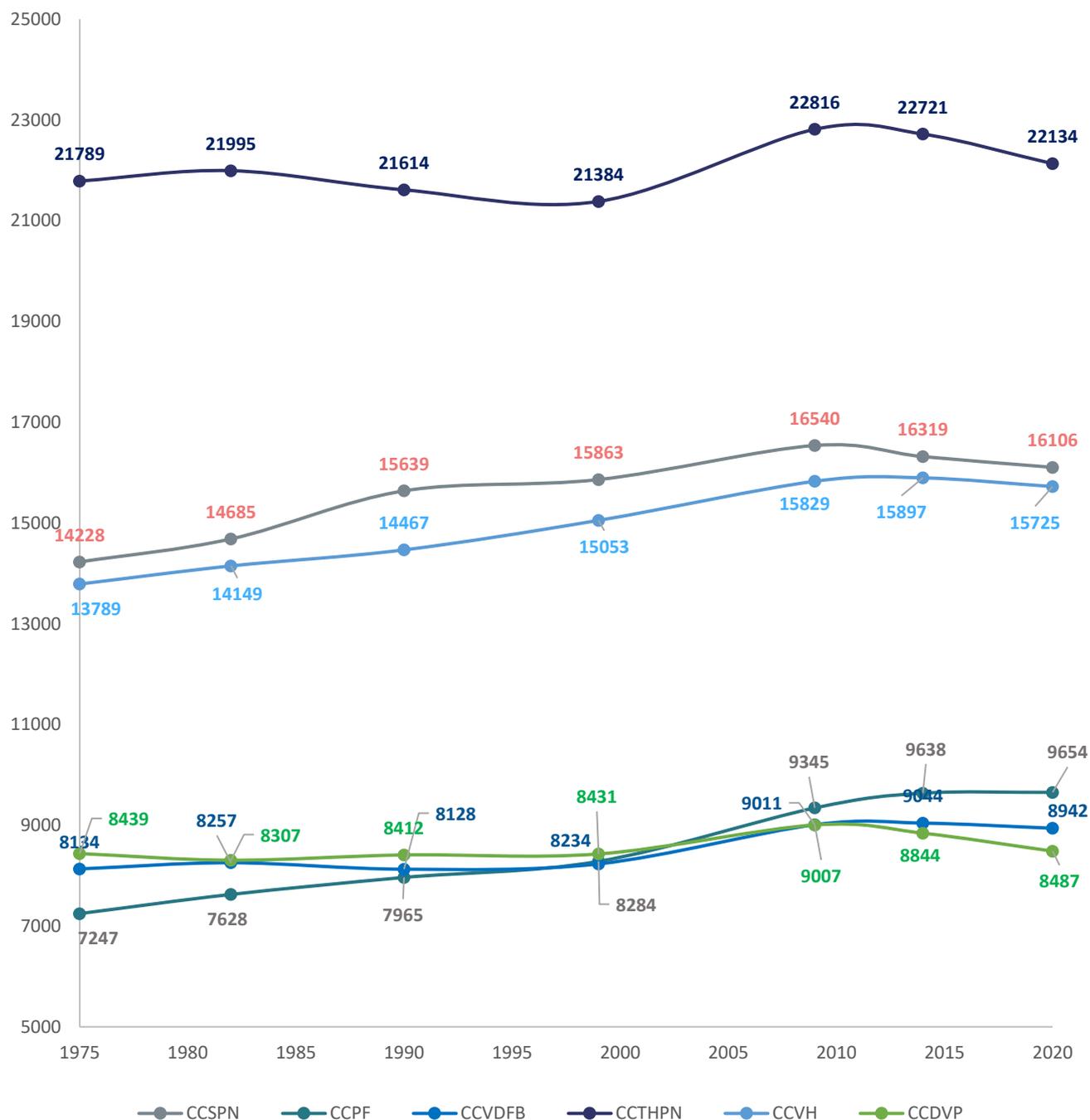
## Les évolutions du solde naturel et migratoire de la population 1975-2020 | INSEE



L'évolution démographique au sein du territoire n'est pas homogène. Sur la période 2014-2020, ce sont les communautés de communes CCTHPN et CCDVP qui connaissent les plus fortes baisses de population : -0,4% (CCTHPN) et -0,7% (CCDVP). Suivis par la CCSPN (-0,2%/an).

La CCVH (-0,2%/an) et la CCVDFB (-,2%/an) sont des territoires qui, après avoir connu des hausses de leurs populations respectives, enregistrent aujourd'hui des taux d'évolutions négatifs sur 2014-2020. **La CCPF est la seule qui ne perd pas de population durant la période récente (+0,1%/an).**

## Evolution de la population entre 1968 et 2020 | INSEE



**Les principales villes pôles du territoire enregistrent également des baisses de population, particulièrement Sarlat (-0,63%/an entre 2014 et 2020) mais aussi Montignac (-0,26%/an) et Saint-Cyprien (-0,79%).**

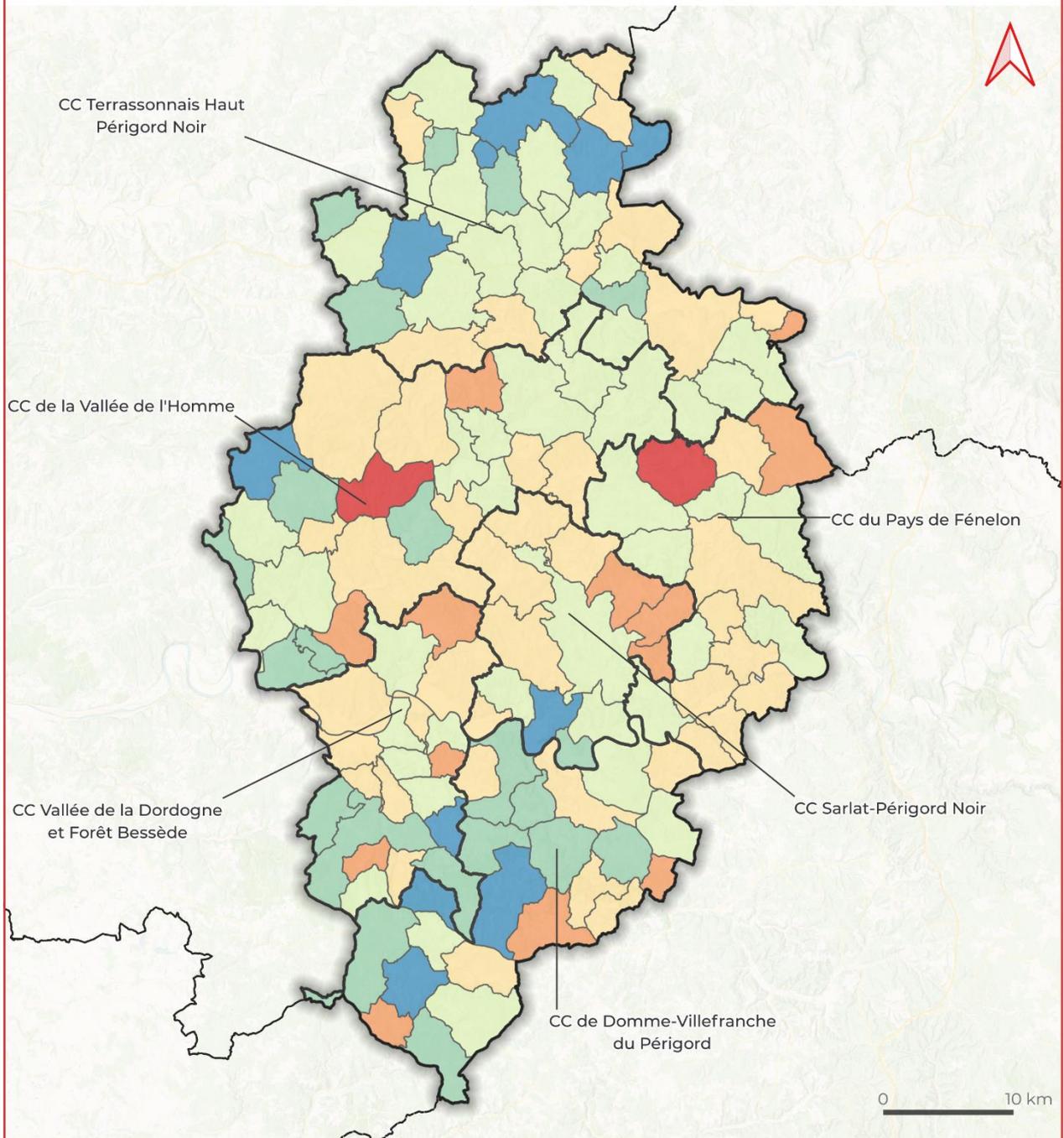
Si le territoire bénéficie de la présence de nombreux bourgs structurants, ceux-ci peinent à remplir leur rôle polarisant, et la dynamique démographique échappe à leur périphérie : c'est le cas en particulier pour Sarlat-la-Canéda, Saint-Cyprien ou encore Le Bugue où les communes limitrophes ont connu des évolutions démographiques positives : Campagne +1,2%/an, Proissans 1,12%/an.

Les secteurs en croissance se localisent dans les communes de l'est de la CC Pays de Fénelon, au nord-ouest de Montignac avec une attraction du Grand Périgueux, au nord de la CC Vallée Dordogne- Forêt Bessède. Terrasson-Lavilledieu est également concernée par une croissance positive (+0,21%/an) en lien avec le desserrement briviste. A l'inverse, on observe un déclin démographique sur les extrémités nord et sud du territoire.

Ces accroissements sont principalement liés à un excédent du solde migratoire.

Variation annuelle	1999-2009	2009-2014	2014-2020
CCSPN	0,4	-0,3	-0,2
CCPF	1,2	0,6	0,1
CCVDFB	0,9	0,1	-0,2
CCTHPN	0,7	-0,1	-0,4
CCVH	0,5	0,1	-0,2
CCDVP	0,7	-0,4	-0,7
<b>Solde naturel</b>	<b>1999-2009</b>	<b>2009-2014</b>	<b>2014-2020</b>
CCSPN	-0,1	-0,3	-0,5
CCPF	-0,3	-0,5	-0,6
CCVDFB	-0,5	-0,6	-0,9
CCTHPN	-0,3	-0,3	-0,5
CCVH	-0,6	-0,6	-0,9
CCDVP	-0,5	-0,6	-0,8
<b>Solde migratoire</b>	<b>1999-2009</b>	<b>2009-2014</b>	<b>2014-2020</b>
CCSPN	0,6	0,0	0,3
CCPF	1,6	1,2	0,6
CCVDFB	1,4	0,7	0,8
CCTHPN	0,9	0,2	0,1
CCVH	1,1	0,7	0,7
CCDVP	1,2	0,3	0,2

## Evolution de la population communale entre 2014 et 2020



- Périmètre du SCOT Périgord-Noir
- EPCI au sein du SCOT
- Limites départementales

### Evolution de la population communale entre 2014 et 2020

- Entre -4 et -2%
- Entre -2 et -1%
- Entre -1 et 0 %
- Entre 0 et 1%
- Entre 1 et 2%
- Plus de 2%

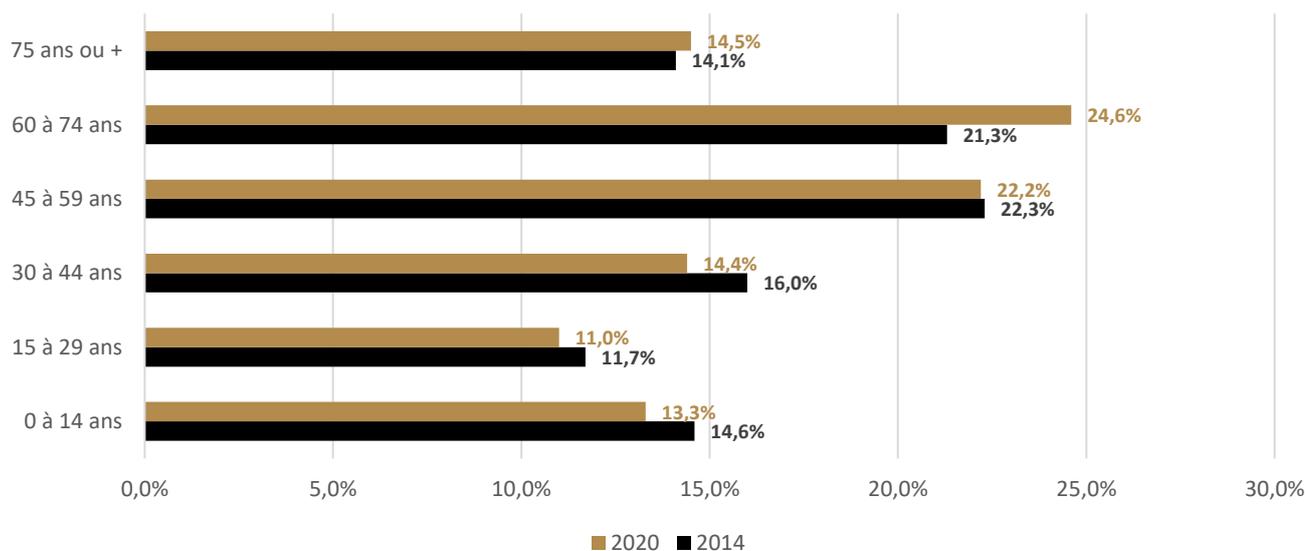
Réalisation: Citadia Conseil, juin.2024  
Sources : IGN, Basemap, INSEE RP2020



## b - Une séniorisation du Périgord Noir

Bien que la structure de la population reste proche de celle observée sur le département, la part des 60 ans ou plus se montre nettement supérieure au niveau régional (39,1 % sur le Périgord Noir, 37,3% pour la Dordogne, contre 30,9% pour la région Nouvelle-Aquitaine) avec un vieillissement plus marqué au sud-ouest du Périgord Noir.

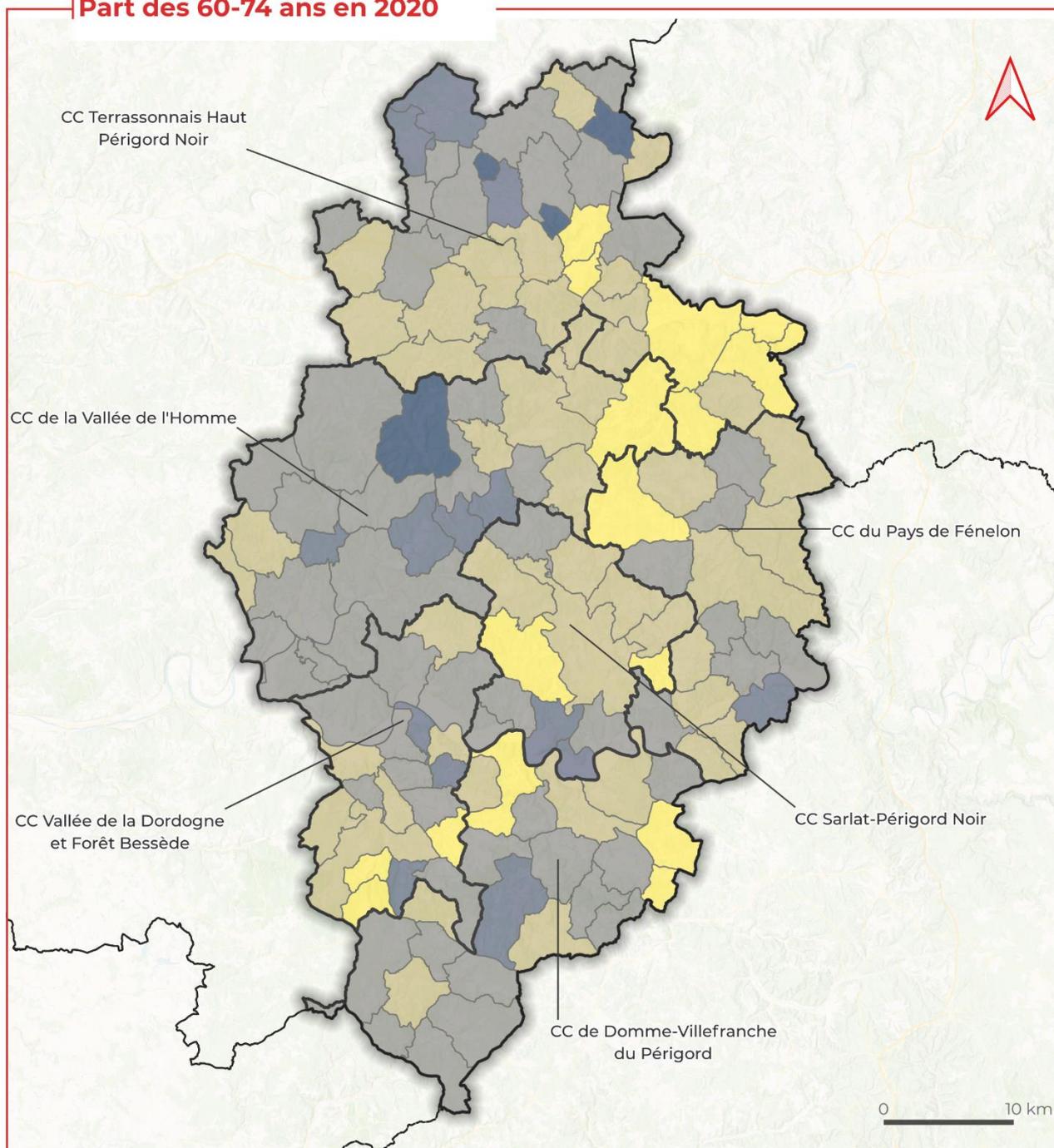
### Evolution de la structure de la population entre 2014 et 2020 | INSEE



Si la part des moins de 29 ans se situe quelque peu en-deçà de la moyenne départementale (26,6% contre 24,3%), la tranche d'âges des 15-29 ans s'avère particulièrement sous-représentée par rapport à l'échelle régionale = 15,8%. Cet écart témoigne des départs des jeunes adultes vers d'autres territoires, supposément pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi.

Le nord du Terrassonnais (Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir), l'ouest de la CCVH et le sud du territoire sont particulièrement concernés. Les pyramides des âges confirment que le vieillissement de la population est un marqueur sur ce territoire, d'autant que le phénomène est entretenu par un solde migratoire dont les seniors représentent la part la plus significative. Si la proportion des moins de 20 ans est proche de celle du département, l'écart est significatif sur la tranche des 20-44 ans. L'évolution récente, sur la période 2014-2020, montre une stabilité de la tranche des 45-59 ans alors que celle des moins de 45 ans baisse de 3,6 % et celle des plus de 60 ans augmentent significativement de 2014 à 2020.

## Part des 60-74 ans en 2020



■ Périmètre du SCOT Périgord-Noir

□ EPCI au sein du SCOT

▭ Limites départementales

### Part des 60-74 ans

■ Entre 15 et 20%

■ Entre 20 et 25%

■ Entre 25 et 30%

■ Entre 30 et 35%

■ Plus de 35 %

Réalisation: Citadia Conseil, juin.2024  
Sources : IGN, Basemap, INSEE RP2020



**Le vieillissement démographique se conforte expliquant le solde naturel négatif.** Le territoire compte désormais près de 171 personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes de Moins de 20 ans.

EPCI	Indice de jeunesse 2014	Indice de jeunesse 2020
CCSPN	0,55	0,48 ↘
CCPF	0,60	0,46 ↘
CCVDFB	0,51	0,42 ↘
CCTHPN	0,64	0,54 ↘
CCVH	0,45	0,39 ↘
CCDVP	0,48	0,40 ↘
SCoT Périgord Noir	0,54	0,46 ↘

Les jeunes ont tendance à quitter le territoire afin de faciliter leur parcours professionnel (études, formation, emploi). **Ceux qui restent peuvent présenter des difficultés d'intégration au sein du marché de l'emploi, avec des freins en matière de qualification, mobilité, santé et logement.**

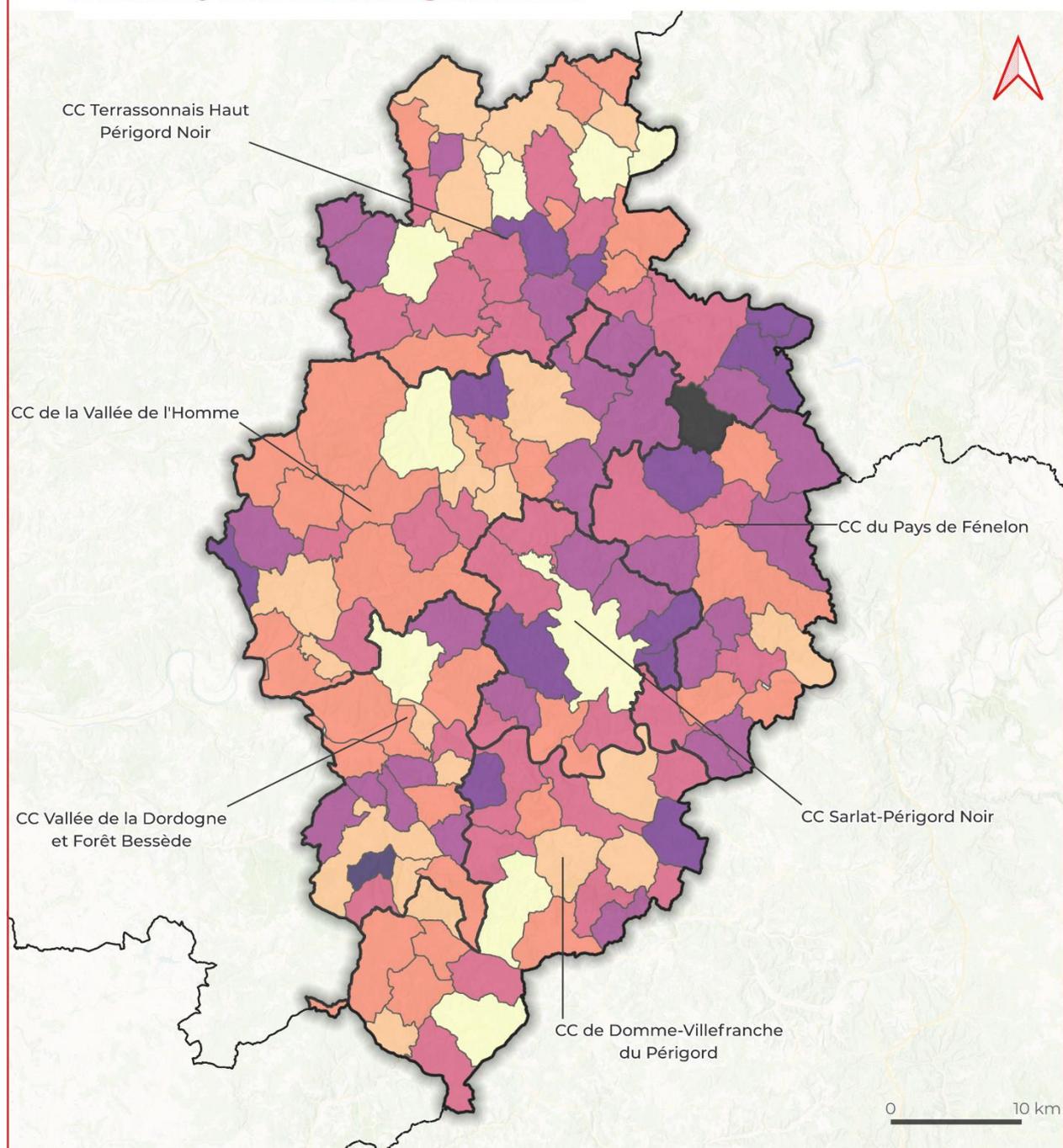
#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Population

- L'attractivité du territoire est particulièrement prégnante auprès des seniors qui représentent la majorité des nouveaux habitants, ce qui pose des questions sur l'accompagnement du vieillissement de la population pour les années à venir.

#### c - Une taille moyenne des ménages en diminution

Le profil de la population du territoire plutôt familial, avec une taille moyenne des ménages de 2,03 personnes par ménage à l'échelle du SCoT en 2020, équivalent aux échelles supérieures (2,03 à l'échelle départementale, 2,07 à l'échelle régionale). Les CC oscillent entre 2 et 2,2 de taille moyenne des ménages.

## Taille moyenne des ménages en 2020



-  Périimètre du SCOT Périgord-Noir
-  EPCI au sein du SCOT
-  Limites départementales

### Taille moyenne des ménages en 2020

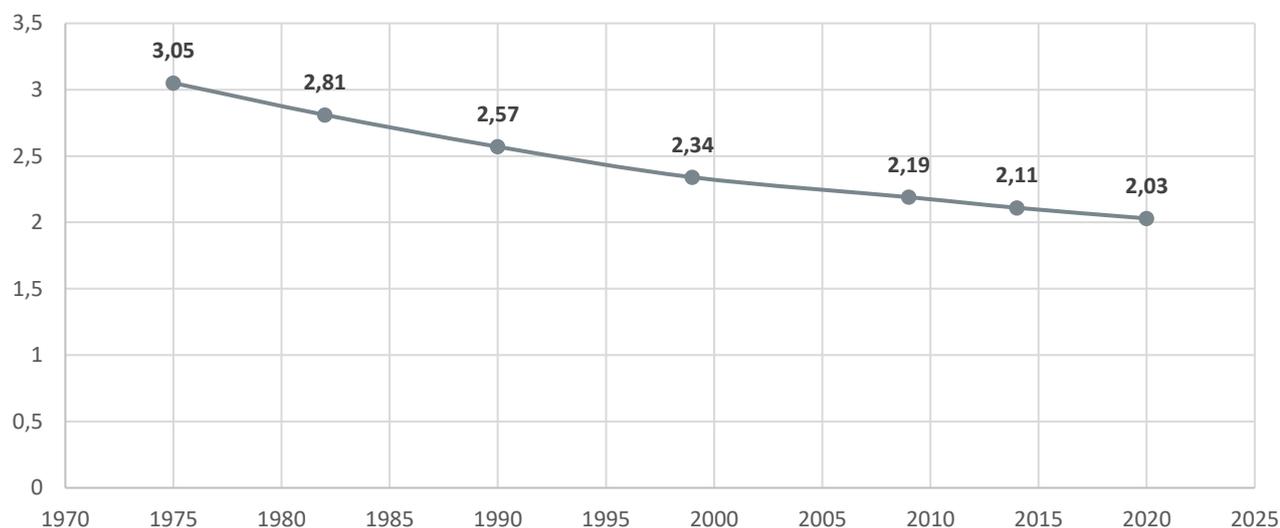
-  Entre 1,7 et 1,8
-  Entre 1,8 et 1,9
-  Entre 1,9 et 2
-  Entre 2 et 2,1
-  Entre 2,1 et 2,2
-  Entre 2,2 et 2,3
-  Entre 2,3 et 2,4
-  Entre 2,4 et 2,5

Réalisation: Citadia Conseil, juin.2024  
Sources : IGN, Basemap, INSEE RP2020



La taille moyenne des ménages du territoire est en diminution depuis 1975. Ce phénomène nommé « desserrement » est lié au phénomène des divorces, séparations, décohabitations et au vieillissement de la population.

### Taille moyenne des ménages SCoT Périgord Noir | INSEE 1975-2020



#### d - Une qualification faible de la population

La population du Périgord Noir présente un niveau de qualification plus faible qu'en région et en France, avec une plus forte représentation de la part des 20-24 ans sans diplômes (12,05 % de la population des 20-24 ans du territoire, soit 3 points de plus qu'au niveau régional et national) et une forte sous-représentation de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (21,6 % de la population observée, soit un différentiel de 6 points avec la population régionale et nationale).

Le niveau de qualification a progressé entre 2009 et 2020 : le différentiel avec la moyenne régionale s'est réduit pour les non diplômés, mais il s'est accentué pour les diplômés du supérieur. Quelle que soit la tranche d'âge, la population du Périgord Noir est en moyenne moins diplômée que la population de Nouvelle Aquitaine.

Cependant, les jeunes de moins de 25 ans du territoire disposent aussi souvent que les jeunes néo-aquitains d'un diplôme qualifiant, plus souvent un CAP, moins souvent un diplôme de l'enseignement supérieur.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Population

- Les collectivités développent des actions à destination des populations fragiles et/ ou isolées, au travers des CIAS, des MSAP, des espaces jeunes. Le développement des actions se heurte à une densité faible et à des problématiques de mobilité. Toutefois, le modèle de développement touristique du territoire maintient les populations fragiles dans une certaine précarité (emplois précaires à horaires atypiques et saisonniers).
- Le constat est assez unanime : les jeunes quittent le territoire pour rejoindre des centres urbains afin de faciliter leur parcours professionnel (accès à la formation, emploi). Les difficultés de mobilités et de logement n'encouragent pas les jeunes à demeurer sur le territoire. Les populations jeunes qui se maintiennent sur le territoire présentent souvent des difficultés d'intégration au sein du marché du travail, avec toujours les mêmes freins : manque de qualification, manque de mobilité, difficulté à se loger.

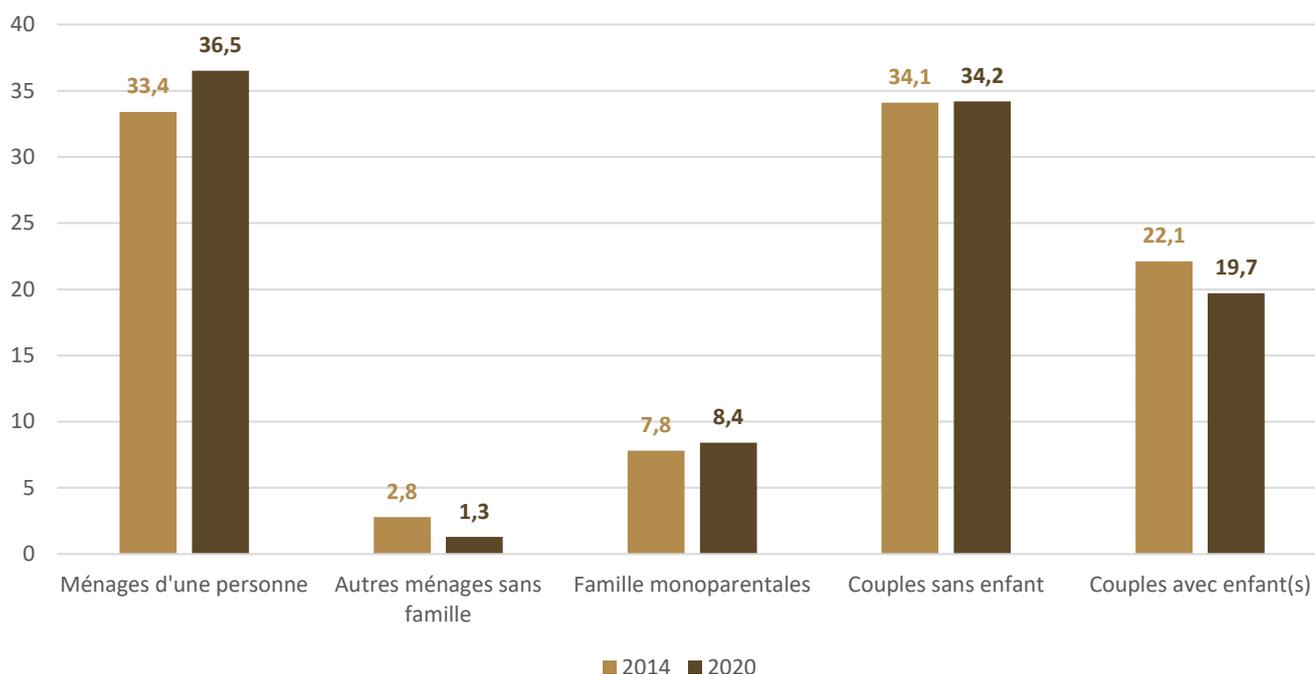
Comme souvent dans les territoires au profil très touristique, la part des actifs en emploi à temps partiel du Périgord Noir apparaît très élevée au regard des moyennes de comparaison (21,5% en 2020 contre 22,7% pour la Dordogne et 27,5% pour la région Nouvelle-Aquitaine). La proportion d'actifs en contrats instables demeure elle aussi sensiblement supérieure à celle observée en moyenne dans les territoires mixtes urbain- rural, ce en raison notamment d'une nette sur-représentation des actifs en CDD. Ces résultats défavorables suggèrent que les modalités de fonctionnement socioéconomique du territoire, principalement portées par le levier touristique, sont génératrices d'une intense précarisation des conditions de travail.

Tant en 2014 qu'en 2020, le territoire présente un taux de chômage supérieur aux moyennes de comparaison (14% contre 12,9% à l'échelle du Département et 11,9% à l'échelle régionale, avec une progression plus rapide que dans les autres territoires, signe d'une dégradation significative du fonctionnement de son marché du travail. De plus, la tendance à la baisse du nombre d'actifs, amplifiée par le vieillissement de notre population, alerte sur la capacité du territoire à renouveler la main d'œuvre locale.

#### e - Une hausse tendancielle de la part des ménages d'une seule personne

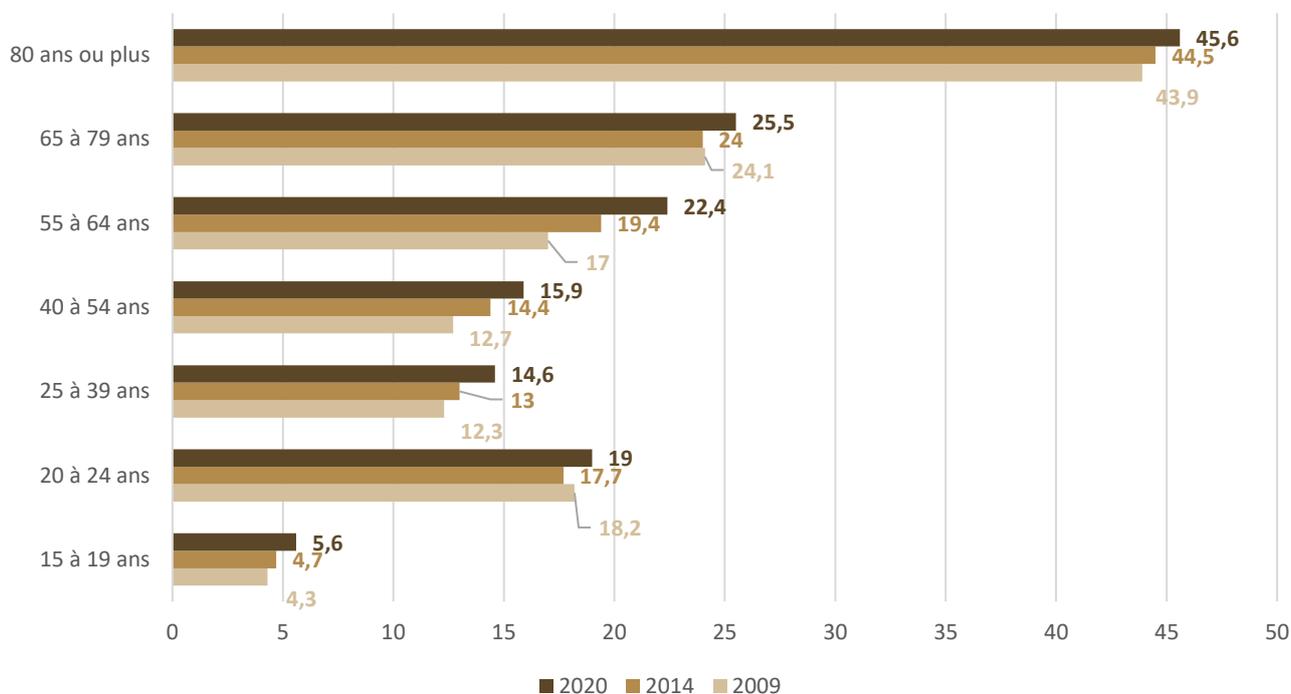


Type de ménages Périgord Noir | INSEE



Avec le vieillissement de la population la part des ménages d'une seule personne progresse fortement. La part de ménages d'une personne est de 36,5% dans le territoire en 2020, toutefois légèrement inférieure à la valeur départementale (37,5 %). La croissance est globale sur toutes les tranches d'âges de plus de 15 ans. L'isolement touche particulièrement les aînés : 71,1% des personnes de 65 et plus vivent seules. Pour cette catégorie de population, majoritairement représentée sur ce territoire, se posent des questions de maintien à domicile, et de mise en place de solutions à coût accessibles permettant d'accompagner leur parcours.

## Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages | INSEE



Sur le Périgord Noir, la part des familles avec 1 enfant de moins de 25 ans au sein des familles avec enfant(s) est relativement importante (41,9%, contre 42,1% en Dordogne et 40,9% en Nouvelle-Aquitaine). La CCPF et la CCDVP se distinguent toutefois parmi les EPCI ayant une part élevée avec respectivement 21,4% et 21,8% (INSEE 2020). Tandis que les 4 autres EPCI oscillent entre 38% et 43,3%.

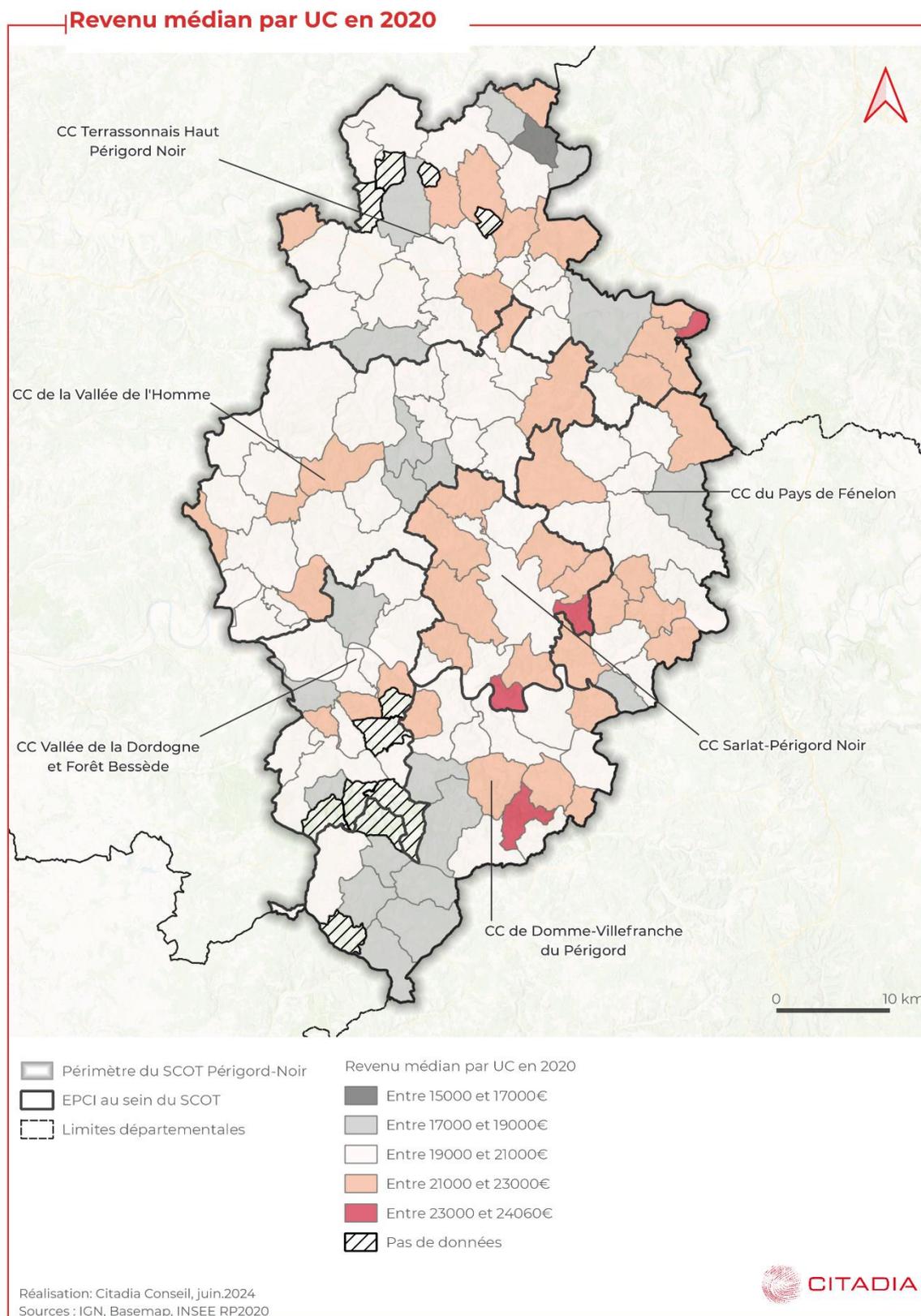
EPCI	Part des familles avec 1 enfant de moins de 25 ans au sein des familles avec enfant(s) 2020	Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s) 2020
CCSPN	43,3	33,3
CCPF	45,4	25
CCVDFB	41,2	27,4
CCTHPN	38,8	30,3
CCVH	41,2	31,7
CCDVP	46	30,1
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>41,9</b>	<b>30,3</b>

### f - Des disparités de revenus au sein du territoire du SCoT

Le revenu disponible des ménages du Périgord Noir est de 20 351 €, un niveau inférieur aux échelles supra (20 380 € pour la Dordogne et 22 030 € pour la région Nouvelle-Aquitaine).

À l'échelle du territoire du SCoT, un écart important entre les déciles s'atteste notamment sur des communes comme Sarlat avec le 1<sup>er</sup> décile correspondant à 11 370 € contre le 9<sup>e</sup> décile à hauteur de 35 370 €. Ces écarts sont particulièrement sensibles pour les catégories sociales les plus démunies, ce qui met en avant l'intensité du niveau de pauvreté de ces populations.

La médiane des revenus montre des disparités intercommunales, la CC PF et la CCSPN se détachent avec un revenu médian au-delà de 21 000 €. Il est compris entre 19 670 € et 20 140 € sur les autres communautés de communes.



g - Des taux de chômage parmi les plus élevés de la Nouvelle-Aquitaine

Avec une population active de plus de 33 854 personnes en 2020, le taux d'activité du Périgord Noir est semblable à celui observé aux échelles supra (74,5 % pour le SCoT contre 74,6% pour la région et 73,8% pour la Dordogne).

Le taux d'emploi est également semblable au niveau départementale (64% contre 64,3%) mais inférieur à la région (65,8%).

Concernant le taux de chômage, le SCoT possède des taux assez importants avec une moyenne du Pays de 14% contre 13,3% pour la CA Bergeracoise, 12,8% pour le Pays de l'Isle en Périgord et 12% pour le Périgord Noir.

EPCI	Taux de chômage en 2014	Taux de chômage en 2020
CCSPN	15,5%	15,4
CCPF	13,1%	12,6
CCVDFB	15%	13,4
CCTHPN	15,5%	14,3
CCVH	15,3%	13,9
CCDVP	14,6%	13,1
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>15,1%</b>	<b>14%</b>

Ainsi, ce taux s'élève à 15,4% sur la CCTHPN avec notamment la commune de Terrasson-Lavilledieu qui comptabilise 20,4%. Sarlat compte, elle, 16,5% pour le Département 18% de taux de chômage pour les 15-64 ans en 2020.

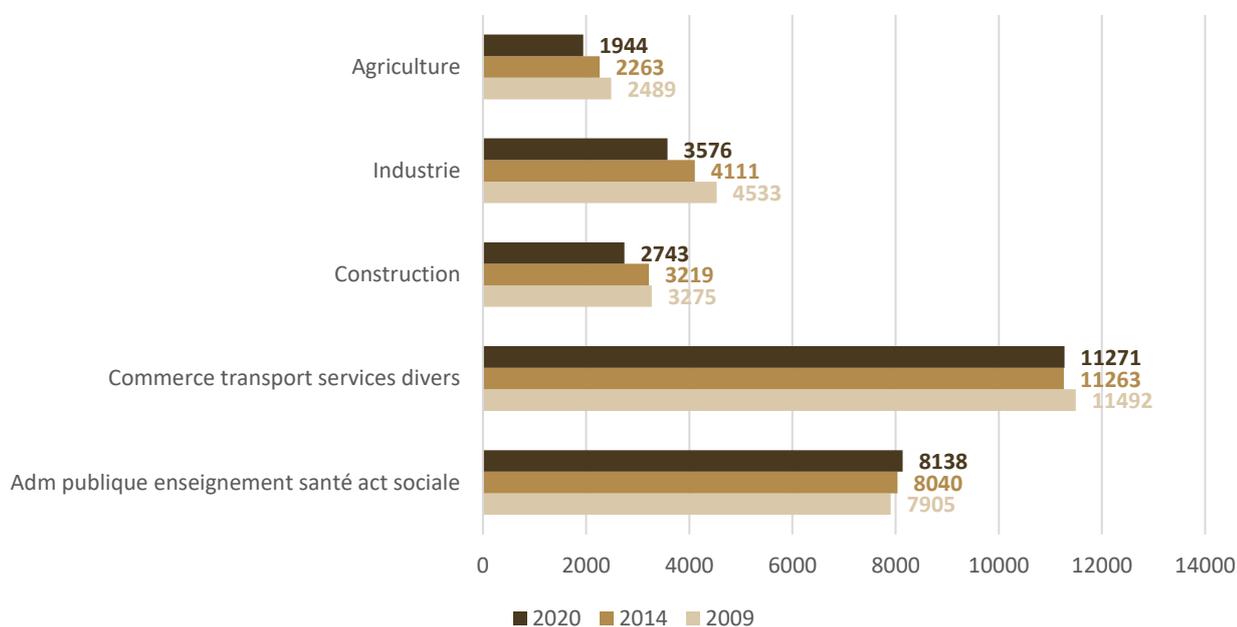
Enfin, la part des salariés de 15-64 ans en emploi précaire précaires, c'est-à-dire différents d'un CDI à taux plein, atteint 17,5 % soit plus qu'en Nouvelle-Aquitaine (16,4%).

En 2022, ce sont plus de 6 230 demandeurs d'emploi qui étaient inscrits en catégories A, B ou C à Pôle Emploi contre 6 650 en 2014.

#### h - Une surreprésentation des artisans/commerçants parmi les actifs

La répartition des actifs selon la catégorie socio-professionnelle laisse principalement apparaître une forte présence des artisans/commerçants (14,5% des actifs) et une moindre présence des cadres (8,6%) sur le territoire par rapport aux autres échelons supra. Les agriculteurs exploitants (5,2%) sont aussi davantage représentés en Périgord Noir tout comme les ouvriers (23%).

## Evolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité | INSEE

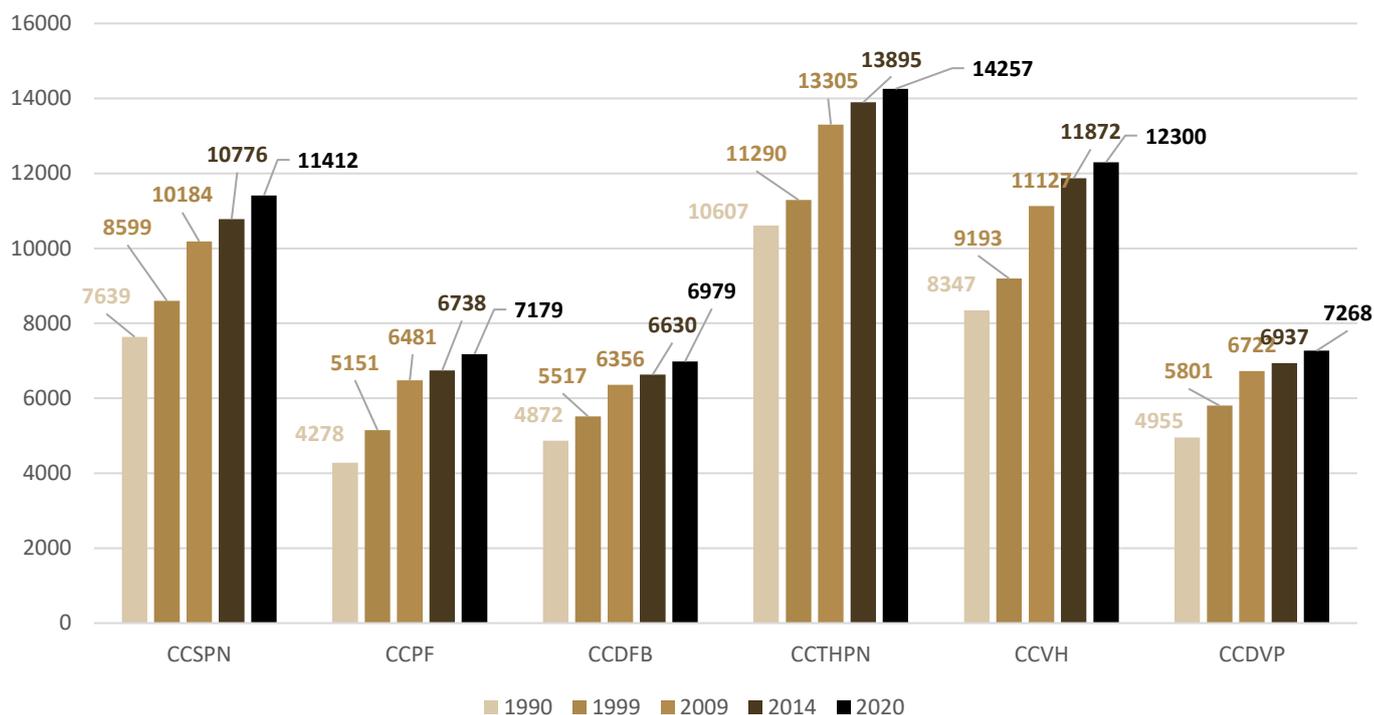


### 5.2 - Un profil de territoire rural

#### a - Un nombre de logements en hausse

Le territoire du Périgord Noir totalise 59 395 logements en 2020, soit 22,7 % du parc départemental contre 56 848 logements en 2014. Le territoire affiche une proportion de résidences principales de 71,6% contre 82,7% pour le Pays de l'Isle en Périgord, 80,8% pour la CA Bergeracoise et 71,8% pour le Périgord Vert.

## Evolution du nombre de logements par EPCI | INSEE



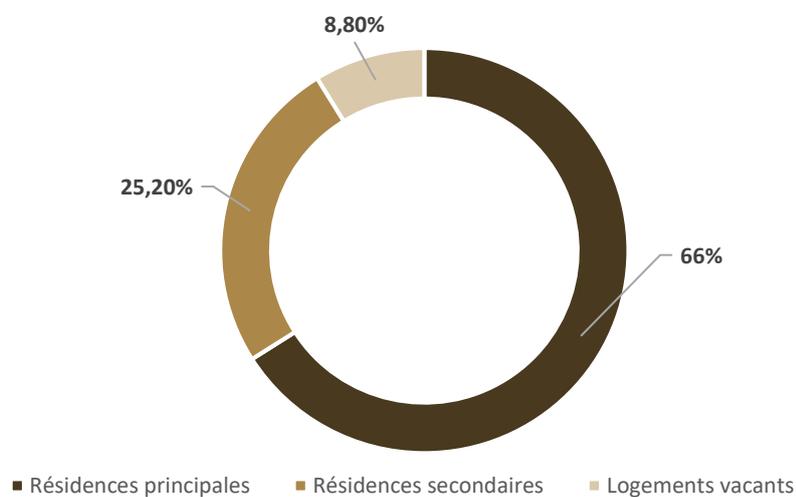
L'ensemble des EPCI ont augmenté leur nombre de logements malgré une hausse démographique n'étant pas systématiquement positive. Cela résulte notamment des besoins induits par le point-mort, c'est-à-dire par les évolutions du parc existant (habitants et logements) à travers notamment le desserrement des ménages, les évolutions des résidences secondaires et vacances ainsi que le renouvellement urbain.

La prépondérance des résidences principales se situe dans les bourgs principaux de Sarlat, Terrasson, Le Bugue et Hautefort mais également à proximité de de l'A89, à la frange du Terrassonnais/Le-Lardin, en lien avec l'attractivité de la zone d'emploi de Brive. La frange Nord-Ouest du territoire semble connaître le même phénomène avec l'attraction de Périgueux. Sarlat et ses communes limitrophes et l'axe Le Bugue – Saint Cyprien – Sarlat rentrent dans la même catégorie.

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Habitat

- L'attractivité des centres urbains est jugée mauvaise pour la quasi-totalité des collectivités. Une communauté de communes fait part d'une situation hétérogène sur son territoire, avec certains bourgs qui ont su rester attractifs pour l'habitat.

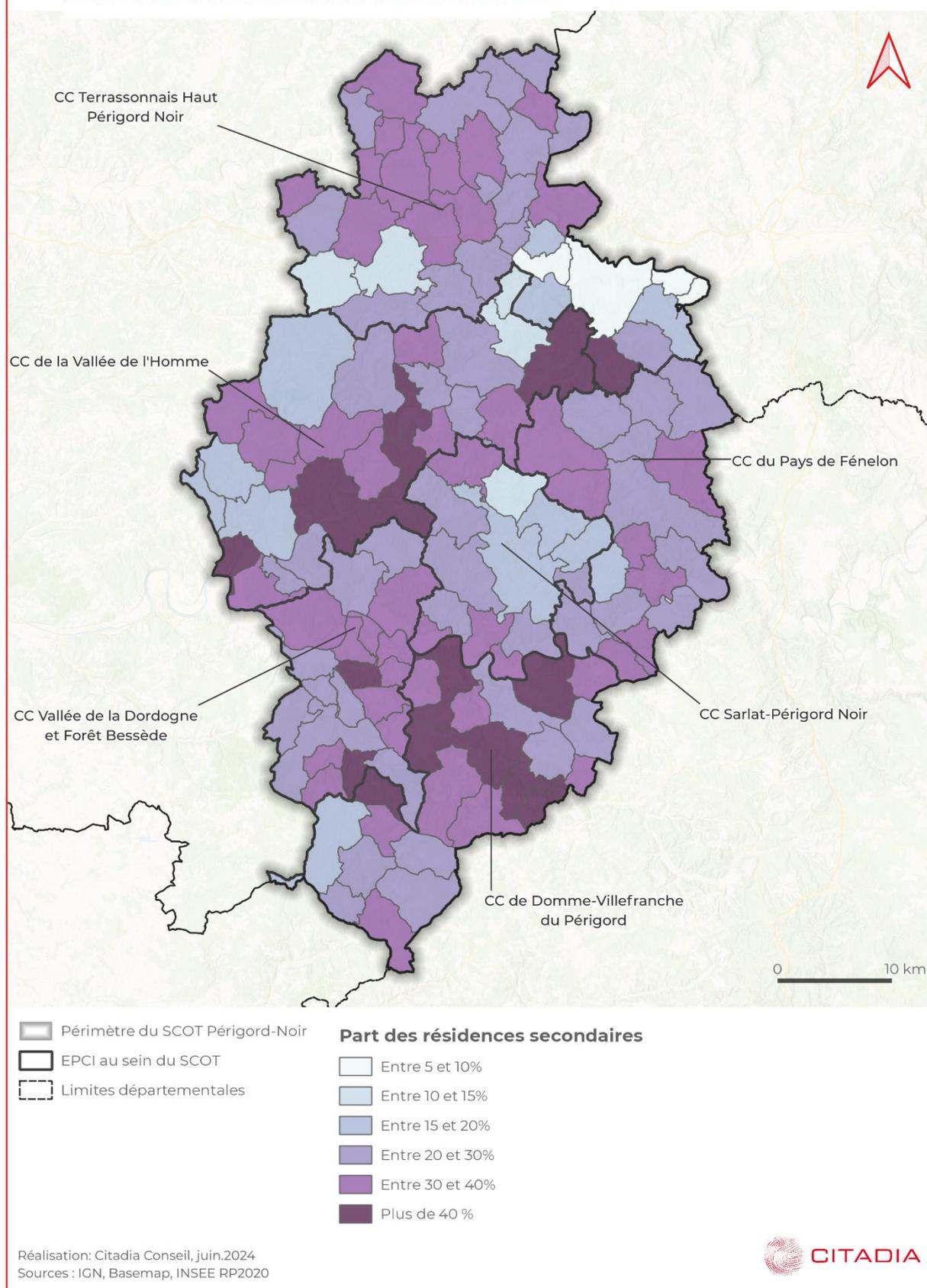
## Catégorie du parc en 2020 à l'échelle du Périgord Noir | INSEE



### b - Une offre de résidences secondaires difficile à maîtriser

Le territoire compte 14 980 résidences secondaires soit 25,2% des logements du territoire. La part des résidences secondaires est particulièrement forte sur le Sud du territoire (35,1% sur la CCDVP, 29,8% sur la CCVDFB). A l'inverse, elle est plus faible sur le Nord (18,2% sur la CCTHPN). La vocation touristique du territoire s'affirme notamment par le poids de son parc de résidences secondaires qui vient faire pression sur la potentielle offre de logements destinée aux habitants du territoire

## Part des résidences secondaires en 2020



### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Habitat

- La prépondérance des résidences secondaires est jugée préoccupante et impossible à réguler.

#### c - Des logements vacants

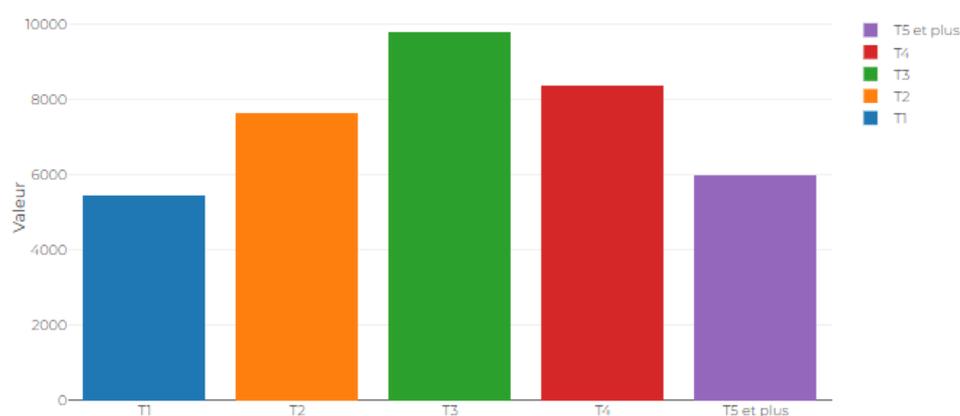
Le territoire du Périgord Noir compte 5 230 logements déclarés vacants en 2020. Avec un taux moyen de 8,8 %, la vacance est moins élevée que dans le reste du département où elle s'élève à 10,2%. Les communes au Nord et au Sud du territoire sont toutefois plus marquées par ce phénomène. C'est également un phénomène touchant les polarités principales : Terrasson, Thenon, Hautefort, Montignac, Villefranche, Le Bugue, Sarlat, etc. Globalement, l'attractivité des centres urbains en matière d'habitat interroge les acteurs du développement local et de l'habitat.

Parmi les logements vacants depuis plus de 2 ans, une forte proportion nécessite des travaux importants (Source : CD24) : 36% de ces 15 700 logements, soit près de 6 000 logements sont en classe cadastrale 7 (qualité de la construction « médiocre ») ou 8 (qualité de la construction « particulièrement défectueuse ») ou déplorent l'absence de baignoire, de douche, ou de wc.

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Habitat

- L'attractivité des centres urbains est jugée mauvaise pour la quasi-totalité des collectivités. Une communauté de communes fait part d'une situation hétérogène sur son territoire, avec certains bourgs qui ont su rester attractifs pour l'habitat. L'habitat en centre-bourg n'est pas adapté aux demandes actuelles des ménages et il s'est fortement dégradé. La vacance de logements donne une image négative du centre bourg de la commune. La revitalisation des centres-bourgs par le logement et le développement des activités artisanales et commerciales est une priorité pour les collectivités. Les actions envisagées doivent être coordonnées avec le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) de la Dordogne.
- Il existe des politiques de résorptions de la vacance : OPAH, PDH, Lutte contre la précarité énergétique, ...

#### Typologies logements vacants



Source : LOVAC / 2021

Il apparaît que les logements vacants sont principalement constitués de logements intermédiaires, notamment des T3, qui représentent une part significative du parc locatif. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, les T3 sont souvent des logements construits dans des quartiers denses ou anciens, qui peuvent ne plus correspondre aux besoins actuels des habitants. En effet, de nombreux T3 ont été érigés dans les décennies passées pour répondre à une demande de logements familiaux dans des secteurs en forte croissance. Toutefois, avec le temps, les évolutions

des modes de vie et des préférences résidentielles ont entraîné un déclin de l'attractivité de ces logements, notamment en raison de leur taille et de leur configuration, qui ne répondent plus forcément aux attentes des nouveaux modes de vie.

Les propriétaires de ces logements sont parfois réticents à investir dans des rénovations ou des mises aux normes énergétiques, ce qui contribue à l'aggravation de la vacance. Le coût des travaux de modernisation ou de réhabilitation, notamment en matière d'efficacité énergétique, peut être jugé trop élevé par rapport au rendement locatif ou à la valeur de revente, entraînant une inertie dans la réutilisation de ces espaces.

Ainsi, la vacance des logements T3 est principalement liée à un déficit d'adaptation de ces biens aux besoins actuels du marché immobilier, mais aussi à une évolution des priorités des habitants et des difficultés économiques des propriétaires. Une réflexion urbanistique pourrait permettre de redéfinir l'affectation de ces logements, en les réhabilitant ou en les reconvertissant, afin de répondre aux nouvelles attentes résidentielles tout en optimisant l'occupation du parc immobilier existant.

#### d - Des logements sociaux concentrés

Le SCOT compte 2 769 logements sociaux publics soit 7,19 % des résidences principales. Il compte 1 077 logements privés (dont 59 logements de propriétaires bailleurs) qui ont bénéficié d'une subvention ANAH depuis 2006 pour améliorer leur logement. Le logement social est présent à Terrasson et Sarlat ainsi que dans les centre-bourgs. Ce n'est pas ce qui est indiqué par l'observatoire départemental de l'habitat. De plus, il existe une inadéquation entre l'offre et la demande : des appartements en immeuble des années 1960 /1970 sans extérieurs restent non pourvus à Sarlat et Terrasson alors que les petits logements en pavillon et on logements en bande sont très prisés. La demande est importante sur les 3 pièces, plus que sur les grands logements.

EPCI	Logements sociaux 2014	Logements sociaux 2020
CCSPN	631	631
CCPF	139	142
CCVDFB	185	185
CCTHPN	794	757
CCVH	230	262
CCDVP	153	156
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>2132</b>	<b>2133</b>

L'objectif poursuivi par les acteurs du territoire est de rester sur des opérations de réhabilitations de l'existant par acquisition amélioration (financement par les aides à la pierre notamment sur la commune de Sarlat) et par la DETR (Dotation Équipements des Territoires Ruraux) pour les petites opérations (1 à 5 logements) sur les bourgs (réhabilitations d'école, de presbytère ou d'ancienne gare).

Périgord Habitat commence à projeter de petites opérations de 6 à 12 logements à Sarlat.

Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT   Habitat
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réponses des communautés de communes ne sont pas unanimes : l'offre de logements sociaux est jugée suffisante mais souvent inadaptée (taille des logements trop important compte tenu de la taille des ménages qui tend à diminuer) ou bien insuffisante. L'offre est essentiellement publique.</li> </ul>

En 2015, le territoire du SCOT comptait 3 906 logements dégradés à potentiellement indignes (CD24, diagnostic-Habitat) soit 9,86 % des résidences principales. Un taux bien supérieur au niveau départemental qui est de 7,35 %.

#### e - Un marché locatif en difficulté

##### ■ Tension sur le marché locatif privé liée à l'augmentation des résidences secondaires

La concentration de résidences secondaires dans le Périgord Noir accentue la pression sur le marché locatif privé. Une part importante des logements est ainsi « gelée » pour l'occupation saisonnière, réduisant l'offre disponible pour les locataires permanents. Cette situation est d'autant plus problématique dans les secteurs touristiques comme Sarlat, Montignac, ou Domme, où les résidences secondaires peuvent représenter jusqu'à 30 % du parc immobilier. En l'absence d'une régulation renforcée de cette offre, les prix des loyers sont poussés à la hausse, rendant difficile l'accès à un logement pour les résidents

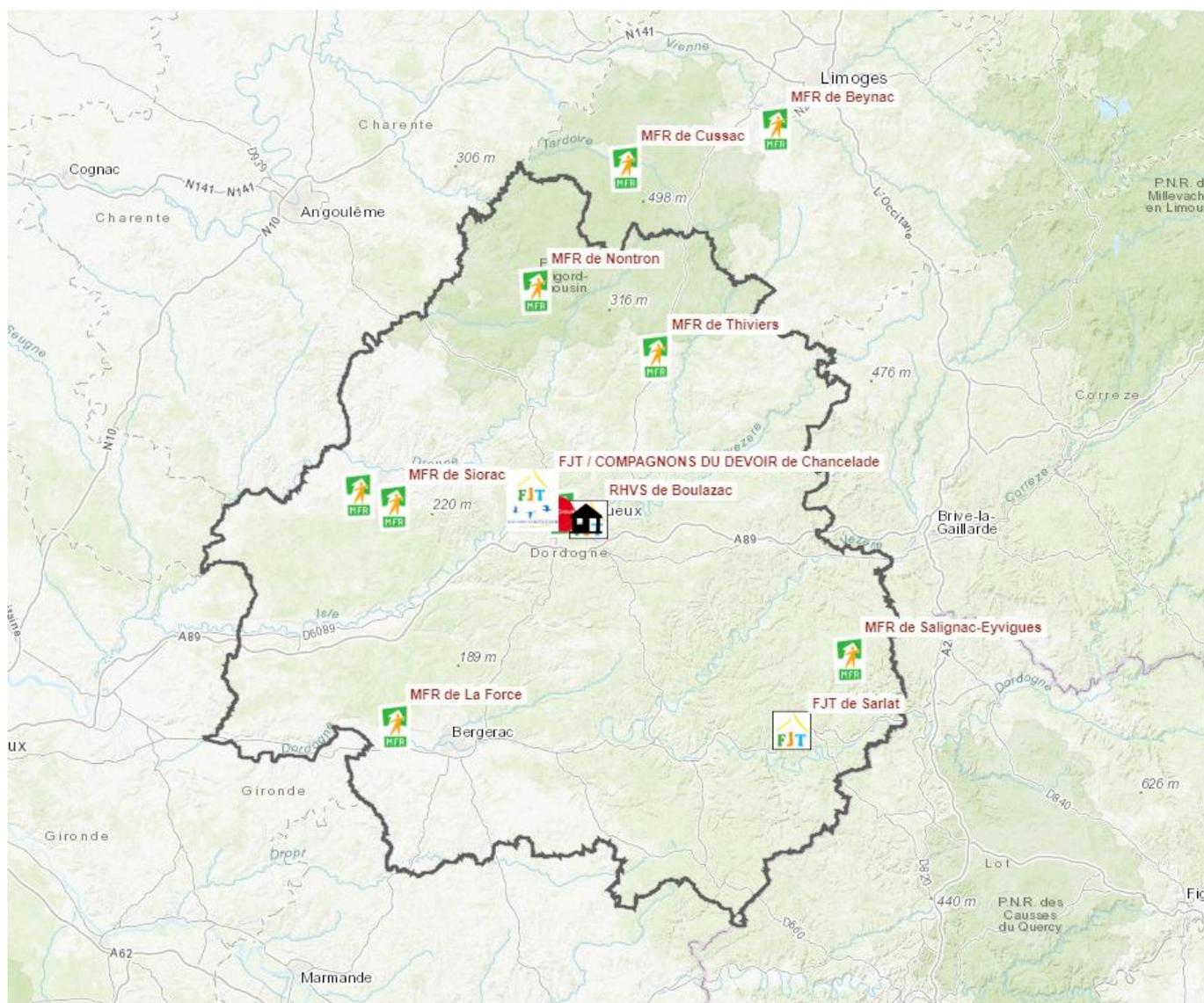
permanents, en particulier pour les jeunes actifs, les retraités ou les familles modestes. Un développement du logement locatif privé, davantage tourné vers la location à long terme, permettrait de répondre à ce déséquilibre.

■ **Un pourcentage de propriétaires occupants**

Avec un taux moyen 71,1%, le pourcentage de propriétaires occupants est supérieur au taux départemental (68,6%). Ce pourcentage est particulièrement prégnant au sud sur la CCDVP (77,4%) ou sur la CCPF (76,1%). Il est notablement plus bas dans la CCSPN et dans les pôles principaux en particulier à Sarlat, Terrasson, St-Cyprien et Montignac. Ainsi, avec la part importante des résidences secondaires et des propriétaires occupants, le marché locatif est ici particulièrement tendu et préoccupant du fait du niveau de revenus des populations et du prix du marché immobilier qui ne permet pas l'achat.

EPCI	Part des résidences principales occupées par des propriétaires 2020
CCSPN	63,5%
CCPF	76,1%
CCVDFB	72,8%
CCTHPN	70,7%
CCVH	72,4%
CCDVP	77,4%
SCoT Périgord Noir	71,1%

■ **Manque de logements abordables pour les ménages modestes et les jeunes actifs**



Carte interactive des hébergements jeunes (Source : [habitat.dordogne.fr](http://habitat.dordogne.fr))

Il est essentiel de prendre en compte l'une des caractéristiques majeures de ce territoire : la faiblesse de l'offre en structures dédiées à l'accueil et à l'accompagnement des populations. En effet, malgré un riche patrimoine naturel et culturel, la zone souffre d'une offre très limitée, avec à peine une dizaine de structures spécialisées réparties sur un territoire vaste et diversifié. Cette rareté des équipements peut constituer un frein à l'attractivité du territoire, notamment en matière de développement économique, de services à la population.

Il convient de souligner l'importance de développer une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte cette carence. L'objectif serait de renforcer l'offre en créant des synergies entre les structures existantes, en mettant en place des équipements partagés, et en attirant de nouvelles initiatives adaptées à la réalité du territoire. Le défi est de réussir à équilibrer la préservation du caractère rural et naturel de la région tout en répondant aux besoins croissants des habitants et des acteurs économiques locaux. La valorisation du patrimoine et la mise en réseau des quelques structures existantes pourraient constituer des leviers puissants pour dynamiser le territoire et favoriser un développement urbain durable.

■ **Des demandes de logements sociaux importantes**

## **Demande en logement social - chiffres clés**

### **Demandes en cours active au 31/12/2023**

**5 803**

### **Demandes satisfaites en 2023**

**906**

### **Taux de tension**

**6,41**

*Source : habitat.dordogne.fr*

Pour mieux comprendre la situation du manque de logements abordables dans le Périgord Noir, il est crucial d'analyser les demandes de logement et le taux de tension observés sur le territoire.

Au 31 décembre 2023, le nombre de demandes actives en cours s'élevait à 5 803. Cela reflète une forte demande en logements abordables, en particulier pour les ménages à revenus modestes, les jeunes, et d'autres publics cibles qui peinent à accéder à des solutions de logement adaptées à leurs besoins financiers.

En 2023, seulement 906 demandes ont été satisfaites. Ce chiffre indique un écart important entre les besoins exprimés et les offres de logement disponibles. Moins de 1 demande sur 6 a ainsi trouvé une réponse concrète, ce qui souligne la carence en logements accessibles dans la région, et l'incapacité du marché local à répondre à la demande croissante, notamment pour les ménages les plus vulnérables.

Le taux de tension de 6,41 met en évidence cette disparité. Ce taux est un indicateur clé qui mesure la pression exercée sur le marché du logement, en calculant le rapport entre le nombre de demandes et le nombre de logements disponibles. Un taux de 6,41 signifie que pour chaque logement disponible, il y a plus de 6 candidats potentiels, ce qui illustre une situation de pénurie sévère. Cela reflète un déséquilibre majeur entre l'offre et la demande, et montre que de nombreux candidats restent sans solution.

#### ■ **Le marché locatif en difficulté avec le développement des locations touristiques**

Un logement loué via une des plateformes met en péril la mise à disposition de logements pour les habitants permanents.

En 2022, en Dordogne :

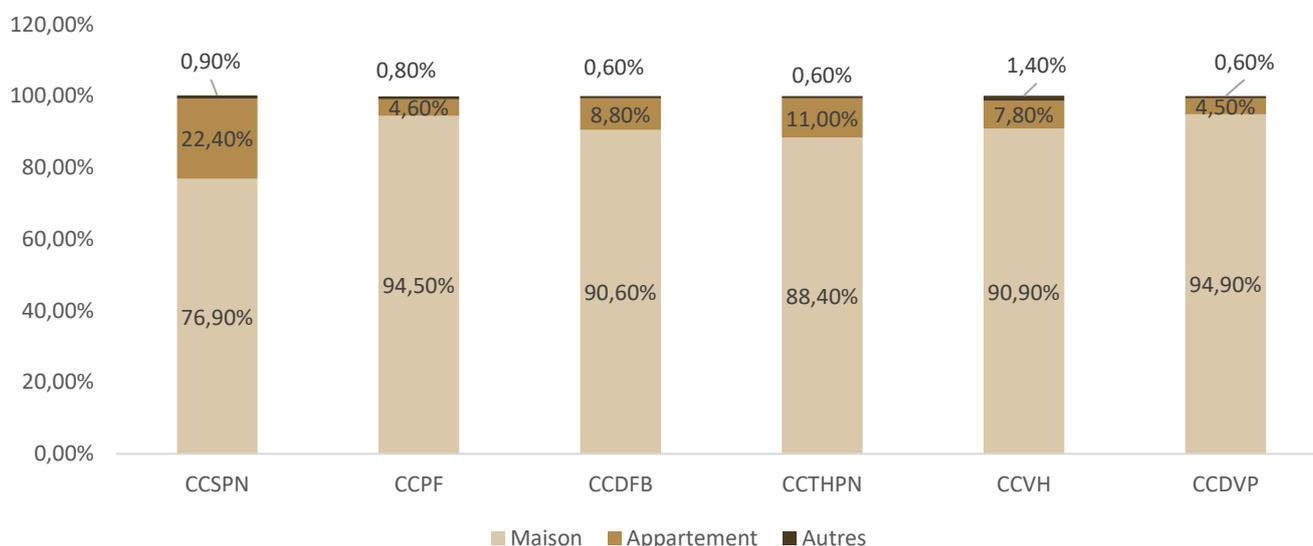
- 2,5 millions de nuits offertes (+11% par rapport à 2022) ;
- 1,3 million de nuits réservées (+17% par rapport à 2022) ;
- 219 M€ de revenus générés.

Si ces réservations représentent aussi une ressource pour les communes (1,2 M€ pour les communes de Dordogne, uniquement pour Airbnb), certaines ont décidé de réguler ces locations de courte durée (autorisation à obtenir en mairie pour le changement d'usage du logement à louer vers un usage commercial par exemple). Sources : Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne ; AIRDNA (plateformes collaboratives : Airbnb, HomeAway et Sportihome).

#### f - **Avec un poids conséquent de la maison individuelle**

À l'échelle du SCoT, plus de 88% du parc de logements sont des maisons, seulement 11% sont des appartements. À l'échelle des EPCI, la répartition par type de logements est globalement homogène, malgré quelques légères disparités : la CCSPN (22,2% d'appartements) a une part plus importante d'appartements. Elle dispose d'une forte fonction locative et concentre une offre plus importante de logements en collectif, notamment localisée sur sa ville-centre, Sarlat.

### Catégories et types de logements en 2020 | INSEE



#### g - La question de l'offre de logements saisonniers à saisir

##### ■ Une situation problématique aujourd'hui

Chaque année, environ 10 000 saisonniers sont recrutés en Dordogne (Source : CD24). L'agriculture (viticulteurs, arboriculteurs...) et l'hôtellerie / restauration sont les principaux secteurs concernés mais aussi l'industrie, notamment agroalimentaire, la culture (arts, spectacles, animations...), ainsi que le commerce. La problématique de l'hébergement est ciblée comme essentielle. L'étude du CD24 met en avant qu'il existe peu de logements destinés spécifiquement aux saisonniers.

La « concurrence » des logements touristiques est également mise en avant. Le logement des jeunes et des travailleurs saisonniers constitue une problématique identifiée par les collectivités qui considèrent que cette politique doit être soutenue et renforcée. La création d'une Résidence Habitat Jeunes pour les 16-30 ans, située à Sarlat et portée par la CCSPN pour le compte de l'ensemble des EPCI du territoire marque le volontarisme des acteurs en la matière.

Ce projet a été porté par les agents économiques du Pays Périgord Noir qui avaient constaté un manque de logements à destination des jeunes sur leur territoire. Le fonctionnement de la résidence est assuré financièrement par les communautés de communes aux alentours. Cette résidence met à disposition 34 appartements. Des studios allant de 13 à 16 m<sup>2</sup> et des logements en colocation allant de 32 à 35 m<sup>2</sup>. Le loyer de ces logements varie entre 350 à 480 euros sans compter les aides (APL, Bourse etc ..). La durée de l'hébergement est de quelques mois à maximum 2 ans pour les jeunes résidents. Les conditions d'accès y sont règlementées : les appartements sont réservés pour des jeunes de 16 à 25 ans porteur d'un projet socio-professionnel, sous condition de ressources et sous réserve d'un titre de séjour.

##### ■ Peu d'informations statistiques...

Le sujet dispose de peu d'études chiffrées actuelles ce qui rend sa recherche complexe. Une étude universitaire menée à l'échelle de la Dordogne en 2021, permet de faire remonter les éléments saillants suivants :

- Une concurrence au point de vue du logement entre les saisonniers et les touristes.
- Très peu de projets d'hébergement en cours dans les communes
- Des plateformes d'accompagnement pour trouver un logement peu connues
- La mobilité, un autre angle de la problématique de l'emploi saisonnier
- Beaucoup de saisonniers accueillis en gîtes et campings et en chambre privée

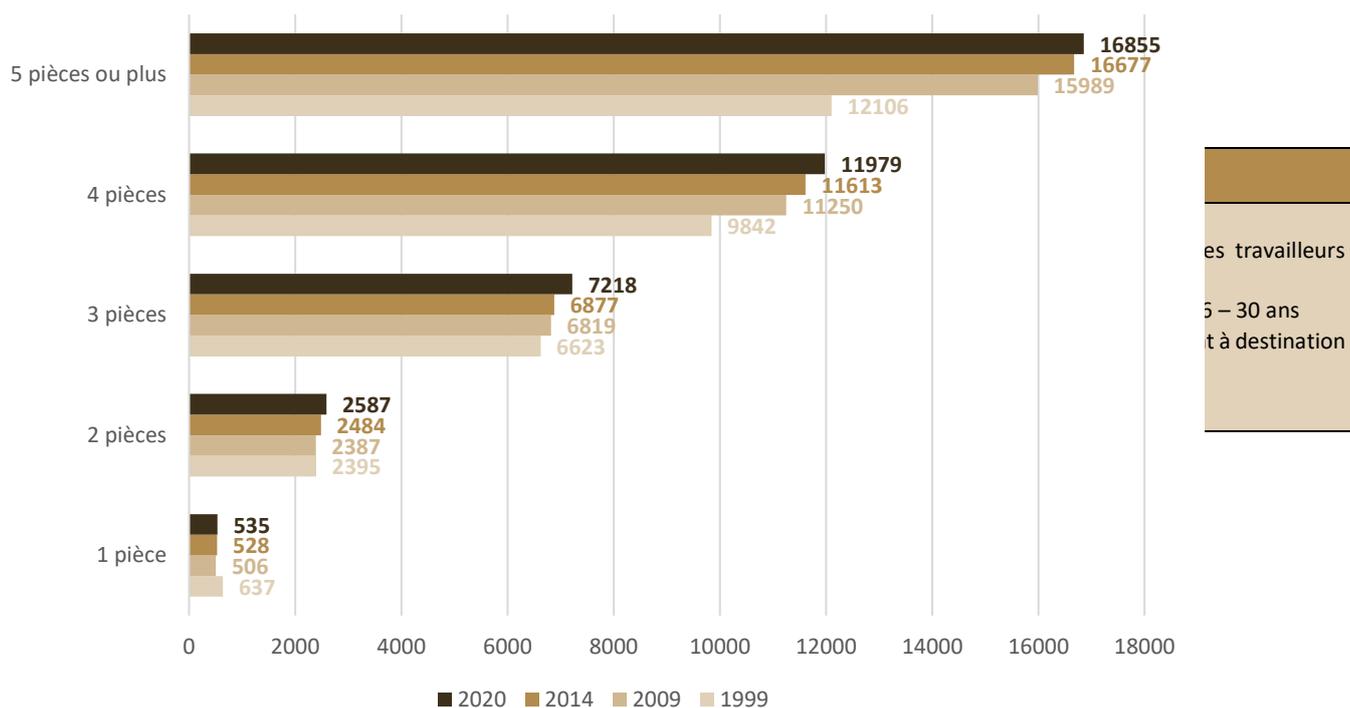
■ **Absence de projets suffisants de logement locatif social dans le secteur privé**

Dans un territoire où le logement social reste insuffisant en raison de contraintes budgétaires et foncières, le parc locatif privé représente une alternative cruciale. Cependant, l'absence d'incitations suffisantes pour les propriétaires à investir dans des logements destinés à la location au-delà du marché du luxe ou saisonnier contribue à une offre inadaptée. La mise en place de dispositifs incitatifs (réduction fiscale, aides à la rénovation, garanties locatives) pourrait encourager les propriétaires privés à diversifier leur offre locative en intégrant des loyers accessibles aux ménages modestes. Cette approche viserait à étendre le parc locatif privé, tout en garantissant une mixité sociale nécessaire au bon fonctionnement des territoires. Une collaboration renforcée entre acteurs publics et privés, ainsi qu'un soutien technique et financier adapté, est donc indispensable pour résoudre la problématique du logement locatif dans le Périgord Noir.

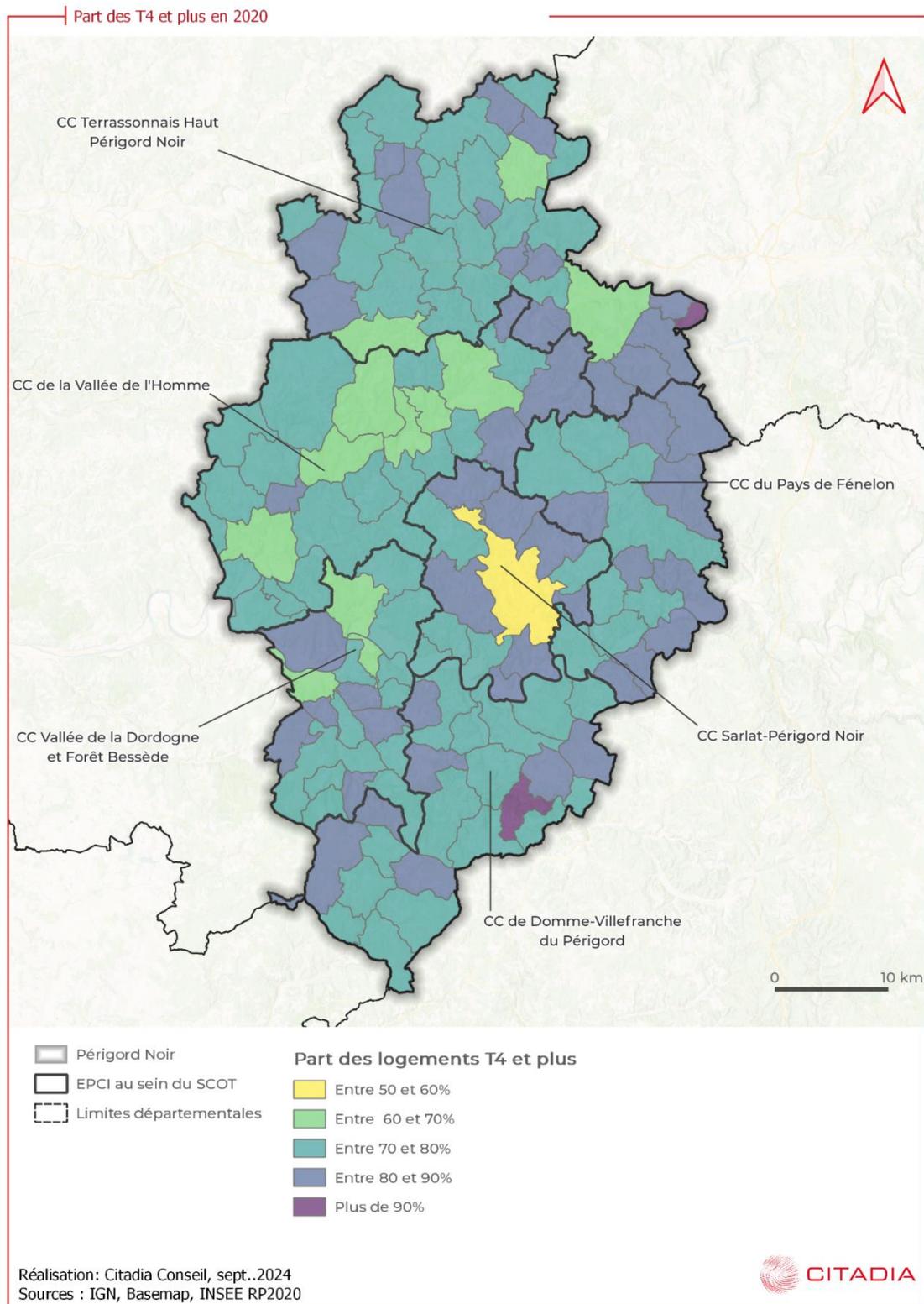
h - Des logements trop grands sur le territoire

Comme globalement en Dordogne, les logements sont grands, près de 73,6% des résidences principales ont 4 pièces et plus dans le Périgord Noir. La taille des logements apparaît globalement inadaptée à la taille des familles actuelles : les ménages se composent de 2,03 personnes en moyenne. Il est à noter qu'au sud les foyers sont un peu plus grands.

Nombre de pièces à l'échelle du Périgord Noir | INSEE



EPCI	Part des T4 et + en 2020	Taille moyenne des ménages en 2020
CCSPN	67,3%	1,98
CCPF	78,9%	2,10
CCVDFB	74,3%	1,99
CCTHPN	75,2%	2,09
CCVH	72,3%	1,98
CCDVP	77,7%	2,01



## i - Un parc de logements anciens

En ce qui concerne la consommation d'énergies des bâtiments, le parc de résidences principales se compose de près de 50 % de biens édifiés avant 1970. Ces constructions précèdent la première réglementation concernant l'isolation thermique qui date de 1974. Aux extrémités nord et sud, la part de logements construits avant la réglementation thermique est plus importante alors qu'en périphérie de Sarlat, les résidences sont plus récentes.

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Habitat

- La vétusté du parc immobilier est réelle, avec les problématiques de dépenses énergétiques liées

Le programme « habiter mieux » 2012-2017 de l'ANAH a permis la rénovation de 281 logements représentant moins de 1 % du parc de résidences principales. Les six EPCI sont également inscrits dans une démarche OPAH. Cependant à l'échelle régionale, le département de la Dordogne fait partie des trois départements avec la part des ménages en situation de précarité énergétique la plus importante avec 21% des foyers concernés (AREC 2021).

## Nombre de résidences principales par période d'achèvement de la construction

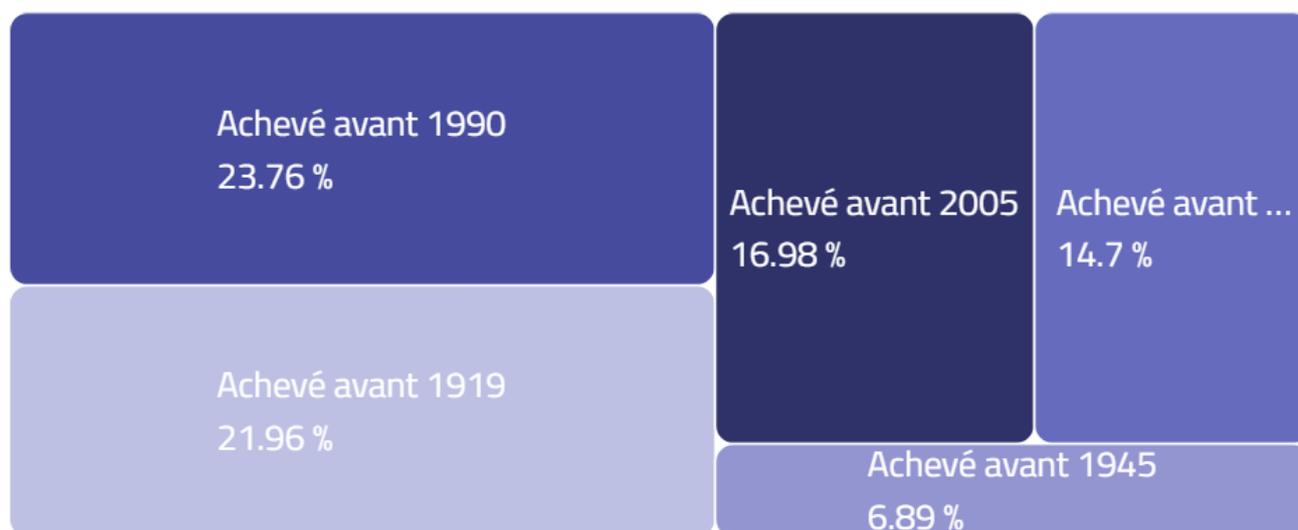


Figure 7 INSEE 2020

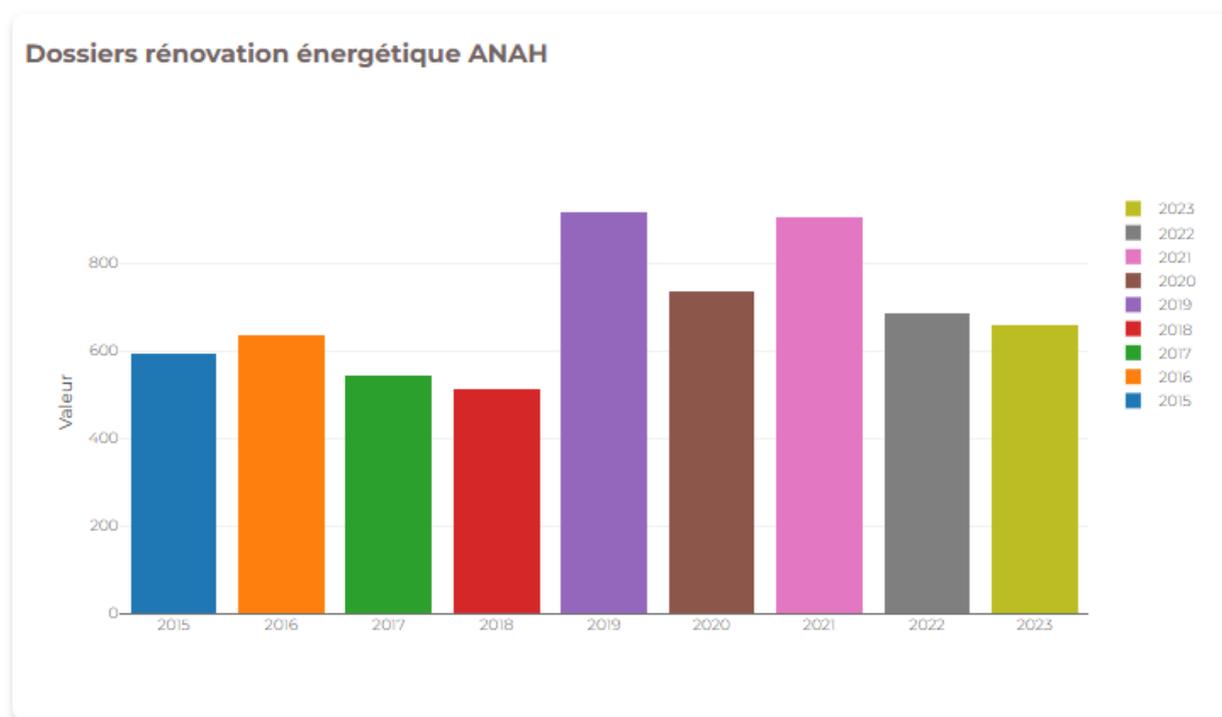
## j - La rénovation du bâti

### ■ Périgord Noir Rénov

Plus récemment, un service public (Périgord Rénov) pour la rénovation de l'habitat en Périgord Noir est organisé sur cinq EPCI ; seule la CCTHPN dispose d'un service interne non labélisé par France Rénov. Les projets éligibles portent sur la lutte contre la vacance, l'amélioration énergétique des logements, l'adaptation des logements au handicap et vieillissement ainsi que la résorption de l'habitat très dégradé. Ce programme est bien mobilisé pour les propriétaires occupants, en revanche peu utilisé pour le logement locatif du fait de l'orientation des propriétaires vers un locatif touristique temporaire non éligible. Il ne permet pas de répondre à la problématique du logement locatif pour les besoins des employés saisonniers.

### ■ Les dossiers ANAH

Dans le Périgord Noir, les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ont connu une hausse notable ces dernières années, se traduisant par un nombre croissant de dossiers soumis pour bénéficier de ces dispositifs d'aide à la rénovation et à l'amélioration des logements. Au total, ce sont 1 001 dossiers qui ont été enregistrés, un chiffre qui témoigne de l'intérêt grandissant des propriétaires pour la réhabilitation de leur patrimoine immobilier.



Source : Données ANAH / Etude CERC 2023

Cette augmentation des demandes d'aides a été marquée par deux pics significatifs, en 2019 et en 2021. Ces années ont connu un afflux de dossiers particulièrement élevé, suggérant que des facteurs contextuels, tels que des incitations fiscales ou des rénovations urgentes dans certaines zones, ont joué un rôle dans cette dynamique.

Les aides de l'ANAH ont permis de soutenir de nombreux projets visant à améliorer la qualité de l'habitat, notamment à travers des travaux de rénovation énergétique, de mise aux normes, ou de réhabilitation de logements anciens, très présents dans le Périgord Noir. Ces dispositifs ont ainsi contribué à améliorer l'efficacité énergétique des logements, réduire les coûts pour les habitants et valoriser le patrimoine bâti.

L'augmentation des demandes d'aides montre également un intérêt croissant pour la rénovation dans cette région, signe d'une prise de conscience accrue des enjeux liés à l'habitat, à la fois pour les propriétaires et pour les collectivités locales. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche plus large de développement durable, visant à rendre les logements plus performants.

#### k - Marché immobilier

En 2024, le prix moyen au m<sup>2</sup> est globalement supérieur dans les communes du Périgord Noir que dans le reste du département, le coût moyen sur la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir étant toutefois plus bas que sur les autres EPCI. Le prix du marché immobilier est fortement soutenu par la demande de résidences secondaires. Ce prix globalement élevé contraste d'autant plus que le taux de pauvreté des populations est marqué. Seuls les biens immobiliers situés en milieu urbain présentent des prix bas. En 2024 le loyer d'annonce par m<sup>2</sup> charges comprises pour une maison type du parc privé locatif est le plus important autour du bassin de vie de Sarlat-La-Canéda, et de Terrasson-Lavilledieu.

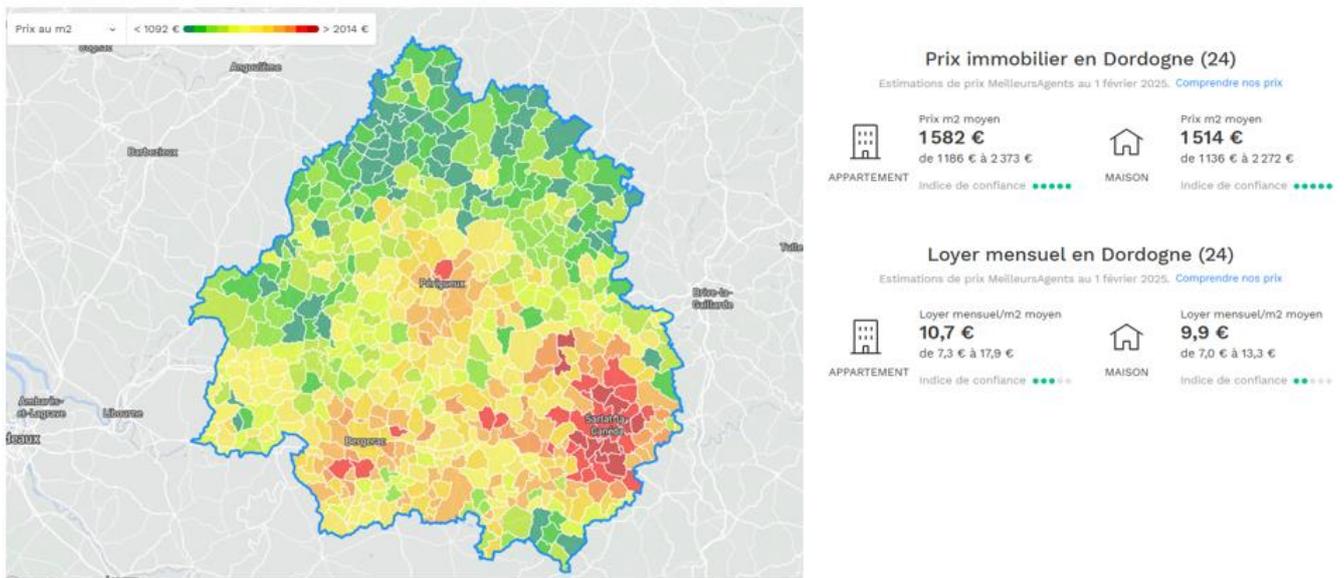
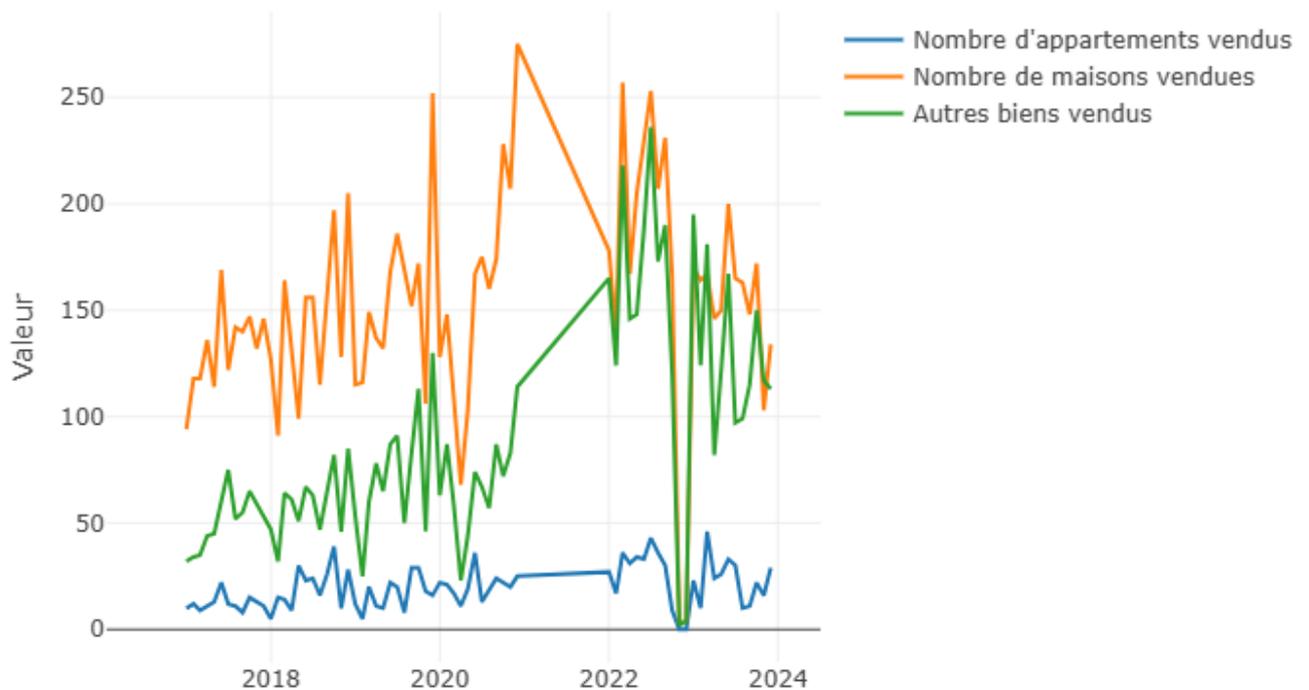


Figure 8 Source : Meilleursagents.fr à l'échelle de la Dordogne

**Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Habitat**

- Le coût des loyers et du foncier est jugé trop élevé
- De nombreux logements sont disponibles à la vente, mais les prix restent élevés compte tenu du niveau de vie de la population locale. Seuls les biens immobiliers situés en milieu urbain présentent des prix bas. Le marché immobilier est fortement soutenu par la demande de résidences secondaires. La situation est d'autant plus compliquée pour la population locale que le marché locatif est très tendu.



L'analyse des transactions immobilières révèle des tendances contrastées entre les appartements et les maisons. En ce qui concerne les appartements, ceux-ci représentent une part relativement faible des transactions immobilières dans la région.

Cette catégorie est moins prisée par les acquéreurs, ce qui peut s'expliquer par la prédominance d'un habitat individuel et rural dans ce territoire, qui répond davantage aux attentes des populations locales et des nouveaux arrivants.

En revanche, les maisons ont connu une évolution plus marquée. Après la période COVID-19, le marché des maisons a observé une forte hausse des ventes, alimentée par la recherche accrue de résidences plus grandes, souvent dans des zones plus rurales. Cette tendance s'explique par le télétravail, qui a permis à de nombreux actifs de quitter les grandes villes pour s'installer dans des espaces de nature, caractéristiques du Périgord Noir.

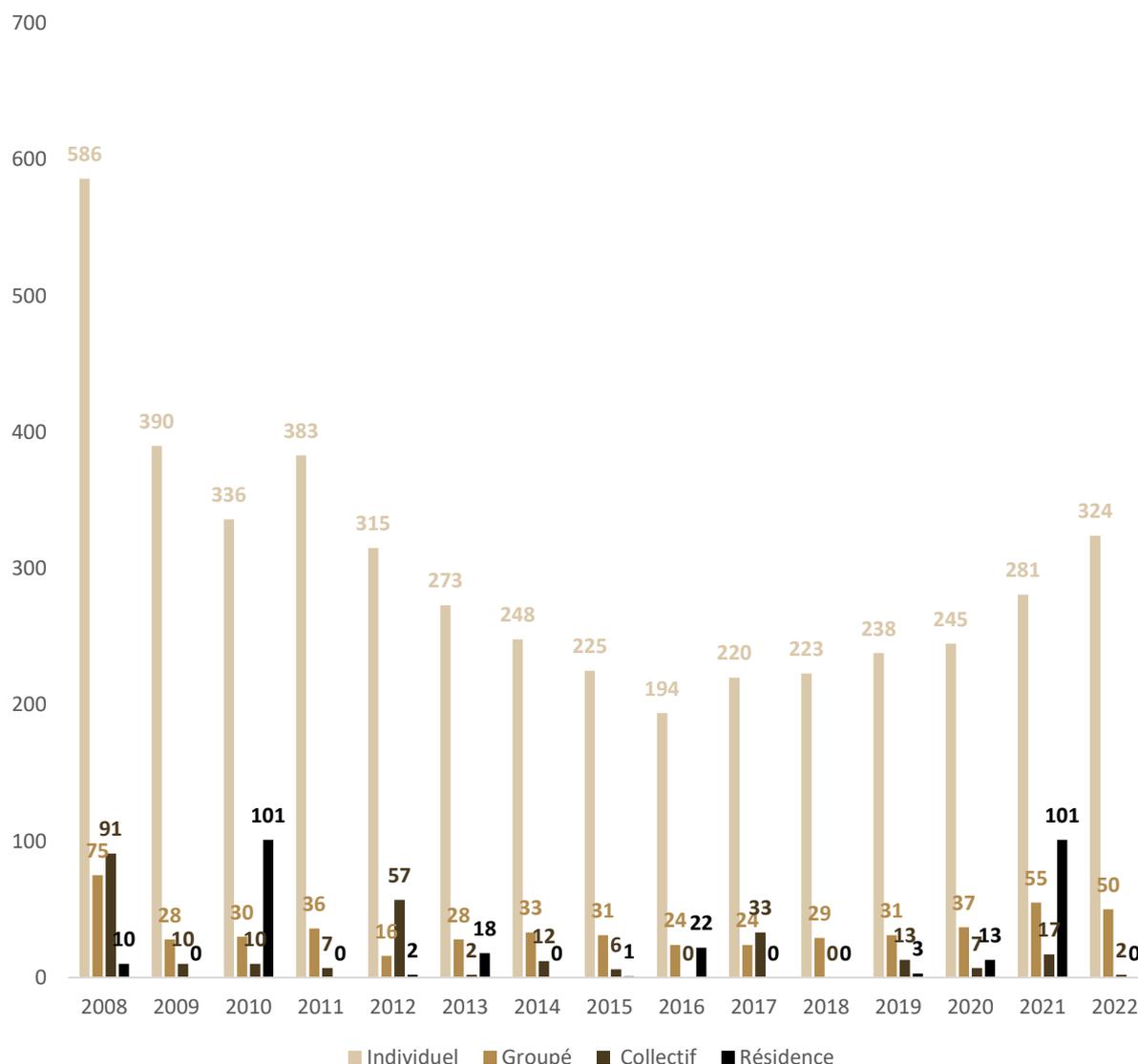
Cependant, après ce pic, le marché des maisons a connu une baisse tendancielle marquée par une volatilité des prix et des volumes de ventes, avec des périodes de fluctuations en dents de scie. Cette instabilité pourrait être liée à plusieurs facteurs, tels que l'incertitude économique, les variations des taux d'intérêt, ou une saturation progressive du marché immobilier local après le boom post-COVID. De plus, la dynamique de l'offre et de la demande dans certaines zones rurales pourrait également expliquer cette tendance à la baisse, en particulier si l'offre de maisons reste insuffisante ou mal adaptée aux attentes des acquéreurs.

### I - Comparaison entre croissance démographique et construction de logements

Malgré la dynamique démographique mitigée et même déclinante, le nombre de logements du Périgord Noir a progressé à un rythme continu depuis 2008 malgré une baisse post-crise. Sur la période 2011-2015, c'est la CCPF qui admet le plus fort taux de construction (7,5 logements /an/1 000 habitants) et dans la CCVH (6,3 logements /an/1 000 habitants), l'indice le plus faible étant détenu par la CCTHPN (3,6 logements/an/1 000 habitants).

Sur la période 2015-2019, c'est la CCPF qui admet le plus fort taux de construction (5,1 logements /an/1000 habitants) et dans la CC SPN (3,2 logements /an/1 000 habitants), l'indice le plus faible étant détenu par la CCVDFB (1,3 logements/an/1 000 habitants). Sur les dernières années (2020-2022), les constructions sont reparties à la hausse progressivement à l'échelle du Périgord Noir.

## Logements commencés à l'échelle du SCoT | SITADEL



### m - Les programmes sur l'habitat

L'ensemble du territoire du SCoT est couvert par des programmes d'habitat visant à améliorer les performances énergétiques, à adapter les logements aux personnes en perte d'autonomie ou à lutter contre le mal-logement, et à lutter contre la vacance et à maintenir un patrimoine de qualité.

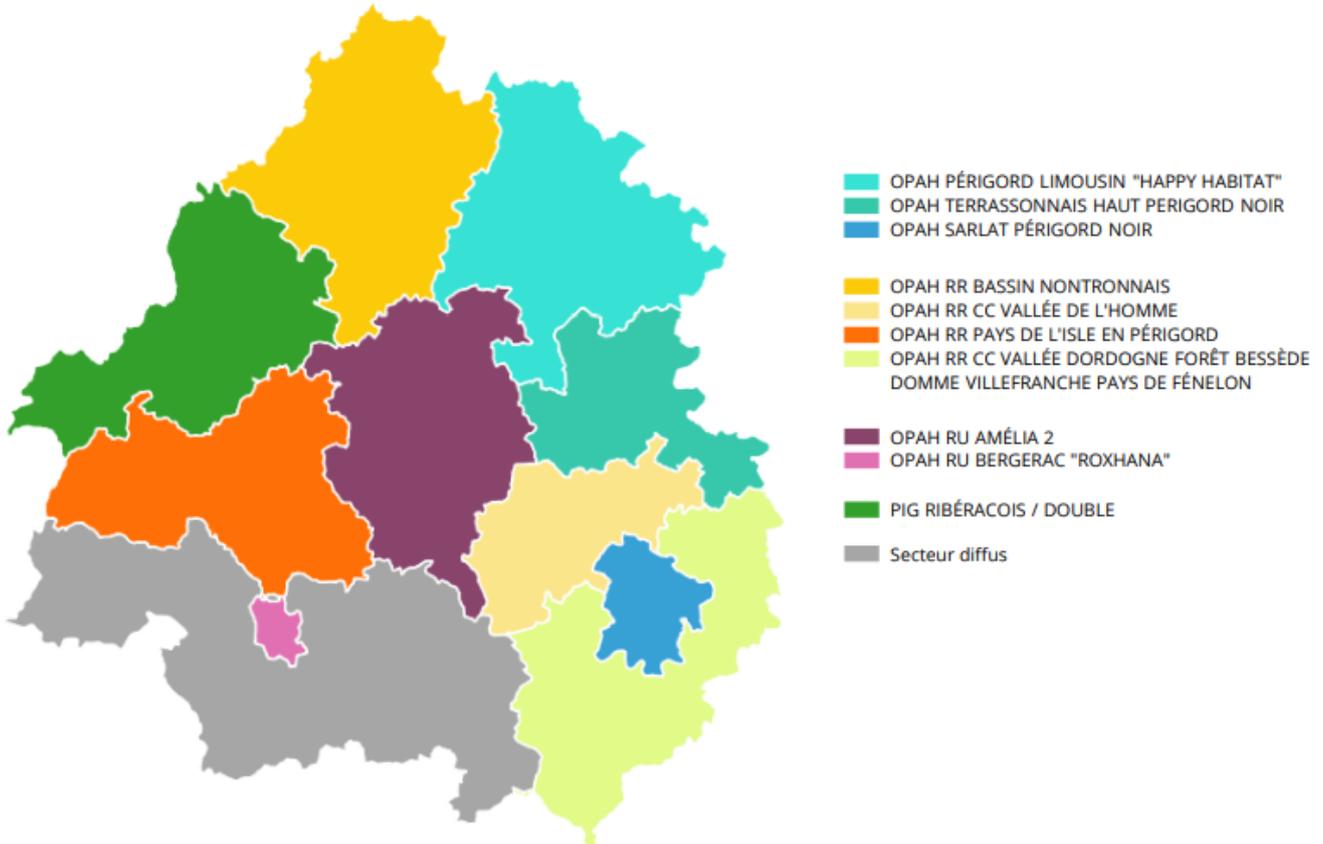
Sur la ville du Bugue, une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation urbaine est en cours sur la période 2017-2021. Les objectifs portent sur 145 logements, avec une priorité sur la réhabilitation de logements vacants de propriétaires bailleurs.

Sur l'ensemble du territoire du Périgord Noir, ce sont différentes opérations qui couvrent le territoire :

- Une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir est opérationnelle depuis fin 2022 ;
- Une ORT sur la commune de Sarlat ;
- Une ORT qui concerne les communes de Pays de Belvès et Saint-Cyprien ;
- Une OPAH de revitalisation rurale sur la CC Terrassonnais Haut Périgord Noir ;
- Une OPAH de revitalisation rurale sur la CC Vallée de l'Homme a été lancée le 1er janvier 2022 ;
- Une OPAH de revitalisation rurale sur la CC Sarlat- Périgord Noir mis en place en 2022 ;

- Une OPAH de revitalisation rurale regroupant les CC Vallée Dordogne Forêt Bessède, Pays de Fénelon et Domme-Villefranche du Périgord, pour la période 2020-2024.

### Programmes animés en Dordogne au 01/11/2022



Source : Conseil Départemental de la Dordogne

**Le Département de la Dordogne** est un acteur stratégique et dynamique dans la planification de l'habitat en Dordogne. Cette politique structurante et partenariale n'est pas toujours visible pour les habitants de la Dordogne. Elle est pourtant essentielle à la cohérence du développement de notre territoire. Le Département de la Dordogne élabore et met en œuvre des plans sur 6 ans co-pilotés avec l'État :

- Le Plan départemental de l'habitat ;
- Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Il élabore, met en œuvre et finance des programmes sur des thématiques spécifiques telles que :

- La lutte contre la précarité énergétique (le programme départemental de lutte contre la précarité énergétique a été remplacé par le service d'accompagnement à la rénovation énergétique SARE mis en place au 1er janvier 2021) ;
- L'adaptation des logements des personnes âgées et ou handicapées.

Enfin, le Département vise la création d'une Maison départementale de l'habitat dont l'ouverture est prévue pour fin 2024.

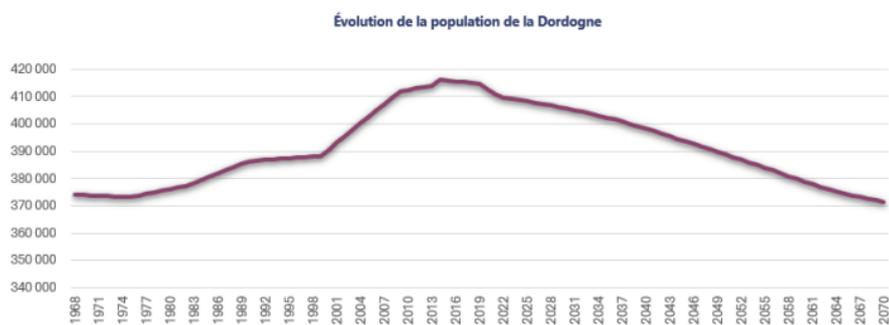
### 5.3 - Scénarios démographiques

La dynamique démographique du territoire demeure mitigée. En augmentation constante depuis les années 1960, la population a cru à un rythme modéré, pénalisé par un solde naturel largement négatif mais porté par une attractivité

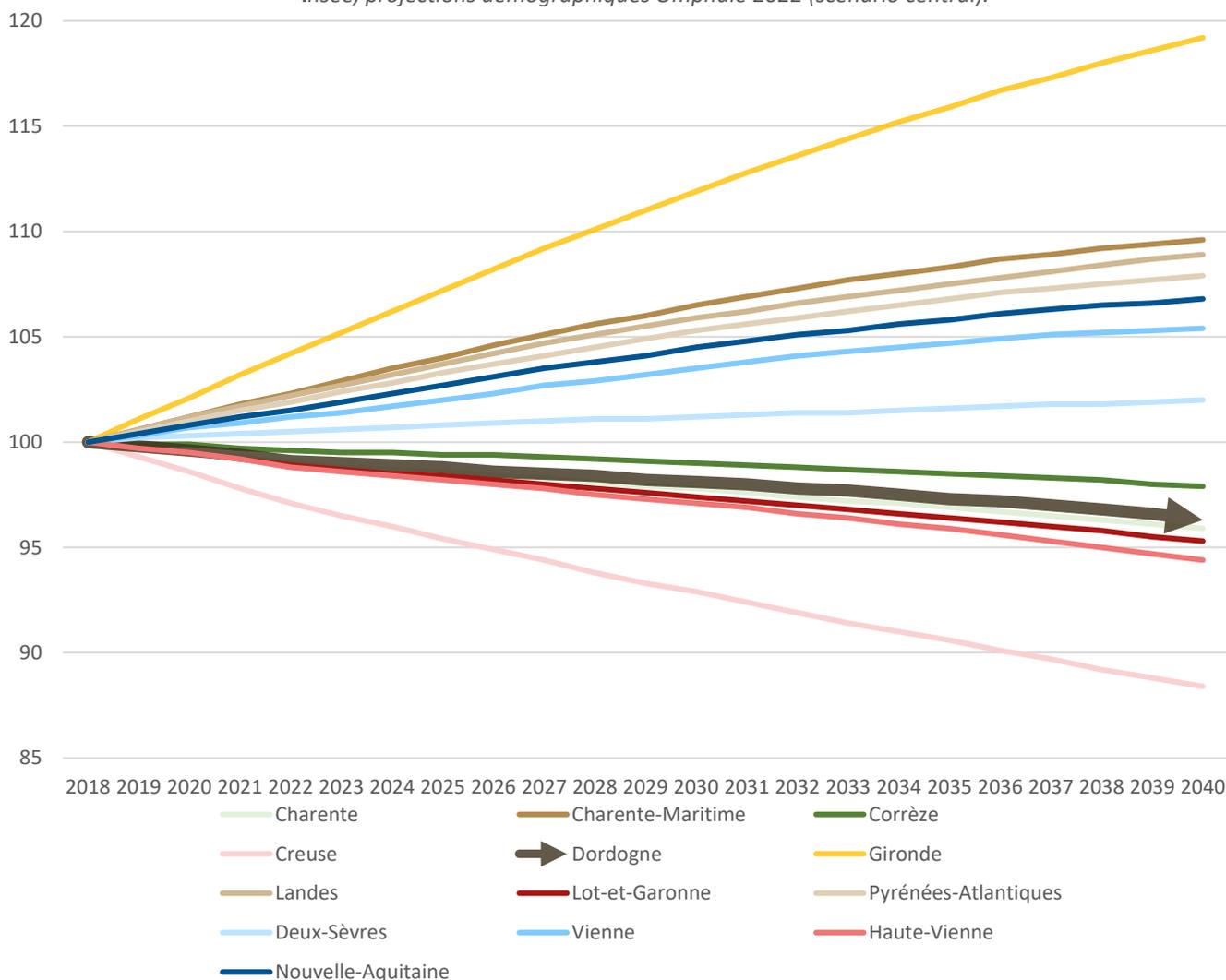
résidentielle remarquable. Depuis le début des années 2010, le territoire voit son nombre d'habitants diminuer chaque année (détérioration du solde migratoire et déficit naturel croissant. La population locale se caractérise également par l'accélération de son vieillissement (**pyramide des âges, solde naturel négatif et place des pensions de retraite dans la captation des revenus**).

a - Les projections de population (INSEE)

Les projections réalisées par l'INSEE ont été calculées à l'échelle Départementale. Néanmoins, à titre informatif, la croissance démographique du Département est similaire au SCoT Périgord Noir (-0,01% :an entre 2009 et 2020) avec respectivement -0,01%/an et -0,02%/an.



Évolutions des populations départementales projetées selon le scénario central (base 100) | Insee, projections démographiques Omphale 2022 (scénario central).

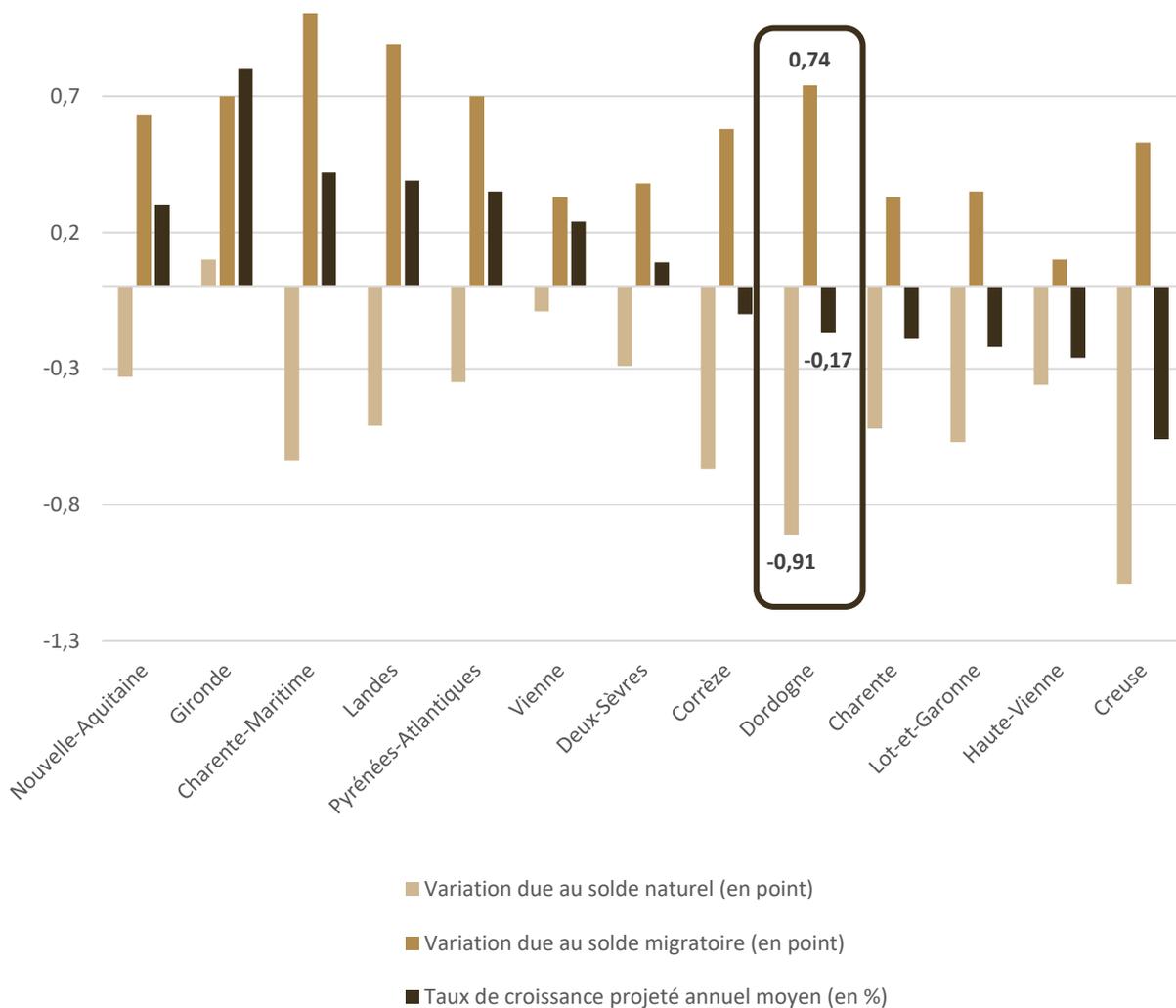


Selon les projections de population réalisées par l'Insee, le territoire de la Dordogne devrait connaître une baisse de sa population au cours des prochaines années après avoir atteint un pic de population en 2014. Pour le moment, les estimations sont assez réalistes, la période 2015-2021 a vu le Département perdre de la population (-0,1%/an). Le Département devrait compter à peine plus de 370 000 habitants en 2070.

Dans l'est de la région Nouvelle-Aquitaine, les populations continueraient de diminuer et notamment en Dordogne. L'unique soutien à la croissance démographique résiderait, comme par le passé, dans des arrivées d'habitants plus nombreuses que les départs. En particulier, le solde migratoire contribuerait plus en Dordogne, en Corrèze et en Creuse qu'en Haute-Vienne, Charente et Lot-et-Garonne. Pour les six départements de l'Est, le rôle positif des migrations s'amplifierait sur la période.

Toutefois, les déficits naturels seraient tels que le dynamisme migratoire ne suffirait pas à les compenser. **L'influence négative des déficits naturels serait d'autant plus marquée dans les départements les plus âgés comme la Creuse et la Dordogne. Elle s'accentuerait d'année en année.**

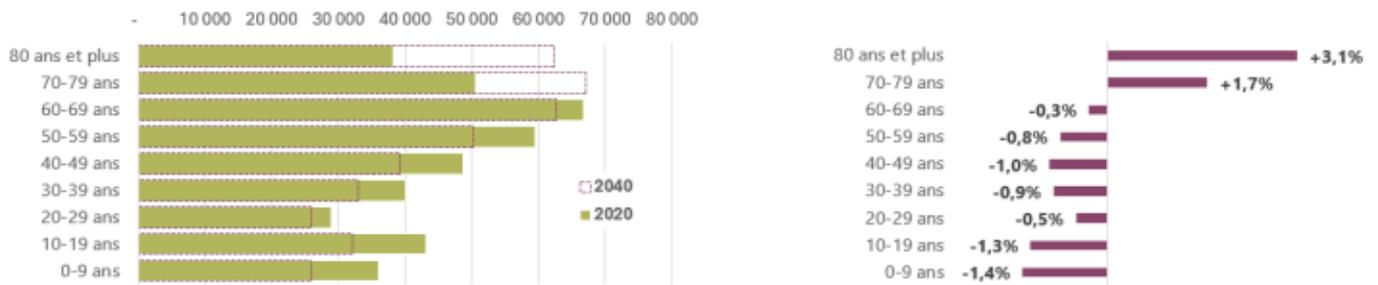
### Une croissance démographique portée par un excédent migratoire à l'Ouest et au Nord | Insee, projections démographiques Omphale 2022 (scénario central).



▪ **La Dordogne et la Creuse seraient les départements métropolitains les plus âgés**

En 2040, la Dordogne deviendrait le département le plus âgé de France métropolitaine avec un âge moyen de 53,4 ans. La part des plus de 65 ans en Dordogne est de 29% en 2020 ... celle-ci atteindra 41% à l'horizon 2040. Cela impliquera des besoins de logements diversifiés et d'hébergements adaptés ainsi qu'une réflexion importante sur les équipements et services.

Pyramide des âges 2020-2040 et évolution annuelle moyenne 2020-2040 par tranche d'âges de la population de la Dordogne



Source : traitement CERC NA ; Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales ; Omphale 2022, scénario central

## 5.4 - Synthèse | Habiter le Périgord Noir



**81 048 habitants**

À l'échelle du SCoT en 2020

**- 0,3%/an**

De variation annuelle entre 2014 et 2020

**46 jeunes**

De moins de 20 ans pour 100 seniors de 60 ans et plus



Des typologies d'habitants et d'habitats hétérogènes sur le territoire du Périgord Noir

La structure de la population du Périgord Noir affiche une part importante des 60 ans ou plus, avec un vieillissement plus marqué au sud-ouest du territoire. En outre, la tranche d'âges des 18-24 ans s'avère sous-représentée témoignant de la fuite des jeunes adultes vers d'autres territoires, probablement pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. La présence de populations spécifiques est à prendre en compte comme les travailleurs saisonniers et les afflux de touristes pouvant poser des difficultés d'accès aux services de santé et logements. La répartition des actifs laisse apparaître une forte présence des artisans/commerçants, des ouvriers et des agriculteurs exploitants et une sous-représentation des cadres.

Les conditions de vie des habitants du Périgord Noir se montrent relativement précaires avec notamment un taux de chômage élevé et de faibles revenus. Ce paradoxe peut s'expliquer par des situations très contrastées au sein du territoire et/ou une population en limite de barème. Les indicateurs liés aux formations rejoignent les constatations en termes de professions avec des parts de la population non ou peu diplômée et des jeunes de 15 à 24 ans non insérés qui se révèlent plus importantes. Enfin, le territoire compte peu de logements sociaux et beaucoup de logements anciens avec des risques d'habitats « dégradés » entraînant des problématiques d'accès aux logements en matière de coût, d'état et d'adaptabilité, ainsi que des risques de situation de précarité énergétique. **En outre, les réponses à apporter en matière d'habitat pour les habitants actuels et futurs devront faire l'objet d'attentions particulières.**



Des intercommunalités et communes impliquées et porteuses de politiques publiques

Sur la ville du Bugue, une OPAH-RU est en cours sur la période 2017-2021. Les objectifs portent sur 145 logements, avec une priorité sur la réhabilitation de logements vacants de propriétaires bailleurs.

**Les 6 EPCI sont engagés dans des démarches d'amélioration de l'habitat :**

- Une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ; Une OPAH de revitalisation rurale sur la CC Vallée de l'Homme et une sur la CC Sarlat-Périgord Noir ;
- Une OPAH de revitalisation rurale regroupant les CC Vallée Dordogne Forêt Bessède, Pays de Fénelon et Domme-Villefranche du Périgord.
- Périgord Renov pour 5 EPCI sur 6. ; seule la CCTHPN dispose d'un service interne non labelisé par France Renov.



## ATOUS / OPPORTUNITÉS

### Démographie

- Près de 67% de la population du SCOT se concentre sur la CCTHPN, CCSPN et CCVH ;
- Le profil de la population demeure plutôt familial ;
- Une forte présence d'artisans commerçants (économie présentielle et touristique) notamment sur la CCSPN ;
- La CCTHPN davantage caractérisée par la présence d'ouvriers (économie productive) ;
- Un territoire qui attire (soldes migratoires positives sur les 6 EPCI) ;
- Des périphéries des polarités principales (Sarlat, Terrasson, ...) dynamiques ;

### Logement

- Des politiques et projets d'habitat en cours ;
- Un territoire intégralement couvert par des programmes d'habitat.



## POINTS DE VIGILANCE

### Démographie

- Une dynamique résidentielle en baisse (hors CCPPF) ;
- Un territoire à l'écart des principaux axes ;
- Une population vieillissante et fragile (saisonnalité) ;
- Un taux de chômage important.

### Logement

- Des difficultés d'accès au parc locatif à l'année pour l'installation des actifs ;
- Une typologie de logements qui ne répond pas aux besoins de la population (baisse de la taille des ménages, ...) ;
- Un parc relativement ancien et des enjeux de réhabilitation qui persistent ;
- Un phénomène de vacance au sein du parc privé notamment en centre-bourg des communes ;
- Un taux de résidences secondaires & touristiques en augmentation.



## ENJEUX

- Améliorer la qualité des logements par l'accompagnement à la réhabilitation et à la résorption de la vacance ;
- Prendre en compte les variations de population saisonnière et l'impact sur le parc existant (logements temporaires, ...) ;
- Opérer un retour à la croissance démographique et la reconquête des bourgs-centres qui représentent un gisement intéressant pour accueillir une population variée ;
- Concilier urbanisation par la réhabilitation des centres-bourgs et par un foncier adapté aux habitants pour maintenir une attractivité du territoire ;
- Répondre à la diversité des profils et aux besoins des employeurs pour maintenir une offre de logements à l'année ;
- Rendre possible pour tous de réaliser son parcours résidentiel (petites typologies, ...) en veillant à la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Développer le locatif social sur les bourgs équipés et l'élaboration d'une véritable stratégie des loyers en matière de logement social public et privé ;
- Développer l'offre locative à l'année pour limiter les effets du tourisme sur le parc de logements ;
- Prendre en compte la fonction touristique du territoire et du parc de logements (maîtrise des logements meublés touristiques et des résidences secondaires ...) ;
- Agir sur la fiscalité des logements vacants et des résidences secondaires pour maintenir une offre adaptée et variée de logements (achat, location, ...).



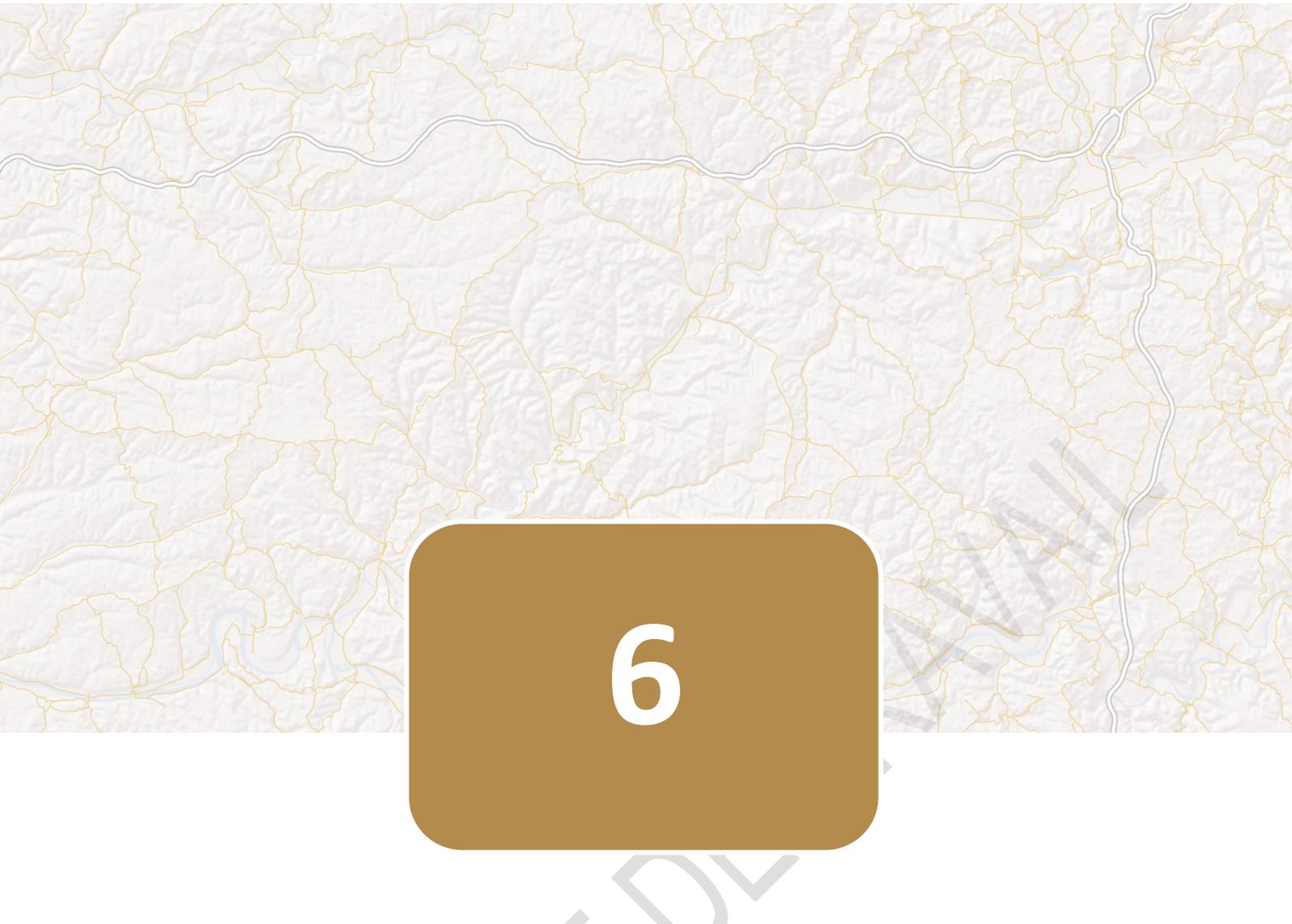
### Leviers d'action du SCoT

- Définition d'un scénario de développement répondant aux ambitions politiques des élus en matière de croissance démographique ;
- Orientation de la programmation de logements afin de répondre aux mutations socio-démographiques de la population ;
- Diversification de la programmation via la déclinaison des produits logements au sein de l'armature territoriale (formes urbaines/typologies/statut d'occupation) ;
- Définition d'une feuille de route de la consommation foncière liée à l'habitat à définir au sein de l'armature territoriale ;
- Définition des priorités politiques en matière de transition énergétique du parc de logement et de sa consommation.

### Politiques et outils existants



- Scénarios de développement des documents cadres existants ;
- Les dispositifs de renouvellement urbain d'ores et déjà lancés sur le territoire : (OPAH-RU, OPAH, ...) ;
- La réforme des aides de l'ANAH au 1er janvier 2024 doivent permettre une massification de la politique globale des rénovations (augmentation des plafonds et conditions d'éligibilité, lancement de la démarche « Mon Accompagnateur Rénov' »).



6

# S'épanouir dans le Périgord Noir



## 6. S'épanouir dans le Périgord Noir



Un projet culturel porté par la CCSPN a été présenté lors des tours-bus. Celui-ci s'articulera sur trois sites : la maison des jeunes, la maison de la musique et la médiathèque. Les deux derniers équipements sont déjà en fonction. Ce triple projet permettra à Sarlat de bénéficier d'une offre complémentaire sur le volet culturel.

La CCVDFB quant à elle dispose de la seule micro-folie du Périgord Noir. Elle se déplace entre Belvès et Saint-Cyprien et permet aux habitants d'accéder à des œuvres numérisées se trouvant dans des musées.

Il a aussi été question du projet d'extension de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Salignac. Celle-ci propose différentes formations permettant de répondre aux besoins du territoire et contribue à maintenir une présence de jeunes sur le territoire. Elle est particulièrement importante pour l'offre scolaire sur le territoire de la CCPF où il n'y a pas de collège.

La mutualisation des équipements existants a été évoquée avec l'exemple, à Saint-Léon-sur-Vézère, du camping Le Paradis qui met à disposition sa piscine couverte pour que les enfants apprennent à nager.

La question de la réhabilitation des friches a aussi été abordée avec l'exemple de la friche Teton à Saint-Cyprien, destinée à accueillir des commerces, une salle de musique, une salle de sport, une médiathèque.

La question des équipements de santé apparaît très importante sur le territoire du SCoT du Périgord Noir. La commune de Vitrac est fortement médicalisée (17 professionnels de santé se trouvent aujourd'hui dans cette commune qui compte deux maisons médicales de 800 habitants) ou encore à Carsac-Aillac.

### 6.1 - Les équipements

#### a - Quels éléments d'analyse ?

Afin d'apprécier et de pouvoir évaluer la présence d'équipements et de services sur l'ensemble des 136 communes composant le territoire du Périgord Noir, la Base Permanente des Équipements est utilisée ici comme la donnée de base afin de détenir des éléments statistiques comparables entre toutes les différentes communes du territoire. Bien que cette approche fournisse des données statistiques comparables entre toutes les communes, il est important de noter qu'elle ne remplace pas une analyse plus qualitative, mais elle offre un cadre pour évaluer les éléments et les études existants. Cette base permet d'illustrer les tendances en quantifiant les équipements et services présents selon une catégorisation en différents types :

- Les services généraux
- Les commerces
- Les équipements scolaires
- Les équipements et services de santé (médecin généraliste, pharmacie, spécialiste, maison de santé, ...)
- Les transports et déplacements
- Les équipements de « sports, loisirs et culture »
- Les équipements et services touristiques.

**Ces équipements sont également divisés en trois gammes : la gamme de proximité, intermédiaire et supérieure.**

■ **Vision générale et découpage des équipements sur le territoire du SCoT**

EPCI	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	TOTAL
CCDVP	392	60	33	485
CCVH	647	159	69	875
CCTHPN	745	139	62	948
CCDFB	358	74	36	468
CCPF	357	50	31	438
CCSPN	635	212	134	981
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>314</b>	<b>694</b>	<b>365</b>	<b>4193</b>

EPCI	Commune	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	TOTAL
CCSPN	BEYNAC-ET-CAZENAC	30	4	4	38
	LA ROQUE-GAGEAC	22	8	6	36
	MARCILLAC-SAINT-QUENTIN	20	5		25
	MARQUAY	23	1	2	26
	PROISSANS	21	5		26
	SAINT-ANDRE-D ALLAS	12	6		18
	SAINTE-NATHALENE	14	4	1	19
	SAINT-VINCENT-DE-COSSE	11	3	4	18
	SAINT-VINCENT-LE-PALUEL	7	1	1	9
	SARLAT-LA-CANEDA	412	157	96	665
	TAMNIES	15	4	3	22
	VEZAC	19	8	4	31
	VITRAC	29	6	13	48
	CCPF	ARCHIGNAC	8	1	1
BORREZE		13	1		14
CALVIAC EN PERIGORD		19	3	1	23
CARLUX		25	3	2	30
CARSAC-AILLAC		51	7	10	68
JAYAC		5			5
NADAILLAC		17	2	3	22
PAULIN		5			5
PECHS-DE-L'ESPERANCE		33	5	2	40
PRATS-DE-CARLUX		12	1	2	15
SAINT CREPIN ET CARLUCET		20	2		22
SAINTE-MONDANE		9	2	2	13
SAINT-GENIES		39	5	4	48
SAINT-JULIEN-DE-LAMPON		39	5		44
SALIGNAC-EYVIGUES		51	12	4	67
SIMEYROLS		5			5
VEYRIGNAC	6	1		7	
CCDFB	ALLAS-LES-MINES	11			11
	BERBIGUIERES	1			1
	CARVES	1			1
	CASTELS ET BEZENAC	24	5	1	30
	CLADECH	4			4

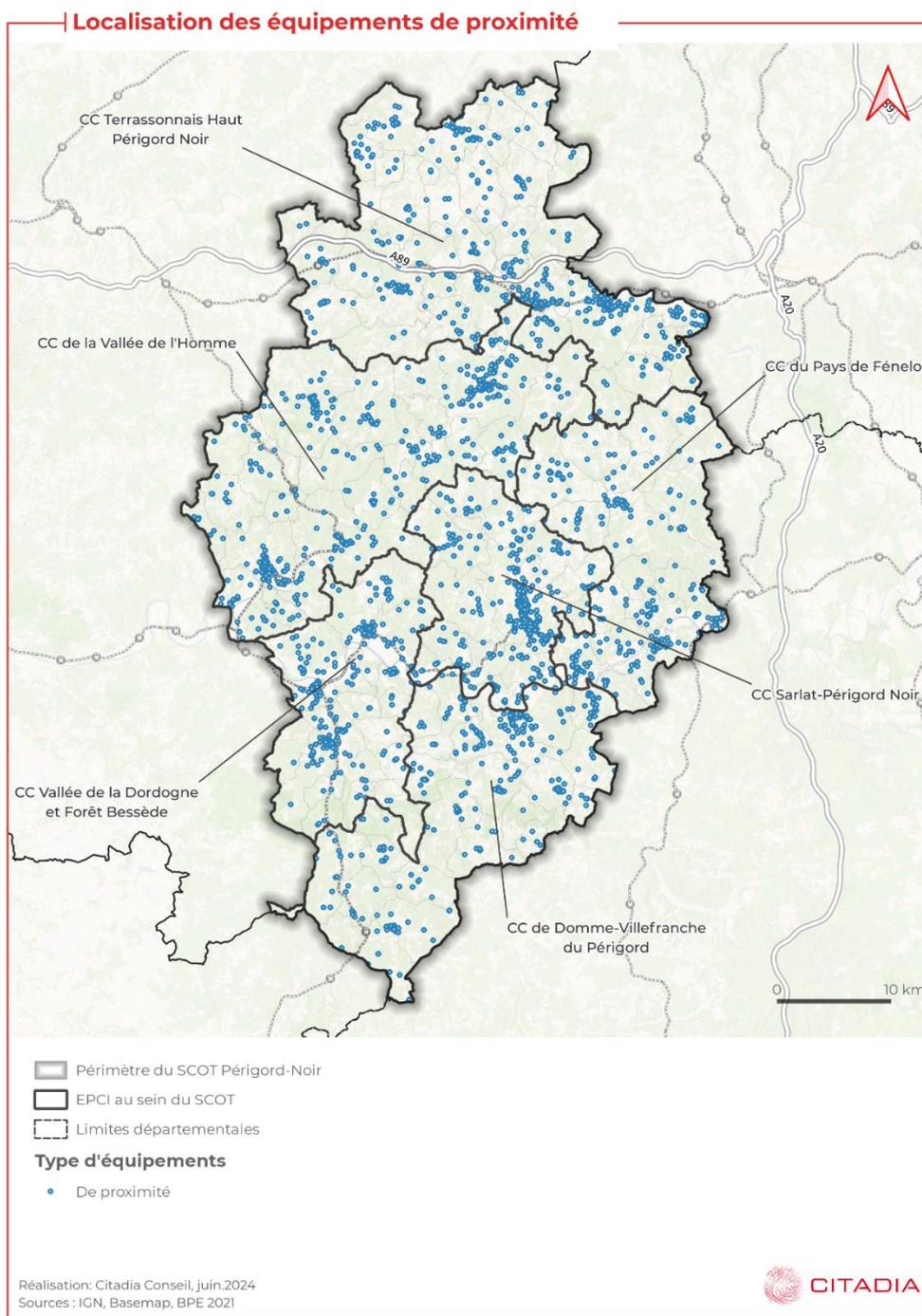
	COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS	33	4	3	40
	DOISSAT	2			2
	GRIVES	7			7
	LARZAC	4			4
	MARNAC	8			8
	MEYRALS	21	2	5	28
	MONPLAISANT	11	2		13
	PAYS DE BELVES	72	23	12	107
	SAGELAT	12		2	14
	SAINT-CYPRIEN	76	28	3	107
	SAINTE FOY DE BELVES	5	1	1	7
	SAINT-GERMAIN-DE-BELVES	3			3
	SAINT-PARDOUX-ET-VIELVIC	7			7
	SALLES-DE-BELVES	3			3
	SIORAC-EN-PERIGORD	53	9	9	71
CTPHN	AJAT	9	1		10
	AURIAC-DU-PERIGORD	21	1	1	23
	AZERAT	17	1		18
	BADEFOLS-D ANS	15			15
	BARS	3			3
	BEAUREGARD DE TERRASSON	12		1	13
	BOISSEUILH	3			3
	CHATRES	4		1	5
	CHOURGNAC-D ANS	3			3
	CONDAT-SUR-VEZERE	26		3	29
	COUBJOURS	2			2
	FOSSEMAGNE	17	2	1	20
	GABILLOU	1			1
	GRANGES-D ANS	3			3
	HAUTEFORT	43	11	8	62
	LA BACHELLERIE	26	2	2	30
	LA CASSAGNE	4	1		5
	LA CHAPELLE-ST-JEAN	2			2
	LA DORNAC	12			12
	LA FEUILLADE	25	3		28
	LE LARDIN SAINT LAZARE	67	8	2	77
	LES COTEAUX PERIGOURDINS	19	1	1	21
	LIMEYRAT	14			14
	MONTAGNAC D AUBEROCHE	2			2
	NAILHAC	9	1		10
	PAZAYAC	20	4		24
	PEYRIGNAC	25	2		27
SAINTE-ORSE	13		1	14	
SAINTE-TRIE	8			8	
SAINT-RABIER	18		1	19	
STE-EULALIE D ANS	22		1	23	

	TEILLOTS	2			2
	TEMPLE-LAGUYON	2			2
	TERRASSON LAVILLEDIEU	199	77	35	311
	THENON	49	21	4	74
	TOURTOIRAC	21	3		24
	VILLAC	7			7
CCVH	AUBAS	26			26
	AUDRIX	7	1	1	9
	CAMPAGNE	11	2	4	17
	COLY-SAINT-AMAND	16	3	4	23
	FANLAC	4	1		5
	FLEURAC	8			8
	JOURNIAC	10	1	1	12
	LA CHAPELLE AUBAREIL	22	2	1	25
	LE BUGUE	117	50	14	181
	LES EYZIES	62	10	13	85
	LES FARGES	5			5
	LIMEUIL	19	4	1	24
	MAUZENS-ET-MIREMONT	10		1	11
	MONTIGNAC-LASCAUX	126	52	11	189
	PEYZAC-LE-MOUSTIER	9			9
	PLAZAC	32	2	1	35
	ROUFFIGNAC ST CERNIN DE R	64	15	7	86
	SAINT AVIT DE VIALARD	7	3	2	12
	SAINT-CHAMASSY	14	2		16
	SAINT-LEON-SUR-VEZERE	19	3	1	23
	SAVIGNAC DE MIREMONT	5			5
	SERGEAC	10		2	12
	ST FELIX REILHAC MORTEMART	8	2	1	11
	THONAC	10	1	4	15
	TURSAC	17	5		22
	VALOJOUXX	9			9
CCDVP	BESSE	8			8
	BOUZIC	1	1		2
	CAMPAGNAC-LES-QUERCY	10		1	11
	CASTELNAUD LA CHAPELLE	29	4	5	38
	CENAC ET SAINT JULIEN	54	13	4	71
	DAGLAN	28	3		31
	DOMME	48	12	11	71
	FLORIMONT-GAUMIER	4			4
	GROLEJAC	32	3	5	40
	LAVOUR	1			1
	LOUBEJAC	8		2	10
	MAZEYROLLES	13			13
	NABIRAT	9	2		11
	ORLIAC	3			3
PRATS-DU-PERIGORD	11			11	

	SAINT AUBIN DE NABIRAT	4	2		6
	SAINT CERNIN DE L HERM	8			8
	SAINT MARTIAL DE NABIRAT	20	3		23
	SAINT-CYBRANET	29	4	1	34
	SAINT-LAURENT-LA-VALLEE	11	1		12
	SAINT-POMPON	15	1		16
	VEYRINES-DE-DOMME	3	3		6
	VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	43	8	4	55
	<b>TOTAL</b>	<b>3134</b>	<b>694</b>	<b>365</b>	<b>4193</b>

DOCUMENT DE TRAVAIL

■ La gamme de proximité



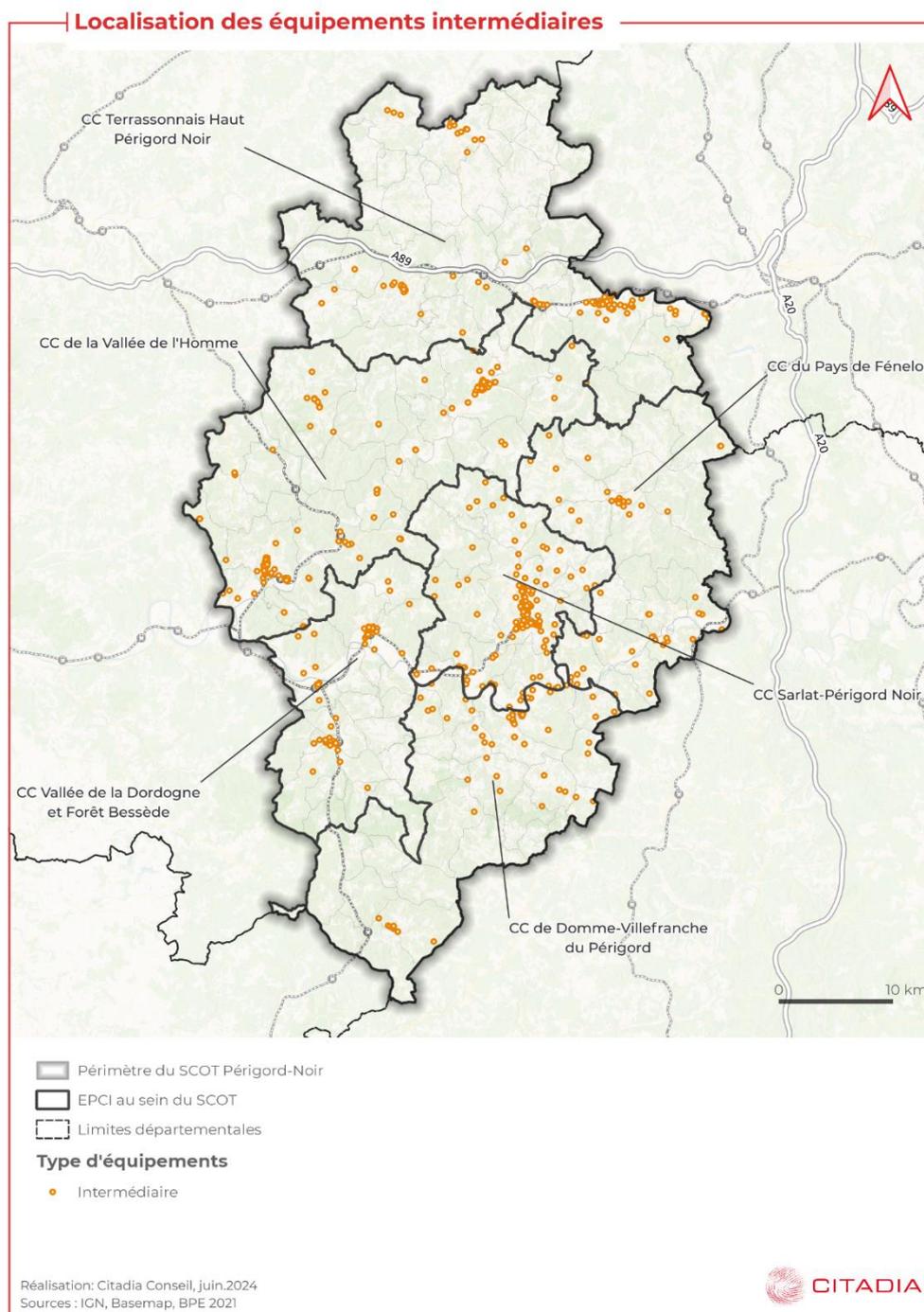
La gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 34 services différents, mais aux implantations nombreuses (1,7 million de points d'accès). Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux.

**Avec un taux médian de 39 équipements de proximité pour 1 000 habitants, les ratios par nombre d'habitants à l'échelle des communes nuancent les disparités pouvant exister sur le territoire.**

Néanmoins de larges secteurs aux marges du territoire semblent disposer d'un nombre d'équipements de proximité faible par rapport à leur nombre d'habitants, contrairement au secteur alentour de Sarlat et de Terrasson-Lavilledieu qui dispose à la fois d'un nombre important d'équipements de proximité et d'un ratio équipements de proximité/habitant important, témoignant du dynamisme présent sur ces secteurs.

1/3 des communes (49 communes) détiennent 10 équipements ou moins sur leur périmètre. Elles tendent à se concentrer sur la CCTHPN, la CCDFB et LA CCDVP (lié à la démographie de ces espaces).

■ La gamme intermédiaire

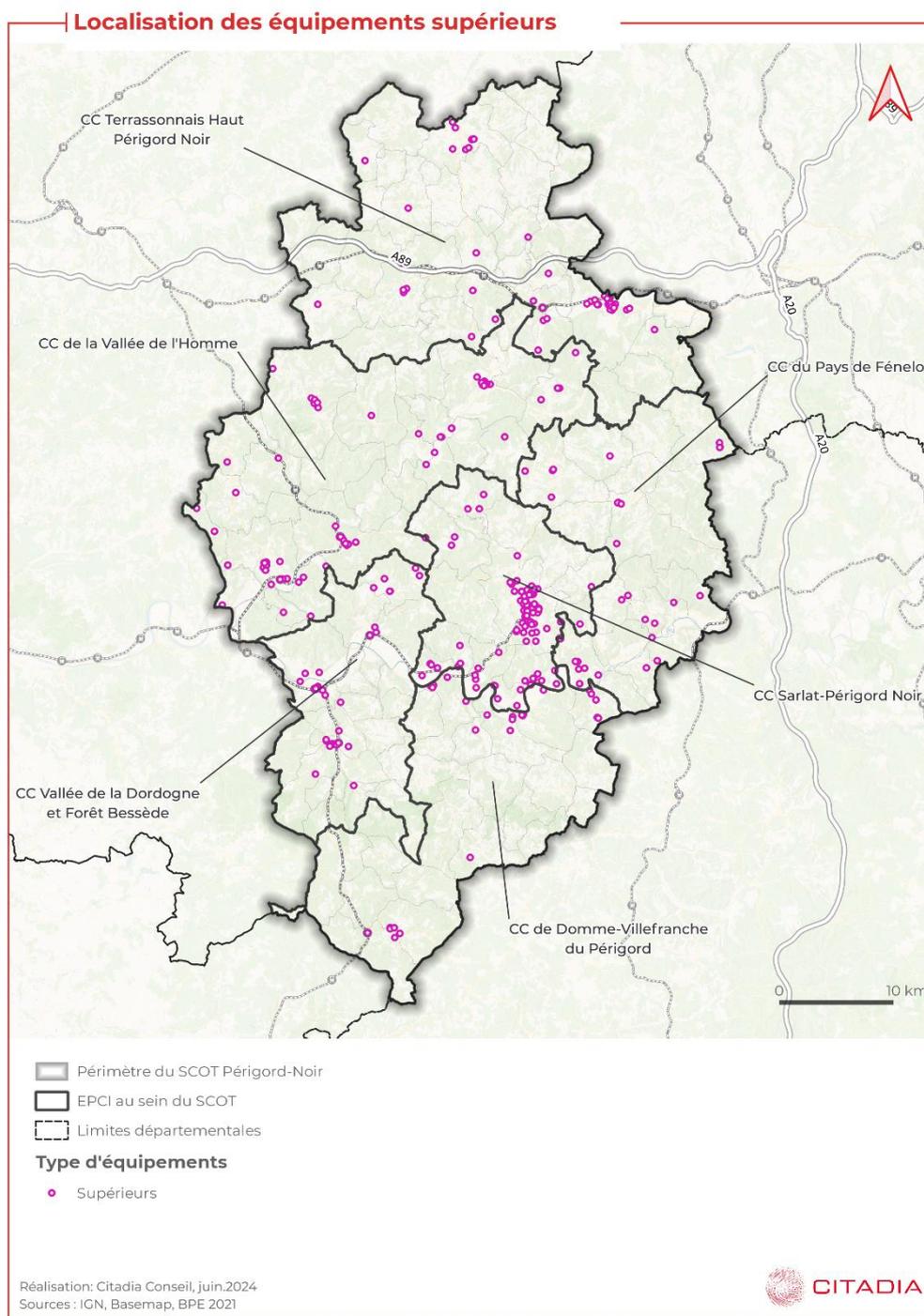


La gamme intermédiaire comprend 44 types d'équipements : par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public ;

Six pôles d'équipements intermédiaires sont identifiables avec Thenon, Terrasson Lavilledieu, Montignac, Le Bugue, Saint Cyprien et Pays de Belvès.

■ Les équipements et services « supérieurs »

La gamme supérieure (51 types d'équipements) rassemble des commerces tels que les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.



La commune de Sarlat-la-Canéda possède un nombre important d'équipements supérieurs, cela correspond à des salles de sport, des centres culturels ou encore des cinémas comme Le REX. Ces équipements, offrent aux habitants des activités et des lieux de convivialité qui permettent d'animer le territoire.

Le Périgord Noir comprend un pôle d'équipement supérieur avec Sarlat-la-Canéda. Néanmoins et de manière parsemée, le territoire abrite des équipements supérieurs à proximité des polarités principales du territoire.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les équipements : pôles principaux et secondaires

- Dépendances externes pour des services de la gamme supérieure (enseignement supérieur et formation pour la jeunesse, médecine spécialisée, commerce spécialisée).
- Cette dépendance est évidemment totale, avec pour conséquence, des inégalités prégnantes entre les habitants.

#### b - Une présence d'équipements et services témoignant d'une armature territoriale légèrement polarisée

Les centralités jouent un rôle clé dans la concentration des équipements structurants. En plus de détenir le plus grand nombre d'équipements, ce sont également ceux qui concentrent la majorité des équipements dits « intermédiaires » et « supérieurs ». À cet égard, Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu concentrent près d'un tiers des équipements intermédiaires présents sur le territoire (234 sur 694) et plus d'un tiers des équipements supérieurs (131 sur 365).

Plus les équipements détiennent un rôle structurant, plus ils tendent à être une polarité du territoire : par exemple, alors que Sarlat-la-Canéda ne détient qu'environ 13% des équipements et services de proximité du territoire, elle détient plus de 24% des équipements intermédiaires et supérieurs.

De plus, à l'extérieur du Périgord Noir, le pôle supérieur de Périgueux, de Brive et les pôles d'équipement intermédiaires d'Excideuil et Gourdon, exercent également une influence sur le territoire. Une trentaine de pôles de proximité, bien répartis, viennent compléter ces pôles supérieurs et intermédiaires. On peut remarquer que si on compare le bassin du Bugue aux autres pôles de proximité, celui-ci semble plutôt sous-doté.

Ces pôles de proximité dans le SCoT, notamment en raison de leur répartition géographique, contribuent à maintenir une offre locale de services, en répondant aux besoins les plus courants de la population. Toutefois, cela n'empêche pas certains habitants de devoir se déplacer pour certains services vers les pôles urbains plus éloignés, à l'extérieur du territoire, tels que Périgueux, Brive-la-Gaillarde, Bergerac, Limoges, Toulouse et Bordeaux. De plus, on peut faire remarquer qu'au sud du territoire, le secteur de Villefranche du Périgord, éloigné des principaux pôles, manque également d'équipements de premier niveau.

##### ▪ Services liés à l'enfance

Différents services liés à la petite enfance et à l'enfance sont présents sur le territoire du SCoT. Ils permettent d'accueillir les enfants dès leur plus jeune âge et répondre ainsi à un besoin de mode de garde des parents. L'accueil de ces enfants est assuré par des professionnels de la petite enfance et/ou de l'enfance. Des assistantes maternelles indépendantes sont également présentes sur le territoire.

Pour les enfants âgés de 0 à 3 ans l'accueil peut donc être assuré chez les assistantes maternelles, au sein des micro-crèches, des crèches collectives ou familiales ou au sein d'une maison d'Assistants Maternelles.

Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, les enfants sont accueillis dans des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Ces structures d'accueil sont au nombre de 11, réparties sur différentes communes comme Saint-Geniès, Saint-Cyprien, Beauregard de Terrasson, Belvès, Le Bugue, Carsac, Cénac et Saint Julien, Grolejac, Le Lardin SaintLazare, Montignac, Proissans, Sarlat, Tamniès et Terrasson.

Les capacités d'accueil peuvent varier de 3 à 4 places chez les assistantes maternelles, de 10 à 12 places au sein des micro-crèches et aller jusqu'à 30 place pour les crèches collectives.

Les capacités des Accueils de loisirs sans hébergement peuvent s'étendre de 19 à 150 places.

Afin de compléter l'offre des services petite enfance, **2 Relais Petite Enfance** viennent couvrir l'ensemble du Périgord Noir afin de professionnaliser l'activité des assistantes maternelles indépendantes.

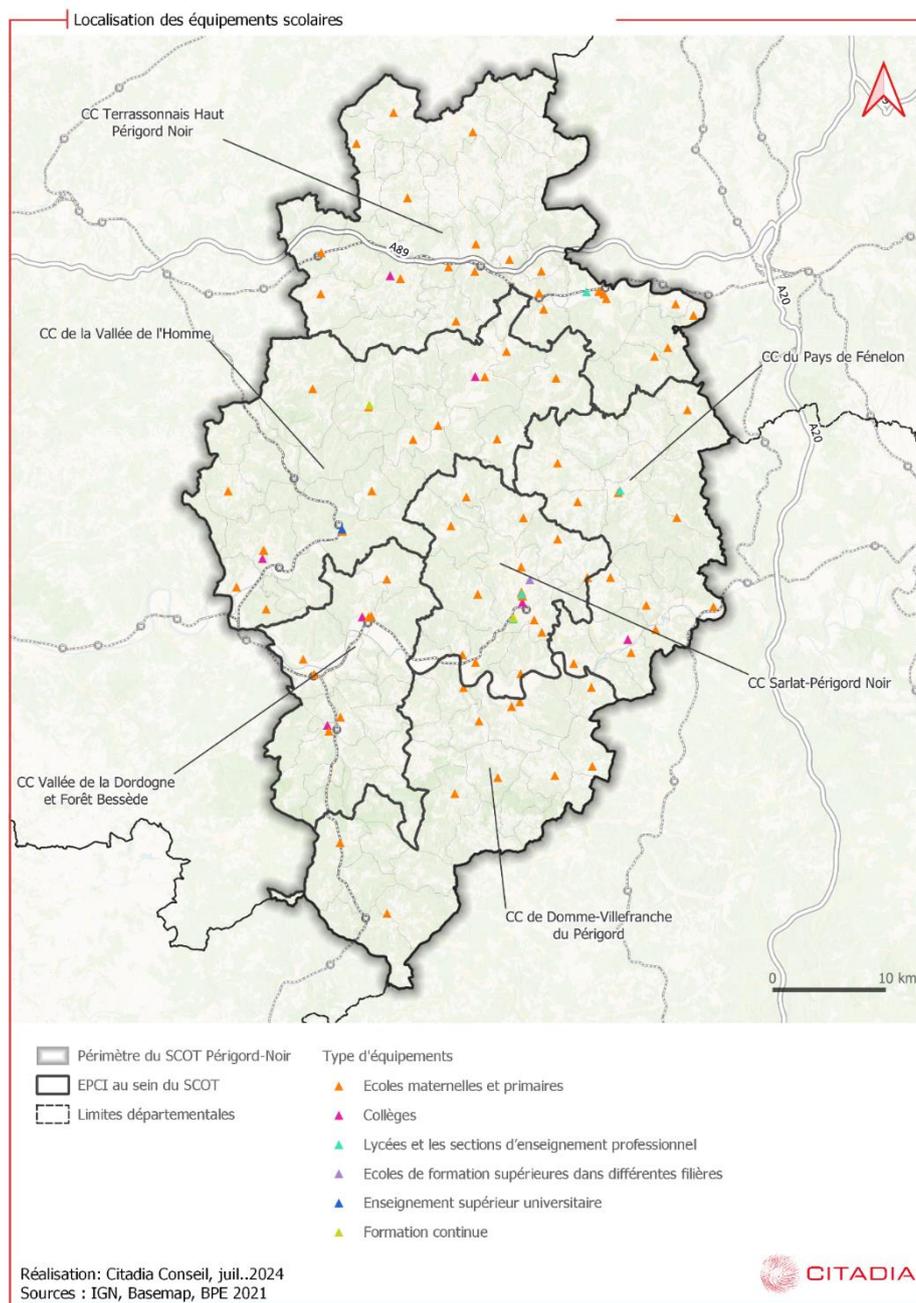
Les enfants scolarisés peuvent également être accueillis dans l'un des vingt-deux accueils de loisirs sans hébergement périscolaires.

Selon les territoires, ces structures d'accueil collectifs peuvent être indépendantes, gérées par des Communautés de communes ou des associations.

##### ▪ Des équipements scolaires qui maillent le territoire

Dans ce territoire rural caractérisé par un habitat dispersé, les enfants sont scolarisés au sein d'écoles avec des organisations variées qui viennent répondre aux particularités du Périgord Noir. Le territoire compte ainsi 21 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), 17 écoles primaires (accueillant en un seul établissement les élèves de la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement primaire), 12 écoles élémentaires et 14 écoles maternelles.

D'après l'Observatoire des Territoires, pour l'année scolaire 2021-2022, au total, on comptait 5 456 élèves de primaire (soit du



niveau maternel, soit du niveau élémentaire). Les RPI concernent les zones à faible densité de population, tandis que les écoles maternelles et élémentaires, qui s'appuient sur un dynamisme démographique communal plus important, se trouvent principalement dans des zones plus peuplées du territoire : les pôles urbains.

**Globalement, ces écoles de niveau primaire assurent un bon maillage du territoire.**

Après l'école, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans l'un des sept collèges publics du territoire à Thenon, Terrasson-Lavilledieu, Montignac-Lascaux, Le Bugue, Saint Cyprien, Pays de Belvès, Sarlat-la-Canéda. Cette offre est complétée par d'autres établissements comme à Sarlat avec le collège privé ou avec la Maison Familiale Rurale à Salignac-Eyvigues.

**L'Observatoire des Territoires, pour l'année scolaire 2021-2022, recensait 3 199 collégiens.**

Enfin, pour terminer leur scolarité dans le secondaire, les élèves peuvent étudier dans l'un des quatre lycées du Périgord Noir. Trois lycées présents dans le territoire sont publics : un lycée polyvalent à Terrasson-Lavilledieu, un lycée général et technologique et un lycée professionnel à Sarlat. A Sarlat-la-Canéda, on trouve aussi un lycée privé dispensant un enseignement professionnel. Les lycées sont situés uniquement dans les pôles majeurs, à Sarlat-La-Canéda ou à Terrasson-Lavilledieu, comptant respectivement 8788 et 6264 habitants en 2020. Ces deux pôles constituent ainsi des pôles scolaires importants à l'échelle du SCoT, chacun regroupant au moins une école maternelle, une école de niveau élémentaire, un collège et un lycée. Pour l'année scolaire 2021-2022, 1498 lycéens ont été comptabilisés.

**Ces établissements de l'enseignement secondaire se situent dans les pôles majeurs du territoire, qui comptent le plus d'habitants.**

De manière générale, l'offre éducative sur le territoire révèle des déséquilibres, avec certains secteurs ayant un accès limité aux établissements scolaires : la plupart des équipements est concentrée au sein de quelques centralités. Ces disparités sont particulièrement visibles lors des études secondaires, où seulement sept communes disposent d'un collège et deux un lycée. Cette situation soulève des interrogations sur la couverture scolaire du territoire et l'accessibilité des équipements scolaires pour de nombreuses communes situées à l'écart de ces centralités.

Il est également important de relever la diminution des effectifs scolaires, que ce soit dans l'enseignement primaire ou bien dans l'enseignement secondaire, passant de 10 537 élèves en 2019-2020 à 10 153 élèves en 2021-2022.

#### Effectif scolaire du Pays Périgord Noir

Année scolaire	Nombre d'élèves en lycées (général, technologique et/ou professionnel)	Nombre d'élèves au collège	Nombre d'élèves en école élémentaire	Nombre d'élèves en école maternelle	TOTAL
2019-2020	1 615	3 251	5 056	615	<b>10 537</b>
2020-2021	1 554	3 222	4 926	575	<b>10 277</b>
<b>2021-2022</b>	<b>1 498</b>	<b>3 199</b>	<b>4 853</b>	<b>603</b>	<b>10 153</b>

Tableau : Évolution des effectifs scolaires du Pays du Périgord Noir

Source : Observatoire des Territoires – 2024

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'offre est très faible et se résume par l'offre de BTS et d'une classe de mise à niveau cinéma proposée par le lycée professionnel Pré de Cordy à Sarlat. Ce lycée propose ainsi un BTS MSR (Maintenance des Systèmes option Robotique), BTS FED (Fluides Énergies Domotique) et la MANCAV (Mise à Niveau en Cinéma Audiovisuel pour entrer en BTS Métiers de l'audiovisuel). Les universités les plus proches se situent à Périgueux et à Brive-la-Gaillarde. Le SCoT se retrouve dépendante de l'offre d'enseignement supérieur à l'extérieur du territoire. Il existe néanmoins plusieurs organismes de formation professionnelle, le GRETA au Lycée Pré de Cordy ainsi qu'une antenne du BTP CFA accueillie depuis 2023 au sein de la Plateforme du Bâtiment portée par le Pays.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les équipements : pôles principaux et secondaires

- Le territoire du Périgord Noir est polarisé par les villes de Sarlat et de Terrasson, mais aussi, secondairement, par les villes de Le Bugue, Montignac, Le Lardin Saint Lazare. Des pôles extérieurs au territoire influencent également les populations situées aux franges du territoire : agglomération de Périgueux, agglomération de Brive, bassin lotois (Souillac, Gourdon), bassin de Fumel.
- La qualité des équipements constitue un facteur d'attractivité primordial.
- Sarlat constitue le pôle d'équipements principal : commerces, services, santé. Terrasson constitue un pôle économique de premier ordre (tissu économique).
- Les bourgs qui irriguent le Périgord Noir ont leur importance pour les usages quotidiens : services essentiels de proximité, commerces alimentaires, activités artisanales courantes. Les collectivités s'inquiètent des communes sans commerce.
- Les projets des collectivités s'inscrivent de plus en plus dans une vision à l'échelle d'un bassin de vie pour la constitution d'équipements.

#### ▪ Une offre médicale complète mais inégalement répartie

##### **Sarlat-la-Canéda constitue le principal pôle pour les soins / "sanitaire" du Périgord Noir car elle abrite :**

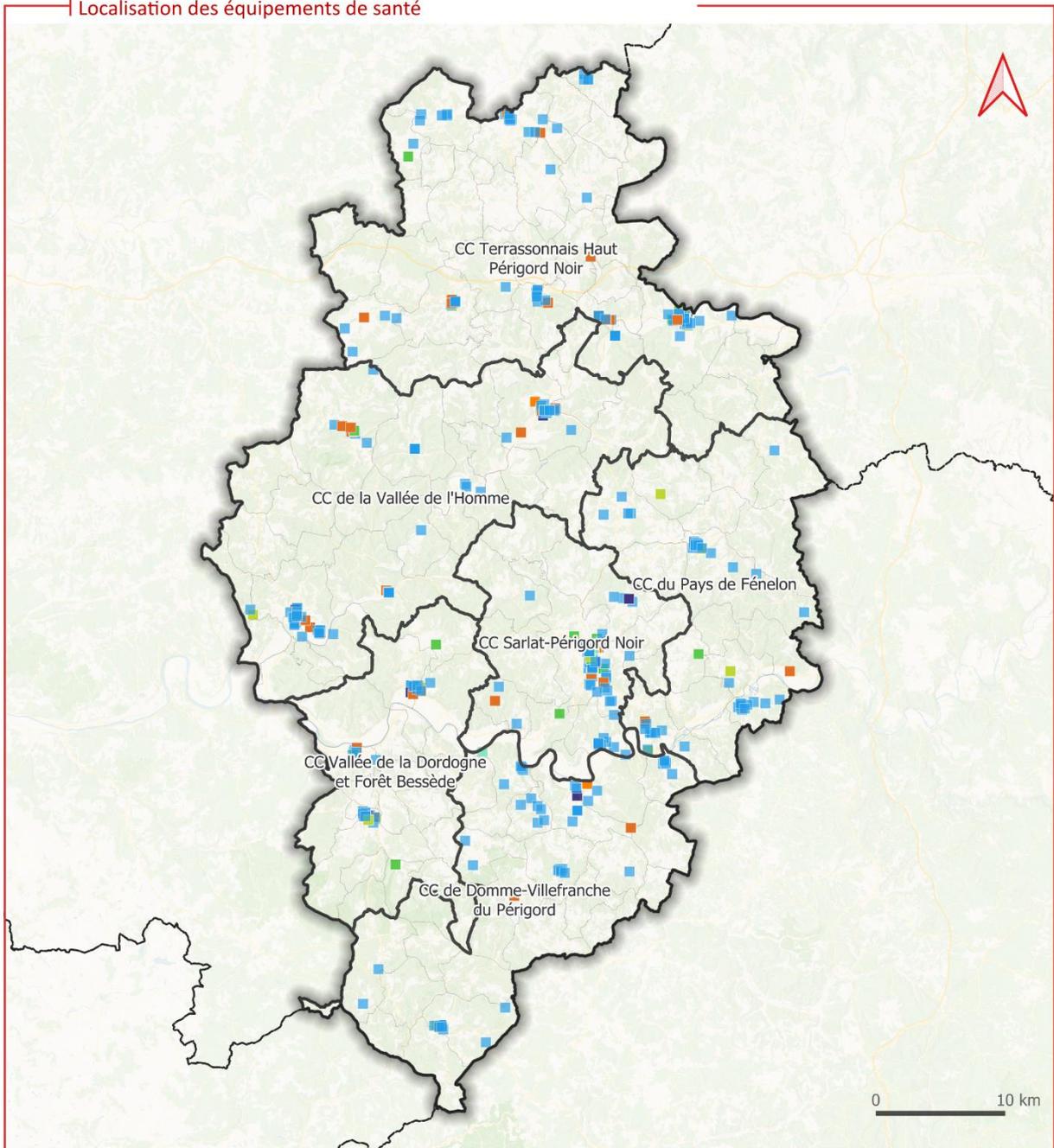
- Un centre hospitalier avec un service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ;
- Un service d'urgences ;
- Une Équipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (EMASP) ;
- Une Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) ;
- Une antenne de Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ;
- Un Centre Médico-Psychologique (CMP) ;
- Un Centre de santé associatif.

Deux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont récemment été créées : Dordogne Vallée Vézère et Vézère-Bastides. Elles couvrent l'ensemble du Périgord Noir sauf la CCTHPN. Certaines actions de ces CPTS pourront être portées en lien avec le CLS, notamment celles concernant l'offre de soins, en incitant les professionnels de santé à s'installer sur le territoire.

Les hôpitaux de proximité de Domme et du Pays de Belvès viennent compléter l'offre de soins, proposant aussi des services de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR).

En 2016, les activités de médecine montrent un recours majoritaire des habitants des communes du territoire à plusieurs centres hospitaliers en fonction de leur localisation (Périgueux, Sarlat, Brive et Villeneuve-sur-Lot) alors que la coordination des hospitalisations à domicile (HAD) est concentrée à Sarlat (source CLS). Concernant les temps d'accès aux soins urgents (Urgences Générales et Pédiatriques), de nombreuses communes sont situées à 30 minutes ou plus d'un service d'urgences sur le Périgord Noir (étude de l'ARS 2018).

## Localisation des équipements de santé



- Périmètre du SCOT Périgord-Noir
- EPCI au sein du SCOT
- Limites départementales

### Type d'équipements

- Etablissement et services de santé
- Fonctions médicales et para-médicales
- Autres établissements et services à caractère sanitaire
- Actions sociales pour personnes âgées
- Action sociale pour enfants en bas-âge
- Action sociale pour handicapés
- Autres services d'action sociale

Réalisation: Citadia Conseil, févr..2025  
Sources : IGN, Basemap, BPE 2021



Avec 61 médecins généralistes libéraux ou mixtes en 2023 sur le Périgord Noir, la densité est de 7,5 professionnels pour 10 000 habitants, soit une densité inférieure à la moyenne nationale (8,2).

Le Contrat Local de santé fait état d'une part de médecins généralistes libéraux âgés de 55 ans ou plus qui est relativement élevée au sein du Périgord Noir (62% contre 45% au niveau national).

On constate que 87,5% de la population bénéficie d'un médecin généraliste et que donc 12,5% de la population a des difficultés à avoir accès à un médecin traitant.

Aussi, l'accès aux soins de premier recours pourrait fortement se dégrader au cours des prochaines années, d'où l'intérêt de développer des conditions de travail attractives pour de nouveaux médecins libéraux.

Actuellement, sept maisons de santé pluridisciplinaires sont en fonctionnement sur le territoire : Hautefort, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Salignac-Eyvigues, Pays de Belvès et Villefranche-du-Périgord, La Bachellerie, Le lardin Saint Lazare.

Concernant les médecins spécialistes libéraux ou mixtes en 2023, de nombreuses spécialités sont très sous-dotées (plus de 2 fois inférieures à la moyenne nationale : gynécologues (3,7 pour 100.000 habitants en Périgord Noir VS 6,5 au niveau national), dermatologues (1,2 VS 3,6), radiologues (3,7 VS 8,3), gastroentérologues (1,2 VS 3), ORL (1,2 VS 2,9) et ophtalmologues (2,5 VS 6,4). Le secteur de la psychiatrie est encore plus en difficultés, avec seulement 1,2 professionnels contre 9,2 au niveau national. Certaines spécialités ne sont pas du tout représentées : pneumologues, rhumatologues, neurologues et stomatologues.

La densité des infirmiers libéraux (au nombre de 197) se révèle globalement bonne sur le territoire en 2020 avec 24,3 professionnels pour 10 000 habitants (contre 15,3 au niveau national). Toutefois, cette situation favorable est à nuancer si le nombre d'infirmiers est rapporté aux habitants de 75 ans ou plus.

Pour les autres professionnels de santé :

- Masseurs-kinésithérapeutes : 78 professionnels en Périgord Noir  
Densité de 9,6 pour 10.000 habitants en Périgord Noir contre 12 au niveau national  
Profession considérée comme « Très sous-dotée » sur la plupart de notre territoire
- Chirurgiens-dentistes : 29 professionnels en Périgord Noir  
Densité de 3,6 pour 10.000 habitants en Périgord Noir contre 5,4 au niveau national  
Profession considérée comme « Très sous-dotée » sur la plupart de notre territoire
- Orthophonistes : 11 professionnels en Périgord Noir  
Densité de 13,5 pour 100.000 habitants en Périgord Noir contre 32,5 au niveau national  
Profession considérée comme « Sous-dotée » sur la plupart de notre territoire
- Sage-femmes : 7 professionnels en Périgord Noir  
Densité de 1,7 pour 10.000 habitants en Périgord Noir contre 2,3 au niveau national  
Profession considérée comme « Sous-dotée » sur la plupart de notre territoire

Le gouvernement a mis en place un site « *pour les personnes âgées* » recensant 53 services autonomie à domicile en 2024 à l'échelle de la Dordogne.

**Les six EPCI du territoire sont signataires d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire du projet. Il est porté par la CC Domme-Villefranche du Périgord pour le compte des six EPCI. Elles ont défini plusieurs axes de travail :**

*Axe 1 : Améliorer et développer l'offre de soin en Périgord noir ;*

*Axe 2 : Développer mes conditions de vie des populations vulnérables ;*

*Axe 3 : Développer la coordination des acteurs et la prévention pour les personnes âgées ou en déficit d'autonomie ;*

*Axe 4 : Promouvoir des environnements et habitudes de vie favorables à la santé ;*

*Axe 5 : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de santé mentale sur le territoire ;*

*Axe 6 : Observation de la santé sur le territoire, évaluation et communication du Contrat local de Santé.*

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a arrêté en Mars 2022 le nouveau zonage médecin. Élaboré sur la base de critères objectifs et identiques pour l'ensemble de la France, il prend en compte différents critères tels que les besoins de soins en fonction de l'âge des habitants, le temps d'accès par la route vers le médecin généraliste, le volume d'activités des médecins, pour prendre en compte le manque de médecins, et anticiper les départs à la retraite.

Ce zonage identifie 2 catégories de territoires qui se distinguent par l'importance des difficultés d'accès aux soins et par les moyens mis en œuvre pour remédier aux problèmes de démographie médicale :

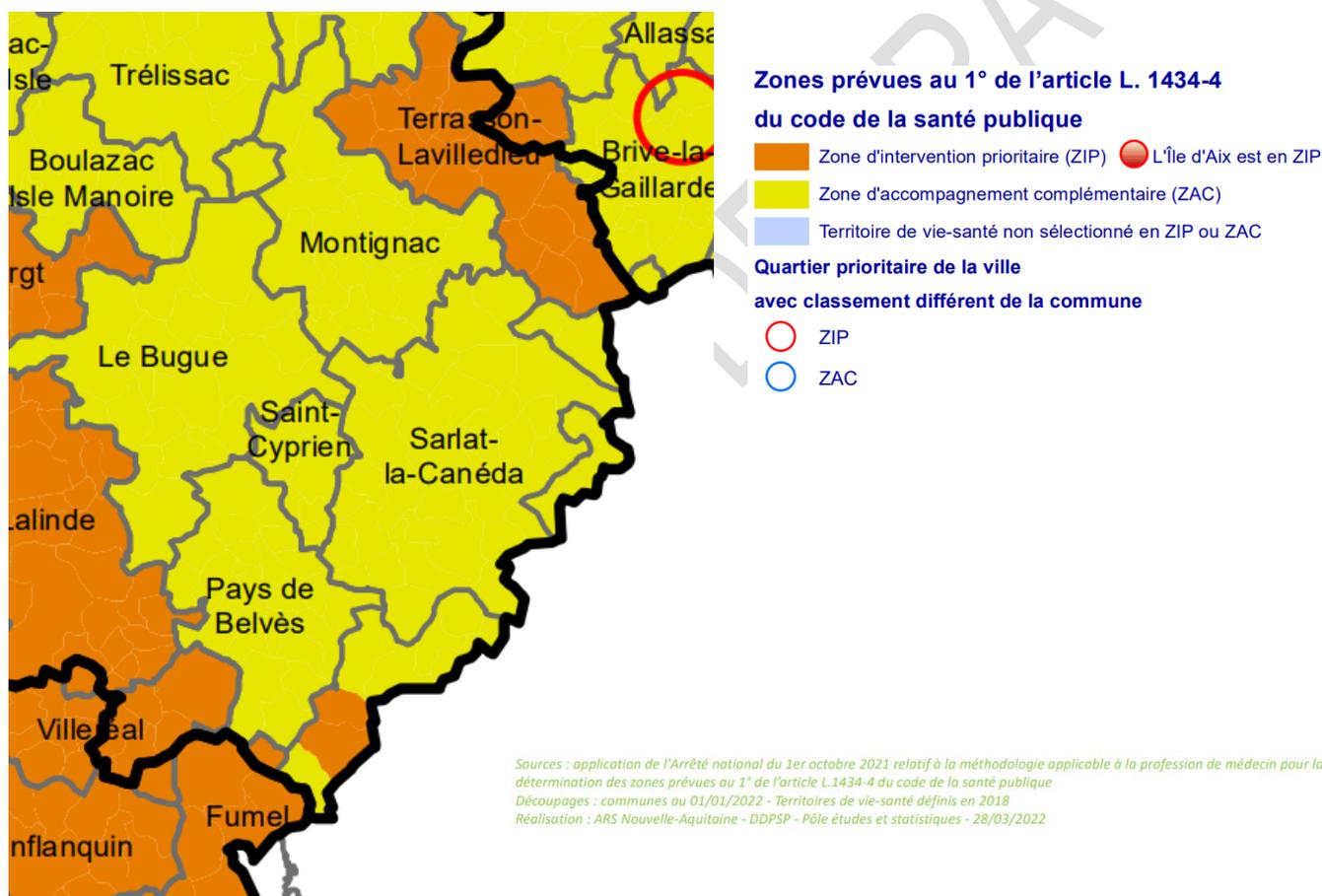
- les « zones d'intervention prioritaire » (ZIP) qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et où les aides incitatives financières sont les plus importantes ;

- les « zones d'action complémentaire » (ZAC), moins impactées par le manque de médecins mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore.

Les communes du Périgord Noir figurent en majorité parmi les territoires de vie-santé classés en ZAC. Sur ces territoires, il sera possible de bénéficier de mesures d'aide à l'installation proposées par l'ARS (contrat d'engagement de service public (CESP), contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG), contrat de praticien territorial médical de remplacement (PTMR)... ) et aux aides proposées par les collectivités locales en application de l'article L1511-8 du code général des collectivités territoriales.

Certaines communes de la CCDVP sont identifiées en zone d'intervention prioritaire, c'est le cas du Sud de l'EPCI. A l'autre extrémité du territoire, la partie de Terrasson-Lavilledieu est identifiée en zone prioritaire également. Ce dernier couvre la majeure partie de son intercommunalité (CCTHPN). Des enjeux d'accessibilité pour la santé et de proximité de professionnels de santé ressortent de ces constats.

### Zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins en médecine générale en 2022



#### ■ Culture, sports et loisirs

Le Périgord Noir détient une présence satisfaisante d'équipements culturels et sportifs avec des taux d'équipements supérieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale :

- 9 équipements sportifs pour 1 000 habitants contre 7 (Dordogne), 6,2 (Nouvelle-Aquitaine) et 5 (France) ;
- 6,6 équipements culturels pour 1 000 habitants contre 3,2 (Dordogne), 1,6 (Nouvelle-Aquitaine) et 1 (France).

La disponibilité des équipements culturels et leur accessibilité représentent un fort vecteur de lien et de cohésion. Les pôles d'équipement constituent le plus souvent les centralités des activités culturelles. Le triangle Le Bugue-Terrasson-Domme constitue une zone privilégiée avec la présence de musées, sites préhistoriques, architecturaux, accessibles aux populations,

qu'elles soient touristiques ou locales. En périphérie de cette zone, le territoire est moins équipé, nécessitant parfois des temps d'accès supérieur à 20 minutes.

Des événements culturels ont su se pérenniser au fil du temps, en particulier le festival du film de Sarlat, le festival des jeux de théâtre toujours à Sarlat, les chemins de l'Imaginaire à Terrasson, le festival des musiques du monde à Montignac, le festival de musique du Périgord Noir, ou encore la ronde des villages en Pays Fénelon.

Sarlat détient également une formation de mise à niveau (post Bac) dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel qui attire bien au-delà des limites du territoire.

Les six EPCI du territoire se sont engagés dans une démarche « cluster industries culturelles » avec les communautés d'agglomération du Bassin de Brive et de Tulle dans le cadre du contrat « Territoire d'Industrie ». Néanmoins seulement la CCSPN et Sarlat se sont emparés de cette démarche concernant la friche de France Tabac. Le projet s'appelle : « création d'un centre des métiers et de l'industrie des métiers du cinéma ».

**La culture occitane reste une composante essentielle de l'identité périgourdine. Attaché à la culture occitane et donc à la langue qui la porte, le Périgord Noir accueille des manifestations diverses qui permettent de promouvoir et de faire connaître la culture occitane (Journées occitanes à Sarlat, la Ringueta et à l'échelle du département la Félibrée qui change de lieu chaque année).**

En Périgord Noir, la bibliothèque départementale fédère 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire.

Le projet de médiathèque intercommunale à Sarlat, porté par la Communauté de Communes, a été lancé il y a plus de 10 ans. La médiathèque a été ouverte au public en novembre 2024. Le territoire bénéficie aussi d'antennes du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne sur les communes de Sarlat, du Bugue et de Montignac ainsi que de la présence de trois centres culturels : Sarlat, Terrasson et Montignac.

Concernant les activités sportives, avec un taux de 21,3 pour 100 habitants en 2018, le nombre de licenciés sportifs est de 3,9 points inférieurs au taux moyen régional. Le taux est égal au taux départemental. La CCSPN, CCVDFB et la CCPF détiennent les taux de licences les plus élevés. Avec son patrimoine naturel riche et diversifié, le Périgord Noir offre une multitude d'activités de sports et de loisirs autour de la nature et de l'environnement (VTT, randonnées, canoë- kayak, marche nordique, équitation, escalade, orientation, spéléologie...).

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les équipements : pôles principaux et secondaires

- L'offre culturelle et sportive est satisfaisante mais problématique de la mobilité pour l'accès aux équipements et aux événements. Inégalités entre les EPCI pour l'accès à certaines activités, notamment la musique (conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne ou écoles de musique municipales).

#### ▪ Accès aux services publics et numérique

Le territoire du Périgord Noir bénéficie de la présence de points d'accès aux services publics sur la plupart des pôles urbanisés du territoire. En 2022, huit structures France Services sont labellisées sur le territoire : Terrasson-Lavilledieu (avec une offre itinérante), Thenon- Hautefort, Montignac- Lascaux, Saint Cyprien, Pays de Belvès, Saint Martial de Nabirat, Le Bugue et Sarlat-la-Canéda. Des Maisons de Services au Public (MSAP) existent également à Carlux, Saint-Cyprien, Villefranche-du-Périgord, Belvès et Montignac.

Les six communautés de communes sont également dotées de centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) qui ont pour vocation d'animer les actions générales de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Les domaines d'intervention des CIAS sont assez homogènes sur le territoire avec notamment l'aide aux personnes âgées, l'aide aux familles ou encore l'aide administrative.

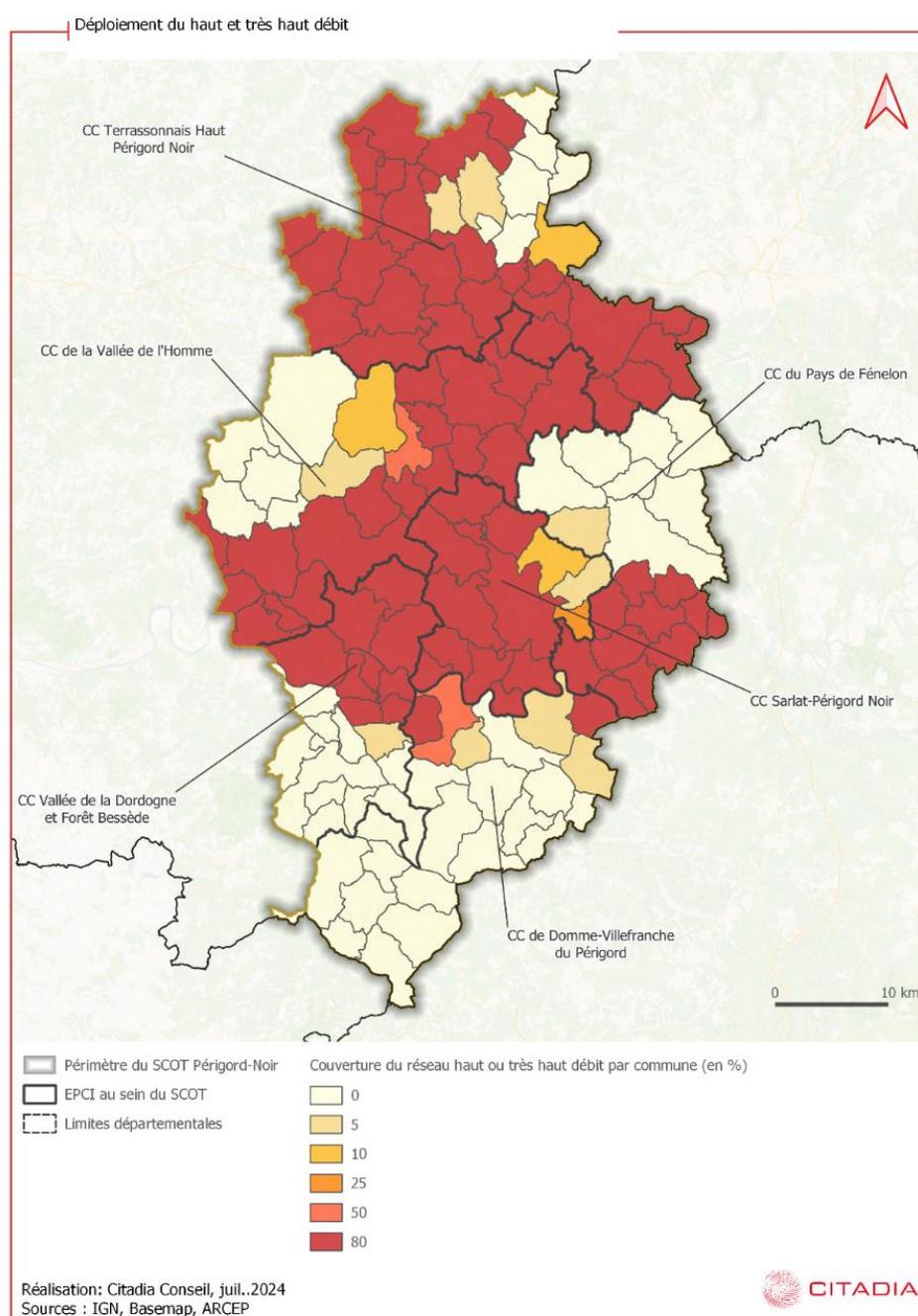
#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les équipements : pôles principaux et secondaires

- Les MSAP constituent un véritable relais auprès des administrés.
- Les attentes liées au déploiement de la fibre sont fortes sur le territoire

■ **La construction du réseau public de fibre optique en Dordogne**

Le Département s’est fixé comme priorité n°1 l’accès de tous les Périgourdins au très haut débit. Le Syndicat Mixte Périgord Numérique a été créé pour concrétiser cette ambition. L’objectif est de répondre aux besoins actuels et aux usages à venir pour les foyers et l’ensemble des acteurs du territoire.

Le Schéma directeur a été révisé en mars 2019 avec pour objectif d’accélérer les déploiements et d’assurer une couverture intégrale du territoire en Très Haut Débit (THD) d’ici fin 2025.



## 6.1 - Synthèse | Les équipements



**24%**

Des équipements intermédiaires et supérieurs sont situés à Sarlat en 2021

**1/3 des communes**

Détiennent 10 équipements ou moins en 2021

**6,6 équipements**

Culturels pour 1 000 habitants (contre 3,2 en Dordogne)



Une présence satisfaisante mais polarisée d'équipements et de services

L'analyse quantitative basée sur la Base Permanente des Équipements révèle une densité d'équipements et de services satisfaisante sur le territoire, offrant ainsi une perspective statistique sur la répartition des services dans le territoire.

Cependant, cette concentration des équipements dans certaines centralités identifiées met en lumière des disparités territoriales importantes, avec une offre de services plus limitée dans les zones plus éloignées par rapport aux polarités centrales. Le rééquilibrage territorial doit être visé pour assurer un développement équilibré et inclusif sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, bien que la densité globale des équipements semble satisfaisante, des écarts significatifs persistent entre les polarités (Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu), notamment auprès des équipements et services les plus spécialisés.



Des enjeux majeurs d'accessibilité

Le territoire présente des écarts significatifs dans la répartition des équipements scolaires, médicaux et de loisirs, avec des concentrations dans les centralités principales et des zones rurales moins pourvues. Bien que les écoles primaires et les collèges soient relativement bien répartis, l'offre de lycées est plus limitée et les effectifs tendent à se concentrer. Malgré une offre médicale complète dans les pôles urbains, les zones rurales rencontrent des difficultés d'accessibilité et de disponibilité des services de santé (étude de l'ARS qui classe Périgord Noir en Zone d'accompagnement et certaines franges sud et nord en Zone d'Intervention Prioritaire), soulevant des préoccupations concernant l'accompagnement des populations vulnérables. En matière d'équipements culturels, sportifs et ludiques, les centralités principales concentrent la majorité des installations, laissant certaines communes rurales sous-équipées dans ces domaines.



Une présence satisfaisante mais polarisée d'équipements et de services

L'analyse quantitative basée sur la Base Permanente des Équipements révèle une densité d'équipements et de services satisfaisante sur le territoire, offrant ainsi une perspective statistique sur la répartition des services dans le territoire.

Cependant, cette concentration des équipements dans certaines centralités identifiées met en lumière des disparités territoriales importantes, avec une offre de services plus limitée dans les zones plus éloignées par rapport aux polarités centrales. Le rééquilibrage territorial doit être visé pour assurer un développement équilibré et inclusif sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, bien que la densité globale des équipements semble satisfaisante, des écarts significatifs persistent entre les polarités (Sarlat-la-Canéda, Terrasson-Lavilledieu), notamment auprès des équipements et services les plus spécialisés.



Des enjeux majeurs d'accessibilité

Le territoire présente des écarts significatifs dans la répartition des équipements scolaires, médicaux et de loisirs, avec des concentrations dans les centralités principales et des zones rurales moins pourvues. Bien que les écoles primaires et les collèges soient relativement bien répartis, l'offre de lycées est plus limitée et les effectifs tendent à se concentrer. Malgré une offre médicale complète dans les pôles urbains, les zones rurales rencontrent des difficultés d'accessibilité et de disponibilité des services de santé, soulevant des préoccupations concernant l'accompagnement des populations vulnérables. En matière d'équipements culturels, sportifs et ludiques, les centralités principales concentrent la majorité des installations, laissant certaines communes rurales sous-équipées dans ces domaines.



#### ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- La centralisation des équipements dans les polarités, offre une accessibilité facilitée pour une grande partie de la population ;
- La présence satisfaisante d'équipements culturels, ludiques et sportifs ;
- Une identité culturelle forte ;
- Une couverture importante en termes d'établissements scolaires avec une diversité d'offres éducatives, jusqu'à l'entrée en études supérieures.



#### POINTS DE VIGILANCE

- Le manque de structure pour l'accueil des jeunes ;
- Des services dont l'accès est difficile : garde d'enfants, couverture haut débit, soins médicaux, ... ;
- Perte de services de proximité ;
- Une relative faible attractivité du territoire pour les professionnels de la santé en milieu rural ;
- L'isolement des zones rurales et la dépendance à l'automobile pour l'accès aux services soulèvent des défis de mobilité, en particulier pour les populations vulnérables ;
- Une certaine dépendance de l'ensemble du territoire aux villes proches (Périgueux, Brive, Agen) ou aux métropoles (Bordeaux, Toulouse, Limoges) pour les équipements et services les plus spécialisés, ainsi que pour l'offre de formation et études supérieures.



#### ENJEUX

- Assurer une répartition équitable des équipements et services sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque secteur et en évitant les disparités entre les zones rurales et urbaines ;
- Défendre la solidarité et accompagner les plus fragiles ;
- Encourager le développement des infrastructures culturelles et sportives pour répondre aux besoins de la population à l'année en matière de loisirs et de bien-être, accessible à tous.



- Favoriser une réflexion globale sur l'articulation des équipements et services à l'échelle des 136 communes du territoire en s'appuyant sur le cadre offert par le SCoT
- Adapter les dispositions réglementaires sur le foncier pour répondre de manière adaptée aux besoins en équipements et services du territoire
- Assurer une cohérence entre les politiques d'accessibilité des équipements et services et les initiatives visant à améliorer la mobilité sur le territoire

#### Politiques et outils existants



- Contrat Local de Santé (3<sup>e</sup> en préparation)
- Conseil Local de Santé Mentale
- Guichets France Services
- Services à domicile

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 6.2 - Les capacités des réseaux

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Agriculture

- Les améliorations dans la gestion des eaux usées (assainissement) permettent une meilleure préservation de la ressource. De nombreux travaux ont été effectués. Certains sont encore en cours.
- La problématique de la protection des zones de captage, notamment au regard des pratiques agricoles, est soulignée.
- La gestion de l'eau potable s'effectue de manière très variée. Les collectivités s'interrogent sur les limites de la capacité de production d'eau potable, particulièrement au regard des modifications des milieux et du climat, ainsi que sur les solutions à développer pour éviter le gaspillage. Les besoins en eau liés à l'activité agricole telle qu'elle est pratiquée actuellement interrogent les acteurs. La problématique des forages et de leur impact est aussi mise en avant.

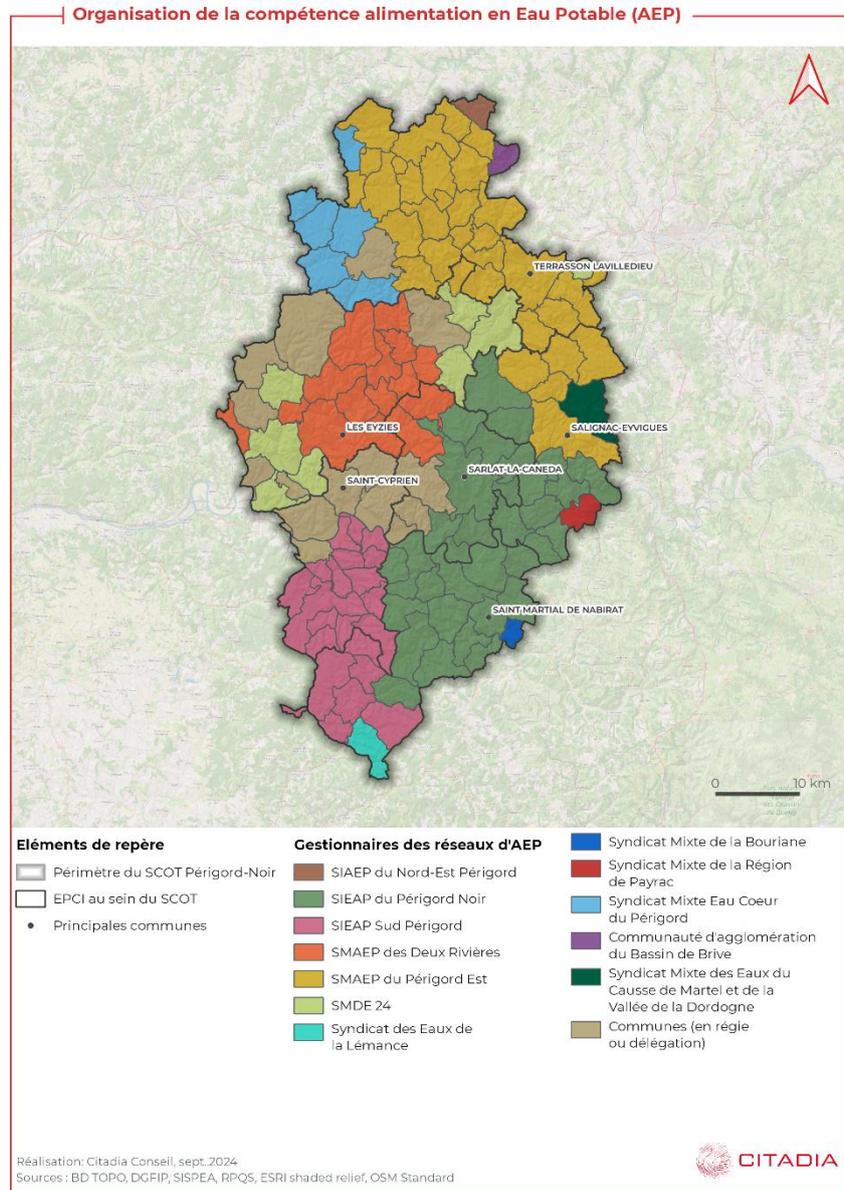
### a - Alimentation en eau potable

#### ■ Les compétences de l'eau, un enjeu de gouvernance

Sur le territoire du SCoT du Périgord Noir, on compte 27 entités aux modes de gestion hétérogènes :

- **33 communes** (Besse, Bouzic, Calviac en Périgord, Campagnac-lès-Quercy, Carlux, Carsac-Aillac, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Daglan, Domme, Florimont-Gaumier, Groléjac, La Roque-Gageac, Marcillac-Saint-Quentin, Nabirat, Pechs-de-l'Espérance, Prats-de-Carlux, Proissans, Saint-Crépin-et-Carlucet, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Cybranet, Saint-Genies, Saint-Laurent-la-Vallée, Saint-Pompont, Saint-Vincent-le-Paluel, Sainte-Mondane, Sainte-Nathalène, Sarlat-la-Canéda, Simeyrols, Veyrignac, Veyrines-de-Domme, Vézac, Vitrac) sont gérées par le **SIEAP du Périgord Noir** ;
- **33 communes** (Archignac, Auriac-du-Périgord, Azerat, Badefols-D'Ans, Beauregard-de-Terrasson, Boisseuilh, Châtres, Chourgnac-d'Ans, Condat-sur-Vézère, Gabillou, Granges-d'Ans, Hautefort, Jayac, La Bachellerie, La Cassagne, La Chapelle-Saint-Jean, La Dornac, La Feuillade, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Coteaux-Périgourains, Les Farges, Nadaillac, Nailhac, Paulin, Peyrignac, saint-Rabier, Sainte-Orse, Salignac-Eyvignes, Teillots, Temple-Laguyon, Terrasson-Lavilledieu, Tourtoirac, Villac), sont gérées par le **SMAEP du Périgord Est** ;
- **21 communes** (allas-les-Mines, Berbiguières, Carves, Cladech, Doissat, Grives, Larzac, Lavaur, Marnac, Mazeyrolles, Monplaisant, Orliac, Pays-de-Belves, Pratz-du-Périgord, Sagelat, Saint-Cernin-de-l'Herm, Saint-Germain-de-Belves, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Sainte-Foy-de-Belves, Salles-de-Belves, Villefranche-du-Périgord) sont gérées par le **SIEAP Sud Périgord** ;
- **14 communes** (Fanlac, Fleurac, Les Eyzies, Marquay, Peyzac-le-Moustier, Plazac, Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Léon-sur-Vézère, Savignac-de-Miremont, Sergeac, Tamnies, Thonac, Tursac, Valojoux) sont gérées par le **SMAEP des Deux Rivières** ;
- **8 communes** (Aubas, Campagne, Coly-Saint-Amand, La Chapelle-Aubareil, Le Bugue, Mauzens-et-Miremont, Pazayac, Saint-Chamassy) sont gérées par le **SMDE 24** ;
- **6 communes** (Ajat, Bars, Fossemagne, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Sainte-Eulalie-d'Ans) sont gérées par le **Syndicat Mixte Vallée Auvézère Manoire** ;
- La commune de Sainte-Trie est gérée par le **SIAEP du Nord-Est-Périgord** ;
- La commune de Coubjours est gérée par la **Communauté d'agglomération du Bassin de Brive** ;
- La commune de Borrèze est gérée par le **Syndicat Mixte du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne** ;
- La commune de Saint-Aubin-de-Nabirat est gérée par le **Syndicat Mixte de la Bouriane**,
- La commune de Loubejac est gérée par le **Syndicat des Eaux de la Lémance** ;
- La commune de Saint-Julien de Lampon est gérée par le **Syndicat mixte de la Région de Payrac** ;
- 15 communes (Audrix, Beynac-et-Cazenac, Castels-et-Bézenac, Coux et Bigaroque-Mouzens, Journiac, Limeuil, Meyrals, Montignac, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-André-d'Allas, Saint-Cyprien, Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart, Saint-Vincent-de-Cosse, Siorac-en-Périgord et Thenon) sont concernées par une gestion communale faisant l'objet de contrats :

- De délégation par un contrat de concession de service avec l'agence SOGEDO Belvès pour les communes de Castels-et-Bezenac, Coux et Bigaroque-Mouzens et de Saint-Cyprien ;
- De délégation par un contrat d'affermage avec VEOLIA pour la commune de Thenon,
- De délégation par un contrat de concession de service avec VEOLIA pour la commune de Saint-André-Allas ;
- En régie pour les communes de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac et Saint-Félix-de-Reillac-et-Mortemart ;



Carte 32 : Organisation de la gouvernance pour la compétence eau potable en 2022 sur le territoire. / Source : SIS

Le tableau suivant fait la synthèse de l'organisation de la compétence « eau potable » sur le territoire du Périgord Noir :

Tableau 34 : Organisation de la compétence « eau potable » sur le territoire du Périgord Noir / Source : RPQS 2022

STRUCTURE	NB COMMUNES GEREES	COMMUNES PERIGORD NOIR	MODE DE GESTION	NB D'ABONNES	VOL. DISTRIBUES (m <sup>3</sup> )	LINEAIRE DE RESEAU (km)	RENDEMENTS RESEAUX (%)	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (m <sup>3</sup> /j/km)	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ANNUEL (%)
SIEAP du Périgord Noir	37	33	Concession de service (VEOLIA SOGESO)	14 543	2 880 475	1 269,40	72,45	1,71	0,65
SMAEP du Périgord Est	37	33	Concession de service (VEOLIA Terrasson)	13 241	2 158 583	981,90	73,13	1,69	0,48
SIEAP Sud Périgord	45	21	Concession de service (SOGEDO)	7 978	1 622 300	1 046,23	70,81	1,25	0,36
SMAEP des Deux Rivières	24	14	Concession de service (VEOLIA Bergerac) <sup>1</sup>	6 450	1 172 692	845,28	75,74	0,93	0,45
SMDE 24	69	8	Régie <sup>2</sup>	31 069	4 886 486	2 422,68	79,51 <sup>2</sup>	1,41 <sup>2</sup>	0,49
Syndicat Mixte Vallée Auvézère Manoire	26	6	Concession de service (AGUR)	11 641	1 646 519	1 048	79,23	0,91	0,3
SIAEP du Nord-Est-Périgord	27	1	Concession de service (SOGEDO Excideuil, SAUR Balma)	8 220	923 834	868,77	79,39	0,62	0,50
Communauté d'agglomération du bassin de Brive	38	1	Délégation (Société des Eaux de l'Agglomération du Bassin de Brive)	47 696	7 675 612	1 900 ,00	83,3	1,83	0,44
Syndicat Mixte du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne	21	1	Affermage (SAUR)		1 104 840	618,41	64,1	1,54	1,35
Syndicat Mixte de la Bouriane	13	1	Délégation	21 864	2 982 644	142,16	91,1	5,1	0,56
Syndicat des eaux de la Lémance									
Syndicat Mixte de la Région de Payrac									

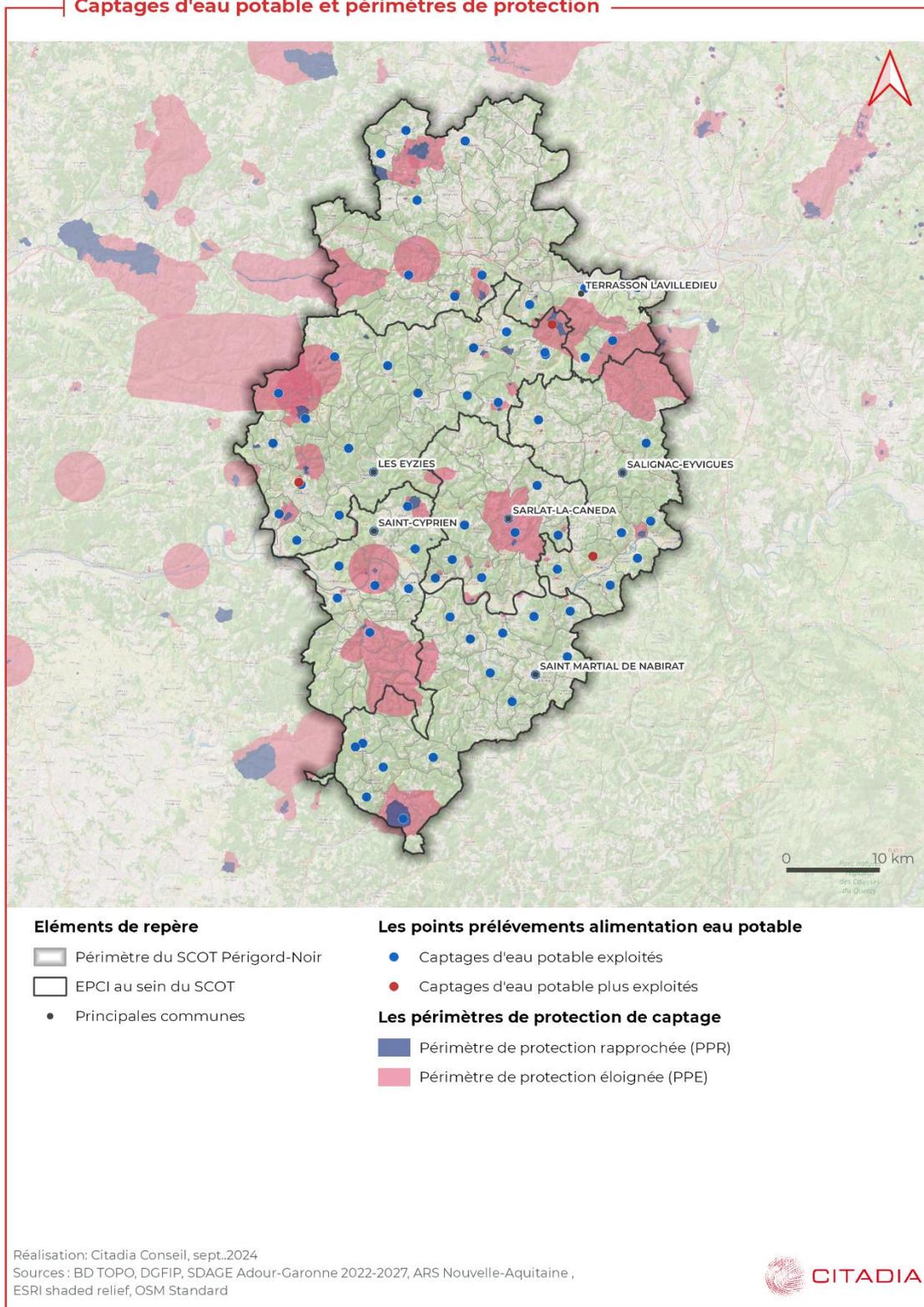
<sup>1</sup>Sur le secteur présent sur le territoire – Saint-Léon-sur-Vézère <sup>2</sup>Données sur le secteur CT RDE 24 – Secteur Le Bugue

### ■ Les captages

D'après le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, le territoire du Périgord noir est concerné par la présence de **114 points de prélèvement** destinés à l'alimentation en eau potable dont 9 ne sont plus en exploitation (données SDAGE Adour-Garonne 2022-2024). Les prélèvements se font en surface ou dans les nappes captives et profondes. Certains de ces captages font l'objet de périmètres de protection visant à assurer la protection de la qualité des eaux et de la santé humaine. On distingue 3 types de périmètres :

- Le périmètre de protection immédiate, instauré autour du point de prélèvement pour les terrains à acquérir en pleine propriété ;
- Le périmètre de protection rapprochée, celui à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- Le périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés le même type d'installations, travaux, activités...

## Captages d'eau potable et périmètres de protection



Carte 33 : Les captages d'eau potable et périmètres de protection

### ■ Les captages prioritaires et captages sensibles

Le SDAGE Adour Garonne indique que la préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constitue un objectif prioritaire. Afin de répondre à cet objectif, le SDAGE Adour Garonne fixe la disposition B25 « protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés ». Cette disposition permet l'identification de 300 captages dits « dégradés », c'est-à-dire qu'ils utilisent une ressource d'eau brute dégradée durablement par les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates).

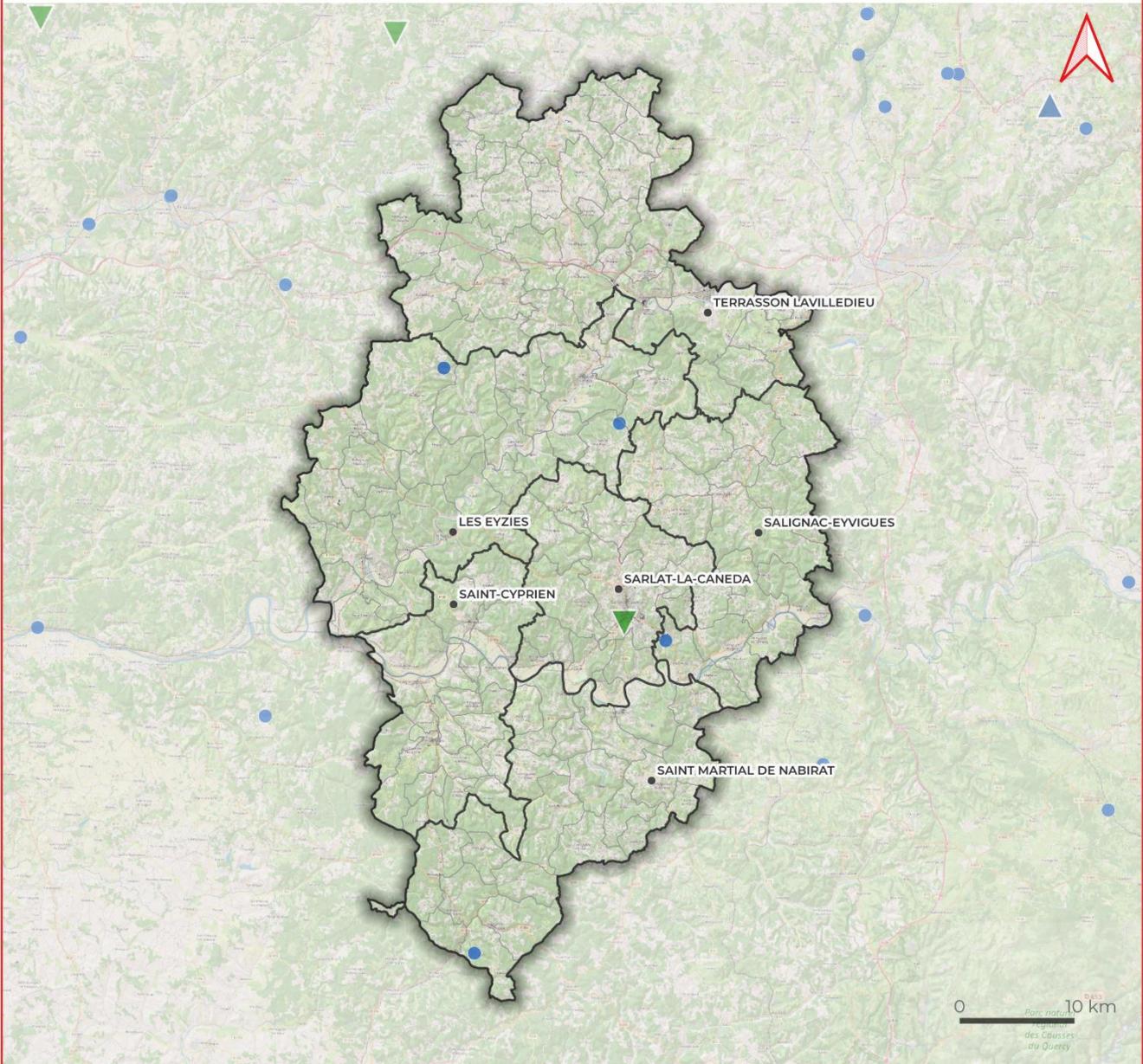
Parmi ces captages dits « dégradés » 95 sont désignés dans le cadre du Grenelle de l'environnement de 2007 ou de la conférence environnementale de 2013 comme étant prioritaires et le reste des captages sont dits sensibles.

Le territoire du Périgord Noir est concerné par un captage identifié comme prioritaire sur la commune de Sarlat-la-Canéda. Ce captage correspond au captage de la Moussidière qui est un captage d'eau souterraine.

Le SDAGE Adour-Garonne identifie également 4 captages sensibles sur les communes de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, La Chapelle-Aubareil, Carsac-Aillac et Loubejac. Ces captages sont concernés par la présence de S-métolachlore qui est une substance active présente dans les herbicides les plus utilisés en France.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Les captages prioritaires et sensibles



### Éléments de repère

- Périmètre du SCOT Périgord-Noir
- EPCI au sein du SCOT
- Principales communes

### Les captages dits "dégradés"

- Les captages sensibles
- Les captages prioritaires
  - Eau souterraine
  - Eau superficielle

Réalisation: Citadia Conseil, sept..2024  
Sources : BD TOPO, DGFIP, SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, ESRI shaded relief, OSM Standard



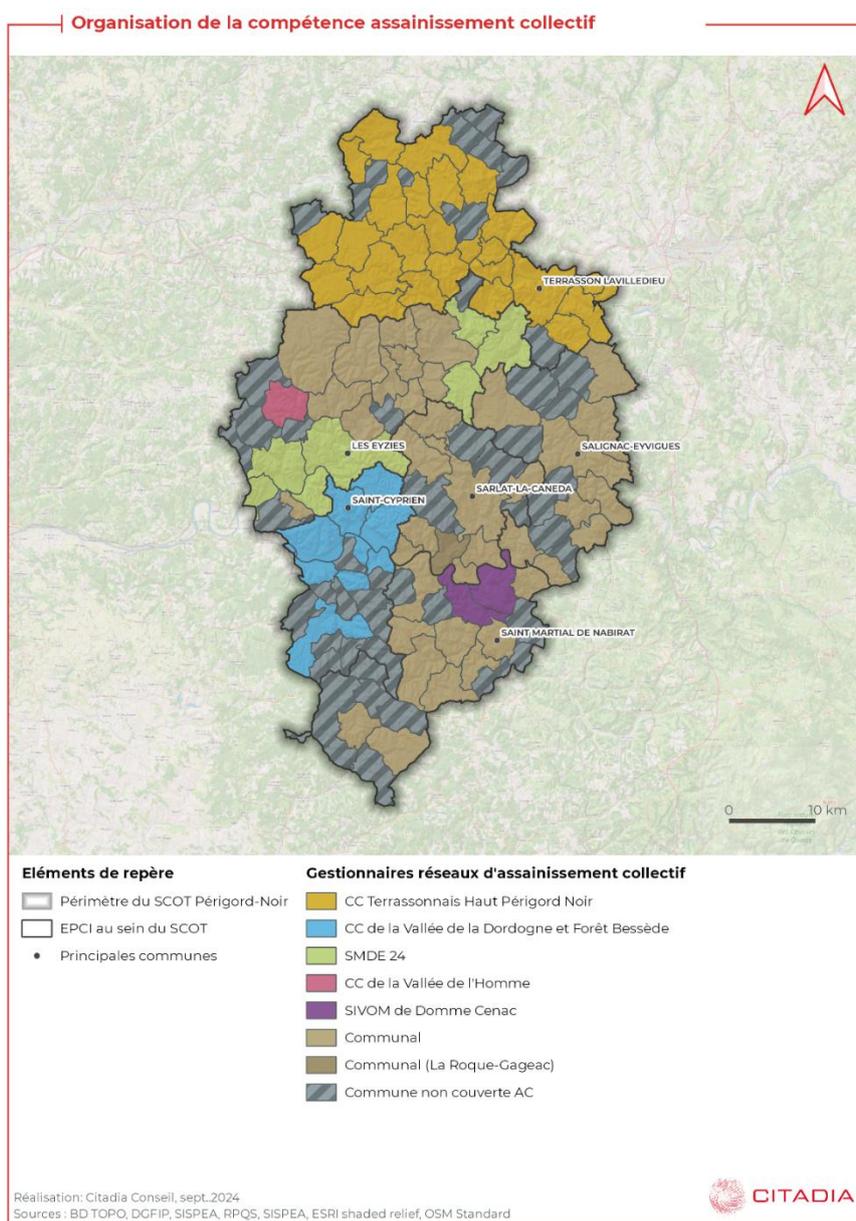
Carte 34 : Les captages prioritaires et sensibles. / Source : SDAGE Adour-Garonne

## b - Organisation de l'assainissement

### ■ Un parc de stations d'épuration concerné par de nombreuses non-conformités

Sur le territoire du Pays du Périgord noir, la compétence assainissement collectif est distribuée entre 43 gestionnaires. Sur les 136 communes du Pays du Périgord noir, 52 ne sont pas couvertes par l'assainissement collectif. Pour les communes desservies par l'assainissement collectif, les gestionnaires sont :

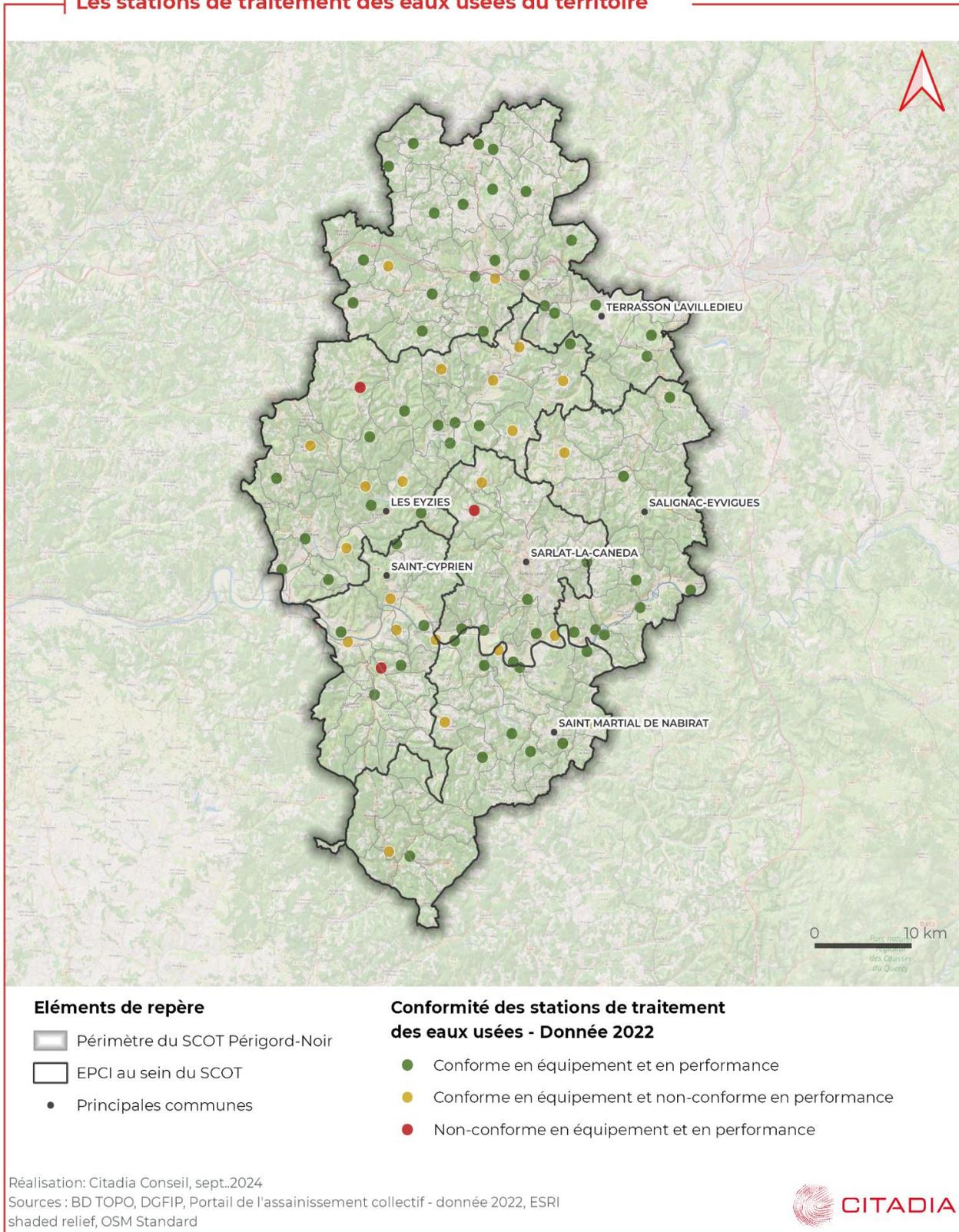
- La **Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir** pour **26 communes** (Azerat, Badefols-d'Ans, Bars, Beauregard de Terrasson, Condat-sur-Vézère, Fossemagne, Granges-d'Ans, Hautefort, La Bachellerie, La Dornac, La Feuillade, Le Lardin-Saint-Lazare, Les Coteaux-Périgourdiens, Limeyrat, Nailhac, Pazayac, Peyrignac, Saint-Rabier, Sainte-Orse, Sainte-Eulalie-d'Ans, Terrasson Lavilledieu, Thenon, Tourtoirac, Villac) ;
- La **CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède** pour **9 communes** (Allas-les-Mines, Berbiguières, Castels-et-Bézenac, Coux-et-Bigaroque-Mouzens, Meyrals, Pays de Belves, Saint-Cyprien, Saint-Germain-de-Belves, Siorac-en-Périgord) ;
- Le **SMDE 24** pour **7 communes** (Aubas, Campagne, Coly-Saint-Amand, La Chapelle-Aubareil, Le Bugue, Les Eyzies et Limeuil)
- La **SIVOM de Domme Cenac** pour les communes de Cénac-et-Saint-Julien et Domme
- **39 communes** sont concernées par une gestion communale. A noter que la commune de l'assainissement de la commune de Vezac est gérée par la commune de Gageac.



Carte 35 : Organisation de l'assainissement collectif sur le territoire du Pays du Périgord Noir. / Source : SISPEA

En 2022, le Pays du Périgord Noir comptait 91 stations d'épuration collectives, représentant une capacité totale de 85 665 équivalents-habitants (EH). Sur ces 91 STEP, 26 ne sont pas conforme en performance, et 3 ne sont pas conforme en équipement et performance. Les STEP présentant une non-conformité en équipement et en performance sont les STEP de Marquay-Bourg, Rouffignac-Saint-Cernin et de Saint-Germain-de-Belvès.

### Les stations de traitement des eaux usées du territoire



Carte 36 : Les stations de traitement des eaux usées du territoire. / Source : Portail de l'assainissement collectif – 2022

Tableau 35 : Caractéristiques des stations de traitement des eaux usées présentes sur le territoire du Périgord Noir. / Source : Portail de l'assainissement collectif

Nom de la station	Capacité nominale	Charge maximale	Conformité en équipement	Conformité en performance
Ajat	70	25	Oui	Non
Allas les mines (Bourg)	250	114	Oui	Oui
Allas les mines (Enveaux)	75	40	Oui	Non
Aubas	200	77	Oui	Oui
Audrix	155	40	Oui	Oui
Auriac du Périgord	250	0	Oui	Oui
Azerat (bourg)	300	103	Oui	Oui
La Bachellerie	600	170	Oui	Non
Badefols-d'Ans	300	107	Oui	Oui
Bars (Bourg)	30	30	Oui	Oui
Belves-Monplaisant	1800	980	Oui	Oui
Berbiguieres-2	70	60	Oui	Non
Beynac et Cazenac	1140	604	Oui	Oui
Borrèze	200	57	Oui	Non
Bouzac (bourg)	55	50	Oui	Oui
Campagne (bourg)	120	40	Oui	Non
Carlux	300	160	Oui	Oui
Carsac-Aillac (Communale)	800	412	Oui	Oui
Carsac-Aillac (Aillac)	130	50	Oui	Oui
Castelnaud-la-Chapelle (bourg)	600	0	Oui	Oui
Castelnaud-la-Chapelle - les Milandes	150	40	Oui	Oui
Cazoulès (bourg)	637	116	Oui	Oui
Cénac-et-Saint-Julien	100	0	Oui	Non
La Chapelle-Aubareil	150	0	Oui	Non
Coly	210	73	Oui	Oui
Condat sur Vézère	650	288	Oui	Oui
Coux-et-Bigaroque	350	303	Oui	Oui
Daglan	800	221	Oui	Oui
Domme-Cénac-et-Saint-Julien	3000	1606	Oui	Oui
La Dornac (communale)	150	0	Oui	Oui
Fanlac	75	0	Oui	Non
Fleurac	110	30	Oui	Oui
Fossemagne (bourg n°2)	360	165	Oui	Oui

Granges d'ans	75	40	Oui	Oui
Coteaux Périgourdins/ Grezes (Bourg)	35	0	Oui	Oui
Groléjac	2300	1204	Oui	Oui
Hautefort - Bourg	700	260	Oui	Oui
Hautefort-St Agnan	700	194	Oui	Oui
Journiac	60	0	Oui	Oui
Le Lardin St Lazare (Le Lardin Beauregard)	2250	1155	Oui	Oui
Le Bugue (Bourg N°2)	5000	3389	Oui	Oui
Les Eyzies (Sireuil 2)	125	36	Oui	Oui
Les Eyzies - Tayac	1900	522	Oui	Oui
Limeuil (Bourg)	500	90	Oui	Oui
Limeyrat	210	72	Oui	Oui
Manaurie (Bourg)	90	0	Oui	Non
Marquay - Bourg	400	0	Non	Non
Mauzens-Et-Miremont	40	0	Oui	Non
<b>Meyrals - Bourg 2</b>	<b>260</b>	<b>283</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
Meyrals - Carmensac	100	30	Oui	Oui
Montazeau-Brunet	140	20	Oui	Non
Montignac	4167	2337	Oui	Non
Nabirat (Bourg)	70	0	Oui	Non
Nadaillac	200	0	Oui	Oui
Nailhac	150	40	Oui	Oui
Peyrignac	310	141	Oui	Oui
Plazac	300	95	Oui	Oui
La Roque Gageac (Le Bourg)	1300	0	Oui	Oui
Rouffignac-Saint-Cernin	1170	381	Non	Non
St Amand De Coly	200	0	Oui	Non
St Cernin De L'herm	120	0	Oui	Non
<b>St Cyprien-Communale</b>	<b>3600</b>	<b>5233</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Sainte-Eulalie D'ans	195	60	Oui	Oui
Sainte-Nathalène	1150	946	Oui	Oui
Sainte-Orse	220	91	Oui	Oui
Saint-Genies (Communale)	183	0	Oui	Non
Saint Germain De Belves	130	30	Oui	Oui
<b>Saint-Germain-De-Belves</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
Saint-Julien-De-Lampon	1200	530	Oui	Oui
Saint-Laurent-La-Vallée	140	40	Oui	Non

<b>St Leon Sur Vézère</b>	<b>400</b>	<b>449</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>
St Martial De Nabirat	350	160	Oui	Oui
Saint-Pompont	400	97	Oui	Oui
Saint-Rabier - Bourg	400	102	Oui	Oui
St Vincent De Cosse (Bourg)	580	0	Oui	Oui
Salignac-Eyvignes	1000	556	Oui	Oui
Sarlat-La-Canéda	21667	18825	Oui	Oui
Sergeac	75	30	Oui	Oui
Siorac En Périgord	1900	476	Oui	Non
Tamniès	180	25	Oui	Non
Terrasson (Intercommunale)	14000	4789	Oui	Oui
Thenon (Bourg N°2)	1000	397	Oui	Oui
Thonac	180	60	Oui	Oui
Tourtoirac	450	350	Oui	Oui
Tursac	90	0	Oui	Non
Valojoux	50	20	Oui	Oui
Veyrignac (Nouvelle Steu)	250	98	Oui	Oui
Villac	115	40	Oui	Oui
Villefranche Du Périgord	2500	405	Oui	Oui
Vitrac (Bourg)	880	161	Oui	Oui
Vitrac (Montfort)	300	0	Oui	Non

■ Milieux récepteurs des stations présentant des dysfonctionnements

Le Pays du Périgord Noir comporte 91 stations de traitement des eaux usées dont 28 présentes des dysfonctionnements. Plus spécifiquement :

- 2 stations de traitement des eaux usées présentent des charges entrantes supérieures à la capacité nominale ;
- 22 présentes une non-conformité en performance ;
- 1 présente une charge entrante supérieure à la capacité nominale ;
- 3 présentes une non-conformité en équipement et performance.

Ces stations présentant des dysfonctionnements peuvent générer des pressions sur les milieux récepteurs, déjà plus ou moins soumis à des pressions.

*Tableau 36 : Caractéristiques des milieux récepteurs des stations de traitement des eaux usées possédant des dysfonctionnements. / Sources : Portail de l'assainissement collectif et SIE Adour Garonne.*

Stations d'épuration	Nom du milieu récepteur	Etat écologique	Etat chimique	Pressions significatives
Ajat	Sol – infiltration	/		
Allas-les-Mines (Enveaux)	Sol – infiltration	/		
La Bachellerie	Eau douce de surface : <b>Bras du Cern</b>	Non suivi par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027		
Berbiguières 2	Eau douce de surface	Non suivi par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027		
Borrèze	Eau douce de surface : <b>La Borrèze</b>	Bon	Bon	<b>Rejet des STEP collectives,</b> altération de la continuité, altération de la morphologie
Campagne (bourg)	Sol – infiltration	/		
Cénac-et-Saint-Julien	Sol - infiltration	/		
La Chapelle-Aubareil	Sol - infiltration	/		
Fanlac	Sol - infiltration	/		
Manaurie (Bourg)	Eau douce de surface : <b>Le Manaurie</b>	Bon	Bon	Altération de la continuité
Marquay (Bourg)	Sol -infiltration	/		
Mauzens-et-Miremont	Sol - infiltration	/		
Meyrals- Bourg 2	Sol - infiltration	/		
Montazeau-Brunet	Sol -infiltration	/		
Montignac	Eau douce de surface : <b>la Vézère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne</b>	Médiocre	Bon	/
Nabirat (Bourg)	Sol -infiltration	/		
Rouffignac-Saint-Cernin	Sol -infiltration	/		
Saint-Amand-de-Coly	Sol -infiltration	/		
Saint-Cernin-de-l'Herm	Eau douce de surface : <b>La Ménaurie</b>	Bon	Bon	Altération de la morphologie
Saint-Cyprien-Communale	Eau douce de surface	Non suivi par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027		

Saint-Geniès (Communale)	Eau douce de surface : <b>La Chironde</b>	Non suivi par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027		
Saint-Germain-de-Belvès	Sol - Infiltration	/		
Saint-Laurent-la-Vallée	Sol - Infiltration	/		
Saint-Léon-sur-Vézère	Eau douce de surface : <b>la Vézère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne</b>	Médiocre	Bon	/
Siorac-en-Périgord	Eau douce de surface : <b>La Dordogne du confluent du Tournefeuille au confluent de la Vézère</b>	Bon	Bon	Altération de la morphologie
Tamniès	Sol - Infiltration	/		
Tursac	Eau douce de surface : <b>la Vézère du confluent de l'Elle au confluent de la Dordogne</b>	Médiocre	Bon	/
Vitrac (Montfort)	Sol - Infiltration	/		

#### ■ **Assainissement non collectif**

Pour répondre aux obligations réglementaires (Loi sur l'eau, Grenelle de l'environnement...), les communes du Pays du Périgord Noir ont transféré leur compétence en matière d'assainissement aux communautés de communes à savoir aux :

- CC Sarlat-Périgord Noir ;
- CC du Pays de Fénelon ;
- CC de Domme Villefranche du Périgord ;
- CC Terrassonnais Haut Périgord Noir ;
- CC de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède ;
- CC de la Vallée de l'Homme.

#### c - Réduire la production et poursuivre la valorisation des déchets

##### ■ **Cadre et objectifs fixés aux différentes échelles d'actions**

###### ■ À l'échelle Européenne

La maîtrise des déchets au sein de l'Europe est un enjeu central de la politique environnementale, dans un contexte où la production de déchets est toujours à la hausse et les conditions de traitement non optimales. La directive n°2008/98/CE en date du 19 novembre 2008 prévoit que les États membres doivent établir un ou plusieurs plans de gestion destinés à couvrir l'ensemble du territoire. Des plans de prévention doivent également être élaborés en vue de rompre le lien entre la croissance économique et les incidences environnementales associées à la production de déchets.

###### ■ A l'échelle nationale

Depuis la parution de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) en 2015, la politique française de prévention des déchets s'intègre aussi dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, pour permettre la mutation de notre économie vers un mode plus économe en ressources mais restant porteur de croissance économique. Pour cela, une feuille de route a été établie en 2018 déclinant de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer à un modèle circulaire et fixant 50 mesures.

Depuis la parution de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) en 2020, ces mesures ont été renforcées accélérant le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cela passe par exemple par :

- L'interdiction des emballages en plastique à usage unique à l'horizon 2040 ;

- L'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires ;
- La création de fond pour le réemploi ;
- Le développement de la réparation avec la mise en place d'un indice de réparabilité ;
- La mise en place de nouvelles filières pollueurs-payeurs.

À la suite de dernières évolutions réglementaires, un nouveau Plan National de Prévention des déchets (PNPD) a été élaboré pour la période 2021-2027. Ce dernier fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. Plusieurs objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 ont également été fixés :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

#### ■ A l'échelle régionale

Depuis la loi NOTRe en 2015, les Régions doivent être couvertes par un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Un PRPGD fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Il est intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). En Nouvelle Aquitaine, le PRPDF fixe les objectifs suivants :

- Donner la priorité à la prévention des déchets
- Développer la valorisation matière des déchets
- Améliorer la gestion des déchets dangereux
- Préférer la valorisation énergétique à l'élimination
- Diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inerte stockés en 2025 par rapport 2010
- Améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales, notamment en ce qui concerne les déchets inertes du BTP, les véhicules hors d'usage, les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Améliorer la connaissance des gisements, flux et pratiques notamment par un meilleur suivi et une traçabilité renforcée de certains déchets

#### ■ A l'échelle locale

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) voté en 2007 fait partie des outils qui permettent de répondre aux enjeux de la gestion des déchets à l'échelle du département de la Dordogne. Ce PDEDMA fixe 44 actions réparties en 12 thématiques visant différents acteurs :

- Les collectivités et administrations
  - Thème n°1 : Généraliser le développement durable dans la commande publique ;
  - Thème n°2 : Réutiliser les déchets ;
  - Thème n°3 : Composter collectivement ;
  - Thème n°4 : Améliorer le service.
- Les entreprises
  - Thème n°5 : Les informer ;
  - Thème n°6 : Produire mieux ;
  - Thème n°7 : Valorisation des déchets ;
- Les ménages
  - Thème n°8 : Diminuer les tonnages collectés (trier, composter, réduire, ...)
  - Thème n°9 : Promouvoir les achats produisant peu ou pas de déchets ;
- Les scolaires
  - Thème n°10 : former des éco-citoyens
- Les touristes
  - Thème n°11 : Les aider à trier
- Les associations
  - Thème n°12 : Mobiliser les acteurs associatifs

#### ■ La maîtrise de la production des déchets

■ Les gestionnaires de la compétence « déchets » sur le territoire

Le Pays du Périgord Noir est concerné par 3 gestionnaires :

- Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir (SICTOM) : ce syndicat regroupe 57 communes du territoire et permet d'assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères ;
- Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) : suite à la loi NOTRe, plusieurs syndicats ont été dissous (par exemple, SYGED Bastides Forêt Bessède). Les collectivités qui les constituaient ont transféré la compétence « déchets » au SMD3 ;
- Le SIRTOM de Brive la Gaillarde.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 6.3 - Synthèse | Les capacités du territoire

### CHIFFRES-CLEFS

**85 665 EH**

Capacité totale des stations d'épuration collectives du territoire en 2022

**52**

Communes non desservies par l'assainissement collectif



#### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'évolution démographique du territoire et l'aggravation des effets de changement climatique vont induire des problématiques d'approvisionnement en eau, entraînant des conflits d'usage entre alimentation en eau potable, irrigation des cultures, fonctionnement de l'industrie, ... La diminution des débits des cours d'eau aggravera les pressions induites par les stations d'épuration sur les milieux naturels (augmentation des points de pollution ponctuel).



Une alimentation en eau potable dépendant de nombreux acteurs

Sur le territoire du Périgord Noir, on compte 27 entités aux modes de gestion hétérogènes : la compétence alimentation en eau potable est répartie entre 11 syndicats, une Communauté d'Agglomération et 15 communes. Le SDAGE Adour-Garonne identifie 114 points de prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable ainsi que 4 captages sensibles et 1 captage prioritaire.



Un assainissement collectif peu déployé sur le territoire et comportant de nombreuses non-conformités

La compétence assainissement collectif est répartie entre 43 gestionnaires sur le territoire, dont 38 sont des gestionnaires communaux, 52 communes du Périgord Noir ne sont pas desservies par l'assainissement collectif. Au total, 91 stations d'épuration collectives sont présentes sur la commune, représentant une capacité de 85 665 EH, 26 de ces STEU ne sont pas conformes en performance et 3 ne sont pas conformes en équipement et en performance.

Concernant l'assainissement non collectif, la gestion de celui-ci se fait par les communautés de communes.



Une filière déchets

La filière déchet est structurée, le Périgord Noir est concerné par 3 gestionnaires :

- Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir (SICTOM) : ce syndicat regroupe 57 communes du territoire et permet d'assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères ;
- Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) : suite à la loi NOTRe, certaines collectivités ont transféré la compétence « déchets » au SMD3. C'est notamment le cas du SYGED Bastides Forêt Bessède ;
- Le SIRTOM de Brive la Gaillarde.



#### ATOUS / OPPORTUNITÉS

- De nombreux points de prélèvement destinés à l'alimentation en eau.



#### POINTS DE VIGILANCE

- De nombreux gestionnaires présents sur le territoire ;
- De nombreuses stations d'épurations présentant des non-conformités.



#### ENJEUX\*

- Identifier les périmètres de protection de captages immédiats et rapprochés, les servitudes d'ouvrages sur les canalisations AEP ;
- Prendre en compte les capacités des réseaux du territoire : alimentation en eau potable, gestion de l'assainissement et des déchets, ... dans le développement du territoire et de la vulnérabilité des milieux récepteurs ;
- Prendre en compte les variations de populations en lien avec un tourisme estival ;
- Envisager l'assainissement collectif comme une pression importante sur les milieux aquatiques du territoire, notamment pour les stations non conformes ;
- Encadrer le développement de l'assainissement non collectif.

*\*Les constats et enjeux peuvent être amenés à évoluer suite à la réception de la totalité des Rapports sur le Prix et la qualité des Services (RPQS) qui feront l'objet d'une analyse permettant de dégager les principaux enjeux concernant l'alimentation en eau et les capacités d'assainissement des différents secteurs du territoire.*



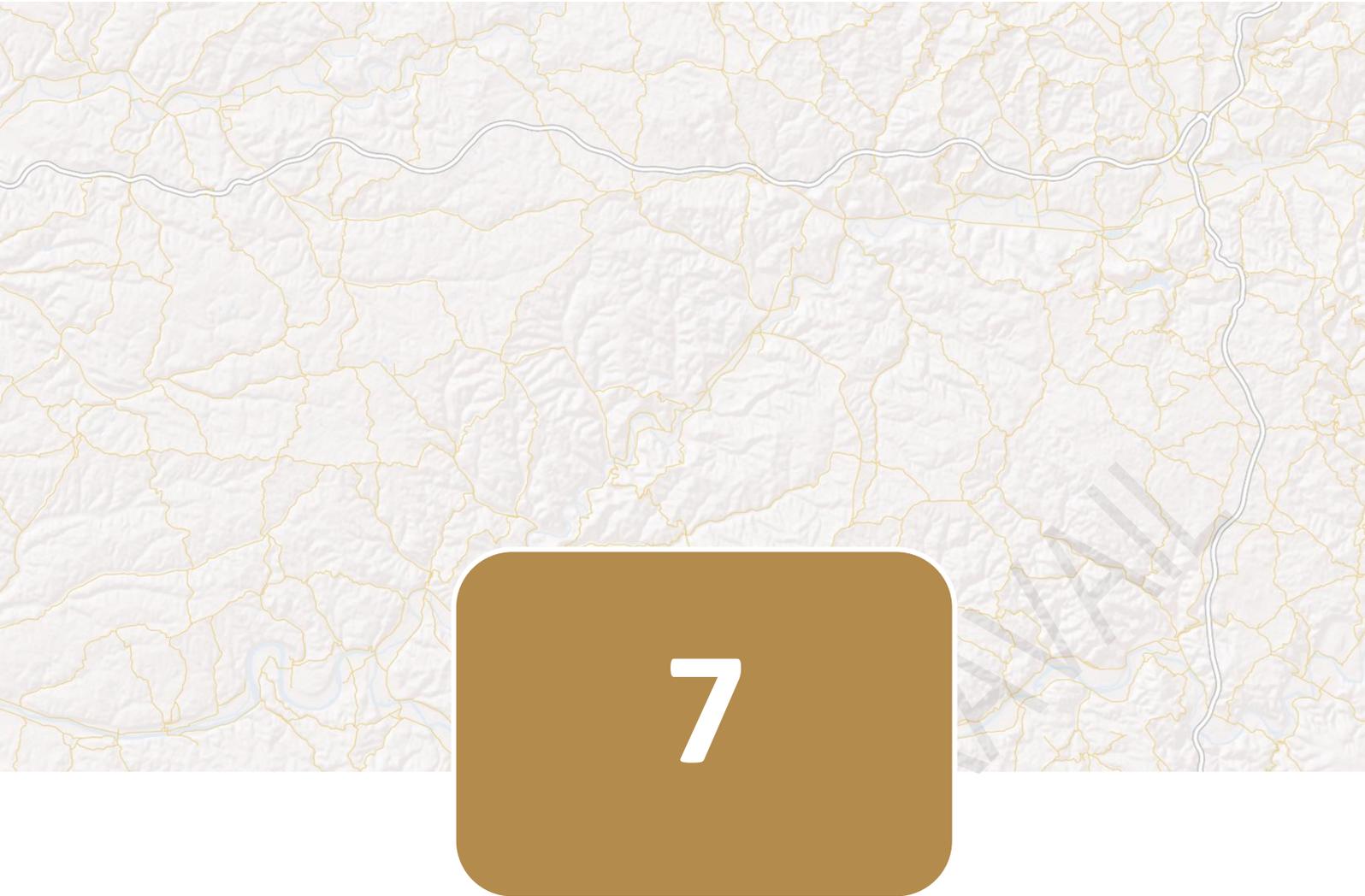
#### Leviers d'action du SCoT

- L'élaboration d'une armature territoriale prenant en compte les capacités des réseaux du territoire ;
- La protection de la ressource en eau, notamment par : l'identification des ripisylves et des périmètres de protection des captages pour l'eau potable, la mise en place d'une bande inconstructible le long des cours d'eau, ...



#### Politiques et outils existants

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne ;
- Les SAGE présents sur le territoire.



7

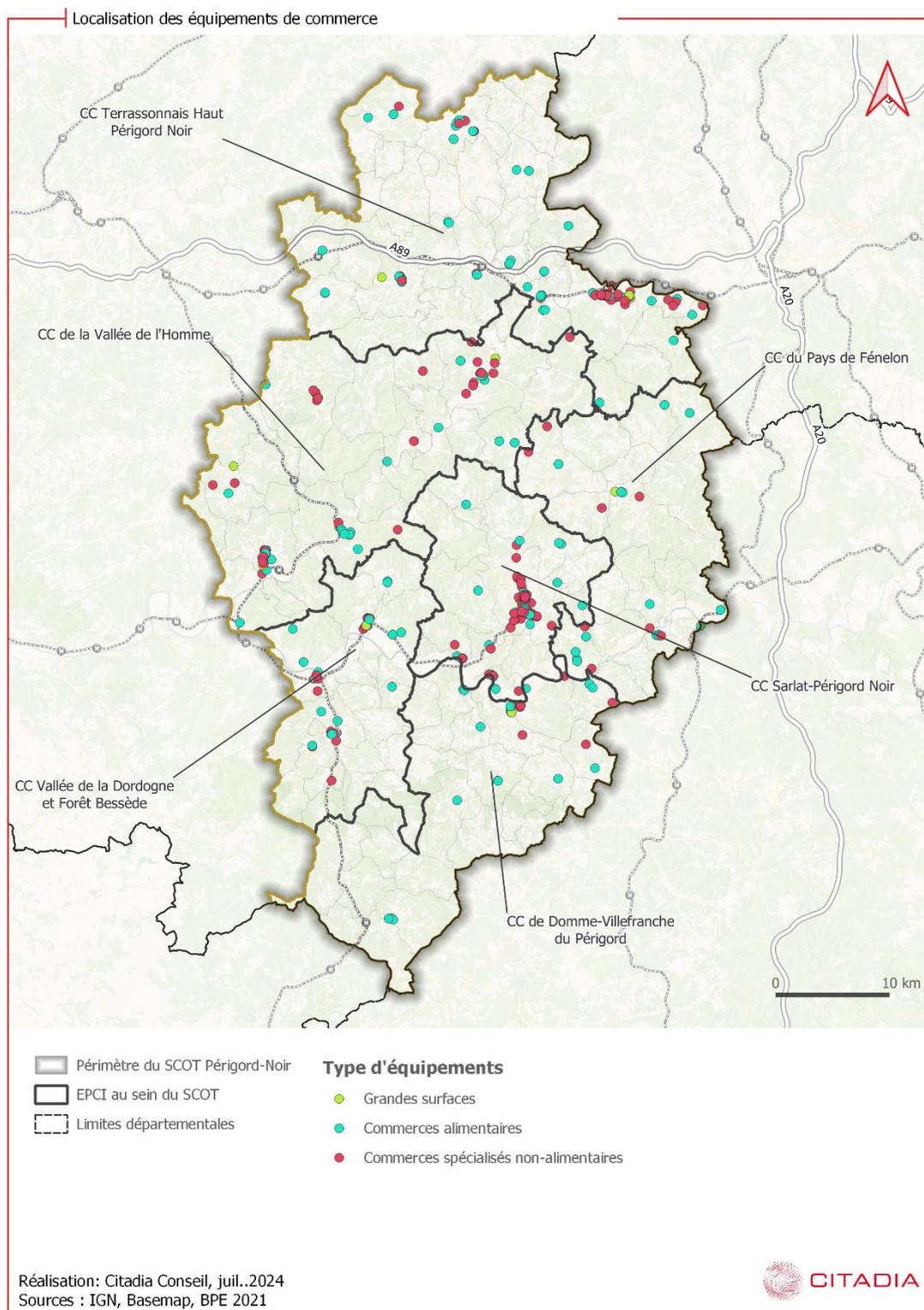
# Consommer dans le Périgord Noir



## 7. Consommer dans le Périgord Noir

### 7.1 - Une offre commerciale en progression

Des données sont disponibles sur la BPE, néanmoins elles seront complétées par des extraits tirés de l'évaluation prospective menée par le Pays Périgord Noir.

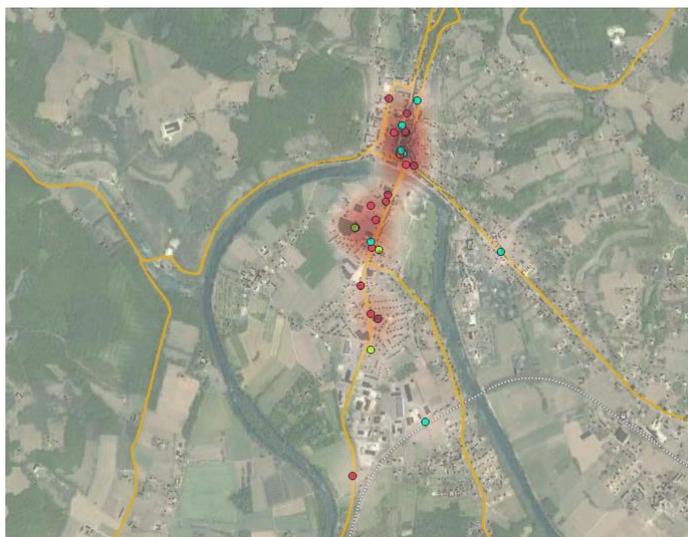


Les cellules commerciales se concentrent le long des routes principales (nationales, départementales) et des traversées historiques (le long des cours d'eau, des bourgs principaux...). Quelques extraits ci-dessous.

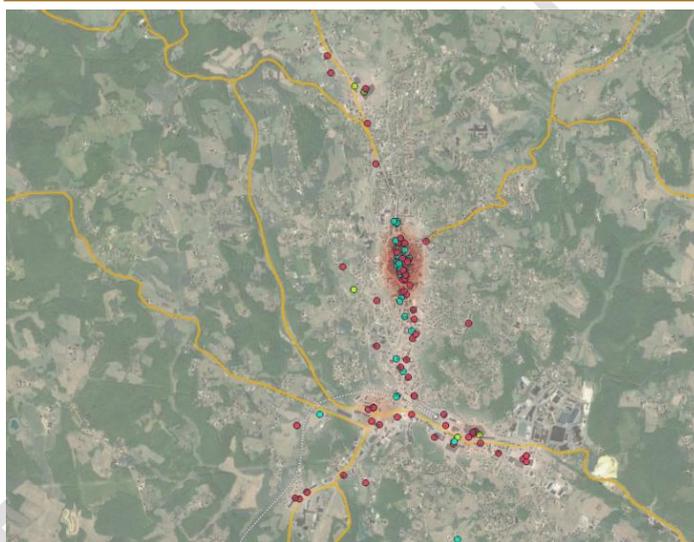
**Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Développement urbain**

- Le niveau d'équipement commercial est jugé suffisant en ce qui concerne les zones périphériques. Les collectivités se montrent préoccupées par le déclin commercial des centres- bourgs au profit des zones périphériques.

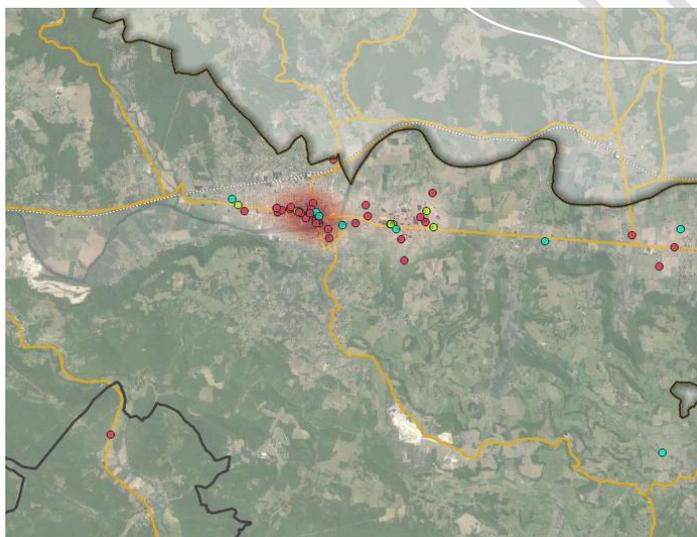
**Commerces linéaires et de centre-ville - Le Bugue**



**Commerces à Sarlat-la-canéda (linéaires le long des axes et centre-ville)**



**Commerces à Terrasson-Lavilledieu**



**Commerces de centre-ville à Belvès**



**Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les équipements : pôles principaux et secondaires**

- Accessibilité des zones d'activités et commerciales : dépendance à l'automobile, personnes fragiles ou à mobilité réduite. Attente des collectivités pour un portage de ces problématiques à l'échelle du Pays.
- La part des commerces dédiés au tourisme est logiquement prépondérante au sein des lieux touristiques les plus importants. Ils ne sont pas ouverts à l'année, avec les conséquences négatives que cela entraîne (pas de réponse à la demande de la population locale, précarité des emplois liés, vacance commerciale hors période estivale). Les bourgs qui sont moins irrigués par

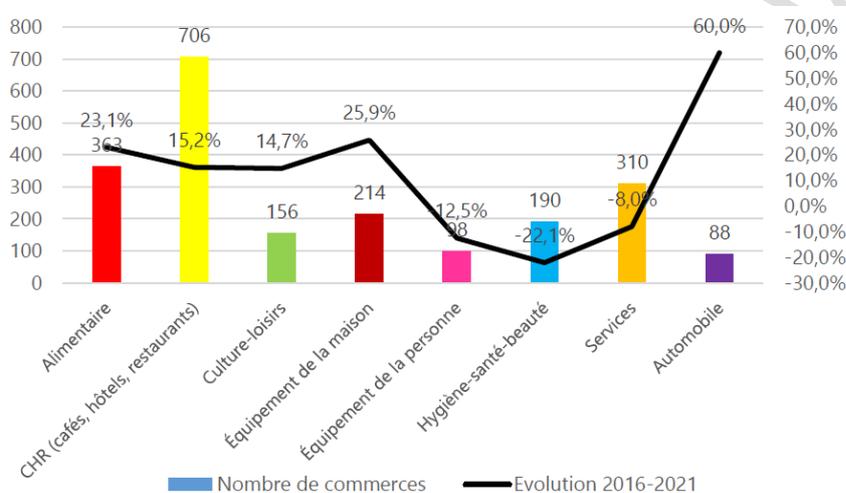
le tourisme ont développé des commerces et des services qui correspondent aux besoins de la population et s'inscrivent dans une activité à l'année. Le tourisme vient soutenir l'activité mais ne constitue pas l'essentiel de l'activité.

- La vacance commerciale des centres- bourgs est une réalité mais n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire, tant dans le nombre, que dans la saisonnalité. Montignac connaît par exemple un dynamisme réel, et même si certains commerces ne sont ouverts qu'en période estivale, nombre d'entre eux assurent une activité à l'année.

On recense 2125 commerces en 2021 soit 8,3% de plus qu'en 2016. **Les CHR représentent le tiers de l'offre commerciale totale et l'alimentaire 17%.**

Des proportions qui se sont renforcées par rapport à 2016 (+1 à 2 points) au détriment de l'offre non alimentaire et des services. Malgré une croissance de l'offre en équipement de la maison, la diversité commerciale est restée stable sur le territoire et à un niveau modéré (18%).

**Répartition de l'offre commerciale en Périgord Noir | Bilan OCMR PPN et source CCI, CMA**

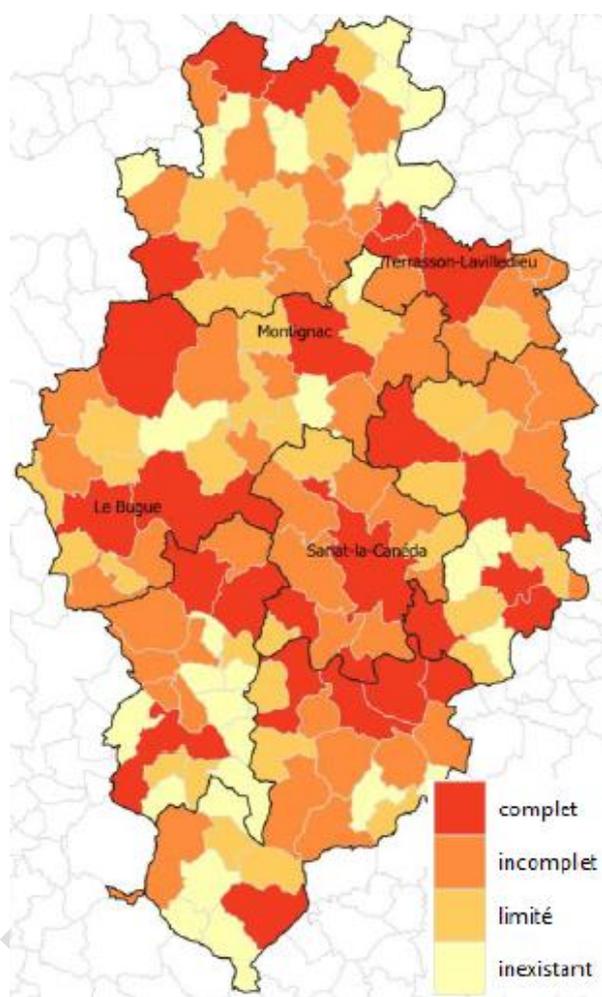


**26 communes du territoire bénéficient d'un tissu commercial alimentaire de base complet représentant 50,8% de la population.** 44 communes représentant 29,3% de la population disposent d'au moins un commerce alimentaire de base. Au total ce sont donc 80,1% de la population qui bénéficient d'au moins un commerce alimentaire. Une proportion proche de celle observée en 2016 (79,5%).

La part de population sans commerce alimentaire est cependant importante sur les CCDVP, CCVH et CCPF avec respectivement 24,6%, 25,5% et 34,8% d'habitants sans commerce alimentaire.

EPCI	Part de la population sans commerce alimentaire 2021 et 2016	Nombre d'habitants sans commerce alimentaire
CCSPN	9,9% (10%)	1596
CCPF	34,8% (35%)	3371
CCVDFB	19,4% (23%)	1769
CCTHPN	15,1% (16%)	3399
CCVH	25,5% (22%)	4017
CCDVP	24,6% (27%)	2145
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>19,9% (21%)</b>	<b>16297</b>

### Carte du tissu commercial de base | Bilan OCMR PPN



**Tissu commercial complet** : présence d'1 supermarché ou des 3 commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie  
**Tissu commercial incomplet** : 1 ou 2 des commerces de base  
**Tissu commercial limité** : présence d'1 ou plusieurs Café ou restaurant  
**Tissu commercial inexistant** : aucun des 3 commerces de base, aucun café ou restaurant

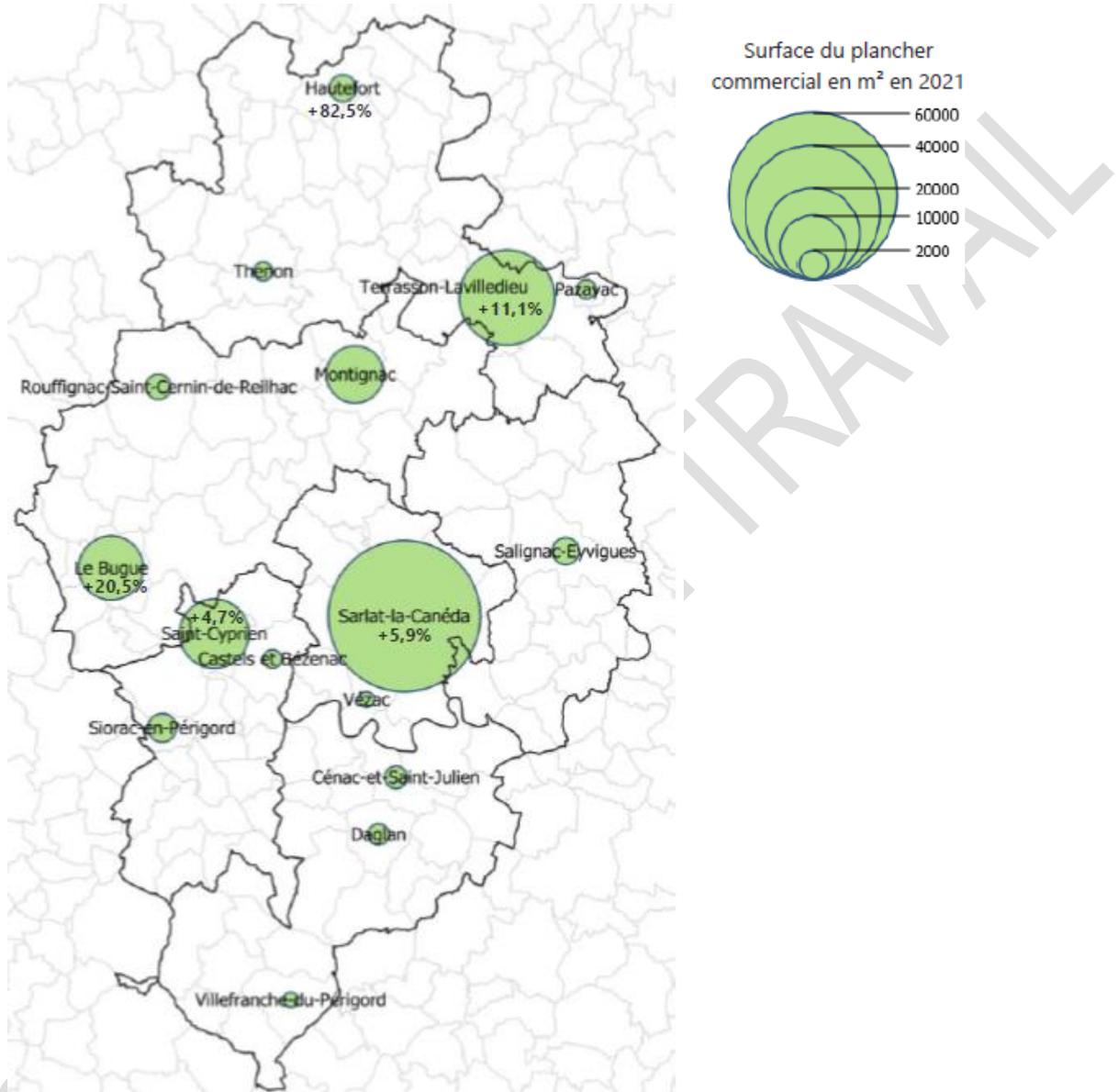
### Une poursuite de la croissance du plancher commercial

Le plancher commercial en Périgord Noir a connu une forte progression dans les années 2012-2016 (+17%). Cette croissance s'est poursuivie sur la période 2016-2021 (+7,5%) avec notamment des croissances d'offre sur :

- Sarlat (+3376 m<sup>2</sup> avec l'arrivée des enseignes Animalerie Leclerc, Intersport sur le site de l'ancien Leclerc)
- Terrasson Lavilledieu (Gifi 1400 m<sup>2</sup>), extension Bricomarché (+1156 m<sup>2</sup>),

- Le Bugue (extension Intermarché (+1345 m<sup>2</sup>) et jardinerie La Périgourdine (+741 m<sup>2</sup>))
- Hautefort avec l'extension de l'Intermarché et la création de 3 cellules commerciales (+969 m<sup>2</sup>)

**Plancher commercial en grandes et moyennes surfaces et évolution 2016-2021 | Source CCI, LSA  
Experts, décisions CDAC et réalisation OCMR PPN**



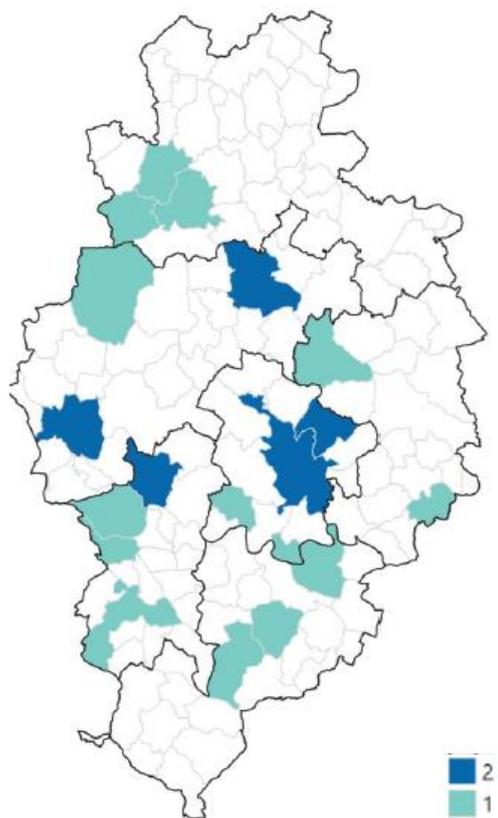
La poursuite de la dynamique de croissance du plancher des GMS tend à conforter la diversité commerciale à Sarlat et les pôles secondaires.

### 7.2 - Un rôle important des tournées alimentaires

Sur la base des informations recueillies lors du bilan OCMR, on recense 120 tournées alimentaires sur le Pays qui desservent 49 communes du territoire. 44% d'entre elles sont des tournées de boulangeries et 15% de la boucherie. Les tournées assurent un rôle de desserte alimentaire sur le territoire. Près de 60% des communes au tissu alimentaire limité ou inexistant bénéficient d'une tournée alimentaire.

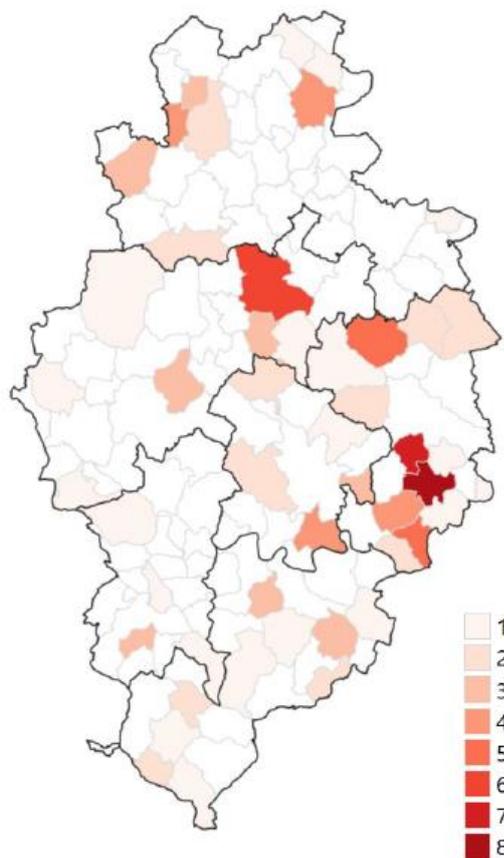
*Ces tournées alimentaires ne prennent pas en compte le portage de repas des Cias.*

Nombre de marchés | Réalisation OCMR  
PPN



Source : questionnaires mairies (85 répondants)

Nombre de tournées | Réalisation OCMR  
PPN



Les données sur le nombre de marchés, issues d'un questionnaire qualitatif, présentent une fiabilité limitée. Contrairement à des données quantitatives, les réponses qualitatives peuvent introduire des biais.

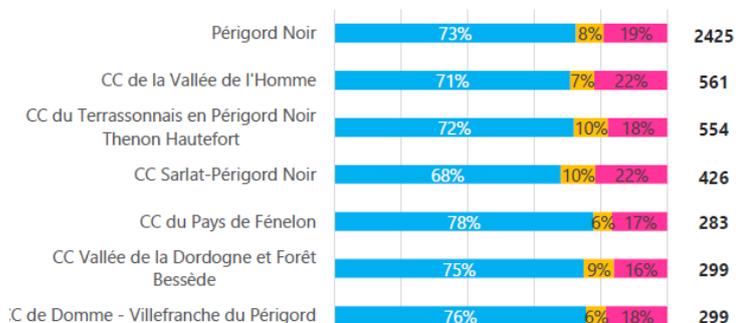
De nombreux marchés maillent le territoire petits et grands, sur des communes centrales mais aussi sur des pôles secondaires. Pour la saison estivale d'autres marchés sont présents notamment dans les centre-bourgs très visités. L'offre alimentaire proposée est encore à majorité composée de producteurs, maraîchers, artisans locaux. **De même, les marchés gourmands sont des événements qui ponctuent l'été et qui attirent autant les touristes que les locaux.**

### 7.3 - Une offre artisanale en forte hausse

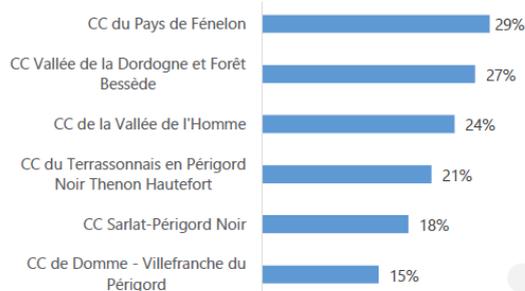
On recense 2425 artisans sur le Pays du Périgord Noir soit 20% de plus qu'en 2016. Une progression qui s'explique par la forte progression du nombre d'artisans du bâtiment qui représentent désormais 73% de l'offre artisanale totale. La part des artisans

de production a eu tendance à diminuer par rapport à 2016, passant de 22% d'offre à 19%. La CCVH est celle qui a le plus progressé en termes d'implantations artisanales (+109). Elle dépasse désormais la CCTHPN en nombre d'artisans présents.

### Répartition de l'offre artisanale sur le Périgord Noir en 2021 | Réalisation OCMR PPN et source CMA



### Évolution du nombre d'artisans sur le Périgord Noir par rapport à 2016 (2021) | Réalisation OCMR PPN et source CMA

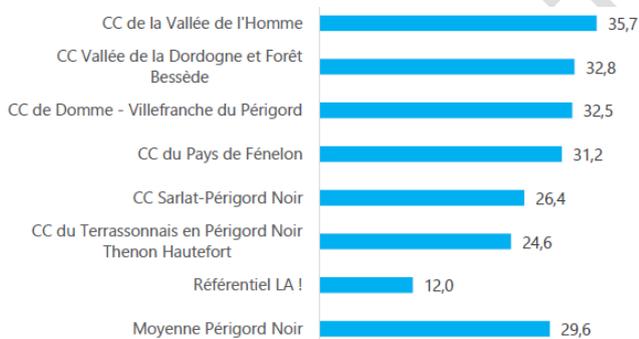


La densité artisanale sur le Pays du Périgord Noir atteint 29,6 artisans pour 1000 habitants. Par rapport à 2016, la densité a par ailleurs progressé de 23% liée à la forte croissance du nombre d'entreprises artisanales et au recul de population.

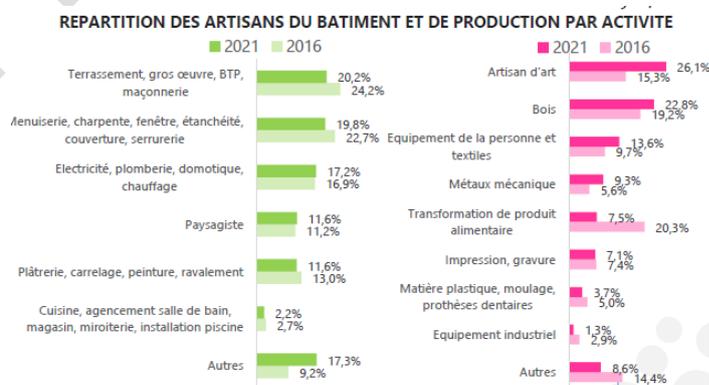
Dans le secteur de la production, on notera la croissance du poids de la filière artisanat d'art et bois au détriment de la transformation alimentaire.

Dans le secteur du bâtiment le poids des autres illustre le développement d'artisans « multi-services ».

### Densités artisanales Périgord Noir | Réalisation OCMR PPN et source CMA



### Répartition des artisans du bâtiment et de production par activité | Réalisation OCMR PPN et source CMA



Un confortement de la dynamique artisanale mais une accentuation de la présence de filières faiblement spécialisés dans le bâtiment.

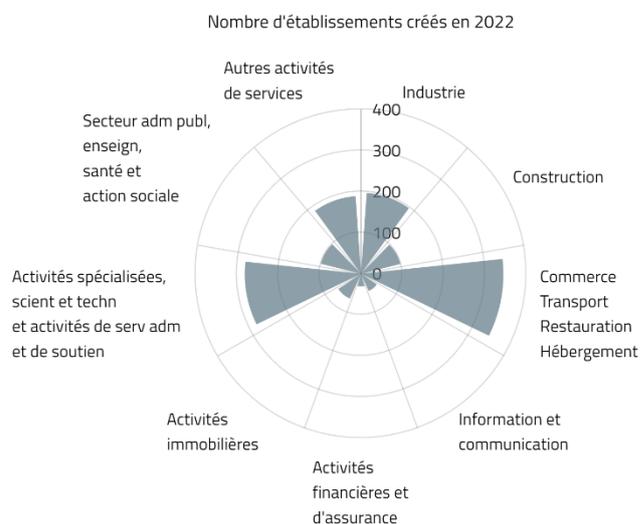
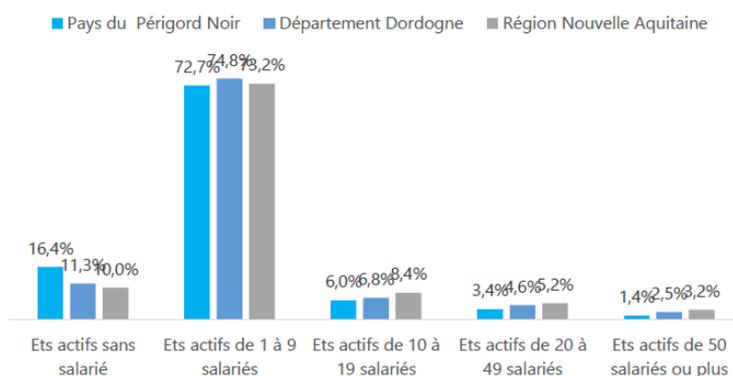
### Extrait du bilan OCMR 2021 | Commerçants

- Une dynamique économique qui s'était améliorée par rapport à 2016 en particulier pour les commerçants.
- Des professionnels en recherche d'innovation, d'une meilleure présence sur Internet et d'espaces commerciaux mieux aménagés.
- Des centres-villes et centres bourgs jugés plutôt favorablement, soutenus par l'attractivité touristique.
- Un besoin de redynamisation de certains centres bourgs.
- Des attentes qui portent sur l'amélioration de l'accessibilité des centres villes et sur leur animation (théâtralisation de l'espace public, évènements, espaces de convivialité...)

■ **Un tissu économique caractérisé par l'importance des petits établissements et des emplois non salariés**

L'artisanat est en hausse sur le territoire du Périgord Noir, la catégorie « Artisanat, commerçants, chefs d'entreprise » est passée de 6% à 6,5% dans la part totale des emplois. Par ailleurs, pour les établissements créés en 2022, 344 établissements sont destinés à du commerce, transport, restauration et hébergement. Enfin, une surreprésentation des établissements sans salarié est marquée au Périgord Noir avec près de 17% contre 10% à l'échelle régionale.

**Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif | Réalisation OCMR PPN et source CMA**



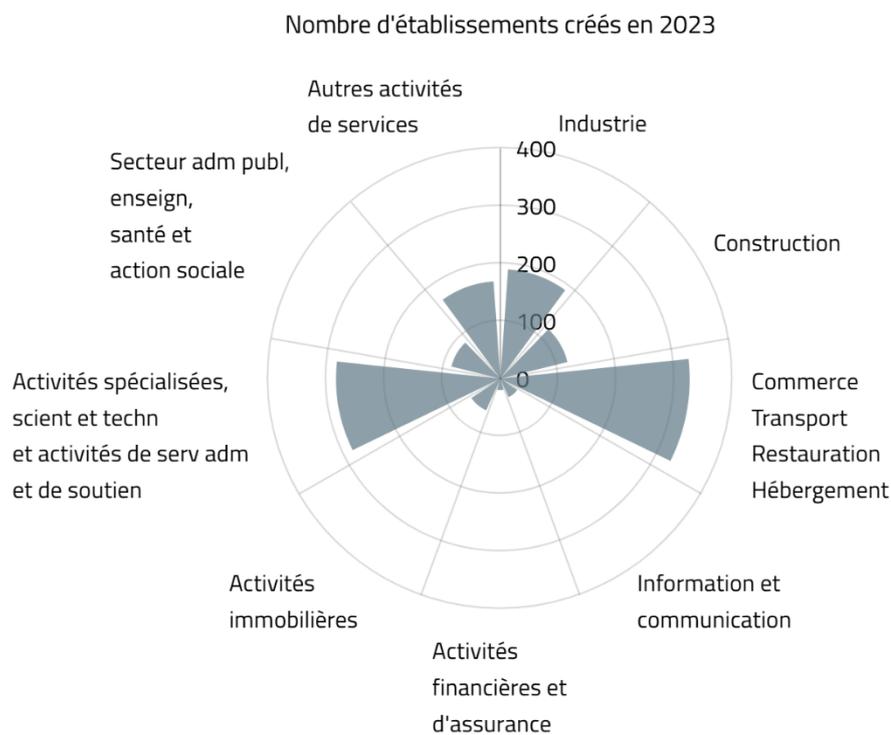
## 7.4 - Les activités de services

La localisation des activités de services est fortement influencée par la répartition géographique de la population résidente, des touristes et des entreprises. Ainsi, chaque pôle du territoire offre une gamme diversifiée de services, adaptés aux besoins locaux.

La présence de grandes entreprises productives représente un atout pour l'attractivité du territoire, bien que le contexte économique actuel puisse nuancer cet impact. Ces entreprises constituent en effet un signal favorable pour attirer d'autres services aux entreprises, en particulier ceux nécessitant des emplois à haute qualification, tels que l'audit, la comptabilité, les ressources humaines ou l'ingénierie.

Le territoire se distingue également par la richesse de ses activités culturelles, récréatives, ainsi que dans des secteurs comme l'édition et l'audiovisuel.

En effet, ce secteur économique représente environ 400 emplois sur le Pays Périgord Noir. Par ailleurs, en dix ans, la construction de surfaces de bureaux a été particulièrement dynamique, avec 17 500 m<sup>2</sup> autorisés, dont 5 975 m<sup>2</sup> à Sarlat, 2 280 m<sup>2</sup> à Terrasson et 1 680 m<sup>2</sup> à Carsac-Aillac.



L'évolution de la création d'établissements de services varie selon les territoires. Les communautés de communes de la CCSPN et de la CCVH connaissent une forte dynamique, notamment dans les « autres services », secteur lié à la spécialisation touristique et à l'accueil de public. La CCPF bénéficie également de cette attractivité. En revanche, les territoires de la CCTHPN ont observé une hausse notable de la création d'établissements dans les services spécialisés et techniques, à destination des entreprises, ce qui reflète son attractivité économique moins axée sur le tourisme.

Enfin, il est important de noter un fléchissement marqué dans la dynamique de créations d'établissements dans le secteur de la santé et de l'action sociale, particulièrement sur le territoire de la CCSPN. Les secteurs de l'administration publique et de l'enseignement sont moins affectés par cette tendance.

## 7.5 - Synthèse | Consommer dans le Périgord Noir



CHIFFRES-CLÉS

2 125

Commerces en 2021 (+8,3%/2016)

20%

Du territoire sans commerce alimentaire en 2021

29%

Du territoire sans commerce alimentaire en 2021

Du territoire



Une présence commerciale polarisée

L'analyse de la répartition des commerces dans le Périgord Noir révèle une concentration significative dans les principaux pôles urbains du territoire, notamment à Sarlat-la-Canéda, le Bugue ou Terrasson-Lavilledieu. Vingt-six communes du territoire bénéficient d'un tissu commercial alimentaire de base complet représentant 50,8% de la population.

Cette concentration s'observe également à travers la disparité que cela entraîne. Au total 20% de la population ne dispose pas de commerce alimentaire dans sa commune, ce qui témoigne des défis rencontrés dans les zones rurales en matière d'accessibilité aux services de proximité.

**À l'échelle du territoire, les cafés, hôtels et restaurants jouent un rôle prépondérant dans cette offre, contribuant à la convivialité et à l'animation des centres-villes, notamment en été dû au tourisme. En hiver, les centres-bourgs sont plus désertés.**

Toutefois, cette prédominance urbaine contraste avec la situation des zones rurales, où l'offre commerciale est moins abondante, soulignant les disparités d'accessibilité. Cette concentration urbaine pose également des questions sur la viabilité économique des espaces ruraux et la nécessité de développer des stratégies de soutien aux commerces de proximité pour préserver la dynamique économique locale.



Les défis de la vitalité commerciale

L'expansion des zones commerciales en périphérie des centres-bourgs, notamment le long des axes routiers majeurs, contribue à affaiblir les centralités en déplaçant une partie de l'activité économique vers des zones moins centrales.

La vacance commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs, soulève des inquiétudes quant à la dynamique commerciale locale et appelle à des actions de revitalisation pour préserver la vitalité économique des zones urbaines. À noter que certains secteurs, plus touristiques, sont peu concernés (centre de Sarlat, Domme, ...) par ce phénomène. En revanche, l'offre commerciale qui y est proposée est en grande majorité à destination des touristes, entraînant une baisse de fréquentation des centres-villes et centre-bourgs par les habitants qui leurs préfèrent les commerces de périphérie.

Ces enjeux soulignent la nécessité d'une planification territoriale intégrée, visant à équilibrer le développement commercial entre les zones urbaines et rurales tout en favorisant la création d'un environnement propice à l'essor des petits commerces et à la préservation du lien social.



ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- L'activité commerciale reste le socle de l'économie du territoire ;
- Un maillage de commerces et de services de proximité important à maintenir ;
- Des espaces publics commerciaux comme lieu de vie.



POINTS DE VIGILANCE

- Dépendance clientèle touristique et décalage avec les attentes de la population locale ;
- L'installation du commerce en périphérie des villes et la dévitalisation des centres-bourgs et centres-villes.



## ENJEUX

- L'aménagement qualitatif et la revitalisation des espaces commerciaux (linéaires commerciaux, commerces en entrée de ville, etc.)
- L'amélioration de l'accessibilité des bourgs-centres avec des reports modal et une meilleure lisibilité des centres-bourgs
- « Dé saisonnaliser » l'économie commerciale et de services pour être attractifs auprès de l'ensemble des profils (résident, actif, touriste, etc.)
- Limiter la délocalisation des activités commerciales de centre-ville au sein des zones périphériques existantes
- Soutenir la politique de maintien du dernier commerce et la diversité commerciale en centre-bourg
- Articulation, organisation de l'armature commerciale / des pôles commerciaux en infra et avec l'extérieur (territoires voisins)
- Accompagner les innovations et dynamiques des formes de commerces (commerce ambulant, plateforme de distribution...)



## Leviers d'action du SCoT

- Opter pour un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) identifiant ces enjeux et optant pour une planification stratégique du développement commercial sur le territoire ;
- S'appuyer sur le levier foncier pour favoriser le commerce en centralité et limiter les effets de concurrence des périphéries (ex : définition de secteurs de « commerces périphériques » dans le DOO/DAACL ; Opter pour des seuils plafonds et planchers de surface commercial selon l'implantation, ...) ;
- Articuler plus globalement l'ensemble des thématiques ayant un impact sur l'offre commerciale (mobilités, accessibilité, foncier, ...).

## Politiques et outils existants



- Programmes de revitalisation urbains et ruraux (Petites Villes de Demain, Villages d'avenir, ...).



8

# Se déplacer dans le Périgord Noir



PAYS <sup>DU</sup>  
PÉRIGORD  
NOIR

## 8. Se déplacer dans le Périgord Noir



Sur le territoire, les projets de mobilités douces sont concentrés autour du développement des voies vertes et pistes cyclables. Lors des tours-bus, les participants ont évoqués plusieurs de ces projets :

- La volonté de **prolonger la vélo route** sur le territoire de la CCDVP ;
- Le projet de **création d'une vélo route** voie verte reliant Sarlat à St-Vincent-de-Cosse en passant par Vitrac ;
- La réalisation d'une **vélo route** voie verte de 24 km avec une passerelle de 70 m de long traversant la Vézère entre Limeuil et les Eyzies ;
- Des réflexions autour de l'**absence de liaison piétonne** entre le bourg de Saint-Cyprien et le collège ;
- Les éléments cités ci-dessus ne représentent pas l'ensemble des vélo routes et voies vertes.

### 8.1 - Des linéaires qui irriguent le territoire

En termes de connectivité, deux aéroports proposant des vols commerciaux se trouvent à moins d'une heure de route du Périgord Noir : Bergerac Dordogne Périgord et Brive-Vallée de la Dordogne.

Le territoire est également relié par deux autoroutes (A89 au nord et A20 à l'est), trois lignes de TER (Bordeaux-Périgueux-Brive, Bordeaux-Bergerac-Sarlat et Périgueux-Agen) et une ligne Toulouse-Limoges-Paris qui dessert des gares à proximité (Souillac, Gourdon, Brive).

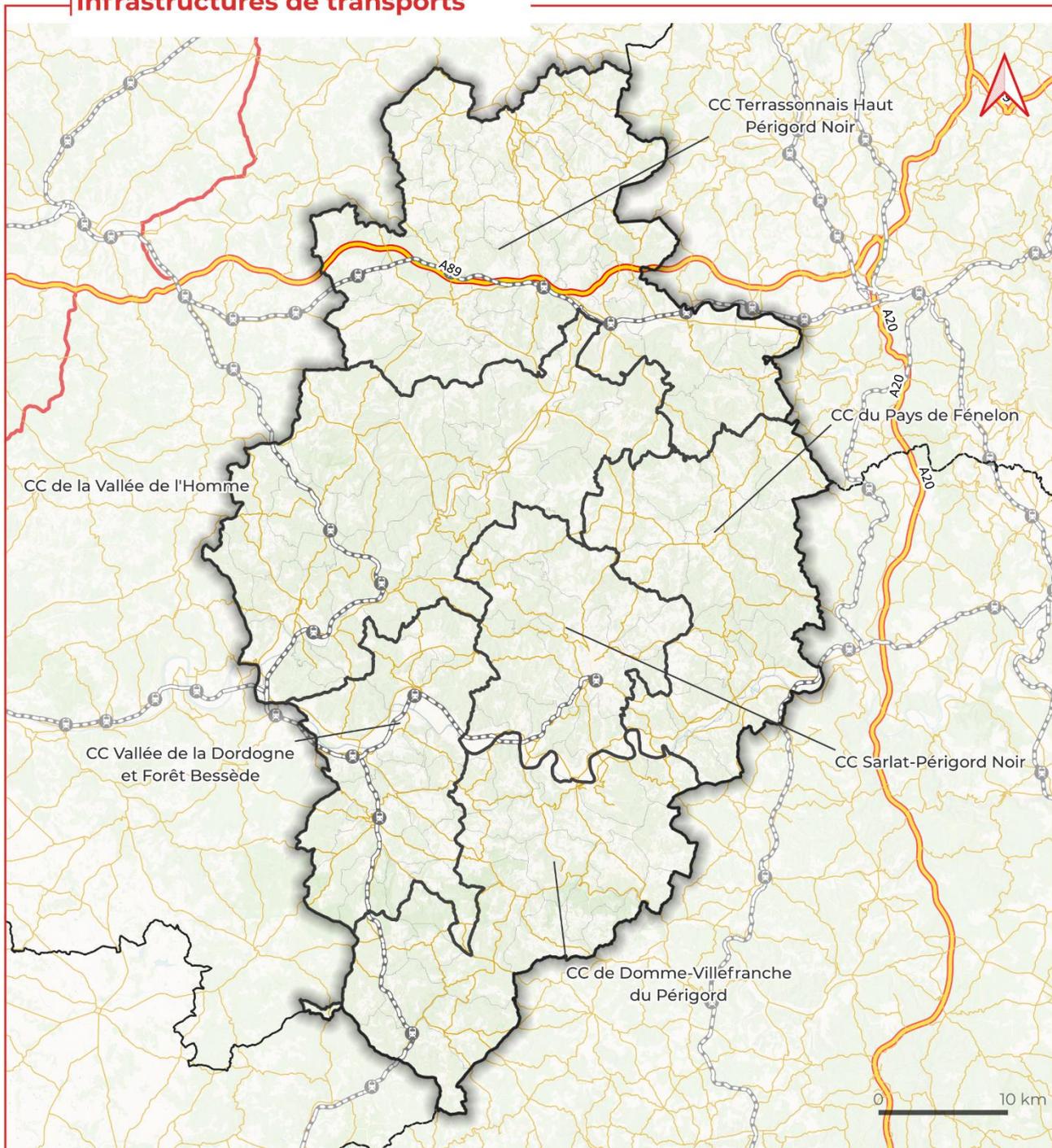
Ces grands axes sont un atout important pour l'économie du territoire, que ce soit au niveau du tourisme ou des mobilités professionnelles. Par ailleurs, cinq lignes de bus régionaux traversent le territoire, permettant notamment de rejoindre Périgueux. Le sud du territoire n'est cependant doté d'aucune liaison. Du fait de sa superficie et des spécificités de sa population (vieillesse de la population, précarité), la mobilité est un enjeu important pour le territoire.

Les départementales D 703, D 704 et D 6089 constituent les axes secondaires Est/Ouest et Nord/Sud. Le territoire ne dispose par ailleurs pas de gares TGV ou d'aéroports (intermédiaire entre l'aéroport de Bergerac et celui de Brive), mais d'un réseau de gares locales TER structuré sur une logique Est Ouest (quasi-absence de liaisons Nord/Sud sur le Pays Périgord Noir).

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les déplacements

- Les collectivités du sud du territoire relèvent des infrastructures routières et ferroviaires sous-équipées, en inéquation avec les besoins d'une zone rurale et font part d'une inquiétude quant au maintien des lignes TER, particulièrement celle d'Agen/Périgueux
- À Sarlat, l'association des commerçants a mis en place une navette périphérie-centre-ville.
- Les difficultés de déplacements en période estivale sont relevées à Sarlat, Le Bugue et sur la voie de la vallée.

## Infrastructures de transports



- |   |  |
|---|--|
|  Périmètre du SCOT Périgord-Noir | <b>Infrastructures de transports</b>   |
|  EPCI au sein du SCOT            |  Autoroute      |
|  Limites départementales         |  Nationale      |
|   |  Départementale |
|   |  Voies ferrées  |
|   |  Gares          |

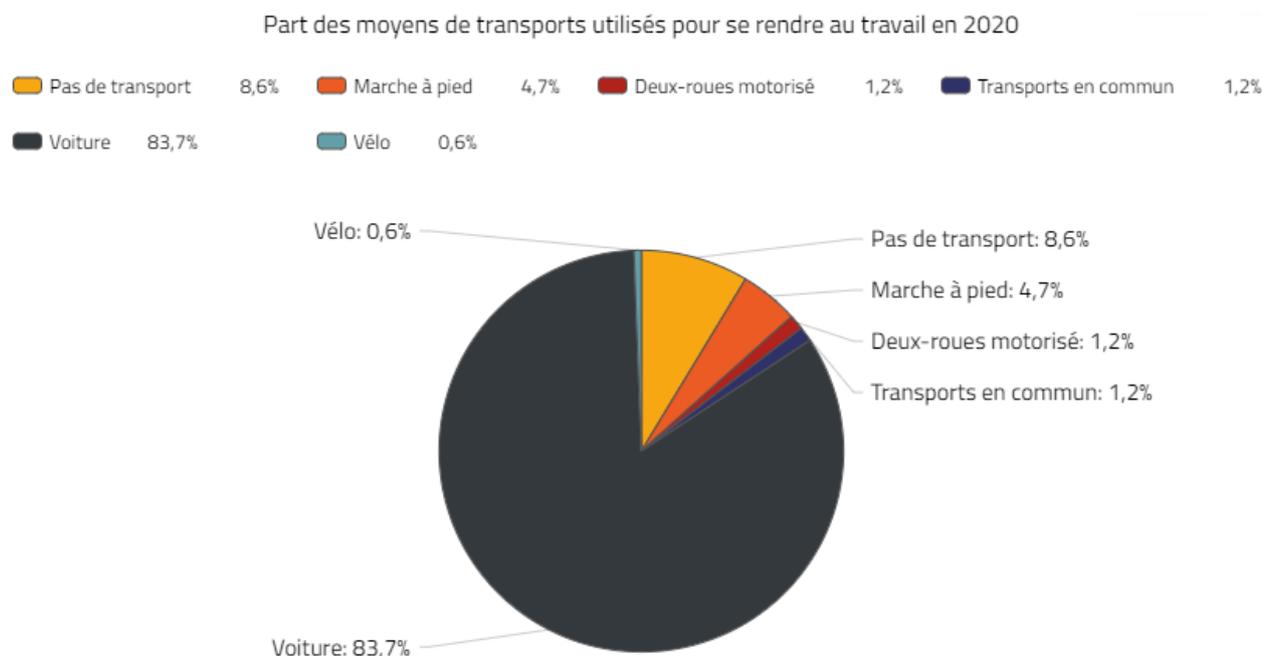
Réalisation: Citadia Conseil, juin.2024  
Sources : IGN, Basemap,R500 IGN



## 8.2 - Une dépendance forte à la voiture liée à une offre de transports collectifs encore limitée

### a - L'importance de l'automobile

Dans le Périgord Noir, **territoire rural caractérisé par une assez faible densité, la voiture est le mode de transport privilégié par les habitants.**



Pays du Périgord Noir (PPN) - INSEE RP 2020, © Citadia

La comparaison des données INSEE sur la part modale de la voiture dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail à l'échelle du Périgord Noir et à celle de la France (hors collectivités d'outre-mer) révèle l'importance de la voiture sur le territoire. En effet, en France la part de la voiture dans les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020 était de 67,6%, contre 83,7% dans le Périgord Noir.

Le territoire est donc marqué par une forte dépendance à l'automobile. En cohérence, la part des déplacements domicile-travail réalisés en transports en commun sur le territoire (1,2%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (17,2%).

### b - L'offre de transports collectifs

Les alternatives en transport en commun existantes ne permettent donc pas une substitution réelle à la voiture pour les déplacements quotidiens en particulier.

**Quatre lignes d'autocars régionales sont présentes sur le territoire :**

- La ligne Salagnac - Périgueux ; (qui passe par les communes de Tourtoirac et Hautefort sur la CCTHPN)
- La ligne Montignac/Nadaillac/Terrasson - Brive ;
- La ligne Sarlat – Montignac - Périgueux ;
- La ligne Sarlat – Souillac.

Ces 4 lignes permanentes sont complétées en période estivale (juillet/août) par trois autres lignes régionales, qui desservent des sites touristiques locaux : la Vallée de la Dordogne, la Vallée de la Vézère et Sarlat – Les Eyzies.



Zoom sur les lignes de cars du Périgord Noir

Outre la Région, d'autres collectivités ont mis en place des transports en commun :

- La ville de Sarlat propose un service de bus « Sarlat Bus » avec deux lignes régulières, assuré par Périgord Voyages, reliant le centre-ville et la périphérie de Sarlat ;
- La commune de Limeyrat dans la CCTHPN dispose d'un service de transport à la demande, permettant de relier des zones mal desservies en transport en commun ;
- La commune des Coteaux Périgourains dispose également d'un bus qui permet aux habitants de se rendre au marché et aux supermarchés à Terrasson le jeudi.

Le tableau ci-dessous présente les réflexions évoquées lors de l'étude mobilité, par EPCI.

EPCI	Réflexion évoquée lors de l'étude mobilité
CCSPN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté de mettre en place du transport solidaire et des lignes de covoiturage</li> <li>- Éventuelle problématique TAD</li> <li>- Volonté d'être associé aux changements horaires sur les lignes régionales</li> <li>- Demande de création d'une halte TER proche du lycée Pré de Cordy</li> </ul>
CCPF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnement autour des applis de covoiturage social</li> <li>- Améliorer la communication autour de l'existant</li> </ul>
CCVDFB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de liaison cyclable entre la vélo-route Vallée de la Dordogne et la gare de Saint-Cyprien</li> <li>- Fortes attentes sur la thématique de la mobilité occasionnelle</li> </ul>

CCDVP	- Intérêt fort pour la question / attentes de solutions y compris en milieu très peu dense - Résoudre la question du dernier kilomètre
-------	---

Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT   Les déplacements
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'offre de transport en commun est quasi-inexistante sur le territoire. Il n'existe pas de véritable alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien. Les solutions existantes sont mal articulées entre elles et/ou répondent mal aux besoins de la population.</li> <li>• Les cibles à prendre en compte sont multiples (jeunes, populations précaires non pourvues de véhicule personnel, personnes âgées, touristes) et les réponses diverses (transport à la demande, co-voiturage, développement d'une offre de transports en communs). Les populations les plus fragiles sont aussi les plus précaires dans la mobilité.</li> <li>• L'accès aux services et le maintien des activités en centre- bourg dépendent aussi des solutions de transports collectifs qui pourront être proposées. La Ville de Sarlat propose le Sarlat Bus. La CCDV a expérimenté un service de transport à la demande, toutefois ce dernier n'a pas été pérennisé après le covid.</li> </ul>

### 8.3 - Une fréquentation des gares ferroviaires en hausse

En ce qui concerne la desserte ferroviaire du territoire, trois lignes de TER existent dans le Périgord Noir :

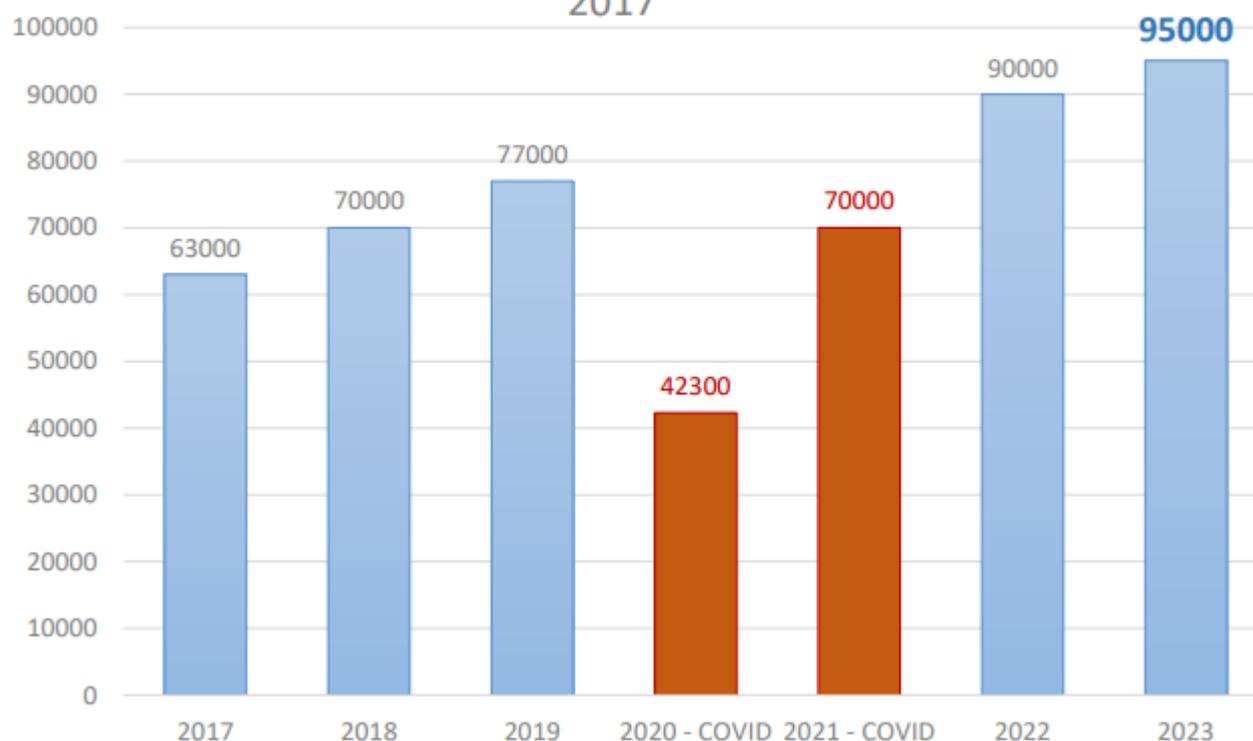
- LIGNE 33 : Sarlat – Bergerac – Bordeaux qui dessert dans le SCoT Périgord Noir, en plus de Sarlat, Siorac-en-Périgord et Saint-Cyprien. Sarlat est à 1 heure de Bergerac, à plus d'1h30 de Périgueux et à environ 2h30 de Bordeaux.
- LIGNE 34 : Agen – Périgueux qui dessert Mauzens-et-Miremont, les Eyzies, le Bugue, Siorac-en-Périgord, Pays de Belvès et Villefranche-du-Périgord.
- LIGNE 32 : Périgueux – Brive desservant les gares de Thenon et Terrasson-Lavilledieu.

De plus, bien que la ligne Intercités Toulouse – Paris ne traverse pas le territoire du Périgord Noir, elle offre tout de même des possibilités avec trois arrêts proposés à proximité (Brive, Souillac et Gourdon) du territoire. **Ces arrêts sont utilisés par les habitants et visiteurs du Périgord Noir.**

Des comités de ligne sont eu lieu en 2024 pour l'ensemble des bassins du territoire. Les 3 lignes sont couvertes par le comité de lignes Bassin de Périgueux et le comité Vallée de la Dordogne.

De manière générale, la fréquentation est à la hausse à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avec +5,5% entre 2022 et 2023.

## Evolution du nombre de voyageurs quotidiens depuis 2017



Comités de lignes SNCF 2024

Les travaux réalisés en lien avec les infrastructures du Périgord Noir, sont les suivantes :

- Travaux conventionnés d'amélioration des gares et haltes (signalétique) pour Sarlat et Saint-Cyprien.

**Pour la ligne 33 :** 3800 usagers/jour et 81 usagers/train (68% de fréquentation occasionnels)

**Pour la ligne 34 :** 343 usagers/jour et 14 usagers/train (62% de fréquentation occasionnels)

**Pour la ligne 32 :** 2131 usagers/jour et 54 usagers/train (44% de fréquentation occasionnels)

Les lignes TER qui traversent le SCoT proposent une offre plus ou moins variée en termes de cadence ment. Néanmoins, on constate que 2 lignes sur 3 sont majoritairement utilisées de manière occasionnelle, notamment le week-end ou ponctuellement pour se rendre vers les centralités principales (Bergerac, Périgueux, etc.). Selon les témoignages des associations de défense des usagers du train locales, cela s'explique par les incidents techniques, retards et vitesses de croisière abaissées qui se font très fréquents n'incitant pas les habitants à effectuer un report modal de la voiture au train. La fréquence de passage

### **La question des haltes pour dynamiser les mobilités douces**

Des projets sont à l'étude au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Région accompagne le Département de la Dordogne dans sa démarche de réouverture de la gare de Castelnaud-Fayrac qui est située au cœur du triangle d'or de la Vallée de la Dordogne et entre les gares de Saint-Cyprien et Sarlat.

La section entre Bergerac et Sarlat dispose d'une signalisation ancienne qui impose une limite du nombre de trains par jour, et ce d'autant plus qu'il y a peu de points de croisement. C'est pourquoi la plupart des trains ont pour terminus Bergerac. Néanmoins, des travaux sont à l'étude afin de moderniser cette signalisation et ajouter des points de croisement, ce qui permettra de développer l'offre de trains entre Bergerac et Sarlat.

## 8.4 - Les modes de déplacement doux

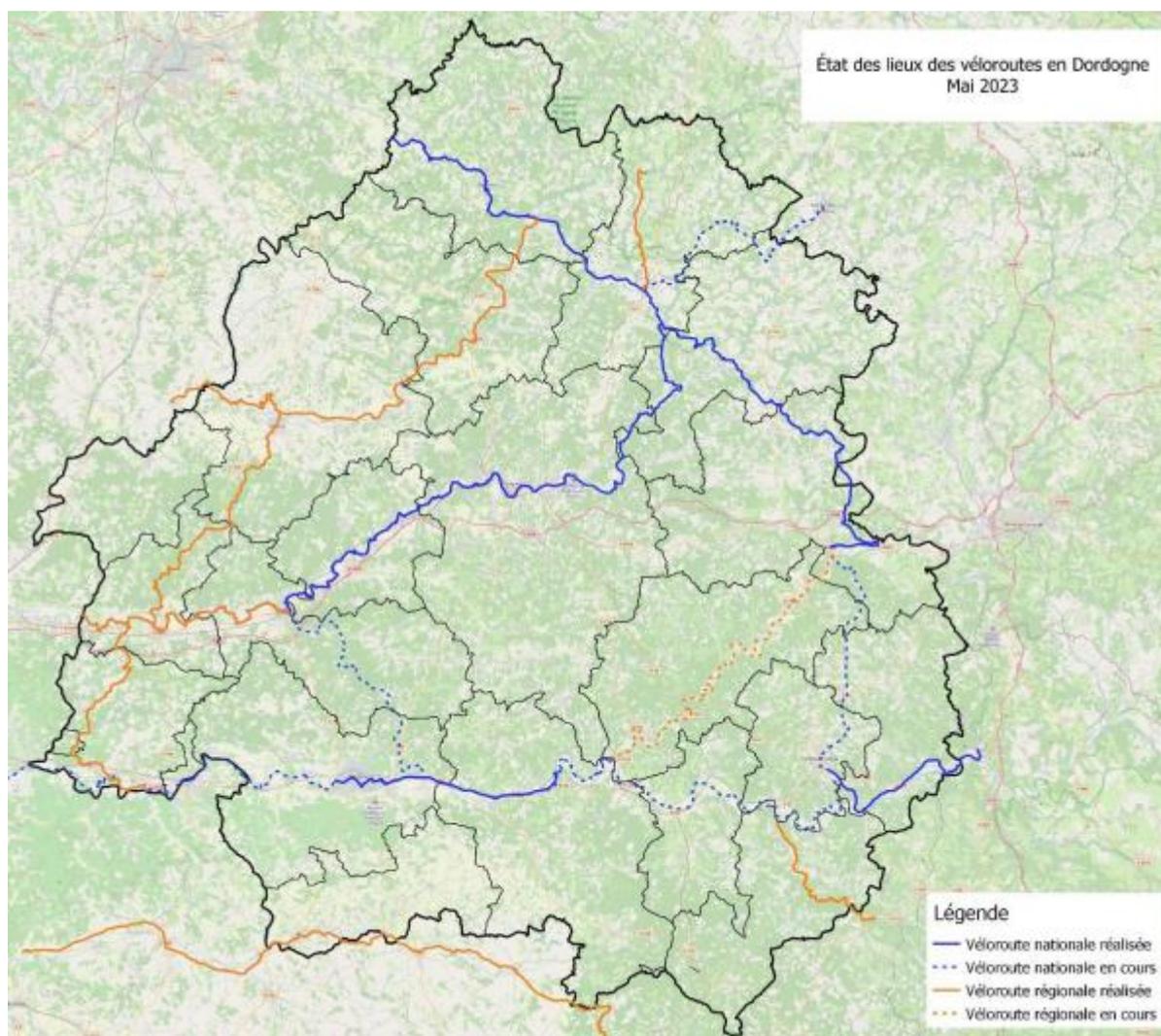
En Périgord Noir, il existe peu de ces infrastructures dédiées à ces circulations douces, et si elles existent, elles concernent principalement des usages touristiques ou de loisirs et ne sont pas orientées pour les déplacements du quotidien.

Néanmoins c'est un point d'avancement important ces dernières années à l'échelle Départementale. La Dordogne compte désormais 9 véloroutes inscrites au Schéma Régional des Véloroutes de Nouvelle-Aquitaine.

A ce jour parmi les itinéraires tracés dans le schéma national et régional, et les projets des EPCI voici ceux qui ont été réalisés et sont utilisés par les usagers du territoire.

<b>V91-Véloroute du Massif Central au Bec d'Ambès</b>	
CCSPN	V91- Véloroute Voie verte de la Vallée de la Dordogne entre Sarlat et Carsac
CCPF	V91Véloroute Voie Verte de la Vallée : de Carsac à Cazoulès en passant par la commune de Groléjac sur la CCDV
<b>V92-La Flow Vélo – Ile d'Aix à Sarlat</b>	
CCTHPN	V92-Véloroute - Liaison Hautefort Condat sur Vézère
CCPF	V92-Véloroute – Liaison Sarlat
CCSPN	V92- Véloroute – Arrivée finale à Sarlat par le nord du territoire
<b>V738-Véloroute voie verte de la Vallée Vézère</b>	
CCVH	CC Vallée de l'Homme V738-Véloroute Voie verte de la Vallée Vézère Liaison Limeuil / Les Eyzies pour la partie existante

La carte ci-dessous est issue du plan départemental Véloroutes Voies Vertes 2022/2027.



Plan Départemental 24

Les éléments inscrits dans le plan départemental doivent permettre la liaison entre le tracé de VRVV nationales et régionales qui passent sur le territoire.

Certains itinéraires en raison de leur faible fréquentation automobile viennent compléter cette offre cyclable sur le territoire.

Les acteurs locaux cherchent à se saisir de ce sujet pour faire évoluer les pratiques et à démocratiser ces modes de déplacement doux. Par exemple, la CCVH, comme d'autres communautés de communes du SCoT (CCPF, ville de Sarlat) a mis en place une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Les déplacements

- Les infrastructures dédiées aux circulations douces dans les zones rurales concernent essentiellement les usages touristiques ou de loisirs. Les caractéristiques topographiques du territoire ne facilitent pas l'usage des modes de transports doux pour les déplacements du quotidien. Cependant, les collectivités se saisissent de ce sujet et ont pour ambition de faire évoluer les pratiques. La prise en compte de cette offre se fait dans les nouveaux documents d'urbanisme et les collectivités proposent des solutions aux habitants (abonnement annuel pour les VTE en CCVH).
- Concernant le transport collectif par la route car du réseau régional
- Les collectivités marquent le souhait d'amélioration quant aux dessertes et aux trajets retenus ainsi qu'à la fréquence et aux horaires.
- La prise en compte de co-voiturage s'est faite avec un temps de retard sur les pratiques. Le recours au co-voiturage est encouragé par les infrastructures dédiées (aires qui maillent bien le territoire) mais il n'existe pas d'outils locaux dédiés (plateforme, réseau).

## 8.5 - L'optimisation des déplacements

Afin de réduire les déplacements ou au moins leurs impacts environnementaux, plusieurs solutions existent.

D'abord, le **télétravail** (travailler depuis chez soi) ou le travail depuis des espaces de **coworking** situés à proximité du domicile constituent des solutions. Sur le territoire, plusieurs espaces de coworking existent, dont notamment :

- L'espace de la Tuyauterie à Montignac-Lascaux ;
- Le Tiers lieu de La Mouline à Florimont-Gaumier
- Sarlatech à Sarlat porté par la CCSPN.

Ensuite, le **covoiturage** est une autre solution d'optimisation des déplacements. Avant le transport solidaire présenté plus bas, les EPCI du Pays Périgord Noir avaient lancé une étude pour la mise en place de lignes de covoiturage régulier. Ce projet n'a pas abouti en raison de flux pendulaires insuffisants.

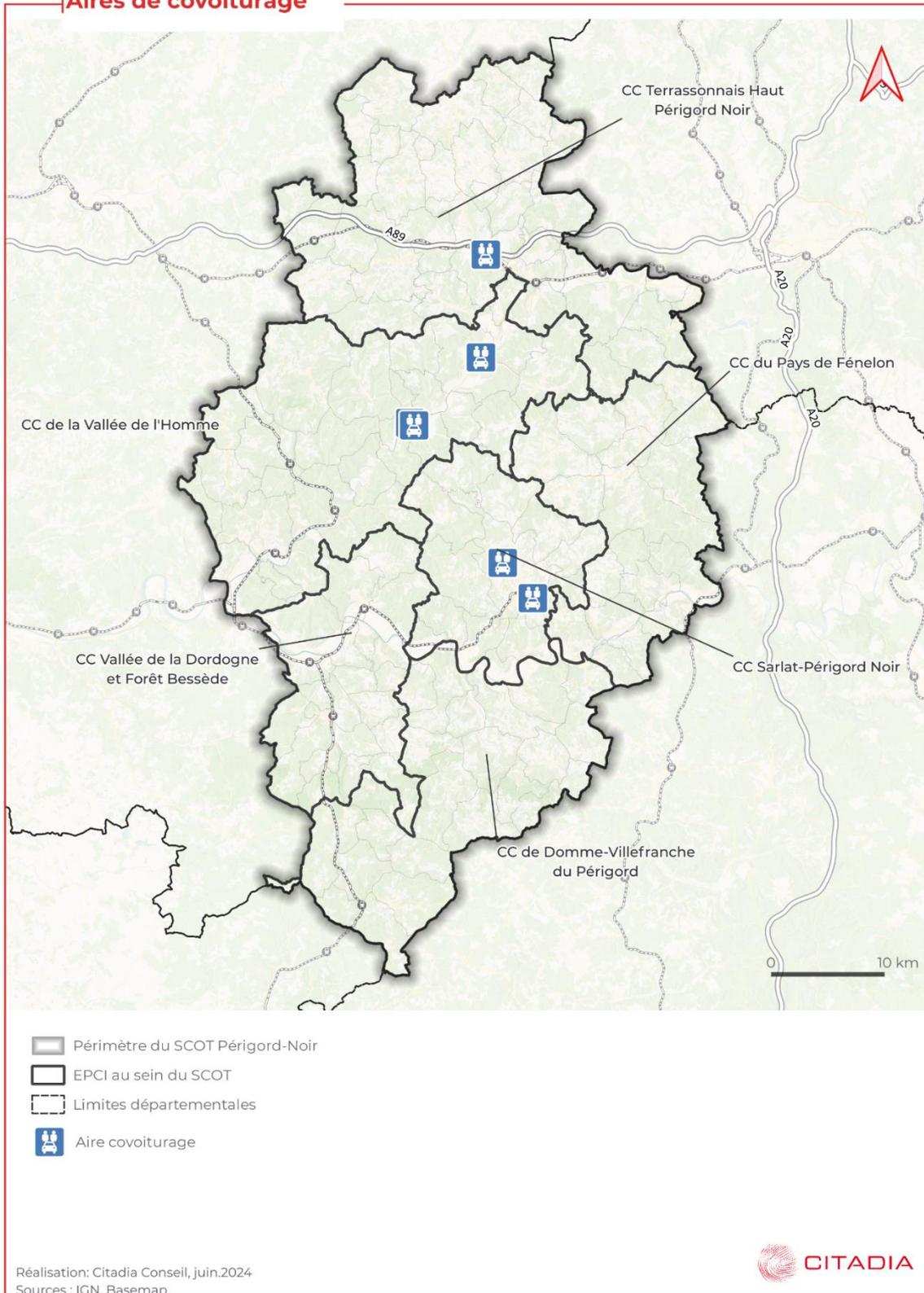
Les aires de covoiturage recensées sur le territoire sont :

- Parking du rond-point – D704. 24200 Sarlat-la-Canéda ;
- Av. du Périgord, 24200 Sarlat-la-Canéda ;
- Aire de covoiturage Chasselines - D6089, 24210 La Bachellerie ;
- D704, 24290 Montignac-Lascaux ;
- 1 Lot. Le Pigeonnier, 24290 Saint-Léon-sur-Vézère ;
- Chemin de la Croix, 24290 Saint-Léon-sur-Vézère.

Enfin, le **recours aux voitures électriques et hybrides** peut être considérée comme une solution d'optimisation des déplacements en ce qu'il permet la réduction des émissions polluantes. Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) a réalisé en 2022-2023 un SDRIVE (Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables) sur le département de la Dordogne. Celui-ci a pour objectif de renforcer « *le maillage de bornes publiques* » de recharge « *en ajustant leur implantation et leur puissance selon la demande des usagers mais aussi et surtout d'agir en complémentarité avec les implantations prévues par les opérateurs privés, et en partenariat avec les acteurs des autres mobilités* ». Tout cela dans le but de favoriser une alternative décarbonée à la voiture individuelle à essence ou diesel. Actuellement, la SDE 24 compte un réseau de bornes publiques de recharge, sous la marque « Mobive » de plus de 151 bornes en Dordogne.

**Selon le répertoire national des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le Périgord Noir compte 107 bornes de recharge.**

## Aires de covoiturage



## 8.6 - Des programmes et actions en faveur d'un territoire plus mobile

- Le Contrat Opérationnel de Mobilité Périgord Noir

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un nouvel outil de contractualisation régional : le **Contrat Opérationnel de Mobilité**.

#### Qu'est-ce qu'un Contrat Opérationnel de Mobilité ?

*Le contrat opérationnel de mobilité est un contrat conclu par la Région, en tant que cheffe de file des mobilités, avec les principaux acteurs de la mobilité sur un territoire. Le contrat opérationnel de mobilité vise à favoriser le dialogue et la coordination pour améliorer l'offre l'existante des mobilités proposées ou concevoir des services sur-mesure.*

*Conclus pour une durée de six ans (leur durée réglementaire), les contrats opérationnels de mobilité rassemblent les acteurs de la mobilité dans des zones définies : les bassins de mobilité.*

Le Pays du Périgord Noir constitue l'un des 54 bassins de mobilité de la Nouvelle-Aquitaine. La finalité du COM réside dans l'élaboration d'une feuille de route non-engageante, commune aux parties prenantes de la démarche, et qui guidera l'action sur la mobilité lors de la durée de vie du COM (6 ans), avec chaque année, un point d'étape et de suivi.

Le COM du Pays du Périgord Noir a été approuvé au début de l'année 2024.

- Des EPCI qui oeuvrent pour les mobilités pour tous
  - Les politiques publiques de mobilité de chaque EPCI

Les EPCI du territoire mènent des politiques publiques de mobilité différentes à l'échelle de leur territoire respectif.

La **CCVH** (AOM) a approuvé son Plan de Mobilité Simplifié (PdM) le 30 juin 2023 amenant à la réalisation d'un plan d'action court, moyen et long terme, parmi lequel figure la mise en place de service de mobilité (TAD, autopartage, un projet de plateforme de mise en relation covoiturage) s'ajoutant aux services déjà existants (vélo libre-service et location longue durée, aide à l'achat), mais également la réalisation d'un schéma cyclable. Le budget actuel de la CC s'établit aujourd'hui aux environs de 100K€, hors financement de vélo-route et voie-verte.

La **CCTHPN** (AOM) a approuvé son PdMS en juin 2024. Elle propose des services de véhicule en autopartage et de réemploi des vélos ainsi que d'une auto-école solidaire, en partenariat avec l'association ADER mobilités.

La **CCSPN** (AOM) n'a pas engagé de démarche, notamment du fait que les enjeux de mobilité rencontrés dépassent ses limites institutionnelles. Sarlat étant un pôle important du territoire, les flux les plus importants ne relèvent pas de l'intra-EPCI, mais majoritairement des relations avec les EPCI proches. La taille de l'EPCI amène à sortir rapidement des ressorts territoriaux pour coconstruire davantage de synergies.

La **CCVDFB** mène une concertation avec les entreprises de son territoire, et travaille le volet mobilité dans son PCAET.

La **CCPF** soulève des problématiques de déplacements inter-régionaux, avec des orientations de déplacements.

La CCDV a mené une expérimentation de TAD avant le COVID ainsi que la continuation des véloroutes sur son territoire.

- Le projet partagé à l'échelle du Pays : le Transport Solidaire

Les 6 EPCI du Pays du Périgord Noir ont lancé en octobre 2024 un projet d'expérimentation pour 3 ans de transport solidaire avec la structure Atchoum déjà présente en Dordogne sur le territoire de Saint-Aulaye et en Pays Bourrian, territoire limitrophe du Lot.

La formule du prestataire consiste en la mise en relation de conducteurs bénévoles avec des passagers. Atchoum, entreprise de l'ESS offre une plateforme en ligne et téléphonique de mise en relation entre passagers et conducteurs. Les conducteurs reçoivent une indemnisation kilométrique par le passager à hauteur de 0.32€/km. Pour les usagers du Périgord Noir, particulièrement pour les publics isolés et/ou vulnérables, il s'agit de faciliter l'accès aux pôles d'équipements - Sarlat, Terrasson, Montignac, Thenon, Le Bugue etc.

Le choix de cette prestation fait suite à un diagnostic mobilité et l'élaboration de plusieurs scénarios pour identifier les services répondant aux besoins du territoire. Il vient s'inscrire dans un double dynamique : répondre à la demande d'un public cible isolé - personnes âgées à mobilité limitée, jeunes non motorisés, public précaire – peu mobile et tributaire de l'éloignement croissant des services et limiter la pratique de l'autosolisme tout en favorisant la cohésion.

L'hypothèse d'un TAD fonctionnant à grande échelle a tout d'abord été analysée mais elle n'a finalement pas été retenue car le rapport coût/bénéfice à la population a été jugé peu intéressant pour une expérimentation à l'échelle Pays.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 8.7 - Synthèse | Se déplacer dans le Périgord Noir



**6 aires**

De covoiturage en 2024

**4 lignes**

D'autocars

**83,7%**

Part (voiture) des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020



### Un territoire sous influences multiples mais enclavée

Le Périgord Noir est soumis à une certaine influence de pôles voisins (Périgueux, Brive-la-Gaillarde, Gourdon, Souillac, ...) et bénéficie des infrastructures qui traversent ou passent à proximité du territoire (autoroutes, itinéraires des actifs pendulaires, lignes de train ...) ainsi que des communes pôles dans chaque EPCI. Néanmoins il se retrouve esseulé par rapport aux grands axes routiers. Le nord du territoire, est plus proche des pôles d'emplois de Périgueux et Brive-la-Gaillarde. Le sud du territoire est sous-équipé au niveau des infrastructures routières, des disparités sont marquées sur le Périgord Noir.



### Une diversité d'offres de transport

L'offre de transports en commun est peu présente sur le territoire. Il n'existe pas de véritable alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien. Les solutions existantes sont mal articulées entre elles et/ou répondent mal aux besoins de la population (lignes de cars, 3 lignes TER, ...). Néanmoins les aires de covoiturage se multiplient ces dernières années, y compris de manière informelle.

Les personnes-cibles à prendre en compte sur cette thématique sont multiples (jeunes, populations précaires non pourvues de véhicule personnel, personnes âgées, touristes) et les réponses diverses (transport à la demande, covoiturage, développement d'une offre de transports en communs).

À noter que les populations les plus fragiles sont aussi les plus précaires dans la mobilité.

L'accès aux services et le maintien des activités en centre-bourg dépendent aussi des solutions de transports collectifs qui pourront être proposées. La voiture reste cependant le mode largement majoritaire pour les déplacements.

Au sein du Périgord Noir, il existe peu de ces infrastructures dédiées à ces circulations douces, et si elles existent, elles



### Le développement des modes doux

concernent principalement des usages touristiques ou de loisirs et ne sont pas orientées pour les déplacements du quotidien. Le réseau de voies pour faire du vélo (pistes cyclables, voies vertes et les véloroutes) sont en train de s'étoffer sur le territoire avec la présence notamment de :

- La **Voie verte** de Sarlat à Cazoulès, le long de la vallée de la Dordogne (V91) ;
- La **Véloroute** du Céou de Castelnaud-la-Chapelle à l'Abbaye Nouvelle ;
- La **Flow Vélo**, de Sarlat à l'Île d'Aix (V92) ;
- La **véloroute Voie verte** Limeuil/ Les Eyzies (avec un tronçon à venir vers Montignac et plus).

Les acteurs locaux cherchent à se saisir de ce sujet pour faire évoluer les pratiques et à démocratiser ces modes de déplacement doux.



## Des programmes et actions en faveur d'un territoire plus mobile

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un nouvel outil de contractualisation régionale : **le Contrat Opérationnel de Mobilité comme inscrit par la loi LOM**. Chaque COM s'applique à l'échelle d'un bassin de mobilité : ici sur le Périgord Noir. La finalité du COM réside dans l'élaboration d'une feuille de route non-engageante, commune aux parties prenantes de la démarche, et qui guidera l'action sur la mobilité lors de la durée de vie du COM (6 ans), avec chaque année, un point d'étape et de suivi.

L'ensemble des EPCI se lancent à l'automne 2024 dans un Transport d'Utilité Sociale et ont contractualisé avec la structure Atchoum, dispositif également déployé par le Pays Bourrian, permettant ainsi d'élargir les possibilités du co-voiturage et du transport solidaire aux territoires limitrophes et au-delà des frontières régionales.



### ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Des initiatives intéressantes des intercommunalités au profit d'alternatives à l'autosolisme ;
- Des vélo-routes qui se développent ;
- Un réseau de bus qui dessert une partie du territoire ;
- Des liaisons possibles en train (Bordeaux).



### POINTS DE VIGILANCE

- Une dépendance à la voiture (individuelle) importante ;
- Une offre de transports en commun limitée sur le territoire ;
- Une accessibilité assez limitée malgré la présence de 2 échangeurs de l'autoroute A 89 (La Bachellerie et Mansac) présents sur la frange nord ;
- Le reste du territoire reste peu relié par les grands axes de communication.



### ENJEUX

- Définir des actions mobilité à l'échelle du SCOT et des EPCI ;
- Coordonner des actions mobilité à l'échelle du SCOT ;
- S'appuyer sur les haltes et gares pour les déplacements internes ;
- Développer des itinéraires adaptés et sécurisés aux modes doux du quotidien dans la mesure du possible ;
- Favoriser le vélo, le covoiturage et les transports publics ;
- Se tourner vers les régions et départements voisins pour développer les mobilités.



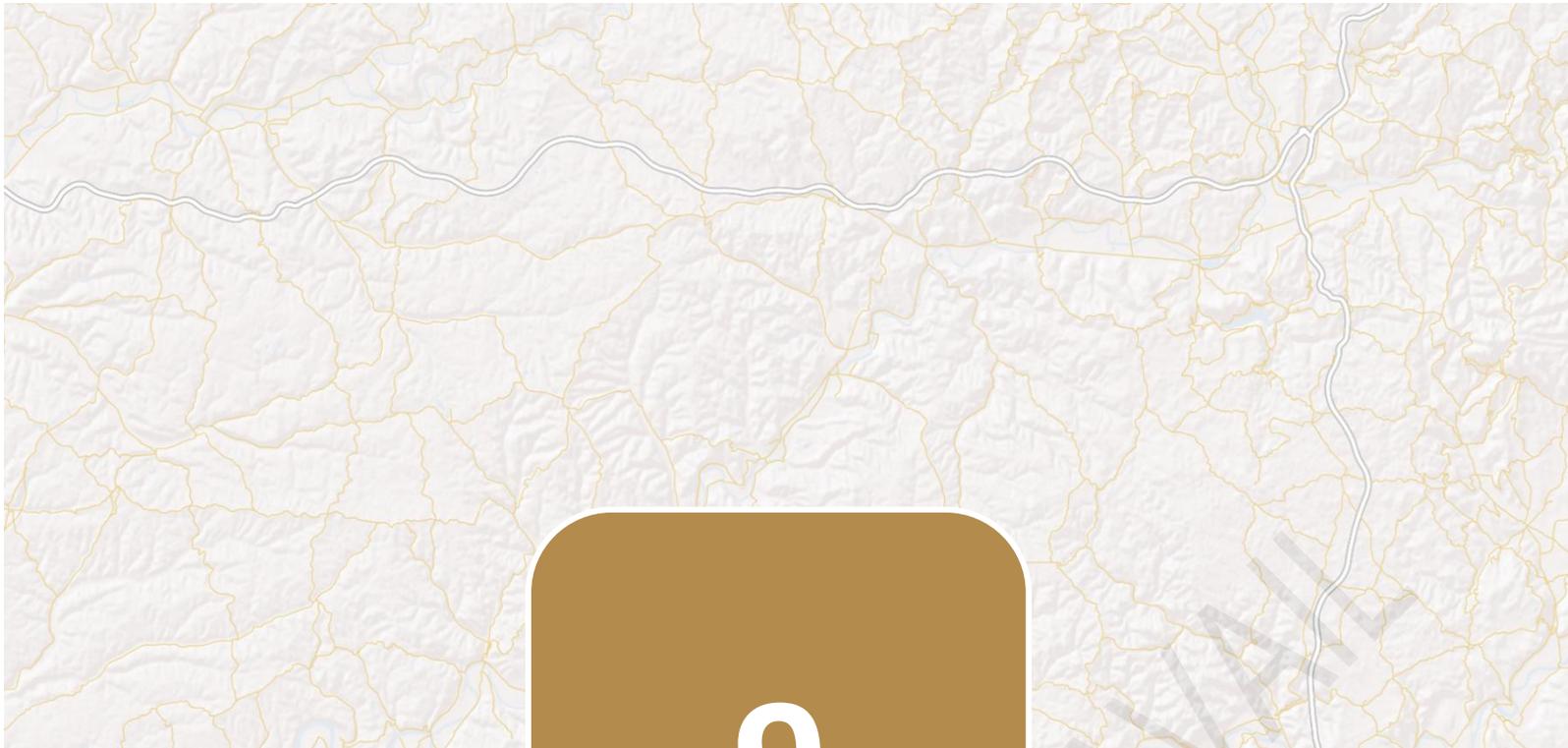
### Leviers d'action du SCoT

- PLU(I) ;
- Plans de mobilité et Plans de mobilité simplifiés ;
- Politiques de stationnement ;
- Schémas cyclables ;
- Schémas de covoiturage ;
- Aménagements autour des gares.



### Politiques et outils existants

- PDMs (CCVH & CCTHPN)
- Pôle d'échange multimodaux ;
- Contrat Opérationnel de Mobilité (COM).



9

# Travailler dans le Périgord Noir



PAYS <sup>DU</sup>  
PÉRIGORD  
NOIR

## 9. Travailler & entreprendre dans le Périgord Noir



Lors des visites de terrains, différentes zones d'activités, qui jouent un rôle économique important, ont été parcourues. Ces visites ont permis de constater les derniers aménagements, les éventuelles saturations ainsi que le traitement qualitatif. Exemple de Melle Dessert à citer. Certaines ZAE ont été visitées : Pech Mercier à Cénac-et-Saint-Julien, les fauries à Terrasson.

C'est une problématique importante pour l'économie du territoire, qui plus est dans un contexte de forte dépendance au secteur touristique, l'industrie doit permettre de structurer le tissu économique local et l'ensemble des EPCI font remonter leur problématique d'implanter des entreprises dans un contexte où le foncier se raréfie de plus en plus. Cela est notamment lié au manque de foncier disponible ou encore à la présence de risques sur le territoire. **C'est le cas de l'usine Péchalou qui ne peut s'agrandir à Saint-Cyprien.**

Des projets d'installation de grands entrepôts ont été montés : **l'installation du Mondial Relay à Terrasson-Lavilledieu** ou bien des projets d'extension des entreprises endogènes (Melle Dessert, Coloplast à Sarlat).

Les friches peuvent aussi être un autre levier pour mobiliser du foncier. Oui mais c'est vraiment à la marge.

Par exemple, la CCSPN est en train de rénover les locaux de **l'ancienne usine de France Tabac pour développer un pôle autour des métiers du cinéma.**

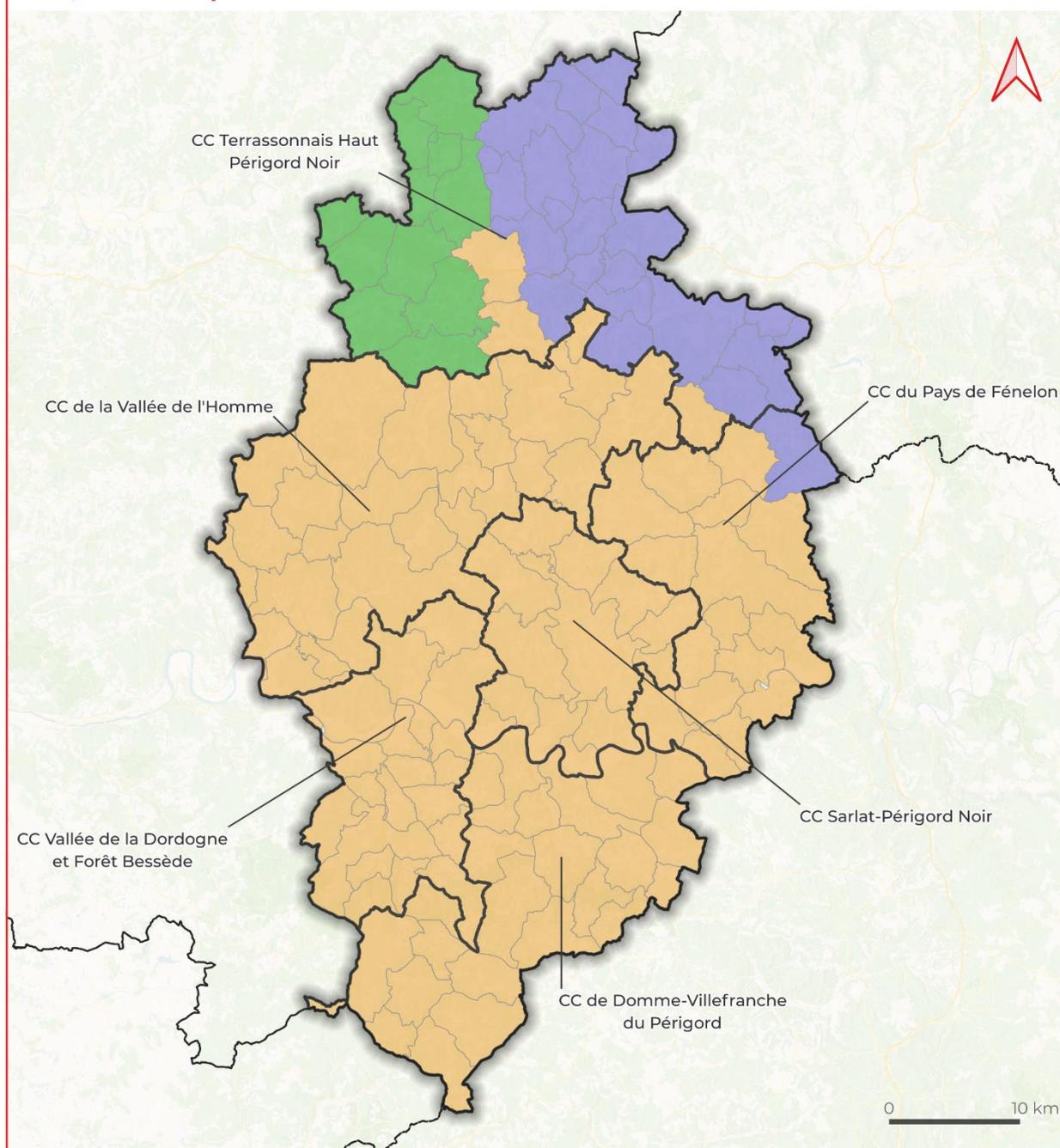
### 9.1 - Les dynamiques économiques

#### a - Un territoire situé entre 2 pôles influents : Périgueux et Brive

**Sarlat fait figure de pôle d'emploi majeur sur le territoire du Pays Périgord Noir. Seul le Terrassonnais n'est pas intégré à cette zone d'emploi, tourné vers Périgueux et Brive grâce à l'autoroute A 89.**

La CCPF et une partie de CCDVP sont intégrées à la dynamique de centralité du pôle de Sarlat. Le reste du territoire est multipolarisé et peu structuré économiquement.

## Zones d'emploi



- ▭ Périmètre du SCOT Périgord-Noir
- ▭ EPCI au sein du SCOT
- ▭ Limites départementales

### Zone d'emploi

- ▭ 7507 - Brive-la-Gaillarde
- ▭ 7523 - Périgueux
- ▭ 7529 - Sarlat-La-Canéda

Réalisation: Citadia Conseil, juin.2024  
Sources : IGN, Basemap, INSEE



**Les déplacements domicile/ travail sont caractérisés par les données suivantes :**

**Où habitent les actifs travaillant dans le Périgord Noir ? Où travaillent les actifs résidant dans le Périgord Noir ?**

A l'échelle du SCoT, les flux pendulaires majoritaires sortants, se dirigent majoritairement vers les EPCI voisins/limitrophes avec numériquement, une proportion plus importante vers le Grand Périgueux et la CA du Bassin de Brive.

Les flux pendulaires, entrants, à l'identique proviennent des EPCI voisins avec une prédominance des relations CCTHPN avec le Bassin de Brive.

SORTANT			ENTRANT		
EPCI Depuis	EPCI Destination	Flux	EPCI Depuis	EPCI Destination	Flux
CCTHPN	CA du Bassin de Brive	1650	CA du Bassin de Brive	CCTHPN	1053
CCTHPN	CA Le Grand Périgueux	620	CA Le Grand Périgueux	CCVH	330
CCVH	CA Le Grand Périgueux	454	CA Le Grand Périgueux	CCTHPN	255
CCPF	CC Causses et Vallée de la Dordogne	322	CC des Bastides Dordogne-Périgord	CCVH	214
CCTHPN	CC Isle-Loue	227	CC Isle-Loue	CCTHPN	199
CCDFB	CC des Bastides Dordogne-Périgord	219	CC Quercy - Bouriane	CCSPN	148
CCPF	CA du Bassin de Brive	181	CC des Bastides Dordogne-Périgord	CCDFB	124
CCVH	CC des Bastides Dordogne-Périgord	155	CA Le Grand Périgueux	CCSPN	120
CCDVP	CC Quercy - Bouriane	150	CC Causses et Vallée de la Dordogne	CCPF	101
CCPF	CC Quercy - Bouriane	148	CC Causses et Vallée de la Dordogne	CCSPN	96
CCDFB	CA Le Grand Périgueux	124	CA du Bassin de Brive	CCSPN	96
CCVH	CA du Bassin de Brive	82	Métropole du Grand Paris	CCTHPN	73
CCSPN	CA Le Grand Périgueux	75	CC des Bastides Dordogne-Périgord	CCSPN	69
CCPF	CA Le Grand Périgueux	68	CC Quercy - Bouriane	CCDVP	65
CCDVP	CC Cazals-Salviac	66	CC Fumel Vallée du Lot	CCDVP	60
CCVH	CA Bergeracoise	61	CC Cazals-Salviac	CCDVP	48
CCDVP	CC Fumel Vallée du Lot	60	CC des Bastides Dordogne-Périgord	CCDVP	45
CCTHPN	CA Tulle Agglo	55	CC Cazals-Salviac	CCSPN	44
CCSPN	CC Quercy - Bouriane	50	CA Le Grand Périgueux	CCDFB	35
CCTHPN	Métropole du Grand Paris	40	CA Tulle Agglo	CCTHPN	33
CCDVP	CC des Bastides Dordogne-Périgord	39	CA Bergeracoise	CCSPN	30
CCTHPN	Bordeaux Métropole	39	CC Quercy - Bouriane	CCPF	29
CCTHPN	CU Limoges Métropole	35	CA du Bassin de Brive	CCVH	28
CCSPN	CC Causses et Vallée de la Dordogne	35	CC Causses et Vallée de la Dordogne	CCDVP	26
CCDFB	Bordeaux Métropole	34	CA du Bassin de Brive	CCPF	25
CCVH	Métropole du Grand Paris	31	CC Midi Corrèzien	CCTHPN	25
CCDVP	CA du Bassin de Brive	30	CC Isle-Loue	CCVH	25
CCVH	Bordeaux Métropole	30	CA Le Grand Périgueux	CCDVP	23
CCSPN	CC Fumel Vallée du Lot	30	CA du Grand Cahors	CCSPN	20
CCSPN	CA du Bassin de Brive	25	CC des Bastides Dordogne-Périgord	CCPF	20
CCDFB	CA Bergeracoise	25	CA Bergeracoise	CCVH	20
CCDVP	CA du Grand Cahors	21			
CCPF	Métropole du Grand Paris	20			

**Les mobilités pendulaires intra-SCoT (INSEE 2021) :**

	EPCI Origine	EPCI destination	Nombre de flux
1	CCPF	CCSPN	985
2	CCDVP	CCSPN	618
3	CCVH	CCSPN	448
4	CCSPN	CCPF	429
5	CCTHPN	CCVH	402
6	CCDFB	CCSPN	378
7	CCVH	CCTHPN	312
8	CCSPN	CCDVP	296
9	CCDFB	CCVH	179
10	CCDVP	CCDFB	163
11	CCVH	CCDFB	162
12	CCSPN	CCVH	130
13	CCSPN	CCDFB	129
14	CCDFB	CCDVP	114
15	CCVH	CCPF	111
16	CCTHPN	CCSPN	103
17	CCTHPN	CCPF	97
18	CCDVP	CCPF	87
19	CCSPN	CCTHPN	80
20	CCPF	CCTHPN	71
21	CCPF	CCVH	71
22	CCPF	CCDVP	70
23	CCDFB	CCPF	45
24	CCDVP	CCVH	15
25	CCVH	CCDVP	15
26	CCPF	CCDFB	15
27	CCTHPN	CCDVP	10
28	CCDFB	CCTHPN	5

Il en résulte, de manière générale, un échange d'actifs entre les EPCI de proximité avec une relation forte entre la CCSPN et la CCPF. La CCSPN, au cœur du Périgord Noir et totalisant une part importante de l'emploi du territoire, est le principal pourvoyeur de mobilités interne en Périgord Noir avec le flux le plus important.

#### a - Une économie locale face au risque de spécialisation résidentielle

**Le territoire du Périgord Noir a subi de profondes mutations au cours des quarante dernières années.**

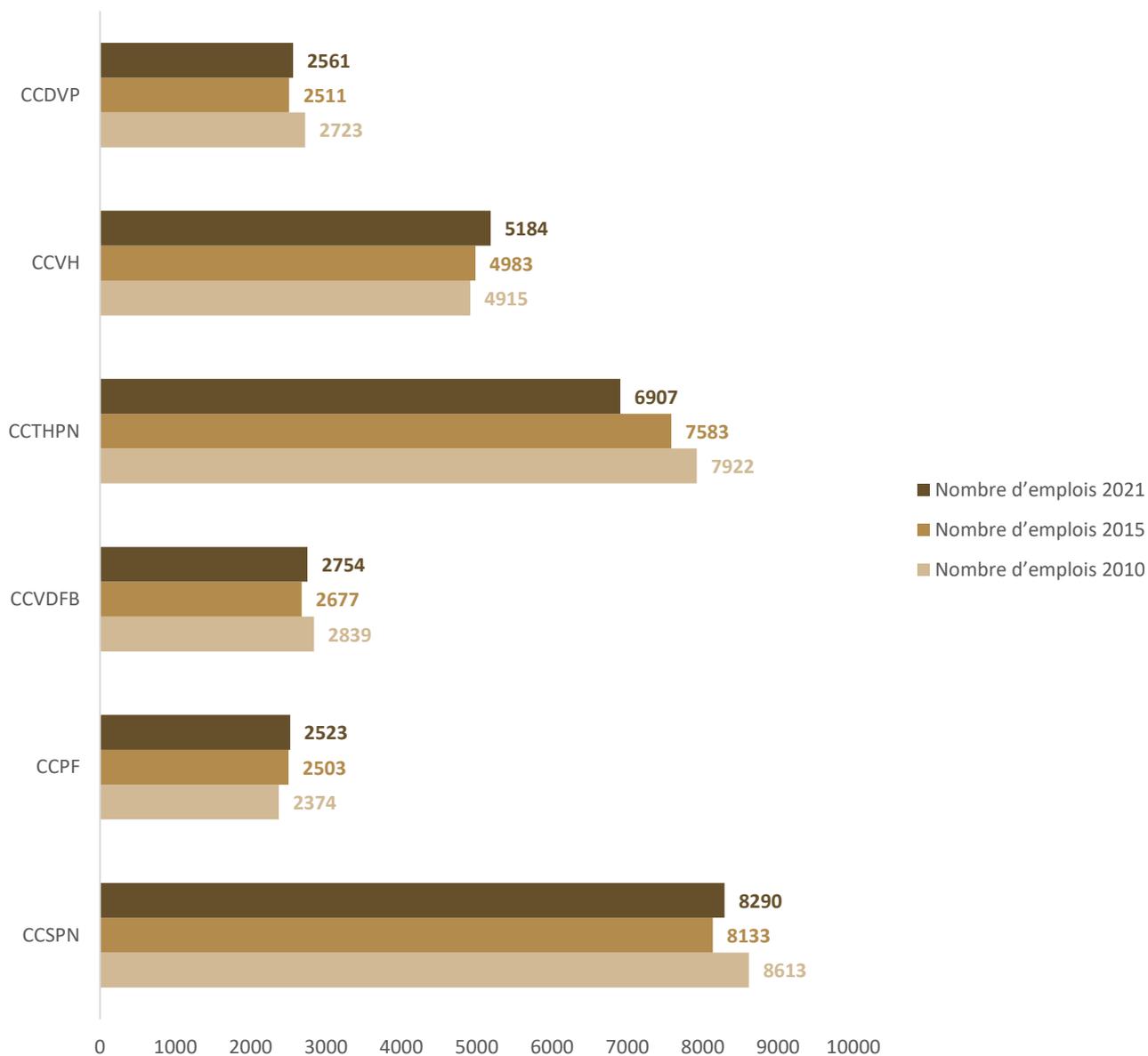
Doté d'une forte orientation productive concurrentielle dans le courant des années 1970, cette dernière affiche désormais un profil présentiel, même si sa spécialisation reste forte dans diverses activités productives : **l'agriculture, l'industrie du bois-papier-imprimerie et les industries agro-alimentaires.**

Les activités présentes qui le spécialisent sont attachées à la vocation touristique du territoire (arts-spectacles-activités récréatives, hébergement-restauration).

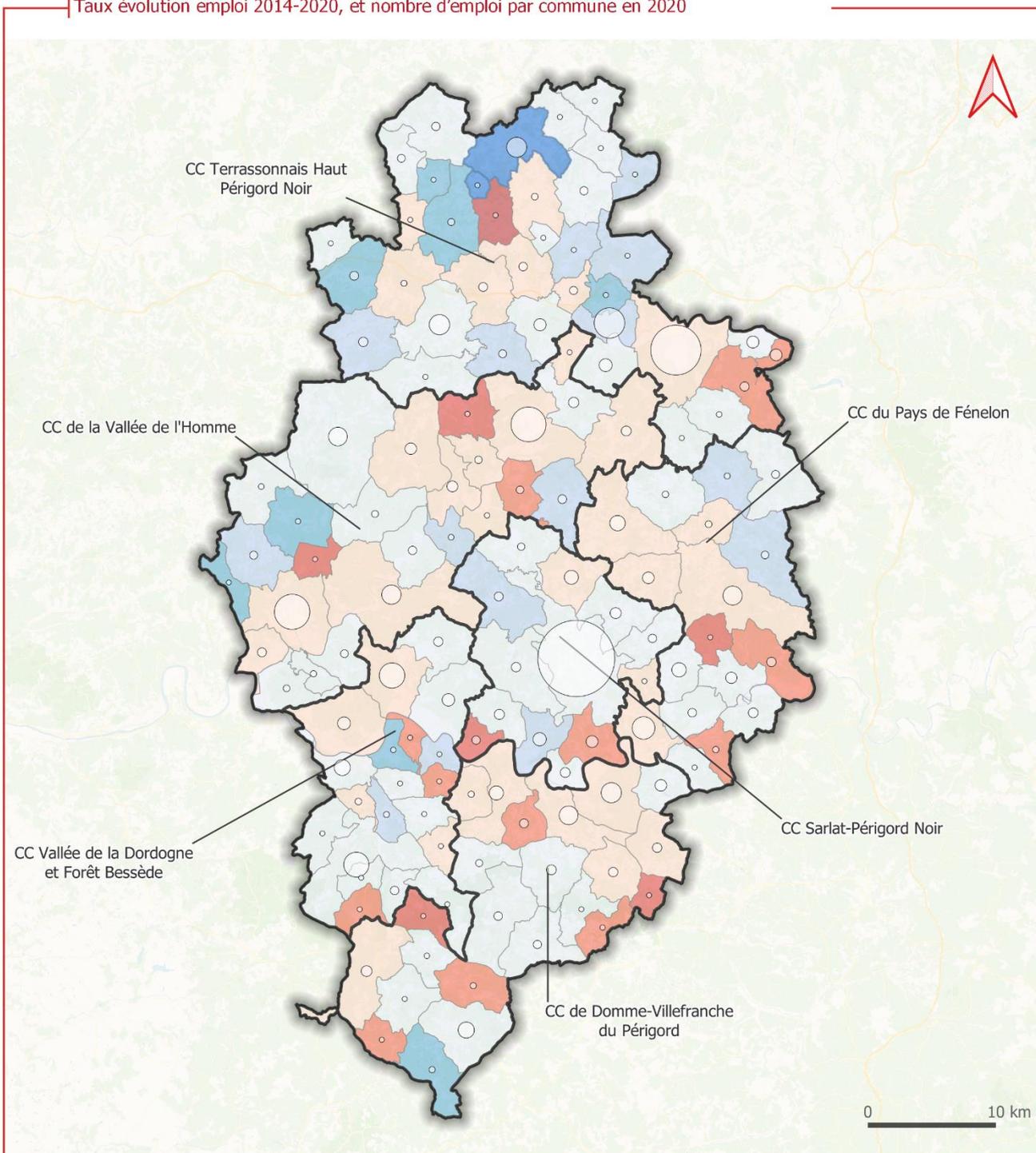
L'indicateur de concentration d'emplois permet d'apprécier l'équilibre entre le poids des actifs et des emplois à l'échelle du Périgord Noir, cet indicateur est presque à l'équilibre, en légère hausse malgré la baisse du nombre d'emplois. Seule la CCSPN possède un indicateur supérieur à 100.

EPCI	Nombre d'emplois 2021	Indicateur de concentration de l'emploi (en %)
CCSPN	8290	134,4
CCPF	2523	67
CCVDFB	2754	82,9
CCTHPN	6907	84,9
CCVH	5184	90,6
CCDVP	2561	81
SCoT Périgord Noir	28 219	93,2

## Nombre d'emplois SCoT Périgord Noir | INSEE 2010-2021



Taux évolution emploi 2014-2020, et nombre d'emploi par commune en 2020

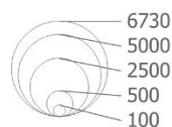


- Périgord Noir
- Limites des EPCI
- Limites des communes du SCoT

**Taux évolution emploi (2014-2020)**

- Entre -18,3 et -10%
- Entre -10 et -5%
- Entre -5 et -2,5%
- Entre -2,5 et 0%
- Entre 0 et 2,5%
- Entre 2,5 et 5%
- Entre 5 et 7,5%
- Plus de 7,5%

**Nombre d'emploi par commune en 2020**



Réalisation: Citadia Conseil, sept..2024  
Sources : IGN, Basemap, INSEE RP2020



La perte du nombre d'emplois sur le territoire est donc liée à la fois à une orientation sectorielle. La **structure de spécialisation du tissu économique local** (activités de manufacture à faible valeur ajoutée comme l'industrie du bois, du papier, l'imprimerie, activités du secteur agro- alimentaire ; services à la personne) **expose en effet le territoire aux chocs économiques.**

SCoT Voisins	Nombre d'emplois 2020	Indicateur de concentration de l'emploi (en %)
SCoT Bergeracois	34144	94,8
SCoT Périgord Vert	25971	89,1
SCoT Sud Corrèze	48300	100
SCoT Cauvaldor	17698	101,7
SCoT Isle en Périgord	59110	101,9
SCoT Pays Bourian	4815	89,2
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>27817</b>	<b>93,2</b>

Le SCoT du Périgord Noir est situé dans une fourchette basse entre nombre d'emplois et nombre d'actifs. Les SCoT situés à proximité ont des indicateurs similaires ou légèrement au-dessus.

#### b - Une tendance à la hausse des effectifs salariés privés

Le nombre d'emplois salariés privés a connu certaines évolutions de son tissu des salariés privés ; après avoir connu une période de baisse marquée sur l'ensemble du territoire (2009-2019), les dernières années montrent une hausse du nombre de salariés avec +2,3%/an (2019-2023). Cette hausse est due à un aménagement fort de zones d'activités avec l'implantation d'entreprises nouvelles afin de garder les jeunes actifs et d'en attirer.

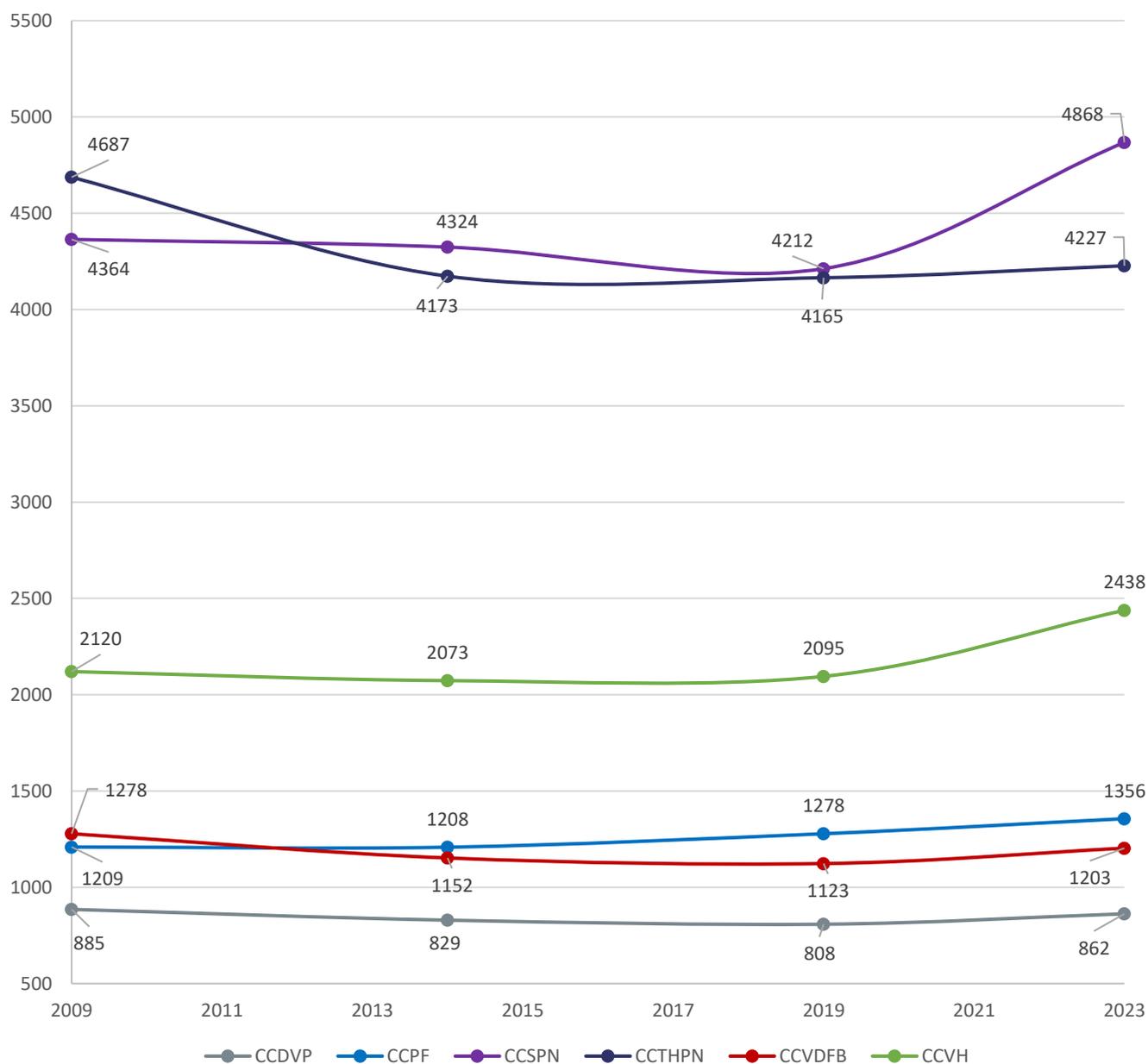
Toutefois, en 2023, un plan de sauvegarde a vu le jour sur la CCTHPN avec le licenciement de 174 salariés au sein des papeterie de Condat.

Cependant, fin novembre 2024, c'est l'entreprise historique Rougié, propriété d'Euralis qui annonce la fermeture du site de Sarlat, supprimant 73 emplois du territoire.

**Une évolution également marquée sur le département, avec une hausse d'environ +1,42%/an.**

L'analyse des résultats par EPCI montre que les CCSPN et la CCVH sont celles qui ont connu les plus fortes hausses de ses emplois salariés privés. De manière générale, l'ensemble des EPCI ont connu une évolution positive.

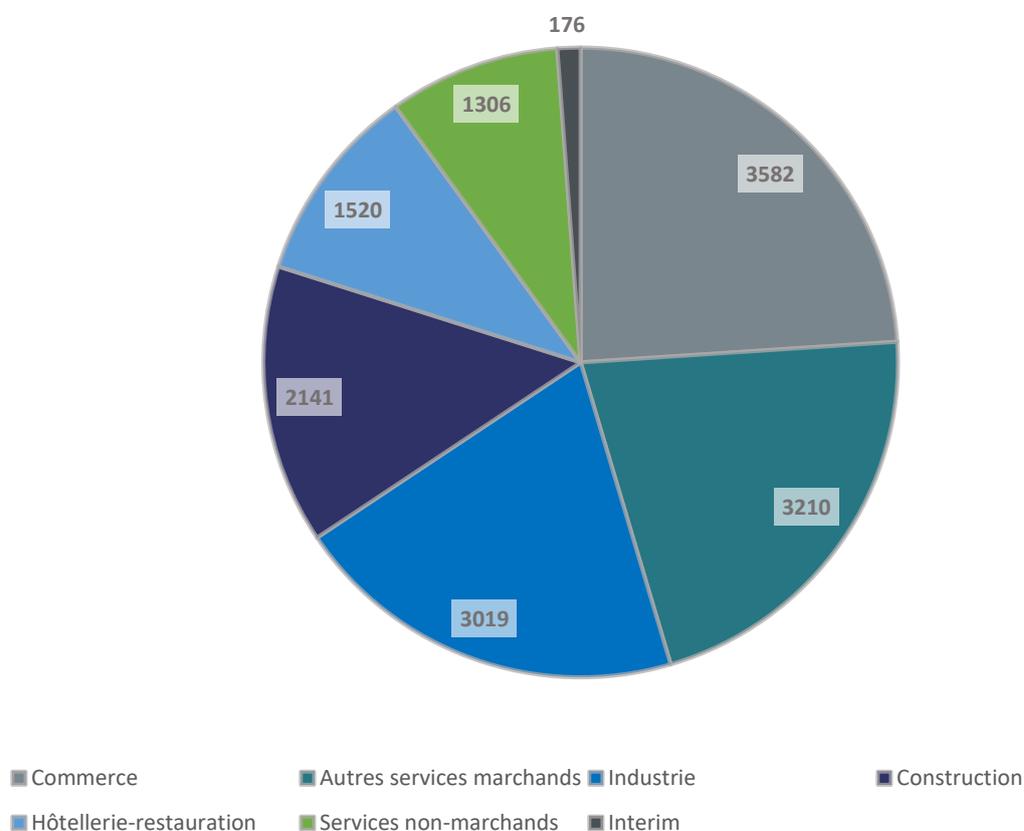
## Évolution de l'emploi salarié du secteur privé pour chaque EPCI du SCoT du Périgord Noir (effectifs)



### ■ Des secteurs structurants d'emplois

Les filières commerce, autres services marchands et industries représentent 65% des emplois salariés du territoire et sont dynamiques en matière de créations d'emplois.

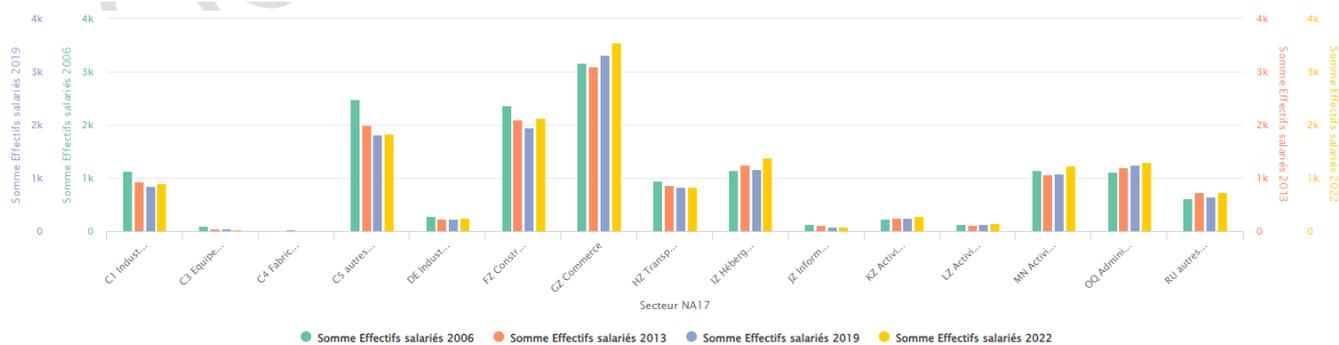
## Activités par nombre de salariés | URSSAF 2023



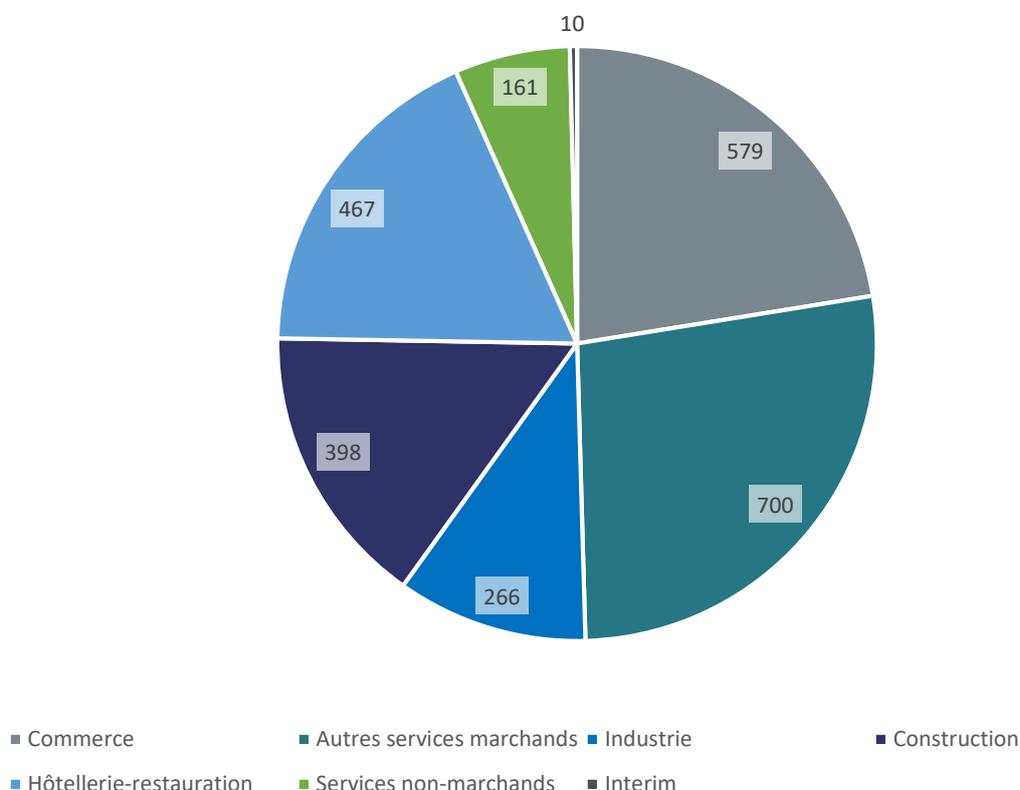
À l'exception des équipements électroniques et du secteur des transports, la plupart des activités structurantes du SCoT ont enregistré des hausses d'emplois importantes sur la dernière décennie. Portés par des métiers en lien avec les forces vives du territoire, ce sont les secteurs des industries, l'hébergement touristique, les commerces de proximité qui se stabilisent ces dernières années après avoir connu des baisses significatives.

À noter que certains secteurs relativement peu représentés progressent dont les activités scientifiques et techniques et les activités liées au tertiaire non marchand (santé, action sociale, enseignement).

## Nombre effectifs salariés du secteur privé (2006-2023) | URSSAF



## Activités par nombre d'établissements | URSSAF 2023



Les activités productives regroupent des masses salariales importantes mais un nombre d'établissement moins importants. **L'économie résidentielle se développe et s'affirme sur le territoire avec des hausses des masses salariales mais également un nombre d'établissement en hausse.**

### c - Des tissus économiques locaux très disparates

#### ■ **Une économie de proximité avec une spécialisation industrielle forte sur le Terrassonnais**

Le Pays du Périgord Noir se caractérise par une prédominance des activités commerces et services marchands qui concentrent 58% des établissements pour 39% des effectifs. Les activités de construction sont également fortement représentées ainsi que les activités industrielles 16,7% contre 14,5% en moyenne départementale).

Cette surreprésentation de l'industrie s'explique par le profil très industriel de la CCTHPN et dans une moindre mesure de la CCPF (qui comptent respectivement 28% et 19% des postes dans l'industrie).

Une économie fortement tournée vers les activités de proximité (commerce, services) avec une particularité forte sur la CCTHPN où les activités industrielles sont plus présentes.

Un tableau ci-dessous permettant d'appréhender les statistiques de manière complète.

**Effectifs salariés par EPCI, par grand secteur et sur trois dates (2009, 2019, 2023) | URSSAF**

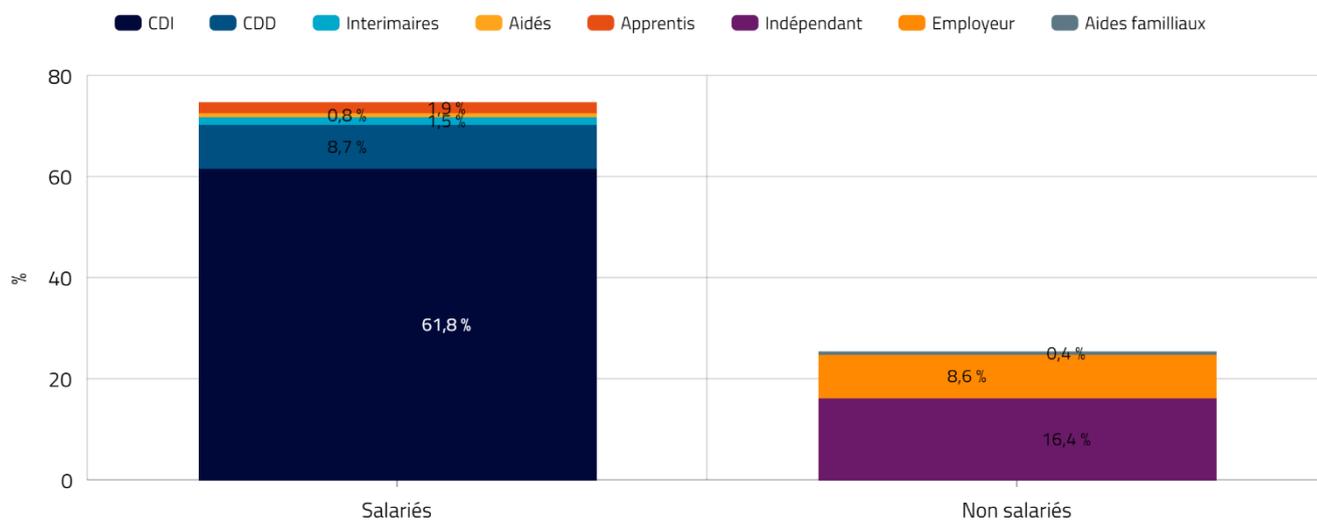
	Industrie			Construction			Commerce			Hôtellerie-restauration			Autres services marchands hors intérim			Intérim			Services non marchands		
	2009	2019	2023	2009	2019	2023	2009	2019	2023	2009	2019	2023	2009	2019	2023	2009	2019	2023	2009	2019	2023
EPCI																					
CCSPN	793	649	703	492	470	509	1141	1242	1366	524	501	703	887	790	936	74	129	139	453	431	512
CCPF	345	349	362	249	308	317	184	211	250	103	89	107	108	134	167	8	/	/	220	179	153
CCVDFB	258	171	212	196	139	178	330	290	307	96	82	108	212	196	184	/	/	/	186	245	214
CCTHPN	2027	1510	1475	583	500	475	793	825	844	161	140	155	1168	1068	1142	25	44	37	188	249	311
CCVH	302	263	293	410	364	479	540	581	636	272	263	334	512	518	598	/	/	/	84	106	98
CCDVP	187	179	186	240	162	183	176	176	179	104	87	113	151	168	183	/	/	/	27	36	18
SCoT du Périgord Noir	3912	3121	3231	2170	1943	2141	3164	3325	3582	1260	1162	1520	3038	2874	3210	107	173	176	1158	1246	1306

■ Un tissu économique caractérisé par l'importance des petits établissements et des emplois non-salariés

Avec un millier d'établissements actifs, la CCSPN regroupe 28% des établissements et 31% des postes. Les CCVH et CCTHPN regroupent chacune un nombre équivalent d'établissements (20% du total) mais les établissements du CCTHPN regroupent 26% des effectifs contre 16% pour ceux de la Vallée de l'Homme. Les trois autres EPCI regroupent chacun 10% 11% des établissements pour 8 à 10% des effectifs.

EPCI	Nombre d'établissement en 2022	Postes salariés en 2022
CCSPN	1 058	6 396
CCPF	385	2 063
CCVDFB	370	1 869
CCTHPN	759	5 389
CCVH	777	3 375
CCDVP	403	1 552
<b>SCoT Périgord Noir</b>	<b>3 752</b>	<b>20 644</b>

### Statut (salié/non salié) et condition d'emploi (INSEE 2020)

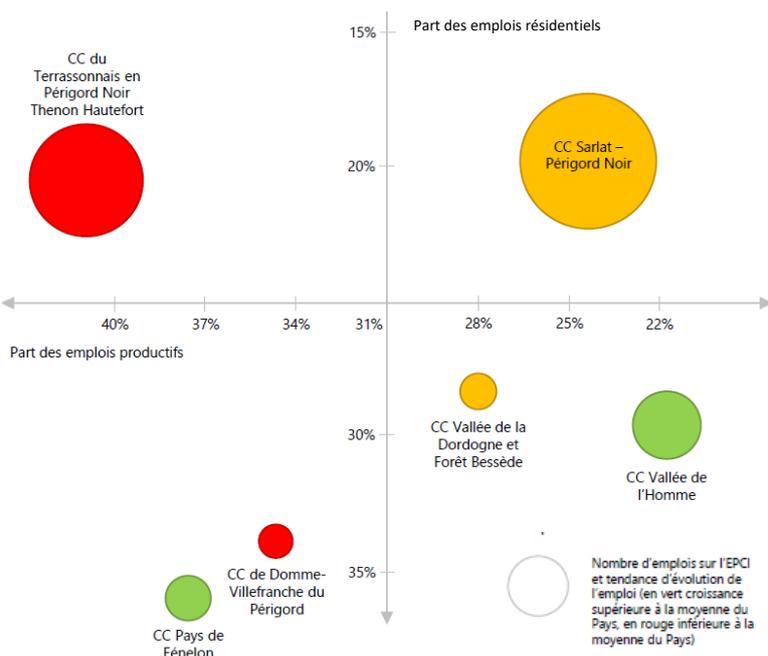


**Le tissu économique du Périgord Noir se distingue par une forte représentation des établissements sans salarié.** Ils représentent 16,4% des établissements actifs soit 5 à 6 points de plus que les moyennes départementale et régionale. A l'inverse les établissements de plus de 50 salariés ne représentent que 1,4% des établissements contre 3,2% au niveau de la Nouvelle-Aquitaine.

À l'échelle du Pays plus d'un quart des emplois sont des emplois non-saliés contre seulement 19% en moyenne sur le département.

**L'étude OCMR menée à l'échelle du Pays synthétise à travers un mapping les spécialisations de chaque EPCI.**

### Part des emplois non-saliés | Bilan OCMR



**Le mapping ci-dessus** « Permet de synthétiser les profils économiques des différents EPCI du Pays. Il croise l'orientation du tissu économique (productif / résidentiel) et l'importance des emplois non-saliés ainsi que le nombre et l'évolution de l'emploi. Il fait apparaître deux pôles d'emplois principaux : l'un avec

une orientation productive forte (Terrassonnais), l'autre avec une orientation résidentielle (Sarlat). Les autres EPCI se caractérisent par des parts d'emplois non-salariés beaucoup plus importantes mais avec des profils différents en termes d'orientation économique et d'évolution d'emplois. » (Bilan OCMR).

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | L'économie, l'emploi

- Le tissu économique du territoire est assez varié. Les entreprises sont de petite taille et manquent de structuration collective, ce qui a un impact sur leur dynamisme et leurs capacités d'investissement. La pyramide des âges des entrepreneurs marque un vieillissement net qui pose la question de la reprise des entreprises dans les années à venir. Les emplois précaires sont nombreux. Ce dernier point est la conséquence de la saisonnalité du tourisme.

## 9.2 - Composition des actifs

### a - Un sphère présentielle prédominante

Le SCoT du Périgord Noir se caractérise par une prééminence de la sphère présentielle avec 71% des emplois qui en dépendent soit 5 points de plus que la moyenne nationale.

Cette part est cependant très variable selon les EPCI. La CCTHPN et dans une moindre mesure la CCPF présentent en effet un profil davantage tourné vers la sphère productive avec respectivement 43% et 36% des emplois relevant de la sphère productive.

EPCI	Sphère présentielle en 2021 (en %)	Sphère productive en 2021 (en %)
CCSPN	78	22
CCPF	64,5	35,5
CCVDFB	81,5	18,5
CCTHPN	57	43
CCVH	78,4	21,6
CCDVP	70,9	29,1
SCoT Périgord Noir	70,93	29,07

Le dynamisme de l'économie présentielle a ainsi permis de compenser les très lourdes pertes enregistrées dans la sphère productive, sans pour autant engendrer une réelle vitalité économique.

### b - Des actifs inégalement répartis

La CCTHPN totalise 27% des actifs du territoire du SCoT et la CCSPN concentre plus de 21% des actifs au sens de l'INSEE. Elles sont suivies par la CCVH qui en concentre 19%.

**Le nombre d'actifs est néanmoins à la baisse sur la période 2010-2021.**

EPCI	Actifs 2010	Actifs 2015	Actifs 2021
CCSPN	10 565	9 903	9 413
CCPF	5 689	5 622	5 447
CCVDFB	5 261	5 060	4 839
CCTHPN	13 845	13 196	12 447
CCVH	9 255	8 891	8 590
CCDVP	5 201	4 854	4 582
SCoT Périgord Noir	49 816	47 526	45 318

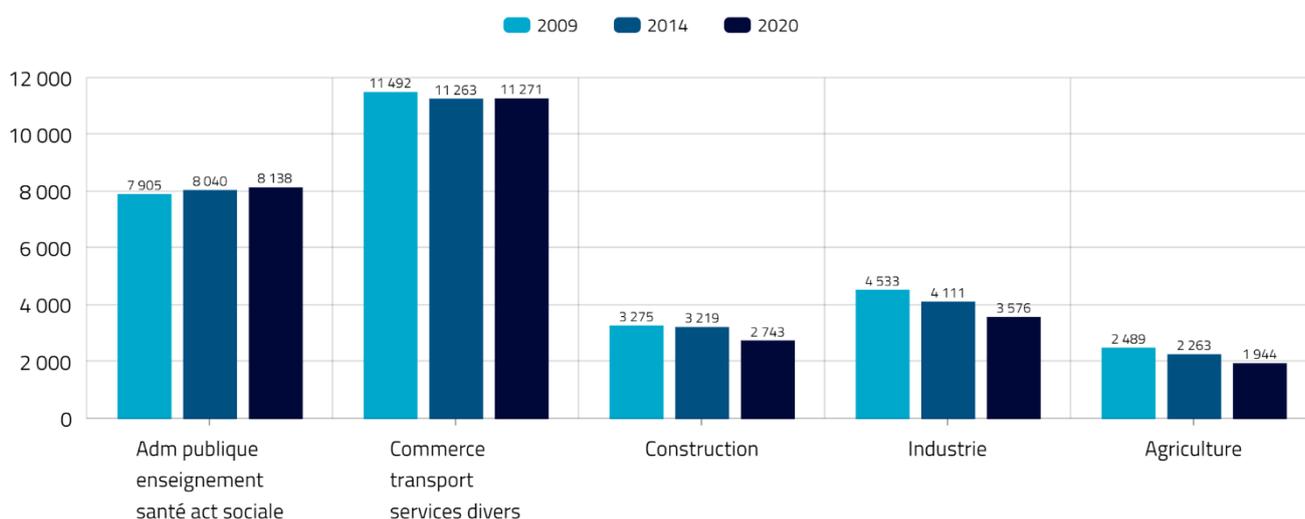
### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | L'économie, l'emploi

- La population active du Périgord Noir est en baisse. Dans le même temps, le nombre de chômeurs augmente. La baisse de la population active expose le territoire à des difficultés de recrutement qui freinent les entreprises dans leur développement. Les offres d'emplois non satisfaites sont celles qui demandent une qualification ou une forte spécialisation. Il y a pour ces offres d'emplois une inadéquation entre les besoins des entreprises et les qualifications de la population active locale. Ces offres d'emplois non pourvues mettent également en avant la question de l'attractivité du territoire auprès des actifs. A la marge, les offres d'emplois dits « difficiles » sont aussi non satisfaites par manque de candidats.
- Les collectivités font part de difficultés de recrutement dans le domaine de l'artisanat, notamment le patrimoine bâti ancien. Elles notent des évolutions favorables, liées notamment à l'activité de la plateforme de formation du Périgord Noir, qui propose des formations en adéquation avec les mutations des besoins de la construction.
- L'échelle supra-territoriale est bien investie par les collectivités, qui soulignent toutes la nécessité d'élargir les périmètres des territoires de réflexion pour améliorer les paramètres de l'emploi. Ainsi, la réflexion initiée dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie » permet d'agir avec des territoires périphériques mais dont les influences sont réelles. Des échanges en inter-SCoT doivent également être envisagés.

### c - Des secteurs d'activités en évolution

Les éléments précédemment avancés se confirment au regard des données INSEE qui indiquent que les domaines de l'activité tertiaire ont vu leur nombre le plus fortement augmenter. Le commerce constitue toujours le secteur d'activité comptant le plus d'emplois.

Évolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2009 et 2020



Les données INSEE sont moins récentes que les données URSSAF et donc les tendances s'apprécient différemment. Le poids de l'industrie et de l'agriculture est important sur le territoire, **marqueur d'une économie historique du territoire**. Les tendances montrent toutefois une évolution de secteurs forts et tournés vers l'économie présentielle.

L'économie du secteur de la construction a été fortement impacté depuis les années 2010 avec une baisse marquée sur la CCVH et la CCVDFB. Le secteur de la logistique est peu représenté. Néanmoins, ce secteur est en progression sur le pôle logistique du Lardin Saint Lazare Terrasson, lié aux papeteries de Condat.

**Pleinement complémentaire à la filière bois papeterie carton, ce pôle logistique présente un intérêt stratégique à proximité de l'autoroute mais aussi des plateformes multimodales de Périgueux (Sainte Marie de Chignac) et Brive-la-Gaillarde.**

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | L'économie, l'emploi

- Le poids économique de l'agriculture et de la forêt et des emplois liés est non négligeable à l'échelle du Périgord Noir. Ce secteur est cependant en perte de vitesse, la sphère productive ayant nettement reculé ces dernières années. Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse. Ce secteur sera soumis à de nombreuses pressions dans les années à venir, notamment quant au changement climatique qu'il faut anticiper pour adapter l'activité.
- L'activité commerciale est plutôt dynamique, soutenue par l'activité touristique. À noter ici aussi le développement des activités commerciales en périphéries des pôles urbains au détriment des activités situées en centre-ville.

## 9.3 - L'offre foncière à vocation économique

### a - L'élaboration d'un schéma d'accueil et d'attractivité

Le pays du Périgord Noir (et ses 6 Communautés de communes membres) a souhaité réfléchir de manière globale et cohérente à la définition d'une stratégie économique territoriale qui s'inscrive pleinement dans une perspective de développement territorial durable et équilibrée

Ce schéma de développement économique a permis de pouvoir fonder une action sur :

- Une connaissance actualisée et approfondie du dispositif d'accueil et de développement économique du territoire notamment de l'offre foncière économique, immobilier d'entreprises et services associés,
- Les meilleures solutions à apporter pour une adéquation à ces mutations et aux besoins des entreprises exogènes et endogènes Cette adéquation doit favoriser le développement des activités et de l'emploi, et donc se traduire dans une stratégie de développement économique concrète et ambitieuse

**Un plan d'action opérationnel a été défini en 2022 :**

#### ORGANISER UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE ÉCONOMIQUE DE QUALITÉ À L'ÉCHELLE DU PPN

**Action 1 :** Identifier des espaces économiques stratégiques d'intérêt PPN

**Action 2 :** Assurer une planification foncière économique et commerciale cohérente et durable à l'échelle du PPN

**Action 3 :** Créer une Charte de Qualité des ZAE

**Action 4 :** Identifier et accompagner la mobilisation des opportunités foncières et immobilières dans le tissu économique et commercial existant

**Action 5 :** Accompagner les transitions écologique, énergétique et numérique des territoires et de leurs entreprises

**Action 6 :** Soutenir la création d'espaces collaboratifs et partagés innovants

#### FÉDÉRER, METTRE EN RÉSEAUX ET EN SYNERGIE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU PPN

**Action 7 :** Accompagner les entreprises dans leurs besoins en formation, en recrutement et reprises/transmissions des activités

**Action 8 :** Fédérer les acteurs pour une économie solidaire

**Action 9 :** Soutenir les activités de valorisation du patrimoine et l'écoconstruction

**Action 10 :** Favoriser les synergies de filières industrielles locales

**Action 11 :** Développer l'économie numérique

**Action 12 :** Valoriser l'ensemble de la filière bois, d'amont en aval

**Action 13 :** Développer une agriculture de proximité

#### DÉVELOPPER DES SERVICES ET UNE PROMOTION TERRITORIALE PARTAGÉE SUR LE PPN

**Action 14 :** Déterminer un cahier des charges de communication et de marketing économiques du PPN

**Action 15 :** Associer les entreprises locales pour une promotion territoriale réciproque

**Action 16 :** Renforcer les offres de services quotidiens pour les résidents

**Action 17 :** Promouvoir la qualité de vie à l'année et cibler de nouveaux actifs

**Action 18 :** Créer un (ou des) événement(s) économique(s) référent(s) sur le PPN

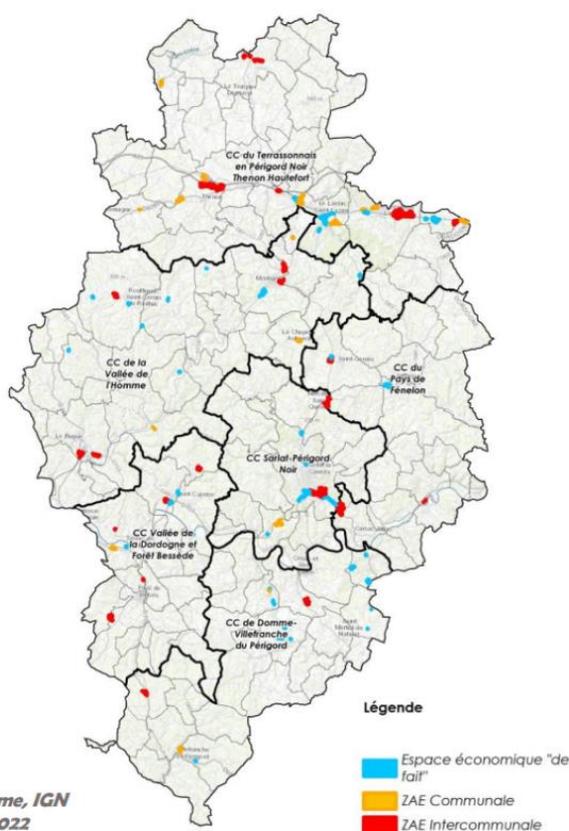
### b - Les zones d'Activités Économiques et leurs capacités résiduelles

Dans les intercommunalités, l'offre disponible est très limitée, y compris sur les ZAE disposant d'une attractivité certaine (notamment sur les axes autoroutiers).

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Développement urbain

- Certaines zones sont qualifiées de vieillissantes et nécessitent un réinvestissement (foncier et aménagement). La CCTHPN fait part d'un manque de zones pour l'accueil d'industries. La CCVH ne prévoit pas de création de nouvelles zones mais des extensions des zones existantes.

#### Les espaces d'activités économiques | Schéma d'accueil et d'attractivité économique



Au sein du schéma d'accueil et d'attractivité économique, 84 espaces économiques ont été analysés.

L'analyse fait ressortir un potentiel mobilisable au sein des ZAE communales et intercommunales aménagées d'environ **21 hectares** libres auxquels s'ajoutent un potentiel sur les espaces privés aménagés de **15 hectares** libres inscrits dans les documents d'urbanisme en zone constructible.

**Avec 36 hectares libres, « mobilisables » à court terme (dont 21 hectares au sein des ZAE communautaires), le Périgord Noir ne dispose plus que d'un potentiel commercialisable d'environ 2 à 3 ans, ce qui constituera une certaine pénurie foncière dans certains territoires.**

Parallèlement, le faible coût du foncier a incité les entreprises à anticiper des besoins d'extensions foncières qui ont parfois été surévalués et basés sur des formes urbaines optimisant peu l'espace.

Le potentiel de densification au sein des espaces économiques privés, communaux et intercommunaux est ainsi important mais sa mobilisation nécessite à la fois de la pédagogie envers les entrepreneurs, une stratégie urbaine et économique globale et des outils (fiscaux, adaptés au territoire) **Si près de 27 hectares densifiables et 12 hectares mutables sont identifiés, leur mobilisation va nécessiter une intervention publique.**

Enfin, 118 hectares sont aujourd'hui identifiés comme constructibles dans les documents d'urbanisme mais ne sont pas aménagés (dont 107 constituants des projets communautaires) au regard des fortes contraintes environnementales ou topographiques présentes sur le territoire, il paraît assez certain que certains sites identifiés ne soient pas aménageables (ou à des coûts d'aménagement trop importants) Les études préalables confirmeront ou non le potentiel réellement aménageable (études d'impacts par exemple)

Ces surfaces, plus ou moins importantes selon les Communauté de Communes, illustrent néanmoins différents degrés d'anticipation en matière de stratégie foncière économique communautaire.

Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT   L'économie, l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maillage des ZAE est satisfaisant, mais les perspectives de développement et/ ou de création doivent être étudiées, notamment pour le pôle Terrassonnais qui fait remonter des besoins d'extension et de structuration pour améliorer l'accueil des entreprises.</li> <li>• Les zones artisanales sont dites saturées. Il s'agit de requalifier et de redensifier les zones dédiées existantes.</li> <li>• La redensification des zones commerciales est aussi envisagée.</li> <li>• La problématique de la gestion, l'acquisition et de la mobilisation du foncier semble importante.</li> </ul>

## 9.4 - La stratégie de formation du Pays du Périgord Noir

### a - Un diagnostic des besoins en compétences des entreprises et élaboration d'une stratégie de formation pour le Pays du Périgord Noir

Les communautés de communes du Pays du Périgord Noir ont mené, à l'échelle du Pays, une étude économique pour élaborer une stratégie partagée de formation opérationnelle.

Pour l'instant, un panorama économique et socio-démographique du Pays du Périgord Noir a été dressé. Il met en lumière la situation économique complexe et en mutation du territoire, façonnée par des facteurs à la fois structurels et conjoncturels.

Le diagnostic de l'étude fait divers constats, parmi lesquels :

- L'inadéquation entre les besoins des forces productives du territoire et les compétences d'une main d'œuvre apparaissant peu préparée aux exigences du marché du travail ;
- D'importantes difficultés de recrutement rencontrées par les acteurs économiques ;
- Une offre de formation conséquente mais qui peine à recruter ;
- Une main d'œuvre faiblement qualifiée et un secteur économique qui peine à se renouveler.

Sur la base des principaux enjeux identifiés pour le territoire, trois ateliers de concertation, rassemblant entre 5 et 15 participants, ont été organisés et animés lors de cette étude :

- Un atelier sur la thématique de l'évolution et le renforcement de l'offre de formation initiale.
- Un atelier sur la thématique de la sécurisation et l'accroissement de l'employabilité, c'est-à-dire plutôt sur l'offre de formation continue.
- Un atelier sur la thématique du renforcement du lien formation-entreprises.

La stratégie de formation opérationnelle   Etude économique menée par le Pays Périgord Noir
<p><b>Face à des enjeux identifiés et au regard du diagnostic posé, la stratégie de formation porte deux ambitions stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repositionner l'offre de formation initiale et continue sur le territoire, afin de répondre aux besoins des acteurs socio-économiques, aux défis actuels et d'articuler la stratégie aux orientations régionales.</li> <li>• Promouvoir les formations, l'emploi et les compétences du territoire, afin d'accroître l'attractivité et l'efficacité de l'offre de formation déployée sur le territoire.</li> </ul> <p>Ces deux ambitions stratégiques se déclinent en objectifs opérationnels et plusieurs axes d'intervention ou actions. Ainsi, ce schéma propose un cadre d'intervention pour les prochaines années.</p>

## 9.5 - Les caractéristiques industrielles du territoire

### a - Un secteur en déclin

Parmi les secteurs de l'économie en Périgord Noir, l'industrie tient une place encore importante avec 22 % des effectifs salariés du territoire. Elle est tournée majoritairement vers la construction (53 % des industries) et vers les biens d'équipements (21 % des industries).

**Le tissu industriel, diversifié et constitué principalement de petites et moyennes entités, représente près de 10 000 emplois sur le territoire d'industrie Bassin de Brive-Périgord Noir (18,3% de l'emploi salarié) et près de 700 entreprises.**

**Cette structuration du tissu industriel a permis jusqu'à présent aux territoires de limiter les différentes crises mais aujourd'hui les enjeux de recrutement et de transition énergétique communs à l'ensemble des filières et des bassins d'emplois sont particulièrement prégnants. Dans ce contexte, la mise en réseau des acteurs apparaît plus que jamais indispensable.**

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | L'économie, l'emploi

- L'industrie est très inégalement répartie sur le territoire. Le Terrassonnais et le Sarladais accueillent des établissements industriels, mais le reste du territoire reste en marge. Le poids économique du secteur industriel est en nette diminution, la sphère productive affichant un recul considérable depuis les années 1970. Les crises des années 2008- 2009 et 2011-2014 ont accentué ce phénomène. Le secteur industriel du territoire ne profite pas de la reprise macro- économique des années 2014-2017.

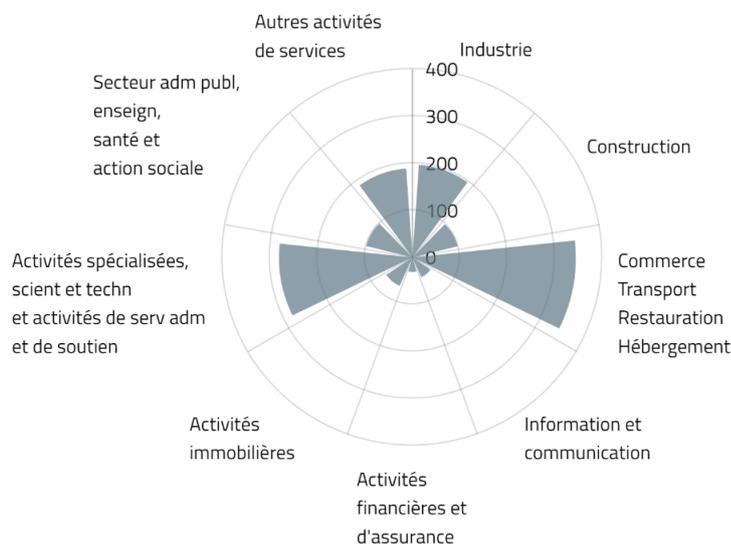
**Si la filière agroalimentaire domine le secteur industriel sur chacun des EPCI, d'autres filières sont également importantes sur le territoire :**

- La métallurgie et fabrication de produits métalliques ;
- Les équipements électriques, électroniques, informatiques ;
- Le bois et papier.

La dynamique de créations d'établissements industriels a été en effet assez importante à Terrasson et dans la CC de la Vallée de l'Homme (Le Bugue, Rouffignac). Malgré une moindre dynamique, le poids industriel de Sarlat reste important.

Ces créations s'expliquent notamment du fait que certains pôles industriels comme Le Lardin Saint Lazare, Hautefort ou Carsac

Nombre d'établissements créés en 2022



Aillac sont arrivés au maximum de leur capacité, sans possibilité d'extension.

**L'attractivité industrielle du territoire est clairement liée à son accessibilité vers Périgueux, Bergerac et Brive.**

Au cours des 10 années précédentes, entre 2010 et 2019, 19800 m<sup>2</sup> de locaux industriels ont été autorisés sur le Pays Périgord Noir (Source : Territoire d'Industrie) dont :

- 7000 m<sup>2</sup> à Terrasson,
- 6000 m<sup>2</sup> à Carsac Aillac,
- 3000 m<sup>2</sup> à Pazayac,
- 2000 m<sup>2</sup> à Montignac et Cénac et Saint Julien

**La dynamique de constructions de nouveaux locaux traduit bien la concentration économique des établissements industriels au sein des principales zones d'activités Terrasson Pazayac et Sarlat Carsac-Aillac, Montignac, Domme, etc.**

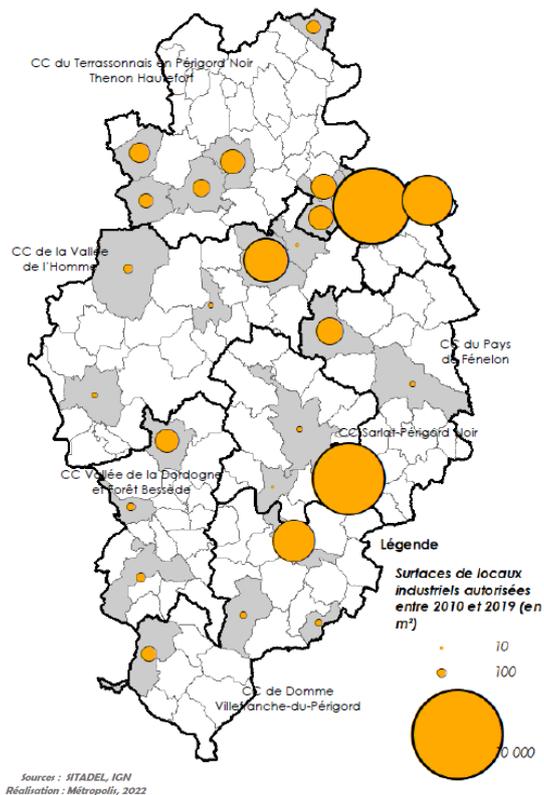


Figure 9 Source : Schéma d'accueil et d'attractivité économique

## b - Des spécialisations notables de l'activité industrielle

### Le territoire fait état de :

**4** entreprises du travail du bois, industries du papier et papeterie notamment dans la CCTHPN (papeterie), la CCDFB et la CCDVP (sciage).

**8** entreprises de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques 8 dans la CCTHPN (entreprise SOCAT).

**14** entreprises de fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire (« autres industries manufacturières » constaté sur la CCPF par la présence de l'entreprise Suturex Renodex Coloplast sur la CCSPN).

## c - Des salariés industriels difficiles à recruter

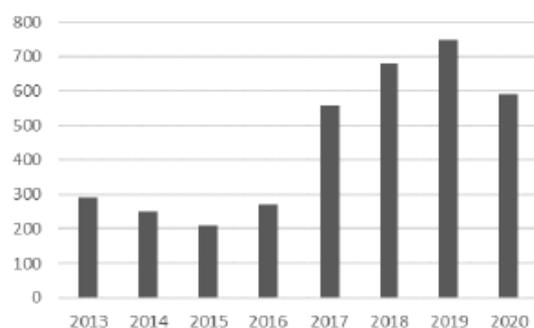
À l'échelle du Périgord Noir, les besoins en main d'œuvre pour 2021 **sont tournés vers de l'emploi non qualifié en agro-alimentaire et industrie intégrant une contrainte de saisonnalité.**

Les difficultés de recrutement sont de plus en plus prégnantes pour le secteur industriel dans son ensemble.

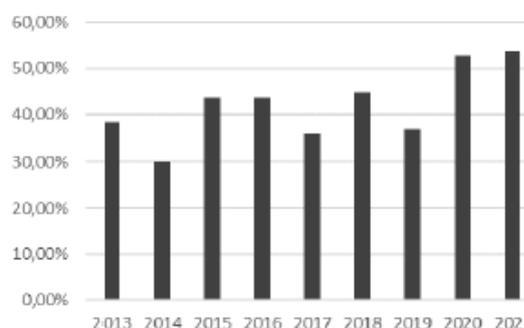
*Projets industriels : projet de recrutement à l'échelle du Bassin Est Dordogne (périmètre égal à celui du Pays Périgord Noir) en 2021*

Métier	Projets de recrutement	Dont recrutements jugés difficiles	Dont recrutements saisonniers
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	70	6	12
Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage	37	37	*
Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment	22	6	20
Mécaniciens et électroniciens de véhicules	20	20	*
Ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique	15	8	*
Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons	11	11	*
Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	10	10	*
Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	8	8	*
Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	5	5	*

*Nombre de projets industriels non saisonniers avec difficultés de recrutement à l'échelle départementale*



*% de projets industriels avec difficultés de recrutement à l'échelle départementale*



Source : Etude Besoins en Main d'Œuvre 2021 – Pôle Emploi  
Réalisation : Métropolis, 2022

Figure 10 extrait étude besoin en main-d'œuvre 2021

En 2021 plus d'un projet de recrutement sur deux est considéré comme difficile, alors que cette part atteignait environ 35% au début des années 2010 (un effet « crise sanitaire » peut néanmoins expliquer en partie la hausse importante en 2020 et 2021)

#### d - Le Périgord Noir labellisé dans un « territoire d'industrie »

Le Programme « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Le territoire Brive – Tulle – Périgord Noir a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. La labellisation a été renouvelée le 9/11/2023.

#### **Quatre pôles industriels se démarquent au sein du Territoire d'Industrie. Deux sont situées sur le SCoT Périgord Noir :**

- Le pôle Terrasson - Le Lardin-Saint-Lazare qui présente plusieurs expertises :
  - Dans la fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques,
  - L'agroalimentaire,
  - La sous-traitance aéronautique,
  - La logistique (implantation d'entreprises récentes dans ce domaine : 200 emplois en un an) avec un projet de formation sur ce secteur.
- Le pôle Sarlat-la-Canéda - Carsac-Aillac au sein duquel les domaines d'activité notables sont la fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire (Sutorex-Renodex, Coloplast), de même que l'industrie électronique (TPL).

#### **Les actions réalisées jusqu'à présent dans le cadre de ce programme sont variées :**

- Expérimentation du volontariat territorial en entreprises et mesures d'accompagnement financier par les EPCI volontaires ;
- Création d'un ou plusieurs évènement/s autour de la découverte des métiers ;
- Déploiement d'une démarche GPEC-T sur le territoire Brive-Tulle ;
- Étude des besoins en compétences des entreprises (PME et ETI) et des perspectives de développement de la plateforme de formation des métiers du Périgord Noir ;
- Réalisation du schéma d'accueil et d'attractivité du Pays du Périgord Noir ;
- Implantation d'une antenne CFAI Bassin de Brive ;
- Étude pré-opérationnelle cluster industries cinématographiques et audiovisuelles (TI) ;
- Création d'un espace économique collaboratif au sein de la CCI Corrèze en lien avec la restructuration du centre de congrès et les activités de Brive Entreprendre
- Création de Sarlatech (CCSPN) ;
- Création d'un abattoir de volailles grasses (CCSPN / CCPF) ; toujours en phase projet.



#### **Les priorités pour le plan d'actions sont les suivantes :**

Il paraît essentiel de positionner l'innovation et la transition écologique au coeur des initiatives de développement des activités industrielles. Cette démarche ambitieuse implique la mise en place d'outils spécifiques dans des domaines ciblés tels que l'agroalimentaire, l'industrie cinématographique ou encore le secteur de l'innovation technologique (via des fablabs,

pépinières, incubateurs). Elle se manifeste également par la volonté d'initier une étude centrée sur le bassin Territoires d'Industrie axée sur la valorisation et le traitement des sous-produits industriels.

La question foncière étant d'une importance capitale, une attention particulière sera accordée aux projets de requalification des friches industrielles ainsi qu'aux extensions de zones d'activités.

Enfin, face aux défis du recrutement, la mise en oeuvre de services adaptés pour surmonter les freins périphériques (tels que la mobilité, le logement, l'emploi des conjoints, la formation...) sera également prioritaire.

## e - Des outils à l'échelle du SCoT

### ■ **Programme LEADER du GAL (Groupe d'Action Locale) Périgord Noir / Pays du Périgord Noir**

Le programme LEADER constitue un outil du déploiement de la stratégie du Pays du Périgord Noir sur le territoire. Ciblé sur la territorialisation de l'économie, le programme LEADER est mis en oeuvre par le GAL. Il s'appuie sur la diversité et la spécificité des ressources économiques et sociales pour consolider les atouts d'un territoire créatif et économique performant et s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité en s'appuyant sur la réciprocité ressources territoires,
- Axe 2 : Anticiper les mutations économiques du territoire et relever les défis de l'économie de proximité,
- Axe 3 : Valoriser les savoir-faire : assurer leur transmission pour développer les compétences et renforcer les liens collectifs.

La mise en oeuvre de ce programme sur le territoire du Périgord Noir depuis 2015 contribue à la consolidation des atouts et tend à valoriser un contexte territorial volontariste en faveur de l'activité économique. Ainsi, parmi les actions sélectionnées par le GAL, les projets de Résidence Habitat Jeunes (avec statut « foyer jeunes travailleurs »), d'animation en faveur des filières bois et châtaignes et de soutien à l'économie sociale et solidaire ont participé à une dynamique territoriale renouvelée et porteuse d'évolutions.

### ■ **Contrat de Dynamisation et de Cohésion / Pays du Périgord Noir**

L'élaboration du contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine au premier semestre 2019 a marqué une étape importante dans la définition de la stratégie du Pays et de ses six EPCI avec le renforcement du volet économie emploi formation par les acteurs. Les quatre axes de la stratégie sont les suivants :

- Axe 1 : Stimuler le tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises,
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du Périgord Noir,
- Axe 3 : Développer une activité touristique plus créatrice de valeur ajoutée en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux,
- Axe 4 : Redynamiser la relation entre offre et demande d'emplois et accroître l'employabilité des actifs.

Le dispositif « Territoires d'industrie » s'inscrit de manière transversale dans les axes stratégiques déployés par le Pays. Ainsi, les projets clés relatifs aux capacités de production du territoire (abattoir, économie numérique) et aux capacités d'accueil du territoire (attractivité territoriale, mobilité, logement des actifs) se révèlent à la fois prioritaires et structurants, et répondent aux enjeux identifiés.

## 9.6 - Synthèse | Travailler dans le Périgord Noir



**43 318**

Actifs en 2021

**65%**

Des emplois dans le secteur du commerce et des autres services marchands en 2023

**9 emplois pour 10 actifs**

Sur le territoire en 2021



### Une économie structurée autour de filières historiques

Si la filière agroalimentaire domine le secteur industriel sur chacun des EPCI, d'autres filières sont également importantes sur le territoire :

- La métallurgie et fabrication de produits métalliques ;
- Les équipements électriques, électroniques, informatiques ;
- Le bois et papier.

L'attractivité économique et industrielle du territoire est liée principalement à son accessibilité vers Périgueux, Bergerac et Brive. Par ailleurs, les difficultés de recrutement sont de plus en plus prégnantes pour le secteur industriel dans son ensemble.

Un nombre élevé d'actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence, soulignant l'importance des polarités du territoire et celles en dehors, surtout dans les zones où les taux de concentration d'emploi sont les plus faibles. L'industrie et le commerce jouent un rôle significatif dans les secteurs où l'emploi est plus concentré, tandis que les communes situées aux marges du Périgord Noir bénéficient d'une certaine autonomie économique, souvent liée à l'importance de l'activité agricole dans ces secteurs.

À noter que, développé dans les années 1970, le **tourisme** est l'un des moteurs économiques du territoire. Le tourisme, pilier de l'économie présente du Périgord Noir, renforce l'attractivité du territoire grâce à son patrimoine exceptionnel et ses paysages préservés. Toutefois, la forte fréquentation saisonnière impose des enjeux de régulation des flux, de préservation des sites et d'équilibre entre activité touristique et qualité de vie locale.



### Une économie structurée autour de pôles

Le territoire présente de fortes disparités dans la répartition de l'emploi, avec deux principaux pôles d'emploi autour de Sarlat-la-Canéda et du bassin du Terrassonnais, concentrant une part importante des emplois.

Les secteurs ruraux du sud et de l'est ont une faible concentration d'emploi et souvent en recul, tandis que d'autres affichent des dynamiques d'emploi contrastées comme la CCSPN qui détient un nombre d'emplois supérieur à celui des actifs. Cette dynamique reflète les défis économiques spécifiques à chaque secteur, liés à des dynamiques internes ou à l'attrait des pôles urbains extérieurs.



### Un tissu économique en mutation

Le Périgord Noir est marqué par une hyper-spécialisation touristique, structurante pour son économie locale et son développement territorial. Si cette dynamique soutient l'activité présente et l'emploi, elle soulève des enjeux de diversification pour maintenir un équilibre avec les autres secteurs, notamment les activités primaires, et préserver l'identité du territoire face à la pression touristique croissante.

Le territoire dépend également des activités industrielles et agricoles, surtout dans le secteur de la sylviculture. Les changements socio-économiques se traduisent par un déclin des agriculteurs exploitants et une hausse des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les services non marchands et l'hôtellerie-restauration augmentent, tandis que l'industrie stagne mais voit une montée en valeur des emplois dans les professions intermédiaires et les cadres. Une diversification économique est ainsi en cours, avec une transition vers des secteurs tertiaires en croissance et une adaptation nécessaire aux défis posés par la spécialisation du territoire.



#### ATOUS / OPPORTUNITÉS

- Une économie productive ancrée localement ;
- Sarlat locomotive majeure d'une économie endogène au sud du territoire ;
- Des grandes entreprises « donneurs d'ordre » qui structurent des filières locales ;
- Une attractivité entrepreneuriale ;
- Des espaces économiques majoritairement maîtrisés par les collectivités ;
- Un potentiel important de foncier mobilisable au sein des ZAE existantes.



#### POINTS DE VIGILANCE

- Des activités se développent mais génèrent peu de nouveaux emplois salariés ;
- Une saisonnalité croissante de l'économie qui induit des inégalités socio-économiques importantes ;
- Une forte concurrence économique au nord sur l'A89 ;
- De fortes tensions sur le marché de l'emploi ;
- Un manque de reconnaissance économique, de structures « totems », « emblématiques ».



## ENJEUX

- Améliorer l'attractivité industrielle et l'image du territoire à travers les outils mobilisables (marque employeur, image économique, marque territoriale, ...)
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités ;
- Rechercher et développer un équilibre emploi/habitat à proximité favorable ;
- Diversifier l'économie territoriale afin de réduire la dépendance à certaines activités (tourisme notamment) ;
- Créer et conforter les activités artisanales et activités économiques locales comme vecteur de développement, de cohésion sociale et maintien des jeunes actifs ;
- Promouvoir un marketing territorial spécifique économique « Périgord Noir » différencié du volet « tourisme » pour affirmer la vocation économique du territoire ;
- Favoriser l'implantation d'activités et permettre le développement des cellules existantes pour les maintenir et maintenir l'emploi ;
- Assurer un territoire en capacité de capter les jeunes actifs et de les garder ;
- Proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises et sur des segments de niche (cinéma, eau, ...).



### Leviers d'action du SCoT

- Articuler les enjeux de développement économique aux questions foncières ;
- Élaborer un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), permettant de fixer les conditions d'implantation des activités artisanales, commerciales et logistiques ;
- Appuyer au travers des prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs le renforcement de l'économie locale en favorisant l'installation des entreprises pour la création d'emplois locaux annuels.

### Politiques et outils existants



- Territoires d'industrie ;
- Études touristiques (SADI 2022-2026, programmes d'actions...)
- Politiques sectorielles des EPCI (lien avec la compétence « économie »).



10

# L'agriculture du Périgord Noir



## 10. L'agriculture du Périgord Noir



Sur le territoire, on constate une diminution du nombre d'agriculteurs et d'éleveurs sur le territoire. **En sachant que l'élevage contribue à entretenir le milieu, cette baisse a également des impacts sur le paysage.**

**La châtaigne et la noix sont des marqueurs du territoire du SCoT du Périgord Noir.** Plus de 2 000 tonnes de châtaignes sont produites sur le territoire de la CCDVP. Des activités de transformation sont aussi présentes. Le Périgord abrite des champs de noyers qui donnent cette couleur sombre aux paysages.

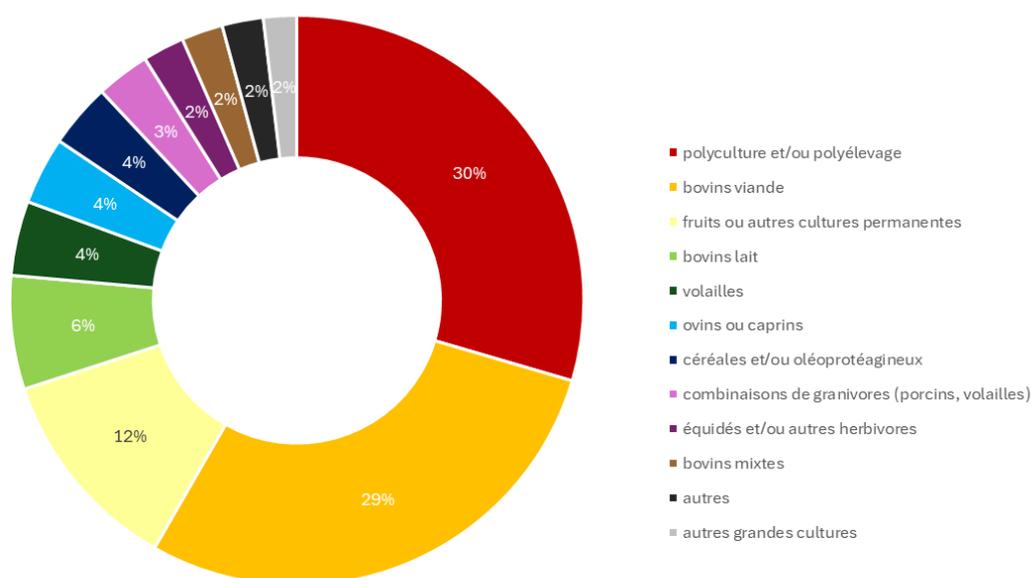
### 10.1 - Une production locale marquée par l'élevage bovin et la polyculture ainsi que les sigles de qualité

#### a - Type de production

L'agriculture sur le SCoT Périgord Noir est surtout constituée d'activités d'élevage (bovins viande et bovins lait, volailles maigres et volailles grasses, moutons, veaux de boucherie) disposant de débouchés commerciaux locaux vers les filières de transformation artisanale ou industrielle.

Outre les cultures liées à l'élevage, les productions sont tournées vers les noyers, les châtaignes, les cèpes, les truffes, les fruits et légumes, les vignes ou encore le tabac.

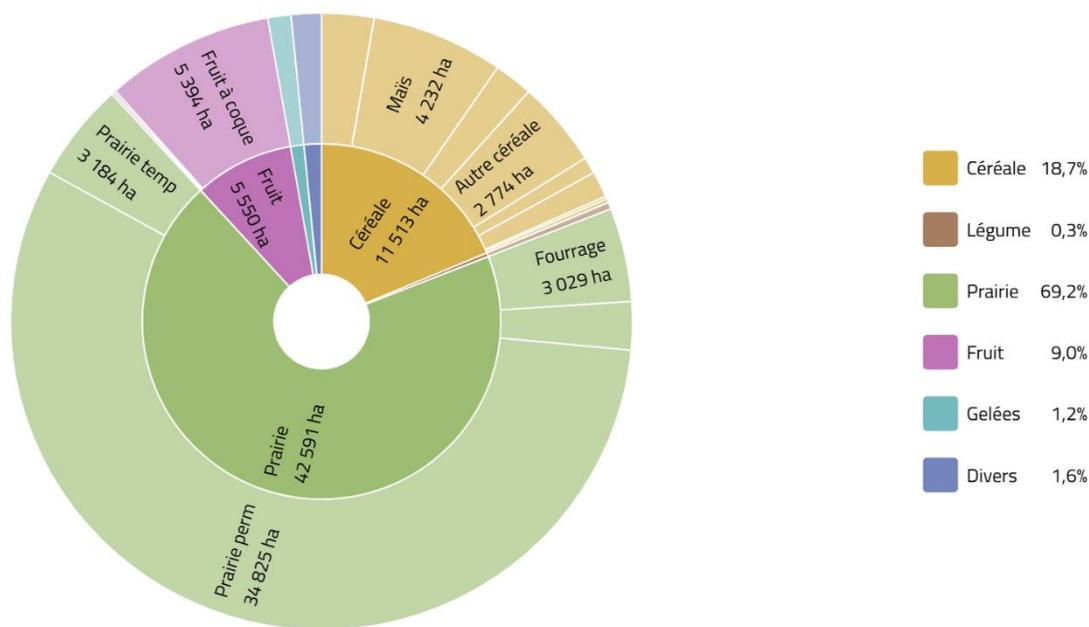
SAU par type de culture en 2020



La **Chambre d'Agriculture** fait état des statistiques clés suivantes pour le Périgord Noir

- 2 629 exploitations agricoles
- 67 000 hectares de SAU (Surface agricole utile)
- 124 exploitations pluriactives
- 210 salariés permanents
- 970 élevages bovins (dont 124 en lait)
- 443 élevages ovins
- 91 ateliers de veaux de boucherie
- 162 producteurs en bio
- 37 installations depuis 2012
- 755 irrigants dont 75 % en collectif
- 89 adhérents au réseau Bienvenue à la ferme
- 39 entreprises du bois, dont 9 scieries

Part de l'occupation du sol selon le RPG à la commune  
26.57% soit 61 681 ha



### ■ Principales cultures et productions

Parmi les filières à fort potentiel de développement, sont identifiées les filières du gras, de la truffe, de la noix et de la châtaigne.

**Cultures fruitières et légumières** : Le Périgord Noir est réputé pour ses vergers et potagers. Les cultures de fraises y sont particulièrement notables, bénéficiant d'une Indication Géographique Protégée (IGP) sous l'appellation "Fraise du Périgord". Environ 200 agriculteurs participent à cette production, profitant de sols riches en humus et d'un climat favorable.

**Noix** : La région produit environ 6 524 tonnes de noix, avec 1 600 nuciculteurs exploitant en moyenne 3,2 hectares chacun.

**Châtaignes** : Les châtaigneraies sont également présentes, contribuant à la diversité fruitière du territoire.

**Cèpes** : La production de cèpes est variable, dépendant des conditions climatiques, avec des rendements potentiels de 50 à 80 kg/ha dans les bois entretenus.

**Truffes** : Le Périgord Noir est reconnu pour sa production de truffes, avec une récolte annuelle variant entre 4 et 9 tonnes. Chaque année, plus de 100 hectares de truffières sont plantés avec des plants mycorhizés.

**Tabac** : La culture du tabac est présente, bien que son importance ait diminué au fil des années.

**Maïs** : Le maïs est cultivé, principalement pour l'alimentation animale.

#### ■ Des pôles fruitiers concentrés autour des principaux bassins de production

Les cultures fruitières, qui constituent l'un des marqueurs agricoles du territoire, sont principalement localisées autour des secteurs les plus favorables en termes de sols, de climat et d'infrastructures de commercialisation. **Deux pôles se distinguent particulièrement** :

CCDVP : reconnu pour ses châtaigneraies, ce secteur représente un des cœurs historiques de la production de châtaignes, avec une valorisation locale importante.

La vallée de la Dordogne : cet espace concentre une part significative de la production de fraises du Périgord, bénéficiant d'un microclimat propice et de sols fertiles. La culture de noyers y est également bien représentée, formant une mosaïque paysagère typique de la vallée.

Ces zones de production, bien que limitées en superficie, jouent un rôle économique stratégique pour la région, en raison de la notoriété des produits issus du terroir périgourdin.

#### ■ Une prédominance des prairies pour l'élevage extensif

En dehors de ces pôles spécialisés, la majorité des terres agricoles du Périgord Noir est dédiée aux prairies permanentes, qui couvrent une part importante de la surface agricole utile (SAU). Cette configuration traduit le rôle central de l'élevage, en particulier bovin et ovin, dans l'économie rurale du territoire.

Les prairies assurent une ressource essentielle pour l'alimentation du bétail, dans un système d'élevage souvent extensif, valorisant les parcours herbagés et les haies bocagères. Ce modèle, bien adapté aux contraintes du relief et du climat local, contribue également au maintien des paysages ouverts et à la préservation de la biodiversité.

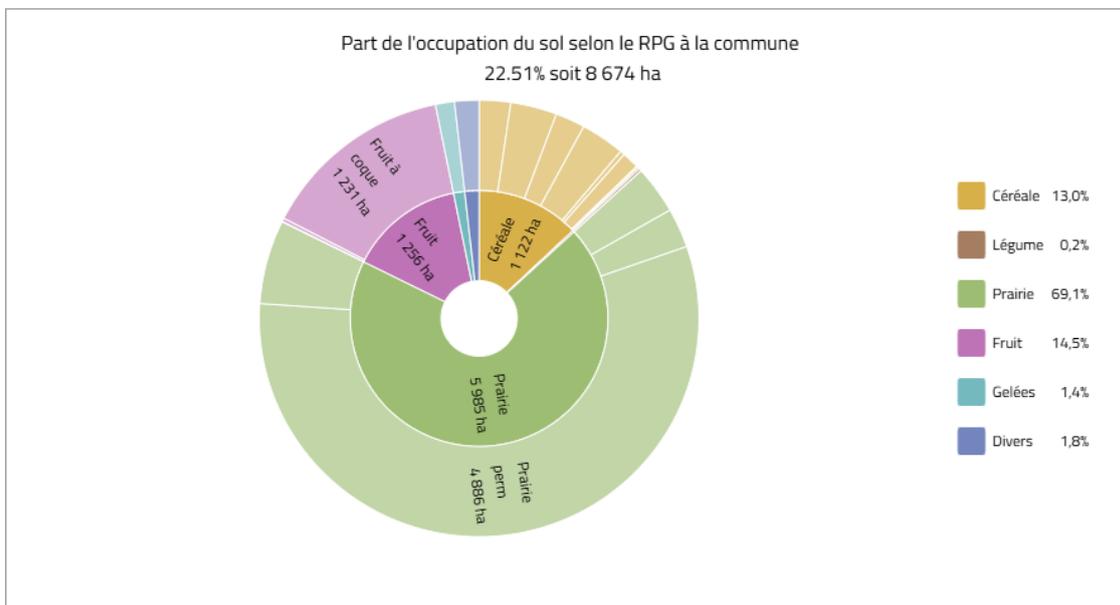
#### ■ Un équilibre fragile entre spécialisation et diversité agricole

Si la concentration des productions fruitières permet de valoriser des savoir-faire traditionnels et de répondre à la demande des marchés de niche, elle expose également ces filières à une plus grande vulnérabilité face aux aléas climatiques et économiques. Parallèlement, la prédominance des prairies, bien que favorable à la préservation des écosystèmes, peut limiter la diversification des revenus agricoles.

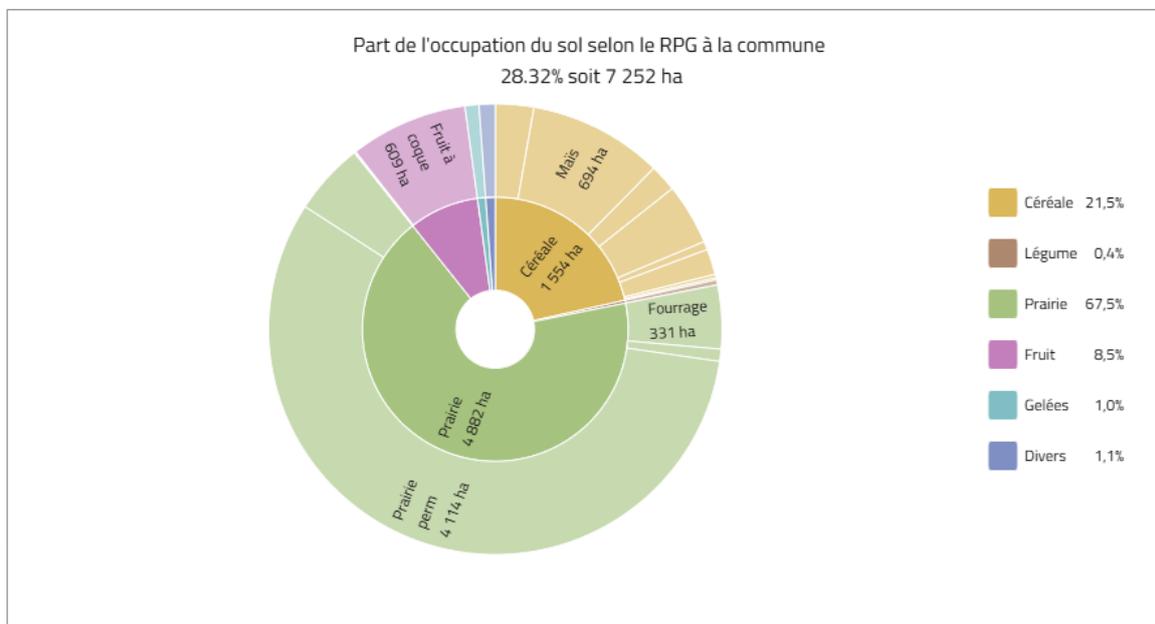
La conciliation entre la spécialisation des pôles fruitiers et la valorisation des systèmes d'élevage extensif constitue ainsi un défi majeur pour l'avenir agricole du territoire, dans une perspective de durabilité et de résilience face aux changements globaux.

■ **Pour avoir un découpage plus fin, les répartitions de l'occupation des sols par EPCI sont les suivantes**

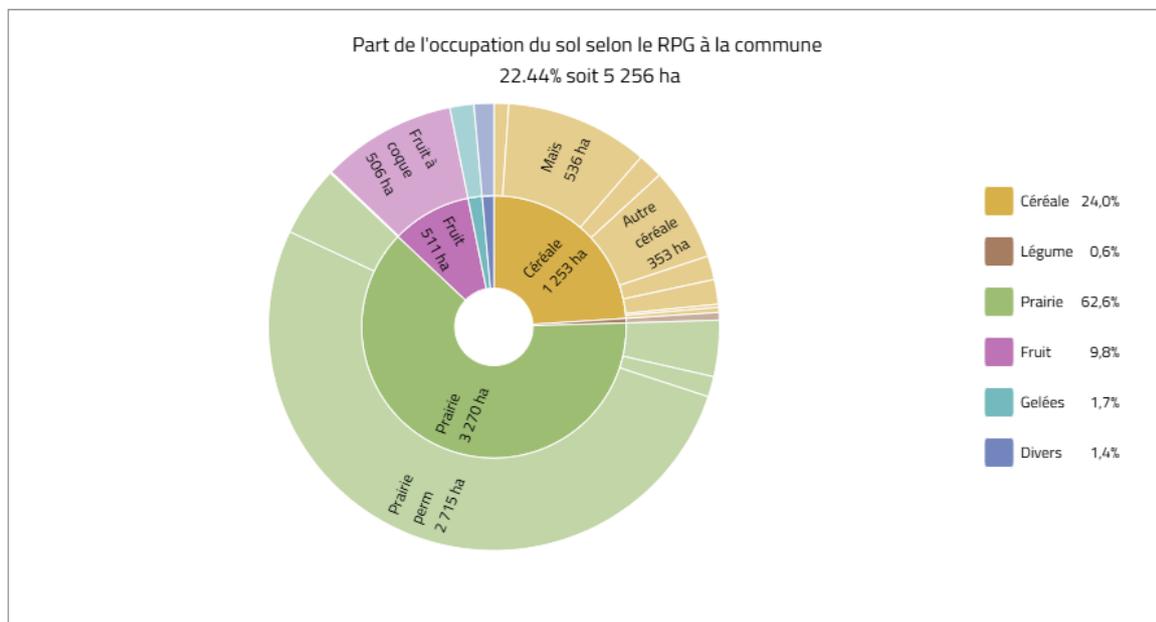
CC de Domme- Villefranche du Périgord



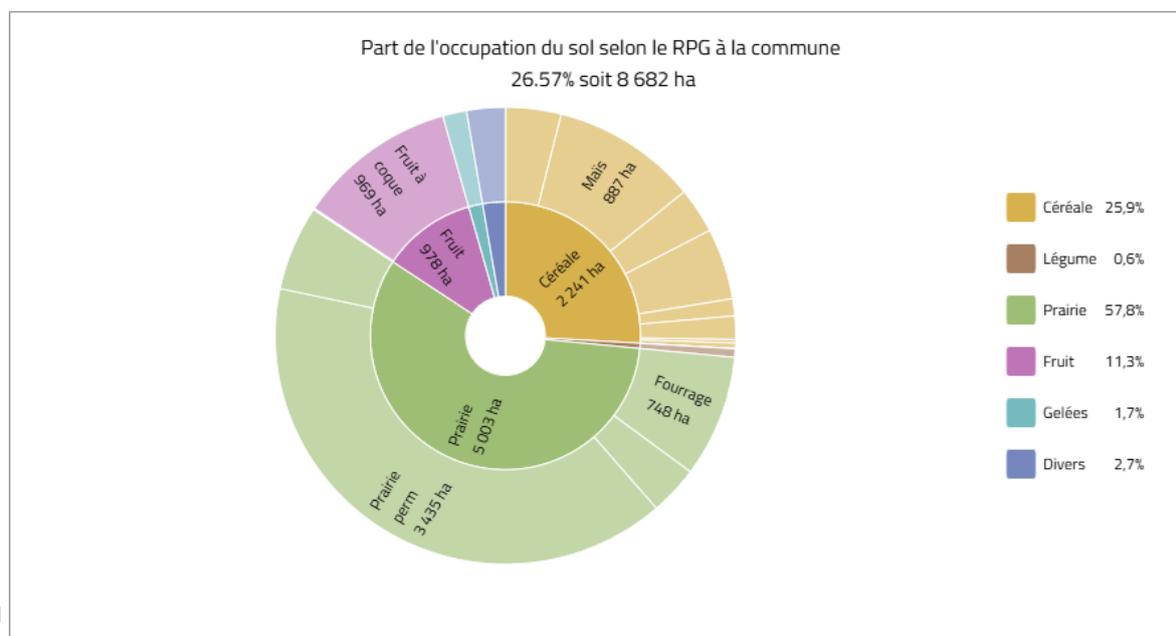
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède



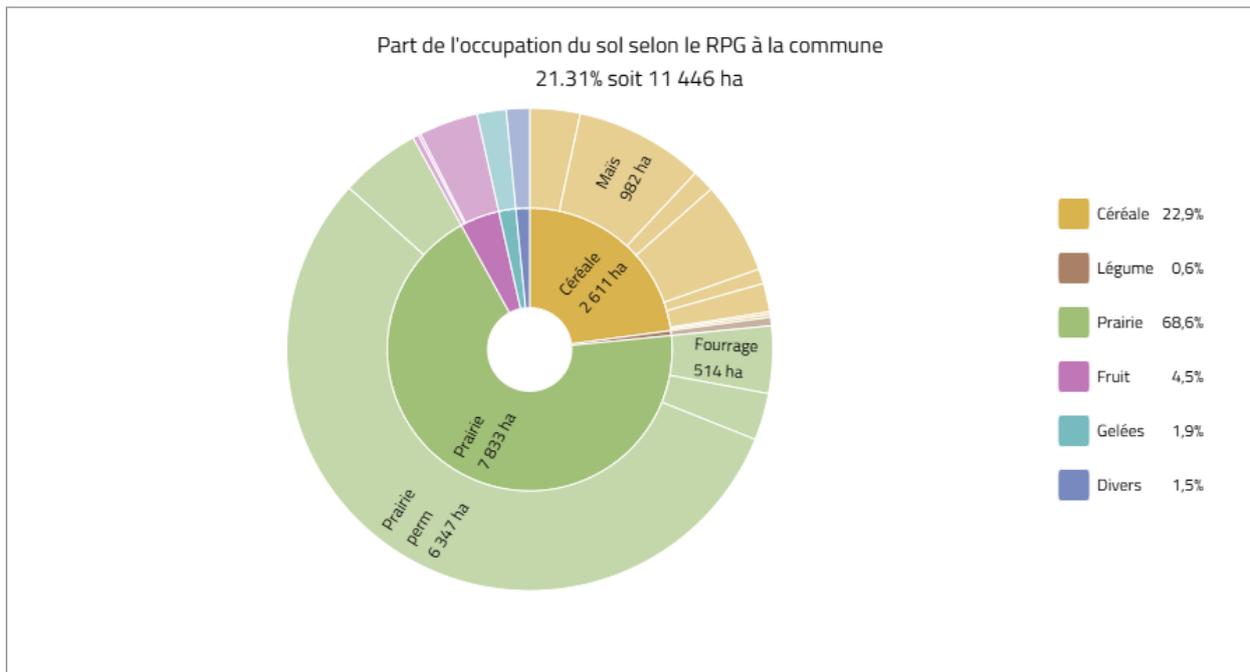
CC Sarlat-Périgord Noir



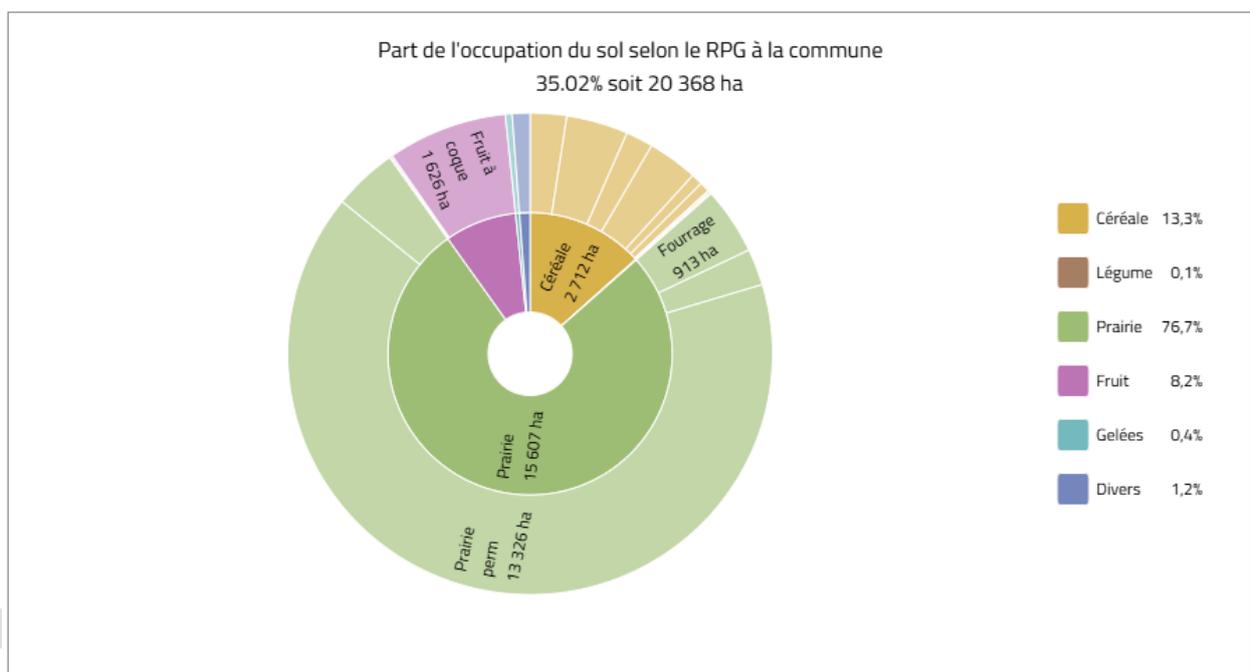
CC du Pays de Fénelon



### CC de la Vallée de l'Homme



### CC Terrassonnais Haut Périgord Noir



#### ■ Les activités agricoles et d'élevage sont tournées vers la recherche de productions de qualité

Les productions de qualité ont tendance à progresser sur le territoire. En 2020, sur les 1811 exploitations du territoire, 313 produisaient en AOP contre 311 en 2010. Pourtant, à l'époque, le nombre d'exploitations total sur le territoire était bien plus important, puisqu'elles étaient 2 618.

S'agissant de l'IGP, 134 exploitations étaient concernées en 2020, contre 79 en 2010. Pour l'Agriculture Biologique, on comptait 264 exploitations en 2020 contre 141 en 2010. Seul le nombre d'exploitations produisant en Label Rouge a diminué, passant de 205 en 2010 à 178 en 2020.

### ■ Une production céréalière répartie sur l'ensemble du territoire

Contrairement aux cultures fruitières, concentrées dans certains pôles spécifiques, la production de céréales dans le Périgord Noir est plus diffusée et couvre une part significative des terres agricoles. Elle représente entre 10 et 20 % de la surface agricole utile (SAU) et se retrouve sur l'ensemble du territoire, bien que son importance varie selon les zones.

### ■ Une culture d'accompagnement dans un système agricole mixte

Les céréales cultivées dans le Périgord Noir jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des exploitations agricoles locales. Elles sont principalement destinées :

- À l'alimentation du bétail, notamment dans le cadre des exploitations d'élevage bovin et ovin, où elles complètent les prairies naturelles.
- À la diversification des revenus agricoles, certaines exploitations combinant élevage et cultures céréalières pour optimiser leur production.
- À des usages spécifiques, comme la production de maïs et de blé tendre, qui peuvent être transformés localement ou intégrés à des circuits plus larges de commercialisation.

### ■ Une adaptation aux contraintes du territoire

Le choix des céréales cultivées dépend fortement des conditions pédoclimatiques locales. Les sols plus riches et profonds, présents dans les vallées et les plaines, sont les plus favorables aux cultures céréalières, tandis que les zones plus vallonnées ou calcaires les destinent davantage à l'élevage.

Si la part des surfaces céréalières reste relativement modeste par rapport aux grandes plaines céréalières françaises, leur présence diffuse sur l'ensemble du territoire contribue à la diversité agricole du Périgord Noir et à l'équilibre des exploitations. Ce modèle agricole mixte, combinant prairies, cultures fruitières et céréales, est un atout pour la résilience du territoire face aux fluctuations des marchés et aux enjeux climatiques.

## b - Une étroite relation entre le territoire et les activités agricoles

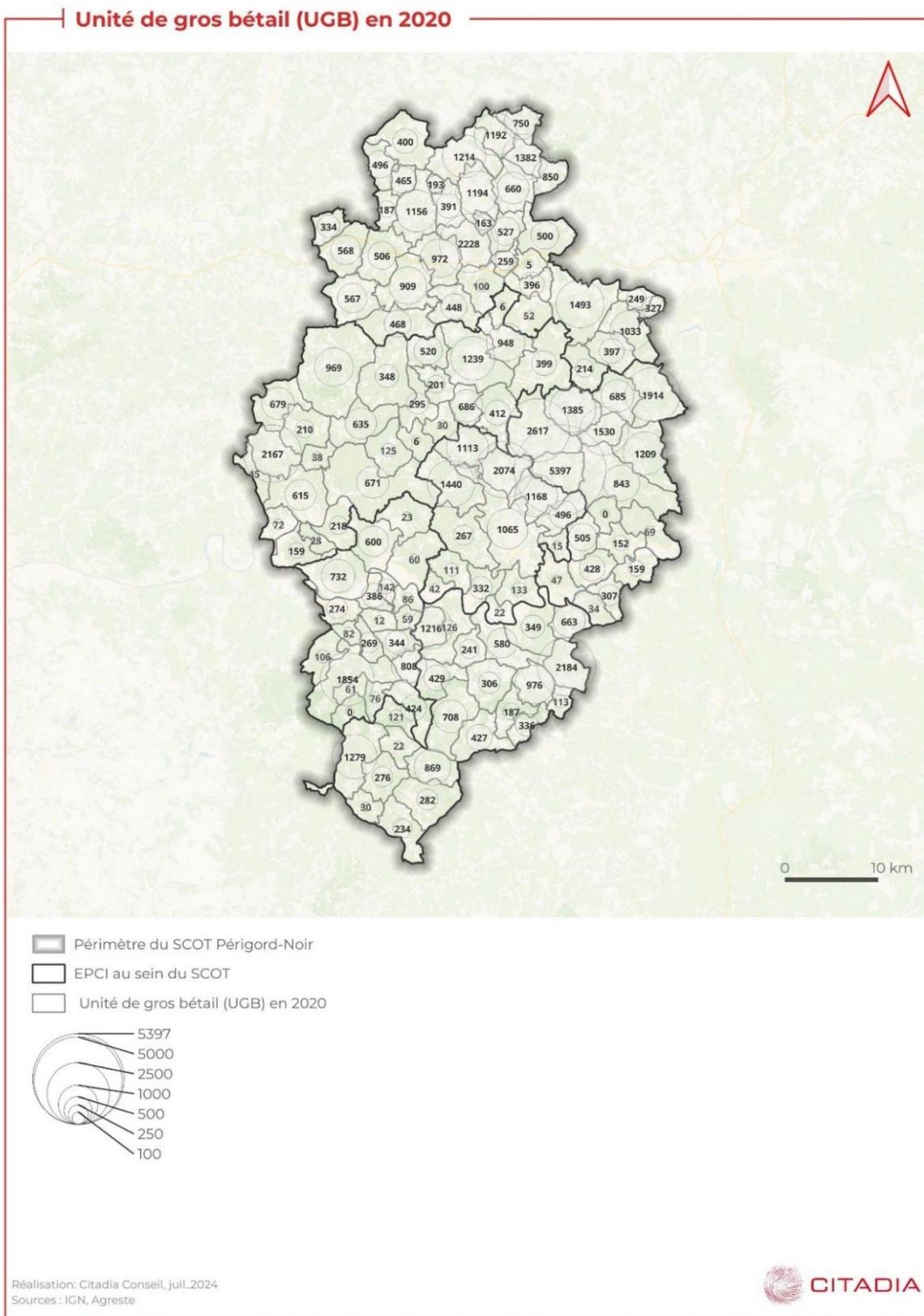
Le Périgord Noir est une région où l'agriculture s'est développée en fonction des paysages et du climat. Sur les hauteurs, les sols sont secs et caillouteux, ce qui les rend difficiles à cultiver. Pourtant, c'est là que pousse la truffe noire, cachée sous les chênes. Dans les vallées, la terre est plus fertile et humide, ce qui permet de cultiver du maïs, des noyers et des légumes. C'est aussi là que l'on trouve des prairies où paissent les vaches et les brebis.

La truffe pousse naturellement sous les chênes, tandis que le noyer s'est imposé dans les fonds de vallée grâce à son bois et à ses noix. Autrefois, on cultivait surtout du blé et de l'orge, mais avec l'arrivée de l'irrigation, le maïs a pris une place importante. L'élevage fait aussi partie du paysage, avec des prairies où les animaux trouvent leur nourriture.

Le paysage du Périgord Noir a beaucoup changé au fil du temps. Au Moyen Âge, les paysans cultivaient en terrasses sur les pentes pour éviter l'érosion. Plus tard, les noyers et les châtaigniers sont devenus essentiels pour l'alimentation et l'économie locale. Puis, certaines terres ont été abandonnées et la forêt a repris du terrain. L'agriculture s'est modernisée, mais aujourd'hui, on revient de plus en plus aux cultures traditionnelles pour préserver le caractère du Périgord Noir.

Les forêts actuelles sont souvent le résultat de l'abandon de certaines terres agricoles. On y trouve surtout des chênes et des châtaigniers. Dans les campagnes, les haies protègent encore les cultures et servent de refuge aux animaux. Les vergers de noyers et les champs de maïs structurent le paysage. Aujourd'hui, le Périgord Noir garde un équilibre entre agriculture et nature, avec des cultures qui respectent l'identité du territoire tout en s'adaptant aux besoins modernes.

Les activités agro-alimentaires sont assez concentrées autour des pôles démographiques majeurs (Sarlat, Terrasson, Montignac, Le Bugue, Saint Cyprien, Thenon) favorisant la constitution de circuits courts sur l'ensemble de la filière, jusqu'au consommateurs.



Le Périgord Noir a vu l'évolution de ses pratiques agricoles au fil des siècles, en particulier en ce qui concerne l'élevage et l'exploitation des surfaces agricoles. Parmi les transformations les plus marquantes, l'unité de gros bétail a pris une place de plus en plus importante dans la région.

Traditionnellement, l'élevage était centré sur des systèmes extensifs, où les vaches et les brebis pâturaient dans les prairies naturelles et les zones boisées. Ce mode d'élevage a permis de maintenir un équilibre écologique, en préservant les espaces ouverts tout en répondant aux besoins alimentaires de la population. Cependant, au fil des décennies, l'évolution des pratiques agricoles a conduit à une concentration des exploitations et à une augmentation du nombre de gros animaux, comme les vaches de race limousine.

**Ce phénomène a été facilité par la modernisation des infrastructures agricoles et par une demande accrue pour la viande de qualité, notamment dans le cadre de la filière viande AOP (Appellation d'Origine Protégée) qui valorise le terroir.**

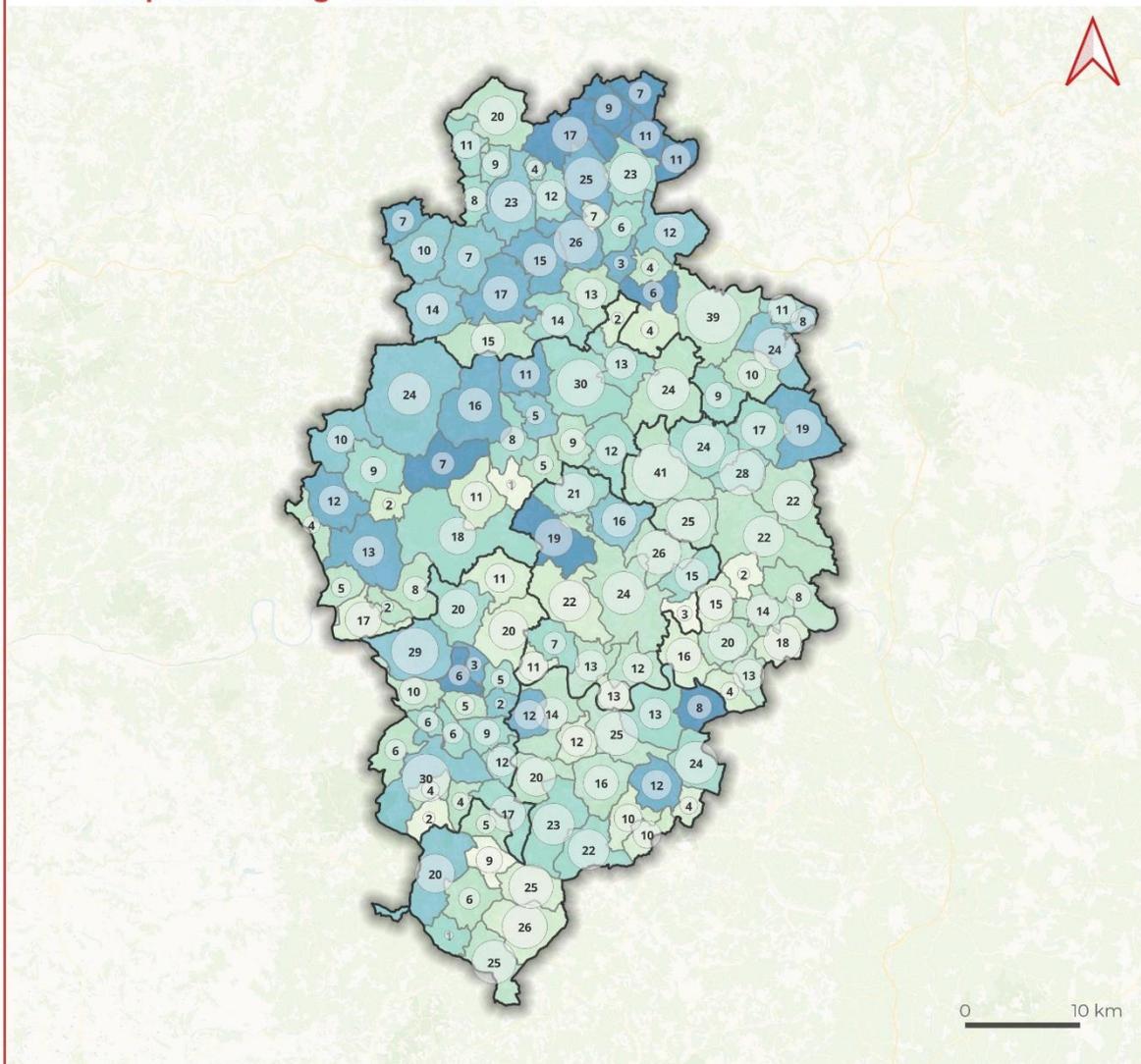
Cette évolution a aussi eu des conséquences sur les surfaces agricoles. Les terres cultivées, qui étaient autrefois plus variées, ont peu à peu été spécialisées dans l'élevage. Certaines surfaces, auparavant consacrées à la culture des céréales ou des légumes, ont été converties en prairies ou en parcours pour les animaux.

En parallèle, l'évolution des surfaces agricoles a été marquée par l'abandon progressif de certaines terres en raison de l'industrialisation de l'agriculture et du vieillissement de la population agricole. Ces terres, parfois difficiles à exploiter ou moins rentables, ont été progressivement laissées en friche ou recolonisées par la forêt. Ce phénomène a modifié en profondeur les paysages du Périgord Noir, avec une extension des zones boisées et un recul de certaines pratiques agricoles traditionnelles.

Aujourd'hui, l'enjeu pour le Périgord Noir est de trouver un équilibre entre la préservation des espaces agricoles, l'augmentation de l'unité de gros bétail et la reconquête de certaines terres abandonnées.

Les politiques agricoles et environnementales cherchent à favoriser une agriculture plus durable, qui prenne en compte les besoins des éleveurs tout en préservant la diversité des paysages et des écosystèmes.

**SAU (Surface Agricole Utile) moyenne et nombre d'exploitations agricoles en 2020**



▭ Périmètre du SCOT Périgord-Noir

▭ EPCI au sein du SCOT

SAU (Surface Agricole Utile) moyenne en 2020

Entre 4 et 10 ha

Entre 10 et 20 ha

Entre 20 et 30 ha

Entre 30 et 40 ha

Entre 40 et 50 ha

Entre 50 et 60 ha

Plus de 60 ha

Nombre d'exploitations par commune en 2020

○ 10

○ 20

○ 30

○ 40

○ 41

Réalisation : Citadia Conseil, juil..2024  
Sources : IGN, Agreste

 **CITADIA**

**La répartition des productions agricoles suit les particularités territoriales du Périgord Noir :**

- La partie nord, où les terres agricoles forment des clairières au sein du massif forestier et sont principalement occupées par des prairies temporaires ou permanentes destinées à l'élevage bovin ;

- La vallée de la Dordogne, et dans une moindre mesure, les vallées de la Vézère et du Céou occupées par des cultures de plein champ (maïs et céréales). Ces cultures sont majoritairement irriguées ;
- Le plateau sarladais, parties nord des CC Sarlat Périgord Noir et Pays de Fénelon, occupé par des cultures de plein champ destinées aux élevages de granivores (porcs, volailles) ;
- La partie sud du territoire présente des dominantes plus variées avec l'élevage de bovins lait ou les grandes cultures céréalières ;
- Les vergers de noyers sont quant à eux dispersés, avec une localisation qui domine au nord.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Agriculture

- Le Périgord Noir reste un territoire agricole, dans la mesure où il concentre 7,1 % de l'emploi total (contre 5,3 % en Nouvelle-Aquitaine, proportion toutefois moindre qu'en moyenne dans les territoires de catégorie mixte -urbain- rural - de Nouvelle-Aquitaine, en 2015). L'agriculture locale demeure plutôt tournée vers la polyculture et le poly-élevage et dans une moindre mesure l'élevage mixte de bovins et de granivores (canards, oies notamment). Les pertes d'emploi agricoles sont importantes (deux fois plus élevées entre 2010 et 2015 que dans les territoires de référence). L'affaiblissement des filières de production agricoles est continu et s'inscrit dans le long terme. Les collectivités du Périgord Noir notent une dynamique certaine des filières agricoles traditionnelles et identitaires du Périgord Noir (filière noix par exemple) et un déclin des activités d'élevage. La reconnaissance de la qualité des produits locaux et les labels constituent des opportunités pour les filières. L'image positive du territoire, portée essentiellement par le tourisme, est aussi un atout (gastronomie, terroir).

#### ■ Lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays du Périgord Noir

Le Périgord Noir s'est récemment lancé dans la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT), une initiative visant à réinventer et à structurer l'alimentation locale de manière durable et accessible à tous. Ce projet ambitieux, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et les Fonds Européens, a pour objectif de répondre aux enjeux de santé, d'environnement, de développement économique et de justice sociale.

En réunissant les acteurs locaux de l'agriculture, de la transformation, de la distribution et de la consommation, le PAT du Périgord Noir cherche à renforcer les circuits courts, à valoriser les produits locaux et à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ce plan vise également à améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous les habitants du territoire, tout en soutenant l'économie locale et en préservant l'identité et le patrimoine de la région.

Ce projet marque un tournant dans la stratégie alimentaire du Périgord Noir et s'inscrit dans une dynamique collective pour construire un avenir plus résilient, durable et solidaire.

## 10.1 - Un contexte de déprise agricole

### a - Un enjeu fort de transmission des exploitations agricoles

L'agriculture en Dordogne subit des mutations permanentes depuis un siècle et demi, confrontée à une diminution des effectifs de la population active et du nombre d'exploitations. Ces mutations tendent à s'accroître ces dernières décennies car la baisse du nombre d'exploitants n'est plus partout compensée par l'agrandissement des exploitations. Ainsi, à l'échelle du SCoT, entre 2010 et 2020, une diminution de 19 % du nombre d'exploitations et de 6 % de la surface agricole utile (SAU) a été observée.

Le vieillissement de la population d'agriculteurs actifs renforce ces problématiques. Sur le territoire, les exploitants agricoles approchent de l'âge de la retraite. L'âge moyen des exploitants du Périgord Noir était de 56 ans en 2020, légèrement supérieur à l'âge moyen des exploitants de l'ensemble du département (54 ans).

Sur les 16 740 ha libérés entre 2010 et 2020 (échelle départementale), 45 % ont été transmis à de nouveaux exploitants, 32 % ont servi à l'agrandissement d'exploitations existantes et 23 % ont été repris par des exploitants dont le siège se situe hors du territoire ou ont perdu leur usage agricole. Seulement trois partants sur cinq ont ainsi été remplacés par de nouveaux agriculteurs en 2020. La problématique d'absence de repreneurs touche en particulier les exploitations de type polyculture-élevage, bovin lait et élevage porcin. Les nouveaux agriculteurs préfèrent s'installer sur des ateliers de maraîchage, d'élevage ovins-caprins, d'arboriculture ou d'élevage de petits animaux.

Il est à noter que les exploitants individuels sont plus âgés que les membres des sociétés : 58,6 ans pour les individuels contre 45,5 ans pour les membres de GAEC en 2020. Or, 60 % des surfaces déclarées sont exploitées à 86 % par des exploitations individuelles (c'est le cas de seulement 72% des exploitations à l'échelle départementale). La tendance est toutefois à la baisse du nombre de ces exploitations individuelles.

	Cessations	CotisantSol.	TransfertEpoux	Installation NonAidée	DJA	Total Inst.
Vallée de l'Homme	61	28	6	20	10	30
Vallée Dordogne et Forêt Bessède	48	12	10	23	4	27
Terrassonnais En PN Thenon Hautefort	103	37	20	39	13	52
Sarlat Périgord Noir	63	19	13	15	7	22
Pays de Fénelon	69	17	12	20	10	30
Domme Villefranche du Périgord	64	31	9	21	12	33
Total Périgord Noir	408	144	70	138	56	194
Total Dordogne	1566	523	205	574	266	840

*Cessations et installations des exploitants agricoles par EPCI / Chambre d'agriculture de Dordogne*

Ainsi, la transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu fort pour le territoire. Les collectivités s'en sont donc saisi : six CLIT (Comités Locaux Installation Transmission) ont été mis en place sur le territoire du Périgord Noir, avec le soutien de financements LEADER : chacun comprend les représentants de la communauté de communes, des agriculteurs locaux, de la MSA, de la SAFER, des commissions cantonales.

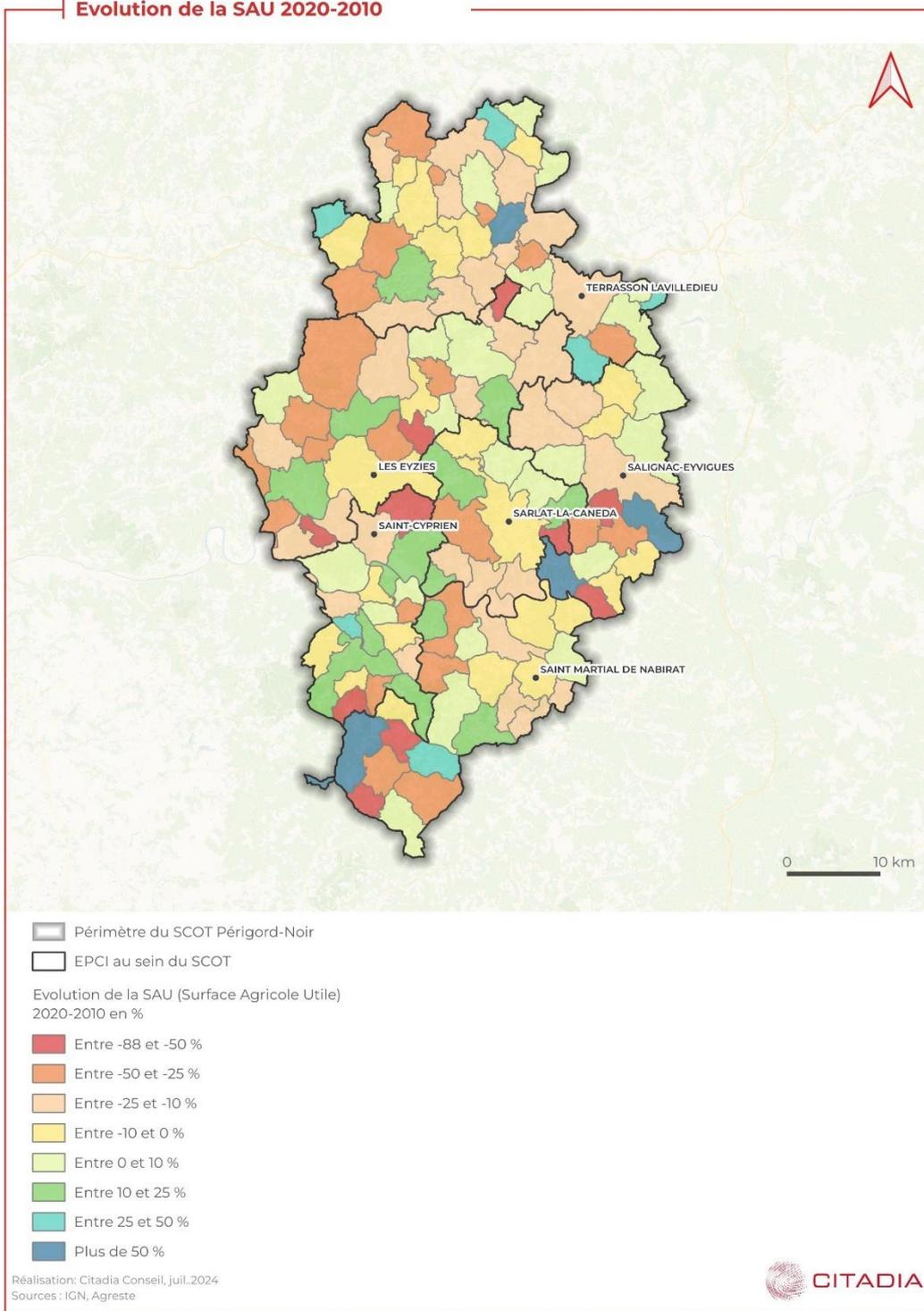
#### b - Des conséquences écologiques et paysagères négatives

Cette diminution de la SAU a des conséquences écologiques et paysagères, puisqu'elle conduit à la fermeture du paysage, c'est-à-dire à l'enrichissement et au développement de boisements spontanés.

Les conséquences sont multiples :

- Des surfaces retirées du potentiel de production agricole, une activité économique en régression ;
- Des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques des milieux ouverts et semi-ouverts qui se raréfient ;
- Un risque incendie qui s'intensifie ;
- Des panoramas qui disparaissent, du bâti remarquable masqué par la forêt, du petit patrimoine enfoui sous les ronces, un paysage qui s'uniformise ;
- Un sentiment général d'abandon une sensation d'enfermement dans des communes où le taux de boisement peut dépasser les 70%. Le taux de boisement moyen départemental était de 20% au début du siècle dernier, contre 43% en 2010 ; il ne cesse de progresser.

## Evolution de la SAU 2020-2010



### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Agriculture

- La question de l'installation et de la transmission et le vieillissement des exploitants agricoles sont bien pris en compte par les collectivités, avec le partenariat engagé avec la Chambre d'agriculture pour une animation spécifique.
- La transmission est difficile : les fermes se vendent pour le bâti, pas en tant qu'outil de production et les terres ne sont plus exploitées. Les demandes d'installation concernent essentiellement des surfaces agricoles petites, avec grange.
- Les conséquences des difficultés de la relève agricole se font sentir sur les paysages (fermeture) et inquiètent les collectivités.

## 10.2 - Une agriculture qui se diversifie progressivement

L'agriculture sur le territoire étant très diversifiée, les exploitants combinent plusieurs types de production.

Les agriculteurs du territoire ont développé depuis 2010 des activités leur permettant de diversifier leur revenu, notamment la distribution en circuits-courts. Néanmoins, la dynamique des activités de transformation et de d'agritourisme a stagné...

*Evolution des activités de diversification agricole entre 2010 et 2020 / Pays du Périgord Noir*

	2010	2020
Nombre d'exploitations proposant des activités de tourisme (hébergement ou loisirs)	262 (10% du total des exploitations)	167(9,2% du total des exploitations)
Energie renouvelable	0	31
Circuits courts (hors vin)	365 (13,9% du total des exploitations))	458 (25%)
Activités de transformation (hors vinification)	237 (9,1%)	193 (10,9%)

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Agriculture

- Les circuits courts constituent un mode de commercialisation qui s'est renforcé ces dernières années : boutiques de producteurs, vente directe sur les marchés (marchés traditionnels et marchés de producteurs), quelques associations sous forme AMAP. Ce développement répond à une véritable demande des consommateurs et montre que le monde agricole a su s'adapter. Les collectivités remarquent que l'offre reste inférieure à la demande qui est en constante augmentation. L'enjeu de l'autonomie alimentaire est aussi relevé.
- Les collectivités relèvent que l'approvisionnement pour la restauration collective se fait de plus en plus à l'échelle locale, avec une véritable prise de conscience.
- L'installation en maraîchage est dite en hausse.
- A noter dans la diversification des activités et répondant également aux problématiques de fermeture de paysage : le soutien au pastoralisme.

## 10.3 - Une agriculture à faire évoluer : vulnérabilité face au réchauffement climatique

AcclimaTerra a étudié, dans le cadre de son rapport traitant l'anticipation du changement climatique en Nouvelle Aquitaine, l'impact du **dérèglement climatique sur les surfaces agricoles**. Le dérèglement climatique aura de multiples impacts présentés ci-dessous.

### ▪ **Impact sur les sols**

Tout d'abord, l'érosion hydrique impacte la **qualité des sols agricoles**. Cette érosion hydrique est causée par le ruissellement des eaux de pluies, transportant des particules terreuses, ayant pour conséquence la création d'un **phénomène de battance et d'érodibilité**. Les sols limoneux des terrasses anciennes de la Garonne sont particulièrement sensibles à ce phénomène, notamment lorsqu'ils sont en pente et ne sont pas couverts par des cultures d'hiver. Les scénarios d'évolution du climat régional prévoyant une augmentation des pluies hivernales et une augmentation de la fréquence des fortes pluies, l'aléa érosif pourrait s'accroître. Ce phénomène sera accentué par l'artificialisation des sols et les pratiques agricoles non adaptées.

Enfin, le changement climatique aura pour conséquence de **modifier la fertilité des sols**.

▪ **Impact sur l'eau**

Le dérèglement climatique aura pour conséquence **d'accroître le déficit des bilans hydriques**, notamment durant la période estivale, car l'augmentation de la température va augmenter la demande évapo-transpiratoire en même temps que la pluviométrie va diminuer. De plus, les périodes de sécheresses seront plus fréquentes, les étiaages seront plus précoces etc.

La maîtrise de l'usage de l'eau agricole dépend principalement des assolements et des pratiques culturales.

La base de données CRATER indique que 527 600 m<sup>3</sup> d'eau sont prélevé en moyenne par an pour l'irrigation soit **502,2 m<sup>3</sup> par ha de surface agricole utile productive**.

▪ **L'environnement biotique**

Le changement climatique pourra avoir comme conséquence la **modification de la biodiversité associée aux écosystèmes agricoles**, pouvant favoriser les bioagresseurs.

**L'adaptation des systèmes agricoles** aux effets du dérèglement climatique est donc un enjeu majeur et réciproquement, l'agriculture contribuant significativement aux émissions de gaz à effet de serre, celle-ci doit participer à l'atténuation de celui-ci.

Les documents d'urbanisme peuvent participer au **maintien et au développement de la prairie permanente**, permettant le stockage de carbone, ainsi que des **systèmes agroforestiers** et plus spécifiquement des haies, permettant d'assurer un stockage carbone et de créer un microclimat plus favorable, bien qu'ils entraînent un risque de compétition pour l'eau en sol à faible réserve utile.

**Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Agriculture**

- Elle est notée en hausse, mais avec une proportion qui reste insuffisante. La demande des consommateurs est dite forte. Les collectivités font part d'une véritable problématique de disponibilité du foncier pour l'installation en maraîchage bio. Cette problématique est d'ailleurs prégnante pour l'ensemble des demandes d'installation agricole, la pression foncière pouvant être très forte sur certaines zones. Les demandes en bâtiments agricoles sont particulièrement difficiles à satisfaire.
- L'agriculture du Périgord Noir est très dépendante de la ressource en eau. Les cultures trop gourmandes en eau ne sont pas viables sur le long terme. La prise de conscience est réelle mais le changement de pratique est difficile.
- Évolution des pratiques à encourager : biomasse, méthanisation, biogaz, photovoltaïque, minimisation des intrants, préservation de la ressource en eau, permaculture, cultures adaptées au changement climatique à développer (type chanvre)

## 10.4 - Synthèse | L'agriculture dans le Périgord Noir



CHIFFRES-CLÉS

**27%**

Du territoire est classé au RPG 2022

**-4 000 ha de Surface**

**Agricole Utile**

Entre 2010 et 2020

**1 808**

Exploitations en 2020



### Un secteur en mutation

Le secteur est touché par de profondes mutations se manifestant par une diminution du nombre d'agriculteurs, leur vieillissement et la concentration des exploitations. Seules les communes dotées de vastes domaines agricoles sont moins affectées, grâce à leur dynamisme relatif.

Avec 7% des emplois (INSEE 2020), l'agriculture demeure toujours clé économiquement avec un recours très important du salariat agricole concerné par une précarité importante des conditions d'emplois dans le cadre d'exploitations de plus en plus concentrées.



### Un monde agricole et sylvicole face à de nombreux défis

L'agriculture du Périgord Noir, caractérisée par ses AOC, AOP, ... détient un impact économique significatif avec une part importante de SAU. Toutefois, elle fait face à des défis majeurs, notamment une précarité croissante des conditions d'emploi et des vulnérabilités structurelles telles que la concentration des exploitations, la pollution des sols et les impacts présents et futurs du dérèglement climatique. Les portraits environnementaux, sociaux et économiques du territoire sont directement liés aux évolutions de l'agriculture.



### Quelle(s) agriculture(s) demain ?

La culture environnemental, ... en cherchant à renforcer la résilience du système agricole et répondre aux besoins des habitants.

Des mutations s'opèrent déjà dans le territoire avec une croissance importante des filières biologiques, offrant des opportunités économiques et environnementales ainsi que des actions proactives comme un projet de PAT à l'échelle du Pays.



## ATOUS / OPPORTUNITÉS

- L'activité agricole est un marqueur fort de l'économie et de l'identité périgourdine ;
- Le territoire bénéficie de nombreuses identifications de produits de qualité et d'origine (AOC, IGP, Label Rouge, ...) ;
- Un fort développement de l'agriculture biologique & de l'activité maraichère ;
- La filière agro-alimentaire, est structurée autour d'acteurs régionaux InterBio Aquitaine, Agrobio Périgord) ;
- Des actions de valorisation en circuits courts qui s'intensifient.



## POINTS DE VIGILANCE

- Une baisse significative du nombre d'exploitants couplée à leur vieillissement ;
- Une diminution du nombre d'exploitations entraînant une augmentation de la surface moyenne des exploitations ;
- La précarité de l'emploi agricole ;
- Une nécessaire adoption de pratiques agricoles plus durables face aux risques environnementaux et climatiques ;
- Des circuits-courts peu valorisés.



## ENJEUX

- Contenir la diminution du nombre d'agriculteurs et leur vieillissement ;
- Tendre l'agriculture vers des modèles plus diversifiés, plus durables et plus résilients ;
- Concilier la préservation des exploitations agricoles aux enjeux environnementaux et sanitaires résilients à la réalité du dérèglement climatique et aux perspectives d'évolutions ;
- Encourager les nouvelles productions (ex : chanvre, pyracantus, soja, lin, ...) et diversifier les productions agricoles ;
- Tendre vers des modèles agricoles et alimentaires locaux.



## Leviers d'action du SCoT

- Renforcer les protections des espaces agricoles face à l'urbanisation, que cela soit dans les espaces de contact, de conflits d'usage ou par une politique de réduction de la consommation d'espaces agricoles ;
- Identifier la diversification de l'agriculture et sa capacité de durabilité aux perspectives du dérèglement climatique dans le projet politique du SCOT ;
- Inciter à des modèles agricoles plus durables sur les sujets environnementaux, de risques, de ressource en eau, ...



## Politiques et outils existants

- Le projet de Programme Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Territoires d'industrie ;
- Politiques sectorielles des EPCI (lien avec la compétence « économie »).



11

# La forêt du Périgord Noir



## 11. La forêt du Périgord Noir



Lors de journées de Tour Bus, l'importance des scieries dans la gestion de la forêt a été abordée. Comme par exemple, la scierie Peuch à Besse, ou encore la scierie associative Au Coin des Scieurs à Tursac qui travaillent avec plusieurs partenaires. Cette dernière cherche à mettre en valeur la filière bois en organisant un festival des scieurs et de la forêt.

La châtaigne est un marqueur du territoire du SCoT du Périgord Noir. Plus de 2 000 tonnes de châtaignes sont produites sur le territoire de la CCDVP. Des activités de transformation sont aussi présentes.

La forêt fournit de nombreux **biens et services**, tant au niveau local qu'au niveau régional. En effet, la forêt, en plus de ses fonctions de production, offre des services précieux :

- **Un service écologique** (séquestration du carbone, atténuation des effets du changement climatique, réservoir de biodiversité),
- **Un service de protection** contre les risques naturels (crues, chutes de blocs, avalanches),
- **Un service sociétal** (source de bien-être, espace de loisirs).

### 11.1 - Un présence boisée importante mais disparate

La forêt couvre 1 282 km<sup>2</sup>, soit 55 % du territoire du Pays. Elle est composée principalement de feuillus ou de peuplements mixtes riches en feuillus (81 %), de forêts à dominante de résineux (9 %) et de forêt en devenir comprenant les landes et les jeunes plantations (10 %). La forêt Barade (au sud de Thenon) et la Bessède (Belvès et Villefranche du Périgord) constituent des massifs à fort potentiel productif. Dans la partie centrale, les reliefs freinent l'exploitation forestière. De part et d'autre de cette zone centrale, la forêt est souvent assez pauvre, composée d'un taillis lâche, à faible production. À l'extrême nord du territoire, la sylvo-écorégion de la Châtaigneraie du centre et de l'Ouest constitue un terrain favorable aux chênes sessiles et pédonculés, aux châtaigniers.

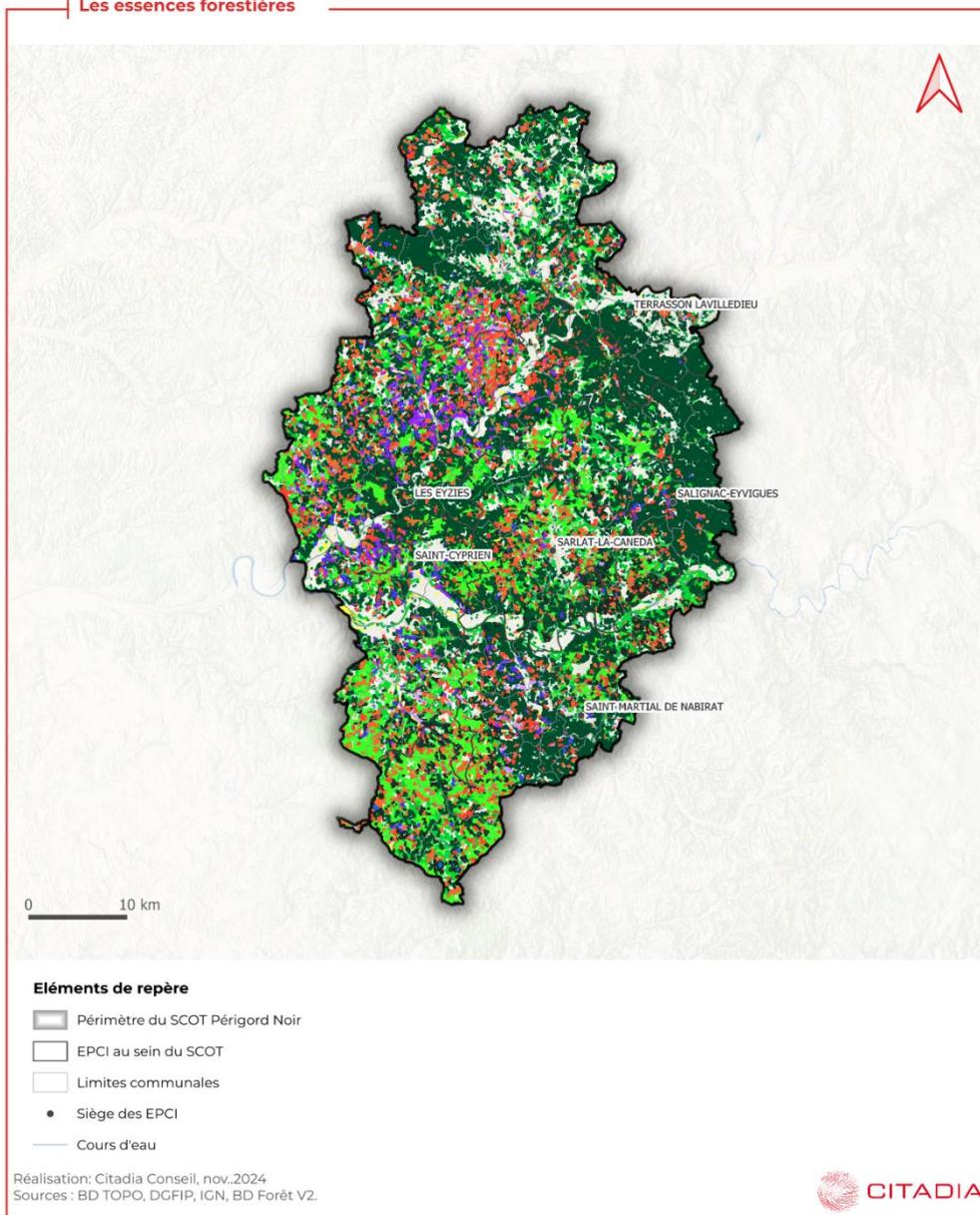
La carte et le tableau ci-dessous détaillent les essences forestières et le type de boisements sur le territoire.

Essence	Surface (en ha)	Pourcentage
Feuillus	5519	34,29
Mixte	3114	19,35
Chênes décidus	2568	15,95
NR	1735	10,78
Châtaignier	1121	6,96
Pin maritime	586	3,64
Pin sylvestre	318	1,98
Peuplier	315	1,96
Pin laricio, pin noir	204	1,27
Chênes sempervirents	166	1,03
Robinier	152	0,94
Pins mélangés	150	0,93
Conifères	124	0,77
Douglas	14	0,09
Pin autre	8	0,05

Hêtre	1	0,01
Sapin, épicéa	1	0,01
Total	16096	100

Essences forestières du Périgord Noir

Les essences forestières



Essences forestières

- FF0 Forêt fermée sans couvert arboré
- FF1-00 Forêt fermée de feuillus purs en îlots
- FF1-00-00 Forêt fermée à mélange de feuillus
- FF1-09-09 Forêt fermée de hêtre pur
- FF1-10-10 Forêt fermée de châtaignier pur
- FF1-49-49 Forêt fermée d'un autre feuillu pur
- FF1C01-01 Forêt fermée de chênes décidus purs
- FF2-00 Forêt fermée de conifères purs en îlots
- FF2-00-00 Forêt fermée à mélange de conifères
- FF2-52-52 Forêt fermée de pin sylvestre pur
- FF2-64-64 Forêt fermée de douglas pur
- FF2-80-80 Forêt fermée à mélange de pins purs
- FF2-81-81 Forêt fermée d'un autre pin pur
- FF2-91-91 Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin
- FF2G53-53 Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
- FF2G61-61 Forêt fermée de sapin ou épicéa
- FF31 Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- FF32 Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- FO1 Forêt ouverte de feuillus purs
- FO2 Forêt ouverte de conifères purs
- FO3 Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
- FP Peupleraie
- LA4 Lande
- LA6 Formation herbacée
- Forêt fermée de pin maritime pur
- FF1-14-14 Forêt fermée de robinier pur

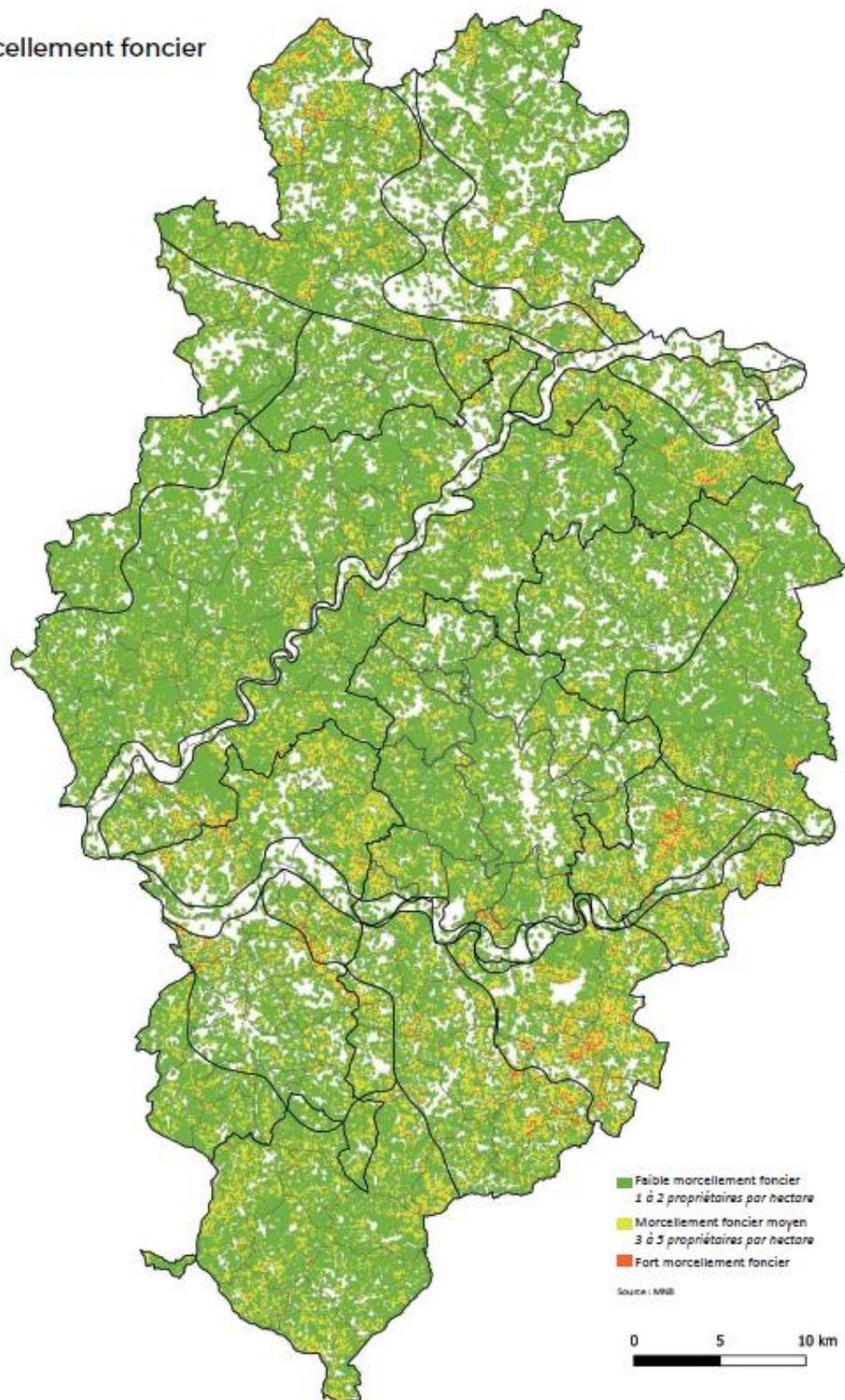
Éléments de repère

- ▭ Périmètre du SCOT Périgord Noir
- ▭ EPCI au sein du SCOT
- ▭ Limites communales
- Sièges des EPCI
- Cours d'eau

Réalisation: Citadia Conseil, nov.2024  
Sources : BD TOPO, DGFIIP, IGN, BD Forêt V2.



## Morcellement foncier



*Morcellement foncier / Pays du Périgord Noir*

### 11.2 - La sylviculture et la filière bois, activités importantes sur le territoire

Le Pays Périgord Noir dispose d'une filière bois complète, de l'exploitation forestière à la production dite de « deuxième **transformation** », intégrant les solutions d'entreposage et de transport.

Les activités d'exploitation et de première transformation sont surtout présentes au Sud, autour de Villefranche du Périgord et autour de Sarlat, intégrant par ailleurs des solutions possibles de logistique.

La filière sylvicole du Périgord Noir regroupe **190 établissements, qui proposent des emplois répartis sur le territoire, et notamment les secteurs les plus ruraux** : 68 pour la sylviculture et autres activités forestières (production de bois sur pied : boisement et culture de taillis), 35 pour l'exploitation forestière et 54 services de soutien à l'exploitation forestière. La filière bois comprend l'ensemble de la chaîne de production, de l'exploitation forestière à la production de deuxième transformation (construction et filière artisanale), intégrant les solutions d'entreposage et de transport. Les activités d'exploitation et de premières transformations sont surtout présentes sur le sud du territoire.

Les papeteries de Condat jouent également un rôle majeur dans l'économie de la filière bois locale. La forêt périgourdine alimente approximativement pour un tiers chacun des trois grands débouchés : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie.

Les papeteries de Condat employant environ 250 salariés, jouent un rôle majeur dans l'économie de la filière bois locale (et plus globalement dans l'économie locale) : (à terme cela va très certainement périlcliter, un des transporteurs associés est en train de fermer).

Les activités de transformation sont principalement de 2 types : celles liées au secteur de la construction et celles liées à la filière artisanale (artisanat d'art principalement). Pour l'artisanat, il est question essentiellement d'entreprises individuelles.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Forêt

- La filière sylvicole présente des disparités sur le territoire du Périgord Noir et demeure peu organisée dans son ensemble. La CCVDP fait part d'une activité qui concerne 130 entreprises sur son territoire, la CCSPN fait état de l'absence de gestion et d'une dynamique faible.
- Une des principaux obstacles à l'exploitation de la ressource est le morcellement des parcelles et le nombre élevés des propriétaires forestiers (la forêt privée représente la quasi-totalité des espaces forestiers du Périgord Noir). La mobilisation de la ressource est donc difficile.
- La forêt comme source d'énergie renouvelable constitue un enjeu bien identifié par les collectivités mais pour lequel elles reconnaissent une difficulté d'implication. Les plans d'actions des PCAET en cours sur le territoire intègrent ce potentiel qui reste à exploiter mais qui ne peut pas être le seul débouché. La question de la mobilisation de la ressource se pose aussi ici.
- Certaines collectivités relèvent un impact paysager lié à la mécanisation de l'exploitation des bois et forêts. La question de la dégradation n'est toutefois pas unanime, la situation étant hétérogène selon les EPCI. Le réinvestissement sylvicole pose également la question des essences choisies quant à l'impact sur le paysage historique du Périgord Noir et à l'adaptation des essences au changement climatique. La rentabilité économique est avancée comme explication dans les choix effectués.
- Les collectivités relèvent ici aussi la question du foncier économique et des équipements spécifiques pour ce type d'activité.
- La CCVH et la CCVDFB mettent en lumière l'activité de feuillardier, qui constitue certes une niche mais avec un potentiel économique notable.

### 11.3 - L'adaptation des milieux boisés au changement climatique

Le collectif **AcclimaTerra**, correspondant au Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique en Nouvelle Aquitaine, a publié en 2018, un rapport sur l'anticipation des changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine.

La Nouvelle Aquitaine étant la **première région forestière de France** et l'une des régions où le **changement climatique est le plus prononcé**, les forêts sont particulièrement vulnérables aux effets du dérèglement climatique. Différents constats sont émis par le collectif :

- Tout d'abord, l'augmentation des températures entraînera des **conséquences sur les aires de répartition des différents groupes d'espèces**, où les espèces méditerranéennes et subméditerranéennes se développent davantage. Des études montrent que certaines espèces d'arbres ne migrent pas assez rapidement pour suivre la remontée du climat, nécessitant une intervention anthropique, exposant les peuplements à des risques de mortalité, et pour certaines populations, il sera difficile de trouver des espèces qui compenseront les effets du changement climatique. De ce fait, les forêts seront concernées par des **impacts écologiques et économiques**.
- Un **développement d'espèces invasives** pourrait avoir lieu, qui pourrait conduire à la disparition progressive d'espèces locales.

Les forêts jouent un rôle majeur dans **l'atténuation des effets du dérèglement climatique** (stockage carbone, etc.) dépendant en grande partie de la **gestion adaptative mise en place par les forestiers** : dans le cas d'une extensification le stockage carbone dans les systèmes forestiers est majeur mais pas dans le cas d'une intensification. Les forêts actuelles de Nouvelle-Aquitaine

participent à offrir des ressources, grâce aux forêts de plantation et à stocker du carbone, grâce aux forêts mixtes. Cependant, les changements d'espèces, les événements climatiques extrêmes (tempêtes, feux de forêts) pourraient remettre en cause cet équilibre. D'ici 2050 ce sont 50% des forêts métropolitaines qui pourraient être concernées par une sensibilité haute au risque incendie contre 1/3 pour la décennie passée.

## 11.4 - Le cadre et les outils publics de gestion forestière

### ■ A l'échelle nationale

#### ***Le Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026***

Le Programme National de la Forêt et du Bois est un document fixant les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et outre-mer, pour une période de 10 ans. Ce programme doit être élaboré en application de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, en date du 13 octobre 2014, dite loi LAAAF. Le PNFB 2016-2026 décline 4 objectifs pour la filière forêt-bois :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone ;
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoire ;
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique ;
- Développer des synergies entre forêts et industrie.

### ■ A l'échelle régionale

#### ***Le Programme Régional de la Forêt et du Bois de Nouvelle-Aquitaine 2020/2030***

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois de Nouvelle Aquitaine s'appliquant sur la période 2020/2030 permet de fixer 4 orientations stratégiques concernant le développement forestier :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional ;
- Axe 2 : Renforcer la gestion durable de la forêt ;
- Axe 3 : Renforcer la protection des forêts contre les risques
- Axe 4 : Faire partager les enjeux de politique forestière dans les territoires.

#### ***Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Aquitaine***

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Aquitaine, approuvé en 2005, établit le cadre de la gestion durable des forêts privé dans l'ancienne région. Un Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Nouvelle-Aquitaine est en cours d'élaboration.

### ■ A l'échelle du Pays du Périgord Noir

Les élus du territoire se sont saisis tôt de la question de la gestion durable des forêts, au travers de plusieurs initiatives et politiques publiques présentées ci-dessous.

#### ***La Charte Forestière de Territoire Sud-Périgord***

Approuvée en avril 2007, la Charte Forestière de Territoire Sud-Périgord témoigne d'une prise en main ancienne de la thématique par les collectivités du territoire. En collaboration avec le Pays du Bergeracois, le Pays du Périgord Noir a élaboré et animé une charte forestière pour la Région forestière du « Pays de Belvès », située à cheval entre les deux collectivités.

La charte est un outil non réglementaire, compatible avec les documents d'urbanisme et les orientations de gestion forestière régionale et départementale. Elle comprend un diagnostic du territoire, un document d'orientation présentant les orientations retenues et les mesures d'organisation nécessaires ainsi que des documents cartographiques les illustrant. Le plan d'action

composé de 38 fiches actions comprend plusieurs volets : animation, création d'infrastructures et d'équipements, emploi/formation/compétences, acquisition de références et communication.

L'animation de la charte forestière en Périgord Noir est financée par le programme LEADER en Périgord Noir

#### **Programme Territoires d'industrie et « Cluster Bois »**

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, le Pays du Périgord Noir a prévu une fiche d'action « Cluster Bois » en cours d'élaboration. 3 axes de travail sont explorés dans le cadre de cette réflexion :

- Le développement d'une offre de construction-rénovation bas carbone en bois local et une économie circulaire autour du bois sur le territoire ;
- Les enjeux d'attractivité des métiers de la filière au niveau local et le développement de nouveaux modules de formation ;
- Le développement de synergies entre les différents maillons de la chaîne de valeur de la filière.

#### **Réflexion générale sur le rôle des collectivités sur la thématique forêt**

Les collectivités du territoire dans leurs missions d'intérêt général sont à la recherche et en attente de compréhension, de données et de partage afin d'objectiver un point d'équilibre sur la thématique forêt en lien avec leurs compétences. Dans ce cadre, un groupe de travail à l'échelle du Pays a été mis en place sur la thématique « Forêt-Bois ». La dernière rencontre du GT avait par exemple pour problématique « *Quelles sont les connaissances et les actions à mettre en œuvre pour optimiser l'action des collectivités dans leur domaine de compétence en ce qui concerne le devenir et le rôle de la forêt sur leur territoire ?* ».

#### **URBANISME ET FORET**

L'aménagement du territoire peut avoir un impact fort sur la gestion durable des espaces boisés, notamment vis-à-vis de l'exploitation courante des forêts.

En effet, les dispositions prises dans les documents d'urbanisme peuvent gêner, voire compromettre, la réalisation de coupes et travaux, la circulation des engins forestiers ou encore l'installation d'infrastructures de stockage et de première transformation. D'autre part, certains zonages réglementaires peuvent fortement interférer sur la gestion durable des forêts.

## 11.5 - Synthèse | La forêt du Périgord Noir



**55% de couverture  
forestière**

Sur le territoire du SCOT

**190 établissements**

Dans la filière sylvicole



Une présence boisée non négligeable

La forêt couvre 1 282 km<sup>2</sup>, soit **55 % du territoire du Pays**. Elle est composée **principalement de feuillus ou de peuplements mixtes riches en feuillus (81 %)**. La forêt Barade (au sud de Thenon) et la Bessède (Belvès et Villefranche du Périgord) constituent des massifs à fort potentiel productif. Dans la partie centrale, les reliefs freinent l'exploitation forestière. De part et d'autre de cette zone centrale, la forêt est souvent assez pauvre, composée d'un taillis lâche, à faible production. À l'extrême nord du territoire, la Châtaigneraie du centre et de l'ouest constitue un terrain favorable aux chênes sessiles et pédonculés, aux châtaigniers.

La forêt est caractérisée par le **morcellement des parcelles** et la **propriété privée** qui concerne 99% des surfaces.



Les activités sylvicoles sur le territoire

Le Périgord Noir dispose d'une filière bois complète, de l'exploitation forestière à la production dite de « deuxième transformation », intégrant les solutions d'entreposage et de transport.

Les activités d'exploitation et de première transformation sont surtout présentes au sud, autour de Villefranche du Périgord et autour de Sarlat, intégrant par ailleurs des solutions possibles de logistique.

Les papeteries de Condat employant encore environ 250 salariés, jouent un rôle majeur dans l'économie de la filière bois locale (et plus globalement dans l'économie locale).

**Les activités de transformation sont principalement de 2 types : celles liées au secteur de la construction et celles liées à la filière artisanale (artisanat d'art). Il s'agit dans ces cas essentiellement d'entreprises individuelles.**

Le territoire du SCOT du Périgord Noir, avec un taux de boisement supérieur à la moyenne départementale et s'élevant à près



Quelle place pour la forêt demain ?

de 55%, est fortement concerné par la gestion de la ressource. L'absence de gestion des peuplements provoque une fermeture progressive des panoramas : falaises, points de vue lointains, relief, ... sont camouflés par le feuillage. Les plantations plus contemporaines telles que les noyeraies, peupleraies ou truffières amplifient les surfaces boisées dans les vallées et les coteaux calcaires. **Le changement des modes de gestion des forêts peut modifier le paysage pour demain en gérant l'ouverture des falaises enfrichées, des points de vue depuis les sentiers de randonnée ou encore depuis les belvédères naturels.**

**Le dépérissement des taillis de châtaigniers est un enjeu fort face au changement climatique qui se doit d'être anticipé afin d'adapter la politique de replantations en l'adaptant au territoire.**



## ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- L'activité sylvicole est un marqueur fort de l'économie et de l'identité périgourdine ;
- Une filière de valorisation artisanale, voire industrielle, locale ;
- Des essences très liées au sol ;
- Un espace multifonctionnel (production, captation de GES, loisirs) ;
- Des acteurs importants de la filière bois.



## POINTS DE VIGILANCE

- Un risque important des feux de forêt ;
- Un interface forêt/ habitat important ;
- Des massifs forestiers morcelés ;
- La forêt gagne du terrain sur les déprises agricoles ;
- Une filière locale à soutenir.



## ENJEUX

- Fédérer les acteurs locaux pour la valorisation globale des filières sylvicoles localement et à l'export ;
- Conforter l'attractivité de la filière-bois et développer une gestion durable pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain ;
- Accompagner l'évolution des massifs forestiers en lien avec le changement climatique (ressource en eau, compensation carbone).



## Leviers d'action du SCoT

- Renforcer les protections des espaces forestiers face à l'urbanisation, que cela soit dans les espaces de contact, de conflits d'usage ou par une politique de réduction de la consommation d'espaces ;
- Identifier la gestion forestière et sa capacité de durabilité aux perspectives du dérèglement climatique dans le projet politique du SCOT ;
- Inciter à des modèles sylvicoles plus durables sur les sujets environnementaux, de risques, de ressource en eau, ...

## Politiques et outils existants



- Politiques sectorielles des EPCI (lien avec la compétence « économie »).



12

# Le tourisme en Périgord Noir



## 12. Le tourisme du Périgord Noir



Le territoire compte plusieurs communes **classées plus beaux villages de France** : Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Amand-de-Coly et Limeuil, Belvès en citer pour toutes les cc dans cette partie !

**Certaines communes ont un rayonnement touristique particulièrement important en lien avec le patrimoine préhistorique.** C'est le cas de Montignac où a été découverte la grotte de Lascaux, dont un fac-similé a été réalisé et qui accueille de nombreux visiteurs.

Tout au long de la Vézère, il existe également un patrimoine templier et hospitalier. **La CCVH cherche à mettre en valeur et en réseau ce patrimoine. De même, la commune de Condat-sur-Vézère souhaite valoriser son ancienne commanderie hospitalière.**

Les offices de tourisme jouent aussi un rôle dans la communication de l'offre touristique. À Villefranche-du-Périgord, l'office de tourisme cantonal présente un espace musée.

La CCVH a mis en place un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) dans le but notamment de lutter contre la publicité illégale. Entre Le Bugue et Montignac, 230 publicités illégales ont été enlevées. En parallèle, une signalétique directionnelle locale a été mise en place indiquant les monuments, les équipements, les différents établissements.

Le tourisme constitue l'élément central du territoire, jouant un rôle clé dans son développement économique, sa valorisation patrimoniale et sa dynamique sociale.

### 12.1 - Une activité touristique historique

Le développement touristique du Périgord Noir s'inscrit dans une dynamique historique remontant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'arrivée du chemin de fer, notamment avec la ligne Périgueux-Sarlat ouverte en 1882, a permis d'ouvrir la région aux premiers visiteurs. Dans les années 1920, le mouvement des « vacances populaires » a renforcé cette tendance, attirant une clientèle à la recherche de paysages pittoresques et de patrimoine rural. La découverte des grottes de Lascaux en 1940 a marqué un tournant majeur, plaçant le territoire au centre de l'attention nationale et internationale. Par ailleurs, les années 1970 ont vu un essor important grâce à l'inscription de sites comme la vallée de la Vézère au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979. Depuis, le Périgord Noir a consolidé son image de destination phare en France, en s'appuyant sur ses richesses naturelles, culturelles et gastronomiques tout en faisant face aux enjeux modernes du tourisme durable.

Cet essor de l'activité touristique a été concomitant avec l'affaiblissement des forces productives dans l'industrie et l'agriculture.

Le Périgord Noir repose ainsi sur un modèle de développement fortement orienté vers le tourisme, révélateur d'une spécialisation marquée. Cela engendre toutefois un déséquilibre et expose la région à des risques en cas de déclin de l'activité touristique.

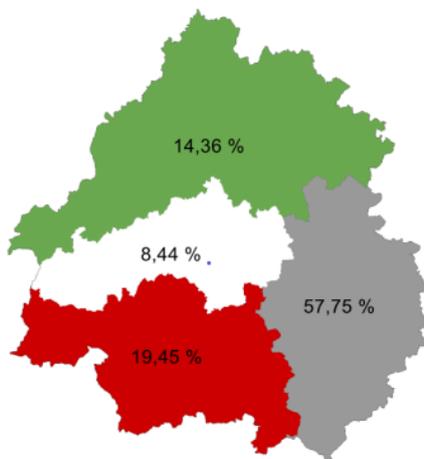
Le secteur s'appuie notamment sur un maillage d'office du tourisme bien établi composé de :

- Destination Vézère Périgord Noir (CCTHPN) ;
- Sarlat Tourisme (CCSPN) ;
- Périgord Noir – Vallée de la Dordogne (CCDVP et CCVFB) ;
- Office de Tourisme du Pays de Fénelon (CCPF) ;
- Office de tourisme Lascaux-Dordogne, vallée Vézère (CCVH).

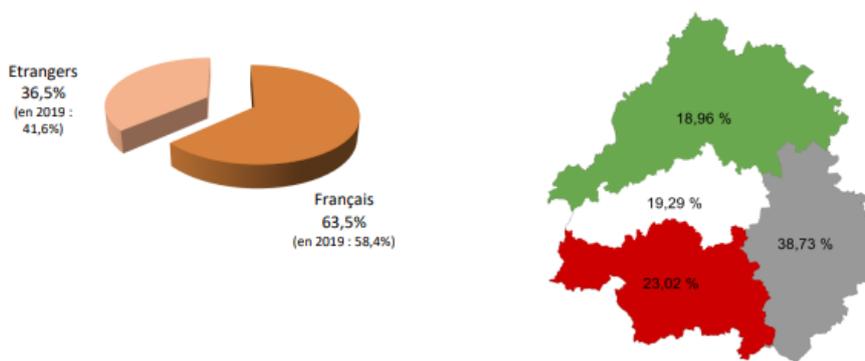
#### ■ Une activité touristique prédominante en Dordogne

La Dordogne, a accueilli 18,3 millions de nuitées touristiques en 2022, soit +,3.5%/2019. Si on regarde aux échelles des Pays, on constate que le Périgord Noir, totalise plus de la moitié des lits marchands.

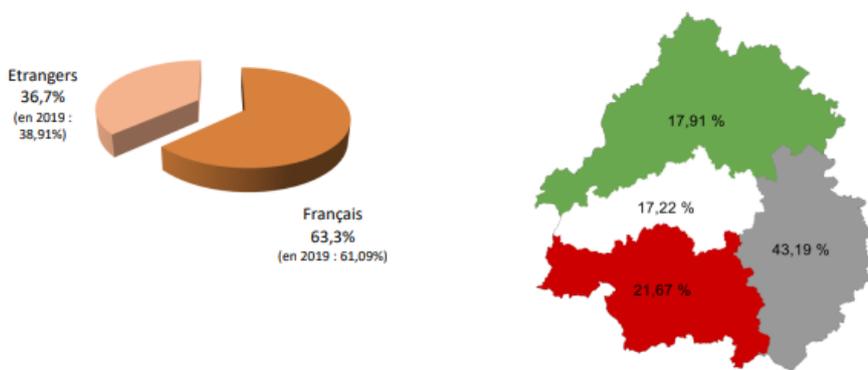
**REPARTITION DES LITS MARCHANDS PAR PERIGORD**



**REPARTITION DES ARRIVEES MARCHANDES ET NON MARCHANDES**



**REPARTITION DES NUITEES MARCHANDES ET NON MARCHANDES**



*(Observatoire de l'économie touristique / CDT Dordogne)*

Le Périgord Noir couvre une part importante des nuitées françaises et étrangères avec au total environ 2 500 000 nuitées en 2022, soit 2/3 des nuitées du Département (Observatoire de l'économie touristique / CDT Dordogne).

■ **Un bassin touristique autour du sarladais**

L'arc Proissans-Sarlat et les communes longeant la vallée de la Dordogne concentrent près de 90 % des nuitées touristiques en 2023 au sein de la CCSPN. La CCSPN se distingue comme le premier EPCI en termes de dépenses touristiques, avec un total de 110 millions d'euros, suivie par le Grand Périgueux et la CCVH. Ces chiffres soulignent l'importance stratégique de Sarlat et de ses environs dans l'économie touristique de la région.

## Le territoire communautaire le plus attractif du 24 en 2023

Lieu d'excursion n°1 des touristes hébergés en Périgord Noir et en Dordogne

Top 3 lieux excursions par EPCI pour les touristes (hors locaux) hébergés en Dordogne	Volume
CC Sarlat Périgord Noir	2,2 millions
CA Le Grand Périgueux	1,8 million
CC Vallée de l'Homme	1,7 million

Top 3 lieux excursions par EPCI pour les touristes (hors locaux) hébergés en Pays Périgord Noir	Volume
CC Sarlat Périgord Noir	2,1 millions
CC Vallée de l'Homme	1,6 million
CC Pays de Fénélon	1,1 million

Forte mobilité intra-Périgord Noir. Le top 3 des excursions des touristes hébergés en Périgord Noir regroupe des villes limitrophes de Sarlat.

Top 3 lieux excursions par communes regroupées pour les touristes (hors locaux) hébergés en Dordogne	Volume
Sarlat-La-Caneda	0,83 million
Beynac-et-Cazenac, La Roque-Gageac, Saint-Vincent-de-Cosse, Vézac, Vitrac	0,79 million
Carsac-Aillac	0,48 million

Top 3 lieux excursions par communes regroupées pour les touristes (hors locaux) hébergés en Pays Périgord Noir	Volume
Sarlat-La-Caneda	0,81 millions
Beynac-et-Cazenac, La Roque-Gageac, Saint-Vincent-de-Cosse, Vézac, Vitrac	0,76 million
Carsac-Aillac	0,48 million

NB. Proissans, Saint-Vincent-le-Paluel, Sainte-Nathalène : 0,3 million en 8ème position.

NB. Proissans, Saint-Vincent-le-Paluel, Sainte-Nathalène : 0,3 million en 5ème position.

Source : bilan Les chiffres du tourisme CCSPN 2023

Sarlat, véritable cœur touristique du Périgord Noir, connaît une concentration importante de l'offre et des nuitées touristiques. La ville attire chaque année un nombre considérable de visiteurs internationaux, représentant près de 30% des arrivées du territoire. Ce phénomène témoigne de l'attractivité de Sarlat, qui se distingue non seulement par son patrimoine exceptionnel, mais aussi par son rôle central dans le tourisme européen.

Le Périgord Noir, dans son ensemble, attire également un grand nombre de touristes européens, contribuant ainsi fortement à l'attractivité de la région.

# Les clientèles internationales

Répartition du top 6 annuel des arrivées de touristes internationaux

## Zone ville de Sarlat

Pays	Pourcentage au sein du top 6
États-Unis	29,09
Royaume-Uni	23,13
Espagne	17,17
Allemagne	14,4
Pays-Bas	8,54
Australie	7,66

## Zone Périgord Noir

Pays	Pourcentage au sein du top 6
Pays-Bas	23,09
Royaume-Uni	22,83
Allemagne	10,31
Belgique	10,1
États-Unis	7,29
Espagne	5,65

## Zone Dordogne

Pays	Pourcentage au sein du top 6
Royaume-Uni	27,69
Pays-Bas	17,48
Belgique	8,74
Allemagne	8,33
Espagne	5,88
États-Unis	5,27

Source : bilan Les chiffres du tourisme CCSPN 2023

## 12.2 - Des filières touristiques très développées

Attirant près de deux millions de visiteurs chaque année, le fort potentiel touristique du Périgord Noir est mis à profit par les professionnels du secteur. Avec dix des onze sites les plus visités de Dordogne, il représentait plus de 70% de la fréquentation touristique du département en 2022.

**Traversé par la vallée de la Dordogne et la vallée de la Vézère, le Périgord Noir a une activité touristique qui repose sur de multiples éléments.**

### Top 5 des sites les plus visités (parmi les répondants aux enquêtes du CDT en 2022)

1. Centre d'Art Pariétal Lascaux
2. Château de Castelnaud
3. Jardins de Marqueyssac
4. Gouffre de Proumeyssac
5. Parc du Bournat

#### a - Les sites préhistoriques et les sites troglodytiques

Labellisée « Grand Site de France » depuis 2020, la vallée de la Vézère est considérée par les scientifiques comme le « berceau de l'archéologie préhistorique ». La vallée est située à l'épicentre d'un sanctuaire reconnu en tant que « très haut lieu de l'humanité » avec une concentration de sites exceptionnels... 15 d'entre eux sont inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Périgord Noir est mondialement connu pour la Grotte de Lascaux, qui se situe dans la commune de Montignac-Lascaux. Découverte en 1940, cette grotte est un haut lieu de l'art pariétal, qui compte sur ses parois, de nombreuses fresques

représentant environ 600 animaux (cheval, cerf, aurochs, bouquetin, bison...). Un fac-similé de ce lieu a été réalisé avec Lascaux IV - Centre International de l'Art Pariétal, qui a ouvert ses portes en 2016. En plus de présenter une réplique complète de la grotte, Lascaux IV comprend six salles d'exposition présentant notamment la découverte de cette grotte et sa place dans l'art pariétal mondial.

Le Périgord Noir compte également de nombreuses autres grottes préhistoriques telles que celles présentes sur la commune des Eyzies (Grotte de Font-de-Gaume, Grotte du Sorcier, Grotte du Roc de Cazelle, etc.).

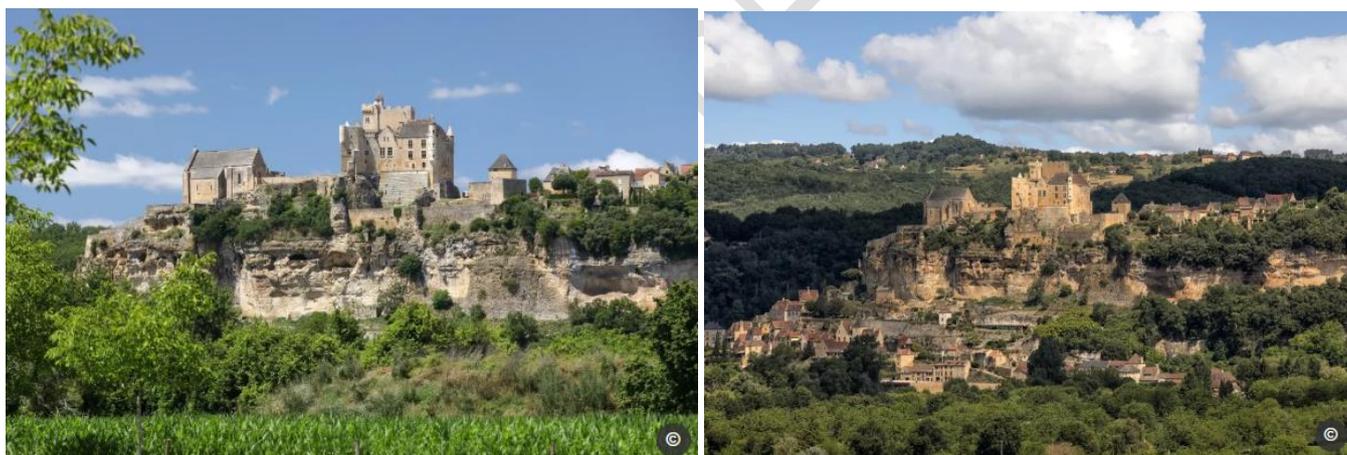
Par ailleurs, d'autres sites préhistoriques majeurs sont recensés dans le Périgord Noir, comme certains sites troglodytiques (la Roque Saint-Christophe-Fort à Peyzac-Le-Moustier, le Conquill à Saint-Léon-sur-Vézère...). On peut aussi évoquer le village de la Madeleine situé à Tursac, présentant des cavités aménagées depuis le Moyen-Âge et habitées jusqu'à la fin du XIXe siècle.

#### b - Le patrimoine bâti historique

Le Périgord Noir compte de nombreux édifices historiques, dont beaucoup datent du Moyen-Âge. On peut citer la cité médiévale de Sarlat avec ses ruelles pavées. Ce territoire abrite de nombreux châteaux comme le château de Fages à Saint-Cyprien, le château de Puymartin à Marquay, le château de Commarque à Sireuil, le château de Fénelon à Sainte-Mondane...

#### c - Des villages classés « Plus Beaux Villages de France »

Le territoire du SCoT comprend plusieurs communes labellisées « **Plus Beaux Villages de France** ». Parmi celles-ci, se trouvent les communes de Belvès, Castelnaud-la-Chapelle, Beynac-et-Cazenac Domme, La Roque-Gageac, Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Amand-de-Coly, Limeuil. Ce label est un facteur de l'attractivité touristique de ce territoire.



Source : <https://www.perigordnoir-valleedordogne.com>

#### d - Les activités de pleine nature

Le Périgord Noir, riche de ses paysages variés et préservés, est un véritable joyau pour les amateurs de plein air. Les paysages spectaculaires de falaises, de forêts et de rivières, notamment la Dordogne et la Vézère, offrent un cadre idéal pour une multitude d'activités sportives et récréatives.

Les sentiers de randonnée, qu'ils soient sur les crêtes des falaises ou le long des rivières, permettent aux marcheurs d'explorer des panoramas exceptionnels et des sites naturels d'une grande richesse. Le territoire abrite également plusieurs zones de pratique du vélo, que ce soit pour des balades le long des rivières ou des circuits plus techniques en forêt ou en montagne.

**Les Véloroutes et Voies Vertes reliant Sarlat à d'autres communes du Périgord Noir offrent des trajets agréables et adaptés à tous les niveaux.**

Les rivières Dordogne et Vézère ne sont pas seulement un spectacle visuel, mais aussi un terrain propice pour le canoë-kayak. De nombreux prestataires proposent des descentes en canoë, permettant aux visiteurs d'admirer les paysages sous un autre angle tout en pratiquant une activité rafraîchissante. L'escalade est également un atout majeur du territoire, notamment dans la vallée de la Vézère, où les falaises calcaires et les sites rocheux attirent les grimpeurs en quête de défis et de vues imprenables.

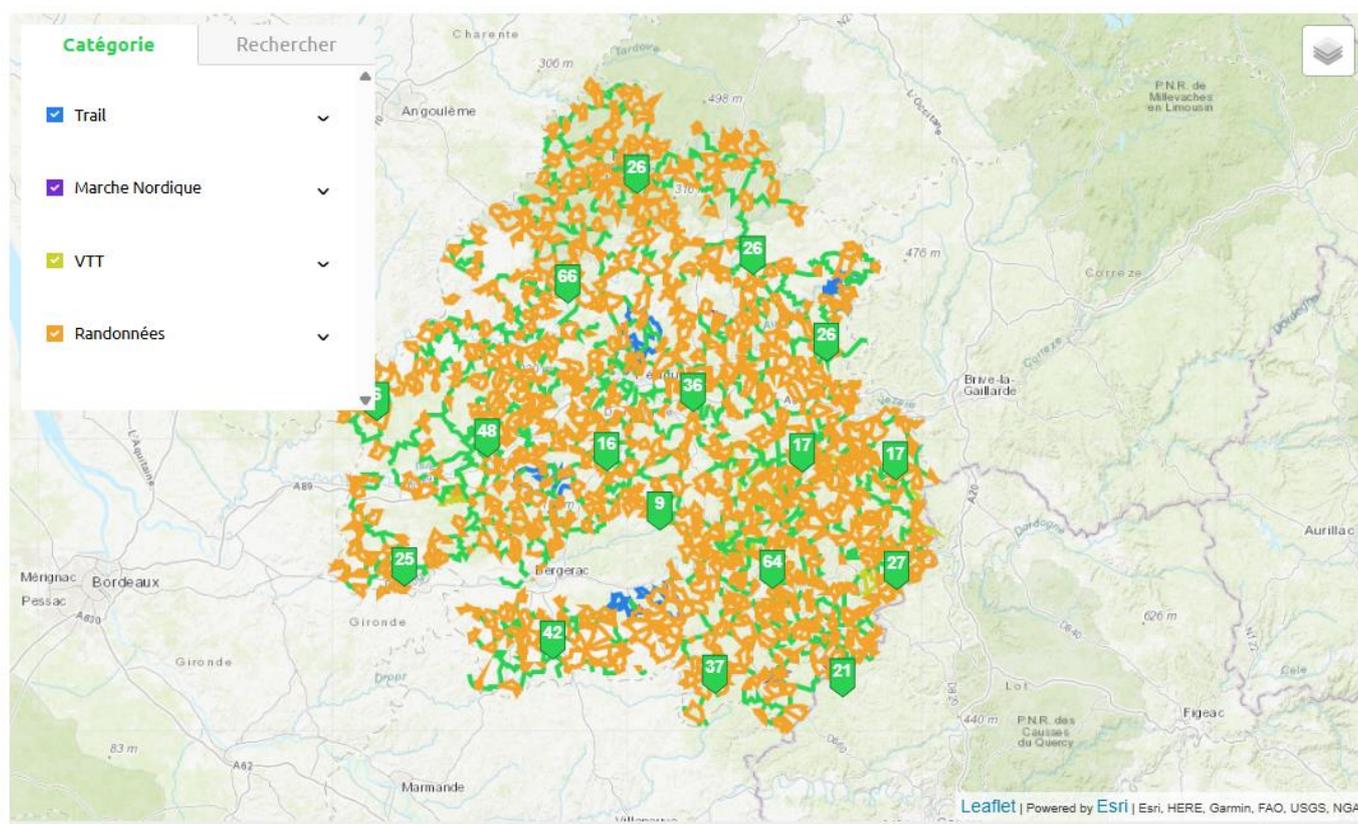
L'ensemble de ces activités de pleine nature contribue à la diversité des loisirs proposés aux visiteurs, enrichissant ainsi l'offre touristique du Périgord Noir et permettant de découvrir ce territoire d'une manière active et immersive.

#### ■ L'itinérance douce touristique

Le CD24 accompagne les collectivités dans le développement de toutes les formes d'itinéances douces. 9000 km de chemins ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Il en est de même pour le développement des itinéraires vélo. L'adoption du Plan Départemental Vélo a permis l'ouverture d'itinéraires départementaux, portant à 460 le nombre de kilomètres de véloroutes et voies vertes disponibles sur le territoire.

Enfin, un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), prochainement voté par l'assemblée départementale, permettra de faire de la Dordogne une destination de pêche incontournable. Ce plan viendra enrichir les autres plans départementaux, et notamment celui des Activités de Loisirs et de Randonnées Nautiques (PDLARN).



Source : <https://pleinenature.dordogne.fr/randonnees.html>

#### e - Le patrimoine culinaire

Le Périgord Noir est réputé pour son patrimoine culinaire exceptionnel, qui reflète la richesse de ses terroirs et la diversité de ses produits locaux. La région est un véritable paradis pour les gourmets, avec une gastronomie où les produits du terroir occupent une place de choix.

L'un des produits phares de la région est sans aucun doute le foie gras, symbole de la cuisine du Périgord. De nombreux producteurs locaux offrent la possibilité de visiter leurs fermes et de découvrir la production.

La truffe du Périgord Noir, notamment, est l'une des plus recherchées et est au cœur de nombreuses recettes traditionnelles.

Enfin, les marchés locaux de Sarlat, de Domme, ou de Beynac, permettent aux visiteurs de goûter à une multitude de spécialités régionales, en découvrant les saveurs de produits locaux dans une ambiance authentique. Le patrimoine culinaire du Périgord Noir est donc important dans la perception du territoire mais aussi l'histoire et la culture d'un territoire profondément ancré dans ses traditions gastronomiques.

## f - Un patrimoine protégé

### Ces différents éléments participent à l'attractivité touristique du territoire du SCoT du Périgord Noir.

Certains de ces éléments sont d'ailleurs labellisés, protégés, inscrits ou encore classés, par exemple, au titre des SPR ou bien des Monuments historiques. Sur le territoire du SCoT du Périgord Noir, on dénombre au total 13 périmètres correspondant à des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ainsi que 304 Monuments Historiques. Il est intéressant de noter que ces Périmètres des SPR sont particulièrement concentrés autour de la vallée de la Dordogne.

- La CCDVP compte quatre périmètres de Site Patrimonial Remarquable (Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Domme et Groléjac) et 39 Monuments Historiques.
- La CCPF ne compte pas de périmètre de Site Patrimonial Remarquable mais possède 33 Monuments Historiques.
- La CCSPN compte cinq périmètres de Site Patrimonial Remarquable (Vitrac, La Roque Gageac, Vézac, Beyzac-et-Cazenac et Sarlat-la-Canéda) et 74 Monuments Historiques (dont 43 Monuments Historiques sur la commune de Sarlat-la-Canéda).
- La CCTHPN compte un périmètre de Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Terrasson Lavilledieu et 40 Monuments Historiques.
- La CCVDFB compte deux périmètres de Site Patrimonial Remarquable (Saint-Cyprien et Pays-de-Belvès) et 29 Monuments Historiques.
- La CCVH compte un périmètre de Site Patrimonial Remarquable (Les Eyzies) et 89 Monuments Historiques.

**En plus de profiter de l'attractivité liée à ces éléments, le Périgord Noir peut aussi bénéficier de sa proximité avec de grands sites du département voisin du Lot (Rocamadour, Padirac, etc.)**



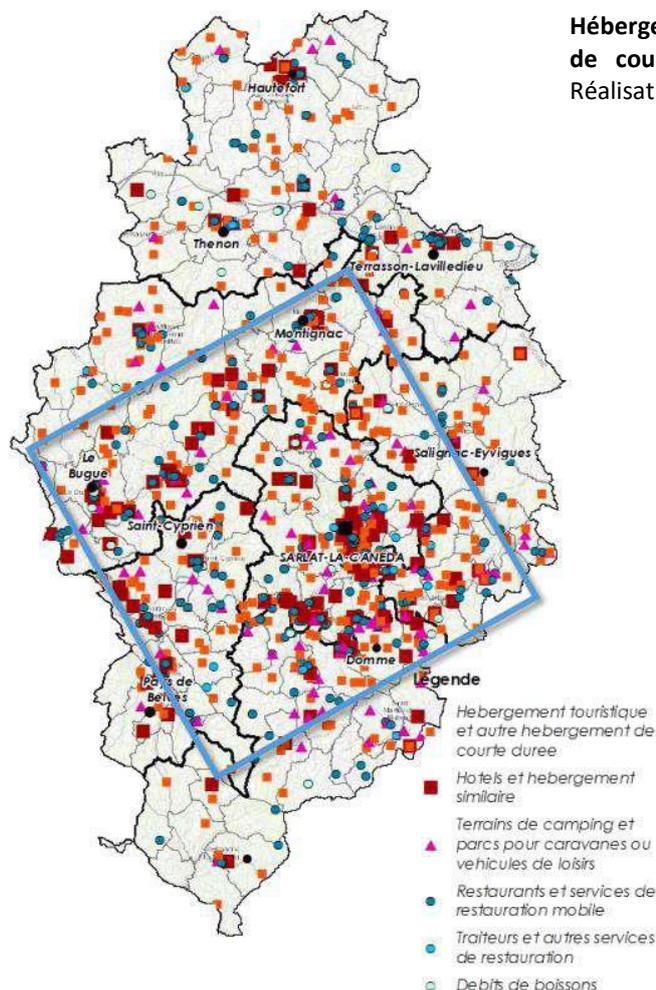
Source : <https://www.cartographik.fr/Vall%C3%A9e-de-la-Dordogne--Cartographie-touristique>

Toutes ces composantes participent à la notoriété touristique du territoire du SCoT du Périgord Noir qui attire aussi bien des touristes français qu'étrangers (venant des Pays-Bas, du Royaume-Uni, d'Allemagne). Sur la saison touristique 2022, entre un quart et un tiers des nuitées, que ce soit pour l'hôtellerie de plein air ou non, ont été réalisées par des touristes étrangers.

	Nuitées totales	Nuitées françaises	Nuitées étrangères	Part de nuitées françaises sur le total de nuitées	Part de nuitées étrangères sur le total de nuitées
<b>Hôtellerie (de mai à décembre 2022)</b>	474 967	358 298	116 669	75,4	<b>24,6</b>
<b>Hôtellerie de plein air (d'avril à septembre 2022)</b>	2 437 542	1 684 026	753 516	69,1	<b>30,9</b>

Source : Tableau de Bord de suivi de l'économie touristique publié en 2022 par le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT 24)

Le territoire compte 1 550 établissements d'hébergements et restauration, avec comme principaux types d'établissements les restaurants et services de restauration mobile (587 établissements) et les hébergements touristiques et autre hébergement de courte durée (472 établissements). 25 % de la totalité des établissements d'hébergement et de restauration sont employeurs avec principalement des effectifs de 1 à 4 salariés. Ce secteur représente 2 200 emplois, avec 530 salariés pour la restauration et 490 salariés pour l'hébergement.



**Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée**, Sources : SIRENE 2021, IGN, Réalisation : Métropolis 2022

Pendant 5 mois (entre mai et septembre), généralement autour de l'été, le Périgord Noir dispose d'une fréquentation touristique particulièrement importante et supérieure à la moyenne départementale. Dans ce territoire, le secteur du tourisme est ainsi fortement impacté par la saisonnalité.

**Le secteur touristique a un poids prépondérant sur le territoire et la saisonnalité de ce secteur vient de cette manière impacter l'ensemble de l'économie.**

Cette forte saisonnalité pose un véritable enjeu en matière de main-d'œuvre, avec une dépendance importante aux saisonniers. En effet, le secteur touristique, comprenant l'hébergement, la restauration, les activités de loisirs, et la gestion des sites patrimoniaux, recrute massivement du personnel temporaire pour répondre à l'afflux de visiteurs.

Les saisonniers représentent donc une part essentielle de l'économie locale pendant cette période, en permettant aux établissements de maintenir un service de qualité et de faire face à l'augmentation de la demande. Cependant, cette dépendance pose plusieurs défis. D'abord, la pénurie de main-d'œuvre saisonnière devient de plus en plus problématique, avec des difficultés de recrutement dans certains secteurs, notamment la restauration et l'hôtellerie. Les conditions de travail souvent précaires, avec des contrats à durée déterminée (CDD) et une forte saisonnalité, peuvent dissuader certains travailleurs de s'installer durablement dans la région, limitant ainsi l'offre de main-d'œuvre disponible.

De plus, la formation et l'adaptation des saisonniers aux spécificités du territoire sont primordiales pour garantir une qualité d'accueil homogène. Le défi est de parvenir à attirer des saisonniers qualifiés, mais aussi à offrir des perspectives de fidélisation, en valorisant l'expérience acquise et en développant des solutions pour maintenir une certaine stabilité du travail saisonnier d'une année sur l'autre.

L'enjeu pour le Périgord Noir est donc de diversifier l'offre touristique pour réduire la dépendance à la seule haute saison, et d'investir dans des solutions de formation et de logement pour attirer et fidéliser les saisonniers. Un défi crucial pour que le tourisme, moteur de l'économie locale, puisse continuer à se développer de manière durable tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre tout au long de l'année.

#### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | Population

- Les populations touristiques occupent une place importante en Périgord Noir. D'un point de vue économique, tout d'abord, les touristes portent la consommation locale et participent fortement à la prépondérance de l'économie présentielle. D'un point de vue social, ensuite, avec un impact significatif sur le parc locatif et la disponibilité des logements. L'accueil des touristes au sein de gîtes gérés par des particuliers semble toutefois satisfaire les acteurs : il permet une bonne répartition territoriale des touristes et des revenus principaux ou complémentaires pour certains acteurs.
- L'étalement de la saison touristique hors de la période estivale ne fait pas consensus : elle ne doit pas concerner l'ensemble du Périgord Noir mais seulement les locomotives touristiques du territoire.

## 12.3 - Le tourisme, force vive de l'économie locale, créateur de limites

Dans le Périgord Noir, en lien avec cette saisonnalité du secteur touristique, la majeure partie des recrutements s'effectue de manière saisonnière.

D'après le diagnostic du schéma d'accueil et d'attractivité du Pays du Périgord Noir réalisé en 2022 par Métropolis, "près de 90% des projets de recrutements sont ainsi saisonniers et plus de 50% des recrutements pour 2021 sont jugés comme difficiles".

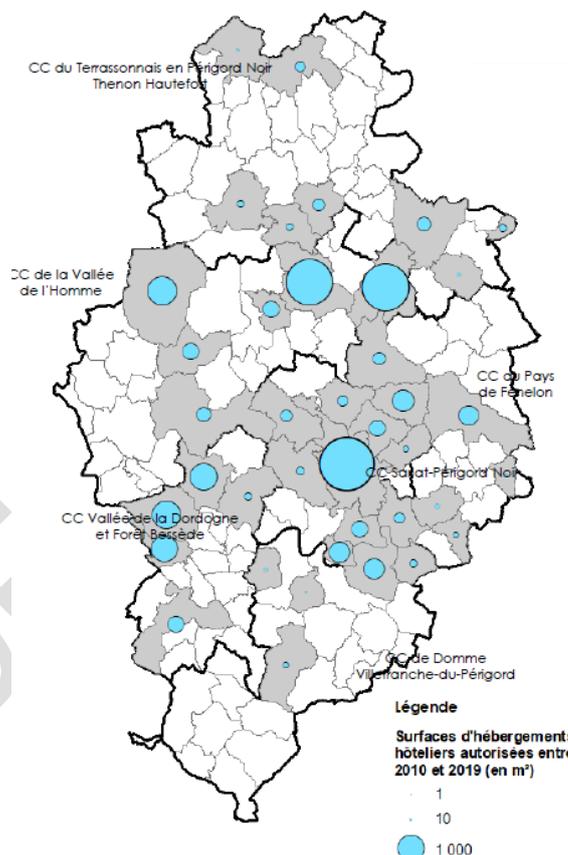
En effet, d'une part, il peut apparaître difficile de loger dans le territoire les saisonniers, en général extérieurs au Périgord Noir, en raison du nombre limité et du prix élevé des hébergements. D'autre part, le secteur touristique est majoritairement composé d'emplois précaires : emplois saisonniers, temps partiel, avec généralement peu de qualification et des salaires bas. Cela peut ainsi fragiliser l'économie locale au niveau des emplois du territoire. De plus, on peut ajouter que, d'après le diagnostic du schéma d'accueil et d'attractivité du Pays du Périgord Noir réalisé en 2022 par Métropolis, "peu de formations sont proposées pour la montée en compétence des saisonniers qui demeurent sur des emplois précaires."

**Dans le Périgord Noir, la filière touristique reste grandement composée par de petites unités d'hébergements. En 2022, au cours des 10 dernières années, 21 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'hébergements hôteliers avaient été autorisées.**

Toutefois, ce nombre est à relativiser, d'après le Schéma d'accueil et d'attractivité économique du Périgord Noir car ces hébergements hôteliers ne constituent qu'une part relativement modeste de l'ensemble de l'offre d'hébergement touristique du PPN. Le domaine touristique est "encore fortement disséminé majoritairement autour de petites unités d'hébergement, restauration, accueil, ... essentiellement centrée autour de l'accueil de familles et de particuliers". Il apparaît donc nécessaire de davantage "professionnaliser et structurer la filière tourisme".

De plus, il paraît important de faire remarquer que dans des territoires du SCOT, l'activité est très fortement dépendante du tourisme, ce qui peut représenter un risque pour ces territoires si l'activité touristique venait à faiblir par exemple. Plusieurs enjeux apparaissant alors pour certains : de "désaisonnaliser" l'activité touristique du PN, afin de ne plus être autant dépendant des mois de mai à septembre ; d'identifier et de mettre en valeur d'autres filières économiques pour réduire la dépendance à l'activité touristique.

Surfaces d'hébergements hôteliers autorisées entre 2010 et 2019 | Source : Métropolis 2022



### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | L'économie, l'emploi

- Le poids économique du tourisme est prépondérant à l'échelle du territoire Périgord Noir, avec toutefois des disparités entre les communautés de communes. Le modèle de développement du Pays du Périgord Noir est de type touristique et cette spécialité fonctionnelle est très forte, ce qui est porteur de risque pour le développement économique du territoire.
- Le poids important de l'activité touristique dans l'économie locale entraîne des difficultés quant aux emplois du territoire : le secteur touristique est surtout d'emplois précaires (emplois saisonniers, temps partiel, peu de qualification et salaires bas) qui fragilisent la population.
- Les liens entre les territoires sont peu évoqués par les collectivités, malgré la structuration touristique encouragée par la Région. Les liens avec les territoires extérieurs voisins paraissent assez faibles.

## 12.4 - Le trafic sur les plateformes de gestion du locatif

Le trafic sur les plateformes de location a connu une légère baisse en 2022 par rapport aux années Covid, mais reste supérieur à la période pré-pandémique. Le tourisme dans la région s'étend principalement de mai à septembre, avec une réservation de plus de 100 000 nuitées durant cette période, un chiffre qui montre l'attractivité saisonnière du territoire. En dehors de cette haute saison, la demande est plus faible, mais les réservations restent stables, avec des hausses par rapport aux années Covid.

Le mois d'août reste le pic de fréquentation, attirant un grand nombre de touristes. Cette dynamique profite directement aux hébergements, en particulier aux locations de meublés touristiques, qui génèrent des revenus importants pendant cette période. Toutefois, ces modèles économiques sont souvent concentrés sur six mois de l'année, avec une forte saisonnalité. Cela montre l'importance de la saison estivale pour les revenus des propriétaires et des acteurs du secteur touristique local.

DOCUMENT DE TRAVAIL

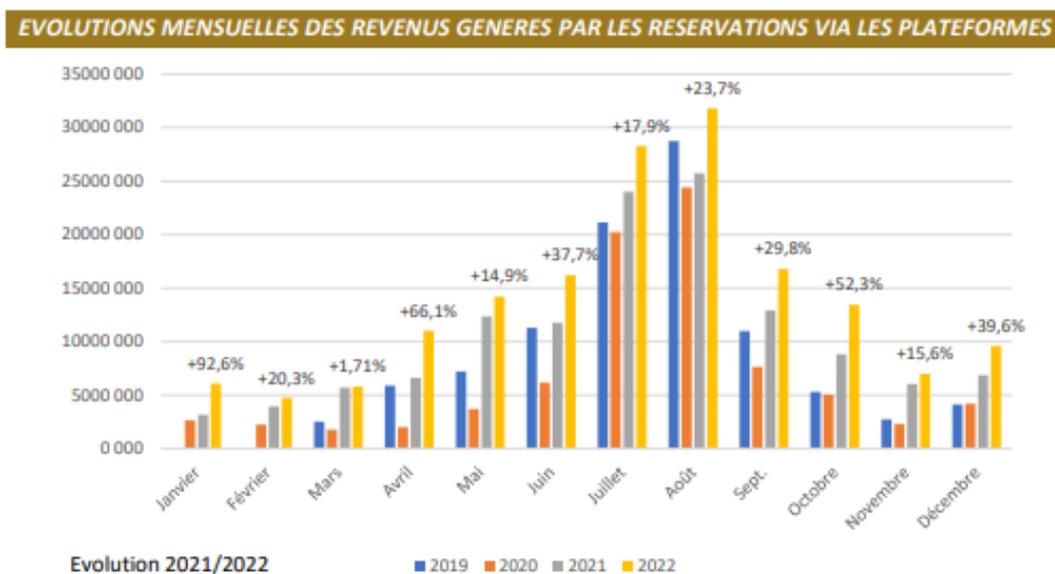
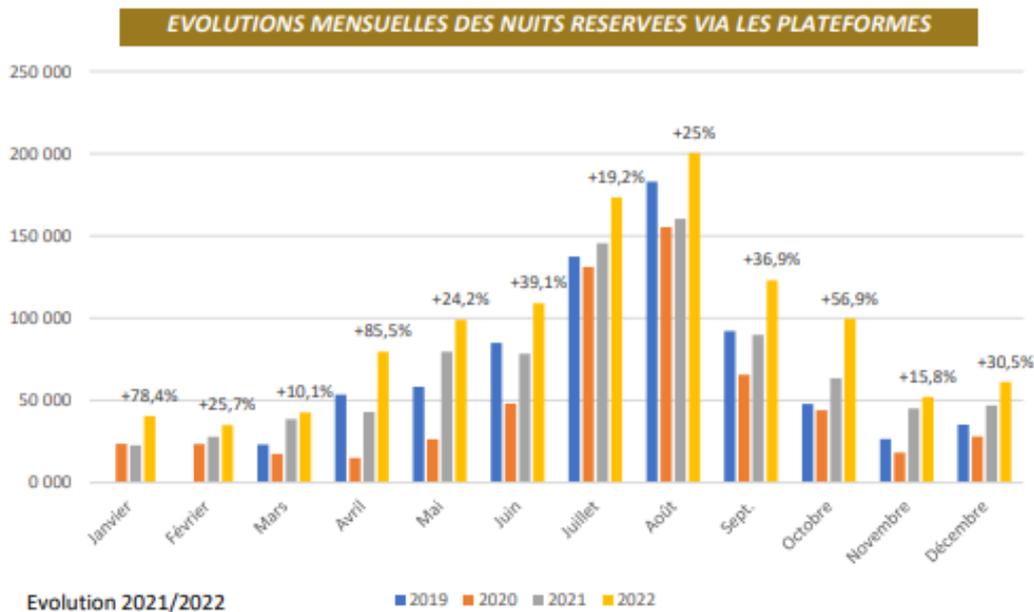


Figure 11 <https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/app/uploads/dordogne-perigord>

Les meublés labellisés représentent une catégorie d’hébergements qui ont obtenu un label de qualité, garantissant un certain niveau de confort et de services pour les touristes. Ce label permet aux propriétaires de se distinguer sur les plateformes de réservation et d’attirer une clientèle à la recherche de séjours agréables et bien équipés.

D’après une enquête menée auprès de 459 établissements par l’office départemental, seuls 66 répondants ont partagé leurs données (soit un taux de réponse de 14 %). Entre mai et septembre, ces établissements ont enregistré 114 170 nuitées, dont une grande majorité de 91,9 % de nuitées françaises et seulement 8,1 % de nuitées étrangères.

Le taux d’occupation des lits est de 30 %, tandis que le taux d’occupation des unités s’élève à 46 %, ce qui reflète une occupation modérée mais significative, surtout pendant la haute saison. La durée moyenne de séjour est d’environ 8,83 jours, et les propriétaires louent leurs meublés en moyenne 10,16 semaines par an. Ces chiffres montrent que, bien que les meublés labellisés soient souvent utilisés pendant les périodes de pointe, ils connaissent aussi une certaine demande tout au long de l’année, avec des séjours relativement longs, particulièrement pendant les mois d’été.

En ce qui concerne les meublés classés et non classés, une enquête a été menée auprès de 5 525 établissements, avec 406 répondants (soit un taux de réponse de 7 %). Durant la période de mai à septembre, ces établissements ont enregistré un total

de 1 052 009 nuitées, dont 72,6 % de nuitées françaises et 27,4 % de nuitées étrangères, illustrant l'attractivité du territoire pour les touristes français et étrangers.

Le taux d'occupation des lits est de 22 %, tandis que le taux d'occupation des unités atteint 32 %. Cela témoigne d'une occupation modérée, avec des variations possibles selon la qualité de l'hébergement et la période de l'année. La durée moyenne de séjour s'élève à 7,59 jours, ce qui reflète des séjours plutôt courts, mais qui se concentrent souvent pendant les mois estivaux.

En termes de location annuelle, le nombre moyen de semaines de location est de 6,94 semaines, avec des différences notables entre les meublés classés et non classés. Les meublés classés enregistrent en moyenne 8,58 semaines de location, tandis que les meublés non classés ont une moyenne de 5,99 semaines. Cela montre que les meublés classés bénéficient généralement d'une occupation plus régulière et plus prolongée que les meublés non classés, probablement en raison de leur label de qualité, qui attire une clientèle plus large et exigeante.

**Les meublés labellisés, avec un taux d'occupation et une durée de séjour plus élevés, répondent bien à la demande de qualité durant la haute saison, ce qui en fait un atout pour le territoire.** Cependant, les meublés non classés, bien qu'occupés moins longtemps et de manière plus saisonnière, représentent une part importante du marché. L'enjeu pour le Périgord Noir est de renforcer l'attractivité des meublés labellisés tout en accompagnant les meublés non classés vers un meilleur niveau de qualité, afin de diversifier l'offre et répartir les flux touristiques sur l'ensemble de l'année. L'amélioration continue des services et l'équilibre entre prix et qualité seront essentiels pour soutenir cette croissance.

## 12.5 - Un territoire vivant : animations et activités culturelles

Le Périgord Noir se distingue par une vie culturelle riche et dynamique, animée tout au long de l'année par des événements et des festivités variées. Durant la période estivale, entre juin et septembre, des rendez-vous majeurs comme le **Festival du Périgord Noir** (d'août à octobre) ou le **Festival des Jeux du Théâtre de Sarlat** (fin juillet à début août) attirent un large public. En parallèle, les marchés de producteurs et les fêtes traditionnelles, organisés régulièrement en été, célèbrent les savoir-faire locaux et les produits du terroir. Les marchés nocturnes d'été, organisés dans des villages comme Domme ou Saint-Cyprien, associent concerts, spectacles de rue et dégustations de produits régionaux, offrant une expérience immersive des traditions périgourdines.

Bien que moins développées hors-saison, les animations ne se limitent pas aux grandes manifestations estivales. Dès le printemps, des événements tels que les **Journées des Orchidées** ou **autres floralies** mettent en avant la biodiversité et la gastronomie locales. En automne et en hiver, des fêtes comme la **Fête de la Châtaigne à Villefranche-du-Périgord**, les **marchés aux truffes**, **festoies** ou les marchés de Noël attirent également de nombreux visiteurs, créant une activité culturelle continue.

### Extrait des travaux de pré-diagnostic menés en lien avec la DDT | L'économie, l'emploi

- Des opportunités réelles, mais des moyens inégaux en fonction des territoires. Les locomotives touristiques ont forcément plus de facilité à valoriser leur potentiel en hors saison. Les manifestations culturelles et les événements sont désormais proposés tout au long de l'année. Un des freins à l'attractivité touristique hors saison réside dans la fermeture de nombreux établissements.
- Des formations sont proposées pour améliorer la qualité de l'accueil. Peu de formations sont proposées pour la montée en compétence des saisonniers qui demeurent sur des emplois précaires.
- Peu d'éléments développés. Il manque peut-être une offre hôtelière très haut de gamme.

#### ■ **Un exemple festif : Châteaux en Fête édition 2024**

En 2024, 83 châteaux ont participé à l'événement, soit 13 de plus qu'en 2023, dont 51 sont privés et 17 sont nouveaux. L'événement a attiré environ 99 000 visiteurs, selon les estimations des châteaux, soit une moyenne de 1 193 visiteurs par château.

Au total, 358 animations ont été proposées, réparties sur plus de 2 000 créneaux. Le site internet a enregistré 84 500 visiteurs en 2024, et le compte Instagram a partagé 60 publications, comptabilisant 533 abonnés. Ces chiffres témoignent de l'ampleur croissante de l'événement et de son attractivité auprès du public.

### ■ **Des enjeux multiples sur ce secteur stratégique**

Le Périgord Noir est avant tout reconnu pour son patrimoine exceptionnel, notamment les sites préhistoriques de la vallée de la Vézère, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la ville de Sarlat, joyau médiéval.

Le tourisme culturel reste ainsi l'élément central de l'offre, apportant des retombées économiques significatives pour le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, et de la médiation culturelle. Cependant, cette forte concentration sur l'héritage historique présente un risque de saturation, notamment lors des périodes estivales, et pourrait mener à une dépendance excessive sur ce seul secteur.

Le Périgord Noir, avec ses paysages naturels variés — forêts, vallées, rivières et montagnes — est un terrain propice au tourisme vert. De plus en plus de visiteurs recherchent des activités de plein air, telles que la randonnée, le vélo, le canoë, ou encore l'observation de la faune. Le tourisme durable, qui met en avant des séjours écoresponsables, a gagné en popularité, et le territoire bénéficie d'une offre en expansion, mais reste encore sous-exploité comparé à d'autres destinations.

Le Périgord Noir est un lieu idéal pour le développement du slow tourism, permettant de diversifier l'offre en proposant des expériences immersives centrées sur la nature. Cependant, pour réellement capitaliser sur ce secteur, il serait nécessaire de renforcer les infrastructures liées à ces activités (réseaux de pistes cyclables, développement des parcours de randonnée...).

L'un des défis majeurs du tourisme dans le Périgord Noir est sa diversification. Si le tourisme culturel et patrimonial continue de représenter une part importante de l'activité touristique, il devient urgent de diversifier les types de tourisme pour attirer un public plus large et éviter la saturation de certaines zones.

Le développement du tourisme de loisirs (événements, festivals, sports de nature, œnotourisme) et du tourisme de bien-être pourrait offrir de nouvelles perspectives. De plus, le tourisme d'affaires et les séjours de groupes représentent un créneau à explorer, en particulier avec le développement des infrastructures modernes adaptées.

Le Périgord Noir, bien que reconnu pour son patrimoine, pourrait bénéficier d'une stratégie de diversification plus large, en valorisant ses atouts naturels, son terroir, et sa culture vivante.

Le tourisme joue un rôle clé dans l'économie du Périgord Noir. En 2023, Sarlat et la vallée de la Dordogne concentrent une grande partie des nuitées touristiques, apportant des dépenses substantielles pour l'économie locale. Cela génère des emplois directs (hôtellerie, restauration, guides, transport) et indirects (artisanat, commerce local, entretien des sites). La création de circuits touristiques complémentaires (tourisme de loisirs, visites thématiques, séjours écoresponsables) permettrait de renforcer cet impact économique tout en redistribuant les flux touristiques dans les zones rurales moins fréquentées.

Cependant, cette croissance doit être maîtrisée afin de ne pas nuire à l'environnement et à la qualité de vie des habitants. La gestion des flux touristiques, la préservation des espaces naturels et patrimoniaux et la qualité des infrastructures sont des enjeux cruciaux à prendre en compte pour un tourisme durable.

Le tourisme dans le Périgord Noir est un secteur stratégique, mais il doit évoluer pour répondre aux nouvelles attentes des visiteurs et aux défis environnementaux. En mettant l'accent sur la diversification de l'offre, l'expansion du tourisme vert et le soutien à un développement responsable, le territoire peut se préparer à un avenir touristique résilient et prospère.

## 12.6 - Synthèse | Le tourisme du Périgord Noir



CHIFFRES-CLÉS

**Environ 2 millions**

De touristes chaque année

**Entre ¼ et 1/3 des  
nuitées**

Étaient réalisées par des touristes étrangers

**304**

Monuments Historiques



**L'importance du tourisme sur l'ensemble du territoire**

Traversé par la Dordogne et la Vézère, le Périgord Noir bénéficie d'une forte attractivité touristique, à l'échelle nationale mais également par-delà les frontières nationales. Celle-ci est liée à une multitude d'éléments.

Parmi ceux-ci, on trouve : des sites préhistoriques et troglodytiques, du patrimoine bâti historique, différents bourgs remarquables, des activités de plein-air dans de magnifiques paysages ou encore le patrimoine culinaire du Périgord.



Un tourisme inscrit avec de nombreuses reconnaissances

Ces éléments font d'ailleurs l'objet d'une reconnaissance, que ce soit par le biais de labels comme celui des Plus Beaux Villages de France, ou de périmètres de protection.

En effet, le territoire du SCOT Périgord Noir compte 14 périmètres correspondant à des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), principalement situés autour de la rivière de la Dordogne, et 304 des Monuments Historiques (dont 43 à Sarlat). .



Différentes problématiques concernant le secteur touristique

Dans le Périgord Noir, le tourisme saisonnier pose des défis de recrutement, principalement dans la restauration et l'hôtellerie. Les problèmes de logement pour les saisonniers et la précarité des emplois proposés fragilisent l'économie locale. De plus, la filière touristique de ce territoire est dominée par de petites unités, soulignant le besoin de professionnaliser et de structurer davantage ce secteur.

La forte dépendance de ce territoire au tourisme représenterait un risque pour le Périgord Noir si l'activité touristique venait à faiblir. Il apparaît important pour le territoire d'étaler la période touristique afin de ne plus être aussi dépendant de la période estivale, ainsi que de soutenir les autres secteurs de développement économique.



ENJEUX

- Gérer le développement touristique pour exploiter pleinement le potentiel du territoire (géographie & temporalité) ;
- Encourager la mise en place de structures d'hébergement pour les saisonniers et assurer des formations de mise à niveau et de professionnalisation à l'accueil et l'accompagnement touristique ;
- Développer des filières économiques dérivées de l'attractivité touristique et culturelle (bâti ancien, savoir-faire, diversification, ...) ;
- Structurer les filières touristiques complémentaires de type professionnelles : tourisme industriel et tourisme d'affaires ;
- Étaler le tourisme sur les quatre saisons et sur l'ensemble du territoire pour maintenir un cadre de vie qualitatif et éviter la sur-fréquentation.



## ATOUTS / OPPORTUNITÉS

- Le tourisme en Pays Périgord Noir constitue un poids économique très important ;
- Une attractivité touristique identifiée en termes de marketing territorial ;
- Une offre spécifique dédiée aux touristes ;
- Des atouts indéniables (patrimoine historique, rural et artisanale, gastronomie, ...).



## POINTS DE VIGILANCE

- Une saisonnalité importante ;
- Dans certains territoires (CCSPN, CCVH), l'activité locale est très fortement dépendante du tourisme ;
- Une dépendance au tourisme qui renforce des inégalités entre les populations (emploi et revenus, accès aux services et équipements, accès au logement) ;
- Le recours à une main d'œuvre saisonnière, pose un double problème de formation et d'employabilité des populations actives.



## Leviers d'action du SCoT

- Articuler les enjeux de développement touristiques aux questions de dérèglement climatiques aux questions foncières ;
- Inciter à décliner des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le tourisme ;
- Appuyer au travers des prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs le renforcement de l'économie touristique

## Politiques et outils existants



- Territoires d'industrie ;
- Études touristiques (SADI 2022-2026, programmes d'actions, ...) ;
- Etudes et coopération avec les Offices de Tourisme intercommunaux.